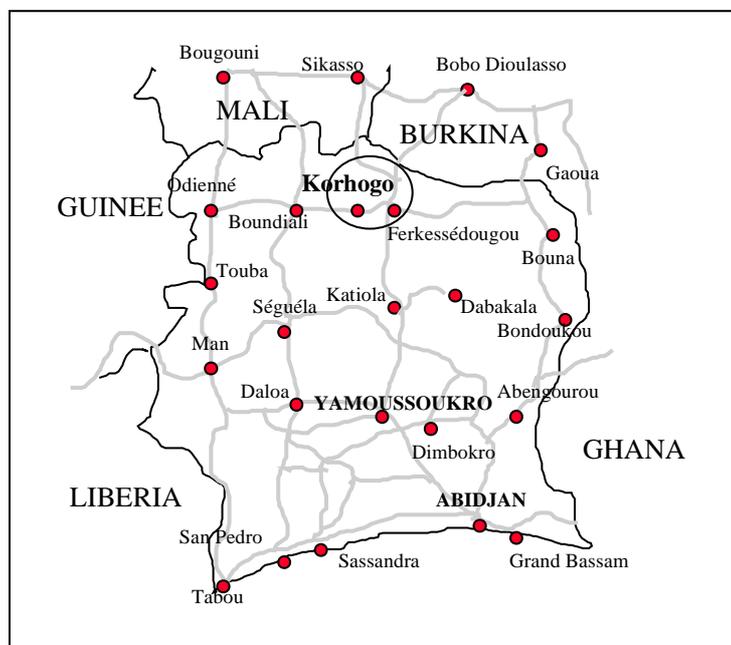


Commission Européenne en Côte d'Ivoire

L'ECONOMIE LOCALE DE KORHOGO
ET DE SA ZONE D'INFLUENCE

Rapport général



Etude de cas du programme
"Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest"

SAH/D(99)505
Octobre 1999

Diffusion générale

OCDE

*Organisation de Coopération
et de Développement Economiques*

OECD

*Organisation for Economic
Co-operation and Development*

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union– Discipline– Travail

—
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INTÉGRATION NATIONALE
—

L'ÉCONOMIE LOCALE DE KORHOGO ET DE SON ARRIÈRE-PAYS

Volume 1 : Rapport général

Février 1999

Etude financée par l'Union Européenne

—
PROGRAMME ECOLOC
« RELANCE DES ÉCONOMIES LOCALES EN AFRIQUE DE L'OUEST »

OCDE – Club du Sahel
Programme de Développement Municipal (PDM)
—

Réalisé par :

INTERNATIONAL DE CONSEIL, D'ETUDES ET DE FINANCES
(ICEF)

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUÉE
(ENSEA)

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT
(IRD – EX ORSTOM)

TABLE DES MATIÈRES

Avant – propos	6
Première partie :	
Présentation générale de Korhogo et de son arrière – pays	9
I. Histoire, peuplement, structure sociale de la région korhogolaise	
L’importance des dynamismes de longue période	10
1.1. Korhogo dans la longue période : des hiérarchies sociales fortes	10
1.2. Le double fondement historique de l’économie korhogolaise	14
1.3. De la « politique d’abandon » au Programme d’urgence	18
1.4. La crise économique vue du Nord ivoirien	21
1.5. De considérables enjeux dans la communalisation et la décentralisation	23
II. Dynamisme du peuplement de la commune et du département	
Une approche démographique	24
2.1. Région des Savanes, départements, zones urbaines	24
2.2. Approche des sous-préfectures du département	33
2.3. Sexe, âge, nationalité, ethnies, fécondité, mortalité	38
III. Vivre à Korhogo	
Emploi, niveau de vie, environnement	44
3.1. L’emploi urbain. Précarité professionnelle, déficit d’emplois salariés, autoemploi	46
3.2. La consommation des ménages : un faible niveau moyen de dépenses	50
3.3. Biens et services communs : un cadre de vie à améliorer	53
IV. Approche de l’économie locale	
Ce qu’apprend la Matrice de comptabilité sociale	60
Deuxième partie	
Dynamismes et perspectives des activités agro-pastorales	67
V. Les cultures de rapport	
Diversifications et opportunités nouvelles dans la zone cotonnière	68
5.1. L’évolution de la production cotonnière du Nord. Du pari textile à la libéralisation	68
5.2. Korhogo, un département – clé de la production cotonnière	69
5.3. Les enjeux présents et à venir de la filière coton	75
5.4. Transformation locale et évacuation du coton. Le rôle des usines dans l’activité urbaine	78
5.5. Production et exportation des mangues. Une activité en forte expansion	80
5.6. Le tabac dans le département. Une exigence de modernisation	91
5.7. L’anacarde et le karité. Deux productions en friche, des enjeux d’avenir	97
5.8. Production et consommation de bois. Une demande forte sur la ressource	106

VI.	Les cultures vivrières dans le département de Korhogo Entre l'autoconsommation et le « vivrier marchand »	108
6.1.	Généralités sur la production vivrière de la région. Une obligation d'intensification	108
6.2.	La production rizicole du département	113
6.3.	L'igname de Korhogo. L'avenir incertain de la production et de la commercialisation	121
6.4.	Les cultures maraîchères. Un avenir prometteur	126
6.5.	Les autres spéculations vivrières. Des retombées rurales, peu de transformation	129
6.6.	Approche spatiale de la production vivrière. De fortes polarisations par type de biens	131
VII.	Elevage et pisciculture dans le département de Korhogo Situation actuelle et possibilités de développement	137
7.1.	Une politique de valorisation du cheptel depuis les années 70	137
7.2.	Acteurs locaux, systèmes d'élevage dans la région Nord	140
7.3.	Estimation du cheptel départemental. Comptes principaux de la filière	146
7.4.	Les perspectives d'intensification de la filière	154
7.5.	Production et importation de poissons. Une dépendance extérieure à réduire	156
	Troisième partie	
	Korhogo, interface entre le rural et l'extérieur	161
VIII.	L'économie populaire urbaine. Un poids socio-économique considérable	162
8.1.	L'économie populaire dans la ville de Korhogo. Considérations méthodologiques	163
8.2.	Prépondérance des activités marchandes, rôle majeur des femmes	174
8.3.	Les comptes de l'économie populaire	176
8.4.	Les caractéristiques d'emploi dans l'économie populaire locale	182
8.5.	Les structures d'appui. Des initiatives à coordonner, des manques à combler	183
IX.	Grands commerçants et transporteurs Interfaces pour l'économie locale et nœuds d'accumulation	190
9.1.	Caractéristiques d'ensemble du grand commerce local	190
9.2.	Les structures d'encadrement et d'organisation du commerce	196
9.3.	Le financement des investissements dans le secteur commercial	200
9.4.	Les comptes du grand commerce local	200
9.5.	Le secteur du transport. Des opérateurs orientés vers l'import – export	204
9.6.	Les structures d'encadrement du transport	205
9.7.	Les comptes du secteur transport	207
9.8.	D'importants facteurs de blocage à prendre en compte	211
X.	Le secteur du BTP dans le département Dynamismes et blocages dans la production d'habitats et d'infrastructures	214
10.1.	La demande potentielle d'habitations dans le département	214
10.2.	Les autorités exerçant un contrôle et un soutien au secteur de la construction	217
10.3.	Acteurs et organisation de la filière. L'importance du petit entrepreneuriat	219
10.4.	Une vision d'ensemble des comptes des opérateurs de la filière	221
10.5.	Le secteur des Travaux publics dans la ville et le département	225
10.6.	Les retombées locales des Travaux publics sur l'emploi, les revenus, l'activité	232
10.7.	Comptes du secteur BTP	234

XI.	Tourisme et artisanat d'art	
	Un secteur à revitaliser, une politique à imaginer	236
11.1.	Hôtellerie et restauration. Etat des lieux	236
11.2.	Ressources de l'artisanat d'art et sites touristiques de la ville	240
11.3.	Insuffisances et errements dans la valorisation des sites communaux et départementaux	243
11.4.	Approche des comptes de l'artisanat d'art. des performances améliorables	246
XII.	Le système financier moderne	246
12.1	Présentation générale	246
12.2	Analyse des dépôts et des crédits	248
	Quatrième partie	
	Etat et municipalités face aux enjeux du développement local	251
XIII.	Système éducatif du département	
	Impact, coûts et efficacité	252
13.1.	L'enseignement dans le département. Sous-scolarisation, discrimination selon le genre	253
13.2.	Enseignement public et privé	257
13.3.	Les établissements d'enseignement technique. Une opportunité pour le département	261
13.4.	L'enseignement universitaire à l'URES de Korhogo. Une initiative à consolider	263
13.5.	Systèmes éducatifs et confessionnels non reconnus par l'Etat	264
XIV.	Offre et demande de soins de santé dans le département	
	Une situation sanitaire précaire	266
14.1.	Les structures publiques disponibles localement. Un besoin de redéploiement	266
14.2.	Les établissements privés. Des initiatives encore limitées et à encourager	274
14.3.	La demande locale de soins et de produits pharmaceutiques. Besoins mal et non couverts	275
XV.	Finances municipales, finances d'Etat	278
15.1.	L'engagement de l'Etat à l'échelon local	278
15.2.	Les finances municipales dans le département	283

Avant – propos

Le présent «Rapport général» expose les résultats détaillés de l'étude de l'économie locale de la commune de Korhogo et de son arrière-pays, effectuée de juin 1998 à janvier 1999, dans le cadre du programme de Relance des Economies Locales en Afrique de l'Ouest (ECOLOC) engagé par le Club du Sahel (OCDE) et le Programme de Développement municipal (PDM). Financée par l'Union européenne. Cette étude vise à analyser le dynamisme et les synergies de la capitale de la région des Savanes, à mettre en évidence son potentiel de croissance, ses facteurs de blocage, ses perspectives à l'horizon 2020. Elle s'inscrit dans une série de travaux déjà réalisés ou en cours de réalisation en Côte d'Ivoire (San Pedro, Daloa), ainsi que dans d'autres pays de la sous-région (Sénégal, Mali, Burkina Faso, etc.)

La maîtrise d'œuvre de l'étude a été confiée au cabinet International de Conseil, d'Etudes et de Finances (ICEF). La réalisation des enquêtes, des traitements statistiques et des analyses a été assurée par une équipe de chercheurs de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA), de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD-ex-ORSTOM). Les résultats des travaux sont consignés dans trois volumes :

- Volume 1 : Rapport général
- Volume 2 : Rapport de synthèse
- Volume 3 : Comptes économiques

Ce document «Rapport général» répond aux termes de référence de l'étude ECOLOC, en exposant de façon détaillée les principaux «complexes d'activités» (ou filières) de l'économie locale korhogolaise. On s'est efforcé, pour chaque «complexe» étudié, d'en présenter les acteurs, les comptes économiques, les dynamismes et les facteurs de blocage, les relations entretenues avec d'autres «complexes», les liens économiques à l'échelon local, régional, national et mondial. De façon délibérée, l'exposé des résultats répond moins à des exigences académiques qu'au souci de transmettre aux responsables et acteurs concernés : (a) des données quantitatives et qualitatives utiles ; (b) des cadres d'analyse et de compréhension de l'économie locale ; (c) une vision rétrospective et prospective de cette économie, afin qu'ils aient la possibilité de forger des objectifs et de prendre des décisions.

De cette option découlent deux implications. D'une part, après une courte présentation d'ensemble destinée à faire connaissance des grandes masses et des flux de l'économie locale, la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) - outil statistique central de ce travail - n'apparaîtra plus que sous l'angle de ses composantes par «complexe». Le lecteur se reportera donc au Volume 3 du rapport, exposant les «Comptes économiques» locaux, pour entrer dans le détail de la MCS. D'autre part, le «Rapport général» est agencé de telle sorte que le lecteur puisse se reporter directement aux «complexes» qui l'intéressent pour y puiser l'information dont il a besoin, ou choisir une lecture continue qui mettra les «complexes» en perspective, les uns par rapport aux autres. On renvoie néanmoins, au Volume 2 pour une «Synthèse» des différents constats relatifs aux dynamismes, synergies, facteurs limitants et perspectives de l'économie korhogolaise, tels qu'ils ont pu être tirés des chapitres du présent rapport.

Un préalable méthodologique doit être précisé d'emblée, pour éviter toute méprise sur la présentation et l'interprétation des résultats. Bon nombre des données chiffrées exposées au fil de ce rapport s'entendent plus, en effet, comme des ordres de grandeur, ou à tout le moins des approximations, que comme des valeurs certaines. Il est apparu illusoire, et finalement

peu utile, de chercher à reconstruire des agrégats économiques locaux extrêmement diversifiés et interdépendants, sans accepter une marge minimale d'erreurs propres à toutes les enquêtes de terrain à caractère extensif. En revanche, les ajustements statistiques auxquels il a été procédé restituent une *image d'ensemble cohérente*, la plus réaliste qu'il a été possible de dresser sur l'économie de Korhogo et de son arrière-pays. De même que pour les comptes de la Nation, qui gagnent en vision globale ce qu'ils perdent en précision sur chaque donnée, les comptes locaux présentés ici fournissent des indications détaillées qui, prises isolément, ne sont sans doute pas exemptes de critiques, mais qui ont l'avantage de la cohérence générale.

Un autre préalable de méthode doit être souligné. L'économie locale korhologaise peut, *sous l'angle comptable*, parfaitement être exposée en données chiffrées, démographiques ou financières, en agrégats économiques et autres quantifications de flux et stocks. Toutefois, la compréhension des dynamismes et perspectives de cette économie ne pouvait se passer d'une approche plus qualitative. L'histoire, les structures sociales, les singularités de la culture prennent en effet une importance croissante à mesure qu'on cherche à rendre compte de *l'état et du fonctionnement de l'économie réelle*. Aussi, la présentation des résultats chiffrés sera assortie à chaque fois que nécessaire d'un cadre compréhensif renvoyant à des observations qualitatives collectées sur le terrain par les membres de l'équipe, ou tirées des nombreux travaux d'historiens, géographes, sociologues, anthropologues et socio-économistes consacrés à la région des Savanes et à la ville de Korhogo.

L'étude s'est efforcée de mettre en évidence les forces et faiblesses, les opportunités de développement, les perspectives de croissance envisageables pour chacun des «complexes» de l'économie locale. Elle espère ainsi *contribuer à la formulation d'un projet de relance de cette économie sur le court, moyen et long terme* indispensable, pour faire face aux défis du futur autant que pour l'anticiper. C'est toutefois aux autorités locales, en concertation avec les divers acteurs impliqués dans l'économie, qu'il reviendra de *convertir en projets effectifs, en engagements, en recommandations et en décisions* les enseignements contenus dans ce travail.

Le "Rapport général" se compose de quatre parties. La première permettra de prendre contact avec la zone d'étude en la situant aux plans de son histoire, de ses tendances démographiques, du cadre de vie et de l'environnement urbain actuel, et des principaux ordres de grandeur qui caractérisent l'économie communale et départementale. La deuxième expose en détail les rouages de l'économie agro-pastorale locale, ses retombées sur l'économie de la ville de Korhogo, ainsi que la destination finale des productions du département. La troisième traite du fonctionnement des grands «complexes» de l'économie urbaine korhologaise et de leur contribution respective à la formation de la richesse économique, des revenus et de l'emploi. Une quatrième partie est consacrée aux actions de la municipalité et de l'Etat envers l'économie locale. Elle traite, outre les implications financières de ces actions, des moyens dont disposent les responsables pour gérer le présent, pour améliorer les services collectifs de base, telles que l'éducation et la santé, pour accompagner la croissance démographique et économique sur les vingt prochaines années.

Le présent «Rapport général» s'inspire des rapports intermédiaires, monographies sectorielles, enquêtes et notes de terrain des consultants, assistants et associés de l'équipe ECOLOC - Korhogo, soit :

- **Pascal Atsé**, Docteur vétérinaire et socio-économiste, responsable du complexe « *Production et transformation des ressources pastorales* »
- **Julie Borderes**, économiste, IEP Paris et ENSEA, responsable des complexes « *Education et santé* »
- **Yacouba Diallo**, économiste, CED – Bordeaux IV, responsable du complexe « *Grand commerce et transport* »
- **Fidèle Kayibanda**, Ingénieur des travaux statistiques, ENSEA, ayant assuré le traitement des données d'enquête
- **Siaka Koné Koko**, économiste, CED – Bordeaux IV, responsable du complexe « *Production et transformation des produits vivriers* »
- **Pascal Labazée**, socio-économiste IRD, en poste à l'ENSEA, coordinateur de l'étude ECOLOC – Korhogo, responsable des complexes « *Histoire et structures sociales* », « *Tourisme et artisanat d'art* », « *Secteur moderne* »
- **Adalbert Nshimyumuremyi**, statisticien économiste, Directeur des études à l'ENSEA, responsable de l'élaboration des comptes de la « *Matrice de comptabilité sociale* », et responsable des complexes « *Etat et municipalité* », « *Système financier moderne* »
- **Naïma Pages**, économiste, Université Paris X – Nanterre et associée à l'IRD – GP 92, responsable des complexes « *Economie populaire urbaine* » ; « *Bâtiment et travaux publics* »
- **Mamane Sama**, statisticien économiste à l'ENSEA, responsable du complexe « *Production et transformation des cultures de rapport* »
- **Benjamin Zanou**, démographe, Professeur à l'ENSEA et responsable du complexe « *Démographie et peuplement* »

Le rapport a par ailleurs bénéficié du soutien et des compétences de terrain de Madame **Fanny Koné** (Responsable Antenne OCPV – Korhogo), de Mademoiselle **Djetenin Koyaté** (Technicien supérieur du secteur Tourisme), de Monsieur **Amadou Coulibaly** (IDEFOR – Korhogo), de Monsieur **Sopri Gohoun** (Responsable Antenne INS – Korhogo), de Messieurs **Bozi Germain** et **Cissé** qui ont assuré la supervision des enquêtes de terrain à Korhogo.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur concours pour mener à bien cette étude. Ces remerciements vont en particulier à Monsieur N'Dabian Eby-Aman, Préfet de Korhogo et Préfet de la région des Savanes, à Monsieur le Maire de Korhogo Adama N'Zi Coulibaly ainsi qu'à l'équipe municipale, qui tous ont œuvré pour faciliter les contacts avec les acteurs de l'économie locale et la population. Notre gratitude va aussi à l'ensemble des responsables des services déconcentrés de l'Etat en poste à Korhogo, qui nous ont appuyé par leurs compétences et leur documentation. Enfin, nous remercions vivement tous les acteurs de la vie économique et sociale korhologaise, responsables du secteur privé, d'associations et de structures professionnelles, d'organismes non gouvernementaux, qui ont toujours accepté de distraire de leur temps pour répondre, avec tant de patience, à nos questions.

PREMIÈRE PARTIE :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE KORHOGO

ET DE SON ARRIÈRE-PAYS

I. Histoire, peuplement, structure sociale de la région korhogolaise L'importance des dynamismes de longue période

L'objectif de ce chapitre est de replacer les spécificités contemporaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique de la région de Korhogo (celles-ci apparaîtront peu à peu au fil du présent rapport), dans l'épaisseur de l'histoire du Nord ivoirien. L'exercice n'est pas de pure forme. Il s'est imposé à l'analyse pour trois raisons :

- (a) la configuration présente de l'économie et de la société korhogolaise est le produit de la longue période – sans doute plus que d'autres régions du pays qui furent sommées de s'adapter aux fortes ruptures provoquées par la colonisation, par la montée en puissance d'un « modèle ivoirien » fondé sur l'exploitation du café-cacao, et par une urbanisation rapide et faiblement maîtrisée. Ici, les hiérarchies locales, les courants d'échanges à distance, les relations entre ville et campagne, les régimes fonciers, les savoirs-faire techniques ainsi que les modalités de la croissance urbaine s'enracinent dans (et sont encadrés par) un riche passé dont l'identité régionale est l'un des résultats ;
- (b) une prospective locale à moyen et long terme aura d'autant plus de validité qu'elle tiendra compte des capacités d'innovation, des tensions probables et d'éventuelles résistances à des mutations programmées d'une société revendiquant, avec quelque légitimité, les singularités de son histoire ;
- (c) enfin, l'histoire livre les clefs indispensables à une bonne compréhension des liens complexes, et souvent mal interprétés, unissant le Nord du pays au reste de la Côte d'Ivoire, et les autorités locales au pouvoir central.

Les données mobilisées pour ce chapitre sont issues de trois sources. En premier lieu, il a été procédé à une relecture des informations tirées des archives coloniales [ANCI, ANSOM et archives AOF] et de monographies d'administrateurs ayant eu en charge le Cercle de Kong ; ainsi qu'à une exploitation des traditions orales collectées localement par plusieurs chercheurs [Bernus E., Person Y.] et plus récemment par l'ORSTOM entre 1989 et 1992. En second lieu, on s'est amplement référé aux historiens et sociologues dont les ouvrages sont disponibles à Abidjan ; mentionnons aussi le considérable travail d'archivage documentaire accompli au fil des décennies, non loin de Korhogo, par le Père Boutin, et qui mériterait d'être soutenu et valorisé par les autorités du Nord. En troisième lieu, et cette fois pour les évolutions apparues au cours de la présente décennie, des entretiens avec diverses personnalités locales et une lecture annotée de la presse ivoirienne, ont été effectués.

1.1. Korhogo dans la longue période : des hiérarchies sociales fortes, une capacité d'adaptation aux chocs externes

Les origines de l'actuelle zone korhogolaise et de son peuplement font encore l'objet de débats entre historiens opposés - comme pour bien d'autres régions ivoiriennes - sur le degré d'autochtonie des occupants Sénoufo. Les traditions orales divergent, et l'on se gardera ici de trancher entre deux hypothèses plausibles, l'une faisant état de la venue par vagues, à partir du XII^e siècle, d'un groupe de chasseurs Dyeli - « proto-mandé » alors non islamisés (Person, 1966) originaires du Haut-Niger et dont les grandes familles Koné, Konaté, Kondé, Doumbia, Kuruma sont encore représentées, notamment au quartier Dielissokaha de Korhogo ; l'autre affirmant l'antériorité du peuplement Sénoufo, que celui-ci tienne à une migration depuis

l'actuel Mali (Roussel 1965) ou encore - variante moins probable cependant - que l'identité et la langue Sénoufo soient nées sur le terroir. On notera que l'importance locale de ce débat, qui a longtemps alimenté des litiges d'autorité sur le sol et sur la légitimité historique des hiérarchies politiques, a décliné au cours des années 1980, au point que divers responsables du pays Kiembara admettent, au moins de façon implicite, l'enracinement préalable des Dyeli.

Korhogo occupe actuellement une position centrale au sein de la savane ivoirienne. Capitale historique du pays Kiembara, l'un des sous-groupes Sénoufo de la région Nord, la cité a probablement été fondée au XVIII^e siècle lors de la migration de captifs venus du puissant royaume de Kong, emmenés par la figure légendaire de Nanguin Soro. Elle s'est alors inscrite comme une étape de la route colatière reliant, par une succession de villages Dioula, le nord du pays Gouro aux sites commerciaux de la boucle du Niger. La position marchande de Korhogo fut de plus confortée par sa proximité envers les deux grandes routes caravanières pénétrant le Woorodougou, et l'axe de la Comoë. Dès cette période ont coexisté, dans la région, deux structures sociales spatialement séparées, organisées de façon extrêmement différente mais fonctionnant en complémentarité soit : (a) un peuplement d'agriculteurs d'origine Sénoufo, doté d'une forte assise lignagère que contrôlent néanmoins, chacune sur son terroir, différentes chefferies : Kiebabele, Kasembele, Gbatobele, Tangabele, Nafambele notamment. Il ne fait pas de doute que l'unité du peuplement Sénoufo a reposé sur la formidable vitalité de son idéologie et de ses hiérarchies, toutes entières préservées et transmises d'une génération à l'autre lors des cycles d'initiation du Poro ; (b) un peuplement de commerçants et artisans d'origine Mandé - le terme Dioula, par lequel il est ordinairement désigné, doit être employé avec beaucoup de réserve - regroupés dans quelques bourgs tels Boron, Kadioha, Kawara, Waraniene, ainsi que dans l'actuel quartier Koko de Korhogo. Le lien qui unit entre elles ces différentes communautés est, indissociablement, commercial et islamique ; il a aussi assuré, au cours des décennies suivantes, leur mise en relation avec les grands centres religieux et marchands de la sous-région.

Au cours du XIX^e siècle, la pression expansionniste des Masa du Kenedougou (région de Sikasso), puis celle des armées de Samori Touré ont profondément modifié la structure sociale et politique de la zone. Les différentes chefferies Sénoufo ont été rassemblées autour de l'autorité diplomatique de Peleforo Gbon Soro, patriarche du pays Kiembara, alors chargé de préserver les populations locales en contrepartie d'un approvisionnement substantiel en céréales des forces militaires de l'Almami. Ainsi mise à l'abri (du moins en partie) des guerres et conquêtes de Samori, l'aire située entre le Bandama et le Solomougou fut un réceptacle de bien des réfugiés Sénoufo venus de l'Est et du Sud - rappelons la destruction de Guiembe en 1875 ou de Sinematiali en 1883, etc. -, plaçant Korhogo au cœur d'une zone dite « dense » car peu menacée.

Au début du siècle et à l'exception du canton Kiembara comptant en 1908 quelque 22 000 adultes soumis à l'impôt, le Cercle de Kong est faiblement peuplé. En 1913, la région a une densité de 4,3 hab/km² - contre 9 dans les Cercles du Baoulé Nord et Sud, 8 à Bassam, 6 et 5 respectivement dans les Cercles de Mankono et des Lagunes. Korhogo n'est donc pas, comme a pu le penser l'administration coloniale, « ce réservoir d'hommes dans lequel on pouvait puiser sans compter ». La destruction de Kong et les saignées supportées par le Nord à la fin du siècle passé font de Korhogo et de son pourtour rural, le seul espace politique et économique dense et homogène, environné d'une constellation de pouvoirs villageois au faible rayonnement. Aussi le colonisateur s'est-il, dès 1898, attaché à soumettre le pouvoir local détenu par le patriarche Gbon, s'appuyant ainsi sur la seule autorité susceptible de contrôler la région Nord. En 1918, le rayonnement du chef du Kiembara est décrit comme suit par le commandant de Cercle : « Il commande 112 villages, jouit d'une grande influence et d'une forte réputation loin en dehors du Cercle. Il vit de ses plantations, s'occupe de

commerces, touche des remises importantes. Il a montré depuis le début de la guerre, qu'il s'agisse pour la défense ou le recrutement des tirailleurs, la meilleure bonne volonté ». L'érection de Korhogo en centre administratif s'impose en 1903, dès qu'est constaté l'échec du repeuplement de Kong.

Bien que confirmée dans ses fonctions d'étape marchande et de centre administratif, la ville de Korhogo connaîtra jusqu'à l'indépendance une croissance démographique modérée. Très tôt, le Nord a contribué à alimenter en main-d'œuvre les régions du Sud mises en valeur. La résistance du Cercle Baoulé pousse d'ailleurs l'administration à un transfert massif des tâches vers les populations du Nord : une première compagnie de porteurs est levée en 1902 « sans aucune difficulté dans le Cercle de Kong », bien que le salaire journalier soit de 60 % inférieur à celui des ressortissants d'autres Cercles. Ultérieurement, des contingents Sénoufo et Dioula complèteront la main-d'œuvre nécessaire à la construction de la voie ferrée, et à la valorisation de la zone forestière. Entre 1925 et 1930, le doublement des surfaces de café et de cacao exploitées en concession accélère considérablement la demande de travailleurs du Nord. Dépeuplant une zone Nord déjà peu occupée, ces forts mouvements de migration forcée seront institutionnalisés en 1933, lors d'une réorganisation de l'Office de main-d'œuvre qui place les chefs Sénoufo en situation de recruteurs. Les ponctions de travailleurs touchent à compter de 1935, quelque 6 % de la population régionale ; en 1938, les cercles de Moyenne Côte d'Ivoire fournissent 38,7 % des manoeuvres des plantations de Basse-Côte. Ces ponctions s'accroissent brusquement pendant la seconde guerre mondiale, près d' "un homme valide sur quatre" [étant alors] détourné du circuit économique local.

A la différence d'autres formes de gestion régionale imposées par l'emprise française, l'administration coloniale a ici opté pour un renforcement des hiérarchies sociales locales sans « essayer de substituer notre plan de développement au cadre très solide dans lequel ces populations ont commencé à évoluer ». Ce constat est important, puisque bon nombre des relations présentes entre les autorités locales et le pouvoir central (parfois mal comprises ou mal interprétées) s'appuient sur cette singulière jurisprudence politique forgée par l'histoire. Toute la diplomatie du patriarche Gbon a consisté à négocier, avec l'autorité coloniale comme avec les différents pouvoirs extérieurs qui l'avaient précédée : (a) la préservation de l'identité et de l'intégrité régionale ; (b) une reconnaissance explicite des structures sociales et des hiérarchies locales, ce en contrepartie de contributions, souvent coûteuses, de l'économie du Nord aux visées colonisatrices. Ainsi, le passage du Cercle à l'administration civile en 1903, la réforme de la perception locale des impôts, la réorganisation déjà entrevue de l'Office de main-d'œuvre, furent autant de mesures renforçant les pouvoirs locaux, ainsi que l'autorité régionale de Gbon Coulibaly, celui-ci étant devenu l'intermédiaire entre le pouvoir colonial et les villages sous sa tutelle.

Il vient du point précédent que : (a) les liens économiques, politiques et sociaux entre la région korhogolaise et les pouvoirs centralisés ont toujours été intenses, et ce contrairement à l'image d'un Nord isolé ou déconnecté des transformations affectant les pôles d'entraînement de la région des Savanes et de la zone côtière ; (b) le lourd tribut payé par le Nord aux pouvoirs centraux, en termes de travail et de produits livrés, a incontestablement pesé sur l'évolution de l'économie locale au point qu'il faut y voir le vecteur de la « création d'une région sous-développée » (Aubertin, 1983) ; (c) la préservation de l'identité sociale, culturelle et politique du Nord ainsi que la permanence, voire le renforcement de ses hiérarchies locales, constituent les contreparties de ce tribut ; (d) la négociation, les accommodements, la recherche d'un équilibre (qui n'exclut pas des phases de tension) entre les intérêts des pouvoirs centraux et régionaux ont toujours été un fondement des rapports entre ceux-ci et ceux-là.

On ne peut omettre le rôle central joué par les autorités politiques du Nord, notamment par Gbon Coulibaly, dans la montée en puissance du Syndicat Agricole Africain (SAA) et de son Président Félix Houphouët-Boigny au milieu des années 1940, puisqu'il vérifie la permanence des traits précédemment mentionnés, et qu'il a durablement imposé l'alliance (et la nature des relations à venir) entre le pays Sénoufo et le futur Etat indépendant de Côte d'Ivoire.

En 1944, Félix Houphouët-Boigny noua de solides relations avec les communautés Dioula du Nord, et fit halte à Korhogo en fin d'année pour y prendre contact avec un membre influent de l'Islam local, l'Imam Fofana Siriki. L'alliance historique avec le patriarche Gbon Coulibaly sera, elle, scellée l'année suivante, le Président du Syndicat Agricole Africain obtenant du chef Kiembara l'organisation du recrutement de travailleurs volontaires indispensables à la formation d'une classe de planteurs dans le Sud-Est ivoirien. L'ouverture d'une telle brèche dans le dispositif de travail forcé mène, en avril 1946, à son abolition et à l'accélération des flux migratoires depuis la Haute et Moyenne Côte d'Ivoire en direction du Sud de la colonie. En 1947, le gouverneur Latriille fait état de 47 000 manoeuvres venus librement travailler en Basse-Côte, contre 35 000 recrutements administratifs l'année précédente. Cette première et forte victoire du Syndicat Agricole sur l'administration coloniale, simultanément économique et politique, est sans conteste au fondement de toute la puissance des liens de reconnaissance, mais aussi des ambiguïtés et des tensions entre le futur Président Félix Houphouët-Boigny (on notera au passage la métaphore parentale l'unissant, comme « premier fils », au patriarche Gbon et partant à ses descendants) et les lignages dominants de Korhogo.

Les années 1950-1975 reconduiront d'une part, les fonctions de réserve de main-d'œuvre dévolue au Nord, mais plus encore de fournisseur des centres urbains en vivriers à faible coût. Au titre de la première, signalons : (a) que les flux de migrants burkinabè et maliens ont, à partir des années 1960, pondéré la pression directement exercée sur le Nord ivoirien de sorte que la zone korhogolaise n'apparaît plus comme le bassin principal d'exportation de travailleurs ; (b) que la formation d'un marché libre du travail assorti, pendant les premières années, de la gratuité du transport vers les lieux d'embauche, a donné à bien des jeunes Sénoufo l'occasion de mettre à distance (au moins en partie) les prestations tributaires dont ils étaient redevables envers les hiérarchies villageoises et les responsables des matrilignages. Au titre de la seconde, et malgré des niveaux de prix très bas, la production régionale de paddy oscille entre 25 000 et 34 000 tonnes de 1960 à 1973, dont le dixième environ est collecté par les réseaux de trois grands traitants occidentaux, le cinquième étant commercialisé *via* des réseaux Dioula. Ce sont au total de 7 000 à 10 000 tonnes de paddy qui partent de la zone pour alimenter les marchés de Bouaké et d'Abidjan.

Au cours de la même période, Korhogo conserve une fonction marchande régionale, les échanges étant simultanément orientés vers les villes de Sikasso, Koutiala et de Bamako au Mali, vers Bobo-Dioulasso en Haute-Volta (Labazée, 1996), et bien sûr en direction des pôles ivoiriens de croissance urbaine. Quelques fortunes commerciales locales s'en trouveront alors renforcées, qui s'appuient d'une part, sur l'évacuation hors zone de céréales et de produits du cru, d'autre part, sur l'importation de biens de consommation répondant à la forte croissance urbaine - la ville passe en effet de 20 900 habitants en 1963 à 45 600 en 1971. Le dynamisme marchand tire aussi le secteur korhogolais du transport, puisque les capacités de fret de la ville augmentent au rythme de 8 % l'an de 1962 à 1971, de 13 % de 1972 à 1977. Le paradoxe de cette période, au cours de laquelle se creusent les inégalités économiques entre le Sud du pays, moteur de la croissance nationale et réceptacle des investissements publics, et un Nord livré à lui-même, tient au fait que la région korhogolaise a pu trouver dans la vitalité de ses structures rurales, grandes productrices de biens alimentaires, et dans un dynamisme marchand qui est au cœur de l'accumulation locale, les ressorts de la forte croissance urbaine.

Les hiérarchies politiques locales ne sont pas restées en marge de ces évolutions. C'est par exemple sous l'impulsion du deuxième fils du chef de canton Bêma (fils du patriarche Gbon) qu'est structuré en 1971, le secteur du transport autour de la Compagnie des Transports du Nord (CTN) regroupant quelque 40 actionnaires de la ville, et du puissant Syndicat régional des transports qui verrouille et régule l'accès à la profession. Des lignages dominants font à la même époque reconnaître, avant de valoriser sous forme de rente locative, les droits d'usage et de propriété coutumière qu'ils détiennent sur le foncier urbain ; et la rente ainsi dégagée est en partie investie dans la riziculture, la mécanisation agricole, l'immobilier local ou abidjanais. En d'autres termes, la force des hiérarchies politiques locales se trouve redoublée par des investissements multiples, qui les assurent d'une incontestable domination économique.

La première singularité de l'autorité locale tient, on l'a suggéré, à sa durée : les chocs politiques et économiques externes n'ont pas affaibli, tout au contraire, le pouvoir détenu par Gbon Coulibaly puis par ses descendants. Mais la seconde singularité vient aussi de la capacité des familles dominantes à s'être adaptées à la diversification urbaine des lieux d'autorité. Il n'est nullement exagéré de dire que les divers pouvoirs présents dans la commune, et dans sa zone d'influence, sont détenus ou contrôlés par des membres issus des familles déjà dominantes au XIXe siècle. Qu'ils s'agissent : (a) de la maîtrise des fonctions politiques locales (municipalité, canton et députation) ; (b) de l'activité économique : commerce, transport, foncier et immobilier ; (c) des activités culturelles et religieuses : hiérarchies islamiques régionales et culte du Poro toujours puissant ; (d) de positions intellectuelles dominantes à l'échelon local ainsi qu'au plan national, il convient de relever que ces autorités ont, au fil des décennies, été conquises par/ou confiées aux descendants du patriarche, ou par un petit nombre de familles alliées.

Il vient du point précédent, dont l'intérêt est majeur pour une bonne compréhension des dynamiques de la zone : (a) qu'une telle centralisation de l'autorité régionale a largement été soutenue par le pouvoir central, eu égard aux liens historiques déjà mentionnés et au souci de préserver l'unicité du pouvoir local ; (b) que les équilibres et les tensions entre décideurs locaux furent et restent, le plus souvent, le résultat d'alliances ou de litiges inscrits dans l'histoire ; (c) que les conflits récurrents entre les autorités¹, indissociablement politiques et familiaux, ont été autant de moments d'arbitrage par l'Etat ivoirien, perpétuant ainsi sa tutelle sur une région stratégique dans le fonctionnement du « modèle ivoirien ».

1.2. Le double fondement historique de l'économie korhogolaise

On a vu précédemment que la formation historique de la zone a mené à une coexistence de deux structures sociales, culturelles, politiques et économiques que les administrateurs coloniaux, alors pressés par la « raison cartographique et ethnique », ont vite résumé dans l'opposition entre un monde Sénoufo, agriculteurs animistes organisés en lignages et puissamment encadrés par les cycles d'initiation, et le monde Dioula, colporteurs et artisans de souche Mandé pratiquant l'Islam. Cette description, dont la simplicité a assuré le succès, et qui alimente encore bien des visions hâtives sur le Nord, a ultérieurement été complétée par

¹ Cf. les travaux de Ouattara T. (1989) et de Labazée P. (1992), relevant les conflits récurrents - et quasi-structurels - ayant traversé, d'une génération à l'autre, les pouvoirs korhogolais : ceux d'abord, ayant mené à l'accession au pouvoir cantonal puis provincial de Peleforo Gbon Soro ; puis ceux opposant à partir de 1947 le chef de Canton Bêma à Dramane, proche de Félix Houphouët-Boigny ; ceux aussi qui surgirent à la fin des années 1970, lors du débat successoral ouvert par le décès de Bêma ; ou, plus récemment encore, les conflits apparus lors de l'élection locale « semi-compétitive » de 1980.

des travaux d'anthropologues portant sur l'histoire économique régionale, et dont les deux principaux résultats sont : (a) que la densité des échanges économiques entre ces communautés est telle (du XVIII^e siècle jusqu'à ce jour) que les synergies de l'économie locale viennent de l'interrelation permanente entre les sphères agricoles et commerciales ; (b) que ces échanges ne portent pas seulement sur des valeurs marchandes, mais aussi sur les principaux attributs de l'identité des populations locales : la langue, la religion, la profession, le nom de famille sont autant d'objets de transfert d'un groupe à l'autre, suggérant ainsi l'unité sociale de la zone.

La formation de Korhogo et du vaste réseau de marchés locaux qui l'enserme a d'emblée stimulé les échanges entre Sénoufo et Dioula. Les descriptifs disponibles montrent que ceux-ci cèdent le tabac (*zara*), les bandes de coton tissé (*koroni kise*), la cola (*wooro*) et les morceaux de sel (*kogo fara*) contre des céréales et des tubercules, des condiments et du coton brut. A l'origine insérés dans les grands circuits d'échange à distance, les marchands Dioula vendent aux ruraux les biens du commerce régional autant qu'ils commercialisent leurs productions, servant ainsi d'interface entre la zone et l'extérieur. A l'exception de la période de fermeture du pays Baoulé aux commerçants du Nord, de 1730 à 1750, le niveau des transactions locales et le nombre des marchés locaux ne cesseront de progresser, la zone devenant un lieu d'accumulation de cheptel. En 1924, la subdivision concentre les 2/3 du capital bovin du Nord et produit 1 550 bœufs de boucherie la même année. Il faut noter que dès cette période, le bétail a constitué un instrument d'épargne pour les grands lignages marchands, ainsi que pour les notables du Kiembara.

La lente émergence des cultures de rapport

L'histoire économique locale a été, on l'a déjà noté, profondément affectée par les ponctions en travail et en biens agricoles réalisés par les divers pouvoirs centraux ayant dominé la zone Nord. On n'y reviendra pas, si ce n'est pour souligner que l'image coloniale - qu'on extrait ici d'une Notice sur la Côte d'Ivoire datant de 1908 - d'un Nord « laborieux, capable de supporter la plus grande partie des charges de toute nature », de fournir « des recettes budgétaires, des soldats, des travailleurs, des porteurs et des vivres » - a contribué : (a) à réduire les capacités d'accumulation régionale et de développement agricole, au rythme même de la participation du Nord à la croissance de l'économie de plantation ; (b) à la mise en place, dans les années 1960 à 1974, d'un développement ivoirien fondé sur la valorisation d'une zone côtière et forestière (Dubresson, 1992) captant les investissements publics et privés, et bénéficiant en outre d'une dégradation régulière du prix relatif des vivriers du Nord (Aubertin, 1983 ; Harre, 1990).

Ce n'est qu'après l'indépendance que les cultures de rapport occuperont une importance notable pour les villageois (Le Roy, 1983). Néanmoins, l'introduction de cultures à vocation commerciale date, dans la région korhogolaise, du début de ce siècle. Les premières graines de liane à caoutchouc ont été plantées en 1905 sur les terres du patriarche Gbon Coulibaly ; il sera dénombré, quatre ans plus tard, 67 plantations pour 8 000 plants. Les difficultés de commercialisation puis la chute des cours du latex ont toutefois conduit, en 1911, au remplacement du caoutchouc - dont les traces sont toujours visibles localement, bien qu'elles ne fassent plus l'objet de valorisation - par l'exploitation du sisal et surtout de la noix de karité devenue depuis lors une ressource locale majeure.

Par ailleurs, l'administration coloniale élabore en 1908 un premier projet cotonnier, *via* l'introduction de la variété cultivée à Bondoukou ; c'est une fois encore sous l'autorité du chef Kiembara qu'une plantation de 10 hectares et que neuf autres, situées au Sud du district, commencent à employer des semences sélectionnées. Des égreneuses à main et des presses

sont acheminées dans le Cercle, évitant ainsi le transport du coton brut sur Bouaké : en 1915, Korhogo dispose de près de la moitié du matériel cotonnier recensé sur la Colonie. Une étude de l'Association cotonnière coloniale, datée de 1913, analyse les conditions de production dans la zone korhogolaise, et conclut à l'intérêt d'une production « indigène » qui « économise le paiement de la main-d'œuvre ». En 1921, l'usine d'égrenage de Dimbokro est transférée à Korhogo, afin d'améliorer la qualité de la production exportable. Il faut pourtant attendre 1952, pour que le destin cotonnier de Korhogo soit fermement scellé, lorsqu'est décidé l'encadrement des planteurs par la Compagnie Française des Textiles, et que celle-ci impose la variété "Mono" aisément associable à la riziculture ; le lien riz-coton est ainsi établi et semble indissoluble depuis lors, le riz constituant l'indispensable fonds alimentaire des planteurs. Ultérieurement, l'exécution du Plan coton (1963) dont la finalité est l'approvisionnement des « Mammouths » de l'industrie textile ivoirienne, assurera l'envolée de la production de coton-graine, qui passe de 2 300 tonnes à 22 000 tonnes entre 1963 et 1973.

La culture arachidière est testée à la veille de la première guerre mondiale. Les difficultés d'évacuation du produit par les circuits de commerces locaux ont cependant limité sa diffusion. Aussi n'est-ce qu'à partir de 1928, lorsque le rail désenclavera le Cercle, que la production deviendra obligatoire. De même que pour le riz alors cultivé en bas-fond, les coercitions administratives à la production d'arachides seront mal supportées par les ruraux : la culture exige en effet un investissement en travail considérable, au moment même où la main-d'œuvre mobilisable par les matrilignages est devenue rare. L'arachide acquiert une fonction d'appoint dans les systèmes cultureux de la zone, alimentant les courants d'échanges locaux. Au moins jusqu'au relèvement des prix agricoles décidé en 1975, la production arachidière korhogolaise est restée marginale faute d'une politique commerciale incitative, et a peu profité de l'essor des débouchés urbains, nationaux, satisfaits par l'importation.

Une adaptation continue des circuits de commerce

On a jusqu'à présent exposé les fondements historiques de l'activité rurale korhogolaise. L'image d'une zone fortement productrice en vivriers et insérée bien souvent sous contrainte, dans une division régionale du travail imposée par des pouvoirs centraux, doit maintenant être complétée par l'évocation des circuits marchands locaux dont le poids économique actuel est loin d'être négligeable (cf. les comptes présentés dans l'étude).

Héritage du négoce à distance pratiqué dans la région des Savanes dès avant la période coloniale, les circuits marchands korhogolais se sont constitués au XIX^e siècle sur la base d'une organisation en « réseaux » (Labazée, 1992), dominés par des patrons de commerce ou *dioula ba*, chacun disposant d'un volant de dépendants sociaux ou *bara kè den* mobilisés pour accomplir les tâches courantes : colportage, collecte de céréales, manutention, etc.. L'échange à distance, notamment avec les sites septentrionaux tels Djenné, Mopti, Bamako, Sikasso pour l'actuel Mali, et avec Bobo-Dioulasso pour l'actuel Burkina Faso, s'est appuyé sur un système de logeurs et correspondants, appelés *djatigui*, qui assuraient d'une ville à l'autre la circulation d'informations sur la demande et sur les prix. L'unité des réseaux, dont les fonctions sont de faciliter la circulation régionale des marchandises, mais aussi des crédits et de la main-d'œuvre, est assurée par une commune appartenance à l'Islam, garant des transactions nouées et du respect des créances contractées. Notons d'emblée que cette organisation singulière, forgée à l'ère du grand commerce caravanier, reste à ce jour efficace pour assurer l'approvisionnement local en biens de consommation courante, et évacuer les produits du cru hors de la zone Nord.

Il a déjà été insisté sur l'imprécision du terme « Dioula », ordinairement utilisé pour définir les acteurs du commerce local. Outre les grandes familles (*kabila*) issues des migrations Mandé des XVI^e et XVII^e siècles, et celles de Malinké venues renforcer au siècle suivant les pistes Sud des grands centres d'échanges, il faut noter que le monde marchand local s'est étoffé, au cours du XIX^e siècle, par l'implantation de marabouts et de colporteurs venus de Dia, de Nioro et plus généralement de l'aire Fulbé. Par ailleurs, à la même période, une fraction non négligeable des lignages dominants du pays Sénoufo s'est insérée dans les échanges à distance, adoptant pour ce faire les signes habituels de l'identité Dioula : langue, religion, usages marchands. L'insertion progressive de Sénoufo dans l'univers commercial s'est du reste poursuivie tout au long du XX^e siècle, de sorte qu'est devenue inexacte l'assimilation de l'activité commerciale avec une identité ethnique « Dioula », et plus encore l'assimilation (si fréquente) de cette identité avec l'image de l'allochtone ou de l'étranger.

On distinguera différentes phases de l'activité marchande régionale, présentées ci-dessous, qui attestent d'une exceptionnelle capacité d'adaptation des communautés à leur environnement économique, soit :

- (a) une période, déjà aperçue, de transactions intensives entre marchands et agriculteurs locaux fondée sur l'échange de céréales contre du sel, de la cola, du tabac et des produits de l'artisanat : tissés de coton, fer, cuir. La réussite commerciale est alors dépendante de la capacité des chefs de *kabila* à capitaliser de la main-d'œuvre captive. En 1904, un rapport fait état, pour le pays Kiembara, d'une moyenne de trois captifs pour un homme libre, employés aux travaux agricoles, à l'artisanat, à la manutention ou au transport de marchandises ; la quasi-totalité des captifs du pays appartenant alors aux « Dioula » ;
- (b) une seconde période, faisant suite à la libération des captifs (celle-ci est effective en 1907), qui conduit à la paupérisation des petits commerçants, quelques marchands aisés parvenant à s'inscrire dans un nouveau cycle d'échanges à distance, portant sur le bétail et la cola : ces commerçants, stimulés par l'ouverture des routes pénétrant les zones de production colatière, vendent la cola sur les grands marchés du Nord avant d'y acheter du bétail ; accumulés vers Korhogo et Odienné, les troupeaux approvisionneront le contingent basé à Bouaké, les prix de la viande triplant du reste, entre 1913 et 1921 ;
- (c) une troisième période s'ouvre avec l'implantation, d'ailleurs tardive, de succursales locales des compagnies de commerce marseillaises et bordelaises. Jusqu'au milieu des années 1920, les quelques traitants signalés à Korhogo relèvent moins d'un projet de développement des réseaux de comptoirs depuis la zone côtière, que de la petite annexe commerciale chargée de « répondre aux besoins immédiats des planteurs européens de la Basse-Côte qui doivent nourrir leurs manoeuvres » (Kipré, 1983) : leur impact sur les milieux marchands locaux est alors dérisoire. Il faudra attendre l'entre deux guerres pour que se densifie le réseau de traite, et que s'implantent durablement quelques planteurs européens. L'achat des produits du cru s'organise autour de la Compagnie Française de Côte d'Ivoire (CFCI), qui pré-finance les campagnes des grands réseaux marchands de Korhogo aptes à mobiliser un grand nombre de collecteurs de brousse. La CFCI rachète aussi les grains directement collectés par les traitants européens Serville - ce dernier laissera son nom à un site de Korhogo (*Servilkaha*) devenu depuis lors le quartier Delafosse -, Olivier, Trabuccato et Escarré. Encore doit-on remarquer que la dépendance des marchands locaux envers les traitants n'a jamais été totale, les principaux réseaux ayant entretenu jusqu'à la décolonisation des relations fortes avec leurs correspondants de Bamako et de Bouaké ;

- (d) à l'indépendance, et plus encore à partir de 1975, les négociants du Nord dominant sans partager l'ensemble de la collecte des produits du cru : ils constituent, suite au repli des compagnies européennes de ces activités, l'indispensable intermédiation locale pour le riz, le maïs, l'anacarde, le karité, le bétail. Ils perdent en revanche, leurs positions dans le négoce de la cola, suite à l'effondrement de la demande malienne d'une part, et d'autre part, à l'affirmation de Bouaké comme centre d'arbitrage à l'exportation. La situation des commerçants locaux envers l'approvisionnement urbain korhologolais est plus complexe. Les sociétés européennes restent certes dominantes sur ce segment, mais quatre grands négociants locaux, liés à des fournisseurs de Bamako, de Baouké et d'Abidjan, font peu à peu sauter les verrous qui assuraient ces compagnies du monopole de revente des produits industriels ivoiriens, puis développent leur propre réseau de distributeurs. Dès 1964, 69 % des boutiquiers et tabliers de la ville s'approvisionnent auprès des grossistes africains de la place (Roussel, 1965). Notons enfin, l'importance pour les commerçants locaux, du circuit du riz importé au cours des années 1980 : sur 45 grossistes locaux qui le commercialisent en 1986, neuf assurent à eux seuls la moitié du marché et en tirent d'importants profits par le jeu du subventionnement de la filière. De même, les grands transporteurs locaux bénéficient d'un avantage à la vente de riz cargo, puisque le niveau de remboursement du fret par la Caisse de péréquation, assure d'emblée la rentabilité des opérations commerciales ;
- (e) on n'oubliera pas de mentionner toute l'importance des échanges frontaliers pour le commerce local : une partie non négligeable de son poids économique vient en effet de sa capacité à livrer des biens courants : alimentaires, textiles, cigarettes par exemple, à des prix compatibles avec le niveau de vie des urbains et des ruraux du département ; et réciproquement à évacuer dans les meilleures conditions et au meilleur moment différents produits locaux : céréales par exemple destinées à être consommées localement, intrants agricoles, riz « cargo ». Conforté par son enracinement historique, le commerce frontalier en direction des sites de Sikasso et de Bobo-Dioulasso a durablement joué, en dépit des réglementations douanières et des actions répressives, un rôle d'amortisseur au cours des récentes années de crise.

1.3. De la « politique d'abandon » au Programme d'urgence

Les indicateurs traduisant la « politique d'abandon » de la zone korhologolaise sont, à la veille de l'adoption d'un « programme d'urgence » élaboré dans la première moitié des années 1970 multiples. Au début des années 1960, le PIB par tête de la zone représente 20,3 % de celui de la Côte d'Ivoire (SEDES, 1965). L'écart reste élevé en 1974 : de l'ordre de 25 000 francs par tête dans la région Nord contre 75 000 francs pour l'ensemble du pays (ministère du Plan, 1974). A la même date, le revenu monétaire d'un agriculteur de la région est dix fois inférieur à celui des ruraux du Sud-Est. Par ailleurs, le Nord reçoit 7 % des investissements publics sur cette période, contre 15 % et 63 % respectivement au Centre et au Sud. Toujours en 1974, on dénombre une école pour 3 000 habitants – une pour 2 000 sur l'ensemble du territoire, un médecin pour 75 000 habitants – un pour 50 000 dans le pays – un lit d'hôpital et de maternité pour 8 700 habitants – pour 4 500 en moyenne nationale. Le taux de scolarisation du Nord atteint à peine 25 %, soit la moitié du taux moyen ivoirien.

Au cours d'une tournée menée en 1974, dans les départements de la savane ivoirienne, le chef de l'Etat Félix Houphouët-Boigny esquisse le cadre général d'une aide économique aux départements du Nord. Celle-ci, ultérieurement chiffrée à 21 milliards de FCFA, sera consignée dans un "Programme d'urgence" visant d'une part, à réduire les considérables écarts régionaux en dotation d'équipement, et d'autre part, à relever le niveau de vie des populations locales.

En 1971, l'économie du Nord participe pour moins de 3,5 % à la formation du Produit Intérieur Brut ivoirien (Datar 1974). Il vise enfin à associer les cadres originaires de la région, organisés en Comités de développement, aux projets retenus. Le « rêve de Sinematiali » - par lequel le Président dessine alors l'avenir économique et social du Nord - constitue une incontestable rupture envers la « politique d'abandon » des régions de Savane (Aubertin, 1983), trait caractéristique des quinze premières années du développement ivoirien.

Un net développement des infrastructures

Un Comité regroupant les départements de la savane du Nord, composé de Korhogo, Ferkessedougou et Boundiali est constitué, gérant une enveloppe globale de 8,8 milliards, dont 74 % sont affectés aux opérations de développement de Korhogo.

L'impact du "Programme d'urgence" fut considérable dans l'émergence des infrastructures urbaines et départementales, qui constituent encore à ce jour le gros du stock d'équipements locaux. Ont été édifiés : (a) quatre barrages importants dans le cadre d'une convention Soderiz ; (b) sept écoles primaires départementales, ainsi que l'extension de l'actuel lycée Houphouët-Boigny de Korhogo ; (c) quatre formations sanitaires complètes dans les grandes sous-préfectures, ainsi que l'actuel centre hospitalier régional (CHR) de Korhogo ; (d) les sept bâtiments couverts du grand marché de Korhogo ; (e) les extensions de délégations régionales ministérielles ; (f) l'aménagement de routes bitumées et d'ouvrages dont 13,5 km à Korhogo, 15 ponts départementaux, le tronçon Katiola-Niakaramandougou. Jusqu'en 1979, l'activité urbaine sera tirée par les financements du "Programme d'urgence" : en cinq ans, les industries de première transformation, les unités de commerce et les entreprises de construction doublent le volume des postes de travail, 42 % des emplois supplémentaires revenant au seul secteur du bâtiment et des travaux publics .

Le programme d'urgence en chiffres

	Korhogo	Boundiali	Ferke	Ensemble
Total	6 524	1 407	878	8 809
Travaux publics	3 600	250	280	4 130
Agriculture	1 350	600	150	2 100
Education	880	137	82	1 099
Postes, télécommunications	315	122	120	557
Santé	219	128	186	533
Marchés	100	100		200
Extensions administratives	60	70	60	190

Source : DDR-BARA 1978

L'un des effets de ce programme est, sans conteste, d'avoir accéléré les différenciations sociales et spatiales urbaines, visibles à la fin des années 1970 : l'augmentation du nombre des cadres de la fonction publique et l'augmentation de leurs revenus d'une part, l'installation à Korhogo d'expatriés travaillant pour le secteur privé, l'enrichissement d'opérateurs locaux dans les secteurs du commerce, du transport, des corps de métier du bâtiment est à l'origine de la densification du quartier Air France puis, à partir de 1977, du lotissement d'un vaste quartier appelé Résidentiel. Mais le gros de la pression foncière vient surtout des catégories urbaines intermédiaires, ouvriers et employés du bâtiment, du commerce et du transport, du secteur public aussi, qui conduit les autorités à lotir la périphérie urbaine - Kapele et Mont Korhogo dit « ordinaire » à l'Ouest, M'bengue au Nord, Petit Paris et Tchekelezo à l'Est - au moment même où les terres sont soumises à d'autres sollicitations : celles des agriculteurs autochtones, des citoyens comptant y installer des vergers, des sociétés de développement souhaitant effectuer des aménagements.

Un fort relèvement des prix agricoles

Parallèlement au "Programme d'urgence", un relèvement du prix d'achat des principaux produits agricoles du Nord est décidé en 1974, qui a pour but explicite d'élever la production commercialisée par les ruraux, et partant de leurs revenus monétaires. Les résultats sont sensibles, notamment sur la riziculture départementale, d'autant que la hausse des cours mondiaux des céréales contraint l'Etat ivoirien à majorer fortement les prix aux producteurs, en contrepartie d'un coûteux subventionnement de la filière riz.

Le département de Korhogo confirme sa position de premier producteur de riz ivoirien, mais surtout de fournisseur du circuit commercial puisqu'en 1986, 21,4 % de la production locale est destinée à l'auto-consommation, le reste étant mis en marché. Le triplement du prix d'achat de 1974 explique certes la double envolée de la production et de la commercialisation. Mais peu à peu, l'insuffisance des moyens de collecte et de stockage de la Soderiz, puis l'érosion du prix réel payé au producteur laissent penser que les évolutions ultérieures viennent : (a) des ruraux eux-mêmes pour qui l'association coton-riz permet d'optimiser le revenu domestique ; (b) de la hausse des taux d'encadrement des producteurs, et de l'aménagement des périmètres rizicoles : pour la région des Savanes dont l'encadrement revient à la CIDT, les surfaces de riz pluvial encadrées passent de 26 000 à 57 000 hectares entre 1982 et 1988 ; celles de riz irrigué passant de 6 600 à 14 700 hectares aux mêmes dates ; (c) d'un arbitrage des producteurs entre auto-consommation et mise en marché, lié au prix d'achat du riz local relativement à celui du riz importé.

Part du département de Korhogo dans la production rizicole ivoirienne (1970-1986) (milliers de tonnes)

	70 - 73	74 - 79	80 - 83	85 - 86
Prix achat paddy (FCFA)	22	65	57	80
Production nationale	339	479	405	557
Production départementale	34	49	47	87
Part du département	10,0 %	10,2 %	11,6 %	15,6 %

Source : DCGTx, Annuaire des statistiques agricoles et forestières

Part du Nord dans la production cotonnière ivoirienne (1976-1987) (milliers de tonnes)

	76 - 79	80 - 83	84 - 87	86 - 87
Prix achat coton (FCFA)	80	80	112	115
Production nationale	98	142	189	213
Production départementale	41	68	87	96
Part du Nord	42,1 %	47,6 %	46,2 %	45,0 %

Source : Statistiques CIDT

Simultanément, le relèvement du prix du coton donne à la Savane, et notamment au département de Korhogo, l'occasion de s'affirmer en tant que premier producteur national. En 1987, le secteur de Korhogo fournit 43 % du coton-graine du Nord ivoirien, l'activité ayant divers effets d'entraînement sur l'économie urbaine korhogolaise, notamment : (a) sur le niveau d'activité du secteur du transport, puisque 25 000 tonnes de fret annuel sont rétrocédées par la CIDT aux transporteurs locaux, renforçant ainsi le poids économique du Syndicat régional des transporteurs ; (b) sur l'activité commerciale urbaine, dont le chiffre d'affaires augmente de 20 % environ pendant la période de distribution des revenus cotonniers aux ruraux ; (c) sur le

secteur du bâtiment et des matériaux de construction, une partie des ressources cotonnières étant employée à la construction de résidences en dur, en brousse comme en ville.

L'ambition d'un « Nord ivoirien en mutation » ne se limite pas au relèvement substantiel des prix agricoles, mais vise à terme à une intégration spatiale et économique des activités de transformation situées sur l'axe Korhogo - Sinematiali - Ferkessedougou, par la création de « chaînes » liées à de multiples plans de valorisation : coton, riz, sucre, bétail, maraîchers -, chacune encadrée par une Société d'Etat : CIDT, Soderiz, Sodesucre, Sodepra, Sodefel. La gestion déficiente de la plupart des « Sode », la lourdeur des subventions et le retournement de conjoncture mettront un terme aux projets de conserverie, d'huilerie, de papeterie, etc., dont la finalité était la transformation industrielle des produits locaux.

Même s'ils n'ont pas été durables, les effets conjugués du "Programme d'urgence" et de la hausse des prix agricoles ont sans conteste contribué à l'enrichissement d'opérateurs privés du Nord, et à l'affirmation d'une classe moyenne korhogolaise percevant des revenus monétaires « intermédiaires ». En 1976, 65 % des employés du bâtiment, 70 % du personnel du secteur des transports, 37 % du personnel administratif perçoivent entre 15 000 et 30 000 FCFA mensuels (BNETD-SCET Ivoire, 1978). Ils ont aussi joué sur le renforcement des liens entre la ville et son arrière-pays, les urbains aisés plaçant une partie de leur épargne en campagne. A la fin des années 1970, les deux-tiers des vergers de manguiers recensés dans la sous-préfecture de Korhogo appartiennent à des citadins : 32 % à des commerçants et des notables, 30 % à des salariés et des artisans. De même, les citadins investissent dans la capitalisation de bétail ; aujourd'hui encore, les troupeaux de plus de 100 têtes sont presque exclusivement la propriété de résidents urbains.

1.4. La crise économique vue du Nord ivoirien

La crise économique ivoirienne s'est traduite à Korhogo, par un glissement de son tissu économique urbain, repérable dans la nature et la taille des activités. Une étude menée en 1991, (ORSTOM, 1992) auprès de 1 322 entreprises, hors secteur du transport, répertoriées au registre des patentes municipales ou s'acquittant de la contribution des patentes auprès de la Direction des impôts, montre : (a) que près des 2/3 des établissements réalisent un chiffre d'affaires inférieur à deux millions l'an, leur contribution aux recettes municipales passant de 2,3 % à 7,7 % entre 1982 et 1988 ; (b) que le nombre et la part des établissements de commerce sont en nette progression : ils représentent alors 46 % des établissements de la ville, sans considération de leur taille d'activité ; (c) que 54 % des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil des 20 millions - parmi lesquelles on dénombre sept unités industrielles et 35 établissements commerciaux - ont vu leur activité, leur niveau d'emploi et leur capital net immobilisé, régresser dans les cinq dernières années. La contraction des revenus distribués en ville par les secteurs privés, modernes et parapublics - dégraissage à la Soderiz et à la Sodepra, mise en veilleuse de la Motoragri et de la Sodefel, fermeture d'Anacarde Industrie, suppression des emplois de journaliers dans la fonction publique entre autres - participe à la paupérisation des citadins et, partant, à la prolifération de micro-unités de production et de distribution. Comme dans bien d'autres villes ivoiriennes (Dubresson, Lootvoet 1988), l'accélération de la croissance urbaine s'est accompagnée d'une nette évolution des activités économiques.

Le retournement de conjoncture a par ailleurs porté un coup d'arrêt à la construction à but locatif, et ce dans les quartiers résidentiels et semi-résidentiels. Ainsi, le tiers des parcelles attribuées entre 1983 et 1985 au quartier dit « Résidentiel 3 » ne dispose pas, en 1989, d'un bâti habitable. Il provoque aussi un sensible repli des populations à revenu intermédiaire vers les quartiers périphériques, et ce malgré la baisse des loyers en centre ville. La crise du secteur

locatif est forte : entre 1986 et 1990, le montant du loyer exprimé en francs constants aurait baissé de 18 % (INS Korhogo, 1990). De plus, l'incorporation de la périphérie villageoise dans le tissu communal crée nombre de tensions foncières, menant souvent au grippage des projets de lotissement imposés par la Préfecture. Ces terres sont soumises aux sollicitations des ruraux qui se reconnaissent un droit de propriété coutumière, des citadins ayant obtenu un titre de concession ou un droit d'occupation à titre précaire, des nouveaux arrivants qui s'y implantent provisoirement.

L'adaptation des korhologais à la crise des années 1980, telle qu'apparue au travers des résultats d'une enquête menée en 1991, auprès de 200 ménages urbains (Labazée, 1994), mérite d'être ici rappelée, tant les résultats du présent rapport en portent encore la trace. Elle sera rapidement résumée dans les points suivants : (a) les familles ont dû limiter les dépenses de consommation courante, les postes budgétaires les plus souvent affectés étant ici, le logement et les biens d'équipements du logement, l'habillement, les loisirs et les soins de santé ; (b) plus de 56 % des ménages ont réduit le montant des transferts en nature ou en argent destinés aux ruraux ; ces « délestages » étant en revanche moins apparents en matière d'accueil à domicile de parents venus du village ; (c) la désépargne a affecté 67 % des ménages : ponctions sur les comptes courants et d'épargne, cession de biens capitalisés antérieurement. L'endettement lors de périodes ou d'événements clés de la vie sociale tels que maladie, rentrée scolaire, funérailles est devenu courant pour 41 % des ménages interrogés ; (d) la reconstitution des activités professionnelles des actifs appartenant aux ménages interrogés montre que 26 % d'entre eux exercent une activité secondaire non agricole (il s'agit, en majorité, de petits commerces), et 38 % des ménages exploitent au moins un champ ou un bas-fond, 22 % disposant par ailleurs d'un petit élevage en ville ou dans les environs. En bref, la multi-activité est un trait majeur, et toujours actuel, des urbains korhologais, et qui contribue de façon importante à la formation du revenu des ménages, et doit-on ajouter, au glissement vers le bas de la taille moyenne des points d'activités.

Plus généralement, les données tirées des enquêtes de la Banque mondiale sur le niveau de vie des ménages ivoiriens indiquent : (a) que la région des Savanes est demeurée la plus pauvre de Côte d'Ivoire sur la période 1985-1992, les dépenses réelles par tête chutant de 25 % au cours de la période ; (b) que ces dépenses par tête, inférieures de 56 % à la moyenne nationale à la veille de la crise, ont toutefois moins régressé que dans les zones de production du café-cacao ; (c) que l'appauvrissement des ruraux du département de Korhogo, à l'évidence important, a pu être pondéré sous le double effet de l'augmentation des surfaces cotonnières, et de l'accroissement sensible du taux d'auto-consommation des vivriers cultivés localement. C'est à juste titre, qu'un récent rapport de la Banque, privilégiant une approche qualitative de l'évolution du niveau de vie, mentionne que la pauvreté des ruraux dans le Nord est liée aux difficultés d'accès à la terre et à l'absence de moyens pour la mettre en valeur : la pression foncière, en particulier dans la « zone dense », est désormais telle qu'elle rend délicate l'installation des jeunes ruraux, l'absence de main-d'œuvre familiale étant par ailleurs l'obstacle premier à l'acquisition de revenus cotonniers. En d'autres termes, « les ménages vulnérables sont caractérisés par le fait qu'ils ne cultivent pas de champ de coton (...), qu'ils se focalisent sur la culture des bas-fonds et les produits vivriers en utilisant la *daba* sur de petits champs, et que leur production vivrière ne suffit pas à nourrir la famille, ce qui les oblige à travailler pour les autres » (Banque mondiale, 1995).

Il vient des points précédents que l'une des conséquences de la crise est d'avoir avivé les tensions foncières dans la commune et le département de Korhogo. Ne sont évoqués ici que les aspects les plus courants soit : (a) bien que les transactions marchandes sur la terre restent encore rares dans la zone, respectant en cela l'usage issu des coutumes Sénoufo, la pression de la demande conduit à la généralisation de transactions fondées sur une cession provisoire des

droits d'usage en contrepartie de prestations en travail ou en nature qui, pour leur part, « ne relèvent pas des prestations coutumières habituelles » (Banque mondiale, 1996) ; (b) les litiges fonciers entre Peuls transhumants et agriculteurs Sénoufo sédentaires, certes anciens, ont pris de l'importance suite à l'accroissement simultané des surfaces de coton, des cultures destinées à l'auto-consommation des ménages, et de la capitalisation de bétail ; si la plupart des différends se dénouent à l'amiable à l'échelon sous-préfectoral, certains dégénèrent en conflits opposant les communautés ; (c) on signalera enfin la formation de litiges autour des limites de terroirs entre villages appartenant à la « zone dense », ainsi qu'une tendance à ne reconnaître d'autorité et de droit de gestion sur la terre que celle des chefs de terre Sénoufo ou *tarfolo*, qui s'accompagne d'une mise en cause des droits fonciers anciens acquis par des villages Dioula, ou encore par des forgerons Sénoufo. La résolution des problèmes fonciers est probablement devenue l'un des enjeux majeurs de la gestion locale pour les vingt années à venir.

1.5. De considérables enjeux dans la communalisation et la décentralisation

On ne saurait terminer l'évocation de l'histoire locale, sans traiter des enjeux présents de la communalisation, de la décentralisation et de la déconcentration des services d'Etat, tant ces questions, et leur bonne résolution, conditionnent le devenir régional et, doit-on ajouter avec force, les relations futures entre la région Nord et l'Etat ivoirien. La situation complexe et comme on a pu le voir, historiquement constituée, de l'aire korhologaise dans la vie politique nationale vient : (a) de l'importance de la capitale de la Savane ivoirienne dans la formation du « modèle ivoirien de développement » auquel elle a contribué en livrant de la main-d'œuvre et des vivres à des coûts décroissants, si bien qu'à l'exception de la période 1975-1980, le Nord a été défavorisé dans l'allocation d'équipements, d'investissements à caractère productif, de moyens de fonctionnement ; (b) du caractère politiquement sensible d'une région dont la vie politique et les structures sociales sont à la fois denses et dotées d'une relative autonomie ; (c) d'une forte identité, distincte des cultures côtières et forestières - par les liens unissant l'aire Sénoufo de part et d'autre des frontières maliennes et burkinabè, par le taux d'islamisation, par le type d'activités agricoles entre autres - qui, vu cette fois du Sud, a parfois été interprétée à tort en exception régionale, voire régionaliste.

Placé en janvier 1978 sous le régime communal de plein exercice, Korhogo n'a pas échappé dès l'élection municipale, dite « semi-compétitive » de 1980, aux tensions issues de la confrontation entre les logiques politiques locales et centrales. Les premières favorisaient la candidature du député Gbon Coulibaly, fils du responsable de la coordination des chefferies de canton ; les secondes voyant dans la communalisation l'ouverture d'un nouvel espace politique que l'Etat entendait réserver à de hauts fonctionnaires en fin d'activité, et en l'occurrence au Général Coulibaly Ibrahima dont les fonctions à l'Etat-major des forces armées prenaient fin. L'évocation de cet épisode chaotique de la vie politique contemporaine a ici pour simple objectif : (a) de rappeler tout l'intérêt que l'Etat a accordé, et accorde encore, à l'administration des affaires locales ; (b) de signaler l'apparition, à cette occasion, d'une fracture dans la gestion ordinaire des rapports entre les autorités régionales et l'Etat, celui-ci intervenant directement dans les mécanismes d'accession aux fonctions hiérarchiques locales ; (c) de mentionner que la force des liens personnels issus de l'histoire, précédemment signalés, qui unissait alors les descendants du patriarche Gbon Coulibaly au Président Félix Houphouët-Boigny, a néanmoins été garante du fonctionnement, même heurté, des institutions communales ; (d) que la disparition de ces liens impose et rend désormais possible de nouvelles articulations, sans doute plus apaisées, entre les pouvoirs locaux et l'Etat.

Dans un tel contexte, la réussite du processus de décentralisation est un enjeu vital, dont on peut d'emblée suggérer trois conditions préalables. La première réside dans l'élaboration

simultanée d'un «nouveau Programme d'urgence » visant à redonner à la capitale de la Savane les moyens immédiats d'une relance des activités, et d'un « Projet de développement à moyen et long terme » précisant pour les vingt ans à venir les fonctions locales, régionales, nationales que Korhogo devra assumer. C'est aux acteurs locaux, et à l'initiative des autorités et élites locales, qu'il revient d'élaborer les grands axes de ce que devra être Korhogo à l'horizon 2020, et de réfléchir aux moyens d'y parvenir. La seconde tient à une indispensable diversification des structures locales d'information, de concertation et de décision, supposant d'une part, une ouverture plus grande aux compétences d'acteurs locaux n'appartenant pas aux lieux d'autorité structurant la ville, et d'autre part, une densification des liens entre les administrations déconcentrées et la municipalité. La troisième condition, sans doute la plus délicate à remplir, impose aux élites locales d'œuvrer pour que les singularités du Nord soient mieux connues, et donc reconnues comme autant de composantes essentielles de la société ivoirienne.

II. Dynamisme du peuplement de la commune et du département. Une approche démographique

2.1. Région des Savanes, départements, zones urbaines

La région

Initialement constituée par décret du 16 janvier 1991, puis modifiée en janvier 1997, la région des Savanes⁽²⁾ rassemble quatre des départements occupant la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire soit : (1) Korhogo, chef-lieu de région et capitale historique, commerciale et administrative de la zone ; (2) Boundiali ; (3) Ferkessedougou ; (4) Tengrela. Lors du recensement de 1988, la population régionale a été estimée à 745 816 habitants, soit 6,9 % de la population ivoirienne. Elle est donc loin du peuplement des régions du Sud (35,5 %), du Centre-Ouest (14,3 %) ou même du Centre (8,5 %) : elle compte parmi les aires les moins peuplées du pays.

Répartition de la population de la région des Savanes (1975-1988)

Départements	1975	1988	Δ/an 75-88
Ensemble	500 760	745 816	3,1 %
Korhogo	276 299	390 229	2,7 %
Boundiali	96 884	127 847	2,2 %
Ferkessedougou	91 516	172 893	5,0 %
Tengrela	36 061	54 847	3,3 %

Source : RGPH (1975), RGPH (1988)

Le taux d'accroissement régional sur la période 1975-1988 a été de 3,1 %. L'estimation de l'Institut National de la Statistique (INS) pour l'année 1997, fondée sur la reconduction des taux de croissance de la période antérieure, permet d'évaluer le nombre de résidents actuels à 1,02 million, soit une densité régionale de 24,8 habitants au km². Toutefois, l'analyse rapide de la population par département montre :

² En 1991, la Côte d'Ivoire a été divisée en dix régions, le nombre étant passée à 16 en 1996. Toutefois, les données chiffrées de ce travail sont relatives au découpage de 1991.

- (a) le poids du département de Korhogo qui accueille sur quelque 13 400 km² près de 53 % des effectifs totaux de la région ; son taux de croissance annuel de 2,7 % masque en fait une importante disparité entre le milieu rural (1,7 %) et le monde urbain, dont la progression est de l'ordre de 7 %. En revanche, les départements de Ferkessedougou, Boundiali et Tengrela ne comptent respectivement que pour 23 %, 17 % et 7 % de la population régionale. Bien que relativement faible par rapport aux départements de la zone forestière, la population départementale korhogolaise resterait ainsi l'une des plus importantes du Nord ivoirien ; elle se répartirait, pour l'année 1997, dans 870 villages et une grande ville, Korhogo⁽³⁾ ;
- (b) le poids de la « zone dense » du département dans le peuplement total – le terme de « zone dense », apparu dès l'époque coloniale, traduit bien la charge démographique supportée par les sous-préfectures situées dans la partie orientale de ce département, les raisons historiques de cette charge ayant été rappelées au chapitre précédent ;
- (c) le poids démographique de la commune de Korhogo : il faut en effet souligner que le taux de croissance urbaine a longtemps été l'un des plus élevés des villes secondaires du pays (Dureau 1987 ; Dubresson 1992) et, à la différence des villes situées au Centre et Sud du pays, cette progression tient moins à la venue d'étrangers et d'allochtones qu'aux migrations intra-départementales et régionales.

Globalement, 25 % de la population régionale vivait en 1988 dans les agglomérations considérées comme des villes au sens précédemment décrit. La région des Savanes reste ainsi à forte dominante rurale, le taux d'urbanisation s'établissant alors de 17 % à Boundiali, 20 % à Ferkessedougou, 28 % à Korhogo et 40 % à Tengrela. Une rapide comparaison avec le taux d'urbanisation moyen en Côte d'Ivoire, soit 39 % à la même date, montre que la composante citadine de la région Nord est modeste, la situation tenant au fait que seuls les chefs-lieux de département remplissent les critères de villes. Dans l'attente des résultats définitifs issus du recensement 1998, les premières indications tirées de quelques données brutes disponibles permettent d'estimer à quelque 15 % la proportion des habitants du département vivant dans les chefs-lieux de sous-préfectures, hors celle de Korhogo.

Répartition de la population régionale par département selon le milieu d'habitat (1988)

Département	Rural	Urbain	Ensemble	Tx. Urb.
Ensemble	557 014	188 802	745 816	25 %
Korhogo	280 784	109 445	390 229	28 %
Boundiali	105 812	22 035	127 847	17 %
Ferkessedougou	137 752	35 141	172 893	20 %
Tengrela	32 666	22 181	54 847	40 %

Source : RGPH (1988)

Dans l'hypothèse d'une relance de l'économie locale et de ses retombées probables sur l'urbanisation locale, la ville de Korhogo pourrait atteindre 460 000 habitants en l'an 2020, soit près de 50 % d'une population départementale estimée à 940 000 habitants⁽⁴⁾. Plusieurs communes, Dikodougou, Sinematiali, Napieoledougou, M'Bengue, devraient connaître une réelle urbanisation.

³ Rappelons que lors du recensement de 1988, ont été définies comme « ville » les agglomérations de plus de 10 000 habitants, ou celles comptant de 4 000 à 10 000 habitants pourvu que plus de 50 % des chefs de ménage pratiquent une activité non agricole.

⁴ Dans l'hypothèse d'un taux de croissance de 5 % pour Korhogo-ville, de 1,7 % pour le reste du département.

Une autre caractéristique démographique de la région Nord est que l'aire Sénoufo, et plus particulièrement le département de Korhogo, constitue moins qu'au cours de la première moitié du siècle le réservoir majeur de main-d'œuvre migrante et mobilisable par la mégapole abidjanaise et les planteurs du Sud ivoirien. Déjà souligné au début des années 1990, puis récemment confirmé par une enquête migration (REMUAO 1997), l'attachement des natifs du Nord à leur terroir combiné à la venue massive de travailleurs des pays limitrophes, ont réduit fortement les migrations de longues distances et conduit les autochtones à rechercher, au sein de la région, les ressources de leur survie. Il reste que la pression foncière pourrait expliquer le tassement de croissance dans certaines sous-préfectures de la zone dense : Napie, Guiembe, Tioro, qui se dessine à l'examen des résultats provisoires du recensement de 1998. Ces résultats pourraient être le signe de mouvements intra-départementaux : migrations passagères ou de longue durée dans le Sud du département, vers Ouattaradougou et Bada par exemple, et en direction de départements ou de régions immédiatement voisines : Mankono, Zuénoula, etc.

La conjonction des caractéristiques exposées ci-dessus soit ; (a) peu d'allochtones venant résider dans la région, à l'exception des fonctionnaires affectés et de commerçants maliens, burkinabè et sénégalais appartenant tous à des réseaux sous-régionaux d'échanges ; (b) une proportion restreinte d'autochtones migrant au Sud, suggère l'extrême endogénéité et homogénéité du peuplement régional actuel : dans l'ensemble de la Région, 61 % de la population revendique une identité Sénoufo et 24 % une identité Malinké, de sorte que les étrangers et allogènes ne comptent que pour 15 % des résidents⁽⁵⁾. De ce point de vue, la zone est incontestablement une exception dans l'histoire récente du peuplement ivoirien, qui conforte les mécanismes d'appartenances et d'identités territoriales, et explique que la régionalisation et la décentralisation sont des exigences fortes. Le défi de l'Etat est de réussir à livrer les outils d'une gestion locale et régionale en préservant les relais garants d'une unité nationale.

Caractéristiques d'ensemble du département

Le département de Korhogo est constitué de 11 sous-préfectures dont les chefs-lieux ont désormais tous rang de commune de plein exercice - six seulement en 1988. Celle de Korhogo est de loin la plus importante, avec une population estimée à 222 000 habitants en 1997, dont 67 % résideraient en ville. A l'autre extrême, les sous-préfectures de Komborodougou, de Guiembe accueilleraient environ 11 000 et 13 000 habitants respectivement. On notera par ailleurs qu'entre 1988 et 1997, la sous-préfecture de Korhogo aurait capté à elle seule 57 % des 86 000 résidents départementaux supplémentaires.

Rappelons qu'en 1988, et pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, la densité de population était de 34 hab/km², une nette différence séparant la zone savanicole faiblement densifiée (19 hab/km²) et celle de la forêt (54 hab/km²). La densité du département de Korhogo soit 31 hab/ km² était alors en deçà de la moyenne nationale, bien que dépassant de loin celle des autres départements de la région : Ferkessedougou comptait 10 hab/km², Boundiali 16 hab/km² et Tengrela 25 hab/km². Les estimations INS suggèrent de plus que, sous l'effet de la croissance de la ville de Korhogo, le processus de densification est aujourd'hui plus prononcé dans ce département, qui atteindrait actuellement 36 hab/km², contre 13 pour Ferkessedougou, 22 pour Boundiali, 34 pour Tengrela. La charge démographique s'exercerait principalement sur les sous-

⁵ Encore cette répartition, fixant dans des « ethnies » les appartenances identitaires, doit-elle être nuancée pour diverses raisons dont : (a) la principale communauté étrangère basée dans les départements de Korhogo et de Tengrela est malienne, mais appartient à l'espace Sénoufo située dans la région de Sikasso et à l'Ouest de Bobo-Dioulasso ; (b) sont souvent rangés dans la communauté Malinké des personnes revendiquant l'identité « dioula » dont il a été montré qu'elle est une déclinaison particulière – et professionnelle – de l'identité Senoufo (Launay 1989 ; Labazée 1993)

préfectures de la « zone dense », soit : Korhogo (177 hab/km²), Karakoro (62 hab/km²), Napieoledougou (60 hab/km²), Sinematiali (55 hab/km²), Komborodougou (53 hab/km²) et Tioro (47 hab/km²).

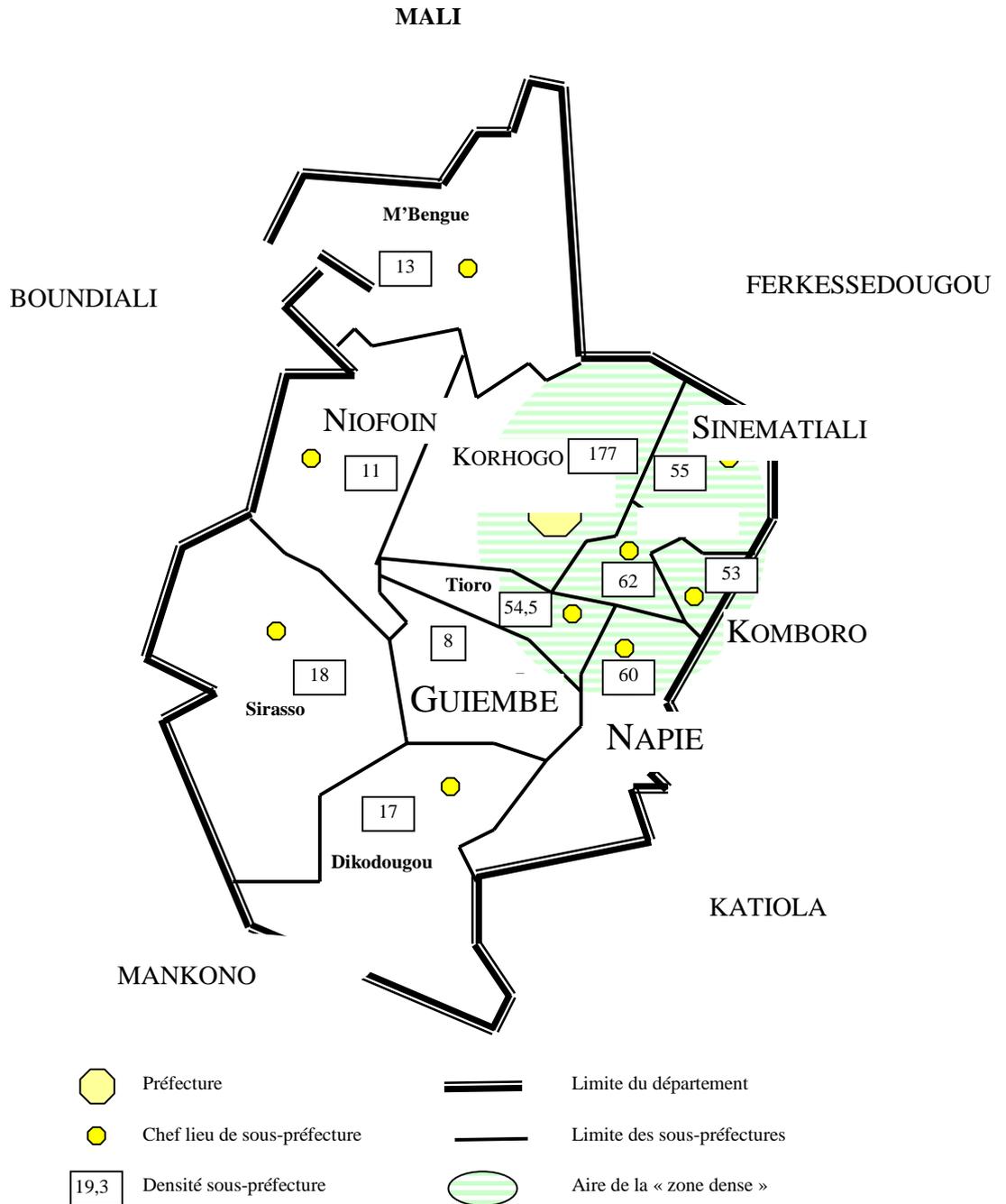
Répartition de la population du département par sous-préfecture (1988-1997)

Sous-Préfectures	Nb. villages	Superficie (km ²)	Pop. 1988	Pop. 1997	Densité 1997
Dikodougou	35	2 100	30 550	36 312	17
Guiembe	22	1 470	9 523	11 320	8
Karakoro	96	270	14 476	16 610	62
Korhogo	175	1 258	173 364	222 543	177
Komborodougou	59	250	11 470	13 160	53
M'Bengue	49	2 600	28 026	33 314	13
Napieoledougou	97	600	31 335	35 952	60
Niofoin	35	2 100	18 626	22 139	11
Sinematiali	221	680	32 864	37 707	55
Sirasso	30	1 700	25 222	29 980	18
Tioniaradougou	52	360	14 773	16 951	47
Total	871	13 388	390 229	475 987	36

Source : RGPH (1988), estimations ECOLOC – Korhogo⁶

⁶ A l'examen des premières données brutes du recensement, l'étude a retenu un taux de croissance moyen de 1,7 % pour les sous-préfectures hors Korhogo, résultant lui-même d'un taux de 1,6 % pour celles de la zone dense et de 2 % pour les autres sous-préfectures. Ces taux prennent en compte de probables sous-estimations du recensement de la population départementale – au stade actuel d'exploitation des données – liées, entre autres, aux mouvements de population faisant suite à la fin de la campagne agricole.

DÉPARTEMENT DE KORHOGO
Densités de population en 1997

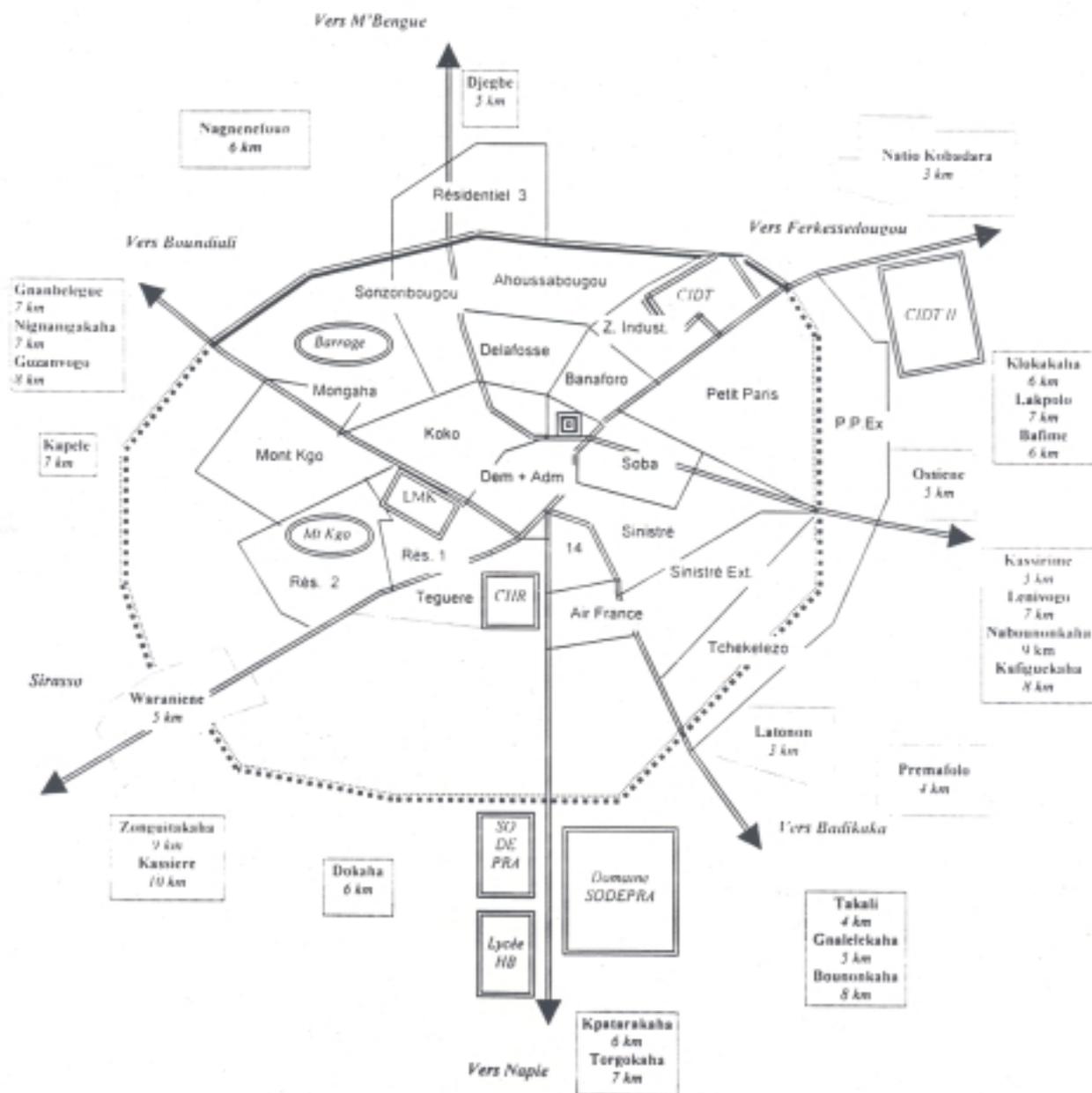


Sources : Ecoloc - Korhogo

La ville de Korhogo

Bien que fragmentaires et difficiles à comparer, les recensements effectués pendant l'ère coloniale montrent que la formation du centre urbain korhogolais n'a pas été linéaire. Au début du siècle, Korhogo ne se distingue guère de la dizaine d'importants villages comptant, dans le poste administratif, plus de 2 000 habitants. Toutefois, trois des 28 cantons de ce poste se distinguent par leur forte densité démographique ; il s'agit de Korhogo, Napieoledougou et Sinematiali, qui concentrent 38 % des adultes recensés (Delafosse, 1908). Les évaluations de populations font état, jusqu'en 1935, d'une croissance modeste, chaotique finalement rythmée par les prélèvements de main-d'œuvre pour la Basse-Côte. Il faut attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour que le taux des résidents urbains progresse à Korhogo, et ce, au moment où les villes marchandes de Bouna et Bondoukou, situées sur les axes orientaux et occidentaux du grand commerce, marquent un temps d'arrêt (Duchemin 1969). Korhogo compterait près de 20 000 habitants à la veille de l'Indépendance, soit 10 % environ de la population de la subdivision. Encore ce taux d'urbanisation est-il très inférieur à celui de la subdivision voisine de Ferkessedougou. Quoi qu'il en soit, la coupure entre les rythmes de la croissance urbaine et rurale, s'est amplifiée depuis lors, sous l'effet de l'affirmation des fonctions administratives et commerciales de Korhogo.

Commune de Korhogo Quartiers de la ville et villages rattachés



De 1965 à 1975, la ville de Korhogo a connu l'une des croissances démographiques les plus fortes du pays, d'environ 7 % l'an. Le modeste tassement constaté entre 1975 et 1988 ne modifie pas fondamentalement ce constat, soit 6,62 % à Korhogo, contre 5,7 % pour la moyenne des onze plus grandes villes de Côte d'Ivoire. De 20 800 habitants en 1963 (SEDES, 1965) à 47 500 en 1975, la population urbaine est passée à près de 110 000 en 1988. Pendant cette période, la ville de Ferkessedougou, concurrente potentielle de la capitale régionale, n'a pas réduit l'attraction korhogolaise malgré l'implantation du rail et la création de grandes unités agro-industrielles : Ferké est restée une « ville de passage » et Korhogo une « ville de destination ». Néanmoins, le taux de croissance élevé du département de Ferkessedougou, et la revalorisation de la fonction transitaire du chef-lieu dans un contexte d'essor des échanges commerciaux avec les pays voisins, pourraient à terme conduire à une pondération de l'influence régionale de Korhogo. Il reste que les causes de l'urbanisation rapide de Korhogo sont : (a) les migrations de jeunes ruraux du département, attestées d'ailleurs par un relatif tassement de la croissance dans la « zone dense » et l'ouverture d'un front de colonisation des terres vers le Bou et le Bandama ; (b) un taux de natalité en ville (55 ‰) plus élevé qu'en zone rurale (46 ‰), tenant au taux élevé de femmes de moins de trente ans ; (c) la fonction commerciale et administrative de la ville qui, liée à son histoire, en fait un carrefour et un lieu d'attractions.

Population de Korhogo par quartier (1988 - 1997) *

Quartier	1988	1997 *	Δ 88-97	Hab/ha 97
Total villages rattachés *	3 233	10 119		
Total ville	109 655	149 448	40,5	61
Soba	12 784	17 791	39	116
Koko (N + NO + S)	12 354	16 705	35	112
Ahoussabougou	11 058	15 255	38	87
Petit Paris	9 392	13 363	42	103
Banaforo	8 318	10 281	24	194
Delafosse	7 069	9 336	32	164
Tchekelezo	6 295	7 993	27	37
Sinistré Extension	7 620	7 840	3	68
Sonzoribougou	6 463	6 684	3	85
Sinistré	6 742	6 536	- 3	79
Résidentiel (1 + 2)	3 667	3 848	5	9
Petit Paris Extension	2 578	5 180	101	32
Dem	3 311	5 164	56	224
Air France	1 351	4 809	256	116
Quatorze	1 734	4 220	143	105
Route Kapele	-	2 777		
Lycée Houphouët	-	2 333		
Zone industrielle	1 225	2 264	85	19
Cocody	-	1 686		
Teguere	988	1 389	41	29
Administratif	809	1 251	54	20
Résidentiel 3	1 230	2 034	65	10
Mongaha	853	708	- 17	4
Autres zones	3 814			

* Soit 9 villages en 1988 et 31 en 1998

Source : RGPH (1988), ECOLOC - Korhogo (estimations 1997)

Dans l'attente des résultats définitifs du RGPH 1998, la population de la ville a été estimée à 149 000 habitants en 1997. Un taux de croissance annuel de 3,5 % depuis 1988 a été retenu, fondé sur de premières indications du recensement redressées en tenant compte d'erreurs et

d'omissions probables. Ce taux correspond à un tassement par rapport à la période antérieure, probablement imputable aux effets de la crise économique sur le tissu urbain. Pour leur part, les villages rattachés à la commune de Korhogo compteraient plus de 11 000 habitants⁽⁷⁾. Au total, la commune comptabiliserait 160 000 habitants, dont 93 % résideraient dans les quartiers de la ville, et 7 % dans les villages rattachés. Le tableau ci-dessous, comparant les données 1988 et les estimations faites pour l'année 1997⁽⁸⁾, suggère : (a) une densité moyenne de 61 habitants à l'hectare, contre 45 en 1988 ; (b) une forte densité de la zone centre de la ville, notamment à Dem, Soba et Koko, des trois principaux quartiers situés au Nord de ce centre soit : Banaforo, Delafosse et Ahoussabougou, enfin du quartier Air France et de Petit-Paris ; (c) un habitat urbain encore clairsemé à la périphérie, par exemple dans les quartiers Tegueré, Tchekélezo, Petit-Paris Extension ; (d) de faibles densités dans les zones industrielles et administratives, ainsi que dans les récentes extensions Nord et Ouest.

Par ailleurs, le processus de peuplement urbain fait apparaître : (a) des quartiers dont la densification a plus que doublé entre 1988 et aujourd'hui soit : Air France, Quatorze, Petit-Paris Extension ; (b) des quartiers semblant atteindre un seuil de saturation eu égard à leur forte densité : Dem, Ahoussabougou, Delafosse, Petit-Paris ; (c) des quartiers dont la densification est nettement inférieure à la moyenne urbaine, notamment Sinistré et Sinistré Extension, Mongaha et Sonzoribougou.

Trois grands types d'habitats coexistent à Korhogo : (a) huit quartiers à vocation résidentielle : Commerce, Administratif, Quatorze, Air France, Mont Korhogo Résidentiel, Résidentiel 1 et 2, Résidentiel 3 ; (b) treize quartiers évolutifs : Ahoussabougou, Banaforo, Delafosse, Dem, Koko, Mongaha, Mont Korhogo Ordinaire, Petit-Paris, Sinistré, Sinistré Extension, Soba, Tegueré, Zone industrielle ; (c) trois quartiers d'habitats évolutifs-traditionnels : Petit-Paris Extension, Sonzoribougou, Tchekélezo. Il a été à juste titre souligné qu'aucun type d'habitat n'est exclusif des autres dans l'ensemble des quartiers de la ville (DCGTX, 1995) ; les différenciations sociales n'ont pas conduit à de fortes oppositions spatiales, ce qui contribue à l'homogénéité du tissu urbain. Il faut aussi insister sur le fait que la césure entre l'espace urbain et rural est peu prononcée, les aires périphériques de la ville étant des zones de culture. Plus généralement, l'économie populaire citadine et rurale est nettement imbriquée dans l'activité ordinaire des ménages, tant pour les cultivateurs(trices) des villages environnants qui occupent une partie non négligeable des marchés de la ville, que pour bon nombre d'urbains qui, en saison, cultivent les parcelles et bas-fonds de la sous-préfecture. Il existe dans cette zone, une complémentarité forte entre la ville et la campagne confortant le diagnostic d'études antérieures : l'urbanisation korhologaise a, jusqu'à présent, bien joué son double rôle « d'allègement de la pression foncière sur les terres et de développement d'une demande solvable pour ceux qui restent » (Snrech, 1994).

Il importe de signaler l'absence de contraintes majeures de sites à Korhogo. Le relief de la ville et de son pourtour immédiat est peu accidenté. Seuls les grands bas-fonds du Tiologo et du Sissibi au sein de la ville, de Natio-Kobadara et de Latonon à quelques kilomètres au Nord et au Sud, constituent des obstacles naturels à l'expansion. A l'horizon 2000, la superficie de Korhogo devrait atteindre 3 300 hectares ; l'étalement urbain est donc important, bien que les densités de peuplement soient extrêmement contrastées.

⁷ Soit 24 villages en 1998, puisque sept des 31 villages antérieurement rattachés ont été considérés comme des quartiers de la ville : Kassirime, Latonon, Logokaha, Nagnenefoun, Natio-Kobadara, Ossiène, Premafolo.

⁸ La population urbaine totale est issue de l'estimation faite par ECOLOC sur le taux de croissance de la ville, soit 3,5 % l'an entre 1988 et 1997. Le premier comptage effectué par l'INS lors de la cartographie ayant précédé le recensement a fourni le poids relatif de chaque quartier dans l'ensemble urbain.

Au total, la pression démographique s'exerce à l'intérieur de la ceinture dessinée par l'actuel périphérique Nord et la voie Sud dite des « cent mètres », et les résidents semblent peu prompts à investir les nouveaux quartiers tels que Cocody, Résidentiel 3, Tchekélezo, Petit-Paris Extension, Mongaha. De plus, une extension de la ville vers le Sud est difficile, eu égard à l'existence de l'ancien domaine Sodepra, ainsi que vers l'Ouest enserré entre le barrage et les collines de l'actuel quartier résidentiel. Ces deux premières remarques attirent l'attention sur l'importance d'un schéma prévisionnel d'aménagement urbain, visant d'une part, à améliorer l'environnement des quartiers les plus peuplés, d'autre part, à lever les réticences et facteurs de blocage au peuplement des quartiers Nord, Est et Sud-Est de la ville. On notera l'apport démographique des 31 villages rattachés à la commune, notamment ceux de Natio-Kobadara, Kapele, Waraniene, Dokaha et Nagnenefoun : une attention particulière doit leur être portée, puisque ces sites sont des aires de peuplement et de productions alimentaires indispensables pour nourrir la ville.

2.2. Approche des sous-préfectures du département

On traitera de façon succincte les grandes caractéristiques propres à quelques sous-préfectures et chefs-lieux de sous-préfectures du département, hors celle de Korhogo dont les grands traits ont été évoqués précédemment. Bien que chacune dispose de ses singularités, il doit être signalé une relative homogénéité des conditions de vie des populations et des systèmes productifs villageois pour les sous-préfectures : (a) de la zone dite "dense" soit Sinematiali, Karakoro, Komborodougou, Napieoledougou et Tioniaradougou où les tensions foncières sont extrêmes ; (b) de l'aire Nord et Nord-Ouest du département comprenant M'Bengue, Niofoin et Sirasso, aires dont le faible peuplement attire les migrants locaux en quête de terres exploitables ; (c) des sous-préfectures de Guiembe et de Dikodougou, situées au Sud de la ville de Korhogo, dont les caractéristiques tiennent au dynamisme agricole fondé sur l'igname, à l'influence conjointe qu'exerce les centres urbains de Korhogo, Bouaké et Tortyia, aux tensions fréquentes entre les agriculteurs et les éleveurs.

On notera d'emblée le nombre élevé de sous-préfectures présentes dans le département de Korhogo et, partant, de chefs-lieux dont fort peu disposent d'infrastructures, de la masse critique de population voire d'un quelconque embryon d'apparence urbaine. Le maillage administratif nordiste apparaît ainsi plus dense que dans les autres régions du pays – encore la démultiplication des sous-préfectures n'est sans doute pas achevée, tant les villages prétendant au rang de chef-lieu sont encore nombreux, ce qui tient : (a) à l'objectif fort ancien des autorités d'Etat d'encadrer, ne serait-ce que de façon symbolique, les habitants de la zone ; (b) aux compétitions entre plusieurs gros villages du département qui, chargés d'histoire, sont soucieux d'inscrire leur autorité traditionnelle dans le tissu administratif contemporain. Il convient donc, dans une visée prospective, de faire la distinction entre ce qu'il faudrait appeler la « symbolique du chef-lieu », répondant certes à des impératifs administratifs, politiques et diplomatiques importants mais dépourvue de toute dynamique urbaine à terme – tel est entre autre le cas pour Siolokaha, village situé dans la sous-préfecture de Napié et candidat à la chefferie de sous-préfecture –, et les bourgs qui disposent effectivement d'atouts économiques et géostratégiques pour constituer à l'avenir une « couronne urbaine » allégeant la pression korhogolaise, et développant des synergies avec la capitale régionale. Aux trois bourgs déjà évoqués et qui ont d'ores et déjà une réelle vocation urbaine, il faut rajouter Napieoledougou dont le désenclavement récent par l'axe bitumé Korhogo – Kanawolo pourrait favoriser la croissance.

Bien que jouant un rôle administratif important, six sous-préfectures ne semblent pas en mesure de supporter à court terme une dynamique d'urbanisation soutenue de leur chef-lieu. Il s'agit : (a) de Sirasso et de Niofoin situés à l'extrême Ouest du département, qui constituent à ce jour

des zones d'accueil de migrants venant de la "zone dense" et en quête de terres ; (b) de Karakoro, Komborodougou et Tioroniaradougou, limités par leur proximité avec Korhogo d'une part, et d'autre part, avec les centres émergents de Sinematiali et Napieoledougou ; (c) de Guiembe, dont la densité de population est la plus faible du département (8 hab/km²) et l'urbanisation est rendue délicate par le voisinage de Dikodougou au Sud et de Napie à l'Est. La configuration de ces communes est, à ce jour, plus proche de celle d'un rassemblement de gros villages que de petits centres urbains.

Napieoledougou

Napieoledougou a été érigé en sous-préfecture dès 1961, et pourrait compter aujourd'hui 36 000 habitants⁹. La commune, créée par décret en 1985, est composée de 54 villages dispersés sur un rayon de huit kilomètres autour du chef-lieu communal, les plus importants d'entre eux étant concentrés dans le pourtour Nord de la sous-préfecture qui appartient pleinement à la « zone dense ». La partie Sud de la sous-préfecture étant, pour sa part, à faible densité de population. Le centre-ville se déploie désormais de part et d'autre d'une pénétrante directement raccordée au bitume Korhogo-Kanawolo, il rassemble : (a) la quasi-totalité des services administratifs et d'encadrement rural ; (b) les logements des agents publics et parapublics en poste, soit 70 ménages environ ; (c) le marché hebdomadaire et les établissements de commerce permanents qui entourent ce marché : notons qu'aucun des trois autres marchés situés sur la commune de Napié, soit Kakologo, Kolo, Penefiguekaha, n'est visité par les collecteurs de taxes.

Les autorités communales misent, pour le développement économique du site, sur un développement conjoint : (a) de l'élevage et d'une exploitation intensive de ses sous-produits, en particulier le lait, les projets multiples – qu'il s'agit de rassembler au sein d'une Société Coopérative Napéenne d'Expansion Rurale (SCNER) – étant ici en synergie avec ceux du programme « Bovins industriels » et ajustés au marché final de Korhogo-ville. De ce point de vue, Napié constitue une zone test pour tout le département puisqu'un passage rapide à l'exploitation intensive du cheptel est sans doute l'unique moyen de désamorcer les « conflits mortels » et récurrents entre les Peuls et les agriculteurs Nafara de la zone ; (b) des moyens mécaniques permettant une meilleure productivité agricole, *via* la constitution d'un pool d'équipements : tracteurs, charrues, pulvérisateurs, remorques, etc... loués aux exploitants, et donnant aux jeunes agriculteurs résidents les outils nécessaires à la valorisation de petites parcelles ; (c) des structures associatives, incontestablement soutenues par l'équipe municipale : associations des femmes des quartiers ou Doh-Clubs, prenant l'initiative en matière de sensibilisation et de diffusion d'informations relatives à la santé, l'éducation et les activités génératrices de revenus ; association Sigata, rassemblant les femmes productrices de produits maraîchers – environ 100 hectares actuellement, principalement cultivés en oignons – dont la commune compte faire un point fort de son développement économique ; création de 12 nouveaux groupements vivriers à but coopératif ; (d) des structures d'accueil de scolaires : la ville compte actuellement un jardin d'enfants, trois EPP et un EPA, un collège et un centre d'animation rurale, offrant ainsi une alternative aux jeunes de la sous-préfecture ne souhaitant pas s'installer à Korhogo : notons d'ailleurs qu'à l'inverse, certains jeunes korhogolais poursuivent actuellement leur scolarité à Napié.

On signalera, comme exemple judicieux de valorisation de l'image de la commune de Napié, la création en 1998 du « Festouna », festival annuel de danses, masques et artisanat traditionnel dont la première édition a eu un retentissement régional non négligeable : l'initiative semble ici

⁹ Les données provisoires du recensement font état d'un chiffre nettement inférieur, dont il n'a cependant pas été tenu compte au cours de la présente étude.

anticiper sur un souhaitable projet départemental de revitalisation de la filière « tourisme et artisanat d'art ».

L'ouverture récente de l'axe routier Korhogo–Kanawolo fournit à Napié un puissant levier de développement démo-économique susceptible de pondérer à terme l'influence de Sinematiali – cette dernière était jusqu'alors la seule sous-préfecture du département à être à la fois proche de Korhogo, reliée par voie bitumée, bénéficiaire de nombreux projets publics de développement rural. Les opportunités de croissance résident principalement dans l'exploitation d'un potentiel agro-pastoral maintenant désenclavé et à proximité du marché korhogolais, et dans l'essor d'activités induites - commerciales et de transport notamment.

Comme pour tous les chefs-lieux dotés d'une véritable vocation urbaine, la commune de Napié a néanmoins besoin d'accompagner ses ambitions par une politique d'aménagement et d'équipement, par exemple en moyens de télécommunications, inexistantes depuis 1990, et d'accompagnement des projets économiques générant des coûts qu'elle est à ce jour incapable d'assumer, les comptes municipaux étant évocateurs du faible rendement des recettes locales. Les quelques 90 opérateurs soumis à la taxe forfaitaire ne génèrent ainsi que 1,3 million de rentrées ; la levée des taxes de place ne concerne qu'un des quatre marchés de la commune – encore est-elle en partie effectuée par des manœuvres non spécialisés, et ne rapporte que 95 000 francs en moyenne contre 150 000 possibles ; les taxes d'abattage, de transport et d'occupation du domaine sont insignifiantes, etc. A l'évidence, le changement attendu dans le régime de croissance communal ne pourra pas faire l'impasse sur un changement, tout aussi radical, dans le régime de fiscalisation.

Dikodougou

Comme Napiéledougou, la sous-préfecture de Dikodougou a été créée en 1961, et compterait environ 36 000 habitants sur 2 100 km², soit l'une des densités les plus faibles du département (17 hab/km²). La sous-préfecture se compose de trois cantons et de plus de trente villages importants : (a) le canton de Dikodougou (20 villages) ; (b) Kadioha, site historique de l'islam régional (9 villages) ; (c) Boron (6 villages) dont l'actuelle implantation est située à une centaine de kilomètres au nord du bourg initial rasé lors des conflits armés de la fin du siècle passé.

A différents égards, Dikodougou bénéficie d'une position de zone intermédiaire. La sous-préfecture est d'une part agricole, fortement spécialisée dans la production d'ignames, et d'autre part, pastorale, puisqu'elle accueille une partie importante du cheptel départemental ; un marché à bétail, d'un coût de 23 millions, a récemment été construit. Elle est située à égale distance de Korhogo et de Tortyia, disposant ainsi d'un double débouché pour la vente des vivriers. On doit noter que Dikodougou entretient des liens commerciaux forts avec Bouaké, tant pour son approvisionnement que pour ses débouchés, de sorte que la zone est loin d'être captive du pôle marchand korhogolais.

Ces atouts sont en partie à l'origine de la vocation urbaine de la commune, la plus importante du département en nombre de résidents, plus de 10 000 selon les estimations faites pendant l'étude¹⁰, occupant une superficie de 180 km². Les connexions routières restent bien en-deçà de cette vocation, puisqu'aucun axe goudronné ne relie le chef-lieu aux grands centres urbains avec lesquels des relations économiques existent. La sous-préfecture dispose de 118 km de voies internes, toutes non bitumées. De même, le lotissement réalisé des huit quartiers de la ville ne suffit pas à faire émerger un tracé urbain satisfaisant.

¹⁰ Hors mouvements temporaires des populations communales partant, à la période agricole, vers la zone Sud de la sous-préfecture.

Par rapport à sa population actuelle et aux enjeux d'urbanisation à venir, Dikodougou reste très largement sous-équipé. On dénombre dans la sous-préfecture 18 EPP de 72 classes, accueillant 2 400 élèves environ, dont un peu plus d'un tiers de filles. Des efforts considérables ont par ailleurs été déployés par les autorités locales et les populations pour créer, avec un soutien FIAU, un collège municipal comptant 473 élèves en 1997, dont moins d'un tiers de filles. En matière d'infrastructures de santé, la commune accueille un hôpital général de 10 lits et un dépôt de pharmacie. La voirie communale est défectueuse, l'accès aux villages rattachés devenant difficile en saison des pluies. L'électrification ne concerne qu'une partie du quartier Mairie, et les communications téléphoniques sont inexistantes. De même que, les autres chefs-lieux du département, Dikodougou n'a pas les ressources budgétaires pour assurer son essor : son budget annuel est de l'ordre de 65 millions dont le tiers vient de la subvention d'Etat, la faiblesse des recettes propres tenant en partie aux difficultés de lever les impôts et taxes auprès des opérateurs locaux : les taxes du marché hebdomadaire de Diko procurent par exemple moins de 3 millions de recettes annuelles, soit 56 000 francs par jour de marché, sur un potentiel estimé à 4 millions.

Sinematiali

Ancien chef-lieu de canton et, depuis 1961, chef-lieu de sous-préfecture, Sinematiali bénéficie d'une situation géographique avantageuse puisque située sur une voie goudronnée la mettant à égale distance de Korhogo et de Ferkessedougou. Elle a tiré parti des projets de développement exécutés dans les années 1970 : implantation d'une SODE exploitant les ressources fruitières et maraîchères, unités de transformation, perspectives d'intensification des synergies économiques avec les deux villes voisines. Elle s'adosse enfin, à la population sous-préfectorale la plus élevée du département, soit à ce jour près de 40 000 habitants tous situés à proximité du chef-lieu. La superficie de la sous-préfecture atteindrait 55 hab/km². L'une des caractéristiques des résidents *Nafara* de la zone – l'un des sous-groupes Sénoufo – réside dans l'extrême dispersion de l'habitat ; on ne dénombre pas moins de 220 villages dans cette partie de la « zone dense » du département, dont 85 dans le secteur communal et 136 dans le reste de la sous-préfecture.

L'ancienneté du projet urbain se lit encore dans le niveau d'infrastructures dont jouit la commune, au plan éducatif d'abord puisqu'elle dispose de 21 écoles primaires publiques et une école gérée par la Mission catholique, la plus ancienne de la région, érigée en 1927 ; le primaire accueille 4 400 élèves, dont moins de 25 % sont des filles. Le collège municipal, devenu lycée courant 1997, rassemble 730 jeunes. On notera que Sinematiali s'est dotée de deux classes préscolaires, et que la commune fait preuve d'un réel dynamisme dans le domaine éducatif et culturel, *via* son Comité pour la promotion de l'éducation de base créé courant 1997, et un Centre d'animation culturelle actif, environ 700 abonnés soit presque autant que le centre culturel franco-ivoirien de Korhogo. En matière d'équipements sanitaires, la commune dispose d'un centre de santé urbaine où sont affectés un médecin, quatre infirmières et trois sages-femmes. L'électrification est plus dense que dans les autres sous-préfectures du département : outre Sinematiali, bien desservi, les bourgs de Wollo, Peguekaha et Bahouakaha sont actuellement reliés au réseau, des travaux étant en cours dans deux autres villages de la zone. La commune dispose de 55 lignes téléphoniques.

Le lotissement de la ville, la présence de pôles structurants privés et publics a donné naissance à un réel tracé urbain, notamment autour du marché de la Mairie et de la sous-préfecture actuelle, soit dans quatre des huit quartiers : Kafongo, Sogefiha, Sodefél, Château d'eau, peuplés par une centaine de ménages travaillant dans le secteur public et para-public. Un atout considérable pour le dynamisme local tient à l'extrême vigueur des liens sociaux et culturels des résidents, véritable vecteur d'information et de mobilisation, ainsi qu'à la force du

mouvement associatif : amicale Woplin rassemblant les cadres de Sinematiali, Union des jeunes, clubs Wo-Bin, groupements villageois, association des élèves, etc.

L'avenir urbain de Sinematiali peut aisément s'appuyer sur les avantages engrangés dans le passé, et, faut-il ajouter, sur le soutien de nombreux hauts fonctionnaires originaires de la ville. Mais il doit prendre en compte les effets géo-économiques de la nouvelle route Kanawolo-Korhogo, qui induira sans doute un regain d'activités dans la zone Napieoledougou et pondérera en conséquence l'importance de l'axe Korhogo-Ferkessedougou. Plus sûrement, Sinematiali doit mobiliser au mieux un potentiel agricole considérable sur des productions d'avenir et à forte productivité : le maraîchage, la riziculture inondée, la production fruitière en particulier, et favoriser la transformation et la commercialisation locale de ces produits.

La nature et le montant des investissements locaux au cours de l'exercice 1997, soit 62 millions financés sur FIAU et fonds municipaux, suggèrent que la commune a conscience des enjeux à venir : l'extension du lotissement de Tepogokaha, la construction de trois classes EPP dans le quartier Sogefiha, l'ouverture de pistes dans divers quartiers attestent d'un souci d'aménagement urbain rendant le site attractif pour les résidents.

M'Bengue

M'Bengue occupe la partie septentrionale du département. La sous-préfecture est voisine du Mali (la ville a été créée par l'un des descendants de Biton Coulibaly, chef historique de Ségou) et des départements de Tengrela et de Boundiali. Erigé à partir de 1959, en poste administratif de la subdivision de Korhogo, puis en chef-lieu de sous-préfecture en 1961, puis en commune en octobre 1985, M'Bengue est situé à 75 kilomètres de Korhogo. La population sous-préfecturale serait de l'ordre de 35 000 habitants répartis sur 2 600 km², soit une densité de 13 hab/km².

L'activité agricole de la zone est dominée par le coton, le maïs, le riz pluvial, le mil et le sorgho, l'arachide, toutes cultures de savane sèche, pratiquées en extensif sur des surfaces unitaires en moyenne très supérieures à celles constatées en "zone dense". M'Bengue est aussi un point de passage pour le bétail importé du Mali : la sous-préfecture concentre 83 000 têtes de bétail, soit plus de 25 % du stock départemental, les deux-tiers étant transhumants. La zone est enfin active dans l'échange frontalier de produits vivriers et de biens manufacturés, qui transitent par une multitude de pistes. Divers villages situés au Nord de la sous-préfecture sont des points de passage et de stockage des marchandises.

La commune de M'Bengue englobe quatre villages sur un rayon de 9 kilomètres, l'une des difficultés d'urbanisation tenant à la forte dispersion des villages, la sous-préfecture n'en comptant qu'une cinquantaine, et réciproquement au nombre élevé de campements, environ 270. Indispensable au plan du renforcement de l'armature urbaine du département, de la vie économique, politique et administrative locale, de la dynamisation des échanges marchands régionaux et frontaliers, l'affirmation du site urbain est conditionnée par un renforcement significatif des infrastructures. La commune ne compte que trois écoles primaires rattachées à l'IEP de Korhogo 2, et d'un collège municipal depuis 1990 comportant sept classes qui accueillent 280 élèves, dont 83 filles seulement. Il n'existe pas de lycée. Au plan sanitaire, le centre de santé a une capacité de 60 lits, mais la commune ne dispose d'aucune PMI. Les équipements culturels et sociaux se résument à une maison des jeunes et à un terrain sportif, l'un et l'autre équipés de façon sommaire. Aucune voie de M'Bengue n'est bitumée, pas plus que ne le sont les routes reliant le chef-lieu aux grands centres voisins. L'amélioration de la voie M'Bengue-Korhogo, actuellement dégradée, est une priorité pour faciliter le micro et petit

commerce, la ligne est quotidiennement desservie par deux Badjan, du moins lorsque la route est praticable.

M'Bengue dispose néanmoins d'atouts majeurs pour affirmer sa vocation urbaine. Le premier tient au dynamisme de son mouvement coopératif et associatif, l'un des plus actifs et militant de la région, il a ainsi été au cœur d'une épreuve de force, au début des années 1990, opposant les groupements cotonniers à leur tutelle étatique et à la Compagnie ivoirienne des textiles. Ce mouvement reste aujourd'hui fortement structuré, invitant ses adhérents à une plus grande diversification des cultures et des sources de revenus, et s'imposant en interlocuteur et partenaire des autorités locales. Signalons l'action de l'AFAEP, ou celle de l'AJESMA, jeunes abidjanais originaires de M'Bengue qui animent annuellement une semaine d'actions culturelles. Les mouvements associatifs féminins sont en nette expansion (on en dénombre six dans la zone), prenant par exemple en charge l'organisation des maraîchères (*Makoteh*) ainsi que bien d'autres domaines d'activités économiques et culturels. Un second atout tient à l'importance des investissements programmés sur fonds PACOM, FIAU et avec le soutien de la Coopération belge. En 1997, près de 200 millions ont été prévus : (a) dans l'aménagement de la ville : extension du réseau électrique, lotissement dans deux quartiers, aménagement de voies intérieures ; (b) dans les infrastructures scolaires : achèvement de quatre bâtiments au collège municipal, construction d'un jardin d'enfants, de trois classes d'écoles primaires, d'une cantine scolaire ; (c) dans les équipements à vocation économique : aménagement du marché, adduction d'eau à l'abattoir municipal.

2.3. Sexe, âge, nationalité, ethnies, fécondité, mortalité. Approche des composantes et des facteurs de croissance de la population¹¹

L'importance des composantes jeunes et féminines de la population

Les femmes représenteraient 51,4 % de la population de la région des Savanes. Cette supériorité numérique se retrouve dans chacun des départements, sauf à Ferkessedougou où l'équilibre est presque établi, de sorte que la situation est inverse de celle observée au niveau national : le poids de la population féminine ivoirienne était de 48,9 % en 1988. Les mouvements de migration vers le Sud, le Sud-Ouest et le Centre-Ouest, bien que moins élevés qu'autrefois, expliquent probablement cette spécificité régionale, la proportion à migrer étant plus forte chez les hommes.

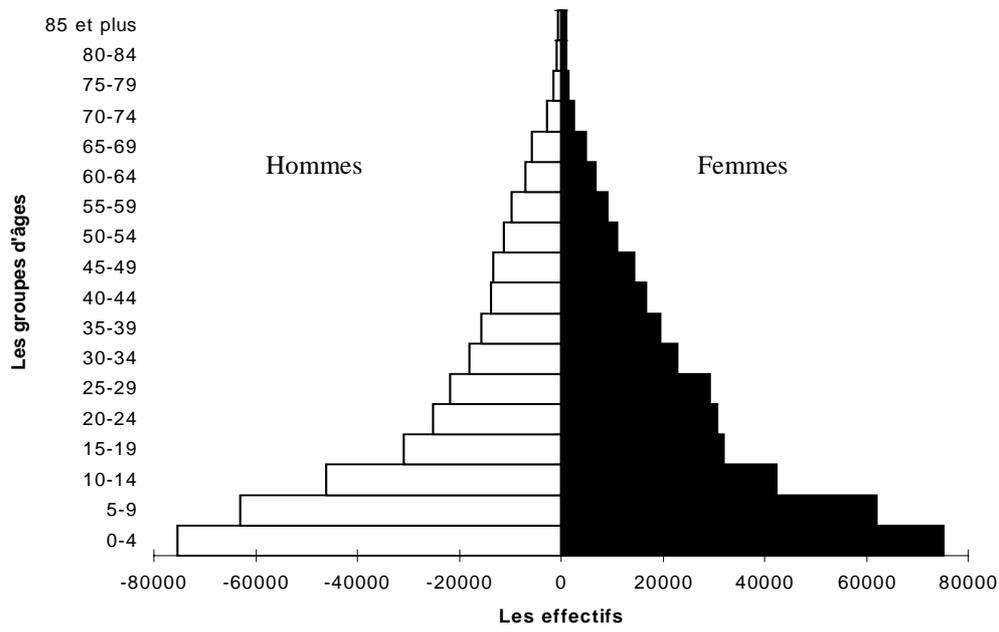
La pyramide des âges corrobore en partie l'hypothèse exposée ci-dessus puisque dans la tranche des 0 à 14 ans révolus, la population masculine est plus importante que la population féminine, la proportion s'inversant nettement pour les 15-49 ans ; de 50 ans jusqu'à 84 ans révolus, les hommes redeviennent les plus nombreux, et il faut attendre au-delà de 85 ans pour retrouver une plus forte part de femmes. L'explication de ces répartitions par sexe et tranche d'âges vient de ce que jusqu'à 15 ans, les jeunes restent auprès de leurs parents, ou sont confiés dans les familles rurales de ces derniers. Au-delà, les jeunes hommes émigrent plus facilement, en fonction de contraintes scolaires ou pour des motifs économiques. Il reste qu'à partir de 50 ans, les flux de retour dans la région d'origine sont progressivement plus importants que les migrations de travail.

¹¹ En l'absence de données récentes sur les composantes de la population, le descriptif ci-dessous est pour l'essentiel tiré de résultats ou de projections du Recensement de 1988

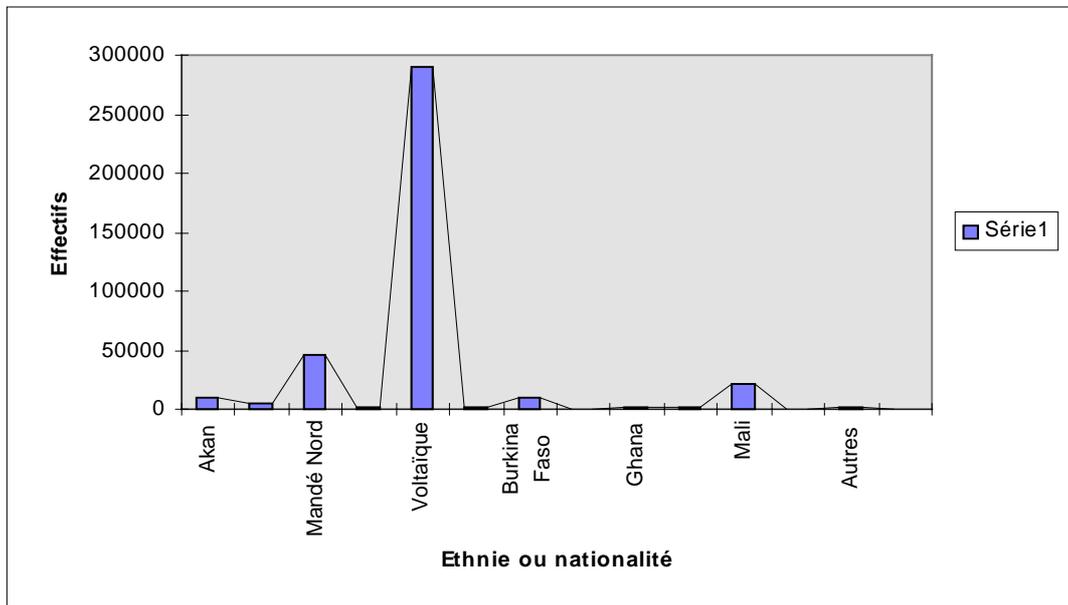
La pyramide permet également de faire ressortir l'extrême jeunesse de la population de la région Nord, les résidents de moins de 19 ans révolus représentant 57,2 % des effectifs de la région, la proportion étant légèrement supérieure dans le département de Korhogo. On verra dans la suite de ce rapport que les familles ont dû élaborer, particulièrement au cours des années de crise, des stratégies afin de pondérer la charge financière, et le taux de dépendants qu'induit une telle proportion d'enfants.

On retiendra que dans le département de Korhogo, la dominante masculine du milieu urbain ne compense qu'en partie le déficit en hommes des zones rurales voisines. La ville apparaît comme un premier réceptacle de migrants ruraux, et comme un lieu d'accueil pour les jeunes villageois parvenant à dépasser le cycle de l'enseignement primaire. En revanche, la ville, et plus encore les villages de la « zone dense », tendent à fournir le gros des migrants du département. Ajoutons que la faible proportion de non-ivoiriens recensés dans le département n'est pas en mesure de compenser le déficit en hommes, bien que 53 % d'étrangers urbains soient des hommes : la proportion étant de 56 % en zone rurale.

Pyramide des âges (1988)



Répartition de la population du département de Korhogo selon l'ethnie ou la nationalité



Une population à faible proportion d'allochtones et d'étrangers

Toujours dans le département, les groupes Voltaïque et Mandé du Nord sont les plus représentés, soit respectivement 74,2 % et 11,6 % de la population totale. Les autres ethnies ivoiriennes sont aussi présentes, mais en proportion toutefois réduite : les Akan, les Krou et les Mandé Sud sont le plus souvent des fonctionnaires en poste, très rarement des employés ou des travailleurs indépendants. Il existe par ailleurs, une communauté malienne basée à Korhogo et dans ses environs, qui compte pour 5,7 % de la population ; les Burkinabè ne représentent pour leur part que 2,4 % des résidents. D'autres pays de la sous-région ouest africaine, Ghana, Guinée et Bénin, sont très marginalement présents. Au total, le département est loin d'être un site d'accueil de migrants étrangers, ceux-ci représentant moins de 10 % de la population départementale totale et moins de 17 % de la population urbaine, de sorte que la dynamique de croissance locale est principalement endogène.

Mouvements de migration

L'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) confirme la remarque précédente, et fournit d'importantes informations sur les stocks et flux de migrants dans la région Nord au cours de l'année 1993. La proportion de natifs résidant dans la région Nord, soit 88,2 %, est nettement supérieure à celle constatée sur l'ensemble du territoire, soit 69,6 %, à l'exception de la région Nord-Est. Par ailleurs, le stock de natifs du Nord résidant hors de la région ne dépasse pas 7 % du total de la population Nord : la région fournit moins de migrants aux zones traditionnelles d'accueil : Abidjan, Sud-Ouest, Centre-Ouest et Centre-Est notamment, que le Centre de la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes. Enfin, les plus importantes communautés de migrants natifs de la région Nord sont situées dans le Centre-Nord (3,1 %), dans le Centre (1,9 %), à Abidjan (1,7 %) et dans le Sud (1,4 %).

Lieu de résidence actuel comparé au lieu de naissance (1993)

Désignation	Région Nord	Ensemble C.I.
Total	100,0	100,0
Nés dans la sous-préfecture de résidence actuelle	82,9	58,6
Nés dans le département de résidence actuelle	2,2	5,1
Nés dans un département autre	3,1	3,0
Nés dans une région autre	8,3	20,0
Nés dans un autre pays	3,5	13,3

Source : EIMU (1996)

La même enquête fait apparaître que : (a) sur les 847 900 résidents dans la région, 99 960 n'y sont pas nés, soit environ 12 % de la population totale ; (b) parmi ceux-ci, 30 % proviennent de l'extérieur de la Côte d'Ivoire, l'apport en hommes (33 %) étant particulièrement élevé ; (c) en ne considérant que les personnes de six ans et plus, la région Nord est une zone d'émigration : pendant la période 1988-1992, le Nord a reçu 74 870 immigrants alors qu'elle est à l'origine de 80 160 émigrants, soit un solde négatif d'environ 5 300 personnes ; (d) le solde négatif est plus net en ne considérant que les 15 ans et plus (- 7 150).

Population résidente par région de naissance (1993)
(%)

Région De Naissance	Région de résidence en 1993											Abj.	Total
	Centre Nord	Centre Est	Nord Est	Centre	Sud	Sud Ouest	Centre Ouest	Ouest	Nord Ouest	Nord			
Centre												0,7	
Centre Nord												2,0	
Nord Est												0,2	
Centre Est												0,1	
Sud												1,2	
Sud-Ouest												0,1	
Centre Ouest												1,1	
Ouest												0,8	
Nord ouest												1,0	
Nord	3,1	0,5	0,1	1,9	1,4	0,8	1,3	0,4	1,7	88,2	1,7	7,1	
Abidjan												1,1	
Total												3,5	

Source : EIMU 1996

Certaines sous-préfectures de la région ont enregistré de forts accroissements annuels, y compris en milieu rural ; c'est le cas pour les sous-préfectures de Diawala (+ 9,6 %), Niellé (+ 6,4 %), Dikodougou (+ 6,2 %), Kolia (+ 5,0 %). Ces niveaux de croissance suggèrent l'intensité des mouvements intra-départementaux de population, liés eux-mêmes à la pression foncière en « zone dense » et à la quête de terres cultivables à proximité.

Une fécondité extrêmement élevée

Niveau de fécondité selon la zone de résidence

Zone	ISF
Ensemble RCI	5,7
Abidjan	4,1
Forêt urbaine	5,4
Savane urbaine	5,6
Forêt rurale	6,4
Savane rurale	6,6

Source : EDSCI, 1994

Cette dernière remarque conduit à souligner l'importance du niveau de fécondité dans la région des Savanes, celui-ci pouvant être approché par le taux de fécondité ou par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) - ou somme des naissances réduites¹². En Côte d'Ivoire, une femme arrivant en fin de vie féconde a eu en moyenne 5,7 enfants. Les données de l'EDSCI de 1994 mettent en évidence l'ampleur du niveau de fécondité dans la savane ivoirienne, et plus particulièrement en zone rurale : ces dernières ont la fécondité la plus élevée du pays, soit 6,6 enfants par femme, contre 6,4 en forêt. De même, l'ISF des femmes de la savane urbaine, soit 5,6 est légèrement plus élevé que celui des femmes de la forêt urbaine (5,4). Enfin, les femmes de la région Nord résidant en ville ont, à la fin de leur vie génésique, un ISF assez voisin de celles de la savane urbaine. L'une des clefs d'une politique régionale de la population tient, à l'évidence, dans la réduction du taux de fécondité, vecteur indispensable d'un développement économique et d'un relèvement des niveaux de vie.

¹² Il s'agit du nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si elle avait, à chaque âge de sa vie, la fécondité moyenne de l'âge considéré.

Mortalité, morbidité, accès aux soins de santé

La savane rurale enregistre le taux de mortalité infantile le plus élevé du pays, soit 106,2 ‰ contre 96,6 ‰ en forêt rurale et 72,1 ‰ à Abidjan. L'écart reste aussi important entre les zones urbaines de savane et celles de l'aire forestière, les taux de mortalité infantile étant respectivement de 81,8 et 73,5 ‰. En revanche, et pour les enfants de 1 à 4 ans révolus, le quotient de mortalité est nettement meilleur en savane rurale qu'en forêt rurale, soit respectivement 68,6 ‰ et 74,7 ‰, la situation étant la même pour les zones urbaines des deux aires écologiques, soit 57,8 ‰ et 43,4 ‰ (EDSCI, 1994). On peut donc affirmer que les risques de décès au cours de la première année d'existence des enfants sont extrêmement élevés, ce qui souligne le lourd déficit des suivis médicaux pendant la grossesse, au cours de l'accouchement et pour le traitement des affections courantes des bébés ; la chute de mortalité au-delà d'un an tenant moins à l'amélioration du suivi médical qu'aux plus grandes chances de survie des enfants restants.

Quotient de mortalité infantile et juvénile (‰)

Milieu de résidence	Mortalité infantile (0-1 an)	Mortalité juvénile (1-4 ans)
Abidjan	72,1	46,5
Forêt urbaine	73,5	57,8
Savane urbaine	81,8	43,4
Forêt rurale	96,6	74,7
Savane rurale	106,2	68,6

Source : EDSCI, 1994

Comme pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, les affections les plus fréquentes dans la région Nord sont : le paludisme, la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles chez les adultes. On reviendra plus loin sur le détail de la situation sanitaire et des comptes de santé pour le département de Korhogo. Signalons seulement ici que le paludisme touche 86,4 % des habitants conduits en consultation, toutes tranches d'âges confondues. Les enfants de moins de cinq ans sont exposés aux affections respiratoires, ces dernières sont, en terme de pronostic médical, parmi les plus graves : à la coqueluche, à la rougeole ainsi qu'aux maladies diarrhéiques et à la malnutrition, bien que la couverture alimentaire de la zone soit convenablement assurée (cf. le chapitre consacré au complexe vivrier), les malnutritions et les diarrhées résultent : (a) de graves inégalités dans le niveau d'accès des ménages aux biens alimentaires, en particulier pendant la période de soudure ; (b) aux inégalités non négligeables d'accès à ces biens parmi les membres, jeunes notamment, des ménages de la région ; (c) à la composition des repas laissant peu de place aux protéines animales et aux produits maraîchers : notons que la baisse continue des apports en *nééré* (*sumbara*), en aliments laitiers et en poissons au cours des années passées, à participer à la dégradation des équilibres nutritionnels locaux.

L'élaboration d'une carte sanitaire de la Côte d'Ivoire en 1995 (cf. DPSS) indique, pour la région des Savanes, que le nombre total d'établissements publics fonctionnels fournissant des soins de base est de 103, auxquels s'ajoutent trois unités privées de soins de santé primaire, un hôpital privé ainsi que le centre de santé parapublic Sodesucre situé à Ferkessedougou. Au total, on comptait en moyenne un Etablissement Sanitaire de Base (ESB) public fonctionnel pour 8 700 habitants, et un ESB pour 8 460 habitants en tenant compte des secteurs privé et para-public. En matière d'infrastructures de santé, la région dispose ainsi d'une couverture acceptable, du moins en admettant que celle-ci se définit par la présence d'une structure sanitaire de base pour 5 000 à 10 000 habitants. Par ailleurs, les résultats de l'enquête ont

montré que les ESB sont géographiquement bien implantés, la distance moyenne d'accès aux établissements de base étant de cinq kilomètres. Seules les sous-préfectures à très faible densité de population enregistrent une moyenne de 10 km et plus.

**Accessibilité des infrastructures sanitaires dans la région Nord en 1995
(en % de population du district sanitaire)**

Distance d'accès ESB	Boundiali	Ferkessedougou	Korhogo
0 – 5 km	68	63	59
5 – 10 km	20	14	16
+ 10 km	12	25	14

Source : DPSS (1995), Carte sanitaire de la Côte d'Ivoire

En revanche, la région dispose d'un nombre réduit de dispensaires de sorte que l'accès aux soins primaires n'est pas tout à fait généralisé. Par ailleurs, des disparités apparaissent entre les départements puisque : (a) celui de Korhogo dispose de 47 ESB, d'un hôpital public et de deux unités de soins privées, tandis que Ferkessedougou n'est doté que de 26 établissements sanitaires ; (b) la capacité d'accueil totale des infrastructures est à Korhogo d'un lit pour 1 026 habitants, le ratio serait supérieur à une moyenne nationale, estimée par la Banque mondiale à un lit pour 1 250 habitants, alors que le département de Ferkessedougou compte un lit pour 2 496 habitants. Quoi qu'il en soit, on verra que les dotations en équipements ne préjugent pas du niveau réel de fréquentation, les dotations en frais de fonctionnement et en personnel étant très faibles dans toute la région, les coûts d'accès aux soins de santé dépassant en outre la capacité financière de la majeure partie des résidents.

III. Vivre à Korhogo. Emploi, niveau de vie, environnement

Ce chapitre propose un bref aperçu des conditions de vie des ménages résidant dans la commune de Korhogo, et traite : (a) de la formation et du niveau des revenus, ainsi que de la structure de l'emploi urbain ; (b) du niveau de vie des familles korhogolaises tel qu'apparu au terme de l'enquête budget-consommation menée auprès d'un échantillon de ménages citadins ; (c) de l'environnement quotidien des citadins et de la perception qu'en ont ces derniers, fait d'un attachement manifeste à une ville dont les solides repères sociaux ont déjà été présentés, mais aussi de vifs ressentiments tenant à la faible densité des équipements urbains, à leur état de dégradation, aux difficultés d'accès aux services collectifs.

On doit souligner que « vivre à Korhogo » à la fin de ce siècle est, à divers égards, le résultat d'une politique publique peu soucieuse, au cours des trois décennies passées, d'un développement régional équilibré. La parenthèse, ouverte en 1974 par les ambitieux projets de relance de l'économie nordiste, s'est vite refermée dès les premiers signes de la crise ivoirienne ; encore ces projets n'ont-ils jamais égalé, en ampleur et en durée, les formidables opérations de développement du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire et ceux de la vallée du Bandama. Il vient que les principaux indicateurs de conditions de vie exposés ci-dessous : (a) portent la marque du délaissement durable de la ville et de son hinterland ; (b) sont souvent parmi les plus faibles du pays ; (c) ont plutôt été orientés à la baisse au cours de la période 1980–1995 ; (d) attestent néanmoins des stratégies domestiques multiples visant à lutter contre la pauvreté par divers moyens : auto-emploi, multi-activités, mobilisation de la force de travail familiale, tentatives de prendre en charge un cadre de vie que la commune n'a pas les moyens d'entretenir, intérêt soutenu pour la vie politique locale.

La première préoccupation des populations de Korhogo tient aux difficultés à assurer les dépenses familiales courantes : alimentation, logement, santé, éducation. Faute de sources de revenus stables et d'emplois salariés disponibles : la structure de l'emploi dans la commune est à ce jour dominée par un mélange de travail domestique, de petite transformation faite à domicile, de micro-commerce et d'agriculture périurbaine, de travail saisonnier. C'est à la marge qu'apparaissent les emplois salariés permanents, pour l'essentiel concentrés dans la fonction publique et parapublique locale, de sorte qu'ils constituent moins un débouché naturel et accessible pour les autochtones qu'un point de passage, souvent obligé, de carrières visant à des affectations finales dans le Sud du pays¹³. La modestie des conditions et des moyens d'existence appelle sans doute la mise en œuvre de programmes de promotion de l'auto-emploi, voire plus directement redistributifs – la région de Korhogo a-t-elle été la grande perdante dans le redéploiement post-dévaluation des Fonds sociaux nationaux¹⁴ (Etté, 1995). Mais, plus sûrement, la faiblesse du niveau de vie des citoyens appelle un véritable projet de développement local fondé sur la quête de gains de productivité du travail, et sur l'essor d'unités urbaines de transformation des productions agro-pastorales de l'arrière-pays, axes prioritaires dont l'exécution semble seule en mesure de renforcer le pôle salarial urbain et de procurer des revenus stables.

Une seconde difficulté, récurrente dans les propos des résidents, tient à la sous-dotation de la ville en voies praticables et en moyens collectifs de transport, dont la conséquence est visible dans le temps consacré par les ménages aux déplacements quotidiens. Les extensions actuelles de la ville : ouverture de nouveaux quartiers d'habitation au Nord du périphérique, développement important de Petit Paris et de Sinistré-Extension, absorption progressive de la première couronne villageoise dans le tissu urbain, etc... rendent urgente une réflexion sur les moyens d'améliorer la desserte des centres administratifs, commerciaux et scolaires, indispensable dans toute perspective de gains de productivité du travail. La dégradation fort ancienne d'un réseau routier intra-urbain hérité en grande partie du « Programme d'urgence » et, il est vrai, en cours de réhabilitation par la nouvelle équipe municipale, est l'un des motifs majeurs du mécontentement des citoyens.

La dégradation du réseau de drainage et des capacités de collecte des ordures ménagères est aussi au cœur des préoccupations des urbains. De même que dans d'autres communes du pays, l'insalubrité à Korhogo, n'a cessé de progresser sous l'effet conjoint d'un défaut d'entretien des quartiers desservis, et de l'accroissement de population dans les quartiers non desservis.

Pour ses habitants autochtones, vivre à Korhogo, c'est d'abord disposer d'un logement : la quête d'un droit d'usage permanent sur le territoire urbain, et des moyens financiers pour y bâtir, est une préoccupation constante qui ne doit pas être sous-estimée. La précarité du logement est en effet un facteur de marginalisation sociale, et de perception d'un état de pauvreté. Après des années de blocage dans la production de nouveaux lotissements, la nouvelle équipe municipale a fourni un effort significatif pour mettre des parcelles à la

¹³ L'une des difficultés exprimées par les responsables régionaux de l'administration locale tient ainsi à ce que nombre de récents « affectés » tardent à prendre leur poste tandis que se multiplient les demandes de mutation. Le *turn over* des membres de la fonction publique de Korhogo, nullement négligeable, est incontestablement peu propice à la continuité du service public et mérite que s'engage une réflexion sur les moyens de le réduire – et dont on peut penser qu'elle passe par une amélioration des biens et services collectifs, par une meilleure mise en valeur de l'image de la ville, par la renaissance des activités de loisirs et de culture.

¹⁴ La répartition spatiale de ces importantes lignes de crédit laisse apparaître la place prépondérante d'Abidjan et de sa région soit 67 % des prêts distribués en 1995, et simultanément le peu de dossiers financés dans le Nord et dans l'Est du pays : Korhogo n'a par exemple absorbé que 0,5 % des financements nationaux. La création d'un Comité régional des Fonds sociaux à Korhogo, composé du Préfet, des représentants des Fonds et de la Caisse autonome d'amortissement permettra peut-être de réduire cet évident déséquilibre.

disposition des ménages appartenant aux couches populaires et intermédiaires. L'écart entre l'offre et la demande de lots, de l'ordre de un à 10 actuellement, reste néanmoins important et réclame un changement d'échelle dans la politique d'aménagement urbain.

3.1. L'emploi urbain. Précarité professionnelle, déficit d'emplois salariés, auto-emploi

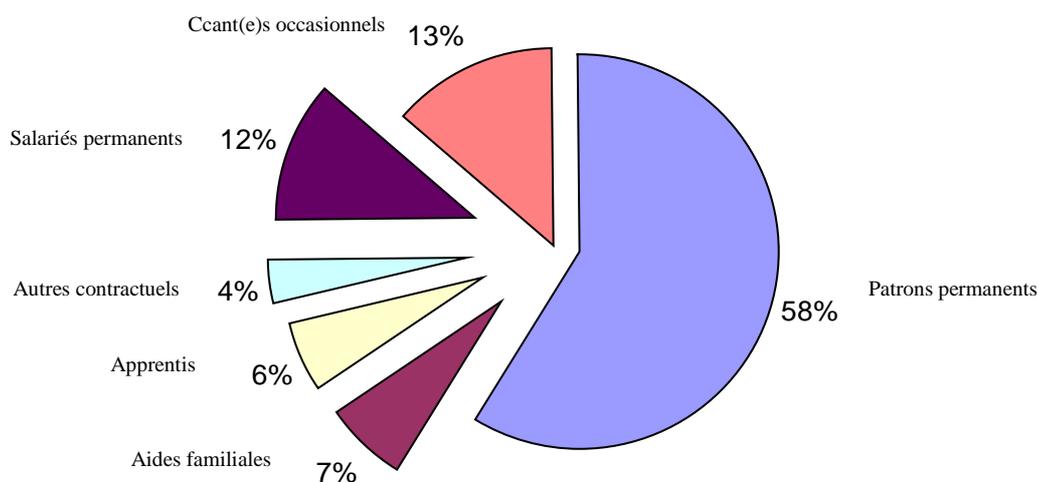
Il ne sera pas proposé une structure complète d'emplois pour la ville de Korhogo. Les enquêtes menées auprès des ménages, des entreprises et les décomptes tirés des monographies par « complexe d'activités » excluent tout recensement des activités faites à domicile, des métiers exercés sans lieu fixe, le colportage notamment, ainsi que les actifs en quête d'emplois.

Emplois dans la micro et petite entreprise de rue et de marché

Telle qu'elle ressort des données collectées dans chacun des complexes de l'économie populaire (et qui seront détaillés dans les chapitres suivants), la situation de l'emploi dans la commune de Korhogo laisse d'abord apparaître la prépondérance des effectifs œuvrant dans le secteur informel. Hors agriculture, commerce de gros et demi-gros des produits du cru, transport, bâtiment et artisanat d'art, les emplois fournis par ce secteur représenteraient environ 18 300 postes, soit : (a) 10 600 (58 %) emplois de petits patrons permanents installés à leur compte ; (b) de l'ordre de 1 200 petit(e)s commerçant(e)s fréquentant occasionnellement les marchés de la ville ; (c) 6 520 travailleurs employés par les opérateurs ci-dessus mentionnés. Il doit être enfin noté que 73 % des postes relevant de ce dernier groupe sont composés d'apprentis et de personnels familiaux peu ou pas rémunérés.

L'insécurité des revenus finaux est ainsi la règle, puisqu'il peut être considéré que : (a) moins de 10 % des travailleurs du secteur informel ont une rémunération fixe et établie de manière contractuelle ; (b) le plus gros des emplois (64 %) se compose d'opérateurs à leur compte, permanents ou occasionnels, et qu'une majorité d'entre eux n'emploie aucun salarié ; (c) la proportion d'apprentis et de main-d'œuvre familiale est d'environ 26 %.

Nature des emplois dans le secteur informel * (1998)
(% du total des postes de travail)



Hors : transport, bâtiment, artisanat d'art, ambulants et travail à domicile
Source : Enquête ECOLOC – Korhogo

Commerce de gros et de demi-gros, transport, bâtiment

Les emplois dans les secteurs informels du commerce de gros et demi-gros des produits agricoles et pastoraux, du transport, du bâtiment et de l'artisanat d'art ont été comptabilisés à part, eu égard aux obstacles pratiques d'identification sur le terrain des unités concernées. La difficulté à établir les données d'emplois pour ces secteurs vient : (a) des statuts des personnels, très souvent imprécis ; (b) de l'importance des recrutements sur la base familiale ; (c) du caractère occasionnel ou saisonnier de certaines activités. Au total, ces secteurs occuperaient environ 6 200 personnes réparties comme suit :

- (a) hors établissements modernes tels que commerce général, hydrocarbures, pharmacies, etc., les intermédiaires de gros et demi-gros intervenant sur les produits du cru, soit environ 450 unités selon les décomptes de la Direction du commerce et de l'OCPV, pourraient occuper environ 2 000 employés ;
- (b) hors sociétés de transport par cars dont les emplois ont été comptabilisés dans le secteur moderne, le nombre total de postes fournis par l'activité de transport de marchandises et de voyageurs serait de l'ordre de 2 250, soit 650 petits patrons indépendants (28 %) et 1 600 employés et apprentis (72 %). La plupart des chauffeurs obtiennent une rémunération mixte comprenant un fixe et des primes par voyage, les aides et apprentis étant payés de façon plus aléatoire ;
- (c) le secteur du bâtiment occuperait 350 petits patrons répertoriés à la Chambre des Métiers, auxquels s'ajouteraient (il s'agit ici d'un ordre de grandeur reposant sur les informations collectées auprès des responsables des OPD de la Chambre) quelque 450 tâcherons occasionnels, employés et apprentis recrutés sur les chantiers et payés à la prestation ;
- (d) le secteur de l'artisanat d'art à Korhogo comprend les sculpteurs, tisserands et peintres sur toile, forgerons et petits commerçants d'art, etc., et occuperait environ 720 personnes, patrons d'ateliers et membres de la famille compris.

Agriculture, transformation alimentaire

L'agriculture occupe une place importante dans l'emploi urbain, et particulièrement pour bon nombre de ménages korhologais vivant dans divers quartiers périphériques situés sur le périmètre de la ville. Ne disposant d'aucune base statistique récente pour évaluer la proportion d'agriculteurs vivant en ville, l'estimation proposée ici s'est appuyée sur une enquête ORSTOM faite en 1992 auprès de 200 ménages urbains, dont les résultats indiquent que 8,5 % des chefs de ménages étaient agriculteurs ou éleveurs, cette proportion s'élevant chez les actifs autres que les chefs de ménages. Sous ces hypothèses, le secteur primaire occuperait environ 6 800 travailleurs à Korhogo, ce qui souligne : l'importance des activités rurales, y compris pour les citadins ; l'interpénétration des activités strictement urbaines et agricoles dans la commune.

L'économie populaire locale occupe un grand nombre d'intervenant(e)s dans le secteur de la transformation alimentaire. Celui-ci est resté le moins bien cerné par l'étude, l'inventaire des activités excluant le dénombrement des activités à domicile. Les données reconstituées à partir des enquêtes « filières » laissent néanmoins penser qu'environ 1 250 opérateurs(trices) œuvrent dans la transformation au sein de la commune : préparation du beurre de karité dans les quartiers Petit Paris et Sinistré, décorticage artisanal d'anacarde, préparation de riz blanc et étuvé à Kapele, production de poisson fumé, ou d'arachides décortiquées et grillées.

Emplois dans les secteurs moderne et intermédiaire

Les emplois salariés permanents créés par le secteur moderne et intermédiaire (cf. les définitions présentées dans le chapitre 8) ont été estimés au cours de l'étude à 4 900, soit 1 633 postes dans la fonction publique (37 %), 249 postes financés sur le budget de la Mairie de Korhogo (6 %) et 2 547 emplois dans le secteur entrepreneurial local, banques comprises (57 %) ; il faudrait adjoindre à ces postes publics et privés, un volant de 500 emplois procurés par les structures-projet, ONG, organismes et associations de développement. L'Etat ivoirien est ainsi le premier pourvoyeur local d'emplois permanents, suivi de loin par le commerce moderne (806 postes) – dispersé cependant environ 144 établissements – et un petit nombre d'entreprises locales de transformation agricole et alimentaire en activité (444 postes permanents).

Le recours aux occasionnels et aux saisonniers est néanmoins une tendance nette de l'emploi dans les entreprises privées modernes korhologaises, dont l'activité est fortement dépendante des campagnes agricoles : bien qu'il soit difficile d'avancer un chiffre précis, une estimation approximative, faite sur la base des listings de la CNPS et des entretiens auprès des opérateurs visités, laisse penser que le secteur occuperait environ 2 000 non-permanents, entre autres dans l'égrenage du coton, la transformation de l'anacarde, la tabaculture, etc.

Sur les quelques 38 000 postes de travail identifiés en ville, le secteur informel en fournirait plus de 24 000 soit 63 %, l'agriculture et l'élevage 18 %, le secteur moderne et intermédiaire 19 % en comptabilisant les travailleurs occasionnels et saisonniers. Ce résultat global correspond à celui obtenu à partir du dépouillement des déclarations d'emplois tirées de l'enquête ménage, soit 82 % d'actifs dans le secteur informel urbain et agricole, et 18 % de travailleurs dans le secteur public et des entreprises modernes. Un grand nombre d'emplois urbains ne figure pas dans ce décompte, mais on peut supposer sans risque que tous se situent dans le secteur de l'économie populaire.

Pour mémoire, et sous réserve des différences de méthodologie affectant les résultats finaux, une rapide comparaison avec : (a) des estimations d'activités des villes secondaires de Côte

d'Ivoire issues de l'Enquête ménage INS 1995 et traitées par l'Observatoire de l'emploi ; (b) la ville de San Pedro (Ecoloc San Pedro 1997) laisse apparaître quelques caractéristiques de la structure locale d'emplois soit :

**Comparaison indicative des structures d'emplois
à Korhogo, San Pedro et dans les villes secondaires ivoiriennes**

	Korhogo 1997	San Pedro 1996 ⁽¹⁾	Villes "intérieur" 1995 ⁽²⁾
Total	37 800 100 %	40 697 100 %	877 200 100 %
1. Secteur informel	24 540 65 %	19 422 48 %	610 500 70 %
2. Agriculture et élevage	6 840 18 %	7 770 19 %	152 400 17 %
3. Secteur moderne – interm.	6 420 17 %	13 505 33 %	114 300 13 %

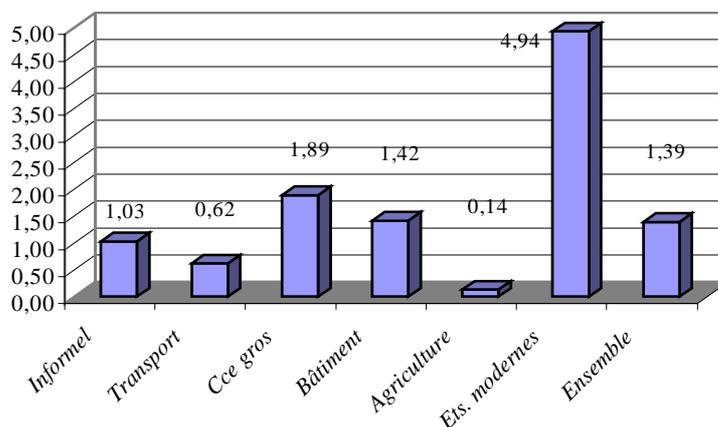
⁽¹⁾ ECOLOC – San Pedro (1997) ⁽²⁾ Agepe - Observatoire (1996)

- (a) la structure globale d'emplois à Korhogo est proche de celle des villes ivoiriennes dites de « l'intérieur », avec toutefois une part plus forte d'actifs répertoriés dans le secteur moderne. Ce résultat ne doit pourtant pas tromper, puisqu'il a été intégré dans l'emploi moderne korhogolais un volant d'environ 2 000 travailleurs occasionnels et saisonniers : en excluant ce volant d'emplois, la proportion d'employés du secteur moderne serait comparable à celle des villes secondaires ;
- (b) San Pedro, qui bénéficie d'infrastructures importantes et attractives pour les industries de transformation, dispose d'une part élevée d'emplois salariés modernes, ce qui réduit d'autant la proportion d'actifs recensés dans le secteur de l'économie populaire urbaine. A l'inverse, la faiblesse du tissu d'entreprises modernes et intermédiaires à Korhogo est un facteur explicatif de l'essor de l'emploi, et singulièrement de l'auto-emploi dans le secteur informel.

La productivité apparente du travail, soit le ratio valeur ajoutée/effectifs, dans les principaux secteurs est grossièrement esquissée ci-dessous. Les résultats indiquent un éventail proche de 1 à 5 entre la productivité des secteurs informel et moderne, il s'ouvre de 1 à 10 entre le secteur du petit transport informel, très peu productif, et les quelques usines de transformation de produits agricoles. Ils soulignent par ailleurs : (a) l'intérêt d'une politique de formation des opérateurs et employés dans les micro-entreprises locales ; (b) l'importance d'une stratégie d'attraction des investisseurs privés dans le secteur de la transformation, qui reste actuellement à l'état embryonnaire si l'on excepte la filière coton.

Productivité apparente du travail selon les secteurs (1997)

Source : ECOLOC - Korhogo



3.2 La consommation des ménages : un faible niveau moyen de dépenses

La consommation des résidents de la ville, des villages rattachés à la commune et des familles rurales du département a été approchée à l'aide d'une enquête budget-consommation menée auprès de 375 ménages, soit 325 questionnaires passés dans la commune et 50 dans huit villages appartenant à quatre sous-préfectures. Afin d'estimer les écarts de consommation entre familles, une distinction par quartiers a été introduite : (a) les ménages situés dans les quatre quartiers résidentiels : Administratif, Quatorze, résidentiel 1 et 2 ; (b) les ménages résidant dans les 16 quartiers urbains populaires ; (c) les ménages vivant dans les six quartiers périphériques : Lycée Houphouët-Boigny, Petit Paris et Sinistré (Extensions), Route de Kapele, Sonzoribougou et Tchekelezo.

La dépense de consommation annuelle moyenne dans le département s'établirait à 161 000 francs par tête, soit 136 000 francs en milieu rural, et 221 000 francs à Korhogo-ville. Le montant total des dépenses de consommation, transferts non compris, serait ainsi de 76,8 milliards dont 44 %, soit 33,6 milliards viendraient des ménages de la ville de Korhogo. A titre comparatif, les données de l'enquête 1995 sur le niveau de vie en Côte d'Ivoire fixait le seuil de pauvreté relatif à 144 800 francs de dépenses par tête, le taux de pauvreté à Abidjan étant de 17,4 %, de 28,8 % dans les autres villes de Côte d'Ivoire, de 33,9 % dans l'ensemble du pays. Nos données ne permettent pas d'estimer la proportion des ménages pauvres dans le département. Mais elles indiquent que le niveau moyen de consommation en ville dépasserait de 50 % le seuil de pauvreté relative, celui du monde rural étant en moyenne de 6 % inférieur à ce seuil.

Au sein de la commune, les écarts de consommation par type d'habitat sont importants, passant de 588 000 francs par tête dans les quartiers résidentiels à 198 000 francs dans les quartiers populaires, et à 174 000 dans les quartiers excentrés.

Le niveau modeste de consommation des ménages du département explique que les dépenses tendent à se concentrer sur un petit nombre de postes difficilement compressibles, notamment : (a) l'alimentation qui absorbe 53 % des budgets familiaux ; (b) l'habillement, les transports et le logement (27 %). Les autres postes budgétaires tels que l'éducation, la santé, les loisirs et l'équipement sont peu représentés, en montant comme en taux.

Coefficients budgétaires des ménages du département de Korhogo (1998)
(%)

Poste	Département			Commune			
	Ensemble	Hors KGO	KGO	Résident.	Populaire	Excentré	Villages
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Alimentation	36,2	29,7	42,1	30,1	45,6	40,5	31,2
Autoconsommation	17,3	34,0	2,5	1,2	1,5	7,4	21,3
Habillement	9,4	12,2	6,9	7,4	6,8	6,7	12,2
Transport – comm.	8,0	6,0	9,7	10,6	7,8	15,5	11,7
Logement – énergie	9,4	5,1	13,3	12,8	14,0	11,5	5,3
Education	4,4	2,9	5,7	8,5	5,1	5,1	5,1
Santé	5,0	5,8	4,2	2,6	4,7	3,9	5,4
Loisirs	3,6	2,7	4,2	7,4	3,8	2,8	6,6
Equipement	5,3	1,0	9,3	18,2	8,4	4,4	0,4
Transferts	1,3	0,6	2,1	1,2	2,3	2,2	0 ;7

Source : ECOLOC – Korhogo

Alimentation

Les ménages de la commune consacrent 14,3 milliards de dépenses à leurs achats alimentaires, soit 42,1 % de leur budget-consommation. S’y ajoutent plus de 1 milliard de biens alimentaires divers, produits directement par les ménages pour leur consommation, soit 2,5 % des budgets familiaux.

- (a) Les achats de céréales (le riz, et de féculents : l’igname) absorbent près de 40 % du budget consacré à l’alimentation, soit 5 milliards de dépenses annuelles. Ces produits représentent aussi 40 % du total des biens d’auto-consommation familiale.
- (b) Les achats de viandes et de poissons absorbent pour leur part 23 % du budget des ménages urbains, les viandes et volailles représentant 26 % de leur auto-consommation.
- (c) Les autres biens alimentaires consommés par les ménages korhogolais sont, par ordre d’importance décroissante : le pain (5,7 %), les feuilles et les légumes (5,2 %), l’arachide (4,9 %) et l’huile (3,7 %).

La part des produits de base, céréales et féculents, a tendance à augmenter en raison inverse du niveau de vie des ménages, ce qui se traduit d’une part, par une augmentation sensible du coefficient budgétaire consacré à l’alimentation, et d’autre part, par un engagement croissant des ménages dans la production agricole destinée à la consommation directe. On note ainsi que si l’auto-consommation des ménages des quartiers résidentiels et populaires représente moins de 4 % de leur alimentation globale, le ratio passe à 15 % dans les quartiers excentrés et à 40 % dans les villages rattachés à la commune.

Les ménages vivant en zone rurale consacrent près des deux-tiers de leur budget annuel à l’alimentation, soit l’équivalent de 27,5 milliards de dépenses ; toutefois, 53 % des apports alimentaires viennent de l’auto-consommation (le détail sera approché dans les chapitres 6 et 7), de sorte que les achats monétaires s’élèvent à 12,8 milliards, soit environ 40 000 francs de dépenses par tête.

Transport, logement

Les frais de logement et d'énergie, second poste budgétaire pour les ménages urbains, ont été estimés à 4,4 milliards, soit 13 % du budget des ménages, ce qui alimente un marché de la construction non négligeable occupant quelque 800 opérateurs, tâcherons et employés du secteur, et atteste des tensions existantes sur le foncier local.

Par ordre d'importance, le troisième poste budgétaire des ménages urbains est celui du transport et des communications, pour un total annuel de dépenses de 3,3 milliards répartis en carburants pour véhicules et cyclomoteurs (50 %), en entretien des moyens de transport (18 %) et en déplacements hors ville (16 %). L'ampleur des frais engagés tient à la fréquence des visites faites par les citadins dans les villages d'origine, à la distance qui les sépare d'Abidjan, à l'étalement de la ville elle-même dont on a déjà signalé les effets sur le temps passé aux déplacements. Il convient aussi de relever le peu de dépenses affectées au transport des enfants partant à l'école, moins de 70 millions annuellement, bien que les distances qu'ils ont à parcourir soient considérables.

Par comparaison, les ménages ruraux consacrent respectivement 2,5 et 2,2 milliards aux charges de transport et de logement, ce qui représente une dépense par tête trois fois inférieure à celle des résidents urbains.

Education et santé

Les dépenses d'éducation et de santé des ménages urbains apparaissent finalement modestes en taux, soit 5,7 % et 4,2 % respectivement comme en montant soit, par ménage, 81 000 francs de charges liées à la scolarisation et 60 000 francs de frais médicaux.

- (a) Les frais de scolarité et d'inscription représentent le premier poste de dépense d'éducation (800 millions), suivi de près par l'achat de livres et fournitures scolaires ; les ménages y ont consacré 700 millions en 1997, soit le tiers de la dépense éducative totale. L'ampleur de ces frais est telle qu'elle constitue un facteur de blocage non négligeable dans les décisions familiales de scolarisation des enfants. Elle explique l'intérêt et la réussite des projets de type BAD – Education IV : celui-ci est fondé depuis 1993 sur une distribution gratuite de fournitures aux jeunes filles de Korhogo et des villages de la région, premières victimes des arbitrages financiers en matière d'éducation.
- (b) Par habitant, la dépense annuelle en soins de santé n'atteint pas 10 000 francs en ville, montant très modeste une fois rapporté à la situation sanitaire locale (cf. chapitre 11). L'achat de médicaments absorbe 78 % de ce montant, 69 % si l'on exclut les médicaments de type traditionnel. Les frais de consultations préventive et curative dépassent à peine 100 millions.

Le même constat peut être fait pour le milieu rural, puisque les ménages consacrent ici un peu plus d'un milliard aux frais d'éducation et 2,5 milliards aux soins de santé. La dépense éducative s'établit ainsi à un quart environ de celle notée parmi les familles urbaines, tandis que la dépense de santé est de l'ordre de 5 500 francs par habitant, soit 60 % des frais engagés par les citadins.

Autres postes

Les dépenses annuelles totales des ménages urbains en habillements et soins de beauté ont été estimées à 2,4 milliards, soit 7 % environ des budgets familiaux. Sur ce montant global, les

vêtements pour adultes en représentent le tiers, les achats de vêtements pour enfants 17 % (hors tenues scolaires). On doit noter que ce poste budgétaire alimente un marché substantiel : (a) pour les 630 petits opérateurs du textile et de l'habillement travaillant en ville (soit près de 50 % des artisans dénombrés au cours de l'inventaire) ; (b) pour les quelques 1 000 petits commerçants spécialisés dans la revente de tissus et de prêt-à-porter ; (c) pour le commerce transfrontalier, puisqu'une partie des textiles vendus localement sont achetés au Mali et au Burkina Faso.

Les dépenses du poste « loisirs et culture », d'un montant total de 1,4 milliard, sont en fait presque exclusivement concentrées sur l'achat de tabacs et cigarettes, de journaux et romans, de disques et cassettes, soit respectivement 600, 300 et 200 millions.

Il convient de souligner la faible part du budget des ménages urbains consacrée aux transferts, environ 700 millions orientés vers d'autres ménages de la commune (22 %), vers des ménages résidant dans l'hinterland (10 %) et surtout vers le reste de la Côte d'Ivoire et d'autres pays (respectivement 56 % et 8 %). Les stratégies de « délestage » financier envers les obligations communautaires semblent avoir pleinement joué pendant la période de crise, la chute des revenus urbains ne permettant plus d'assurer des envois importants de numéraire en direction des villages. Les urbains, en revanche, semblent toujours accueillir de jeunes parents qui leurs sont confiés, de même qu'ils consacraient une partie non négligeable de leurs revenus à s'acquitter des obligations lors des fêtes et funérailles villageoises (Labazée, 1994).

3.3. Biens et services communs : un cadre de vie à améliorer

Sont abordés ci-dessous quelques aspects déterminants du cadre de vie des ménages du département, et plus particulièrement de ceux vivant à Korhogo. Le niveau général d'équipements des villages et bourgs du département peut être évoqué à l'aide des quelques indicateurs suivants : (a) 670 villages sur près de 900 ne sont pas lotis, et 62 sont en cours de lotissement, la plupart de ces derniers étant situés en zone "dense" ; (b) la majeure partie des villages lotis ne bénéficient pas d'ouvertures de rues ; (c) 47 villages sont électrifiés, dont huit sont situés dans la sous-préfecture de Korhogo et six dans celle de Napié ; (d) 139 des 682 forages du département (20 %) sont situés dans la sous-préfecture de Korhogo, ainsi que 186 des 707 puits (26 %) ; (e) dix des onze chefs-lieux ont une adduction, Karakoro n'étant pas encore desservi ; (f) Korhogo et Sinematiali sont les seuls sites reliés au réseau téléphonique.

Indicateurs d'équipements des villages et bourgs du département (1997)

Sous-préfectures	Lotissement	Electrif.	Forages	Puits	HVA	Adduction	Téléphone
Total département	201 / 62	47	682	707	02	10	2
Dikodougou	19 / 05	04	42	27	00	1	0
Guiembe	12 / 00	01	15	19	00	1	0
Karakoro	25 / 12	04	55	60	02	0	0
Korhogo	40 / 05	08	139	186	00	1	1
Komborodougou	05 / 11	02	41	30	00	1	0
M'Bengue	28 / 06	04	96	35	00	1	0
Napieoledougou	11 / 02	06	77	77	00	1	0
Niofoin	25 / 07	04	37	48	00	1	0
Sinematiali	17 / 00	05	99	151	00	1	1
Sirasso	11 / 04	05	47	19	00	1	0
Tioniaradougou	08 / 10	04	34	55	00	1	0

Source : Préfecture de Korhogo

Insuffisance et dégradation des voies et routes

D'un total de 155 kilomètres, les routes bitumées situées dans le département relient Korhogo à Ferkessedougou (45 km sur 52 km), à Boundiali (55 km sur 100 km) et à Kanawolo (55 km sur 89 km). S'y ajoutent 393 km de routes classées B, 1 600 km de routes classées C et 1 040 km de pistes non classées. Par rapport à d'autres régions ivoiriennes, le réseau de routes et pistes est d'une densité convenable, son état d'ensemble étant en revanche d'une qualité insuffisante pour assurer convenablement les liaisons commerciales et économiques intra-départementales.

L'histoire de la ville de Korhogo explique que son réseau de routes et de voies se soit développé à partir d'un axe Ouest-Est ralliant Koko à Soba, puis d'un axe Nord-Sud unissant la zone du grand marché et du quartier Dem au rond-point de la Préfecture et de la Mairie de Korhogo. L'importance des liaisons économiques et administratives interurbaines a ultérieurement justifié l'ouverture dans la ville, d'un réseau primaire correspondant aux grandes voies de connexion avec Ferkessedougou, Napie, Boundiali et M'Bengue. Toutefois, seuls les deux premiers axes sont bitumés sur la totalité de leur traversée urbaine.

L'essor démographique de Korhogo lors des deux premières décennies d'indépendance a assuré le développement des quartiers populaires situés au Nord et à l'Est du centre ville, et ce à un rythme largement supérieur aux capacités d'ouverture et de maintenance des voies secondaires chargées de relier les quartiers entre eux. La formation de zones d'accueil récentes telles que Résidentiel 2, Résidentiel 3 et Mont Korhogo, ainsi que l'extension des quartiers Petit Paris et Sinistré, ont de même conduit à un relâchement de la densité et de la qualité des voies de desserte. A l'étalement considérable de la population citadine répond, depuis plus de vingt ans, une dé-densification non moins forte du réseau de routes et voies urbaines, accompagnée d'une dégradation générale de l'état des axes bitumés.

En 1995, sur un total de 361 kilomètres de voies urbaines, 31 km soit 8,5 % étaient bitumées ce qui représentait environ 0,25 mètre par habitant, ratio inférieur à la moyenne notée pour l'ensemble des villes de l'intérieur, hors Yamoussoukro (DCGTX, 1995). Par ailleurs, la charge routière pesant sur les quelques axes du centre-ville – bitumés à l'occasion de la mise en œuvre du "Programme d'urgence" – explique leur état de dégradation générale : à l'exception du Boulevard de la Paix, et de la sortie de Korhogo-ville vers Ferké, aucune rue goudronnée n'est véritablement praticable. Le reste de la voirie est très difficilement utilisable en période de pluies.

Pour les résidents, les dommages socio-économiques de cette situation sont multiples : entraves saisonnières du transport, lenteurs quotidiennes dans les déplacements privés et professionnels, desserte par taxis (déjà très peu nombreux en ville) impossible dans de nombreux quartiers. Les dommages ne sont pas moins importants pour les opérateurs économiques : isolement presque complet de la zone industrielle, engorgement des voies d'accès au centre commercial, coût d'entretien élevé des véhicules de transport de voyageurs.

On trouvera page suivante, une carte du réseau interne des routes et voies de Korhogo, qui suggère l'ampleur du travail de réhabilitation à entreprendre : voies à recharger sur toute la partie Nord et Est de la ville englobant notamment les quartiers Petit Paris, Sinistré Extension, Sonzoribougou ; voies à reprofiler dans l'ensemble des extensions urbaines, voies à ouvrir au centre ville en vue d'un contournement du grand marché par le Nord, voies bitumées à reprendre.

Le Programme Sectoriel Urbain (PSU) de juin 1993 chargé d'évaluer les besoins pour une mise à niveau du réseau bitumé de différentes villes secondaires, a retenu neuf projets à exécuter au plus vite soit un bitumage de 10,7 km et un renforcement de 6 km de voies. Ces projets *a minima* – il faudrait entre 35 et 50 km de voies remises en état pour assurer la fluidité de la circulation urbaine – ont été repris dans le Programme prioritaire d'équipement de neuf pôles régionaux de Côte d'Ivoire, soit :

- (a) liaison route de Ferkessedougou–M'Bengue : cette voie située entre le centre ville et l'actuel périphérique Nord faciliterait la desserte de deux des quartiers les plus peuplés de la ville, Ahoussabougou et Delafosse, et serait une utile liaison entre deux grands axes interurbains ;
- (b) liaison Grand marché–route de Boundiali : traversant le quartier Koko, cette liaison déjà très fréquentée par les poids lourds devient indispensable, suite à l'ouverture de l'axe Kanawolo–Korhogo, celui-ci favorisant le transit par Korhogo des véhicules à destination du Nord-Ouest ivoirien ;
- (c) liaison Koko – route de M'Bengue : le bitumage de cet axe, actuellement très difficilement praticable, redonnerait vigueur au quartier Koko et faciliterait le dense trafic en direction Nord du département – cette voie figure parmi les plus sollicitées de la ville ;
- (d) axe central du quartier Sinistré et la liaison Tolbert – rocade Ouest : ces deux voies semblent indispensables pour désenclaver les quartiers Sinistré et Sinistré-Extension, l'un et l'autre fortement peuplés, et les relier à l'axe bitumé de Badikaha ainsi qu'à l'artère Tolbert ;
- (e) liaison Préfecture – Lycée moderne : la fonction de cette voie est de désenclaver un grand nombre de structures collectives : écoles, lycées et centres de formation, commissariat, service culturel municipal, piscine, centre culturel franco-ivoirien, etc... ;
- (f) rue du Musée régional : bitumée à l'ère du "Programme d'urgence" mais désormais impraticable, cette rue du quartier Soba dessert une partie importante des structures administratives, scolaires et culturelles de la ville, et assure l'une des liaisons entre la Préfecture et la route de Ferké ;
- (g) rond–point de la Préfecture : nœud de redistribution du trafic urbain, ce rond-point est l'un des points les plus sollicités de la ville, qui mérite une réhabilitation et un nouveau tracé ;
- (h) rue William Tolbert : axe fort pour la vie urbaine puisque joignant les quartiers populaires de Soba et les principales zones administratives et commerciales, le bitume de la rue Tolbert est dégradé au point qu'il est désormais soigneusement évité par les citoyens.

Ville de Korhogo Etat des voies urbaines et travaux nécessaires (1996)



Source : Mairie, Services techniques, PSU

Enlèvement des ordures

La dotation en matériels, en ressources financières comme en personnels qualifiés, les services techniques municipaux chargés d'entretenir le domaine public et l'enlèvement des déchets sont à l'évidence insuffisants pour satisfaire la population. Les services municipaux ont établi un plan d'enlèvement de 15 dépôts d'ordures ménagères ; en pratique pourtant, plus de 150 décharges collectives non officielles ont été établies par les résidents, les aires à très forte densité de population : quartiers Koko, Soba, Delafosse et Ahoussabougou en particulier, ne pouvant se satisfaire très longtemps d'un état d'insalubrité qu'atteste la multiplication de ces décharges sauvages.

La commune dispose d'une décharge de 7 hectares située au Nord-Ouest. Fin 1997, ses moyens d'enlèvement se limitaient à deux tracteurs d'une capacité unitaire de 6 m³ dont les rotations permettaient un enlèvement maximum de 48 m³, du moins lorsque ces matériels n'avaient pas d'autres affectations. Les points régulièrement enlevés sont ceux du Grand marché (24 m³ jour), du marché Soba (12 m³ jour), de la Motoragri (12 m³ jour) et du CRH (6 m³ semaine) ; les autres dépôts prévus n'étant enlevés que lorsque la pression devient intolérable.

La faiblesse des moyens de collecte induit de fait un abandon de l'enlèvement des ordures dans les quartiers populaires, et une concentration des équipements sur les dépôts collectifs les plus importants. Une gestion « partagée » du service de collecte s'impose, qui doit : (a) amener les habitants à accepter de payer la charge financière qu'impose l'enlèvement des déchets ménagers ; (b) conduire les habitants et la municipalité à envisager les initiatives adaptées : sous-traitance au secteur privé, organisation de groupements de pré-collecte, etc. ; (c) pousser la Mairie à être un acteur du service – à ce titre, la municipalité a inscrit au budget 1999, l'achat de moyens supplémentaires de collecte des ordures –, mais aussi un élément régulateur d'un service d'enlèvement devant s'appuyer sur différentes forces.

On signalera à ce titre le soutien apporté par la Mairie à deux groupements coopératifs rassemblant une quarantaine de jeunes citoyens chargés de la pré-collecte des quartiers, en contrepartie d'une contribution de 500 francs mensuels par ménage. L'initiative, à haute intensité de main-d'œuvre, mérite d'être étendue même si elle ne résout que le volet primaire de la collecte.

Electricité

Au déficit d'axes internes de communication, suscitant le mécontentement des résidents urbains depuis plusieurs années, s'ajoutent les difficultés d'accès à l'électricité, à l'eau et aux services de communication téléphonique.

Le département disposait fin 1997, de 280,5 kilomètres de réseau électrique à basse tension dont 160 desservant la commune, soit environ un mètre linéaire par habitant. En basse tension, le nombre d'abonnés départementaux de la CIE était de 13 485, leur consommation dépassant 17 millions de kWh, soit moins de 2 % du total des ventes de la Compagnie, les trois quart étant des résidents korhologais. Le taux d'abonnements domestiques est de l'ordre de 5,5 % pour l'ensemble de la ville. En haute tension cette fois, la CIE compte 38 abonnés, entreprises et structures hospitalières, consommant 10,03 millions de kWh, soit moins de 0,5 % du marché national. Enfin, le département dispose de 5 673 points d'éclairage public, dont 2 998 sont situés dans la commune de Korhogo, soit 1,4 % des points lumineux disposés dans le pays.

Le niveau de revenus des ménages korhologais explique le faible taux d'équipement en compteurs électriques individuels. Néanmoins, la ville se déploie plus rapidement que le réseau

de distribution d'électricité, de sorte que l'accès aux familles résidant dans divers quartiers périphériques n'est pas encore assuré, ni l'éclairage public ; un programme BOAD d'extension du réseau basse tension aux quartiers Ouest de la ville a néanmoins été conçu en 1995, pour améliorer la desserte urbaine. La densification des quartiers Soba, Sinistré et Petit Paris conduit par ailleurs, à une surexploitation du réseau de desserte, menant régulièrement à des chutes de tension ou de coupures.

Eau

Fin 1997, la distribution régionale d'eau courante fait apparaître : (a) le poids du département de Korhogo dans la distribution des centres contrôlés par la Sodeci, soit 47 % des volumes destinés aux ménages et 52 % de ceux consommés par les services administratifs ; (b) le poids de la ville de Korhogo dans la consommation régionale et départementale, puisqu'elle représente 38 et 47 % des cubages respectivement livrés aux ménages et aux administrations dans la région des Savanes, 80 % et 83 % des cubages distribués dans le département..

La commune de Korhogo est alimentée à partir d'un barrage dont la capacité actuelle est de 9 millions de m³. La ville possède : (a) un linéaire de distribution de 140 km, un réseau de refoulement et d'exhaure de 4 km, soit moins d'un mètre linéaire par habitant ; (b) deux châteaux d'eau dont un seul est en état de fonctionnement, sa capacité étant de 2 000 m³, ce qui paraît insuffisant pour assurer une desserte convenable de la population.

Le nombre de branchements et d'abonnés est respectivement de 9 824 et 7 172, soit une distribution moyenne de 0,15 ml par branchement et 0,20 ml par abonné. On compte en ville moins de 40 habitants pour un abonné, le taux de raccordement réel étant de l'ordre de 60 %. La consommation journalière par habitant s'établit à environ 20 litres par habitant. On notera que divers quartiers excentrés de la ville (ainsi que certaines sous-préfectures) ont exprimé le vœu d'être équipé en Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA).

A l'échelon départemental, deux villages sur près de 900 possèdent une adduction d'eau potable de type Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) ; les critères d'accès au réseau HVA sont très sélectifs, reposant sur la présence d'un réseau électrique et d'une population au moins égale à 2 000 habitants au recensement de 1988. Le département serait équipé de 707 puits, de 682 forages dont plus de la moitié ont été abandonnés, ainsi que de 1 313 pompes fonctionnelles dont la maintenance est assurée par une quarantaine d'artisans réparateurs.

Abonnements et consommation SODECI dans le département (1997) (unités ; milliers de m³)

Centres distribution	Abonnements			Consommation		
	Abonnés	Résiliés	Total brts	Privés	Admin	Total
Total département	7 172	2 652	9 824	1 138	344	1 482
Korhogo	5 094	1 765	6 859	918	314	1 232
Sirasso	151	87	238	15	3	17
Dikodougou	209	137	346	23	3	26
Napieoledougou	342	103	445	38	3	41
M'Bengue	340	151	491	43	5	48
Sinematiali	573	133	706	63	5	68
Tioroniaradougou	101	29	130	7	1	8
Komborodougou	199	70	269	17	3	20
Niofoin	76	86	162	7	4	11
Guiembe	87	91	178	6	3	9
Kgo / Savane	44 %	-	43 %	47 %	52 %	48 %

Source : Sodeci – Korhogo

Téléphone

La quasi-totalité des chefs-lieux de sous-préfectures n'est pas raccordée au réseau CI-Telcom. Seules les villes de Korhogo et Sinematiali sont desservies en lignes téléphoniques. Encore, doit-on noter que la vétusté des installations rend ces réseaux non opérationnels la plupart du temps. Différentes solutions ont été testées en 1997, dont une connexion des lignes commerciales sur le réseau de Tengrela, le plus performant de la région, et la connexion des villes de Korhogo et Ferkessedougou sur le réseau de Bouaké.

A Korhogo, le nombre d'abonnés au téléphone est de 1 300 en 1997, administrations et particuliers confondus, soit un poste pour 120 habitants. La capacité du réseau de sortie est de 3 136 paires, dont la moitié environ est liée à cinq sous-répartiteurs chargés d'assurer la desserte de la plupart des zones loties. De ce fait, la desserte reste très partielle, ce qui tient moins à la saturation des sous-répartiteurs, employés à moins de 50 % de leur capacité, qu'à l'absence de supports dans les quartiers et aux dysfonctionnements réguliers des lignes.

Les attentes des populations en matière de télécommunication sont particulièrement vives, eu égard : (a) aux difficultés de déplacement à l'intérieur de la commune, précédemment évoquées ; (b) à la densité des liens sociaux unissant les ménages urbains aux migrants installés dans le reste du pays ; (c) à l'enclavement de la ville, à l'importance de sa fonction marchande et administrative, qui exigent un système de communication performant. L'essor spectaculaire et la rentabilité des cabines téléphoniques de rue est le signe d'une demande très partiellement satisfaite – d'autant que, au même titre que les postes privés, ces cabines sont dépendantes de l'état du réseau korhogolais –, l'implantation réussie des sociétés Ivoiris et Télécél (plus de 500 abonnés selon les responsables locaux), qui s'adressent à un public d'opérateurs privés et de fonctionnaires aisés, étant un autre signe.

Infrastructures sportives et culturelles

Il faut souligner avec force que les infrastructures sportives et culturelles de la ville sont en totale inadéquation avec la taille de la population et les attentes des résidents. Parente pauvre d'un réseau d'équipements collectifs, lui-même faiblement développé, l'offre locale d'activités sportives se résume à : (a) un seul stade, bâti à l'occasion des Fêtes tournantes en 1965 et désormais vétuste : absence de tribunes, de vestiaires et de pelouse, clôture dégradée et sans sécurité ; (b) une piscine municipale hors d'état de fonctionner depuis plusieurs années ; (c) quelques embryons d'équipements sportifs dans l'enceinte des établissements scolaires.

La ville abrite le Club Omnisports de Korhogo (COK), né de la fusion de l'ensemble des équipes sportives ; ses ressources sont néanmoins si modestes qu'il ne peut qu'assurer à l'occasion le financement de matchs de football (l'équipe de Korhogo a joué en 1997 en première division). Aucune activité sportive de masse n'est organisée à l'échelon local.

Si la ville est le lieu de riches manifestations traditionnelles, liées le plus souvent au Poro, elle n'offre que fort peu de services culturels et de loisirs aux citoyens. Le programme de la Direction régionale de la culture, visant à une animation coordonnée de manifestations dans la zone des Savanes, n'a pu être exécuté faute d'un budget suffisant ; de même, les ressources du service culturel de la Mairie (29 millions en 1997) n'autorisent pas la mise en œuvre d'une véritable politique culturelle locale. La création récente d'une Alliance franco-ivoirienne de Korhogo, dont les adhérents sont en forte progression depuis quelques mois, et ce malgré une implantation géographique peu favorable, est une avancée importante et mérite de devenir l'un des moteurs d'une politique municipale d'animation locale, qui reste toutefois à élaborer.

IV. Approche de l'économie locale. Ce qu'apprend la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS)

Les données chiffrées et analysées ici sont tirées de la construction de deux Matrices de Comptabilité Sociale (MCS), dont les tableaux ci-dessous présentent les versions agrégées pour la commune et pour le département. L'élaboration des comptes répond à un double objectif : (1) d'une part, fournir pour l'exercice 1997, une image cohérente des principales données de productions et d'emplois des richesses, cela pour chacun des acteurs principaux de l'économie locale ; (2) d'autre part, présenter les grandes relations économiques unissant ces acteurs, afin de mesurer leur niveau d'intégration et d'interdépendance.

On se limitera à une présentation des agrégats et flux susceptibles de focaliser l'attention sur les dynamismes et blocages de l'économie locale. L'interprétation des chiffres mobilise des connaissances et observations d'ordre qualitatif, faisant référence aux informations historiques, sociologiques, voire culturelles, telles qu'elles ont pu être collectées sur le terrain, ou au cours de la phase documentaire.

4.1. Montant et formation du Produit Local Brut

Le Produit Local Brut (PLB) du département de Korhogo, équivalent à la somme des valeurs ajoutées, toutes taxes comprises, des divers acteurs de l'économie et les droits de douane s'élève en 1997, à près de 110 milliards de francs. Ainsi l'économie du département représenterait environ 2 % du PIB ivoirien. Le PLB par tête serait ainsi d'environ 231 000 francs, soit un montant d'ampleur limitée comparé au PIB par tête de la Côte d'Ivoire, qui s'élève à 391 000 francs. L'écart par rapport au reste de la Côte d'Ivoire semble néanmoins s'être réduit par rapport à celui noté dans les années 60 et 70¹⁵.

Répartition spatiale et sectorielle du Produit Local Brut (1997) (milliards, %)

	Département		Commune		Reste département	
	Montant	% VA	Montant	% VA	Montant	% VA
Total PLB	109 795	100	55 557	100	54 238	100
Agro-pastoral	45 545	41	929	2	44 616	82
Informel	35 760	33	27 885	50	7 875	15
Moderne	23 139	21	22 835	41	304	1
Administrations	5 351	5	3 909	7	1 442	3
PLB par tête	230 668		348 174		171 410	

Source : Ecoloc - Korhogo

¹⁵ La réduction de l'écart entre le PIB local et national par tête est lié au fait que la période de crise économique a eu de plus directes répercussions sur le niveau de vie des ménages liés à l'activité agro-exportatrice du pays, que sur celui de la zone de savane (Banque mondiale, 1995).

Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) agrégée, Département de Korhogo
(Millions de francs CFA)

	Ménages	Exploit° Agricoles	Ets. informelles	Ets. modernes	Com- munes	Admin. décentralisées	Admin. Autres	Branches	Produits	Facteur travail	Facteur capital	Epargne	Investis- sement	Reste C.I.	Reste monde	Total
Ménage	321	30 575	20 783	1 144		295	10			37 198				257	92	90 675
Expl° agricoles											30 575					30 575
Ets. informel											22 025					22 025
Ets. modernes											13 864					13 864
Communes	211					463		464							0	1 138
Adm. décentralisées	1 053			1 386			22	4 482	1 200					11083		19 225
Adm. Autres								6						844	2125	2 975
Branches									293 167							293 167
Produits	76 800				723	5 221	1 397	184 555	-18 741				15 646	39 153	22 012	326 765
Facteur travail								37 198								37 198
Facteur capital								66 463								66 463
Epargne	11 766	0	1 142	1 099										3 008	- 8 493	8 620
Investissement					415	5 104	1 507					8620				15 646
Reste C.I.	467			9 212		8 142	38		36 485							54 344
Reste monde	58			1 024					14 654							15 735
Total	90 676	30 575	22 025	13 864	1 138	19 225	2 975	293 167	326 765	37 198	66 463	8 620	15 646	54 344	15 735	998 416

Source : Ecoloc – Korhogo, Cellule MCS

Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) agrégée, Commune de Korhogo
(Millions de francs CFA)

	Ménages	Exploit° agricoles	Ets. informels	Ets. modernes	Com- munes	Admin. décentralisées	Admin. autres	Branches	Produits	Facteur travail	Facteur capital	Epar- gne	Inves- tissemt	Reste Dpt.	Reste C.I.	Reste monde	Total
Ménage	157	618	16 000	1 128		266	10			18 550				60	239	92	37 120
Expl° agricoles											618						618
Ets. informel											17 073						17 073
Ets. modernes											13 732						13 732
Communes	170					49		303								0	522
Adm. décentralisées	782			1 380			22	4 295	720						8 020		15 219
Adm. Autres								6							844	75	925
Branches									181 425								181 425
Produits	33 608				405	4 541	847	126 848	-14 484				9 960	2 731	15 000	25 000	204 456
Facteur travail								18 550									18 550
Facteur capital								31 423									31 423
Epargne	1 865	0	1 074	1 013										19 017	2792	-19 088	6 672
Investissement					117	3 165	7					6 671					9 960
Reste départ.	63								21 745								21 808
Reste C.I.	417			9 190		7 199	38		10 051								26 895
Reste monde	58			1 021					5 000								6 079
Total	37 120	618	17 073	13 732	522	15 219	925	181 425	204 456	18550	31 424	6 671	9 960	21 808	26 895	6 079	592 477

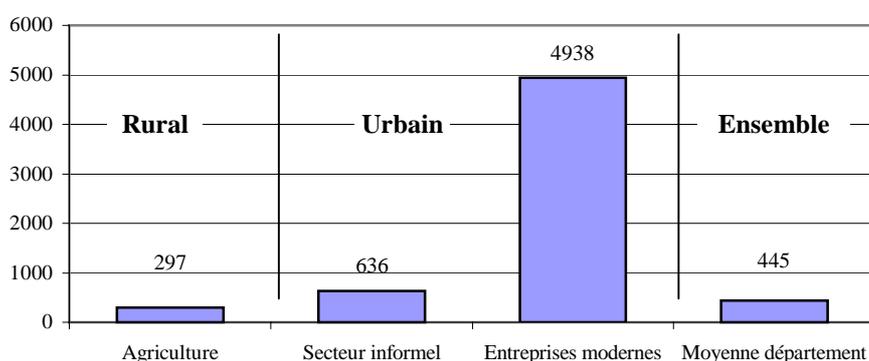
Source : Ecoloc – Korhogo, Cellule MCS

La commune de Korhogo et le reste du département contribuent pour 51 % et 49 % respectivement, à la formation du Produit Local Brut :

- (a) les 54 milliards de valeur ajoutée du département hors commune viennent à 82 % (44 milliards) des productions agro-pastorales, à 14 % (8 milliards) d'activités informelles non agricoles, à 1 % (304 millions) d'unités modernes d'exportation des produits agricoles. La valeur ajoutée par tête s'établit à 171 000 francs en milieu rural ;
- (b) les 56 milliards de richesses produites par la ville de Korhogo et les villages rattachés à la commune viennent à 50 % du secteur informel non agricole (28 milliards), à 41 % du secteur moderne (23 milliards), et à 2 % (1 milliard) de la production agro-pastorale. Au total, la valeur ajoutée par tête se situe à près de 348 000 francs dans la commune, soit plus du double de celle du monde rural.

L'économie locale se compose ainsi d'un pôle agro-pastoral rassemblant environ 70 % de la population, et générant 41 % de la richesse départementale, et d'un pôle d'activités urbaines dont l'économie populaire, dominante dans la formation des richesses, vit : (a) du transport, du commerce et de la transformation des produits agricoles et pastoraux, le secteur moderne étant lui-même tiré par l'activité de quelques unités de traitement du coton, du tabac, des mangues, de l'anacarde, etc... ; (b) de la fourniture des biens et services de base aux citadins comme aux ruraux. *La ville assume ainsi une fonction d'intermédiaire entre un hinterland à vocation agricole et pastorale, et l'extérieur achetant ces biens en contrepartie de produits manufacturés.* On notera que sur nombre de produits locaux collectés : bétail, coton, céréales, karité et anacarde entre autres, comme pour l'approvisionnement en produits d'importation, les marchands et transporteurs de la ville ont un vaste rayon d'actions englobant tous les départements du Nord et les aires frontalières du Mali et du Burkina Faso.

Productivité apparente du travail¹⁶ (milliers de francs)



Source : Ecoloc – Korhogo

¹⁶ Valeur ajoutée du secteur / nombre d'actifs occupés dans le secteur. Ces données sont calculées hors comptes des administrations.

Ces premiers résultats attirent néanmoins l'attention sur la relative faiblesse de la valeur ajoutée par habitant inférieure d'environ 40 % à la moyenne du pays. Les données sectorielles collectées durant l'étude confirment ce constat et permettent d'en préciser les aspects majeurs : (a) en moyenne, chaque travailleur actif du département génère annuellement 445 000 francs de valeur ajoutée ; (b) les actifs agricoles réalisent moins de 300 000 francs ; (c) en ville, la différence est nette entre la productivité des actifs du secteur informel, soit 640 000 francs, et celle des travailleurs du secteur moderne, proche de cinq millions. *Il apparaît, au total, qu'une relance durable de l'économie locale suppose, d'une part, un passage à l'intensification des activités actuelles, et d'autre part, à l'exploration de marchés à forte valeur ajoutée devenus accessibles suite à la dévaluation.*

4.2. Ventilation du Produit Local Brut de la commune et du département

La ventilation des quelques 110 milliards de Produit Intérieur Local de l'exercice 1997, est présentée de façon schématique dans le tableau ci-dessus. La répartition appelle les remarques suivantes :

- (a) les opérateurs indépendants, regroupant ici les petits entrepreneurs du secteur informel urbain et les agriculteurs, récupèrent la plus grande partie de ce produit, soit 47 % du PLB, sous forme de revenu monétaire net ;
- (b) la rémunération du travail représente 44 % du PLB, et se répartit entre d'une part, les personnels des entreprises et des administrations, et d'autre part, les employés non salariés ;
- (c) la rémunération du capital des entreprises sociétaires a été évaluée à près de 10 % du PLB. La structure productive du secteur moderne et intermédiaire, fortement déterminée par des investissements décidés par des opérateurs non résidents, conduit en retour à une sortie élevée de valeur ajoutée, de l'ordre de 10 milliards en direction d'Abidjan et du reste du monde ;
- (d) les droits d'entrée et de sortie prélevés par l'Etat représentent 1 % du Produit Intérieur Local, tandis que les prélèvements directs au titre des impôts et taxes sur la production locale en représentent 6 %, dans lesquels la part des communes apparaît négligeable, de l'ordre de 0,5 % ;
- (e) l'autofinancement des entreprises exerçant dans le département, de l'ordre de 2,3 milliards, représente 2 % du Produit Intérieur Local et ne couvrent que 14 % des besoins totaux de financement du département.

Répartition du Produit Intérieur Local du département entre les divers acteurs (milliards)

PIL	→	Opérateurs Indépendants	Impôts et taxes	Autofinancem nt	Employés	. Droits Douane	Capital Moderne		
110,0		51,4	6,3	2,3	37,2	1,2	11,3		
		↓	↓		↓		↓		
		Agri	30,6	Etat	5,8	Salariés privés	8,1	Dépt.	1,1
		Inform.	20,8	Commune	0,5	Fonctionnaires	4,2	RCI	9,2
						Non salariés	24,9	RDM	1,0

Source : ECOLOC-Korhogo

Les échanges avec le reste du pays et l'étranger

D'un montant de 104 milliards, la valeur ajoutée des établissements représente au total une fraction relativement importante du volume des échanges, soit 32 %, la valeur des biens et services qui entrent dans le département ayant été évaluée à 327 milliards pour l'année 1997. L'écart de 223 milliards entre les deux agrégats tient pour : 83 % à la valeur des consommations intermédiaires, représentant 185 milliards ; (2) 16 % aux entrées locales de biens importés du reste de la Côte d'Ivoire d'une valeur de 36 milliards ; 7 % à la valeur des marchandises importées des pays étrangers, soit 15 milliards ; 0,5 % aux droits de douane, soit 1,2 milliard. Par ailleurs, le montant total des exportations du département vers l'étranger est de 22 milliards, tandis que les exportations du département vers le reste de la Côte d'Ivoire se montent à 39 milliards. Ces chiffres attestent de l'ampleur considérable des flux marchands entrant et sortant du département, traduisant le dynamisme commercial de Korhogo.

Investissements dans le département

Pour l'année 1997, les investissements ont été estimés à près de 9 milliards dans la commune et à 16 milliards dans l'ensemble du département. Le financement est assuré à : 15 % par autofinancement des entreprises, déjà estimé à 2,3 milliards ; 35 %, soit 5 milliards par des apports extérieurs aux entreprises localement implantées, ceux-ci passent par des transferts des banques d'Abidjan vers leurs succursales locales, et l'épargne monétaire directement investie sur place ; 33 % par l'administration centrale, via des programmes d'équipements des communes et des sous-préfectures ; 3 % par les investissements réalisés par les communes sur leur territoire, d'une valeur de 415 millions ; 14 % par l'épargne domestique. A travers cette répartition, on peut apprécier l'effort de développement consenti par chacun des acteurs de l'économie du département : très limité pour ce qui concerne la commune, celui-ci n'est nullement négligeable de la part des opérateurs individuels du secteur informel et intermédiaire.

Les ressources des ménages

Les revenus distribués au titre de la rémunération du personnel et du travail indépendant constituent le socle des ressources des ménages du département, ceux-ci ayant été évalués à 91 milliards pour l'année de référence. Ces ressources se décomposent comme suit :

- (a) les salaires des personnels permanents et occasionnels, soit 12 milliards, viennent pour 42 % des entreprises du secteur moderne, pour 24 % des établissements du secteur informel et des exploitations agro-pastorales, enfin pour 34 % des administrations et de la commune ;
- (b) les employés non salariés du secteur agro-pastoral reçoivent un montant de 13,1 milliards. Ceux du secteur informel perçoivent environ 11,9 milliards. Cela atteste un essor de l'activité économique urbaine qui, dans l'immédiat et à l'image de l'ensemble de la Côte d'Ivoire, conduit les opérateurs à privilégier plus l'emploi précaire que l'embauche de salariés permanents, en particulier pour les postes à faible niveau de qualification ;
- (c) les revenus provenant de la propriété du capital sont estimés à 52 milliards dont 60 % dans le secteur agro-pastoral, 40 % dans le secteur informel et 2 % dans le secteur moderne et intermédiaire ;
- (d) deux autres catégories de ressources complètent les revenus des ménages du département. La première, très modeste, concerne les prestations versées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) s'élevant à 295 millions soit moins de 1 % des revenus. La seconde concerne les transferts communautaires procurant près de 1 % des ressources totales, soit 670 millions. Il s'agit, pour partie, de soutiens en nature et espèces adressés par des proches aux ménages du département. L'origine spatiale de ces transferts est le département lui-même, les transferts intra-départements seraient de 321 millions, soit 48 %, le reste de la Côte d'Ivoire pour environ 257 millions, soit 38 % des transferts, et l'étranger pour 92 millions, soit 14 % des transferts.

DEUXIÈME PARTIE :

DYNAMISMES ET PERSPECTIVES DES ACTIVITÉS AGRO-PASTORALES

V. Les cultures de rapport. Diversifications et opportunités nouvelles dans la zone cotonnière

Le chapitre traitera successivement des filières départementales du coton, des mangues, du tabac, de l'anacarde et du karité ; le bois y a été rajouté puisqu'il assure un appoint non négligeable de ressources aux producteurs ruraux du département. Les comptes ont été établis d'amont en aval, depuis les exploitants jusqu'aux opérateurs de la transformation industriels ou artisans. Si le Nord ivoirien accorde une place centrale à l'économie cotonnière, on constatera que d'autres productions locales ont un potentiel élevé de croissance sur le court et moyen terme, et sont capables de générer d'importantes activités de transformation. Le contexte post-dévaluation ouvre en effet des opportunités à l'exportation comme sur le marché intérieur. Une relance de l'économie locale doit s'en inspirer, ce qui signifie : appuyer les initiatives rurales visant à diversifier les productions ; créer les conditions nécessaires pour attirer localement les investisseurs privés souhaitant contribuer à valoriser les produits primaires.

5.1. L'évolution de la production cotonnière du Nord. Du « pari textile » à la libéralisation

Le coton est, dès avant l'ère coloniale, une composante forte de l'agriculture locale et suscitait d'importants échanges entre les villages de producteurs et les tisserands et marchands Dioula. Pendant la période coloniale, l'administration a exécuté plusieurs plans d'extension de la culture cotonnière (cf. chapitre 1), et imposé des quotas de livraison aux ruraux du Nord au titre de l'« effort de guerre ».

Dès 1963, l'Etat ivoirien a demandé à la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) d'élaborer un Projet décennal de production en vue d'atteindre, au plan national, 50 000 tonnes de coton-graine en 1973. La quasi-totalité des exploitants ivoiriens travaillent alors en culture manuelle, avec des rendements faibles ; aussi ce projet sera assorti, en 1972, d'un volet quadriennal de modernisation des unités agricoles du Nord et de l'Ouest. Pour la zone Nord, il est prévu d'assoler 2 200 hectares en coton et riz à l'horizon 1976, et de doter 600 exploitants d'attelages bovins. De ce fait, la culture attelée prendra un considérable envol à cette période : fin 1976, la région Nord dispose de 5 500 bœufs de trait et cultive plus de 7 000 hectares (Coulibaly, 1989).

La cotonculture n'est pas oubliée dans le "Programme d'urgence" de 1975, puisqu'en deux ans l'Etat appuie financièrement les paysans du Nord dans le travail de défrichement de 9 000 hectares supplémentaires, et crée 14 centres de dressage de bœufs. Soutenu avec force par un financement quinquennal de la BIRD, l'essor cotonnier se poursuit sur des objectifs de production de 50 000 tonnes en 1980, de rendement de 1,2 tonne à l'hectare, de plus de 8 000 attelages bovins.

L'essor cotonnier du Nord ivoirien s'entend, dès la fin des années 1960, comme l'une des composantes d'une politique publique, à la fois régionale et industrielle, pariant sur la création d'une filière textile intégrée en Côte d'Ivoire (Dubresson, 1989). La production de coton brut, dont le Nord est l'élément moteur, est en effet destinée à une

valorisation locale d'amont en aval soit : (a) l'égrenage : en 1970, quatre usines sont déjà implantées, d'une capacité de plus de 100 000 tonnes ; (b) la filature, le tissage : exécutés à Bouaké dès 1969 dans les ateliers du groupe ERG ; (c) l'impression et la teinture des écus : on dénombre au début des années 1970, trois unités en Côte d'Ivoire, qui travaillent sur des tissus importés et sont susceptibles d'utiliser des écus fabriqués localement. En bref, les planteurs du Nord sont sollicités dans le cadre d'une stratégie nationale de valorisation de la filière cotonnière, qu'ils amorcent par leur production mais dont ils dépendent pour leurs débouchés.

Il vient du point précédent que la vitalité de la production cotonnière locale a longtemps reposé sur le soutien financier de l'Etat, au fonctionnement de chaque segment de la filière. Outre les exemptions fiscales et exonérations dont bénéficient les industriels pour opérer en Côte d'Ivoire, ce soutien s'est manifesté par d'importantes subventions au prix de cession du coton-fibre. Elles représentent, au milieu des années 1970, le tiers du prix de sortie du coton traité par les usines d'égrenage.

Le démantèlement des protections et avantages financiers consentis par l'Etat ivoirien à la filière est devenu inévitable dans le courant des années 1980. La restructuration de la chaîne textile s'est opérée d'aval en amont soit : (a) les fusions, absorptions et intégrations des activités de filature, tissage et teinture se sont accélérées jusqu'à la fin des années 1980 ; (b) la suppression de la bonification du coton-fibre a incité les transformateurs, y compris les unités d'égrenage, à améliorer leurs rendements ; (c) les planteurs de coton sont entrés, dès la fin des années 1980, dans une période d'incertitude par rapport au prix d'achat de leur production ; (d) la fin du subventionnement des intrants agricoles, puis la libéralisation de cette filière, ont modifié la rentabilité de la production cotonnière ; (e) la récente privatisation de la CIDT est le dernier acte en date de la restructuration de la filière. Pour les paysans du Nord, elle inaugure une phase nouvelle et, doit-on ajouter, de défiance dans l'immédiat, sur les implications en termes de prix et de modalités d'achat, d'encadrement, d'organisation du monde rural, d'accès aux intrants. Il sera indispensable de garder en mémoire l'histoire et les transformations de la filière textile pour comprendre les résultats cotonniers du Nord au cours de l'exercice 1997.

5.2. Korhogo, un département-clé de la production cotonnière

Il est souvent affirmé que le coton est, à l'histoire et pour l'économie de la Savane, ce que le café et le cacao représentent dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire. Les quatre départements de la région concentrent en effet, près de 50 % des superficies ivoiriennes mises en exploitation et fournissent 56 % de la production nationale. Cette contribution est de plus assortie de rendements locaux ordinairement supérieurs à la moyenne nationale, l'exercice 1996-1997 enregistrant une amélioration, la production par hectare ayant dépassé 1,4 tonne.

La production régionale est le résultat de contributions départementales contrastées. Les départements de Korhogo et de Ferkessedougou réalisent, près de 80 % des tonnages enlevés par la CIDT, et concentrent trois fois plus de planteurs qu'à Boundiali et Tengrela. Département au cœur des résultats cotonniers de la région des Savanes, Korhogo a réalisé près de la moitié de la production régionale et le quart de la production nationale pendant la campagne 1996-1997, le rendement moyen étant ici de 1,35 tonne à l'hectare. Entre 1988 et 1994, le département a connu une nette évolution

des surfaces consacrées au coton, soit + 6 % de taux de croissance moyen annuel, la campagne 1992/93 constituant le pic de progression avec + 13 %. En revanche, les récentes campagnes enregistrent d'importantes chutes des surfaces, soit - 18 % en 1995/96 et - 4 % en 1996/97. Néanmoins, environ 50 000 hectares restent cultivés en coton, et la production de la campagne passée a été l'une des meilleures de la décennie.

Production régionale et départementale de coton (1996-1997)

Région	Surfaces (HA)		Production (T)		Rdt kg/ha
Total CIDT	210 533	100,0	265 145	100,0	1 259
Région Savane	104 870	49,8	148 044	55,8	1 412
Département Korhogo	48 967	23,3	66 027	24,9	1 348

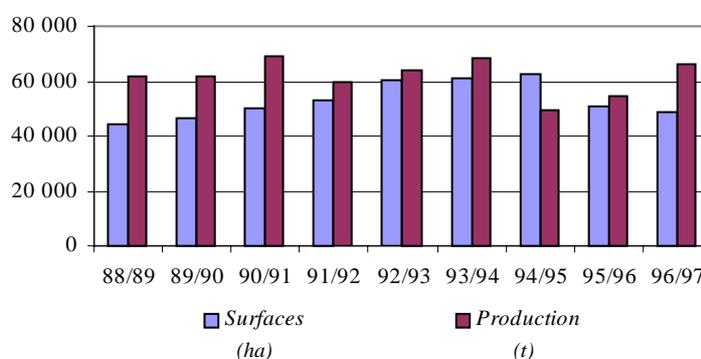
Source : CIDT (1997)

Evolution des surfaces et des productions de coton du département de Korhogo (1988-1997) (Ha et tonnes)

Campagnes	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97
Surfaces	44 189	46 561	50 497	53 193	60 051	61 235	62 215	51 133	48 967
Production	61 675	62 085	68 867	59 564	64 110	68 159	49 289	54 477	66 044

Source : CIDT, Direction régionale, 1997

Evolution de la production départementale de coton (1993-1996)



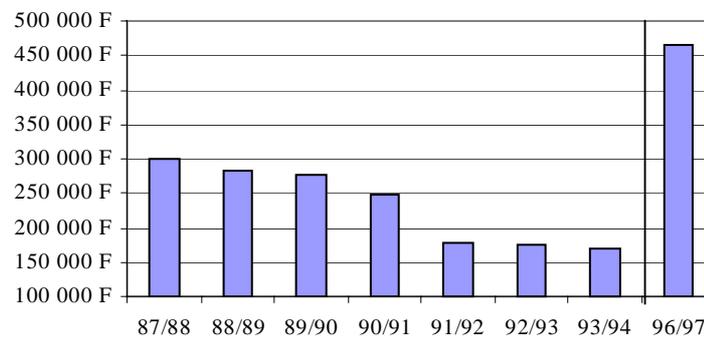
Source : CIDT, Direction régionale de Korhogo

Les résultats départementaux de la campagne 1997, viennent d'une contraction des surfaces cultivées par les agriculteurs et simultanément de la hausse des rendements, dont on évoquera successivement les causes ci-dessous :

- (a) le premier facteur s'explique par : (1) les incertitudes paysannes sur les conséquences de la privatisation d'une CIDT qui est depuis vingt ans, et malgré quelques turbulences, leur principal interlocuteur technique et financier ; (2) des anticipations à la baisse, liées aux difficultés d'accès aux intrants lors des deux campagnes précédentes ; (3) les litiges entre d'une part, les groupements coopératifs et la CIDT, et d'autre part; les diverses organisations coopératives apparues dans les dernières années. Ces conflits ont incontestablement entretenu l'incertitude des ruraux sur l'efficacité de l'intermédiation assurée par les OPA (entre 1995 et 1997),

l'URECOS-CI aurait perdu 26 % des surfaces cotonnières dont elle assurait l'intermédiation, et la COOPAG-CI (27 %) ; (4) la décrue régulière des revenus cotonniers sur la période 1987–1994. L'appauvrissement des producteurs de coton du Nord a conduit, dans un premier temps, à des stratégies d'extension des surfaces cultivées, afin de compenser le manque à gagner, et d'endettement croissant auprès des fournisseurs de matériels agricoles et d'engrais chimiques (Ancy, 1997). Malgré le relèvement du prix du coton suite à la dévaluation, il semble que les exploitants soient désormais sensibles à l'attrait du vivrier d'auto-consommation et commercial. On verra plus loin, que cette hypothèse est confortée par l'évolution récente des productions alimentaires de la région des Savanes ;

Revenus cotonniers bruts par exploitation (1988 – 1997)



Source : CIDT, Direction régionale de Korhogo

- (b) les rendements départementaux se sont améliorés suite à : (1) une politique de relance de la culture attelée incluant la formation des nouveaux exploitants, et un effort de mise en état du matériel de culture des paysans ; (2) une mise en place précoce des intrants et des matériels agricoles destinés aux planteurs ; (3) une pluviométrie favorable pendant la campagne, plus de 1 200 mm, et des précipitations relativement bien étalées d'avril à octobre.

Les zones productrices du département de Korhogo (1996-1997)

	Nb. expl°	Surfaces (HA)		Production (T)		Rdt kg/ha
Ensemble	24 706	48 967	100	66 027	100	1 348
Korhogo	6 279	12 437	25,4	18 255	27,6	1 468
M'Bengue	4 287	12 148	24,8	15 066	22,7	1 240
Niofoin	1 799	4 480	9,1	6 925	10,5	1 548
Sirasso	2 260	3 604	7,3	3 995	6,0	1 108
Dikodougou + Guiembe	2 984	6 401	13,1	8 548	12,9	1 335
Napie + Tioro	2 668	4 059	8,3	4 950	7,5	1 220
Sinem. + Kara. + Kombo.	4 429	5 838	11,9	8 287	12,5	1 419

Source : Direction régionale CIDT (1998)

Les sous-préfectures de Korhogo et M'Bengue représentent environ 50 % des surfaces et de la production départementale. Les rendements à Korhogo sont de 17 % supérieurs à la moyenne nationale, tandis que ceux qu'enregistre M'Bengue, plus modestes

(1 240 kg/ha) sont compensés par l'importance des surfaces consacrées au coton. La « zone dense » du département contribue peu, du moins relativement au reste du département, à la production : l'occupation foncière n'autorise que des surfaces unitaires de petite taille. Par contre, cette aire est à l'origine de migrations vers les terres non saturées de la région, notamment vers M'Bengue et Sirasso, ainsi que vers Mankono, Dianra et Seguela.

Par ailleurs, il est important de noter que la production de coton dans le département est principalement l'œuvre de nombreux petits planteurs aux techniques culturelles traditionnelles ou pratiquant la culture attelée. Le passage à l'agriculture motorisée est loin d'être réalisé, celle-ci concernant moins de 0,5 % des exploitants. L'investissement dans des équipements à caractère productif est le fait de ruraux des sous-préfectures de Korhogo, M'Bengue et Niofoin, où le souci d'une mécanisation est attesté par l'importance relative de la culture attelée par rapport à la culture manuelle : le rapport est en effet de trois pour un dans ces zones. En revanche, 67 % des exploitants des sous-préfectures de Sirasso, Dikodougou et Napié se consacrent à la culture manuelle ; enfin, la sous-préfecture de Sinematiali est la seule où la culture manuelle et attelée sont en proportion égale.

Il existe un petit nombre de producteurs réalisant d'importantes recettes cotonnières, à partir d'exploitations mécanisées et de taille importante. A ces notables de la filière, dont certains sont des citoyens ayant investi dans leur village d'origine, s'ajoute désormais un type nouveau d'opérateurs d'origine Fulbé, réinvestissant des sommes non négligeables venant des activités de l'élevage, la dernière « coupe coton » a du reste été remportée par l'un d'entre eux. Ce fait mérite d'être souligné, puisqu'il tend à confirmer l'intégration locale de l'élevage et de l'agriculture, à la fois au plan technique (emploi fréquent de fumure organique par les cultivateurs) et financier (placement et exploitation agraire par les éleveurs).

Malgré la chute des revenus sur la période 1988–1994, et suite à la remontée des prix depuis la dévaluation, la culture cotonnière reste une ressource monétaire fondamentale des populations rurales du département. Pour la campagne 1996-1997, elle aura procuré un revenu brut de 11,5 milliards aux 24 700 exploitants qui s'y consacrent, soit un revenu total de 8,5 milliards net des remboursements des crédits et une rentrée nette par exploitant de 345 500 francs. Chaque hectare de coton rapporte ainsi 174 000 francs nets.

Toutefois, la ventilation du revenu moyen n'est pas uniforme dans le département, et varie selon le niveau de mécanisation des sous-préfectures. Ainsi, le revenu net par planteur dans les sous-préfectures de M'Bengue et Niofoin est supérieur à 450 000 francs ; mais il est inférieur à 250 000 francs à Sinematiali, Sirasso et Napiéledougou. On retrouve ainsi la césure entre : (a) la « zone dense », où l'intensification est devenue une nécessité pour relever les rendements et les revenus ruraux ; (b) le reste du département où l'épuisement des terres est moins prononcé, et leur exploitation plus aisée pour les paysans disposant de main-d'œuvre familiale : Sirasso, où la culture de l'igname est fortement ancrée, étant ici l'exception.

Pour le monde rural, les enjeux financiers du coton restent considérables et les rentrées de numéraire, étalées de décembre à mai, déterminent toute l'activité économique et sociale du département. Les activités urbaines n'échappent pas au rythme qu'impose la

cotonculture : le secteur du transport y trouve l'essentiel de son fret, les « décades » induisent une hausse des chiffres d'affaires mensuels du commerce et du bâtiment, le nombre d'emplois journaliers progresse dans les usines CIDT ainsi que dans le secteur marchand. On doit souligner la forte saisonnalité issue du calendrier cotonnier, et plus généralement la polarisation économique de la ville sur l'activité de son arrière-pays : ainsi, la saison des pluies est celle où diminue le nombre des petits commerçants urbains installés au grand marché et, à l'inverse, la fin de la campagne cotonnière suscite des migrations de ruraux vers la ville, par exemple en vue d'y créer une petite activité marchande financée sur l'épargne cotonnière.

La production de coton située dans la commune de Korhogo représenterait 1 387 tonnes, soit 7,6 % de la production de la sous-préfecture. La CIDT encadre 951 hectares de cultures cotonnières dans les 31 villages rattachés à Korhogo, les principales aires de production étant situées à Dokaha (155 ha), Klokakaha (140 ha), Torgokaha (100 hectares) réalisant à eux seuls 41 % de la production communale. Les revenus nets laissés par le coton aux ménages exerçant dans la commune peuvent être estimés à 180 millions.

Depuis son implantation à Korhogo, la CIDT a joué un rôle déterminant dans le monde agricole qu'il encadre par ses conseillers agricoles : nouvelle appellation des « moniteurs », véritables chevilles ouvrières entre la direction régionale et les petits exploitants. En 1997, le département a été encadré par 76 conseillers, 10 observateurs en milieu paysan (OMP), 10 techniciens spécialistes de l'association agriculture-élevage, et 14 agents divers. Au total, on dénombre 110 agents permanents d'encadrement payés par la CIDT. En moyenne, chacun des Conseillers agricoles se charge du suivi de 11 villages, de 325 planteurs et de 644 hectares. Mis en perspective, ces ratios attestent d'une très forte réduction du niveau d'encadrement des ruraux par la CIDT. En 1986, 258 moniteurs étaient en exercice, chacun encadrant 103 planteurs et 255 hectares en moyenne. La décrue régulière de l'encadrement CIDT s'explique certes, par la meilleure maîtrise des techniques et calendriers culturels des paysans locaux. Mais elle tient aussi à une politique de réduction des charges de la direction régionale, et à la préfiguration d'une nouvelle ère, conforme aux finalités de la privatisation, où l'incitation des ruraux devra directement venir des indicateurs « prix » des marchés du coton et des intrants, non de l'autorité et de l'influence des encadreurs.

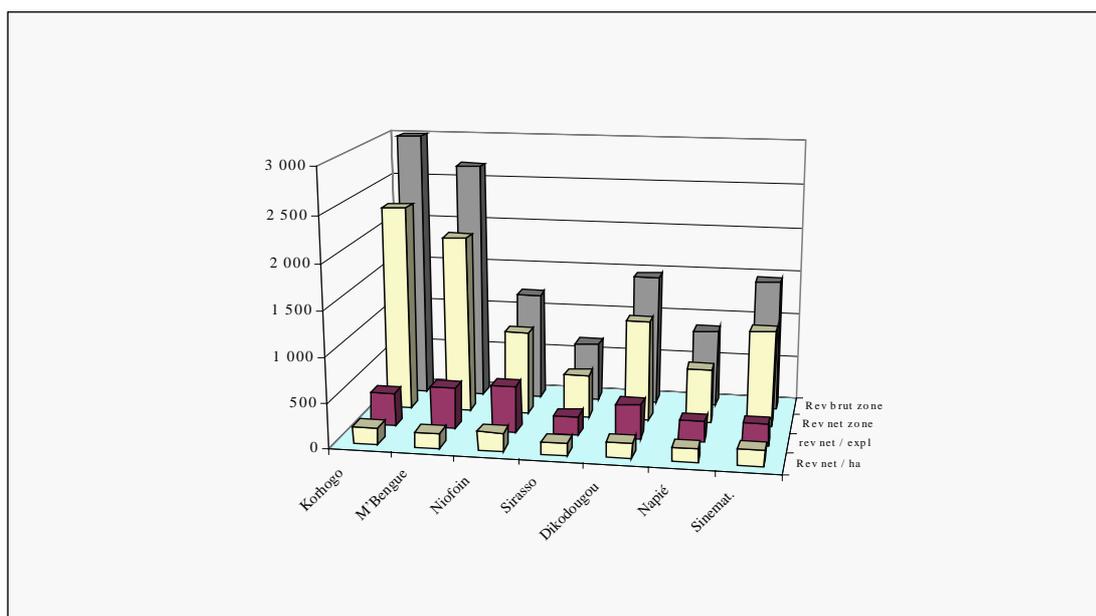
La production et la valeur ajoutée du coton réalisées à l'échelon rural sont présentées dans le tableau suivant. La valeur ajoutée brute des producteurs et organismes ruraux a été estimée à 9,2 milliards pour l'exercice 1997. Celle-ci correspond : (a) à la valeur ajoutée des exploitants (8,8 milliards), soit les revenus bruts distribués par la CIDT, déduction faite des achats d'intrants et autres consommables *effectivement* employés à la production du coton ; (b) aux primes et ristournes versées par la Compagnie aux divers organismes professionnels agricoles, soit 430 millions pour l'année.

On signalera pour mémoire, l'existence d'un flux de coton échappant au contrôle de la CIDT, qui relie directement quelques villages de planteurs du département et les tisserands locaux (cf. chapitre « artisanat d'art »). Ces opérations ont porté sur environ 1 300 tonnes de coton-graine, pour une valeur ajoutée des producteurs de 173 millions.

**Compte d'exploitation des planteurs de coton et valeur ajoutée par zone
(1996-1997)
(millions de francs)**

	Korhogo	M'Bengue	Niofoin	Sirasso	Dikodougou	Napié	Sinemat.	Ensemble
Revenu brut	3 118	2 676	1 214	659	1 470	867	1 471	11 474
CI ⁽¹⁷⁾	741	643	243	169	298	221	365	2 680
VAB producteurs	2 377	2 033	971	490	1 172	646	1 106	8 794
VAB OPA ⁽¹⁸⁾	118	99	45	16	56	32	54	430
VAB Prod + OPA	2 495	2 042	1 016	506	1 228	678	1 160	9 224
Rembt. Crédits MT*	19	27	17	9	9	4	12	96
Revenu net produc.	2 358	2 006	954	481	1 163	642	1 094	9 128
Nb. Exploitants	6 279	4 287	1 799	2 260	2 984	2 668	4 429	24 706
Surfaces (HA)	12 437	12 148	4 480	3 604	6 401	4 059	5 838	48 967
Rev. Net / exploitant	375 538	467 926	530 295	212 832	389 745	240 630	247 008	369 465

Source : Direction régionale CIDT (1997, à partir des Annexes 2, 7, 8 des comptes.



¹⁷ Les consommations intermédiaires sont ici calculées sur la base des remboursements de crédit à court terme. Les montants enregistrés dans le tableau tiennent compte, de plus, d'un transfert d'intrants sur les spéculations vivrières estimé au tiers du montant total.

¹⁸ Ramenée au montant des ristournes et primes

5.3. Les enjeux présents et à venir de la filière coton

Le mouvement coopératif

A la différence de la zone forestière, le mouvement coopératif de la zone cotonnière a longtemps rassemblé l'ensemble des planteurs et assuré la commercialisation totale du coton ; par comparaison, les groupements pré-coopératifs café-cacao n'ont jamais réuni plus du tiers des producteurs (Affou, 1997). Toutefois, loin d'être des structures émanant de la « base » rurale, les GVC du Nord ont été soumis à la tutelle de la puissante Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC), et à l'attention constante des responsables de la CIDT. Le paradoxe des groupements du Nord réside ainsi : (a) dans leur puissance ; (b) dans l'imprécision des rôles qui leur reviennent : courroie de transmission de la politique agricole ivoirienne, appendice commercial de la Compagnie ivoirienne des textiles, organe de défense des intérêts paysans.

La situation de malaise traversée par le mouvement coopératif régional est ancienne : il faut par exemple rappeler la tentative de grève de commercialisation du coton engagée par les GVC au début des années 1990, la gestion peu efficace de la DMC menant à d'importants déficits des comptes des groupements, les tentatives de contrôle des directions locales par la CIDT. Ces quelques cas montrent que les tensions et incompréhensions nées d'imprécisions du rôle des coopératives du Nord n'ont rien de récent.

La libéralisation des structures d'encadrement coopératif, au début de la décennie, a conduit à la multiplication des organisations agricoles. Dans le département de Korhogo, les groupements sont désormais coordonnés par diverses faîtières à vocation nationale ou locale soit : (a) la Coopérative de Production Agricole de Côte d'Ivoire (COOPAGCI), présente sur tout le territoire ivoirien et affirmant son autonomie vis-à-vis des autorités d'Etat ; (b) l'Union Régionale des Entreprises Coopératives des Savanes de Côte d'Ivoire (URECOSCI), dont l'activité est circonscrite à la région Nord ; (c) s'ajoutent à ces deux structures maîtresses la CEACI, ainsi que la CGA qui n'exercent que dans le département de Korhogo.

Ces structures concurrentes ont pour fonction : de faciliter la production, en assurant notamment l'approvisionnement en intrants et en matériels agricoles ; d'assurer l'interface entre les coopérateurs et la CIDT lors de la commercialisation du coton ; d'être les porte-parole des intérêts paysans. Actuellement, ces unions faîtières représentent un ensemble de 296 Organisations Paysannes Agricoles (OPA) émanant de 817 villages, et regroupant la plus grosse partie des 25 000 planteurs du département de Korhogo. Leur poids respectif, mesuré sur la campagne 1996-1997, ressort comme suit :

- (a) l'URECOSCI, la plus ancienne des faîtières locales, regroupe actuellement près de 70 % des coopérateurs de la zone. Son implantation dépasse très largement le seul département de Korhogo : la représentation de Korhogo représente 16 % des exploitants nationaux du coton, arrivant ainsi en seconde position après Bouaflé qui rassemble 22 % du total des coopérateurs. Toutefois, l'Union de Korhogo assure le quart de la commercialisation totale de l'URECOSCI ;

- (b) la COOPAGCI a été créée au plus fort de la crise politique du début de la décennie. La plus forte implantation de cette union se situe à Korhogo et Bouaflé qui rassemblent les deux-tiers de ses effectifs. En dépit des accusations de récupération politique qui ont pesé sur la structure, et ont un temps rendu difficile son expansion, la COOPAGCI connaît néanmoins une forte progression dans le département où elle représente 21 % des coopérateurs, contre 13 % au plan national ;
- (c) plus récemment encore, et témoignant de la diversification des structures de terrain, la CEACI et la CGA tentent d'asseoir leur audience. Dans l'immédiat, leur implantation se limite à 38 villages du département, et leur couverture commerciale touche environ 3 600 hectares, soit 7 % des surfaces cotonnières départementales.

Le poids financier du mouvement coopératif local tient aux trois principales activités qu'il mène pour le compte des paysans coopérateurs soit : (a) la collecte du coton, qui donne lieu au versement d'une ristourne de la part de la CIDT ; (b) la distribution des intrants fournis par la Compagnie : urée et NPK, en contrepartie d'une prime de gestion ; (c) l'achat et vente de produits vivriers, de phytosanitaires, de matériels agricoles. Au titre de la collecte, et pour l'année 1997, les OPA du département ont perçu 415,97 millions de la part de la CIDT, dont une partie a été conservée par les Unions sous forme de commission. Au titre de la gestion des intrants, les primes versées aux OPA ont été de 14,1 millions.

Eu égard aux recompositions du mouvement coopératif, et aux enjeux divers qu'elles recourent, le compte de production agrégé des Unions de GVC du département n'a pu être établi. Les états financiers réels n'ont été obtenus que pour celles des zones de Karakoro-Komboro et de M'Bengue, soit respectivement 21 024 tonnes et 2 711 tonnes de coton collecté. Le tableau ci-dessous présente les résultats comptables cumulés de ces Unions, non en valeur mais en indice (base 100 : montant des produits d'exploitation) :

Compte de production des Unions coopératives de M'Bengue et Karakoro (1997)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	91,8	Produits d'exploitation	100,0
- Achat vivriers	1,9	- Vente vivriers	2,4
- Achat intrants	79,2	- Vente intrants	86,8
- Divers	10,7	- Commission coton	4,0
		- Divers	6,8
Valeur ajoutée	8,2		
- Frais de personnel	4,8		
- Impôts et taxes	0,0		
EBE	3,4		

Source : Comptes des Unions (1997)

Pour les Unions sous revue, la commission coton représente 6,8 % des produits, tandis que les opérations de cession d'intrants comptent pour près de 87 % des ressources. On notera au passage le peu de poids relatif des opérations d'achat et de vente des vivriers, bien que celles-ci soient en progression. La valeur ajoutée s'établit à 8,2 % des produits d'exploitation, l'excédent brut étant positif de 3,4 %. Une extrapolation de ces comptes-type à l'ensemble des OPA du département, effectuée sur la base des volumes de coton mis en marché, permet d'estimer les produits d'exploitation à 806 millions et la valeur

ajoutée brute à 66 millions : les Unions distribueraient environ 38 millions de salaires et autres dépenses de personnel, et seraient marginalement soumises à la levée d'impôts et de taxes, moins de 1 million de fiscalisation indirecte.

La présente recomposition du paysage coopératif n'est sans doute pas exempte de tout enjeu politique local et national, ce qui ne suffit pas pour disqualifier le travail mené en direction des coopérateurs. De ce point de vue, on insistera sur le fait que les oppositions entre les élites politiques locales, qui se rétractent dans le mouvement coopératif, n'interdisent aucunement la formation d'un consensus sur l'avenir cotonnier de la région et, d'une façon plus générale sur la nécessité d'un schéma de développement rural et urbain de moyen terme. Il appartient aux autorités locales de prendre l'initiative en la matière, d'y associer les acteurs de terrain, et de négocier une plate-forme minimale d'actions à entreprendre : le précédent "Programme d'urgence", auquel s'associèrent au sein du Wo-Bin des personnalités du Nord ni plus ni moins conflictuelles qu'aujourd'hui, mérite d'être rappelé.

La privatisation de la CIDT

La privatisation de la Compagnie ivoirienne des textiles est le résultat conjoint :

- (a) d'un mouvement de libéralisation de la filière, amorcé dès l'arrêt des subventions d'Etat aux unités de transformation du coton et poursuivi depuis lors *via* : (1) le relèvement du coût des intrants ; (2) la baisse des prix réels d'achat aux producteurs ; (3) le repli de l'Etat des opérations d'encadrement paysan ; (4) l'adoption d'un vaste plan de restructuration de la CIDT menant au licenciement de plus de mille agents ;
- (b) de l'accélération depuis trois ans du programme de privatisation mené à la demande de la Banque Mondiale, celle-ci conférant au retrait de l'Etat du capital de la CIDT un sens particulier voire symbolique. En effet, à l'issue du plan de restructuration de la Compagnie des textiles, celle-ci a : (a) apuré totalement les pertes antérieures qui s'élevaient à 8,5 milliards de francs ; (b) reconstitué le fonds de régulation des prix aux planteurs à hauteur de 10 milliards ; (c) récemment relevé les prix au producteur de 20 francs entre 1995 et 1997 ; (d) assuré le maintien du coût des intrants. De sorte que la privatisation concerne cette fois, et pour la première fois dans le pays, une entité financièrement saine et économiquement rentable.

Deux blocs ont été soumis à privatisation, soit un « bloc 1 » concernant les unités de Korhogo I et II et de Ouangolodougou, et un « bloc 2 » relatif aux unités de Boundiali I et II et de Dianra. Un troisième bloc, dit « résiduel » et devant demeurer la propriété de la CIDT, regroupait les usines de Bouaké, Mankono, Zatta et Seguela.

Plusieurs candidats à la reprise se sont manifestés dont la Compagnie Française de Développement des Textiles, actuel actionnaire de la CIDT, les groupes Louis Dreyfus, Reinhart, CDI, IPS, Eurofind, et enfin le consortium Aiglon-Bolloré. Une initiative remarquée fut prise par un regroupement des unions faïtières du coton qui, emmené par l'URECOSCI, a répondu à l'appel à privatisation.

L'opération de privatisation a été marquée par diverses oppositions entre les acteurs nationaux et locaux, la CFDT, l'Etat ivoirien, la Banque mondiale, les Unions Coopératives, dont : (a) un débat entre la CFDT et la Banque Mondiale qui concernait

l'opportunité d'un désengagement massif de l'Etat, et les risques induits de morcellement de la filière et de fluctuation incontrôlée du prix d'achat ; pour la Banque mondiale, la sous-évaluation du prix au producteur était due aux effets pervers de la réglementation étatique et d'une politique de subventions finalement plus coûteuse qu'utile aux exploitants de coton ; (b) un litige entre la CFDT et l'Etat ivoirien, qui s'est traduit par une assignation devant la Cour internationale d'arbitrage de Paris ; la CFDT, détenteur du tiers du capital de la CIDT, reprochait à l'Etat de ne lui avoir pas fait bénéficier d'un droit de préemption ; (c) les coopérateurs ont tenté de faire valoir leurs droits sur le capital d'une Compagnie qui est leur débouché marchand exclusif ; faute de ressources financières, de soutiens et de garanties solides, leur dossier n'a pas été retenu. Toutefois, les paysans coopérateurs du coton ont obtenu un reversement de 10 à 30 % du montant des cessions de capital public de chaque unité privatisée.

Le « bloc 1 » aura été cédé pour plus de 29 milliards au consortium Aiglon-Bolloré, qui envisage la construction d'une nouvelle usine d'un montant de six à sept milliards sur le site de M'Bengue. Le "second bloc" a été acquis par le groupe IPS, le bloc "résiduel" demeurant la propriété de la CIDT qui continuera à assurer l'encadrement et l'achat du coton.

5.4. Transformation locale et évacuation du coton. Le rôle des usines dans l'activité économique urbaine

La commune de Korhogo accueille deux des dix unités industrielles d'égrenage de la CIDT dont la plus ancienne a été érigée en 1977 sur le site même ayant accueilli, dès 1947, la première unité régionale de traitement du coton. Au cours de l'exercice 1997, ces unités ont respectivement égrené 24 204 tonnes et 42 500 tonnes de coton, soit 25 % du total d'activité usinière nationale. Les données d'exploitation des deux usines korhogolaises indiquent que : 45 075 tonnes traitées proviennent des exploitations agricoles du département, soit 68 % des approvisionnements ; (b) 19 421 tonnes (29 %) ont été importées de la zone voisine de Ferkessedougou et 2 208 tonnes de Katiola (3 %). Par ailleurs, le coton départemental non égrené localement, soit près de 21 000 tonnes, est expédié à 55 % vers les deux usines de Boundiali et à 45 % vers l'unité de Dianra. Ces flux, rendus nécessaires pour des impératifs techniques et de stocks, relèvent le niveau moyen de qualité du coton traité dans les usines de Korhogo : le coton de premier choix représente 90 % de l'usinage, alors que le département n'en produit que 84 %. Plus généralement, l'une des difficultés majeures des deux unités tient aux difficultés d'approvisionnement en coton-graine de qualité, ainsi qu'aux écarts élevés (17 %) entre les qualités mesurées sur les marchés et celles obtenues après égrenage.

L'activité induite par les unités de transformation

Les deux usines situées à Korhogo ont travaillé à 84 % de leurs capacités, résultat élevé par rapport à la moyenne des unités ivoiriennes – et remarquable eu égard à la vétusté des équipements de l'usine Korhogo 1.

Les effets d'entraînement de l'égrenage sur l'économie de la commune sont d'ampleur variée : leur poids économique les prédispose à être un élément moteur de l'activité urbaine, mais la stratégie d'internalisation des fonctions tend à réduire l'impact usinier. Signalons ainsi :

- (a) la consommation d'énergie électrique des deux usines, de l'ordre de 3,86 millions de kWh, soit près de 40 % du total de consommation des gros usagers, et 15 % de la consommation urbaine totale. Les dépenses se sont élevées à 193 millions pour l'exercice sous revue ;
- (b) le recours aux opérateurs des services présents à Korhogo dans le secteur de la réparation des véhicules et des équipements est pratiquement nul, de même que l'usage des stations services privées, puisque le parc routier de la CIDT s'approvisionne à sa propre pompe. Plus généralement, le coût de la maintenance des deux usines serait de l'ordre de 160 millions, dont 140 millions de pièces de rechange fournies en interne, et dix millions environ de travaux réalisés en prestations extérieures ;
- (c) bien qu'on ne dispose pas d'éléments comptables détaillés, il est en revanche établi que la CIDT soutient le commerce local par des achats de fournitures de bureau, ainsi que quelques unités de reprographie et de traitement informatique ;
- (d) la valeur ajoutée de l'activité CIDT a été estimée à 7,7 milliards, soit environ le tiers de la création de richesses du secteur moderne et intermédiaire korhologais ; ceci souligne le poids considérable des usines d'égrenage dans l'activité locale ; encore faut-il ajouter que la faiblesse du secteur industriel local contribue largement à expliquer ce résultat. Le montant des impôts imputables à l'activité de la Direction régionale, toutes fonctions confondues, à quelque 820 millions. Ces chiffres sont le résultat d'une décomposition des comptes agrégés de la Compagnie, faite au prorata de la production cotonnière des zones. En fait, il doit être souligné que la quasi-totalité des impôts (hors patente) est acquittée hors zone d'étude, de même que le plus gros de la valeur ajoutée n'est pas ventilée localement ;
- (e) c'est incontestablement en terme de distribution de revenus que la CIDT pèse le plus sur l'économie locale. Outre quelque 223 employés permanents représentant une masse salariale de 44,9 millions mensuels pour l'exercice civil 1997, la structure fait appel à des travailleurs occasionnels pendant la campagne d'égrenage, à qui une masse de revenus annuels de 159 millions est distribuée : de janvier à mai, le personnel ne descend pas en-dessous de 400 personnes. Au total, l'activité de la CIDT a généré 538 millions de salaires, auxquels s'ajoutent les charges annexes, dont 44 millions de cotisations à la CNPS¹⁹, ce qui place la structure largement en tête des employeurs du secteur moderne local ;
- (f) un autre aspect des effets d'entraînement concerne le secteur local du transport. Les usines de Korhogo disposent d'un parc de véhicules composé d'une caisse fixe, de 10 polybennes de six mètres et 12 polybennes de sept mètres, qui ont acheminé quelque 43 400 tonnes de coton depuis les zones de production ; les moyens internes ont ainsi assuré 65 % des besoins d'approvisionnement des usines. Les besoins non couverts ont été sous-traités aux transporteurs privés, soit 23 300 tonnes de fret local. Ce marché représente le tiers du fret d'approvisionnement total généré par les usines du pays. On notera cependant que depuis la fin des années 1980, la tendance de la CIDT est à la couverture interne du fret de coton-graine : celui-ci

¹⁹ Il doit par ailleurs être tenu compte d'une imputation des salaires du siège en proportion du poids économique de la zone dans l'activité totale. Cette opération mène à une évaluation de 692 millions de frais de personnel pour les unités implantées à Korhogo.

représentait 50 % des approvisionnements d'usines en 1988-1989, contre 73 % cette année. Seule la progression des tonnages traités, a évité aux transporteurs locaux une chute sévère de ce marché. Il en va de même pour la mise en place d'engrais, urée et NPK et de semences dans la zone, qui représente un fret de 19 000 tonnes à destination de Korhogo, pour l'essentiel venu de l'usine Hydrochem. Plus de 91 % de ce fret est concédé au privé, le solde étant assuré par les camions du service central de la logistique. Plus généralement, et y compris pour le fret d'évacuation des fibres et des graines réservé au secteur privé, les capacités de transports propres à la CIDT constituent un « parc de dissuasion » de nature à peser sur les négociations tarifaires avec les transporteurs locaux. Il doit être noté que le coût du fret interne, toutes catégories confondues, est de 18 % inférieur à celui que pratiquent les transporteurs privés. L'enjeu d'une amélioration des performances des transporteurs locaux semble à terme considérable, dans l'optique d'une gestion désormais privatisée de la Compagnie.

Comptes CIDT (1997)
(millions de francs)

CA	CI + AC	VAB	Sal.	IT	EBE	Emplois
24 197	14 461	7 735	692	822	6 221	223

Source : CIDT (Comptes économiques des usines), Centrale des bilans

La destination du coton traité

Les usines "Korhogo 1 et 2" ont produit respectivement 10 588 tonnes et 18 190 tonnes de coton-fibre, soit 25,2 % de la production nationale. Par ailleurs, la production de graines a été de 13 117 tonnes et 22 800 tonnes respectivement, destinées à 86 % à l'approvisionnement de l'usine Trituraf ; une partie minime des graines, soit 87 tonnes, alimente directement les parcs de l'ex-Sodepra, le solde soit environ 13 % étant réservé à la reconstitution du stock de semences de qualité – NTA 88-6. On relèvera l'absence de circuit direct entre l'usine et les éleveurs susceptibles d'acheter la graine, afin d'alimenter le cheptel local : pour des raisons de sécurité d'une part, et de contrôle du circuit semencier, la CIDT préfère s'abstenir de les livrer.

5.5. Production et exportation des mangues. Une activité en forte expansion

La filière des mangues est, en termes de données disponibles, encore imparfaitement maîtrisée en Côte d'Ivoire. Selon le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), la superficie occupée par les manguiers aurait été de 3 850 hectares en 1990, dont 2 000 ha pour le département de Korhogo. Cette estimation ne prend pas en compte les jeunes plantations et les extensions d'anciens vergers. Pour l'année 1997, la production nationale peut être estimée à plus 35 000 tonnes, le rendement étant de l'ordre de 2,5 à 3,5 tonnes à l'hectare.

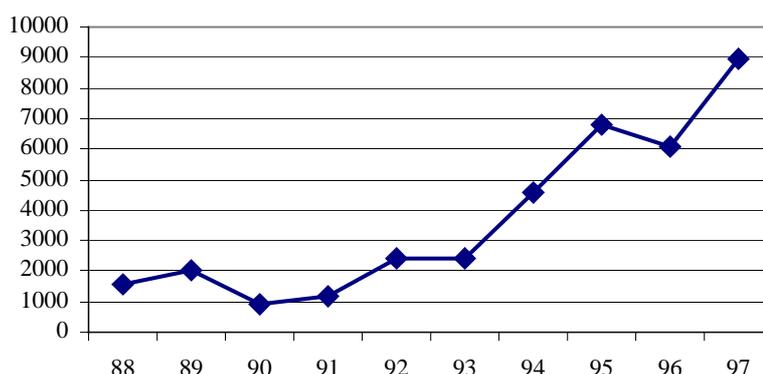
La mangue a été introduite pendant l'ère coloniale. Dans le département de Korhogo, l'essor des vergers de manguiers date du début des années 1970, et il a été remarqué que bon nombre d'exploitants étaient des citoyens aisés investissant dans la production fruitière en vue d'une commercialisation à Abidjan. L'implantation à Lataha, sous-préfecture de Korhogo, d'un verger expérimental appartenant à l'Institut de Recherche

des Fruits et Agrumes (IRFA), a été un facteur de diffusion important. Toutefois, c'est dans ces dernières années que la production a connu une croissance remarquable suite à : l'introduction de nouvelles variétés américaines, de coloration rouge et très prisées des consommateurs européens ; l'ouverture des marchés extérieurs. La mangue est un bon exemple d'adaptation rapide des producteurs du Nord du pays aux incitations marchandes.

Organisation et volume des exportations ivoiriennes de mangues : la Côte d'Ivoire, deuxième fournisseur du marché européen et premier exportateur ACP

Depuis la dévaluation du FCFA de janvier 1994, la mangue est devenue le produit agricole ivoirien connaissant la plus forte progression à l'exportation. Outre l'effet positif de la dévaluation, ce développement tient : (a) à l'existence d'une importante logistique maritime à Abidjan (quai fruitier bien aménagé au Port autonome, rotation régulière des bateaux Abidjan-Europe, disponibilité de fret) ; (b) surtout à l'expansion du marché européen dont la croissance annuelle moyenne est de 15 %.

Tonnage des mangues exportées (1988 – 1997)



Source: Pugnet-Sakho (1995)

De 5 167 tonnes en 1994, les exportations ivoiriennes de mangues sont passées à 8 939 tonnes en 1997, soit un taux d'accroissement moyen de 20 % par an. La plus forte croissance a été enregistrée en 1995 et 1997, soit + 45 % et + 43 % respectivement. La baisse de tonnage des exportations en 1996, soit – 17 %, s'explique par une forte chute de production des vergers du Nord liée aux conditions climatiques défavorables, et surtout par l'organisation de contrôles de qualité (PPDEA, 1997).

Ces bonnes performances de la mangue placent désormais la Côte d'Ivoire au deuxième rang de fournisseur du marché européen, derrière le Brésil et devant l'Afrique du Sud et au premier rang des pays ACP. Ce sont quelques 25 structures qui sont agréées par le ministère de l'Agriculture pour promouvoir l'exportation des mangues. La majorité de ces sociétés sont regroupées au sein de l'Organisation Centrale des producteurs, exportateurs d'Ananas, Bananes et de mangues (OCAB), et réalisent plus de 90 % de part de marché en 1997.

Structures exportatrices de mangues ivoiriennes (1997)
(tonnes)

Structures exportatrices	Exportation		Total
	Bateau	Avion	
Total campagne 1997	8 640	299	8 939
Total non affiliées OCAB	607	255,5	862,5
Total affiliées OCAB	8 033	43,5	8 076,5
BANADOR	2 421	43,5	2 464,5
FDL	1 696		
KATOPE	1 252		
CFA	1 002		
CODEX-CI	666		
SOCOFRUIT	463		
SCADA	271		
SELECTIMA	263		
IBANEMA	2		
MAREXPORT	308		
IFRUITROP	284	196	
PPDEA	15		
JARDINIÈRE		26,5	
NELLE OURSOU		17,5	
AUTRES		15,5	

Source: OCAB, Bilan de la campagne de mangues 1997

Ces structures exportatrices sont en fait le plus souvent des groupements d'exportateurs. Ainsi, Banador regroupe trois des plus importants exportateurs installés dans le département de Korhogo : le Ranch du Koba, Vidalkaha et Biffi, et CFA est composée de cinq exportateurs dont deux maliens, le volume exporté par ces derniers ne figurant pas dans le tableau. Le plus grand nombre des exportateurs de mangues sont basés à Abidjan. C'est seulement à l'approche de la campagne qu'ils viennent ouvrir des bureaux et des unités de conditionnement dans la zone de production ; celles-ci sont ensuite démontées dans l'attente de la campagne suivante.

Le moyen privilégié d'évacuation des mangues est le bateau. En effet, 97 % des volumes exportés passent par la voie maritime. L'utilisation marginale du transport aérien s'expliquerait par le coût élevé du fret, soit 520 francs en moyenne par kg en 1997, dans une période d'essor du marché européen et de vive concurrence sur les prix entre pays exportateurs. Les volumes exportés par voie aérienne sont donc orientés à la baisse, ceux-ci étant de 40 % par rapport à 1996, et n'est d'ailleurs utilisé qu'en vue de desservir des marchés difficilement accessibles par bateau, le Moyen Orient surtout. La chartérisation de l'aéroport de Yamoussoukro situé à 230 km d'Abidjan, et à 400 km de la zone de production peut cependant, laisser espérer l'allègement du coût du fret aérien, et partant un gain de compétitivité de la mangue ivoirienne.

La France, les Pays-Bas et la Belgique sont les principales destinations des mangues ivoiriennes avec 54,8 %, 20,3 % et 10,1 % des volumes exportés en 1997. Au prix moyen de 575 francs le kilo de mangue importée par le marché européen pendant la campagne 1997 (OCAB, 1997), le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés ivoiriennes exportatrices est estimé à 5,14 milliards et la marge commerciale à 1,5 milliard.

Les revenus bruts versés aux producteurs ivoiriens étant de l'ordre de 600 millions de francs.

Politique agricole et appui à la filière mangue : Une convergence d'intérêts pour le développement régional et national

Dans une phase d'expansion des débouchés extérieurs, l'essor de la production et des exportations de mangues est une opportunité économique à saisir, répondant simultanément à des intérêts convergents à l'échelon national et local. Cet essor fait du reste partie des objectifs de l'Etat ivoirien, et est inscrit « dans le Programme indicatif national du 8^e FED" signé entre la Côte d'Ivoire et la Commission européenne à savoir : (1) le développement et la diversification des exportations agricoles ; (2) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des exportations ; (3) le désengagement de l'Etat au profit des organisation professionnelles ; (4) la décentralisation et l'appui au développement des régions » (Pugnet-Sakho, 1995). La mangue, ainsi que l'anacarde et le karité, constituent une source complémentaire de revenus pour les populations du Nord. Le développement des vergers et l'amélioration des qualités doivent être vus comme autant d'objectifs dont la réalisation contribuera à : réduire les disparités régionales de niveau de vie ; diversifier l'origine des entrées monétaires des ruraux de la région des Savanes.

Aussi faut-il regretter qu'il n'y ait pas, à ce jour, de projets et d'organismes spécifiques œuvrant à l'encadrement et à la promotion de la filière mangue. La CIDT ne s'intéresse guère à cette production, pas plus d'ailleurs que l'ANADER. Il n'existe de plus que peu d'OPA locales impliquées dans la production ou la vente. Seule l'antenne korhogolaise de l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), établissement public à caractère administratif, intervient véritablement dans la filière pour en faciliter la commercialisation *via* : (1) la collecte et la diffusion des prix des différentes variétés de mangues sur les marchés du pays ; (2) la gestion du « marché de mangues » de Sinematiali, construit sur financement FED, est devenu un lieu de regroupement des producteurs de la région, et de conditionnement du produit ; (3) un soutien à la création de la coopérative « Katana » spécialisée dans les mangues. On signalera aussi l'action du Département « Fruits et Agrumes » (DFA) de l'Idefor, qui a repris en charge la station de Lataha créée par l'IRFA. Enfin, l'OCAB exerce un suivi à la période de collecte et d'exportation des mangues. Il reste que ces intervenants ne forment pas encore un ensemble complémentaire, les divergences d'appréciation et d'objectifs l'emportant encore sur une approche intégrée.

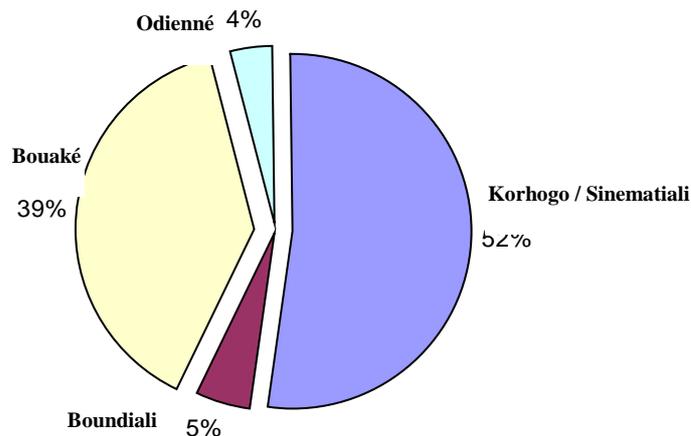
L'intervention de l'Etat dans la filière consiste en l'établissement d'une norme de qualité des mangues (NI 01.02.0004), ayant servi de base à l'élaboration d'un cahier des charges pour les produits destinés à l'exportation à partir du territoire ivoirien. A cet effet, une commission a été créée en 1995, sous l'égide du ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, qui suit l'évolution de la qualité et remplit une fonction d'incitation en amont de la filière.

La production départementale et régionale : Approche des zones de production et des superficies plantées

Bien que cultivée sur toute l'étendue du territoire ivoirien, la mangue est surtout présente dans la partie Nord du pays où la terre est propice à la production de variétés

exportables. La zone de Korhogo, et plus précisément les sous-préfectures de Korhogo et de Sinematiali, accueilleraient près de 52 % des 3 850 hectares, occupée par les manguiers en 1990. C'est d'ailleurs l'aire où l'extension des vergers et la création de jeunes plantations sont les plus visibles. Deux des exportateurs majeurs du pays possèdent leurs propres vergers dans la sous-préfecture de Sinematiali ; c'est aussi dans cette zone que les producteurs ont amorcé leur organisation *via* la coopérative Katana et le groupement à vocation coopérative de Waleya. Sinematiali est depuis longtemps considéré comme la capitale ivoirienne de la mangue, et c'est dans le chef-lieu qu'a été créé sur financement FED le plus gros marché de mangues, géré par l'OCPV.

**Répartition des vergers de manguiers
(% surfaces totales)**



Source: Pugnet-Sakho (1995)

On ne dispose d'aucune donnée plus récente permettant d'estimer la part de la zone de Korhogo–Sinematiali dans la production nationale. Toutefois, les principaux acteurs locaux de la filière s'accordent pour considérer que le noyau de production dépasse les 52 % en 1990, certains estimant que la zone représenterait plus de 70 % des superficies nationales en mangues. L'étude fera l'hypothèse intermédiaire que le département de Korhogo pèse 60 % de la surface totale de manguiers, l'ensemble des vergers de la région des Savanes comptant pour environ 80 %. Sur la base du rendement moyen de 3 tonnes à l'hectare²⁰ et d'une production de 35 000 tonnes de mangues en 1997, la superficie occupée par les manguiers peut être estimée à près de 11 700 hectares, les vergers du département de Korhogo couvrant à eux seuls plus de 7 000 hectares.

L'estimation de la production nationale de mangues, soit 35 000 tonnes en 1997, est cependant discutable puisque les informations fournies par la Direction générale de l'OCPV font état d'une production supérieure pour la seule région des Savanes. En 1997, l'Office a enregistré 7 656 tonnes de mangues commercialisées sur les quatre départements du Nord, l'enregistrement ne touchant que le quart environ des tonnages effectivement mis en marché. Sur cette base, on peut estimer à quelque 30 600 tonnes, la quantité de mangues mise en marché dans la région des Savanes en 1997, et à 27 220 tonnes celle du département de Korhogo. En conservant un taux moyen d'auto-consommation de 20 % et un taux de perte de 10 %, les mangues mûres s'abîment très

²⁰ Un paysan affilié à la Station de conditionnement de fruits et légumes (SCFEL) de Sinematiali affirme même avoir obtenu de rendement de 10 tonnes par hectare (Fraternité-Matin, 19 octobre 1998, p. 12)

vite, certaines étant néanmoins conservées pour l'auto-consommation, la production totale du département pourrait être de l'ordre de 39 000 tonnes.

**Mangues commercialisées et enregistrées par l'OCPV
(tonnes)**

Localité	Campagne 97	Campagne 98
Total Région	7 656	5 390
Boundiali	451	579
Ferké	400	514
Korhogo	1 085	938
Sinematiali	5 720	3 319

Source: OCPV Abidjan

Aucune donnée récente ne fait état de la part des mangues greffées dans la production et la vente, à l'exception des exportations où 100 % du tonnage se compose de mangues greffées. Il est acquis qu'une reconversion des vergers régionaux est en cours depuis près de quinze ans, et qu'elle s'accélère sous l'effet des incitations à l'exportation. Ainsi dans un proche avenir, la quasi-totalité des vergers de la zone ne produiront que des variétés à forte valeur commerciale. Au total, la production départementale et la ventilation par destination des mangues a été estimée comme suit :

**Répartition de la production départementale de mangues selon la destination
(tonnes)**

Production	Perte	Autoconsommation	Commerce local	Exportations
39 000	3 980	7 800	20 069	7 151
100%	10%	20%	51%	18%

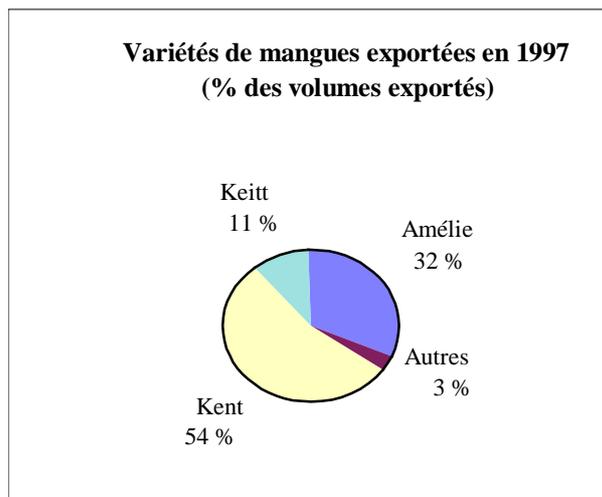
Source: Estimations ECOLOC - Korhogo

Les professionnels de la filière estiment que les trois-quarts des vergers de manguiers sont des plantations villageoises d'une taille de deux à trois hectares. Mais on rencontre aussi des exploitations de 10 à 50 hectares, tenues par des notables de la région : fonctionnaires, commerçants, transporteurs, chefs de villages. La sous-préfecture de Sinematiali accueille par ailleurs trois plantations industrielles dont les superficies dépassent 200 hectares, soit le Ranch du Koba, la Conserverie Tropicale (COT) et la station dite « Vidalkaha ». Les planteurs de taille moyenne tendent désormais à s'affilier à des stations de conditionnement. Ainsi, quelque 200 exploitants possédant entre 10 et 20 hectares sont liés à la SCFEL.

Les Variétés de mangues dans le département : une amélioration des qualités

Dans le Nord, il existe deux grandes variétés de mangues greffées, outre l'espèce sauvage répandue sur toute la zone : les mangues vertes et les mangues rouges :

- les variétés vertes sont dominées par l'espèce « Amélie ». Ce sont des variétés précoces (Mars-Avril), introduites en Côte d'Ivoire dans les années 1950 par l'Eglise catholique, et antérieurement cultivées au Mali. En 1997, la variété Amélie représentait 32 % du volume des exportations nationales de mangues. Cependant, elles rencontrent des problèmes de commercialisation sur le marché européen dès que les premières variétés rouges commencent à intégrer le marché ;



Source: OCAB (1997)

- les variétés rouges, d'origine américaine, ont fait leur apparition récemment et sont très appréciées des consommateurs européens. Ce sont les espèces Kent et Keitt qui dominent actuellement le marché avec respectivement 54 % et 11 % des exportations en 1997. La variété rouge est vulgarisée par la station de recherche de Lataha, financée par le FED. Actuellement, il y a une forte tendance à la reconversion des vergers et à la création de jeunes plantations Kent. Les autres variétés rouges sont : Valencia, Early Gold, Miami Late, Palmer... Les variétés rouges seraient plus rémunératrices pour les producteurs, leur prix bord champ étant d'environ 100 francs le kilo contre 70 francs pour Amélie.

Le mode de récolte reste à améliorer afin d'élever le taux des produits valorisables. C'est un travail manuel délicat, que les exploitants hésitent à mener avec toutes les précautions nécessaires.

Récolte et circuits de commercialisation : Des améliorations nécessaires à la valorisation du produit

La période de récolte de mangues s'étale de mars à juin ; elle commence par la variété précoce Amélie pour s'achever par la collecte des mangues rouges à partir de mai. Il existe aussi des variétés tardives non exportables, récoltées en octobre, et approvisionnant le marché local. Les acteurs de la commercialisation sont multiples, et probablement supérieurs à celle que nécessiterait une optimisation de l'exploitation de la filière. Leurs relations s'établissent comme suit :

- (a) relations producteurs–pisteurs : les pisteurs servent d'intermédiaires entre le producteur et les stations de conditionnement appartenant à des exportateurs. Ils jouent parfois le rôle de récoltants ; dans ce dernier cas, les pisteurs peuvent faire appel à une équipe de coupeurs. Une fois la cueillette terminée, les pisteurs font le tri de ce qu'il est possible d'acheter pour fournir les stations, le résidu commercialisable étant vendu à des opérateurs des marchés de Korhogo et Sinematiali, le solde étant destiné à la consommation familiale. Les planteurs faisant appel aux pisteurs pour la récolte avancent, comme principales raisons : leur méconnaissance des techniques de cueillette (point de coupe, tri au champ) ; l'absence de moyens financiers pour transporter le produit jusqu'à la station ;
- (b) relations producteurs–exportateurs : deux exportateurs produisent eux-mêmes leurs mangues sur des plantations de type industriel. Cependant, leurs vergers n'étant pas en pleine capacité de production, ces opérateurs collectent aussi auprès de petits planteurs. Il doit être noté que certains producteurs moyens tentent de se lancer dans l'exportation, afin d'éviter une intermédiation coûteuse, mais échouent à cause des contrôles de qualité. Certaines structures exportatrices ont mis en place des systèmes d'encadrement des producteurs, afin de les fidéliser et de pouvoir récolter leurs vergers. L'appui peut revêtir plusieurs formes : engrais, labour, traitement phytosanitaire, fils barbelés pour l'entretien des vergers, avances en espèces et en nature aux producteurs ;
- (c) relations pisteurs–exportateurs : en général, l'exportateur fournit aux pisteurs des caisses de récoltes, du carburant et de l'argent pour la location de véhicules pour transporter les mangues collectées jusqu'à la station. Il est convenu que « l'acheteur paye les mangues qui ont été conditionnées. Mais, il peut s'engager parfois à racheter les déchets, s'ils ne dépassent pas un certain pourcentage (moins de 5% du lot conditionné) » (Pugnet-Sakho, 1995) ;
- (d) les stations de conditionnement : lors de la campagne 1997, 18 stations de conditionnement appartenant à plus de 20 exportateurs ont été recensées dans le nord. Une telle prolifération montre bien les concurrences actuelles entre opérateurs, mais aussi les besoins de régulation de la filière puisque certains intervenants sont mal équipés en matériel de conditionnement.

Répartition des stations de conditionnement par zone et par niveau d'équipement

Zone de production	Type de traitement		Nombre total de stations
	Mécanisé	Manuel	
Total	10	8	18
Ferkessedougou	2	2	4
Sinematiali	2	4	6
Korhogo	6	2	8

L'impact de la filière mangue dans le département : Approche des comptes des opérateurs

On s'intéresse ici aux retombées de la filière mangue dans le département de Korhogo. Cette filière constitue l'un des appoints aux revenus cotonniers, et il semble souhaitable d'en améliorer la rentabilité en vue d'une diversification des ressources rurales locales. Elle peut être, de plus, un nouveau « nœud » d'accumulation dans la mesure où, comme indiqué plus haut, les caractéristiques de la filière tiennent à : (a) la présence d'unités productrices de grande et de moyenne dimension ; (b) le souci de regroupement de ces unités ; (c) les possibilités d'amélioration de la qualité des produits, et des circuits de commercialisation.

Les professionnels du secteur soutiennent que la mangue est un produit plus rentable à exploiter que le coton parce que demandant peu de travaux et susceptible d'être associée avec d'autres cultures vivrières. Le coût de production d'un kilogramme de mangue serait de l'ordre de 25 francs et, selon les statistiques de l'OCPV, le prix moyen de vente bord champ aurait été de 50 francs en 1997 – quelque peu inférieur à celui qu'avance Pugno-Sakho, qui mentionne des prix de 70 francs pour la variété Amélie et de 100 francs pour la variété Kent. Il a été considéré que les mangues destinées aux exportateurs ont été achetées en moyenne de 85 francs bord champ et que le reste, non accepté par ces sociétés, a été écoulé au tarif de 50 francs le kilo.

Le coût de revient de la production départementale totale, sous réserve des hypothèses précédemment exposées, serait de 875 millions de francs, tandis que la valeur bord champ de la production peut être estimée à 2 000 millions, dont 30 % correspondent aux mangues de qualité exportation, et 70 % aux produits d'auto-consommation ou destinés à la vente dans le pays. La valeur ajoutée des exploitants serait de 1 125 millions de francs pour l'exercice.

Les pisteurs et collecteurs locaux perçoivent : (a) soit une rémunération fixe lorsqu'ils sont entièrement intégrés à la structure de production, de conditionnement et d'exportation : c'est le cas des grandes plantations ayant employé 71 salariés en 1997, pour une masse salariale annuelle de 82 millions de francs ; (b) soit une rémunération sur le volume de fruits collectés, représentant l'écart entre le prix bord champ et le prix entrée en station de conditionnement. La collecte s'opère avec des camions de 5 à 10 tonnes, pour un tarif d'environ 15 francs par kilo transporté. En fait, l'essentiel de la main-d'œuvre locale, dans l'ensemble non qualifiée, est saisonnière et travaille à la tâche.

Dans les stations, le nombre d'employés varie de 20 à 70 personnes réparties dans les divers postes de la chaîne du traitement : lavage, triage, pesage, emballage. Le nombre total des employés des stations est de l'ordre de 420 personnes pour le département de Korhogo, et de 540 pour la région des Savanes. Sur la base d'une journée de travail payée à 1 000 francs, et d'une période d'activité de deux mois et demi, la rémunération versée aux 420 employés serait de 31,5 millions. Au total, une masse salariale de plus de 185 millions aurait été versée aux pisteurs et aux employés des stations de conditionnement.

Pour la campagne 1997, les trois exportateurs du groupe Banador ont exporté un volume de 2 464 tonnes de mangues, soit un chiffre d'affaires de 1,42 milliard réalisé sur les marchés extérieurs. Plus généralement, le chiffre d'affaires des sociétés exportatrices opérant dans le département de Korhogo a été estimé à 4,121 milliards pendant la campagne 1997. Hors frais de conditionnement, les charges sont de l'ordre de 1,79 milliard comprenant l'achat aux producteurs y compris les frais d'approche : transport, paiement des pisteurs, etc. Si on estime à 1,1 milliard les frais liés à l'emballage du produit : achat de palettes, consommation de courant électrique, eau, rémunération des employés, achat de produits de traitement, la valeur ajoutée brute des grands exportateurs s'élèverait à 1,2 milliard. Cette valeur ajoutée ne reste toutefois pas dans la zone, puisque seulement quelques structures, les plus importantes, sont permanentes dans la région. On peut ainsi estimer à environ 50 % la part qui reste dans le département soit, un montant de 600 millions.

Pendant la campagne, la zone de Korhogo-Sinematiali devient un grenier à mangues desservant les régions non productrices, notamment la ville d'Abidjan. La grande partie de la production locale de mangues sert à alimenter ce marché interne, soit quelque 20 000 tonnes passant dans les mains des commerçants, parfois des producteurs qui acheminent directement le produit à Abidjan. Une partie de ce tonnage est vendue et consommée dans la zone, tandis que l'autre partie va suivre un circuit complexe de commercialisation. L'évaluation faite ci-dessous ne considère que le premier niveau de commercialisation, le prix proposé par les commerçants étant dérisoire par rapport à celui des stations de conditionnement.

La mangue étant un produit à fort taux de perte lors de la commercialisation, surtout lorsque les opérateurs n'ont pas d'équipements de stockage adéquats. Les entretiens menés avec les opérateurs abidjanais laissent penser que le taux de perte peut parfois atteindre 25 %.

A un prix moyen d'achat bord champ de 50 francs, les commerçants locaux auraient déboursé 1 milliard auprès des producteurs ruraux, le montant des pertes et autres charges de mise en marché représentant environ 670 millions venant en déduction de leur marge brute. Au total, le chiffre d'affaires des commerçants de mangues peut être estimé à 2 milliards, la valeur ajoutée marchande étant de 330 millions environ.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée des opérateurs de la filière mangue (1997)
(millions de francs)

Opérateur	CA	CI + AC	VAB
Producteurs	2 001	876	1 125
Exportateurs	4 121	2 912	1 209
Cce. local	2 006	1 673	333

Source : Ecoloc – Korhogo

D'importantes perspectives pour la filière

Les problèmes de la filière mangue ont fait l'objet de nombreux et récents rapports dont les conclusions convergent avec les informations collectées auprès des acteurs pendant la présente étude. Les observations seront ici consignées d'amont en aval de la filière :

Production

- (a) la dépendance du rendement des manguiers envers la pluviométrie lors de l'hivernage précédant la récolte ;
- (b) l'impact désastreux des maladies des manguiers ; en 1998, la cochenille farineuse a ainsi envahi la majorité des vergers de la zone de Korhogo-Sinematiali. Selon les spécialistes, un manguiers atteint peut perdre jusqu'à 80 % de son rendement. Les services de l'ex-IDEFOR semblent impuissants face à ce fléau qui menace aussi d'autres cultures : coton, karité, anacarde. D'autres maladies comme l'antracnose, les mouches des fruits, les fourmis oecophylles, les termites et les punaises détruisent aussi les vergers ;
- (c) l'encadrement insuffisant des producteurs. Ont été précédemment soulignés qu'il n'existe pas de véritables organismes d'encadrement des paysans, les sociétés exportatrices ne préfinançant, de plus qu'une infime partie de la collecte des vergers. La situation est de nature à limiter l'expansion des vergers, ou du moins à réduire le nombre des exploitants, les petits planteurs ne disposant d'aucune ressource tant que les jeunes plantations n'entrent pas en pleine production ;

Collecte et vente

- (d) la phase de récolte est particulièrement critique pour les planteurs qui maîtrisent mal les techniques de collecte des mangues, que la conformité aux critères de qualité définis par les sociétés exportatrices devient une exigence absolue. Une partie importante de la récolte est perdue à cette étape, et le recours aux pisteurs-récolteurs n'est qu'un pis-aller dont l'effet est d'élever le nombre d'intermédiaires de la filière ;
- (e) les exploitants disposent de peu de moyens pour assurer le transport des mangues vers les stations ou les marchés, de sorte qu'ils préfèrent brader leurs récoltes bord champ ;
- (f) les stations de conditionnement se démultiplient, mais la faible qualification de la main-d'œuvre, l'état des équipements et de l'environnement de travail, leur ancrage passager laissent parfois penser à des activités d'opportunité stricte, ne permettant pas toujours d'obtenir les produits de qualité. On a vu que certaines stations ne disposent pas du matériel requis pour effectuer un véritable conditionnement ;
- (g) comme pour d'autres produits du cru évacués vers Abidjan, la distance de Korhogo à la capitale accroît sensiblement le prix de revient ; les camions doivent surtout faire face aux inévitables barrages et « frais de route », nullement négligeables en termes de coût et de temps supplémentaires d'acheminement ;
- (h) depuis la fermeture de l'usine Sodefel qui fabriquait localement des jus de mangues, il n'existe désormais aucun mode de transformation du produit. La zone est un simple fournisseur de produits du cru, perdant ainsi des opportunités de valeur ajoutée.

La mangue, au même titre que d'autres produits agricoles et pastoraux, est susceptible de s'inscrire dans un projet visant à dynamiser l'économie de la région des Savanes. L'essor des exportations laisse penser qu'une carte peut être jouée, fournissant des devises au pays ainsi que des emplois et des revenus à l'économie locale. La notion de « projet » prend ici tout son sens : si des mesures de soutien à la filière peuvent être prises par l'Etat pour encourager le développement des vergers, et pour conserver voire améliorer la part de marché dans les pays importateurs, dans un contexte d'extrême concurrence, il semble qu'une réflexion sur la place de la filière dans l'activité départementale, sur les possibilités de transformation locale, sur les besoins d'encadrement des exploitants, sur l'accès et la sécurisation foncière, relève d'une mobilisation des autorités et responsables de la zone. En la matière, les initiatives déjà prises par les exploitants doivent être soutenues, et intégrées dans une perspective plus ample.

La création d'une section mangue à l'OCAB et la définition d'une norme de qualité, établie avec l'appui de l'Union européenne, contribuent à l'émergence d'un environnement favorable à l'exportation des mangues ivoiriennes. Mais il faut souligner qu'elles n'épargneront pas un long travail en amont, à commencer par l'encadrement de la production. La station de recherche fruitière de Lataha, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA, ex-IDEFOR) ainsi que l'ANADER et l'OCPV sont susceptibles, avec l'appui des autorités, de se constituer en système intégré œuvrant à la valorisation de la production.

5.6. Le tabac dans le département. Une exigence de modernisation

La culture du tabac fait partie de l'histoire pré-coloniale de la région ; elle est attestée par l'existence d'échanges de tabac (*sara mugu*) produit par les captifs des commerçants Dioula puis transformée à l'aide de beurre de karité par des femmes spécialisées, contre des produits vivriers cultivés par les cultivateurs Sénoufo. Elle suscitait par ailleurs, et au même titre que les bandes de coton, des mouvements inter-régionaux de commerce entre l'actuel Boron, Kadioha et la zone de Sikasso. Le lourd travail qu'imposait cette culture, exigeante en eau, explique que la production était alors exclusivement réservée aux captifs de case, de sorte que l'abolition de l'esclavage l'a rendue marginale au début du siècle.

Les besoins en tabac occasionnés par la guerre furent à l'origine d'un nouvel essor de cette culture en Côte d'Ivoire. En 1942, l'implantation à Bouaké d'une unité de production de tabac eut ainsi pour but d'approvisionner la France *via* une transformation réalisée dans l'usine dakaroise de l'industriel J. Bastos. La production se développa plus encore à la création de la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire (CAIT-CI) en 1961, dont le capital est à 99 % détenu par la Société ivoirienne des tabacs (Sitab). A partir de 1966, la vallée du Kan abrita bon nombre de plantations de tabac à destination industrielle. La production restait néanmoins artisanale, s'appuyant sur des variétés peu résistantes et à faible rendement.

Le dépeuplement du centre du pays, provoqué par le départ des populations vers les forêts du Sud-Ouest pour répondre aux grands projets de développement de l'ARSO et du port de San Pedro, entraîna un déplacement de la zone productrice vers le Nord de la Côte d'Ivoire. Ce retour aux sources fut alors renforcé par des aménagements

d'envergure afin d'y maintenir l'activité. La Société ivoirienne des tabacs (Sitab), créée en 1969, la Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire (CAITA - CI) ; de même, il fut introduit une variété plus résistante et offrant de meilleurs rendements, le Paraguay claro, encore appelé PX claro. La production a pris de ce fait un nouvel essor ; et se trouve localisée pour l'essentiel dans le département de Korhogo.

Aujourd'hui encore, Korhogo est le principal pôle national de la production de tabac. Cette activité procure des revenus d'appoint aux cultivateurs : elle ne peut être vue comme un domaine à fort potentiel de croissance sur le long terme, même s'il est possible d'élever les surfaces cultivées, il est souhaitable de spécialiser quelques centres de production. Le paysage de la tabaculture connaît néanmoins d'importantes transformations. La nécessité de créer des activités pour les populations du Centre revenant de la zone forestière, les impératifs de la régionalisation, la volonté d'extension et de redéploiement de cette culture afin d'accroître le niveau de la production sont autant de contraintes que Korhogo doit prendre en compte pour assurer l'avenir régional du tabac. Un récent symposium, tenu en mars 1998 à Bouaké, traduit bien les enjeux concurrentiels relatifs à la localisation de la culture du tabac en Côte d'Ivoire²¹.

Production de tabac dans le département

Le département est la principale zone de production ivoirienne de tabac. Avec 289 tonnes commercialisées en 1997, Korhogo représente près de 90 % de la production nationale, Boundiali et Bouaké ne fournissant respectivement que 6 et 4 %. L'ascendance sur les autres régions productrices, liée à l'antériorité, se traduit par : (a) de bons rendements locaux, soit 1,035 tonne à l'hectare contre une moyenne nationale de 975 kg ; (b) une meilleure qualité du produit : 66 % de tabac de grade 1 pour respectivement 60 et 63 % à Boundiali et à Bouaké ; (c) des revenus moyens des producteurs plus élevés que dans les deux autres départements.

Les sous-préfectures de Napioledougou avec plus de 102 hectares, de Sinematiali avec 46 hectares, de Korhogo et Tioroniaradougou avec respectivement 39 et 35 hectares, sont à la base des performances actuelles de la tabaculture départementale. Les rendements locaux sont particulièrement élevés puisqu'ils atteignent 1 088 kg à l'hectare dans la zone de Napié 1, et 1 345 et 1 735 kg respectivement à Sinematiali 1 et 2. Les prestations fournies aux planteurs : encadrements et intrants, ainsi qu'un prix d'achat moyen en progression régulière ont été d'importants facteurs d'incitation aux performances locales, le tabac laissant un revenu d'appoint non négligeable pour les paysans. Au cours de la dernière campagne, environ 2 900 planteurs ont engrangé au titre de leurs ventes près de 80 millions, auxquelles s'ajoutent des primes de séchoirs de 4, 4 millions. Au total, pour cette année, chaque planteur a obtenu la somme de 34 332 francs pour une superficie moyenne cultivée de 0,11 ha, soit 312 000 francs à l'hectare.

²¹ Un centre de culture a en effet été ouvert à Bouaké en 1996, rayonnant jusqu'à 50 kilomètres autour de la ville. La première campagne a rassemblé 700 producteurs – soit un nombre de planteurs équivalent à 17 % de ceux du département de Korhogo – pour une production de 15 tonnes.

Evolution de la culture départementale du tabac (1993-1997)

	93 - 94	94 - 95	95 - 96	96 - 97	97 - 98 *
Nombre de planteurs	2 774	3 180	3 146	3 814	2 863
Surfaces plantées (ha)	230	269	226	310	324
Production totale (kg)	213 948	260 982	156 899	242 786	297 676
<i>Production (kg) - qualité Extra</i>	<i>161 806</i>	<i>143 071</i>	<i>158 280</i>	<i>182 753</i>	<i>197 381</i>
<i>Production (kg) - qualité Courant</i>	<i>52 142</i>	<i>117 911</i>	<i>41 071</i>	<i>60 033</i>	<i>100 295</i>
<i>Prix d'achat (franc kg) - Extra</i>	<i>200</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>280</i>	<i>300</i>
<i>Prix d'achat (franc kg) - Courant</i>	<i>150</i>	<i>175</i>	<i>175</i>	<i>200</i>	<i>225</i>
Prix moyen d'achat (F CFA/kg)	187	216	230	260	275
Engrais distribué (kg)	56 050	87500	106 150	116 100	137 600
Rendement (kg ha)	930	970	694	783	918
Production moyenne (kg expl)	77	81	49	63	103
Superficie moyenne (ha expl)	0.08	0.08	0.07	0.08	0.11
Effectif encadrement	10	10	10	24	33

*Source : CAITACI - Korhogo * Données provisoires*

Par ailleurs, la tabaculture génère des revenus en aval de l'activité de production, d'un montant supérieur à 100 millions. Ainsi, il a été distribué pendant la campagne passée : (a) des rémunérations à la main-d'œuvre fixe de la CAITACI, soit 22 employés et cadres travaillant dans le département, et un assistant technique expatrié œuvrant dans deux pays à la fois ; (b) des salaires journaliers versés à quelque 400 femmes de la commune de Korhogo recrutées pour l'écotage (extraction de la nervure centrale de la feuille de tabac) sur une période d'environ trois mois ; (c) des revenus aux ouvriers occasionnels exerçant pendant la campagne de collecte et de traitement du tabac. Ces femmes réalisent cette tâche en complément d'une activité agricole ou de petit commerce. Au total, et pour la campagne 1998, 102 millions de revenus locaux sont issus de la production et de la première transformation du tabac départemental.

D'autres effets d'entraînement de l'activité CAITACI sur l'économie communale sont à mentionner, puisque l'entreprise s'approvisionnerait localement à 70 % pour les carburants, à 90 % pour les consommables de bureau, et ferait appel à des opérateurs locaux pour l'entretien des véhicules et les services extérieurs.

L'avenir de la culture du tabac

La progression de la production locale de tabac apparaît à la lecture du tableau ci-dessus qui indique une augmentation régulière des superficies cultivées, d'ailleurs corrélée à la hausse des prix d'achat et à la distribution d'intrants. Il s'agit toutefois d'une culture très exigeante pour les planteurs, et dont les conditions de production sont désormais en pleine mutation, comme l'attendent les conclusions du récent symposium de Bouaké et les changements de cap de la CAITACI en matière de soutien aux planteurs.

A l'issu du symposium de Bouaké, la CAITACI a en effet adopté d'importantes mesures visant à responsabiliser les planteurs de tabac, parmi lesquelles :

- (a) les intrants, jusqu'alors gratuits pour les planteurs et représentant une part importante des prestations de la CAITACI, seront désormais payants, les autres prestations ayant trait notamment aux séchoirs et aux produits phytosanitaires étant maintenues. Il faut noter que les prestations diverses fournies aux paysans représentent une charge de 39,2 millions de francs, dont 69 % de distribution d'engrais ;
- (b) les objectifs de qualité ont mené au renforcement de l'encadrement et à la distinction de trois grades de tabac au lieu de deux, rémunérés de façon différente, soit 500 francs, 400 francs et 200 francs par niveau décroissant de qualité. Le département peut espérer réaliser 40 % de production en grade 1, et 30 % en grade 2 ainsi qu'en grade 3. Dans l'ensemble, les nouveaux tarifs représentent une hausse sensible de la valorisation brute de la production rurale, soit 380 francs de tarif moyen au kilo, de nature à absorber leurs achats d'intrants ;
- (c) l'un des déterminants de la production future de tabac, sur lequel les acteurs locaux devront être vigilants, tient à une nouvelle politique de « primes de séchoirs » : celles-ci sont attribuées aux exploitants qui acceptent de réaliser un séchoir-type de 72 m² dont les plans sont fournis par la CAITACI ; il s'agit d'un investissement coûteux, mais adapté à la conservation du tabac. La prime versée, dégressive dans le temps, est de 300 francs par m² pour la première année, soit 21 600 francs pour les propriétaires d'un séchoir-type apte à accueillir l'équivalent de 12 ares de production. Dans l'immédiat, l'examen du versement de ces primes par départements suggère que les producteurs de Bouaké bénéficient d'une incitation à la culture, ce qui cadre d'ailleurs avec les ambitions de relance du tabac dans cette zone.

Prime des séchoirs par départements producteurs

Départements	Prime moyenne (francs)	Superficie moyenne des séchoirs (m2)	Séchoirs primés (%)	Bénéficiaires (%)
Korhogo	12 225	44,19	21,74	15
Boundiali	5 800	33,50	20,66	8
Bouaké	13 000	43,33	100,00	45

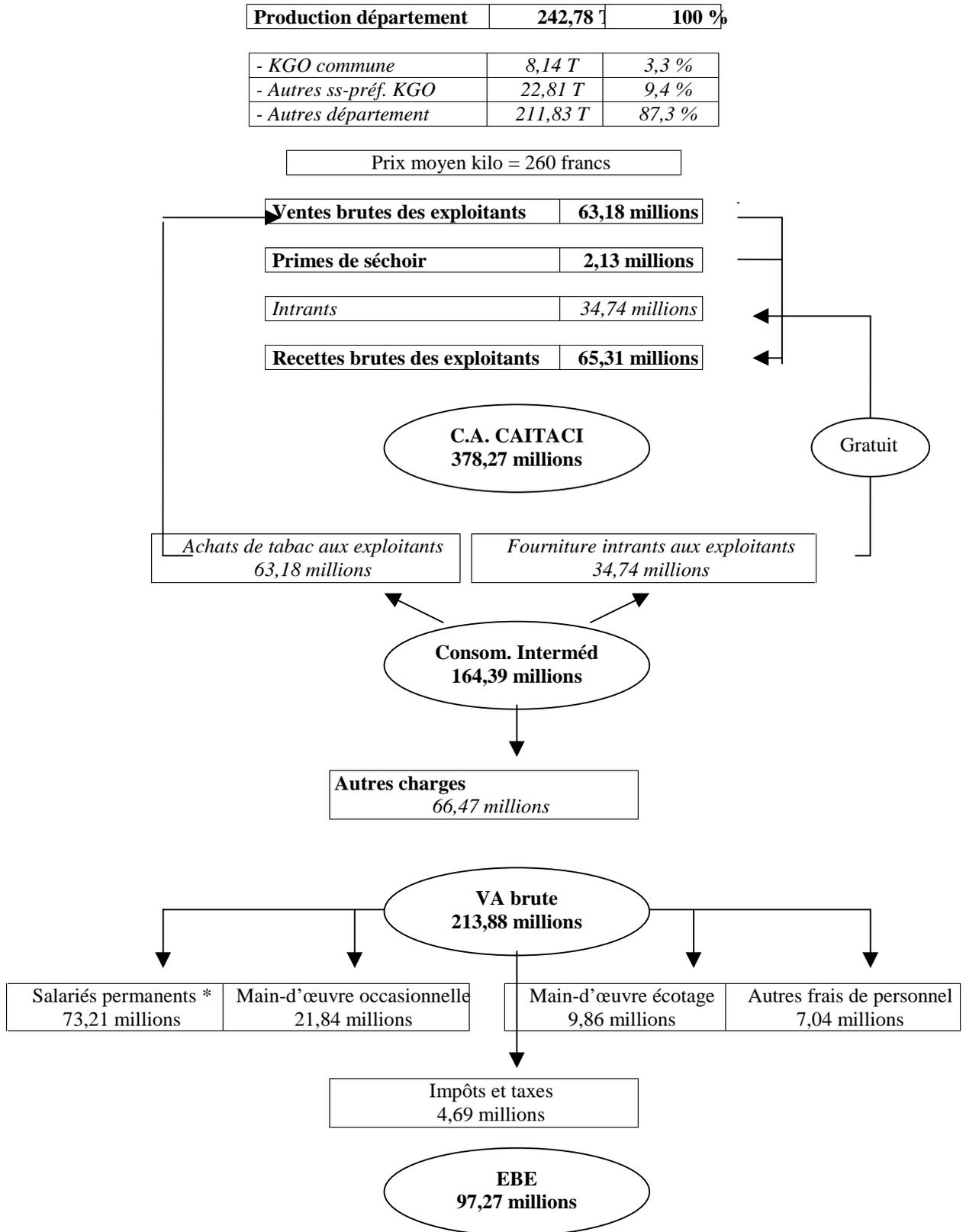
Source : A partir de comptes CAITACI (1997)

A Bouaké, 45 % des planteurs ont bénéficié de la prime de séchoirs, pour seulement 15 % des planteurs du département de Korhogo et moins de 10 % de ceux de Boundiali. Par ailleurs Bouaké, bien que disposant d'une superficie moyenne de séchoir inférieur à celle du département de Korhogo, arrive néanmoins en tête des primes moyennes, l'écart se situant à 775 francs par rapport à Korhogo. Le même constat s'impose relativement à la proportion de séchoirs primés, celle-ci étant de l'ordre de 20 % dans les deux départements de la région, et de 100 % dans celui de Bouaké.

De fait, les séchoirs situés à Bouaké semblent de meilleure qualité que ceux des autres départements : l'encadrement de la CAITACI dans la nouvelle zone de production incite les planteurs à s'équiper d'emblée en séchoir standard, d'un coût moyen de 150 000 francs, tandis que la plupart des séchoirs à Korhogo sont de fabrication artisanale. On notera au passage les forts différentiels d'encadrement selon les départements. A Korhogo, 14 moniteurs ont à charge 279 hectares, soit un encadrement moyen unitaire de 20 hectares, contre 6 hectares à Boundiali et moins de 4 hectares à Bouaké.

Il vient que si le département de Korhogo domine actuellement la production de tabac ivoirien, et que les planteurs en tirent encore des revenus substantiels, une mobilisation locale est néanmoins nécessaire pour moderniser les techniques de séchage et intégrer la nouvelle donne relative à l'achat d'intrants. L'enjeu n'est pas secondaire, d'autant que la production de Bouaké, située à proximité de l'aire de groupage de la CAITACI, dispose d'emblée d'un atout en terme de frais de collecte.

Schéma synoptique de la filière tabac du département de Korhogo (1997)



* Y compris les personnels exerçant hors du département de Korhogo

5.7. L'anacarde et le karité. Deux productions en friche, des enjeux d'avenir

Mise en perspective de la filière : Les avatars du reboisement, de la production de noix et de la transformation

L'anacardier est une plante répandue dans les zones à climat soudanien d'Afrique de l'Ouest. La forme de ses feuilles, son tronc et ses branches recouverts d'écorces et surtout sa longévité (plus de 30 ans) en font une excellente essence de reboisement. Il est aussi utilisé comme pare-feu et fournit du bois de menuiserie et de chauffe.

La culture de l'anacardier a été introduite en Côte d'Ivoire à la veille de l'indépendance, en vue de lutter contre l'importante dégradation du couvert végétal sur l'ensemble de la zone Nord. D'importants programmes de plantations touchant plus de 1 400 hectares entre 1960 et 1967 furent exécutés par la Sodefor, *via* des contrats de culture directement passés avec les ruraux. Les exploitants exposés à la déforestation utilisaient la terre pour la production de vivriers, mais s'engageaient à entretenir pendant trois ans les plans gratuitement fournis sur les parcelles. A la même période, la SATMACI aménageait quelque 820 hectares dans la zone Korhogo-Sinematiali, essentiellement situés autour des cours d'eau permanents, afin de les protéger de l'ensablement. Parallèlement à ces opérations publiques, se sont développés dans la zone d'importants vergers collectifs et privés.

Depuis les années 70, c'est surtout pour son fruit que l'anacardier est mis en valeur. Celui-ci se compose de deux parties : une pomme à fort contenu en vitamine C, et servant à la fabrication de confitures et d'alcools ; la noix d'anacarde (ou plus communément noix de cajou), à l'intérieur de laquelle se trouve l'amande entourée par un liquide. Le baume a différents emplois industriels liés à sa résistance thermique, tandis que la pellicule peut servir de tanin dans l'industrie du cuir.

Répartition des surfaces d'anacardières dans le Nord ivoirien (1959-1960) (hectares)

Zones	Périodes	Type de plantations			
		SODEFOR	Villageoises	SATMACI	Total
Ensemble Nord		1 401	5 994	820	8 215
Korhogo	1959-67	203	2 090	820	3 113
Boundiali Tengrela Odienné	1961-67	364	510		874
Ferké Ouangolo Tafiré Kong	1960-67	205	729		934
Bouna Doropo Varalé	1965-68		375		375
Dabakala	1962-67		1 436		1 436
Katiola Bouaké	1960-70	629	854		1 483

Source: C. Didier (1985)

Au total, quelque 8 215 hectares d'anacardières ont été plantés dans le grand Nord du pays de 1960 à 1970, le département de Korhogo représentant à lui seul 38 % des surfaces exploitables. L'objectif a été atteint par une forte sensibilisation des populations aux revenus supplémentaires que l'anacarde procurerait. Le produit a souvent été comparé au café, au plan des débouchés internationaux et de sa rentabilité à terme : « l'anacarde, café du Nord » a largement été employé par les responsables Sodefor lors des campagnes de reboisement, bien que le coût des semences, proche de 60 francs le kilo, dépassait le prix d'achat des premières productions mises en marché.

A partir de 1972, alors que la politique de reboisement s'achève, une nouvelle phase est amorcée visant à l'exploitation fruitière du parc d'anacardiens par les ruraux eux-mêmes. La Sodefor est chargée d'aider les paysans à réussir cette transition, en récupérant les vergers de la SATMACI ; après remise en état des plantations, celles-ci sont rétrocédées aux villageois. Depuis lors, plusieurs facteurs conjoints se sont conjugués, qui expliquent le progressif désengagement des propriétaires de vergers de la zone :

- (a) alors que l'anacarde était présenté comme une nouvelle source de rente, le prix de vente de la noix brute représentait à peine le sixième du prix de collecte du café aux planteurs du Sud du pays : la forte variabilité des cours mondiaux, l'absence de mécanismes fiables de pré-financement de la collecte d'aval en amont de la filière, la rareté des commerçants locaux travaillant ce produit ont conduit les producteurs à abandonner l'entretien des vergers et à se reconvertir dans d'autres cultures de rapport, le coton et la mangue notamment. L'anacardier local est laissé en friche à partir des années 1975, quand il n'est pas simplement transformé en bois de chauffe ;
- (b) un autre facteur de découragement des planteurs tient au faible rendement des vergers, résultant du choix des espèces lors de la période 1960–1970. Les variétés choisies visaient, au reboisement régional, accessoirement à l'exploitation du bois, non à la production de noix, de sorte que l'exploitation fruitière fut faiblement productive et de médiocre qualité ;
- (c) les plantations villageoises collectives, les plus nombreuses dans le département, ont vite été délaissées : en pleine phase de mutation vers l'individualisation des productions et des sources de revenus, les producteurs n'ont guère adhéré à l'optique communautaire ;
- (d) l'attraction exercée par d'autres rentes tels que le coton, ainsi que la mangue pour les urbains korhogois, a incontestablement découragé les propriétaires de vergers d'anacarde. A la fin des années 1970, et au cours des années 1980, la mangue et le coton auraient procuré des revenus nets à l'hectare, quatre fois supérieurs à ceux de l'anacardier (Rey, 1994).

Conscient des difficultés, et alors engagé dans une politique de réduction des disparités régionales, l'Etat ivoirien a implanté en 1972 à Korhogo, une Société pour la valorisation de l'anacarde du Nord (Sovanord), au capital de 15 millions, dont l'objectif était la collecte et la commercialisation de noix de cajou destinées au marché indien. La Sovanord va vite montrer ses limites : les coûts de transport élevés, le manque de professionnalisme gestionnaire des dirigeants, les liens conflictuels avec les collecteurs privés ont contraint la société à arrêter l'exportation de noix dès 1975. Bien que déficitaire, la société poursuit néanmoins la collecte et le stockage du produit avec le concours financier de la Caisse de stabilisation et le soutien du chef de l'Etat, tandis qu'est fondée à Korhogo une unité spécialisée dans la transformation, Anacarde Industrie de Côte d'Ivoire (AICI), chargée de traiter 2 200 tonnes de noix stockées. La création de l'usine devait permettre de récupérer au niveau de l'amande une forte valeur ajoutée et créer des emplois, au prix cependant d'un soutien massif du prix d'achat de la noix brute par la Caistab, celui-ci passant de 25 à 40 francs de 1975 à 1980.

L'évolution positive des prix a incontestablement stimulé les planteurs du Nord, qui ont repris l'entretien des vergers et réalisé des extensions significatives. En revanche, la stratégie de contournement des circuits commerciaux privés, le déficit hors subventions des activités de collecte et de transformation, le choix d'une technologie à haute intensité de capital coûteuse en charge de maintenance des équipements ont rendu inévitable, dès 1980, la fermeture d'AICI, suivi en 1981 par une cessation d'activité de la Sovanord.

La situation présente de la filière est le résultat de ce passé chaotique, fait d'hésitations, répétées trente ans durant, entre un abandon de toute perspective de valorisation du produit, et une politique publique sans doute volontariste mais non rentable et finalement défiante envers les acteurs privés. Différentes conditions d'une relance de la filière anacarde sont néanmoins réunies, et il revient aux autorités locales de mobiliser les opérateurs potentiels sur un projet fiable, correctement dimensionné, ajusté au devenir des marchés extérieurs :

- (a) à partir de 1981, la commercialisation est retournée entièrement aux mains d'opérateurs privés, de groupements à vocation coopérative et de grandes sociétés de négoce international : Afreco, OLAM-Ivoire, Axelim, IPN, IPS, Abico, etc... ;
- (b) la commercialisation attire aujourd'hui bon nombre de sociétés et de commerçants, notamment de février à juillet où la ville de Korhogo devient le principal centre de groupage de ce produit de traite. Les agents des sociétés exportatrices viennent s'y installer, les commerçants et acheteurs locaux assurent la collecte dans tout le grand Nord. En 1994, 71 % des 16 000 tonnes exportées ont été groupées à Korhogo, et tout laisse penser que la ville conserve depuis lors cette fonction de centre de collectes. Néanmoins, la concurrence est vive entre les exportateurs de sorte que les sociétés les moins fortes tendent à abandonner l'activité. Seuls les plus grands établissements, Afreco et OLAM-Ivoire notamment, installés dans plusieurs pays producteurs et possédant en Inde des unités industrielles de transformation, se maintiennent et entretiennent un circuit de collecte complexe travaillant sur pré-financement et composé : de cinq grands commerçants korhogolais ; des unions paysannes, notamment l'URECOS-CI, qui tentent de s'imposer comme intermédiaires, aussi bien pour l'anacarde que pour le karité, le néré, parfois même les mangues ;
- (c) la quasi-totalité de l'anacarde local trouve un débouché sur le marché indien qui dispose, à ce jour, de capacités de transformation supérieures à la capacité de production du produit brut. La dévaluation du FCFA, en janvier 1994, combinée à l'expansion du marché mondial des amandes au rythme de 10 % l'an, ont par ailleurs contribué au regain d'activité des producteurs korhogolais. L'élévation du niveau des prix s'est rapidement répercuté sur l'amont de la filière *via* le canal des réseaux commerciaux privés : de 40 francs en 1983, le prix du kilo de noix brutes est passé à 75 francs en 1993 pour doubler au lendemain de la dévaluation : 150 voire 200 francs lors de la campagne 1994. Pendant la campagne 1995, et les campagnes suivantes, la tendance à la hausse des prix aux producteurs s'est maintenue ;
- (d) la combinaison des facteurs précédemment cités a fait renaître l'espoir chez les planteurs locaux : reprise de l'entretien des vergers, création de nouvelles

plantations, l'Etat ivoirien ayant par inscrit l'appui à cette filière dans les priorités du plan directeur 1995–2010.

**Evolution des prix et des marges des opérateurs de la filière (1995)
(Franc / kilo)**

Opérateurs	Marges moyennes	Prix mensuels				
		Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Sociétés		150	166	192	250	320
Commerçants - GVC	+ 22	135	146	164	238	238
Acheteurs - GVC	+ 10	125	136	154	2228	273
Pisteurs	+ 5	120	131	149	223	268
Producteurs	+ 126	120	131	149	223	268

Source: Diabate (1995)

Les exportations ivoiriennes sont situées sur un sentier de croissance exponentielle : en volume, elles sont passées de moins de 1 000 tonnes en 1982 à 26 347 tonnes en 1995, soit une progression annuelle de 43,3 %. Cette performance de la filière (hors transformation locale, qui marque toujours le pas) place la Côte d'Ivoire au 7^e rang des pays producteurs africains et au 3^e l'Afrique de l'Ouest en 1996, derrière la Guinée Bissau (35 000 tonnes) et le Nigeria (25 000 tonnes).

On notera une chute des exportations ivoiriennes enregistrées de près de 63 % en 1996, liée à l'instauration d'une taxe de 150 francs au kilo exporté. Une partie des produits locaux exportés ont échappé à la taxation *via* un label burkinabè ou malien. Quoi qu'il en soit, il faut souligné que l'envolée de l'anacarde suscite désormais des tensions, relatives à la répartition de la rente d'exportation entre les producteurs du Nord et l'Etat ivoirien. Devenu, après le coton et la mangue, la troisième culture nordiste en terme d'entrée de devises, l'anacarde mérite qu'une réflexion soit engagée sur : (a) son importance en terme de développement local et de diversification des sources de revenus ; (b) le peu d'opportunité d'une taxation d'Etat sur une filière en reconstitution ; (c) les conditions d'une relance rapide des activités de transformation à Korhogo, et d'une technologie adaptée.

Exportations ivoiriennes de noix de cajou (1982–1996)

	Exportations	
	Quantité (t)	Valeur (million)
1982	720,4	87,2
1983	1 535,6	135,4
1984	1 449,1	188,0
1985	3 095,6	499,5
1986	5 449,0	1 170,7
1991	7 415,0	1 229,0
1992	7 675,0	1 266,0
1993	16 862,0	1 866,0
1994	16 327,0	3 340,0
1995	26 347,0	9 445,0
1996 ^(*)	9 739,0	3 580,0

Source: MINAGRA, Annuaire statistiques

(*) La chute des exportations en 1996 est due à des conditions climatiques peu favorables à la production, à l'instauration d'une taxe de 150 francs par kilo exporté, et à l'exportation d'une partie de la production locale au titre des exportations de pays voisins producteurs.

Un débat à trancher : l'opportunité d'une taxe à l'exportation

Pour permettre aux unités ivoiriennes de s'approvisionner à moindre coût en noix brutes, l'Etat a créé une taxe de sortie de 150 francs par kilo en 1996. Ce droit unique de sortie ou DUS est contesté et combattu par les opérateurs du Nord, qui ont récemment obtenu que la taxe soit ramenée à 10 francs pendant la campagne 1998. Les opérateurs locaux en soulignent l'inopportunité économique puisque les deux usines qu'il s'agit de protéger n'ont qu'une capacité annuelle de traitement de 4 000 tonnes, alors que la production est supérieure à 10 000 tonnes. Même à 10 francs, la taxe reste discutable puisqu'elle tend à amputer la marge des producteurs, tandis que le rendement fiscal sera au mieux de 100 millions. Un autre facteur plaidant en faveur de la suppression de cette taxe tient à ce que l'Inde, principal débouché des noix ivoiriennes, a une stratégie d'autosuffisance en noix brutes et qu'il convient d'améliorer, plutôt que d'alourdir, la compétitivité à terme du produit ivoirien.

L'impact de la filière sur l'économie locale : Esquisse des comptes de l'anacarde

Les statistiques sur la production, les superficies et le nombre de planteurs de la filière départementale font défaut, bien que de nombreuses études aient été réalisées sur la faisabilité d'une nouvelle unité d'extraction, sur le cahier des charge à l'exportation, sur l'opportunité d'un soutien de ce sous-secteur. La difficulté à rassembler des données statistiques qui tient à ce que : (a) les plantations collectives sont pour la plupart détruites, ou abandonnées dans la broussaille, limitant la récolte à une activité de pure cueillette ; (b) les nouveaux vergers ne forment pas des blocs aisément isolables, à la manière des manguiers, les arbres servant souvent de palissades aux maisons, ou de protections des exploitations de coton ou manguiers.

La production nationale exportée en 1997, a ici été estimée à 16 000 tonnes, les prix ayant continué à grimper pour se situer dans la fourchette de 300 à 350 francs au niveau des sociétés, du moins pour les produits répondant aux critères de sélection sévères des exportateurs, et dont le non-respect entraîne un déclassement. Le prix optimum est fixé pour 200 noix maximum par kilo, 10 % d'humidité, 10 % d'amandes défectueuses au plus, moins de 0,25 % de matières étrangères. En revanche, le prix d'achat moyen annuel de l'anacarde est délicat à estimer, tant est grande l'instabilité des prix pratiqués par les commerçants indiens. Ainsi, la campagne de février à juillet coïncide avec celle de l'Inde, de sorte que l'anacarde ivoirienne est faiblement valorisée sur le marché mondial. Les données de l'OCPV permettent d'estimer ce prix à 155 francs bord champ.

L'établissement des comptes départementaux de la filière repose sur des hypothèses explicitées ci-dessous soit :

- (a) on a considéré que la destruction, l'extension, la création et l'entretien des vergers avaient été uniformes sur toute la zone de culture d'anacardiens, et que la production est liée aux superficies plantées ;
- (b) pour évaluer la valeur et les charges de production, on a considéré le seul cas de vergers productifs dont les frais d'exploitation se réduisent à l'entretien courant : labour, désherbage, recépage et au ramassage des noix. La récolte intervenant lors d'une période creuse, il est probable qu'elle soit réalisée par une main-d'œuvre familiale non rémunérée. Il a été considéré que la pomme était auto-consommée ou jetée, seule la noix étant vendue, le volume et la valeur de l'auto-consommation

n'ayant pas été estimés. Au total, les charges ont été évaluées à 35 francs par kilo, elles sont en fait concentrées sur les anacardiens exploités en vergers.

Sous ces hypothèses, la production départementale de noix de cajou serait de plus de 6 800 tonnes en 1997. Les prix et marges s'établissent comme suit : (a) le coût de production d'un kilo de noix brute serait de 35 francs, la marge des exploitants étant de 120 francs pour un prix d'achat de 155 francs ; (b) le prix de revente moyen des grossistes aux exportateurs a été estimé à 250 francs, il peut atteindre 350 francs pour des produits de grande qualité et lors des périodes de rareté sur le marché, la marge des grands commerçants locaux étant ainsi de 95 francs ; il doit être souligné que Korhogo, centre majeur de groupage de l'anacarde national, collecterait près de 70 % de la production exportée ; (c) les grossistes collectent aussi de l'anacarde non exportable, acheté aux producteurs à un tarif nettement inférieur, environ 80 francs par kilo.

Les comptes des divers opérateurs de la filière départementale d'anacarde sont résumés dans le tableau ci-dessous, hors sociétés exportatrices s'installant de façon temporaire dans les zones de production. On doit noter que seuls les acheteurs et commerçants payent des impôts et taxes localement ; tous font de la commercialisation d'autres produits du cru. Au total, la filière a créé une valeur ajoutée de 1 300 millions, dont la moitié revient aux producteurs. Une intensification de la production, conjuguée à une relance de la transformation, sont à ce jour les deux objectifs-clé pour que l'anacarde apporte une contribution sérieuse à l'économie du département.

**Comptes des opérateurs de la filière
(en millions)**

Opérateurs	CA	CI + AC	VA
Producteurs	996	239	737
Grossistes	2 958	2 352	606
Transfo. Artisanale	173	120	43

Source : Estimations Ecoloc – Korhogo

Une sous valorisation de la filière anacarde

L'examen des comptes de la filière fait apparaître une valeur ajoutée de 1,3 milliard, également répartie entre les producteurs ruraux (52 %) et les intermédiaires de collecte (44 %). En revanche, la transformation industrielle locale est presque totalement absente alors que la valeur ajoutée récupérable sur l'extraction des amandes est considérable. Il existe néanmoins une petite transformation artisanale pour la revente locale.

Le premier maillon faible de la filière anacarde se situe ainsi dans l'activité usinière de transformation et ce malgré : (a) la privatisation de l'unité korhogolaise en 1994 ; (b) la réfection des équipements existants ; (c) l'introduction d'une technologie d'extraction automatique de la noix, d'origine italienne. L'AICI rénovée et privatisée est ainsi devenue Anacarde Industrie (AISA), sans que sa compétitivité, et la qualité de sa gestion, se soit améliorée.

L'usine est en cessation d'activité depuis 1996, faute d'expérience des repreneurs, de stratégie adaptée pour l'écoulement des produits : tentative d'exportation vers l'Amérique sans étude de marché préalable par exemple, d'une bonne gestion du

personnel, grèves pour retard de paiement, vol d'amandes de cajou, d'un accès au produit brut, limité par la concurrence des acheteurs asiatiques directement installés à Korhogo et travaillant en étroite collaboration avec les commerçants locaux. En 1995-1996, Anacarde Industrie n'a produit que 90 tonnes d'amandes alors que sa capacité de traitement est de 1 500 tonnes de noix pour un rendement théorique de 65 %. Une part non négligeable de la production a été cédée par des employés de l'usine sur les marchés de Korhogo, Katiola et Bouaké.

Les technologies d'extraction d'amandes de cajou : un choix difficile

L'extraction des amandes est une opération délicate, supposant l'élimination du baume toxique protégeant la noix. Plusieurs technologies existent, allant du manuel, dite technologie « indienne », jusqu'à la mécanisation totale du traitement, ou technologie « italienne », en passant par des combinaisons diverses. La technologie AICI était une variante de la méthode indienne, à forte intensité de main-d'œuvre, elle employait plus de 300 personnes de façon saisonnière. Anacarde Industrie, rénové en 1994, a opté pour le procédé Oltremare qui est une amélioration de la méthode indienne.

Une usine s'est ouverte à Odienné en 1997, d'une capacité de traitement annuel de 2 500 tonnes de noix brutes. L'unité appartient à la Société pour le développement industriel de la région d'Odienné (Sodiro), gérée par un homme d'affaires influent du Nord du pays. La technologie d'extraction des amandes par la Sodiro est indienne, exigeant un emploi massif de main-d'œuvre à chaque stade de transformation. Le coût d'investissement est relativement bas, la consommation d'énergie est faible ; il est aussi possible de produire localement l'équipement et les pièces de rechange. Une usine de capacité de traitement de 2 500 tonnes l'an, clé en main, coûterait environ 500 000 dollars, son principal inconvénient étant que les employés s'exposent à des brûlures occasionnées par le baume. Il doit être noté, dans une éventuelle stratégie d'implantation d'une nouvelle unité à Korhogo, que Sodiro est située dans une zone de production marginale, elle ne « pèse » que 5 % de la production ivoirienne de noix (Roland et Maillat 1997), de sorte que la collecte, faite jusqu'à Korhogo et au Mali, est d'un coût élevé.

Le procédé italien est à l'inverse fort consommateur d'énergie, une usine de traitement clé en main d'une capacité de 5 000 tonnes coûtant 2 500 000 dollars. Cajou Côte d'Ivoire, ex-Anacarde Industrie et désormais usine d'Afreco, en utilise une variante à forte intensité de main-d'œuvre, dite « procédé Le Roux », dont le processus se compose : (a) d'un lavage et d'une cuisson en four des noix ; (b) du décorticage mécanique avec une pince spéciale, occupant deux équipes de 23 femmes ; (c) du dépelliculage, en partie mécanisé ; (d) d'un tri et d'un ensachage manuels ; (e) d'une fermeture automatisée des sachets. Au total, Cajou Côte d'Ivoire emploie 124 salariés dont 103 femmes. Des grèves du personnel pour retard de paiement de salaires ont néanmoins entravé le fonctionnement de l'usine avant même qu'elle n'exporte ses premiers produits.

Le rachat et la réhabilitation de l'usine de Korhogo par le groupe Afreco en mars 1998, et la venue d'un technicien ont permis d'ouvrir une phase d'expérimentation et de traiter cinq tonnes par jour. Afreco emploie environ 300 salariés en pleine période d'activité, en majorité des femmes.

Un second maillon faible tient au très faible rendement des vergers ivoiriens : il varie entre 0,5 et une tonne à l'hectare, la moyenne mondiale se situant entre 2 et 3 tonnes. De nouvelles variétés mériteraient d'être introduites, ce qui suppose une relance de la recherche ivoirienne sur les cultures d'appoint, quasi-inexistante actuellement (Coulibaly, 1997). Signalons toutefois qu'en 1985, l'Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes (IRFA) avait tenté d'introduire la variété brésilienne « Jumbo » à grosse

noix, en distribuant aux paysans korhologais 300 kg de semences expérimentales par l'intermédiaire des groupes de coopération villageoise. Aucune étude n'a suivi pour évaluer les résultats.

Le karité : de la transformation artisanale locale à l'apparition d'enjeux nationaux

Arbre spontané de la Savane, le karité est présent dans toute l'Afrique de l'Ouest. Au même titre que le néré, il fait l'objet d'une collecte superficielle, la totalité de la production est d'ailleurs loin d'être récoltée, de sorte qu'il est impossible de faire une estimation sérieuse des surfaces qui lui sont consacrées et des volumes produits annuellement. Les estimations fournies par le ministère de l'Agriculture suggèrent néanmoins que la production, cyclique, augmente sensiblement tous les 10 ans.

Outre sa chair directement consommable, le karité est à haute teneur en matière grasse susceptible d'une valorisation cosmétique, pharmacologique, alimentaire et énergétique. En Côte d'Ivoire, près de 70 % du « beurre de karité » fabriqué est consommé localement par les populations, notamment rurales, qui l'emploient comme : huile alimentaire ; appoint pour la pharmacopée traditionnelle et la cosmétologie artisanale (pommade de protection des cheveux ou du corps). La zone korhologaise est le principal lieu de transformation artisanale du karité.

Production, consommation nationale et exportation des noix de karité (1982–1996)

	Production (t)	Consommation (t)	Exportation	
			Quantités (t)	Valeur (millions)
1982	7 400	4 972	2 428	134
1983	25 700	5 367	20 333	1 303
1984	13 230	5 567	7 663	503
1985	60 800	5 739	55 061	8 994
1986	11 285	5 911	5 374	505
1991	11 712	6 933	4 779	376
1992	12 122	7 176	4 946	389
1993	8 219	7 427	792	373
1994	19 785	7 622	12 163	887
1995	36 245	25 050	11 195	984
1996	17 554	12 132	5 422	405

Source: MINAGRA, Annuaire des statistiques agricoles

Le sort artisanal du karité serait durablement scellé si, en 1995, l'intention de divers industriels chocolatiers d'adjoindre à la composition du chocolat 5 % de matières grasses végétales (MGV) autres que le beurre de cacao, le beurre de karité étant l'un des substituts envisageables, n'avait d'une part, provoqué l'inquiétude des planteurs ivoiriens de cacao, et d'autre part, suscité quelques espoirs parmi les producteurs et les exportateurs de karité. De fait, la position ivoirienne sur le dossier est ferme, et à la mesure des enjeux économiques pour le pays, d'ailleurs rappelés en septembre 1998, par le chef de l'Etat au Président de la Commission européenne :

« Cette décision a des conséquences très graves pour l'économie des pays producteurs. D'abord, elle crée (...) un excédent artificiel dans l'exportation de fèves. Elle pourrait ensuite entraîner une chute des coûts du cacao évaluée à 20 % environ. Cela représente des pertes considérables pour les pays producteurs et singulièrement la Côte d'Ivoire, premier producteur de cacao ».

La Côte d'Ivoire a cherché à mobiliser et à obtenir le soutien des pays producteurs de cacao, les autorités préparant par ailleurs, un livre-blanc destiné à une vaste diffusion. Le manque à gagner que causerait l'exécution de cette mesure serait difficilement supportable pour l'économie ivoirienne : rappelons qu'en 1997, 726 000 tonnes de cacao ont été exportées, d'une valeur de 526 milliards, soit 42 % du total des exportations du pays.

Les différentes interventions des responsables ont permis de reporter l'échéance à l'an 2000, non de l'effacer. Rien ne garantit que l'adjonction de nouvelles MGV ne sera pas décidée à terme, ni même que le taux ne sera pas relevé, différentes matières grasses étant d'ores et déjà testées par les chocolatiers. L'inquiétude des autorités semble d'autant plus fondée que le niveau de production du karité ivoirien ne permet pas, à ce jour, de compenser le manque à gagner. Par rapport à ses voisins burkinabè et maliens, la Côte d'Ivoire accuse en effet un net retard dans l'amélioration des techniques agronomiques de production et de valorisation du karité, et dans l'encadrement de la filière : absence de plans issus de greffage (il faut actuellement 15 ans avant que le karité sauvage ne devienne productif), absence de stratégie de développement du parc de vergers greffés.

Esquisse des comptes départementaux du karité

La production nationale de karité, estimée en 1997, à 32 194 tonnes par les services de statistiques agricoles, vient essentiellement de la région des Savanes. Le département de Korhogo contribuerait pour 40 % à cette production, soit 12 900 tonnes environ, dont une moitié serait auto-consommée. La ville de Korhogo joue par ailleurs un rôle central dans la collecte nationale. Deux grossistes se partagent plus de 50 % du marché départemental, une centaine d'intermédiaires locaux traitant le produit. Les entretiens menés avec ces opérateurs permettent d'estimer le prix d'achat aux producteurs à 90 francs pour l'exercice sous revue, ce prix est fixé après concertation entre les deux intervenants, tandis que le prix pratiqué au grand marché de Korhogo est de 110 à 120 francs. Il atteint de 125 à 150 francs à Bouaké, ville ravitaillée par ces intermédiaires korhogolais, et plus à Abidjan.

Il doit être signalé que la commune accueille quelque 458 femmes spécialisées dans la fabrication artisanale du beurre de karité, réparties dans deux centres majeurs de production : (a) le village de Natio-Kobadara, situé à proximité de la ville, qui compterait environ 350 transformatrices de sorte que la production de beurre constitue la première activité féminine locale. Une association des femmes productrices de beurre de karité (AFPBK) y est du reste implantée. Il est fréquent qu'à partir de l'âge de 15 ans, les jeunes filles formées par leurs aînées prennent leur autonomie et s'installent à leur compte ; (b) les quartiers Petit Paris et Sinistré, avec 110 productrices environ. Les données comptables esquissées ci-dessous, et qui indiquent la vitalité de l'activité

de transformation²² environ 300 millions de valeur ajoutée, ont été établis à partir des entretiens menés avec la Présidente de Natio et des deux responsables des quartiers producteurs de la ville.

Au total, la filière karité aurait réalisé une valeur ajoutée de 1,6 milliard réparti entre les producteurs villageois (57 %), les transformatrices de beurre (30 %) et les intermédiaires du commerce (23 %). Dans l'immédiat, les femmes jouent un rôle irremplaçable pour la mise en valeur du produit. Une relance de l'activité de production via l'introduction de variétés plus productives et d'une meilleure exploitation du parc pourrait avoir d'importants effets sur le volume d'affaires et les revenus féminins dans la commune.

**Comptes des opérateurs de la filière karité
(en millions)**

Opérateurs	CA	CI + AC	VA
Producteurs	1 161	193	968
Commerçants	2 511	2 125	386
Transfo	1 295	905	290

Source : Estimations Ecoloc – Korhogo

5.8. Production et consommation de bois. Une demande forte sur la ressource

La situation du département de Korhogo et plus généralement celle de la région Nord est loin de permettre l'autosuffisance de bois d'œuvre, d'ébénisterie et de chauffe alors que la croissance démographique et l'urbanisation induisent une demande forte sur cette ressource, indispensable à l'approvisionnement des ménages en énergie et en matériaux de construction. Dans le cadre de la lutte contre la désertification, plusieurs forêts de densité variable ont été classées dans les quatre départements des Savanes, soit 280 000 hectares, dont 78 000 (28 %) à Korhogo. Comme dans le reste du pays, la consommation des forêts se fait à un rythme alarmant et les causes sont : (a) les feux de brousse et l'extension des surfaces agricoles ; (b) la recherche de nouveaux points de pâturage pour les troupeaux ; (c) la commercialisation de bois de chauffe par les citadins.

Des actions de reboisement ont été menées depuis plusieurs années. D'importantes teckeraies ont été plantées, certaines étant convoitées par des sociétés d'exploitation forestière. Sept établissements ont introduit des demandes d'autorisation d'exploitation de six teckeraies sur les sous-préfectures de Sinematiali, Tioniaradougou, Napie, Dikodougou, Karakoro et Korhogo. Pour le moment, aucune n'a encore été attribuée.

A l'abri de toute exploitation commerciale, les 1 844 hectares de bois sacrés, de la région couvrent une superficie de 8 086 hectares, soit le tiers des forêts présentes en Côte d'Ivoire. Parce que réservées aux cultes, ces bois sont devenus des réserves écologiques de première importance, situées à proximité de la plupart des villages du département comme à l'intérieur de la ville de Korhogo.

²² Etant principalement exercé au sein des habitations, l'artisanat de transformation ne figure pas parmi les points d'activités recensés lors de notre inventaire.

Si l'exploitation industrielle du bois est inexistante dans la région, l'auto-consommation et la revente d'essences diverses fournissent un appoint non négligeable de ressources aux ruraux. En 1997, 47 exploitants de « produits secondaires » ont été autorisés à exercer dans le département de Korhogo, et ont versé une somme de 939 000 francs au titre des permis qui leur ont été délivrés. Le cantonnement des eaux et forêts a permis l'exploitation de bois local à : 18 commerçants de bois de feu et de charbon de bois ; 29 sculpteurs et revendeurs d'essences nobles.

Les opérateurs professionnels approvisionnant la commune de Korhogo sont au centre de circuits distincts soit : (a) le charbon commercialisé à Korhogo provient de 19 villages de la zone Dikodougou et Ferkessedougou, ainsi que des zones forestières du Sud, notamment Soubré et Gagnoa ; la production locale ne permet pas de satisfaire la demande ; (b) quelques opérateurs disposent d'un permis pour sélectionner le bois de sculpture en brousse ; une fois découpés, ces bois sont travaillés ou vendus aux artisans d'art installés à Korhogo ; ce circuit couvre la totalité de la demande ; (c) le bois de feu est fourni par des forestiers disposant d'une parcelle de forêt jugée exploitable et ayant déposé une caution de 200 000 francs ; la revente est assurée par des réseaux organisés de distribution en ville.

L'inventaire des points d'activités a permis de dénombrer plus de 800 artisans dans la filière bois de la ville soit : (a) 235 menuisiers et artisans de rotin s'approvisionnant presque totalement en planches importées de la zone Sud du pays ; (b) 543 revendeurs de bois de chauffe et de charbon dont environ 50 % des achats viennent de fournisseurs situés hors du département ; (c) les sculpteurs, totalement approvisionnés en bois local.

L'étude n'a permis de connaître, ni le nombre de femmes vendeuses de bois dans les villages, ni le nombre de points de fabrications de charbon dans le département, ni le nombre de fabricants de manches de houe, faucilles, en bref de la composante bois du petit matériel agricole.

L'exploitation de l'enquête budget-consommation menée auprès des ménages urbains et ruraux permet néanmoins d'approcher la valeur ajoutée des producteurs ruraux de bois. En zone rurale, la consommation de bois de chauffe et charbon de bois représenterait plus de 450 millions, la valeur du bois consommé pour d'autres emplois étant de 160 millions environ. En zone urbaine, le bois (hors menuiserie) représenterait une dépense de près de 550 millions pour les ménages.

La valeur ajoutée brute des producteurs a été estimée à 872 millions, dont 70 % sont réalisés à la consommation ou à la vente dans les villages du département. Korhogo-ville, dont la moitié des besoins en bois de chauffe seraient couverts par la production locale, il générerait ainsi le tiers de la valeur ajoutée des producteurs. Par ailleurs, la valeur ajoutée des distributeurs et des producteurs de charbon de bois serait de l'ordre de 173 millions.

VI. Les cultures vivrières dans le département de Korhogo Entre l'auto-consommation et le « vivrier marchand »

Cerner les volumes et les valeurs de la production vivrière du département de Korhogo n'est pas aisé. Le démantèlement du dispositif de statistiques agricoles au milieu des années 1980 oblige à se référer à des sources multiples, Direction régionale de l'agriculture et des ressources animales, organismes d'encadrement de terrain, structures de recherche, etc., mais partielles et parfois peu concordantes. Pour le département, les difficultés majeures ont résidé : (a) dans l'évaluation des surfaces consacrées au vivrier, une partie d'entre elles échappant aux diverses structures locales d'encadrement ; (b) dans l'estimation des rendements moyens à l'hectare qui ne font pas l'objet de suivi strict ; (c) dans la part d'auto-consommation et de la production mise en marché.

Les résultats consignés ci-dessous s'appuient en conséquence : (a) sur la mobilisation des données disponibles auprès des deux sources fiables rencontrées sur le terrain, soit la CIDT qui possède un capital d'expérience considérable, et le projet Riz Nord chargé depuis peu de la rénovation des périmètres rizicoles aménagés ; (b) sur la formulation d'hypothèses relatives aux surfaces non encadrées et aux rendements moyens, et elles-mêmes appuyées ; (c) sur la collecte d'informations de terrain relatives au niveau de consommation, de transformation et d'exportation de la production locale. Ces résultats doivent être pris comme l'image la plus probable qu'il est possible de fournir sur le vivrier local à partir du croisement d'informations disponibles, et sur la part prise par la production alimentaire dans la formation du produit intérieur du département. Ils ne sont donc pas des valeurs certaines, mais d'une approche sans doute imprécise de ces valeurs.

6.1. Généralités sur la production vivrière de la région. Une obligation d'intensification

La population de la région des Savanes se chiffrait à environ un million d'habitants, soit 6,7 % de la population nationale. Le Nord regrouperait désormais 620 000 ruraux, soit 8 % de la population rurale totale estimée à 7,7 millions, ce qui indique l'importance du travail agricole pour l'économie locale : les régions Sud, Centre et Sud-Ouest concentrent cependant un nombre d'agriculteurs nettement plus élevé. La densité rurale moyenne se situait en Côte d'Ivoire à 24 habitants au km² en 1996 contre 19,8 en 1988, les densités les plus faibles étant enregistrées au Nord où elles s'établissent à environ 17 habitants au km².

Le nombre d'exploitants agricoles dans le pays était évalué à 818 000 en 1996, les quatre départements du Nord en regroupant seulement 42 800, soit 5,2 % du total. L'Indice de Charge Agricole (ICA), mesurant la proportion de population prise en charge par un exploitant, est passé en moyenne nationale de 15 à 18 personnes entre 1988 et 1996, et devrait s'établir à 21 en 2015. Pour la région Nord, l'ICA était de 23,6 en 1996, soit bien au-dessus de la moyenne nationale, la pression démographique imposant en conséquence une intensification urgente de la production afin d'assurer un niveau de vie décent aux ruraux, ainsi qu'un approvisionnement continu des zones urbaines.

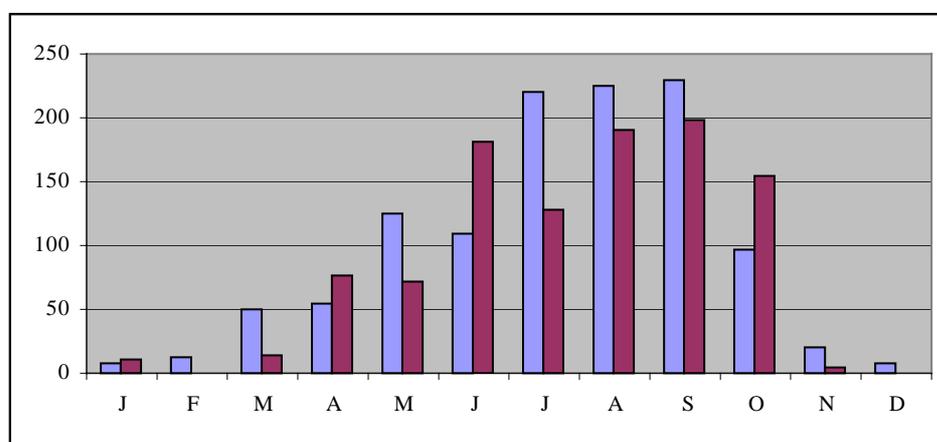
Evolution du nombre d'exploitants agricoles par région (1988–2015)

Régions	1988	1990	1996*	2000	2010	2015
Nord	39 348	43 433	42 805	47 249	60 483	68 431
Sud	148 281	156 945	154 677	170 735	218 555	247 275
Sud-ouest	71 580	91 422	90 100	99 454	127 310	144 039
Centre	78 506	83 385	82 180	90 711	116 118	131 377
Centre-Est	15 139	16 711	16 469	18 179	23 271	26 329
Centre-Ouest	123 274	136 071	134 104	148 026	189 486	214 386
Centre-Nord	66 377	73 267	72 209	79 705	102 029	115 436
Ouest	100 387	110 806	109 207	120 544	154 307	174 584
Nord-est	55 423	61 177	60 293	66 552	85 192	96 387
Nord-ouest	50 705	57 153	56 327	62 175	79 589	90 048
Ensemble	749 021	853 000	818 372	903 330	1 156 339	1 308 291

Source : BNEDT (1997) * Enquête de base du projet de vulgarisation agricole (PVA)

Le graphique ci-dessous compare la moyenne des précipitations mensuelles sur les dix dernières années enregistrées à la station météorologique de Korhogo, et les précipitations de l'année 1997. Il montre : la forte concentration des pluies de juillet à septembre, soit près de 57 % des précipitations moyennes mensuelles, tandis que la saison sèche de novembre à avril est le principal facteur limitant de l'agriculture vivrière ; la faiblesse des précipitations lors de l'année 1997, en retrait par rapport à la moyenne des années antérieures, compensée par une forte concentration des pluies entre juin et octobre.

Précipitations moyennes mensuelles à Korhogo (10 dernières années, année 1997) (mm)



Source : DRARA

L'autosuffisance alimentaire est l'un des objectifs des mesures d'ajustement du secteur agricole et des politiques de développement du secteur vivrier ivoirien. Le poids de la région Nord dans la production vivrière nationale, et particulièrement du département de Korhogo, en fait l'un des acteurs locaux les plus directement concernés par ces réformes.

Parmi les enjeux majeurs, qui domineront les orientations publiques dans les années à venir, on mentionnera les tensions toujours présentes entre l'objectif d'autosuffisance en riz et le souci d'approvisionner les marchés urbains à un coût supportable. Il semble, de

ce point de vue, que la contribution de la région Nord à l'alimentation locale et nationale, importante dans le courant des années 1970, soit encore élevée malgré un léger tassement dans les dernières années. Différentes propositions peuvent être avancées pour atténuer les facteurs locaux de blocage : réhabilitation des périmètres irrigués, soutien à la transformation locale, mise en place de circuits *ad-hoc*, de crédits de court terme pour la commercialisation, etc. Le déficit vivrier ivoirien est comblé par l'importation de riz cargo, tandis qu'existent localement des capacités de production et de vente : la proportion de riz de bas-fonds et irrigué est, dans le département de Korhogo, l'une des plus élevée du pays, et le contexte post-dévaluation doit amener à intensifier la production.

Production et consommation régionales de riz blanchi en 1991
(milliers de tonnes)

Régions	Production	Consommation	p/c
Ensemble	380	725 (100 %)	52,4
Nord	75	47 (6,5 %)	159,6
Ouest	59	92 (13 %)	64,1
Centre Ouest	45	113 (16 %)	38,8
Nord Ouest	41	30 (4,1%)	136,6
Centre	50	120 (17 %)	41,7
Sud Ouest	50	44 (6 %)	114
Sud Est	38	225 (30 %)	16,9
Est	11	30 (3,3 %)	36,7
Nord-Est	11	24 (4,4 %)	45,8

Source : Coulibaly M. (1996)

D'autres objectifs doivent être soulignés, l'un des plus évidents étant la transformation industrielle et artisanale locale des produits du cru, faible actuellement. L'échec des Sociétés d'Etat dans le courant des années 1970, a mis un terme aux vastes projets publics de transformation sur place des produits vivriers. Il reste à envisager des alternatives fondées sur l'investissement privé, soutenues par les autorités de la zone et négociées au plan national. Pareillement, les pouvoirs locaux ont un rôle majeur à remplir dans la « sortie de crise » opposant depuis longtemps les agriculteurs et les éleveurs. Si, dans le passé, les tensions ont été politiquement interprétées, quand elles n'ont pas été exacerbées par des concurrences politiques locales (Bernardet, 1992), il convient de les traiter désormais pour ce qu'elles sont : des enjeux fonciers dont la seule issue est le passage à un élevage intensif et à une agriculture moins gourmande en terres. Les données de la présente étude suggèrent qu'à long terme, le développement du Nord ne peut passer outre ces solutions à la fois productives et socialement structurantes.

Les estimations de production, de transformation et de commercialisation vivrière montrent : (a) que ce secteur reste bien l'un des moteurs de l'activité départementale, en termes de revenus aux paysans comme en termes d'entraînement sur l'économie communale ; (b) que ce moteur gagnerait en puissance si la transformation des produits était réalisée sur place dans une proportion supérieure, et si le passage à une production intensive se confirmait ; (c) que la spécialisation vivrière du département peut être, aux conditions qui viennent d'être évoquées, un des leviers d'une croissance économique du département sur le moyen et long terme.

L'agrégation des comptes du vivrier fournit des renseignements permettant d'estimer la part de chaque produit dans l'économie alimentaire locale, à la fois dans l'auto-consommation et dans la formation de la richesse et des revenus ruraux. Parmi ces enseignements, on retiendra que :

- (a) la valeur ajoutée de la production vivrière du département serait, pour l'année 1997, de plus de 27 milliards de francs, dont 23 % seraient réalisés sur le riz, 25 % sur l'igname, 14 % sur l'arachide, 13 % sur le mil et sorgho, 11 % sur le maïs, 7 % sur les produits maraîchers, le solde venant de vivriers divers ;
- (b) la production alimentaire totale, d'environ 277 000 tonnes, se répartit de façon égale entre la consommation domestique des unités d'exploitation (40 %) et la mise en marché qui procurent des revenus de complément (60 %). Il faut donc nuancer, pour le département, l'image d'activités agricoles formellement séparées entre rente et consommation : les ruraux du département ont depuis longtemps réagi aux incitations marchandes liées à l'urbanisation korhoolaise et à l'appel des villes de l'Est comme Abidjan. les revenus cotonniers sont inférieurs à ceux obtenus sur le vivrier ;
- (c) la production départementale suscite par ailleurs une consommation d'intrants divers de l'ordre de 1,6 milliard qui sont soit prélevés sur le coton, soit acquis chez des opérateurs privés situés à Korhogo, soit avancés par les grossistes en produits vivriers. Cette production impulse aussi de forts courants marchands dans et hors du département qui suscite une valeur ajoutée de plus de deux milliards parmi les grossistes et demi-grossistes ; et plus de 300 millions chez les transformateurs (trices) situés en majorité dans la commune de Korhogo ;
- (d) l'examen détaillé des comptes et des structures de chaque filière indique le faible taux de transformation locale des produits vivriers, induisant une évidente perte de ressources pour le Nord et réduisant aussi les incitations à la production. Le cas du riz est à ce titre exemplaire, mais il n'est pas le seul : les maraîchers, l'igname ou l'arachide pourraient être des vecteurs d'une transformation sur place, en vue d'une meilleure valorisation des filières.

**Valeur ajoutée sur les vivriers produits dans le département
(millions de francs)**

	Riz	%	Mil Sgo	%	Maïs	%	Igname	%	Arachide	%	Maraîchers	%	Autres	%	Ensemble	%
Valeur Prod. totale	7 321	25	3 624	12	3 552	12	6 915	23	4 145	14	2 353	8	1 535	5	29 445	100
- <i>Autoconsommée</i>	2 323	32	930	26	693	20	4 810	70	829	20	117	5	1 068	70	10 770	37
- <i>Vendue</i>	4 998	68	2 694	74	2 859	80	2 105	30	3 316	80	2 236	95	467	30	18 675	63
CI	999		61		524		158		165		436		35		2 378	
VAB	6 322	23	3 563	13	3 028	11	6 757	25	3 980	15	1 917	7	1 500	6	27 067	100

Source : ECOLOC – Korhogo (Estimations)

6.2. La production rizicole du département

Une mise en perspective historique

L'importance de la riziculture dans la région de Korhogo est un fait ancien, comme l'est sa capacité d'exportation hors zone. Les archives coloniales font ainsi état de prélèvements réguliers sur la production locale *via* un contrôle des greniers des villages et l'imposition de quotas : le contingent exigé de Korhogo a toujours été le plus élevé de la Colonie, atteignant par exemple 3 200 tonnes l'an, au cours de la deuxième Guerre mondiale. Si, dès avant l'ère coloniale, le riz pluvial était un mode cultural courant dans toute la région, il fut d'ailleurs rendu obligatoire, à raison de deux hectares par unité familiale, le riz de bas-fonds se retrouvait surtout dans la « zone dense » où il fit têt l'objet de mesures d'aménagement, par exemple dans le cadre des projets de développement des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP). En 1948, le Cercle de Korhogo ne compte pas moins de 27 000 hectares de rizières aménagées au fil de l'eau, concentrés en grande partie dans l'aire orientale du département actuel. L'intensification de la riziculture locale s'est intensifiée pendant les années 1950, à l'aide de financements FISDES et FERDES prévoyant l'aménagement de 500 hectares dans la subdivision de Korhogo, la vulgarisation de l'usage des engrais et la distribution de semences de riz.

Les aménagements hydro-agricoles prendront une dimension supplémentaire à la suite de l'adoption du "Programme d'urgence" de 1974. Six barrages nouveaux sont alors réalisés sur les affluents du fleuve Bandama et du Bou, dont ceux de Nangakaha, Tiné, Nouplé et Nafoun, d'une superficie brute irrigable de 1 390 hectares qui s'ajoutent ainsi aux 2 310 hectares antérieurement aménagés sur financements de la Coopération allemande et du Fonds Européen de Développement. A la même période, les deux organismes d'encadrement agricole de la zone, la Soderiz et la CIDT, réalisent d'importants défrichements, l'un dans les bas-fonds et l'autre sur les plateaux, pour promouvoir la culture rizicole et l'associer fermement à celle du coton.

L'importance de la production rizicole pour la région Nord, et plus spécialement dans la zone korhogolaise, explique l'extrême dépendance des agriculteurs envers les évolutions de la politique alimentaire nationale, et leurs réactions rapides envers tout changement relatif : (a) au prix d'achat du paddy, administré par décret depuis 1966 ; (b) au niveau d'importation du riz « cargo » et à son prix de vente qui sont des éléments clés de l'approvisionnement alimentaire des centres urbains ivoiriens ; (c) à l'organisation des circuits de transformation et de commercialisation, et singulièrement à leur capacité de préfinancement de la collecte ou à tout le moins d'achat immédiat du riz au moment où les paysans ont besoin de numéraire. Dans les 25 années passées, ces trois facteurs ont été déterminants dans les stratégies productives des ruraux du département, ainsi que dans l'arbitrage entre vente et auto-consommation.

Parce qu'explicatives de la situation de la production départementale de riz, seront ci-dessous rappelées les grandes évolutions des composantes de la politique rizicole ivoirienne soit :

- (a) les prix d'achat réels aux producteurs ivoiriens se sont régulièrement dépréciés sur la période 1960–1994, à l'exception du fort relèvement de 1974, le prix du paddy fut alors multiplié par 2,3, à une période de forte hausse du cours mondial du riz.

Pour la première fois, l'intérêt financier à la vente de paddy était, pour les ruraux du Nord, proche de celui que procurait la culture cotonnière, puis de hausses modérées décidées en 1982 et 1984. Ce n'est qu'en 1990 que le prix du paddy a été partiellement libéralisé ;

- (b) l'attention des politiques publiques envers le prix du riz consommé par les urbains a toujours été soutenue ; l'Etat ivoirien a durablement maintenu un prix administré, et fait appel aux importations pour assurer un faible coût d'alimentation des citoyens. Si l'on excepte la période 1973–1974, le prix réel aux consommateurs a régulièrement chuté de 1960 à 1987 avant de se maintenir jusqu'à la dévaluation. La politique ivoirienne d'importation, désavantageuse pour les producteurs du Nord, a permis à la Caisse Générale de Péréquation (CGP) d'engranger une rente élevée, et a grandement bénéficié aux quelques intervenants privés agréés commercialisant le riz cargo ;
- (c) la contrepartie de l'Etat ivoirien aux producteurs rizicoles locaux désavantagés par le recours aux importations, a longtemps consisté en une politique de soutien aux unités industrielles de décorticage du riz ivoirien. En 1974, un programme d'extension des capacités de stockage et d'usinage du riz local a été engagé, qui a conduit au triplement des moyens de traitement du paddy, soit 440 000 tonnes en 1988. La différence entre le prix usiné du riz local et le prix de vente fixé de façon réglementaire, le « différentiel », était pris en charge par l'Etat. En pratique, le surdimensionnement des unités de transformation industrielles a engendré des coûts de fonctionnement élevés que l'Etat n'a plus été en mesure de prendre en charge, et ce pour des rendements très modestes. Sur la période 1982–1988, l'usine de Korhogo a par exemple tourné à 17 % de sa capacité, la baisse de son fonds de roulement limitant peu à peu sa capacité d'achat et de stockage du paddy aux paysans de la zone.

A l'échec d'une politique d'Etat simultanément soucieuse de recourir aux importations et de soutenir la production nationale de riz, se sont ajoutées des difficultés dans la gestion et l'exploitation des périmètres aménagés du département de Korhogo. Le transfert aux paysans des charges d'entretien des périmètres a fait notamment surgir des litiges entre producteurs, par exemple sur les barrages de Lataha et Nouplé, au moment où la Sopagri ne disposait plus des moyens financiers pour acheter la production. En 1990, les superficies exploitables en riz irrigué avaient en conséquence baissé de 11 % par rapport à 1986, le nombre d'exploitants sur les barrages du département chutant lui-même de 12 % ; nombre d'agriculteurs firent alors le choix d'un passage à la culture sèche, du reste favorisée par l'introduction de variétés à cycle court. Le délaissement des infrastructures d'irrigation s'est accéléré à compter de 1990-91, lorsque l'emploi d'intrants a été rendu payant pour les cultures de deuxième cycle.

La libéralisation de la filière. De nouvelles opportunités pour une relance de la riziculture locale

La dévaluation conjuguée à l'accélération des réformes de la filière riz en Côte d'Ivoire ouvrent des perspectives aux producteurs du département. La dissolution de la Caisse Générale de Péréquation en 1995, a certes mené à une libéralisation partielle des importations et à un abaissement progressif de sa fiscalisation, de 17,5 % en 1995 à environ 5 % actuellement. Mais en revanche, le renchérissement du prix du riz importé

suite à la dévaluation ouvre des opportunités nouvelles aux producteurs locaux, la suppression de la péréquation sur les frais de transport rendant de plus le riz cargo moins attractif qu'autrefois. Par ailleurs, la privatisation complète des usines de décorticage, et l'essor de mini-rizeries (on en dénombre six à Korhogo, dont quatre ont réellement été fonctionnelles en 1997) donnent désormais l'initiative à la concurrence entre opérateurs privés. Les conditions d'une reprise vigoureuse de la commercialisation du riz départemental résident désormais : dans la création de conditions favorables pour attirer les investisseurs dans le secteur de la transformation du paddy ; dans la production d'un riz de qualité ; en plus du riz tout-venant : dans la mise en place d'un circuit de financement des campagnes de collecte et de transformation ; dans une réelle et durable intensification de la production, passant par la réhabilitation des surfaces irriguées (ce dont se charge désormais le projet Riz-Nord) et par un recours accru aux intrants et aux matériels de production.

Les comptes rizicoles du département pour l'année 1997

La production de riz dans ce département a connu, au moins jusqu'au milieu des années 1980, des niveaux élevés liés à l'accroissement des surfaces de riz pluvial et de bas-fonds puis à l'essor des périmètres irrigués. En 1970, le département consacrait 28 500 hectares à cette culture soit 10 % des superficies nationales, 32 000 hectares en 1973, puis 40 500 hectares en 1979. En volume, Korhogo aurait été le premier département producteur en 1986, avec près de 15 % de la production nationale, l'estimation est néanmoins sujette à critique, et semble excessive (DCGTX, 1988). Il reste que la région Nord représentait 20 % de la production nationale en 1991, contre 15 % en 1966 (DCGTX 1992). Quelles que soient les sources, et les discordances entre elles, il est admis que le poids rizicole de la région est resté considérable pendant deux décennies. Actuellement, le département de Korhogo représenterait un peu plus de 8 % de la production nationale.

Répartition régionale de la production de riz paddy (1966-1991) (%)

Régions	1966	1991	Δ
Ensemble	100	100	
Ouest	27	15	- 12
Centre-Ouest	20	12	- 8
Nord-Ouest	19	11	- 8
Nord	15	20	+ 5
Centre	12	13	+ 1
Sud-Ouest	5	13	+ 8
Sud-Est	1	10	+ 9
Est	1	6	+ 5

Les données tirées des deux grands organismes locaux d'encadrement et complétées par celles de l'Anader permettent d'estimer à 30 844 tonnes la production de riz pluvial encadré, à 5 780 tonnes le riz produit sur les quelques périmètres irrigués réhabilités et encadrés par le projet Riz-Nord, enfin à 8 366 tonnes le riz de bas-fonds suivi par l'Anader. L'encadrement des producteurs est cependant partiel, le tiers au moins de la production départementale échappant aux décomptes de ces organismes, en particulier celle venant des bas-fonds de la "zone dense" ou obtenue en culture sèche dans les zones peu impliquées dans l'agriculture cotonnière. Au total, pour 1997, la production

départementale serait de l'ordre de 73 000 tonnes, sa part relative dans une production nationale actuellement estimée à 908 000 tonnes étant de 8 %. Le département de Korhogo resterait le premier producteur de la région des Savanes, assurant seul plus de la moitié du paddy qui y est récolté. Il reste que le démantèlement de la politique de soutien et d'encadrement de la riziculture, ainsi que la dégradation des périmètres aménagés (passage d'une maîtrise totale à une maîtrise partielle de l'eau) ont pesé dans le tassement des volumes produits localement depuis 1988, et dans le niveau de la production par tête qui s'établirait à 155 kg aujourd'hui. Ce dernier chiffre semble attester d'une reprise de la riziculture locale depuis la dévaluation, mesurable d'ailleurs par la hausse des superficies encadrées par la CIDT.

Il semble que le tassement de la production départementale se soit opéré dans le cadre d'un changement d'arbitrage des producteurs ruraux entre auto-consommation et commercialisation. Si en 1986, près de 80 % du paddy produit localement était destiné à la vente, la proportion serait désormais de 31 %. La consommation par les producteurs, de riz blanc produit localement se situerait à 36 kg par personne et par an, couvrant ainsi environ 68 % de leurs besoins annuels. En d'autres termes, les paysans confèrent plus qu'avant un rôle d'alimentation familiale à la production de riz, la culture du coton servant à couvrir le plus gros des besoins monétaires.

Cette logique paysanne récente, mais que la dévaluation modifie peut-être d'ores et déjà, laisserait cependant un volume de près de 50 000 tonnes de paddy destinées à la mise en marché à l'échelon local ou à l'évacuation hors zone. Notons que le démantèlement des structures d'encadrement et d'usinage soutenues par l'Etat ont conduit à une réorganisation des circuits locaux de commerce et de transformation, parmi lesquelles : (a) l'émergence de quelques mini et micro-rizeries, 12 ont été recensées en 1997, par la Direction régionale de l'agriculture, mais quatre seulement ont été véritablement opérationnelles, dont les capacités élevées de traitement ne sont qu'en partie employées, faute de fonds de roulement suffisants pour l'approvisionnement en paddy ; (b) le regain d'activité des quelques 148 moulins artisanaux du département ; (c) le rôle important des grossistes de la commune dans la collecte et la sortie d'environ 20 000 tonnes de paddy vers les zones déficitaires.

L'établissement des comptes des producteurs départementaux, tels que proposés dans le schéma ci-dessous, repose : (a) sur l'application du prix de vente moyen du paddy bord-champ, soit 100 francs pour l'exercice 1997 ; (b) sur l'hypothèse que les paysans achètent les semences directement bord champ ou, ce qui revient au même, distraient de la vente leurs besoins en semences, un prix de 100 francs par kilo étant retenu pour le calcul des frais de semence ; (c) sur les prix unitaires d'urée et de NPK indiqués par le projet Riz-Nord, soit 190 francs et 175 francs respectivement ; pour les herbicides, ont été conservés les prix indicatifs donnés par les groupements coopératifs, et les quantités extraites du rapport d'intensification de la CIDT ; (d) sur l'imputation de charges d'amortissement des matériels agricoles et d'autres frais hors facteurs de production : les cultures vivrières étant réalisées en même temps que le coton, il est en effet admis par les encadreurs de la CIDT, qu'un tiers de ces charges servent à la production alimentaire. Par suite, l'hypothèse a été faite que ces charges globales devaient être ventilées au prorata des différentes cultures : riz, igname, maïs, arachide, mil et sorgho ; (e) le riz de bas-fond est aussi utilisateur d'intrants, engrais, urée et pesticides de type Furadan notamment, hors NPK vite emporté par l'eau.

L'utilisation d'intrants pour les cultures irriguées, pluviales et de bas-fonds a pu être vérifiée auprès des organismes d'encadrement et des fournisseurs privés installés en ville. Elle atteste d'une tendance à l'intensification des techniques culturales d'ailleurs rendue inévitable par la pression foncière.

La production locale de riz, dont le tiers sert à la consommation des exploitants, laisse des revenus élevés aux producteurs puisque pour la campagne sous revue, les rentrées monétaires, déduction faite des frais d'exploitation serait proche de quatre milliards. Ces rentrées ne prennent pas en compte le coût d'entretien de la main-d'œuvre familiale mobilisée dans le cadre de la riziculture, dont on suppose qu'elle ne fait pas l'objet d'une rémunération monétaire directe. Le fait que la superficie moyenne par planteur, soit de l'ordre d'un hectare, conforte l'hypothèse d'un apport familial de travail, qu'il serait néanmoins possible de valoriser à un coût d'opportunité variant selon les estimations entre 550 francs et 1 300 francs par journée de travail (ministère de la Coopération, 1995 ; Projet Riz-Nord, 1997).

Consommation départementale urbaine et rurale

On peut esquisser les comptes de la consommation départementale de riz, à l'aide des données d'importation collectées auprès des grossistes, et des sorties hors zone de paddy et de riz étuvé (*malo woussou*). Au cours de l'enquête budget-consommation, les résidents de la ville de Korhogo ont fait état d'achats de riz pour un montant total de 4,3 milliards de francs, soit 30 % du total de leurs dépenses alimentaires annuelles. Le riz est bien la première denrée pour les citadins, puisqu'elle représenterait une consommation moyenne par tête de 98 kg²³, dont 60 % viendraient de la production locale, le solde étant du riz d'importation de grande consommation. L'alimentation des urbains korhogolais est ainsi adossée à la production des ruraux de l'arrière-pays. La consommation hors Korhogo serait pour sa part de 17 200 tonnes de riz blanc, soit 52 kg par tête, dont 36 kg viennent de l'auto-consommation et 16 kg des achats de riz importé. Ruraux et urbains confondus, la moyenne de consommation par tête serait de 66 kg l'an.

Objectifs à court, moyen et long terme

En 1997, environ 27 % de la production locale est sortie du département sous forme de paddy, et 17 % sous forme de riz blanchi ou étuvé. Selon les grossistes, les destinations finales courantes sont l'Ouest du pays, la zone côtière et le site diamantifère de Tortyia. Par ailleurs, et bien que disposant d'un surplus brut non négligeable, Korhogo importe plus de 10 000 tonnes de riz cargo dont le prix unitaire est inférieur au riz local, et satisfait les ménages puisqu'il « gonfle » plus à la cuisson. Ces deux remarques suggèrent : (a) qu'il existe un marché potentiel de transformation largement sous-exploité, faute de capacités de financement des mini-décortiqueuses. L'unité la plus ancienne dans ce domaine, le Gestionnaire, a par exemple réalisé une contre performance au cours de la campagne ; (b) qu'il existe une réserve d'implantation d'unités artisanales et d'intermédiaires de transformation, dans la mesure où 44 % des décortiqueuses régionales sont implantées dans le département, tandis que celui-ci

²³ Du moins dans l'hypothèse que toute la commercialisation de riz blanchi et étuvé, hors exportation, est destinée à la seule alimentation urbaine. Il est néanmoins certain qu'une partie des 8 500 tonnes de riz commercialisé est revendue aux paysans en période de soudure, ce qui réduirait sensiblement le niveau de consommation urbaine.

produit 57 % du paddy de la région des Savanes. L'expérience d'un transformateur soutenu à la création par les Fonds sociaux (il en est l'un des rares bénéficiaires du Nord) et vivant désormais de son activité montre que dans ce secteur, un appui en crédit peut être efficace ; (c) le riz importé est particulièrement consommé dans les phases de tension sur le marché, pendant les trois mois que durent les fêtes funéraires et en période de soudure notamment. A ces moments, l'augmentation du différentiel de prix avec le riz local est un facteur du report de la demande, qui pourrait être moindre si les opérateurs de la filière disposaient des ressources financières nécessaires pour stocker le riz local, ce qui aurait pour avantage supplémentaire d'élever le taux de dessiccation, et de le rendre plus attractif lors de la cuisson. Il faut rappeler qu'une des difficultés majeures des exploitants de la Soderiz fut, au début des années 1990, l'écoulement local d'un riz certes apprécié pour son goût mais trop frais car non stocké.

Objectifs du Plan directeur pour les productions vivrières (1990-2015)
(milliers de tonnes)

	Base 1990	Objectifs					Δ / an
		1995	2000	2005	2010	2015	
Riz Paddy	687	1171	1996	2260	2990	3990	9 %

	2001-2005			2006-2010			2011-2015		
	Prod	t/ha	Nb. ha	Prod	t/ha	Nb. ha	Prod	t/ha	Nb. ha
Pluvial	1 732	2,1	825	2 300	2,3	1 000	3 082	2,5	1 127
Irrigué	528	4,4	120	690	4,6	150	907	5,1	188
Total riz	2 260	2,4	945	2 990	2,6	1 150	3 989	3,1	1 315

Source : Minagra

L'équation ivoirienne du riz est connue. La demande nationale progresse au rythme de 4,5 % l'an sous la double pression démographique et de la concentration urbaine, tandis que la croissance de la production de riz observée entre 1970 et 1990, est de 4 %. A l'horizon 2015, les besoins en riz blanc se situeront entre 1,7 et 2 millions de tonnes, dont 62 % serviront à l'alimentation des centres urbains. Les résidents du département de Korhogo, à cette même date, auront besoin de 60 000 à 65 000 tonnes de riz pour s'alimenter. Aux rendements actuels, les producteurs locaux ne pourront couvrir la demande locale et exporter des surplus qu'au prix d'une extension des surfaces telles que les tensions foncières, déjà fortes, ne pourront plus être gérées. Le défi rizicole départemental est donc de préserver, voire d'améliorer ses capacités productives par l'intensification. Les objectifs du Plan directeur vivrier, présentés ci-dessous, reposent sur une hypothèse de croissance de la production de 9 % l'an, supposant des rendements de 2,5 tonnes à l'hectare en culture pluviale, et de 5,1 tonnes en irrigué.

Les ambitions du projet Riz Nord, exécuté par la Coopération allemande, s'inscrivent dans cette perspective d'intensification. D'un coût global de 6,9 milliards dont l'Allemagne prend 25 % à sa charge, le projet vise à réhabiliter 13 périmètres aménagés d'une surface de 3 000 hectares. A ce jour, 1 222 hectares sont restaurés, dont 640 cultivables en premier cycle et 581 en second cycle (cf. annexe A1). Le projet concerne 4 000 exploitants situés dans le département, dont 1 750 femmes, soit un nombre de 16 000 actifs agricoles en tenant compte des aides familiales mobilisées pour la riziculture irriguée. Il est escompté une production finale de 18 000 tonnes l'an, avec un rendement de 6 tonnes à l'hectare. En 1997, plus de 5 700 tonnes sont produites sur

les périmètres réhabilités, soit un rendement moyen de 4,7 hectares. L'une des initiatives du projet est d'inviter les exploitants à négocier ensemble l'enlèvement du produit auprès des grossistes de la ville de Korhogo, ce qui leur garantit une meilleure rémunération.

Production de riz irrigué sur les périmètres encadrés Riz Nord

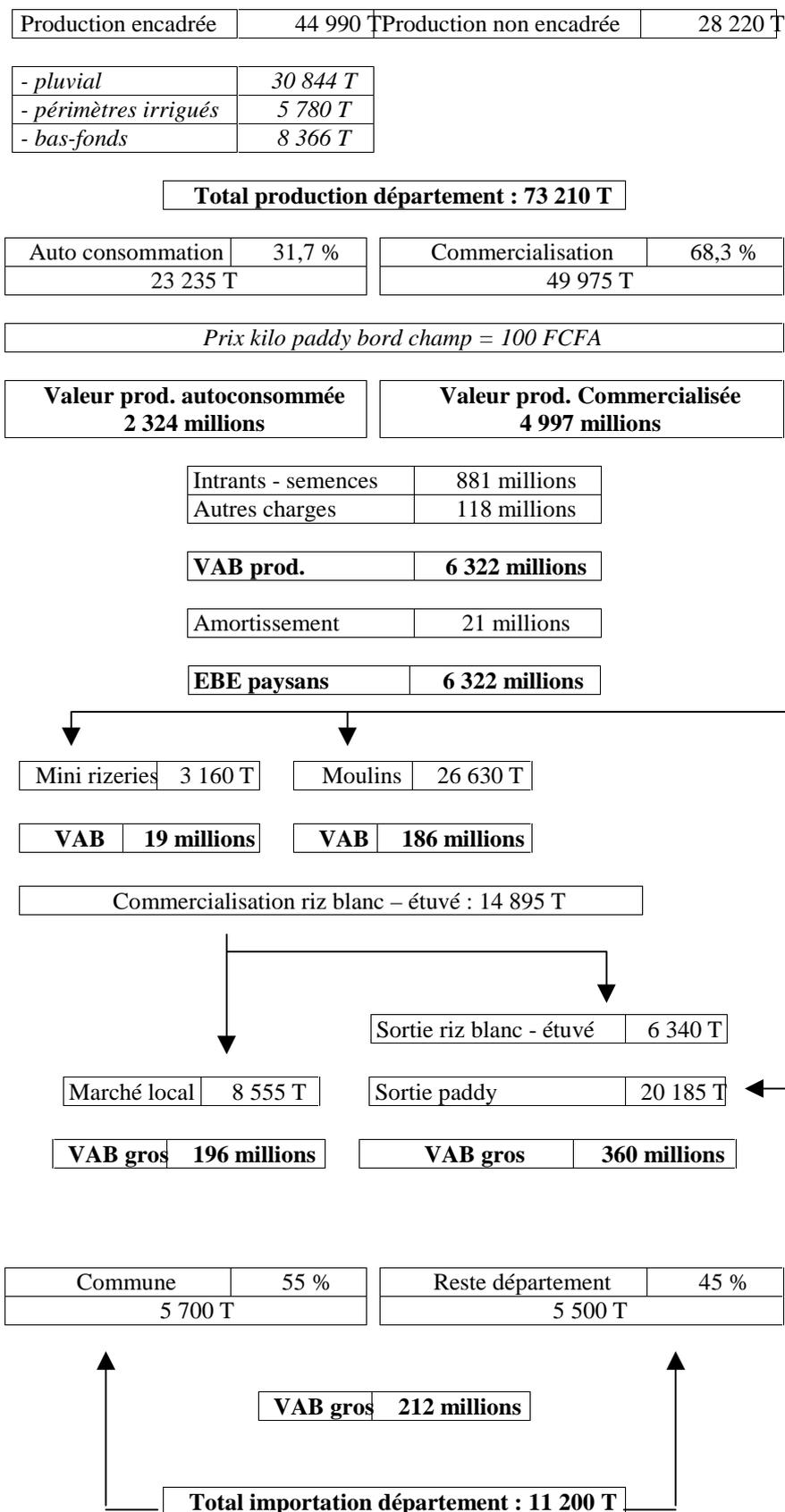
	Natio	Nombolo	Sologo	Tiné	Lataha*	Nanga	Nindio	Nouplé	Total
Année création	1972	1971	1972	1974	1973	1974	1974	1975	
Ha irrigables création	250	130	200	140	200	200	180	250	1 550

	Sup. (ha)	248	128	201	63	-	-	-	-	
2 ^e cycle 97	T/ha	3,5	3,3	4,2	3,6	-	-	-	-	
	Prod.	868	422,4	844,2	226,8	0	0	0	0	2361,4
	Sup. (ha)	187	124	195	75	119	96	86	119	
1 ^{er} cycle 98	T/ha	2,9	3,1	3,5	3,2	3,1	2,5	3,2	2,9	
	Prod.	542,3	384,4	682,5	240	368,9	240	275,2	345,1	1229,2

Prod° par périmètre	1410,3	806,8	1526,7	466,8	368,9	240	275,2	345,1	5779,8
---------------------	--------	-------	--------	-------	-------	-----	-------	-------	--------

Source : Coulibaly S. (1989) *Projet Riz Nord (1997)*

Schéma synoptique de la filière riz du département de Korhogo (1997)



Source : ECOLOC – Korhogo

6.3. L'igname de Korhogo. L'avenir incertain de la production et de la commercialisation

La production brute d'ignames en Côte d'Ivoire serait d'environ 3 millions de tonnes pour l'année 1997, pour une consommation disponible nette, hors prélèvement pour bouturage et pertes, de l'ordre de 1,8 million de tonnes. L'igname représente ainsi plus de la moitié des féculents produits en Côte d'Ivoire, le taux de croissance de la production étant inférieur à 3 % l'an. Le pays est le deuxième producteur africain de cette tubercule, réservée à 80 % à l'auto-consommation. La consommation par tête serait de l'ordre de 125 à 130 kg, soit en baisse par rapport à 1979, où elle fut estimée à 144 kg (INS, 1984). Bien qu'affectée par la concurrence du riz importé, l'igname reste néanmoins une composante majeure des systèmes alimentaires de la savane rurale et de la zone forestière de l'Est du pays. Les variétés dites « tardives » : Bete Bete, Florido, Kengle par exemple, représentent plus de 70 % de la production brute nationale, le reste revenant aux variétés « précoces » car mises en marché avant décembre.

Bien que l'igname soit cultivée sur l'ensemble du territoire ivoirien, les grands bassins de production sont localisés au Nord, au voisinage de Bondoukou, Bouna, Dabakala, Korhogo et Odienné. La tubercule y est d'abord cultivée afin d'assurer la période de soudure avant octobre et novembre, ensuite en vue d'obtenir du numéraire en complément du coton. Il existe néanmoins une véritable production à dominante marchande dans la région de Bouna, qui fournit Abidjan en « igname Lobi » (Chaléard, 1995). Dans le département de Korhogo, l'aire principale de production est située dans la sous-préfecture de Dikodougou ; les variétés qui y sont cultivées sont le Wakrou ou « igname précoce de Korhogo », le Kengle, le Lokpa et le Florido. La culture se fait de façon manuelle sur des terres fertiles, venant d'être défrichées ou ayant bénéficié d'apports en engrais après une récolte de riz ou de maïs. Elle ne demande presque jamais d'apports en intrants industriels.

D'importantes mutations dans la filière

La production et la commercialisation locale d'ignames est le résultat des changements importants intervenus depuis les années 1960. A cette période, le département de Korhogo assurait près de 60 % de l'igname régionale sur un bassin englobant Napieoledougou, Nafoun, Boron et Dikodougou ; la vente procurait alors 65 % des revenus monétaires des exploitants de la zone (Boni, 1977), obtenus en partie sur la variété Wakrou coûteuse mais appréciée des consommateurs urbains. Le commerce d'igname était alors dynamisé par la conjonction : (a) de la croissance urbaine ivoirienne ; (b) de l'élévation du niveau de vie, notamment des citadins appartenant aux couches intermédiaires ; (c) de la diffusion en ville des habitudes alimentaires rurales, notamment à Korhogo où la croissance de la consommation d'ignames par tête vient de l'installation de migrants Senufo. L'importance de l'igname marchand expliquait qu'une quinzaine de grossistes se soient spécialisés dans ce commerce, finançant de plus l'installation d'intermédiaires et de centres de stockage (une centaine au milieu des années 1970), à proximité des aires de production, et évacuant le produit vers Bouaké et Abidjan. Près du tiers de la production était alors destiné à la vente.

Plusieurs causes ont depuis lors profondément transformé les conditions locales de mise en marché de l'igname, parmi lesquelles :

- (a) l'importation de céréales à bas prix, a élevé le prix relatif des produits vivriers du cru et singulièrement de l'igname qui n'a pas bénéficié, à la différence du riz national, des mêmes attentions en termes d'encadrement et de subvention à la vente. A Korhogo, le prix de détail s'est régulièrement élevé pendant les années 1970, de 15 à 45 francs sur la décennie, et plus encore au début des années 1980. Le marché korhogolais s'est donc contracté sous l'effet de l'envolée du prix relatif, la chute des revenus des ménages amplifiant le report de consommation sur le riz ;

Evolution comparée du prix du riz local, importé et de l'igname à Korhogo (1981-1985)
(Base 100 = 1986)

	1981	1982	1983	1984	1985
Riz import	100	100	103	117	147
Riz local	100	118	118	145	145
Igname tardive	100	108	203	291	302

Source : Antenne INS Korhogo, Relevés des prix sur le grand marché

- (b) le bassin de production a été affecté par le développement des surfaces cotonnières ainsi que par la concentration du cheptel bovin, l'un et l'autre peu compatibles avec la culture du Wakrou exigeante en terres vierges et aérées. La production locale s'est alors déplacée aux confins Sud du département, vers Bada, Boron, Mara, Kiemou et Longo ; la dispersion des sites de collecte au pourtour de Dikodougou a alors rendu difficile et coûteuse la collecte du produit ;
- (c) l'éloignement de l'aire de collecte, les difficultés d'approche du produit, la hausse du prix de vente de l'igname, les tensions foncières entre agriculteurs et éleveurs ont joué dans le tassement de la production départementale, et dans la concurrence faite aux commerçants locaux par les grossistes de Bouaké, désormais à proximité de la zone Sud du département.

En tenant compte des valeurs alimentaires comparées, l'igname revient de deux à trois fois plus cher que le riz au consommateur. Ce différentiel tient : aux coûts importants de collecte rurale liés à l'atomicité des quantités collectées, à une mise en marché variant selon la trésorerie des paysans ; aux coûts de conservation et à l'ampleur des pertes post-récolte, estimées à 17 % de la production brute avant stockage et transformation ; aux pertes lors de la commercialisation, résultant de la dessiccation et de la détérioration rapide du produit, qui peuvent atteindre 20 % des volumes entre la collecte bord champ et la vente au détail ; il faut ajouter, puisque les grossistes de Korhogo l'ont souligné à maintes reprises, l'importance des « frais de route » prélevés, en nature ou en espèces, aux barrages des forces de l'ordre.

Les comptes de la filière départementale d'ignames

Les données des surfaces départementales suivies par la CIDT, conjuguées à un rendement moyen comptabilisé à 7,8 tonnes par hectare, permettent d'estimer la production encadrée à environ 100 000 tonnes d'ignames en 1997. La sous-préfecture de Sirasso réalise quelque 35 % de cette production, Dikodougou et Napie 24 % et 13 % respectivement. Par ailleurs, le taux d'encadrement a été estimé à 55 % avec

L'aide des encadreurs de la CIDT, de sorte que les superficies occupées par l'igname départemental seraient légèrement supérieures à 11 000 hectares, pour une production nette de pertes post-récolte d'environ 73 000 tonnes. Enfin, le prix moyen de vente bord champ pendant la campagne se serait établi à 95 francs, en pondérant par les volumes des différentes variétés produites, et en se référant aux relevés de l'antenne OCPV.

La part de la production auto-consommée serait de l'ordre de 70 %, soit légèrement plus faible que la moyenne nationale ; elle aurait cependant augmenté dans les dernières années, sous l'effet des contraintes précédemment mentionnées. La consommation rurale aurait en conséquence été d'environ 50 000 tonnes pour une consommation par tête de 155 kg, tandis que 22 000 tonnes auraient été commercialisées. Le montant brut des ventes des producteurs départementaux serait de plus de 2 milliards, pour une valeur de production brute d'environ 7 milliards. On notera que, bénéficiant de sols fertiles et précédant la culture de coton, l'igname ne fait l'objet d'aucune intensification. Cette situation permet de laisser aux planteurs une marge nette importante, finalement comparable à celle du riz, vivrier leader du département.

L'achat d'ignames par les urbains korhogolais, telle qu'elle ressort de l'enquête budget-consommation menée pendant l'étude, représente un chiffre cumulé de 1,1 milliard, soit une consommation moyenne par tête d'environ 55 kg. En 1997, 8 145 tonnes d'ignames ont été nécessaires pour approvisionner la commune ; les entretiens auprès des grossistes permettent d'estimer à 15 % le tonnage acheté hors du département, ces commerçants étant souvent tenus d'aller à Kong ou vers Bouna pour trouver des produits convenant mieux au niveau de vie des urbains korhogolais.

Sur les 22 000 tonnes mises en marché par les ruraux, il a été estimé à 4 000 tonnes, soit 18 % la part captée par les commerçants situés hors du département, notamment les grossistes de Bouaké et de Katiola venant acheter le produit dans la zone de Boron. Les grossistes korhogolais, et les divers autres intermédiaires marchands du département, ont commercialisé un total de 18 000 tonnes dont une partie a été exportée hors zone.

L'avenir incertain de l'igname départemental

Différentes incertitudes pèsent sur l'avenir de la filière igname du département. La première est que le système de production actuel, non consommateur d'intrants et très faible utilisateur d'équipements productifs, induit des rendements à l'hectare qui n'ont aucun motif de progresser ; l'amélioration des espèces variétales cultivées reste, dans ce domaine, la seule variable sur laquelle il est possible de jouer pour intensifier la culture. La seconde tient au prix du produit. Une question majeure, et non résolue bien que fort ancienne, tient aux charges de commercialisation. Contrairement à une idée répandue, il doit être souligné que les opérateurs marchands de la filière ne travaillent pas à des marges spéculatives mais au plus près des conditions du marché. C'est, en conséquence, sur les frais élevés d'approche du produit, sur les taux de perte, sur les ponctions anormales aux barrages routiers et sur la mise en place d'une transformation de type industriel ou semi-industriel, qu'il est possible d'améliorer les prix aux consommateurs.

D'autres incertitudes viennent de l'équilibre toujours précaire des allocations de terres entre producteurs et éleveurs ; on verra que cette question peut être en partie résolue par les propositions techniques faites en matière d'intensification de l'élevage. Mais, pour une autre partie, les solutions résident dans la capacité des autorités locales à proposer

un schéma de développement rural optimisant les intérêts respectifs des acteurs, et fermement orientés vers des choix de croissance économique optimale.

Consommation nationale, régionale et départementale d'ignames (1988-2015)

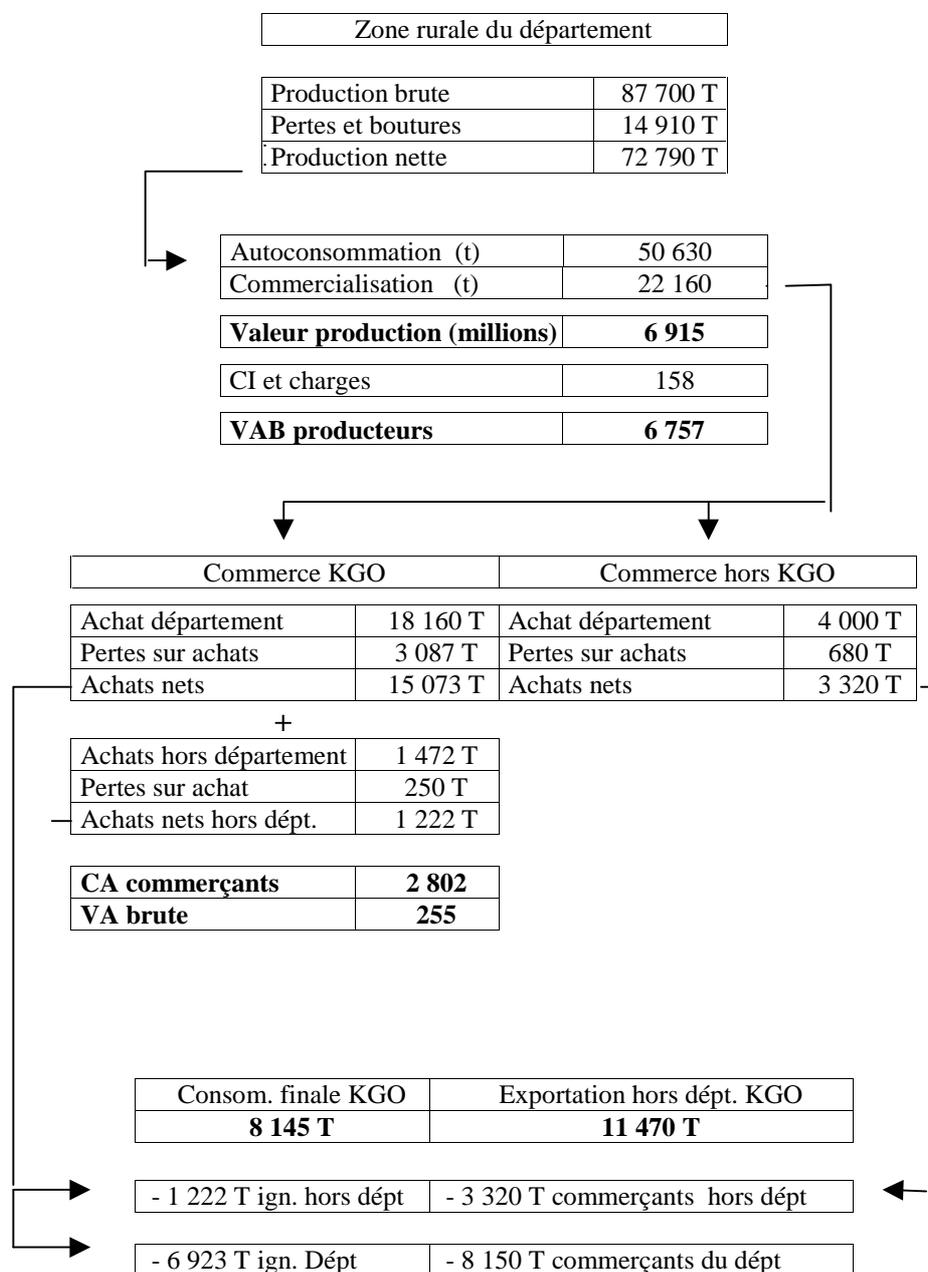
Igname précoce	%	1988	1992	1996	2000	2015
Consom. urbaine	100	62 454	73 062	85 472	99 990	180 077
<i>Région savane</i>	33	20 902	24 452	28 605	33 464	60 267
<i>Dépt Korhogo</i>	4	2 632	3 079	3 602	4 214	7 588
Consom. rurale	100	194 922	219 386	245 009	271 501	399 008
<i>Région savane</i>	50	97 034	109 213	121 968	135 156	198 631
<i>Dépt Korhogo</i>	7	13 543	15 242	17 023	18 863	27 722

Igname tardive	%	1988	1992	1996	2000	2015
Consom. urbaine	100	109 180	127 725	149 421	174 801	314 807
<i>Région savane</i>	25	27 636	32 330	37 822	44 246	79 685
<i>Dépt Korhogo</i>	3	3 480	4 071	4 762	5 571	10 033
Consom. rurale	100	363 269	412 410	460 576	510 377	750 069
<i>Région savane</i>	55	201 005	226 233	252 655	279 974	411 461
<i>Dépt Korhogo</i>	8	28 053	31 574	35 262	39 075	57 426

Source : Bnetd (1996)

Bien que fournissant des données estimées de consommation partiellement différentes de celles présentées dans cette étude, le tableau ci-dessus a l'avantage de mettre en évidence les enjeux de la filière à l'horizon 2015. L'accélération de l'urbanisation aura pour effet, de réduire le niveau de consommation par tête. Mais, en contrepartie, elle entraînera une hausse importante du niveau de commercialisation : la consommation urbaine d'ignames tardives et précoces aura en effet plus que doublé, celle des ruraux augmentant d'environ 60 %. On voit mal, dans l'immédiat et hors d'un projet de développement rural centré sur l'intensification et faisant des arbitrages sur l'allocation de terres, comment les circuits actuels de mise en marché seront en état d'assurer la livraison des centres urbains.

Schéma synoptique de la filière igname du département de Korhogo (1997)



Source : Ecoloc – Korhogo

6.4. Les cultures maraîchères. Un avenir prometteur

En chiffres d'affaires, en revenus distribués, en nombre d'opérateurs mobilisés, la filière locale des produits maraîchers a un poids important dans le département, notamment dans la sous-préfecture de Korhogo. Elle exerce une attraction croissante sur les ruraux puisque les débouchés marchands paraissent assurés. Les acteurs de la filière sont : les producteurs, la proportion de femmes travaillant à leur compte et sur de petites parcelles, étant plus élevée que dans d'autres cultures ; les commerçants, grossistes et détaillants, dont la caractéristique est aussi le taux élevé de féminisation.

Mise en perspective de la filière

La culture maraîchère a toujours joué un rôle important dans la valorisation locale des bas-fonds, et suscité divers projets visant à un encadrement de la filière. Rappelons à ce titre le rôle que comptait jouer, il y a près de trente ans, la chaîne Agripac dans l'organisation de la collecte, du transport, du stockage et de la distribution des maraîchers du département.

L'histoire départementale de la filière des maraîchers reste durablement marquée par la formation du complexe agro-industriel légumier de Sinematiali, faisant suite à l'implantation en 1969, d'un périmètre expérimental de production de tomates, proche de Ferkessedougou et géré par la Société pour le développement des fruits et légumes (Sodefel). En 1978, l'extension de cette zone maraîchère touchait 150 familles, produisant 1 700 tonnes de tomate fraîche. C'est toutefois, dans la sous-préfecture de Sinematiali que fut décidée l'installation d'un nouveau périmètre légumier, cette fois assorti d'une unité de conditionnement, conçu en vue d'accueillir 600 familles et de produire 3 000 tonnes de concentré de tomates, soit le tiers des importations nationales de cette denrée. En période de croisière, 400 hectares furent cultivés en tomate, soit une production de plus de 10 000 tonnes laissant aux ruraux entre 300 et 400 millions de revenus bruts ; l'unité de conditionnement a produit 2 000 tonnes l'an de concentré de tomates. Il reste que l'échec final du projet s'explique par : (a) un prix de revient élevé et non compétitif de la production locale de concentré, qui a amené l'Etat à imposer des quotas d'enlèvement aux importateurs ; (b) le refus des paysans de livrer l'usine en tomates, eu égard à un prix d'achat de moitié inférieur à celui des grossistes locaux ; (c) l'important déficit d'exploitation du complexe Sodefel, mal géré, conduisant à l'abandon de l'entretien courant des divers équipements productifs.

La dissolution de la Sodefel a opportunément ouvert une phase de désengagement de l'Etat des activités situées en aval de la filière. Aussi la CIDT, puis l'Anader en 1993, ont eu pour mission d'assurer l'encadrement technique et la vulgarisation agricole auprès des producteurs de maraîchers. La commercialisation revient désormais aux opérateurs privés. Il reste que la filière est désormais amputée de toute transformation locale, levier possible d'une extension des cultures maraîchères départementales. Or, il doit être souligné que l'expérience malheureuse du complexe Sodefel a bien plus tenu aux défaillances de sa gestion qu'à des impossibilités de valorisation d'origine technique ou économique.

Les acteurs de la filière des maraîchers

Les hommes producteurs de maraîchers sont le plus souvent des jeunes éprouvant des difficultés à accéder à des terres cultivables en céréales ou tubercules. Les cultures de tomates, aubergines et oignons, de type extensif, sont réalisées pendant la saison sèche sur des parcelles de 0,25 à 3 hectares au maximum (Pnager, 1997). Leur production est écoulee auprès des grossistes situés dans les chefs-lieux de sous-préfectures. Les femmes productrices cultivent pour leur part sur des surfaces inférieures à celles des hommes, les produits étant aussi bien destinés à la vente qu'à l'auto-consommation. Nombre d'entre elles sont regroupées dans des périmètres collectifs, et vendent directement bord-champ ou au détail (Retel-Questel, 1997) puisque ne disposant pas de moyens de transport pour acheminer les produits vers les grossistes.

Le métier de grossiste est monopolisé par 150 à 200 femmes basées à Korhogo et regroupées au « marché à tomate » situé à proximité du grand marché central et de la gare routière. Les barrières à l'entrée de la profession tiennent : aux ententes réalisées sur le partage des zones d'approvisionnement dans le département ; aux liens territoriaux unissant les grossistes et les productrices des périmètres maraîchers, la plupart des femmes grossistes étant elles-mêmes d'anciennes productrices ; aux liens commerciaux et personnels que les revendeuses ont su nouer avec leurs correspondants abidjanais.

Les détaillantes travaillant sur les marchés des sous-préfectures sont aussi des femmes, qui s'approvisionnent à 50 % dans les périmètres voisins de leur lieu d'exercice, à 35 % à Korhogo, et à 15 % dans d'autres sous-préfectures du département (Pnager, 1997). Les femmes détaillantes originaires de Korhogo semblent les plus aisées et fréquentent plusieurs marchés chaque semaine, et sont en mesure de faire du crédit aux revendeuses locales. Le métier de détaillant se pratique aussi de façon occasionnelle, en saison sèche, lorsque les femmes sont libérées des travaux champêtres.

Les produits mis en marché

Les données convergentes de l'Anader et du Pnager Nord permettent d'estimer la part prise par chaque légume dans les surfaces départementales exploitées en maraîchers.

Part des surfaces consacrées à chaque légume (1997)
(%)

Tomate	Laitue	Aubergine	Oignon	Gombo	Chou	Autres
24	23	16	14	9	7	7

Source : Pnager Nord

La tomate, la laitue, l'aubergine et l'oignon occupent à eux seuls 77 % des surfaces cultivées. La tomate et l'aubergine ne font l'objet que d'une seule mise en valeur annuelle ; en revanche, elles ont des rendements sur une longue période. L'importance de la laitue dans les surfaces exploitées tient à son cycle court permettant l'exploitation intensive des parcelles. Enfin, on doit noter que l'oignon n'occupe que 14 % des surfaces, bien que la consommation nationale soit presque totalement satisfaite par l'importation de produits hollandais et nigériens ; les femmes en sont les principales productrices (différents interdits d'ordre culturel se sont longtemps opposés à l'exploitation de ce produit), et y consacrent de petites surfaces eu égard à leurs

difficultés d'accès aux terres et aux exigences techniques et hydriques de cette plante. Toutefois, le nombre d'exploitants producteurs d'oignons tend à se développer, la rentabilité étant élevée et les possibilités de stockage permettant de choisir la période de commercialisation.

Les comptes de la filière des maraîchers

Les cultures maraîchères encadrées par l'Anader occupent 423 hectares et concernent 4 800 exploitants dont 4 000 femmes ; la structure estime son taux d'encadrement à 80 %. La proportion sera conservée dans le montage des comptes de la filière, bien que d'autres sources indiquent des taux plus modestes, de l'ordre de 60 % (Pnager, 1997), obtenus principalement auprès des groupements de femmes. Par ailleurs, la proportion d'opérateurs employant des intrants, urée et NPK, a été estimée à 70 %. L'approvisionnement vient de prélèvements sur les dotations réservées à la culture cotonnière, ainsi que d'avances en intrants consenties par les grossistes qui en retiennent le prix à la livraison des produits ; il existe cependant une utilisation massive de fumure organique, obtenue le plus souvent à titre gracieux auprès des éleveurs de la région. Il est estimé que le coût des intrants et semences représentait 20 % de la valeur marchande des cultures maraîchères commercialisées.

Les hypothèses mentionnées ci-dessus permettent d'estimer les niveaux de production de chaque produit pendant la campagne 1996-1997, soit 2 000 tonnes d'oignons, 1 529 tonnes d'aubergines, 3 525 tonnes de tomates, 30 tonnes de choux, 363 tonnes de piments, 21 tonnes de laitues, 317 tonnes de gombos, et 33 tonnes de concombres. L'auto-consommation des exploitants représenterait 5 % de la production totale, soit une valeur de 96 millions de francs au prix de marché. La vente de maraîchers représenterait un chiffre d'affaires de 2,2 milliards, soit une rentrée brute de plus de 300 000 francs par producteur, pour un montant d'environ 400 millions de charges. La valeur ajoutée commerciale serait ainsi d'environ 1,8 milliard.

Estimation des comptes des maraîchers (1997) (millions de francs)

Valeur prod. Autoconsommée *	96
Valeur production commercialisée	2 235
Intrants, semences, autres charges	414
VAB	1 917

** au prix bord champ*

Le département de Korhogo est exportateur net de légumes en direction du reste de la Côte d'Ivoire, les principaux produits sortants étant la tomate, l'aubergine, le gombo et le piment. Abidjan est la première destination des produits évacués, notamment des tomates dont 1 500 tonnes sont annuellement évacuées. Le Centre et le Centre-Ouest sont devenus des destinations pour les produits départementaux.

Il doit être noté que les performances actuelles des exploitants ne sont finalement guère éloignées de celles réalisées pendant les meilleurs exercices de la Sodefel. Encore ces résultats pourraient être sensiblement améliorés, en vue de faire du maraîchage un point fort de l'économie du département. Les principaux facteurs de blocage se trouvent : (a) dans la précarité des droits d'exploitation des parcelles des jeunes et des femmes

exploitants : les deux tiers de ceux-ci ne disposent d'aucune sécurité foncière, si bien que leurs engagements financiers sur les terres exploitées sont réduits au minimum ; (b) dans l'absence de circuits d'information sur l'état des marchés locaux et nationaux qui entravent l'optimisation des stratégies de mise en marché des producteurs. Signalons à ce titre l'inexistence d'études sur les débouchés locaux, alors que les perspectives de commercialisation conditionnent les décisions de production ; (c) dans la forte concentration des aires de production vers Korhogo et Sinematiali, qui tient à la nature des terroirs mais aussi à la formation d'un pool de revendeuses dynamisant la production. D'autres sous-préfectures ont la possibilité de développer le maraîchage sous réserve d'une extension des circuits commerciaux.

6.5. Les autres spéculations vivrières. Des retombées rurales, peu de transformation

Les démarches ayant servi à l'estimation du compte d'exploitation de la production de riz seront reprises pour toutes les autres spéculations vivrières, en tenant compte des particularités de chaque produit. Ainsi, les intrants et les diverses charges de fonctionnement et d'amortissement ont été imputés au prorata du volume de ces productions, sauf s'il était établi que les systèmes de culture étaient non consommateurs d'engrais et de phytosanitaires.

Le maïs

Le maïs est une céréale principalement produite pour la commercialisation. Le taux de mise en marché est élevé, proche de 80 %, soit 35 000 tonnes servant à l'approvisionnement de la ville mais également des zones frontalières en cas de tensions alimentaires au Mali – des flux réciproques existant aussi, probablement en plus forte intensité. Au prix moyen bord champ de 81 francs le kilo pendant l'année 1997, la valeur de l'auto-consommation a été de 600 millions, soit 26 kg par habitant rural, celle de la vente brute atteignant 2,8 milliards, ce qui laisse 35 kg par habitant urbain. Le compte d'exploitation de la culture départementale de maïs s'établit comme suit :

Estimation des principaux comptes du maïs (1997) (millions de francs)

Valeur prod. autoconsommée *	693
Valeur production commercialisée	2 859
Intrants, autres charges	524
VAB	3 028

** au prix bord champ*

Les principales aires de production du maïs sont celles de Korhogo, de M'Bengue et de Sinematiali, ces trois sous-préfectures réalisant 57 % de la production départementale. Dans les dernières années, le niveau de production serait resté stable en valeur absolue comme en proportion de la production nationale, soit 8 % en 1993 et en 1997 ; en revanche, le maïs de Korhogo représenterait une part croissante de la production régionale soit de 32 % à 38 % entre 1993 et 1997.

Au plan local, la production suffirait à l'alimentation des populations, bien que des flux de maïs traversent régulièrement la frontière malienne, que ce soit pour des motifs de spéculation marchande ou pour satisfaire les consommateurs ruraux et urbains à des périodes difficiles. A Korhogo, le mode dominant d'exploitation est de type traditionnel réalisé en association avec d'autres vivriers ; la culture mécanisée concerne peu d'exploitations, du moins dans la zone suivie par la CIDT. Un objectif majeur est en conséquence d'améliorer les rendements *via* la diffusion des intrants et l'introduction de variétés hybrides – l'introduction du maïs *Pionnier* fut de ce point de vue une expérience intéressante, bien qu'obligeant les agriculteurs à racheter chaque année la semence auprès du circuit commercial. A plus long terme, l'essor du marché du maïs dépendra de l'organisation de la collecte par les groupements coopératifs, par des stratégies de stockage en intersaison, et par un souhaitable développement des activités de transformation en aval de la filière : alimentation animale, maïsseries, brasseries par exemple.

Mil et sorgho

Le mil et le sorgho constituent deux cultures traditionnelles, auxquelles on pourrait ajouter le fonio, désormais marginal dans la production locale, est exclusivement produit dans la zone septentrionale du pays : elle n'apparaît véritablement dans le paysage agricole qu'au Nord du département de Katiola. Les grandes zones de production sont concentrées dans les sous-préfectures les plus au Nord du département de Korhogo. Le tiers environ de la production ivoirienne de sorgho et de mil provient de ce département et, bien que les niveaux de production n'atteignent pas ceux constatés dans les cercles voisins de Sikasso et de Kadiolo (Mali), les revenus bruts tirés de la mise en marché auraient représenté un apport de près de 2,7 milliards en 1997, la marge étant élevée en raison de la faiblesse des pertes sur les récoltes d'une part, de l'absence quasi-totale d'intrants utilisés d'autre part, enfin de l'emploi de matériels de production sur moins de la moitié des surfaces. Le tableau ci-dessous présente les comptes généraux des producteurs, et supposent un taux d'auto-consommation de 26 %. Pour l'exercice 1997, le prix moyen bord champ retenu est de 120 francs le kilo.

Estimation des principaux comptes du mil - sorgho (1997) (millions de francs)

Valeur prod. autoconsommée *	930
Valeur production commercialisée	2 695
Intrants, autres charges	61
VAB	3 564

* au prix bord champ

Arachide

L'arachide est aussi produite de façon traditionnelle, et destinée en grande partie (80 %) à la commercialisation ; son rendement serait d'environ une tonne à l'hectare. La demande semble être forte par rapport à l'offre, de sorte que les cours sont devenus attractifs et que cette culture aurait laissé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards aux producteurs, la valeur de la production auto-consommée étant d'environ 800 millions. Déduction faite des intrants et autres charges de production, la valeur ajoutée serait de près de 4 milliards, soit 15 % de la valeur ajoutée vivrière du département. Chaque

sous-préfecture consacre des terres à l'arachide, le plus gros de la production étant néanmoins obtenu à Sirasso (16 %), Korhogo (16 %), Sinematiali (11 %) et M'Bengue (11 %).

Les principaux comptes de l'arachide (1997)
(millions de francs)

Valeur prod. autoconsommée *	829
Valeur production commercialisée	3 316
Intrants et autres charges	165
VAB	3 980

* au prix bord champ

6.6. Approche spatiale de la production vivrière. De fortes polarisations par type de biens alimentaires

La spatialisation de la production départementale de vivriers a pour objectif de faire apparaître : (a) le poids de chaque sous-préfecture dans la formation de la valeur ajoutée finale ; (b) la part relative prise par la commune de Korhogo dans son propre approvisionnement. Il a été possible d'obtenir des indications dans ce domaine auprès des structures d'encadrement, à qui un effort de regroupement statistique a été demandé. Les estimations présentées ci-dessous reposent sur l'hypothèse que la production non encadrée se répartirait de façon proportionnelle à celle constatée sur la production encadrée²⁴. Elles supposent des rendements identiques d'une sous-préfecture à l'autre.

Les données de la CIDT ont été mobilisées pour le riz pluvial, l'igname, le maïs, l'arachide, le mil et le sorgho ; pour chacun de ces produits, il a été possible de faire ressortir la part des surfaces encadrées dans les 31 villages rattachés à la commune. Les données du projet Riz Nord ont été employées pour cerner la production de riz irrigué, et pour la ventiler entre les sous-préfectures. Les données de l'Anader ont été utilisées pour le riz de bas-fond ainsi que pour l'estimation de la répartition spatiale des maraîchers ; dans ce dernier cas, il a été tenu compte des récentes enquêtes du Pnager Nord faisant état de la production dans la zone de Karakoro.

Il est utile de distinguer globalement trois aires de production vivrière dotées chacune de potentialités et de modes de cultures spécifiques, de poids démographiques différents, et par ailleurs diversement polarisées par rapport à Korhogo, principal pôle commercial et de débouchés marchands locaux :

- (a) la sous-préfecture de Korhogo, augmentée de celles de Karakoro, Komborodougou, Sinematiali et Tioniaradougou, toutes situées dans la « zone dense ». Cette première aire, qu'on appellera ci-dessous « zone 1 », représente 25,5 % de la superficie totale du département, concentre 73 % de la population départementale totale, et 57 % de cette population départementale hors Korhogo ville ;

²⁴ D'autres hypothèses émises reposaient sur des considérations finalement tout aussi empiriques, de sorte qu'elles ont été abandonnées.

- (b) une seconde zone « zone 2 » réunit les trois sous-préfectures situées au Nord et Nord-Est du département, soit M'Bengue, Niofoin et Sirasso. L'aire occupe 47,8 % de l'espace départemental, et regroupe 28 % de la population départementale rurale totale. Depuis plusieurs années, cette région accueille des migrants ruraux du département, souvent issus de la zone dense et en quête de terres cotonnières ;
- (c) enfin, la partie Sud du département ou « zone 3 » comprenant Dikodougou et Guiembe occupe 26,7 % des terres et accueille 15 % de la population rurale totale du département. Sa spécificité tient à l'attraction qu'y exercent, outre la commune de Korhogo, des pôles tels que Tortyia ou Bouaké, l'un et l'autre demandeurs de produits vivriers du Nord.

Les résultats de cet essai de répartition spatiale sont détaillés dans le tableau suivant. Ils indiquent que les agriculteurs des sous-préfectures de la « zone dense » réalisent 14 milliards, soit 52 % de la valeur ajoutée tirée des vivriers du département ; la zone Nord et Nord Est réalisent environ 9 milliards (33 %) ; et la partie Sud en réalise 4 milliards (15 %). La valeur ajoutée vivrière s'établit à 83 000 francs par rural, soit 75 000 francs en Zone 1, 97 000 francs en Zone 2 et 85 000 francs en Zone 3. La pénurie des terres en zone dense et la taille réduite des exploitations qui en découle pénalisent ainsi les ruraux de l'aire orientale du département, le différentiel des revenus tirés du « vivrier marchand » étant sans doute un facteur explicatif des flux de population vers d'autres zones. L'intensification des modes de culture dans les sous-préfectures concernées est, dans ce contexte, une incontestable priorité.

La contribution par produits de chaque zone, indique sans surprise le poids considérable de l'immédiat arrière-pays korhologais dans la riziculture irriguée et de bas fonds : 57 % de la valeur ajoutée commerciale vient des seules sous-préfectures de Korhogo, de Sinematiali et de Napieoledougou. De même pour les maraîchers, dont 81 % de la valeur ajoutée sont obtenus dans ces trois sous-préfectures. La zone Nord, pour sa part, fournit plus de 40 % du maïs, 37 % de l'arachide et 20 % du mil et sorgho, il est probable que, pour ces deux dernières cultures, la contribution du Nord du département soit mal cernée puisque relativement peu encadrée. La partie Sud du département apporte une contribution importante en ignames, mais il doit être rappelé que Bouaké et Tortyia polarisent en partie les échanges sur ce produit.

Valeur ajoutée par tête dans les zones de production (1997)

	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
	FCFA	%	FCFA	%	FCFA	%
Total	75 140	100	96 790	100	85 900	100
Riz	17 390	24	22 130	23	21 600	25
Igname	10 880	14	30 190	32	40 380	47
Arachide	11 110	15	15 710	16	9 550	12
Maïs	8 550	11	13 590	14	3 530	4
Mil sorgho	15 250	20	7 860	8	0	0
Maraîchers	9 550	13	610	1	1 850	2
Autres	2 410	3	6 700	6	8 950	10

Source : Ecoloc - Korhogo

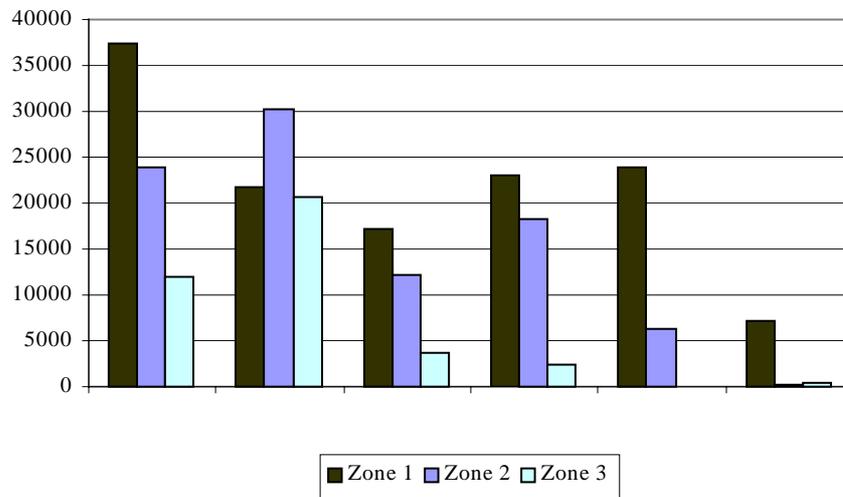
La formation de la valeur ajoutée par tête sur le vivrier est différente d'une zone à l'autre. Dans les sous-préfectures de la Zone 1, le riz, le mil et le sorgho ainsi que les produits maraîchers constituent 57 % de la richesse créée. Le riz pluvial et l'igname sont en revanche dominants dans la valeur ajoutée de la Zone 2, il faut cependant noter que la sous-préfecture de Sirasso concentre à elle seule la quasi-totalité de la richesse créée à partir de l'igname, l'arachide, le mil, le sorgho et le maïs fournissant des appoints non négligeables. En Zone 3, l'igname, l'arachide et le riz comptent respectivement pour 47 %, 12 % et 25 % de la valeur ajoutée par tête.

La part de la commune dans la production des vivriers du département a été estimée à l'aide des données fournies par les organismes d'encadrement, étant exposées pour mémoire soit : (a) pour le riz pluvial, les surfaces encadrées par la CIDT permettent d'évaluer la production communale à environ 5 % de la production de la sous-préfecture ; (b) la production de riz irrigué, tirée de l'exploitation du barrage de Natio-Kobadara, assurerait la plus grosse partie des 1 500 tonnes de riz produit dans la commune. ; (c) la production d'ignames serait négligeable, inférieure à cent tonnes ; (d) le maïs et l'arachide représenteraient respectivement 600 et 300 tonnes ; (e) aucune donnée n'a pu être obtenue sur le mil et le sorgho ; (f) pour la production maraîchère, les tonnages réalisés en bas fonds seraient de l'ordre de 1000 tonnes. Au total, la valeur ajoutée de ces diverses productions serait de 500 millions.

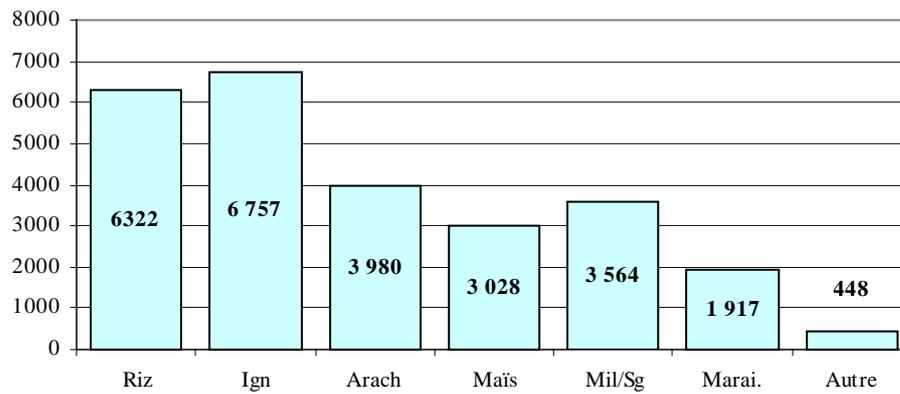
L'une des formes majeures d'adaptation des ménages korhogolais aux années de crise réside dans l'essor de la pluri-activité, entendue ici comme une stratégie de diversification des activités génératrices de ressources. Il faut souligner que pour nombre de résidents urbains, le retour à "ou l'extension de" la culture de vivriers dans la commune ou l'immédiat hinterland fut l'un des moyens de lutte contre la baisse de leur niveau de vie. En 1992, une enquête menée auprès de 200 ménages urbains indiquait que 38 % des citadins exploitaient un champ ou un bas-fond, 22 % pratiquant un élevage, notamment de basse-cour. Au total, près de la moitié des familles urbaines interrogées exerçaient une activité à caractère rural, dont 8 % à titre d'activité principale et 41 % en activité secondaire, dans le but de se procurer des biens alimentaires destinés à la famille ou de vendre la production sur l'un des marchés de la ville. De plus, l'intensification des activités agricoles comme réponse à l'aggravation des difficultés financières des ménages ne faisait pas de doute, puisque 27 % des personnes concernées avaient, par rapport aux années précédentes, augmenté les surfaces cultivées et le temps de travail familial mobilisé. Enfin, les mobiles invoqués par les exploitants se référaient de façon explicite à l'impasse financière dans laquelle ils se trouvaient (Labazée, 1994).

La présente étude n'a pu faire le point de la pluri-activité agricole des ménages urbains. Toutefois, les données de l'enquête budget-consommation indiquent que 2,5 % de la valeur des biens alimentaires consommés par les citadins viennent de l'auto-consommation, le taux s'élevant considérablement dans les quartiers périphériques de la ville (7,5 %). L'essor des maraîchers n'est sans doute pas étranger à la dynamique urbaine pluriactive : on a vu qu'elle concernait les femmes et les jeunes hommes de la zone, qui constituent deux des groupes dominants de la multi-activité locale. Il convient de se demander : si la sécurisation foncière n'est pas une priorité pour stabiliser l'emploi et les revenus de ces travailleurs ; si l'amélioration des conditions de transport et d'écoulements des produits ainsi cultivés ne serait pas de nature à aider les petits producteurs à mieux gérer leur temps ; si la faible disponibilité des bas-fonds n'est pas devenue un frein aux stratégies pluri-actives locales.

Répartition des principales productions vivrières par zone (1997)
(tonnes)

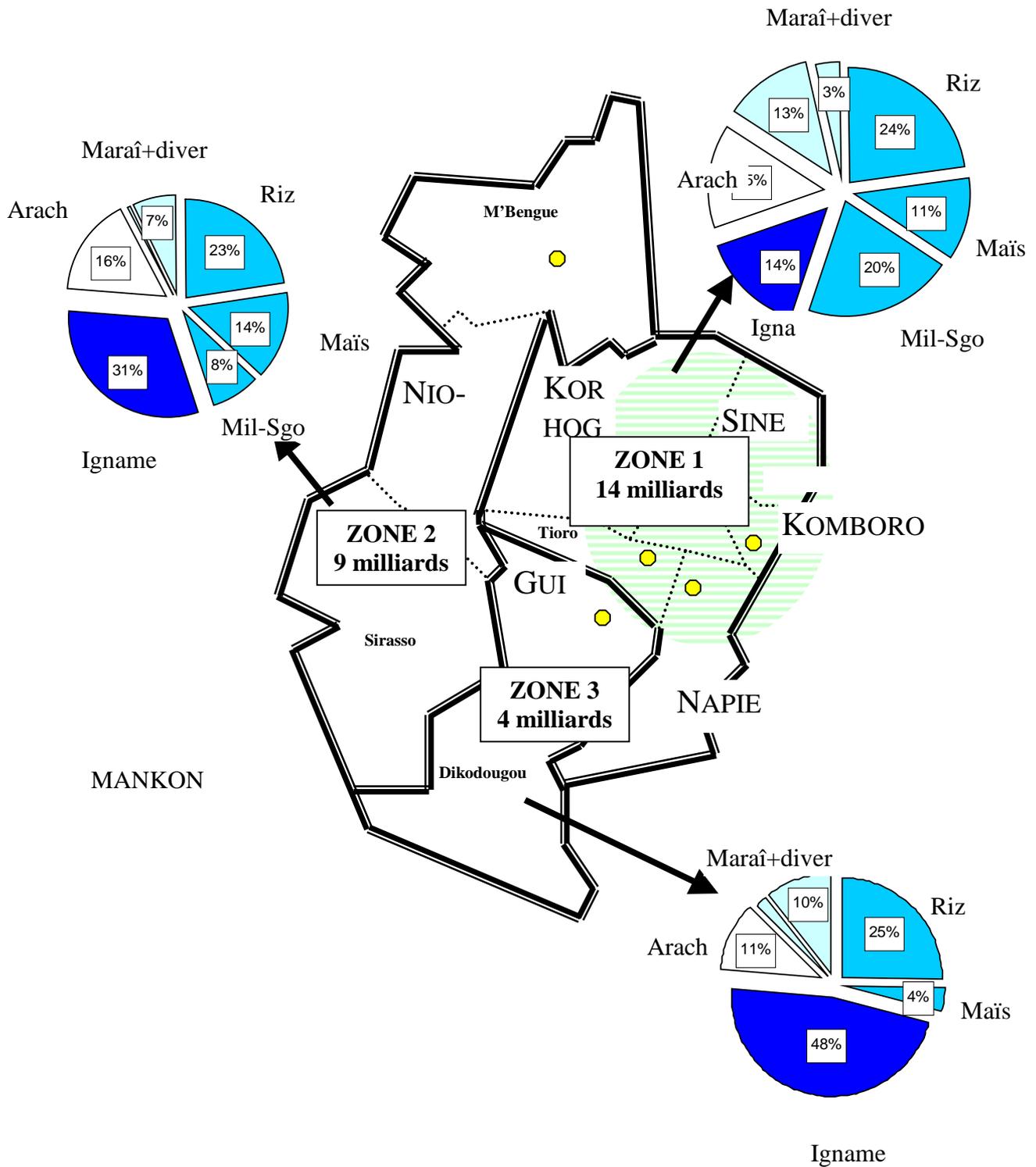


Répartition de la valeur ajoutée départementale par produit vivrier (1997)
(millions de francs)



Source : ECOLOC – Korhogo

**Valeur ajoutée sur les différents produits vivriers et par zone
(milliards, %)**



Source : ECOLOC - Korhogo

Essai de répartition spatiale de la valeur ajoutée sur les principales cultures vivrières (1997)

(P = tonnes ; VA = millions ; % = par rapport au département)

	Riz			Igname			Arachide			Maïs			Mil Sorgho			Maraîchers			Autres			Ensemble		
	P	VA	%	P	VA	%	P	VA	%	P	VA	%	P	VA	%	P	VA	%	P	VA	%	P	VA	%
Total Dépt	73210	6322	100	72790	6757	100	33162	3980	100	43854	3028	100	30208	3564	100	7818	1917	100	16158	1499	100	277199	27067	100
Zone 1	37414	3231	51	21758	2020	30	17190	2063	52	23018	1589	52	24008	2832	79	7226	1772	92	4830	448	30	135444	13955	52
Korhogo	16516	1426	23	3485	324	5	5293	635	16	8271	571	19	0	0	0	4950	1214	63	774	72	5	39288	4241	16
Tioro	3752	324	5	913	85	1	1292	155	4	1514	105	3	157	19	1	0	0	0	203	19	1	7830	706	3
Sinematiali	6290	543	9	2966	275	4	3751	450	11	6436	444	15	11269	1329	37	1219	299	16	658	61	4	32590	3403	13
Karakoro	1894	164	3	1146	106	2	2052	246	6	3487	241	8	8699	1026	29	157	39	2	254	24	2	17691	1846	7
Komboro	2388	206	3	3820	355	5	1657	199	5	1573	109	4	2778	328	9	0	0	0	848	79	5	13063	1275	5
Napié	6575	568	9	9427	875	13	3146	378	9	1737	120	4	1105	130	4	899	221	12	2093	194	13	24982	2485	9
<i>KGO comm</i>		128			7			35			42			0			269			15			496	
Zone 2	23875	2062	33	30305	2813	42	12190	1463	37	18339	1266	42	6201	732	21	233	57	3	6727	624	42	97869	9017	33
M'Bengue	8545	738	12	0	0	0	3678	441	11	10578	730	24	5561	656	18	70	17	1	0	0	0	28432	2583	10
Niofoin	7701	665	11	5282	490	7	3178	381	10	4942	341	11	636	75	2	109	27	1	1172	109	7	23020	2088	8
Sirasso	7629	659	10	25023	2323	34	5334	640	16	2818	195	6	0	0	0	54	13	1	5555	515	34	46414	4345	16
Zone 3	11920	1029	16	20727	1924	28	3792	455	11	2432	168	6	3	0	0	359	88	5	4601	427	28	43834	4092	15
Diko.	8110	700	11	17370	1612	24	3032	364	9	1901	131	4	1	0	0	359	88	5	3856	358	24	34628	3254	12
Guiembe	3810	329	5	3357	312	5	761	91	2	531	37	1	1	0	0	0	0	0	745	69	5	9205	838	3

VII. Elevage et pisciculture dans le département de Korhogo

Situation actuelle et possibilités de développement

L'élevage fait depuis longtemps partie du mode d'exploitation des ressources naturelles en pays Senoufo, notamment dans la zone de l'actuel département de Korhogo, mais l'essor et l'intérêt dont il jouit actuellement sont assez récents. Pratiqué de manière traditionnelle par toutes les populations rurales locales, il constituait autrefois une activité secondaire sans but de valorisation économique immédiate, de sorte qu'il est demeuré en marge des opérations de développement pendant la période coloniale et dans les premières décennies d'indépendance de la Côte d'Ivoire. La méconnaissance des potentialités pastorales de la zone, en particulier à l'égard de l'élevage bovin, a longtemps marqué les programmes de valorisation régionale et a de plus contribué à la formation d'obstacles humains, sociaux, culturels voire politiques à l'émergence d'une activité d'élevage dans la zone.

La situation a beaucoup évolué au cours des vingt dernières années grâce à la conjonction des migrations d'éleveurs Peuls originaires des pays limitrophes (le Mali et le Burkina Faso essentiellement) et de programmes d'encadrement mis en place par la Sodepra depuis 1972. L'objectif, à partir de cette décennie, a été de capitaliser dans le Nord un cheptel susceptible d'alimenter en viande les zones urbaines ivoiriennes et, de façon subsidiaire, de fournir la zone cotonnière en bœufs de trait. On a assisté depuis lors à une reconversion progressive des mentalités, et nombreux sont les paysans (ainsi que les ménages urbains disposant de moyens financiers pour investir) qui perçoivent maintenant l'importance économique de l'élevage bovin en particulier.

Il doit être souligné que les programmes et stratégies développés par la Sodepra, dont la plus importante Direction régionale a été basée à Korhogo, ont certes concerné tous les types d'animaux, mais que les projets en faveur de l'élevage des ruminants, notamment des bovins, ont en nombre et en ressources financières été les plus importants. De ce fait, on ne dispose actuellement que de très peu de données précises sur les sous-secteurs avicole et porcin, bien que traditionnellement exploités en pays Sénoufo.

7.1. Une politique de valorisation du cheptel depuis les années 1970

Les différentes phases du vaste projet Encadrement Nord, conduit par l'ex-Sodepra qui a été soutenu par des financements extérieurs jusqu'en 1992, ont permis d'améliorer de manière sensible le niveau technique des élevages sédentaires, en particulier au niveau de la couverture sanitaire et des équipements de parcs. Ce projet a également permis la formation d'un personnel technique d'encadrement compétent, dont une partie est aujourd'hui passée dans le secteur privé, tandis que la privatisation des activités vétérinaires est en cours.

La Sodepra a, en outre, conduit dans le Nord et en particulier dans le département de Korhogo, de nombreux programmes d'intensification de la production : croisements, culture fourragère, embouche, utilisation de sous-produits disponibles localement tels que mélasse, graines de coton, etc.. Cependant, la diffusion de ces techniques d'intensification a longtemps été entravée par une valorisation insuffisante des productions d'élevage, liée elle-même aux incertitudes des éleveurs sur des débouchés commerciaux concurrencés par l'importation de viande congelée. Les importations extra-africaines de viande, par leur importance, en 1987 par exemple, elles ont représenté 32 000 tonnes pour une valeur de 9,8 milliards, ont eu un effet dépressif sur les prix

intérieurs. Les prix moyens CAF sont en effet passés de 400 à 203 francs entre 1980 et 1987, de sorte que la politique de concentration du bétail dans le Nord s'est accompagnée d'une sous valorisation du cheptel et que les élevages améliorés et semi-intensifs ont été les plus affectés : jusqu'en 1994, il était légitime pour les éleveurs de privilégier l'extensif plutôt que l'intensif, de thésauriser plutôt que de valoriser.

Le changement de parité du franc améliore désormais la compétitivité des productions animales locales sur le marché ivoirien, de sorte que le recours à des facteurs d'intensification est maintenant possible et urgent, du moins s'il s'accompagne d'une politique nationale de reconstitution des filières de commercialisation.

Quelles qu'ont pu être les limites à la rentabilisation des activités de la Sodepra, et les motifs légitimes de sa mise en liquidation, on doit à cette structure différentes avancées : (a) les actions sanitaires, qui ont permis de réduire l'incidence des graves maladies animales, puis ont contribué à l'accroissement numérique des effectifs du bétail ; (b) la politique menée à l'égard des éleveurs Peuls et de leurs troupeaux, qui a consisté à canaliser leurs mouvements migratoires, à aménager des zones pastorales, à faciliter l'accès aux dispositions prises pour inciter et encourager les propriétaires de bétail, etc.. Ces avancées ont permis de capitaliser un important capital zébu en terre ivoirienne : l'effectif national est ainsi passé de 465 000 têtes à 1 100 000 têtes entre 1975 et 1991, soit une hausse de près de 150 % en 16 ans. Le cheptel bovin peul basé au Nord représente actuellement plus de 45 % de ces effectifs nationaux ; (c) au niveau humain, social, technique et économique, les actions de la Sodepra ont induit des modifications profondes dans les comportements et habitudes des populations, et développé l'engouement d'un grand nombre de propriétaires envers l'élevage. Il demeure que des efforts considérables sont maintenant à faire pour l'intégration harmonieuse de l'agriculture et de l'élevage dans le Nord, et dans la zone korhogolaise en particulier.

Les structures qui assurent l'encadrement et la promotion de l'élevage dans la région sont nombreuses, elles disposent d'un capital considérable de compétences d'ordre technique, et résultent du démantèlement des structures d'Etat jugées défailtantes et coûteuses au cours des années 1980. Parmi elles, citons :

- (a) la Direction des Services Vétérinaires (DSV), qui exécute deux importants programmes de santé animale : le contrôle de la peste et de la péripneumonie, le contrôle de l'incidence des glossines, avec le projet de lutte contre les mouches tsé-tsé et le projet conjoint PRAD/ILRI-CI. Le projet de lutte contre les tsé-tsé est déployé sur l'ensemble de la région par un système de contrôle par secteur et par zone bien définie ;
- (b) le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA) représenté par le laboratoire d'écologie et le laboratoire de pathologie animale. Ce dernier assure un rôle de diagnostic et de suivi sanitaire des élevages, et collabore avec la DSV dans le cadre de la séro-surveillance des animaux vaccinés contre la peste bovine ;
- (c) l'Anader qui a remplacé la Sodepra dissoute, mais autrefois solidement implantée dans le Nord avec un système d'encadrement par centres, secteurs, zones et une Direction régionale qui gérait plusieurs projets d'élevage. l'Anader utilise le même principe avec des conseillers agricoles, des superviseurs, des techniciens spécialisés, en mettant un accent particulier sur la formation et l'animation des organisations professionnelles, la recherche-développement et la vulgarisation. Cette structure n'est pas encore pleinement opérationnelle ;

- (d) le projet Bovin industriel, qui a été conçu dans les années 1976-1980 sous la coordination de l'ex-Sodepra. Il compte deux stations expérimentales de croisement de bovins : Panya et Nioroungue, et ses missions ont été redéfinies en 1994. Celles-ci consistent à œuvrer pour un développement de la production laitière nationale *via* : (1) l'appui à l'élevage laitier et à l'émergence d'une filière lait en Côte d'Ivoire ; (2) l'amélioration du potentiel laitier du bétail local par le croisement avec des races laitières exotiques ; (3) l'amélioration des techniques de production laitière et la formation des éleveurs dans les domaines de la production laitière ;
- (e) la ferme semencière de Badikaha qui produit pour la vente et la diffusion des graines de plantes fourragères, dont des graminées (*Panicum maximum*) et des légumineuses (*Stylosanthes var. hamata*, CIAT 136...). Ce projet est actuellement concerné par le programme de privatisation du gouvernement ;
- (f) des vétérinaires privés installés, qui sont pleinement opérationnels à Ferkessedougou, Korhogo (deux cabinets sont en activité) et Boundiali. Outre leurs activités d'agents sanitaires, ils se comportent en conseillers d'élevage, ils assurent un encadrement rapproché de certains éleveurs et participent à la promotion des regroupements d'intérêts économiques.

Si les structures locales d'encadrement sont actuellement nombreuses et d'un bon niveau général de technicité, les groupements de producteurs sont pour leur part, à développer dans une zone Nord où les groupements coopératifs ont longtemps été l'exclusivité des ruraux pratiquant la culture cotonnière. L'essor, somme toute récente, de l'élevage, et de ses enjeux économiques à l'échelon local et national, explique que les regroupements pour la gestion des productions de l'élevage sont un phénomène en nette progression : on constate depuis les cinq dernières années une volonté des éleveurs à s'organiser, à l'instar des producteurs de coton. Cette évolution, visible sur le terrain, tient : à la baisse progressive du prix relatif du coton jusqu'en 1995 (cf. chapitre sur les cultures de rente), qui a conduit nombre d'agriculteurs à des stratégies de capitalisation de cheptel ; aux inquiétudes des propriétaires et des éleveurs de bétail lors de la suppression des subventions des activités d'élevage ; à la réduction des moyens alloués à la Sodepra puis à sa liquidation en 1994, qui a joué comme un vecteur d'une prise de conscience des intérêts économiques communs des éleveurs.

Dans l'ensemble de la région des Savanes, de multiples associations d'éleveurs, des groupements, syndicats et mutuelles sont en train de se mettre en place. Dans le département de Korhogo, les associations pastorales de Tioroniaradougou, Dikodougou, Sirasso, Guiembe, M'Bengue ainsi que le GVC des éleveurs de Korhogo sont officiellement reconnus actifs dans le domaine de l'élevage. Par ailleurs, des organisations informelles émergent au niveau des villages et des sous-préfectures. Ce mouvement, qui pourrait mener à terme à une reconfiguration des organisations rurales et à la constitution d'acteurs nouveaux, mérite d'être suivi et appuyé par les pouvoirs locaux : il est en effet porteur de dynamismes ruraux neufs, et d'une diversification des sources de revenus du monde villageois. Les objectifs de ces regroupements sont, pour l'instant, l'acquisition de produits vétérinaires à des prix plus avantageux, ainsi que la lutte contre les vols de bétail. Les activités de commercialisation en groupe des productions de l'élevage sont encore peu développées.

7.2. Acteurs locaux, systèmes d'élevage dans la région Nord

Les éleveurs appartiennent principalement aux groupes Senoufo et Peul. Les Sénoufo sont historiquement les détenteurs des droits d'usage sur le terroir, notamment dans les départements de Ferkessedougou, Boundiali, et plus partiellement à Tengrela. Les Peuls venus du Mali et du Burkina Faso, se sont progressivement établis dans toute la région des Savanes à la recherche de conditions pastorales favorables et ont importé environ 120 000 têtes de bétail l'an sur la décennie passée. Ils exercent aujourd'hui, soit comme bouviers, soit comme éleveurs de zébus, soit comme commerçants et bouchers dans les zones de Ferkessedougou, Boundiali et autour de la "zone dense" de Korhogo.

Deux catégories d'acteurs aux comportements et motivations différents

Les comportements socio-économiques de ces deux catégories d'acteurs diffèrent en raison de la place qu'occupe l'élevage dans leur système de production :

- (a) le *Poro* reproduit dans le monde rural Sénoufo les valeurs culturellement admises, la terre constituant la source première de richesse et l'agriculture l'activité-clé de toute intégration et valorisation sociale. L'élevage est conçu comme une activité mineure réservée aux non initiés ; en revanche, le bovin est un bien socialement recherché en vue d'une capitalisation, et ses fonctions cérémonielles aux funérailles et mariages sont les moments principaux du déstockage. Le cheptel a donc une valeur simultanément sociale et économique, mais l'activité professionnelle d'éleveur est fortement dévalorisée, les ruraux s'en déchargeant sur les enfants et sur les Peuls. Une nette séparation existe entre l'activité agricole et d'élevage, engendrant : une division du travail entre groupes ethniques ; des transactions marchandes actuelles entre Sénoufo et Peuls.

Le cheptel bovin est fractionné en petits troupeaux dont les paysans Sénoufo sont plutôt les propriétaires que les exploitants. Le terme d'éleveur s'adapte mal au monde Senoufo dont la technicité est faible et l'attitude culturelle peu propice à l'épanouissement de l'élevage. Dès que les jeunes hommes atteignent la maturité et accèdent, *via* le *Poro*, au savoir et à la responsabilité, ils cessent de s'occuper d'élevage pour embrasser l'agriculture. Enfin, l'exploitation laitière reste la plus dévalorisée des activités dérivées de l'élevage (les propriétaires d'animaux ne savent généralement pas traire).

- (b) deux grands types d'éleveurs Peuls sont implantés dans la zone sous revue, soit :

1. les propriétaires de bétail venus de la zone sahélienne, qui ont accompagné de grands troupeaux de zébus. Les raisons de leur émigration sont nombreuses : conditions d'élevage rendues difficiles par la sécheresse et l'insuffisance des parcours pâturables pour les grands troupeaux, fuite des contraintes administratives et fiscales, amélioration des conditions d'accueil en Côte d'Ivoire. A l'origine du programme Sodepra, les soins aux animaux étaient pratiquement gratuits et les prix de vente étaient relativement élevés ; de plus, les pouvoirs publics construisaient des équipements d'accueil, tels que barrages pastoraux, bains détiqueurs et les parcs de vaccination ;
2. les Peuls non propriétaires de bétail, venus sans troupeau, certains étant en quête de travail, d'autres cherchant à fuir les contraintes liées à leur situation de cadets sociaux. La plupart sont devenus des bouviers, et s'occupent des parcs sédentaires et Peuls.

Qu'il s'agisse de l'élevage Sénoufo sédentaire ou de celui des Peuls transhumants, le bétail d'un propriétaire ou d'un groupe de petits propriétaires est confié aux bouviers Peuls salariés. La commercialisation des surplus de production des troupeaux est assurée par les Peuls. L'ensemble des troupeaux du Nord est pris dans un seul et vaste réseau technique et commercial, contrôlé par les éleveurs Peuls.

Systèmes d'élevage bovins

Deux systèmes d'élevage bovins coexistent : un système villageois sédentaire pratiqué par les autochtones, avec des troupeaux surtout composés de taurins Baoulé, N'Dama, métis taurins et Zébus ; un système Peul semi-transhumant ou dit "transhumant" pratiqué par les éleveurs venus en Côte d'Ivoire avec de grands troupeaux. En marge de ces deux grands systèmes traditionnels d'élevage, il existe un secteur moderne de production comprenant les ranches et stations de l'ex-Sodepra, les Centres de multiplication d'animaux croisés du projet Bovins Industriels, et de grandes fermes privées appartenant le plus souvent à des cadres vivant loin de leurs exploitations.

Avec l'avènement Sodepra, le grave problème des dégâts de culture commis par les troupeaux a reçu un début de solution par un regroupement des animaux en troupeaux communautaires ou collectifs. Les bêtes sont parquées la nuit et gardées la journée au pâturage. Pour cela, il est souvent fait appel à une main-d'œuvre spécialisée constituée par les bouviers Peuls, qui disposent d'une indéniable compétence technique, de sorte que cette pratique s'est généralisée à la satisfaction des propriétaires d'animaux.

La généralisation des troupeaux communautaires répond désormais au souci : d'assurer une meilleure surveillance des bovins contre la divagation totale et les pertes qui en résultent par vol ; de protéger les cultures. Les propriétaires les plus riches et disposant d'une main-d'œuvre familiale abondante, édifient seuls leurs propres parcs et confient la surveillance du troupeau familial à leurs enfants ou à ceux de leurs dépendants. Ces parcs peuvent accueillir des animaux appartenant à des paysans apparentés ou alliés dans un cadre de contrat de confiage. Les petits propriétaires et/ou les moins riches s'associent en fonction de leurs affinités personnelles pour construire un parc. Cela se passe sous la direction des propriétaires les plus motivés, dont un est généralement choisi comme chef de parc. Les propriétaires sont ainsi libérés de la charge de leurs animaux qu'ils devaient jadis attacher aux piquets, à proximité des habitations.

La surveillance des troupeaux est confiée aux enfants. Mais, à partir d'un certain seuil, leurs capacités physiques et techniques sont dépassées, de sorte que les dégâts aux cultures reprennent et l'état des animaux se dégrade. Il arrive également que la scolarisation des enfants prive le village d'une main-d'œuvre jusque-là abondante et bon marché. Compte tenu de la dévalorisation sociale des activités pastorales, liées en particulier aux traditions des populations, il n'y a guère de solutions envisageables au niveau villageois que de faire appel à une main-d'œuvre étrangère, en salariant les bouviers Peuls. La rémunération de ces derniers se fait en nature, selon diverses modalités : une génisse par an, ou un taurillon tous les six mois dont la vente permettra d'acquérir une génisse. Ce type de rémunération a été la base de la plupart des contrats de gardiennage conclus entre les bouviers Peuls et les paysans sédentaires. Aujourd'hui, la quête de revenus monétaires a transformé les comportements et provoqué l'instabilité professionnelle des bouviers. Les départs inopinés sont fréquents, plongeant les paysans dans l'embarras lorsqu'ils surviennent en période de culture. Aussi, la rémunération des bouviers repose de plus en plus sur la combinaison de versement d'un salaire de base en

espèce et la fourniture de divers avantages en nature, dont le plus important est le lait produit par le troupeau.

Individualiser la gestion des troupeaux. Un préalable pour l'intensification

Dans les parcs communautaires, les charges sont réparties entre propriétaires d'animaux au prorata du nombre de têtes qui leur appartiennent. Ceci vaut pour la rémunération du bouvier et pour les frais de fonctionnement courant du parc. Le chef de parc est l'interlocuteur du bouvier qu'il embauche, surveille, et révoque parfois. Il intervient dans le règlement des conflits survenus et représente le propriétaire de l'animal incriminé qu'il est souvent le seul à connaître. En contrepartie des charges qu'il assume, le chef de parc ne semble pas recevoir de rétribution particulière de la part des propriétaires. Il est le grand bénéficiaire du confiage, souvent accompagné d'avantages matériels. C'est aussi une fonction honorifique dotée d'un certain prestige social qui confère une influence non négligeable dans le village.

Après avoir facilité le regroupement du bétail en troupeaux communautaires dans le Nord, la Sodepra s'est lancée dans une opération de sensibilisation pour la constitution de troupeaux individuels. Il était conseillé aux gros propriétaires de bétail de se retirer des parcs communautaires pour construire leurs propres parcs privés, le souci étant d'individualiser la propriété afin de mieux faire passer les thèmes de gestion, d'exploitation et d'amélioration de l'élevage. Pour ce faire, diverses incitations ont été testées, notamment la mise en place d'un classement des échelons supérieurs, réservés aux meilleurs éleveurs individuels, donnaient accès à des subventions et à la gratuité de matériels et d'équipements d'élevage. Beaucoup d'élevages privés se sont constitués à la faveur de cette politique, mais jusqu'en 1993, les échelons inférieurs, en majorité des parcs communautaires, représentaient toujours plus de 95 % des parcs bovins du Nord.

Dégâts de culture. Des réponses urgentes et techniques à apporter

Suite à la sécheresse des années 60 et 70 dans les pays sahéliens, les pasteurs Peuls ont migré dans le Nord avec des troupeaux essentiellement composés de zébus. La transhumance a été incontestablement responsable de nombreux dégâts aux cultures, entraînant des conflits fréquents entre villageois sédentaires et pasteurs. Soucieux de régler ces conflits souvent meurtriers, parfois attisés par des considérations politiques (Bernardet, 1992), mais aussi de conserver le capital bovin, l'Etat a mis en place à partir de 1974 un programme spécial, dit Opération Zébu, visant à l'encadrement des éleveurs Peuls par la Sodepra. Les principaux objectifs de cette opération étaient :

- (a) la promotion de l'élevage zébu en terre ivoirienne, et spécialement dans le Nord ;
- (b) le règlement des conflits opposant les agriculteurs autochtones et les éleveurs Peuls itinérants ;
- (c) le contrôle des entrées et des destinations des troupeaux immigrants : cinq postes d'entrée ont été créés aux frontières, ainsi que le contrôle et l'orientation des mouvements de troupeaux à l'intérieur de la Côte d'Ivoire ;

(d) la création de zones de stabilisation en vue de la sédentarisation des Peuls. Deux aires ont été aménagées, soit la zone sylvo-pastorale de la Palé près de Boundiali et la zone agro-pastorale du Lopkoho au Nord-Est de Korhogo, couvrant respectivement 180 000 et 110 000 ha ;

(e) la protection sanitaire des troupeaux zébus.

Ce programme spécial d'encadrement a connu quelques revers dont l'abandon de la zone sylvo-pastorale de la Palé, dû à l'éloignement géographique des éleveurs et surtout à la réinfestation glossinaire à un niveau comparable à celui qui existait avant la campagne d'éradication. Néanmoins, il a réussi à maintenir un important capital zébu en terre ivoirienne.

Malgré les efforts entrepris, les relations entre les éleveurs Peuls et les propriétaires d'animaux sédentaires restent conflictuelles car : (a) pour les sédentaires, l'espace disponible revient en priorité aux cultures, le pastoralisme (bien que prenant plus d'importance en raison des revenus qu'il génère) restant une activité sur les terres résiduelles. Pour les éleveurs Peuls, l'accès aux pâturages et aux points d'eau est indispensable ; (b) au plan économique, le troupeau est une réserve de valeurs pour les sédentaires propriétaires de bétail, et l'unique source de revenus pour les Peuls.

Situation des dégâts de culture dans la Région de Savane (1995–1997)

Département	Année	Superficies (ha)	Montant (franc)	Montant payé
Total Savane	1995	702	48 037 680	31 100 017
	1996	552	54 376 500	34 423 415
	1997	436	65 421 440	45 848 287
Korhogo	1995	551	25 278 450	13 023 770
	1996	325	28 956 060	16 397 825
	1997	152	41 161 608	28 125 690
Ferkessedougou	1995	56	8 080 500	6 421 780
	1996	128	10 641 840	6 287 400
	1997	100	6 108 640	4 229 335
Boundiali	1995	86	13 451 835	10 527 572
	1996	61	12 833 415	9 793 005
	1997	120	13 170 252	10 618 272
Tengrela	1995	10	1 226 895	1 226 895
	1996	38	1 945 185	1 945 185
	1997	65	4 980 940	2 874 990

Source : DRARA, *Rapport d'activité (1997)*

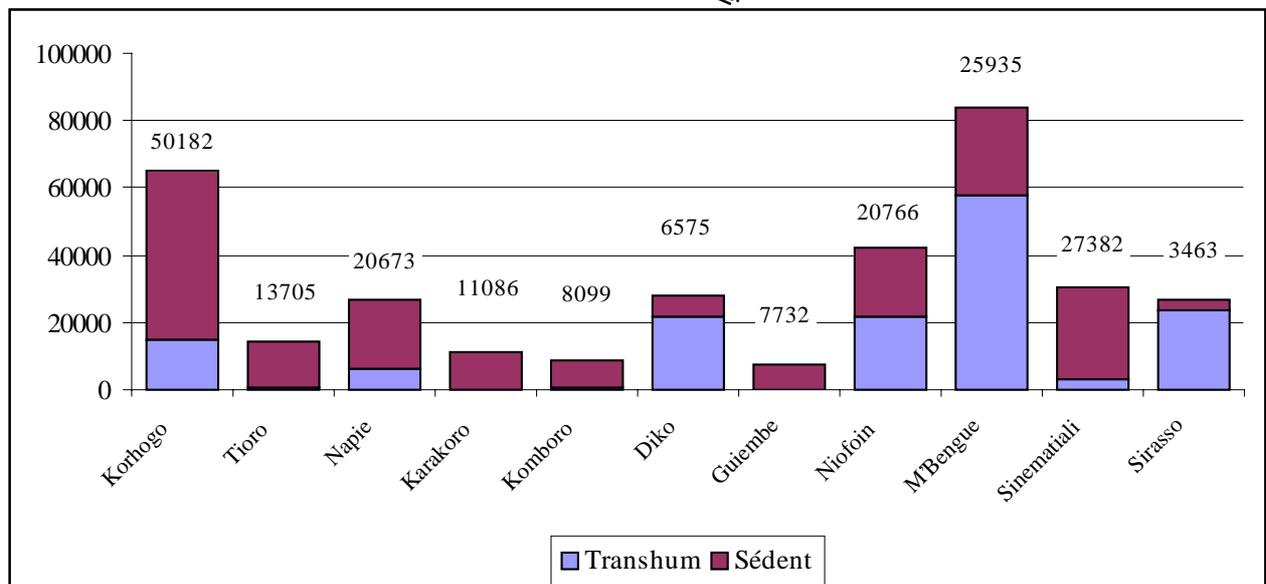
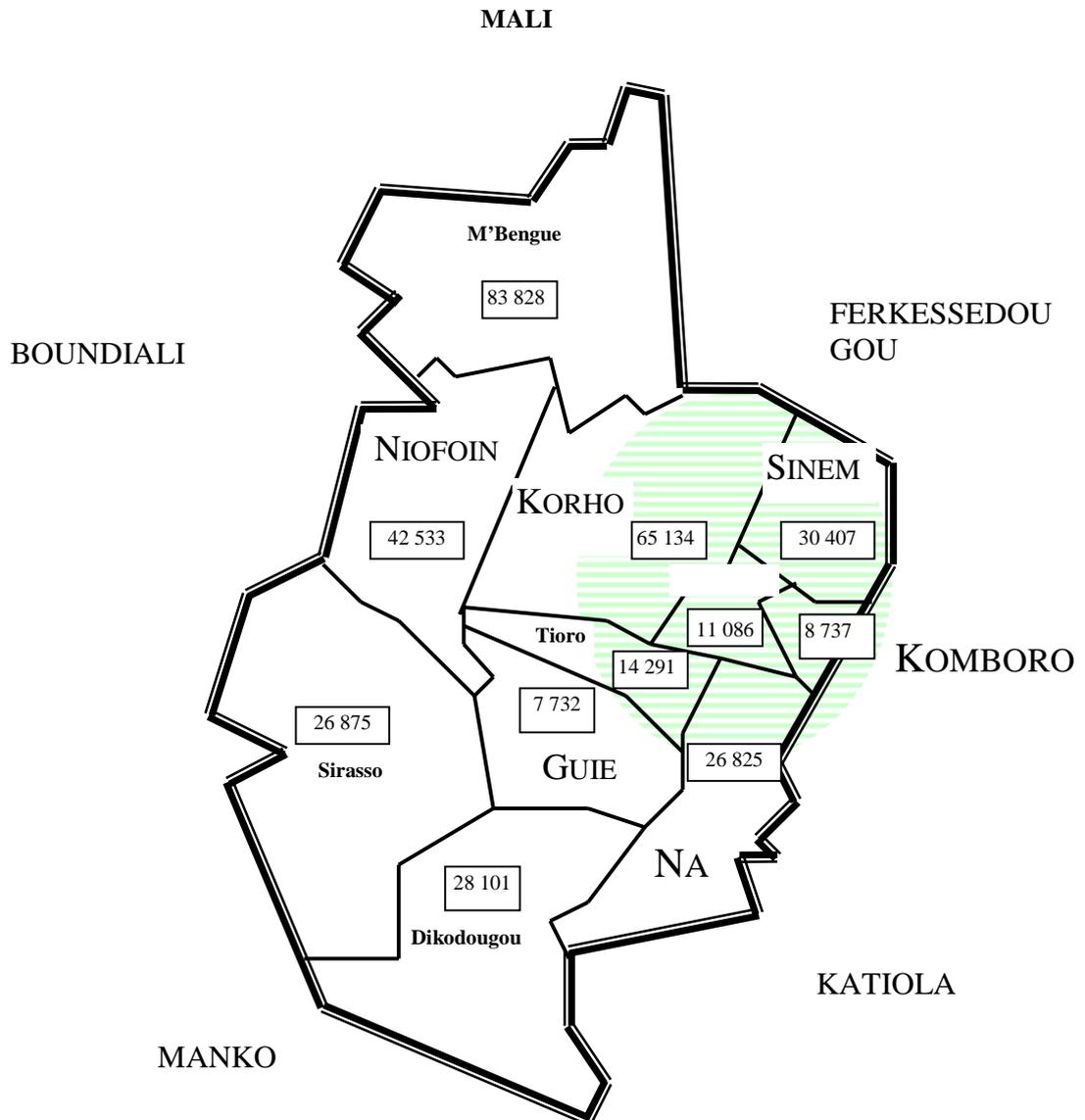
Au cours de l'année 1997, plusieurs signes ont attesté des tensions encore vives entre les paysans du Nord, souvent soutenus par les autorités locales, et les éleveurs transhumants. Ainsi, dans les départements de Korhogo et de Ferkessedougou, ces derniers ont dû payer des taxes allant de 5 000 francs à 20 000 francs par troupeau pour obtenir une autorisation d'accès aux barrages ; certaines municipalités du département, telles que Komborodougou, ont par ailleurs fait payer aux éleveurs des taxes de 5 000 francs pour traverser leur commune. De plus, les chasseurs Dozo se sont organisés à la demande des ruraux pour interdire l'accès de certaines zones aux transhumants.

Les constats de dégâts enregistrés en 1997, dans la région des Savanes ont concerné 437 hectares de surfaces cultivées d'une valeur de 65,4 millions, contre 552 hectares en 1996, d'une valeur de 54,4 millions. Il y aurait donc une chute de 26 % des superficies détruites, et une amélioration des niveaux d'indemnisation des ruraux. La baisse des dégâts constatée tient : (a) au travail de sensibilisation mené par la Direction générale des ressources animales ; (b) à la mise en place d'un calendrier agro-pastoral afin de réglementer le passage des animaux ; (c) à l'interdiction du convoiage d'animaux sur pied et à la mise en place des commissions villageoises et sous-préfectorales de règlement à l'amiable des conflits ; (d) à l'augmentation des litiges non enregistrés et réglés directement, parfois par force, entre les parties en conflit.

L'enjeu foncier est bien évidemment au cœur des conflits, de sorte que l'unique issue durable à la formation de litiges tient à une intensification simultanée de l'agriculture et de l'élevage, seule à même de desserrer la contrainte d'occupation des sols. Rappelons en effet :

- (a) que la répartition du troupeau est corrélée à celle de la population : sa densité est la plus forte là où la population rurale est la plus élevée, comme on le constate dans la "zone dense" de Korhogo ;
- (b) que la surface, la disponibilité et la qualité des parcours diminuent lorsque la densité rurale augmente, du fait de l'extension des superficies cultivées. Il n'existe pas de données départementales précises relatives à l'emprise de l'agriculture, i.e. aux surfaces cultivées effectivement et en jachère dans les zones de l'étude, mais il semble que les superficies cultivées par actifs soient moins importantes dans les zones les moins peuplées. Les troupeaux villageois disposeraient au moins en théorie, de vastes espaces, puisque la surface moyenne disponible par tête sur l'ensemble de la région dépasse 35 hectares. Seule la "zone dense" de Korhogo apparaît chargée, avec près de 30 têtes au km², soit une disponibilité théorique d'environ 5 ha par UBT ;
- (c) qu'à l'intérieur du périmètre accessible aux animaux, l'espace pastoral et agricole coïncident très largement, ce qui provient en partie des contraintes comparables pesant sur les deux types d'activités : emplacements peu éloignés du village et des réserves d'eau, choix des meilleurs sols ;
- (d) qu'au niveau des villages, la surface disponible par bovin décline rapidement avec l'importance du nombre des troupeaux, ce qui entraîne une dégradation de l'état des troupeaux et une multiplication des dommages aux cultures. A partir d'un certain seuil, la situation devient intenable et les stratégies paysannes se modifient. On confie des animaux hors du village, ces transferts se faisant en direction de sites possédant des terroirs moins occupés ;

RÉPARTITION DU CHEPTEL BOVIN PAR NATURE ET PAR SOUS-PRÉFECTURE DANS LE DÉPARTEMENT DE KORHOGO (1998)



- (e) que le problème le plus grave concerne les cultures de bas-fonds, notamment les rizières qui forment des blocs continus sur des centaines de mètres voire des kilomètres. Ces blocs empêchent les troupeaux de traverser les marigots et interdisent l'accès à l'eau. Ils cloisonnent les espaces herbeux et imposent aux animaux de n'exploiter qu'une fraction du potentiel disponible jusqu'à la récolte. Les récoltes étant en général tardives, les pâturages qui n'ont pas pu être exploités à temps ne peuvent qu'être incendiés. Ceci entraîne en définitif un important préjudice pour les troupeaux, en plus du préjudice direct représenté par la raréfaction des meilleurs pâturages de saison sèche, jadis localisés dans les bas-fonds et le long des cours d'eau permanents.

7.3. Estimation du cheptel départemental. Comptes principaux de la filière

En 1993, date du dernier recensement exhaustif du cheptel national par la Sodepra, les effectifs bovins présents dans la région des Savanes représentaient près de 755 000 têtes, soit 62,4 % du cheptel national. La même année, le département de Korhogo comptait 307 000 têtes, soit près de 40,7 % du stock régional et 25,4 % d'un effectif national estimé à 1 210 000 têtes. Le bétail transhumant de 126 000 têtes, représentait quant à lui 41 % du cheptel local, ce type de bétail avoisinant à la même époque 50 % dans la région des Savanes. Ces chiffres indiquent l'importance stratégique rapidement acquise par Korhogo dans la filière nationale de production de viande.

De 1993 à 1997, et bien que les statistiques disponibles soient désormais moins fiables, la distribution du cheptel bovin sur le territoire national semble ne pas avoir varié. Malgré un tassement du taux de croissance annuel du cheptel, désormais de l'ordre de 3 % l'an, la région des Savanes demeure détentrice du plus important effectif avec environ 849 000 têtes, soit 64,5 % du cheptel ivoirien estimé à 1,3 million de têtes. Le département de Korhogo capitalise plus de 26 % du stock national.

La progression du cheptel régional tient : (a) un croît de 40 000 têtes de bétail sédentaire, dont la progression vient d'une amélioration sensible du taux de fécondité des bovins : de 41 % à 51 % entre 1985 et 1991, et d'une réduction du taux de mortalité des jeunes animaux : de 12 % à 7 % aux mêmes dates ; (b) à l'envolée du stock de bétail transhumant de + 60 000 têtes environ ; (c) à une augmentation très importante du nombre de bœufs de culture attelée, soit 6 000 têtes. L'affirmation de la vocation du Nord en matière d'élevage ne fait plus de doute, et est désormais fermement arrimée à la progression du débouché intérieur en viande suite à la dévaluation, ainsi qu'à l'essor de la culture attelée. En conséquence, l'une des priorités des autorités locales est de prendre en compte cette évolution durable du système productif local, et de prendre les dispositions nécessaires pour en accélérer les retombées économiques et pour en gérer les effets sociaux.

Un stock de capital bovin considérable

Au prix de vente du bétail sur pied, le stock de capital immobilisé dans le cheptel bovin du Nord ivoirien serait de 68 milliards de francs, dont 27,5 milliards dans le département de Korhogo. Sur ce dernier montant, les bovins sédentaires représenteraient un capital de 14 milliards auxquels s'ajoutent 2,3 milliards immobilisés dans les bœufs de trait. Ces montants indiquent que l'élevage représente, et de loin, le premier stock de capital immobilisé dans le département. La taille moyenne des 1 189 troupeaux transhumants, appartenant tous à des éleveurs individuels, est de 118 têtes. Les 1 627 parcs sédentaires du département comptent en

moyenne 95 têtes, 5 % des troupeaux appartenant à des propriétaires individuels et 95 % à des groupements de 2 à 11 propriétaires. Au total, on peut estimer le nombre de propriétaires de bovins à environ 7 200 personnes, ce qui confirme la généralisation en pays Sénoufo, d'un processus de capitalisation dans l'élevage, y compris parmi les urbains aisés. Il faut en effet rappeler que quelques commerçants, transporteurs et notables de la ville détiennent les plus gros troupeaux, jusqu'à plus de 1 000 têtes pour certains opérateurs économiques, et qu'une partie significative des élites d'origine locale, exerçant des postes de responsabilité à Abidjan, investissent dans la région presque exclusivement sous cette forme. Dans tous les cas, l'absence de compétences en matière d'élevage est un facteur de délégation des décisions gestionnaires aux responsables des parcs, et de déficit de la rentabilité globale du secteur. Pour les encadreurs de la filière, l'un des objectifs majeurs est d'individualiser la gestion des troupeaux, afin de rendre les propriétaires locaux plus sensibles à une meilleure exploitation du cheptel.

Cheptel bovin national, régional et départemental (1997)

	Sédentaires	Transhumant	B.C.A	Total
Cheptel national 1997	804 000	512 000		1 316 000
Région Nord 1997	367 625	427 062	54 416	849 103
Région Nord 1993	327 066	367 625	48 354	754 864
Korhogo	175 557	141 668	28 317	345 542
Ferké	118 933	144 711	14 843	278 487
Boundiali	56 809	84 613	3 270	144 692
Tengrela	16 326	56 070	7 986	80 382

MINAGRA/DRS (1997) ; MINAGRA/DPE (1998)

Le niveau d'exploitation commerciale de la ressource animale du Nord est extrêmement faible et susceptible d'améliorations qui pourraient, à terme, faire de la filière un élément moteur de la croissance économique locale. Il revient aux autorités locales d'œuvrer pour accélérer la mutation dont les conditions sont :

- (a) un passage à un système de production intensive, seul capable de valoriser le capital immobilisé tout en préservant les équilibres fonciers ;
- (b) un changement d'attitude des propriétaires, qui doivent passer de la thésaurisation à l'exploitation ;
- (c) un renforcement des structures d'aval, seules à même de sécuriser les opérations commerciales sur la viande et les produits laitiers ;
- (d) la mobilisation des acteurs locaux, pour qu'un débat s'instaure sur les relations entre agriculteurs et éleveurs.

Une faible valorisation des produits laitiers

Il existe un marché laitier national qui, faute d'une politique de valorisation de la production laitière ivoirienne, est satisfait à plus de 90 % par l'importation de poudre de lait en provenance de l'Union européenne. En 1995, le montant des dépenses d'importation sur ces produits était de 22 milliards pour 145 000 tonnes de produits laitiers divers, contre 111 000 tonnes en 1994, soit un montant sans commune mesure avec l'importation de riz cargo, qui mobilise tant les militants de l'autosuffisance alimentaire. La dévaluation, l'élaboration du plan directeur

agricole 1992–2015, le démantèlement des structures d'Etat qui géraient la filière, mettent désormais la zone Nord au cœur d'un programme d'essor de la production laitière nationale.

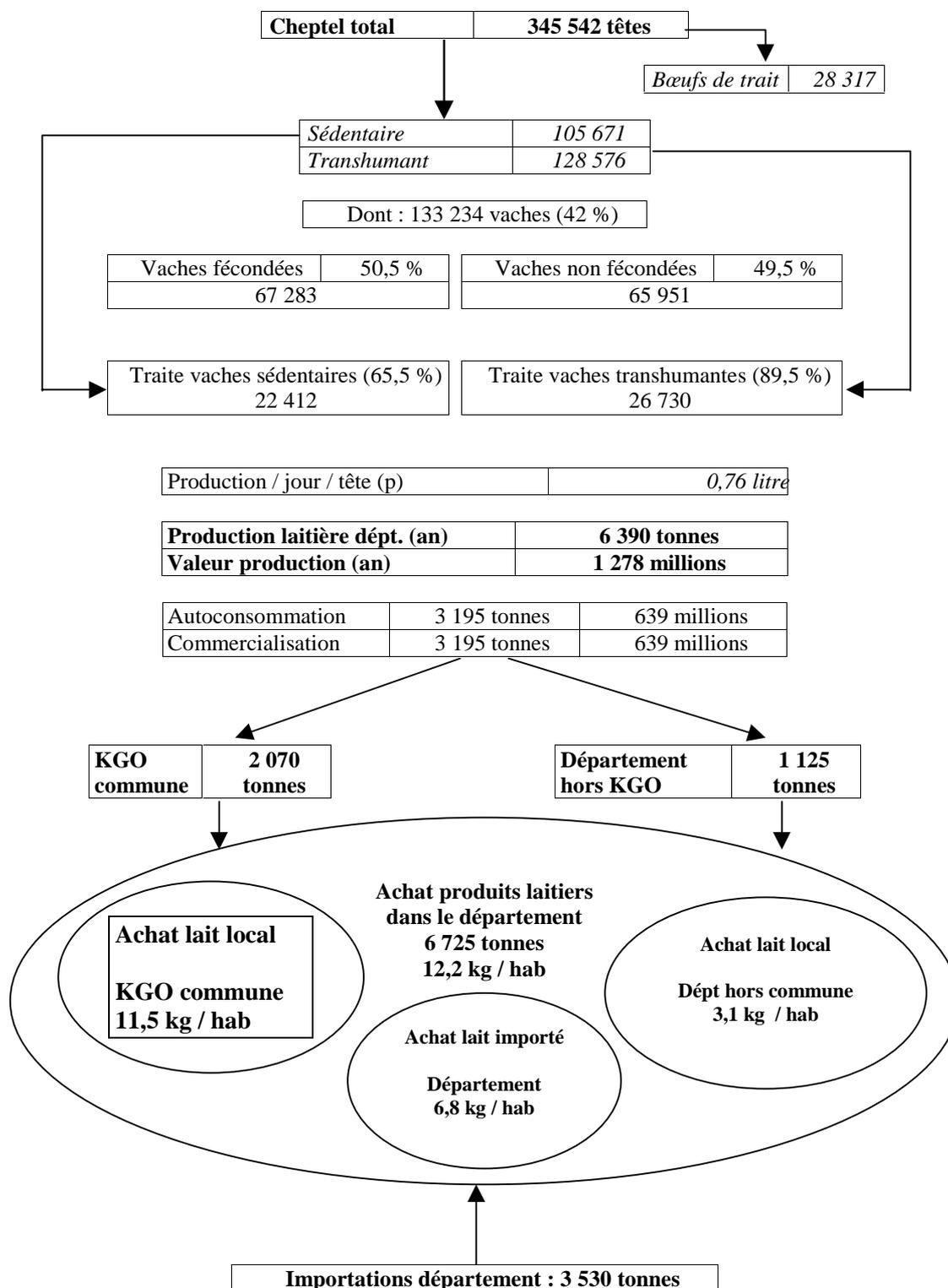
L'enjeu laitier est sans doute économique. Il est aussi de santé publique, puisque le renchérissement du coût des importations et la baisse du pouvoir d'achat des résidents ivoiriens, ont conduit à une chute considérable de la consommation nationale : de 33 kg d'équivalent-lait par habitant en 1987, on est passé à 11,8 kg actuellement. Il a par ailleurs été montré que différents segments commerciaux existent pour la production locale, soit : une production de lait pasteurisé vendu aux alentours de 350 francs le litre ; une extension des capacités de transformation de produits dérivés destinés aux citadins ; une meilleure exploitation des marchés locaux de lait frais, notamment dans les villes secondaires ; une production de lait en poudre, sous réserve d'une nette intensification de la production locale.

Le constat d'une sous-valorisation de la ressource laitière ivoirienne ressort clairement des éléments suivants, tirés d'une récente étude menée en 1997 par la CFD, le BDPA et le CIRAD : la production nationale n'aurait atteint que 110 000 tonnes, consommées à 80 % par les veaux, le reste soit 21 300 tonnes étant destinées à la consommation humaine. Environ 60 % de la production servant à l'alimentation de la population serait par ailleurs auto-consommée, de sorte que la commercialisation n'aurait porté que sur 8 500 tonnes, soit au prix de vente final, un chiffre d'affaires national de 1,7 milliard environ.

Le département de Korhogo ne déroge pas à ce constat, bien que la concentration du cheptel autour de la ville tende à améliorer le taux de commercialisation finale du lait. Sur un total de 345 000 têtes de bovins, 48 000 seulement feraient l'objet d'une traite, soit un taux de traite de 89 % pour les vaches transhumantes, chutant à 65 % pour les vaches sédentaires. A la sous-exploitation du potentiel laitier, tenant principalement à un manque de savoir-faire de la part des propriétaires Sénoufo, s'ajoute le rendement modeste des vaches laitières, la production unitaire par animal trait étant de l'ordre de 0,76 litre, soit une production départementale annuelle d'environ 6 400 tonnes – 30 % environ de la production nationale. Le volume de lait mis en marché ne saurait dépasser 3 200 tonnes, soit un chiffre d'affaires local de 640 millions de francs réalisé totalement à l'échelon local. En d'autres termes, la production locale mise en vente assurerait environ une consommation de 5,8 litres par an et par habitant ; encore faut-il noter que cette consommation concerne principalement les familles d'origine Peul et Malinké, ainsi que les ménages aisés de la ville se faisant livrer régulièrement du lait frais par environ 130 colporteurs Fulbé exerçant cette profession.

Ces chiffres attirent l'attention sur : le rendement extrêmement modeste de la filière lait, qu'il est souhaitable d'améliorer d'une part, en relevant le taux moyen de traite des animaux sédentaires, d'autre part, en améliorant la capacité productive des vaches ; la faible part de la consommation locale couverte par la production locale, une récente étude estimant le taux de couverture des besoins urbains à moins de 40 % ; le poids des importations de lait dans le département, de l'ordre de 3 500 tonnes l'an, représentant une consommation par tête de plus de 6 kg pour l'essentiel destinés aux ménages urbains.

Estimation des volumes traités par la filière lait du département (1997)

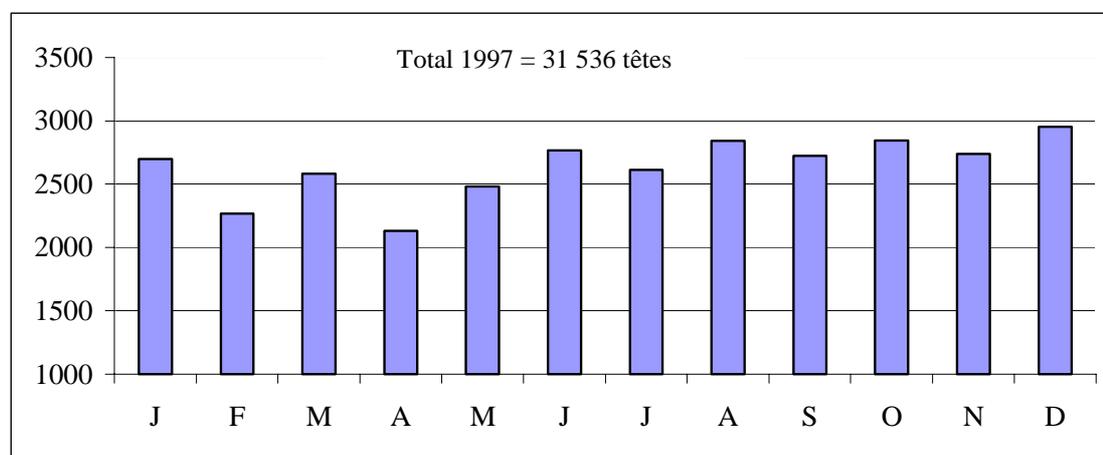


Une exploitation insuffisante de la viande bovine

Bien que le département de Korhogo soit incontestablement le principal centre ivoirien de regroupement et d'exportation du bétail destiné à la consommation de viande, le constat d'une sous-valorisation du potentiel local s'impose au regard du taux moyen d'exploitation du cheptel, de l'ordre de 8 % pour l'exercice 1997, correspondant à un abattage ou à une sortie de quelques 27 500 têtes. Le schéma descriptif de la filière viande, proposé en page suivante, met en évidence :

- (a) l'importance de l'abattage non contrôlé lié pour l'essentiel à l'auto-consommation des ménages, particulièrement en période de funérailles et de fêtes diverses. L'abattage enregistré dans le département de 14 200 bovins en 1997, représenterait donc moins de 60 % du total des abattages ;
- (b) l'importance des transactions sur les marchés à bovins du département, mais qui englobe des animaux venant de l'ensemble de la région Nord : il faut en effet rappeler qu'en l'absence de marchés dans d'autres départements limitrophes, les éleveurs ont pris l'habitude de vendre leurs bêtes à Korhogo, mais que la perspective d'ouverture de nouveaux marchés, dans la zone de Boundiali notamment, risque de réduire l'influence régionale de Korhogo. Au total, et pour 1997, il a été enregistré une vente de 31 500 têtes de bovins, contre 29 700 l'année précédente, soit une hausse de 6 % sur les marchés locaux, dont 45 % seraient originaires du département et 55 % viendraient d'autres départements ;

Effectifs bovins recensés mensuellement sur le marché à bétail (1997)
(nombre de têtes)



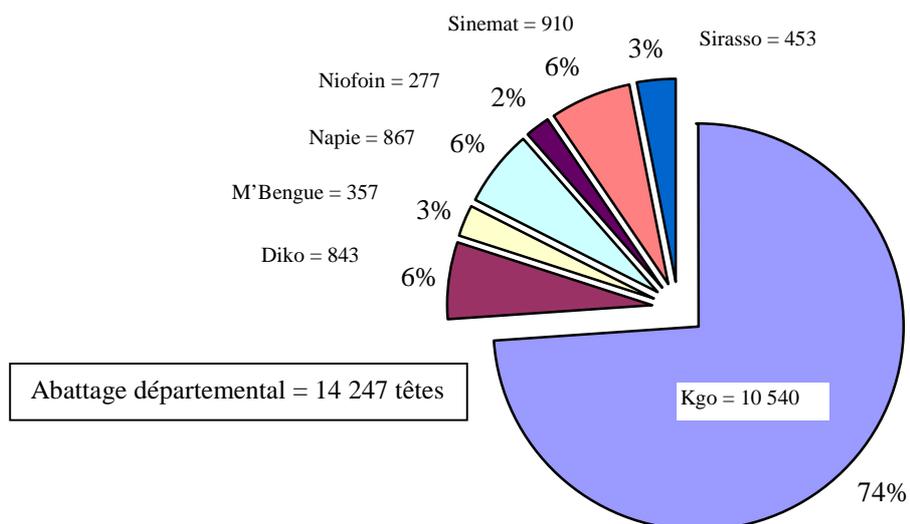
Source : DRARA (1997)

- (c) la production des éleveurs du département exprimée au prix pratiqué sur les marchés à bovins serait de l'ordre de 3 milliards correspondant : à 1,1 milliard de ventes enregistrées à l'abattage (38 %) ; à 250 millions tirées de l'exportation d'environ 3 000 têtes (8 %) ; à la valeur de l'auto-consommation soit 825 millions (27 %)²⁵ ; au croît annuel du cheptel soit un montant de 830 millions (27 %). La part de ce dernier poste souligne la fonction de valeur de refuge conférée par les éleveurs locaux au bétail ;

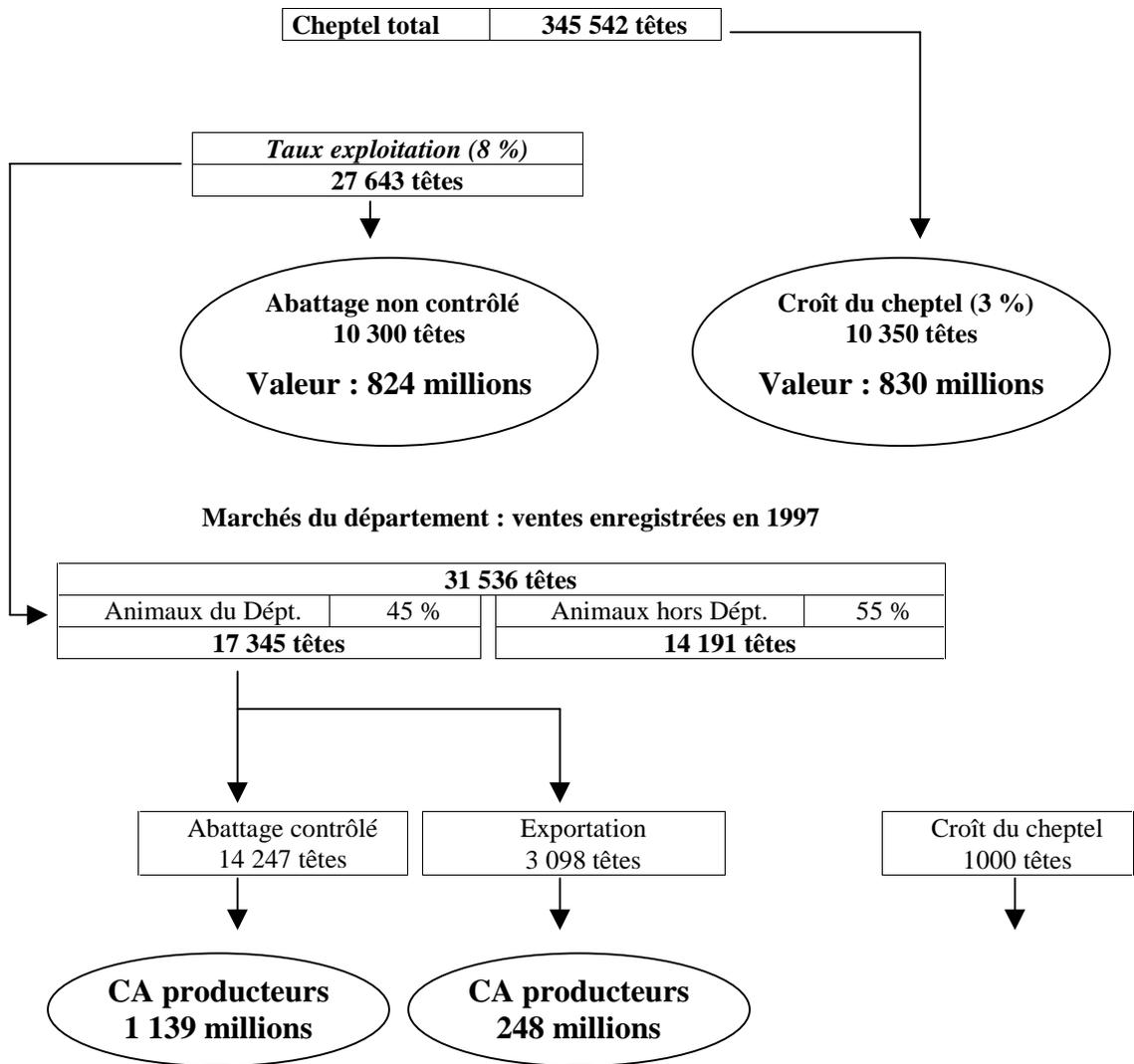
²⁵ La pondération entre abattage et exportation est indicative, rien n'indiquant que l'abattage pour l'alimentation korhogolaise ne concerne que des animaux appartenant au cheptel départemental

- (d) les intermédiaires de la commercialisation en gros et demi-gros ont pour leur part réalisé une valeur ajoutée de 460 millions environ. Une partie seulement de ces intermédiaires sont des résidents du département. Certains acheteurs d'animaux sur pied sont en effet des commerçants installés dans différentes villes de destination, Abidjan et Bouaké par exemple, mais aussi Daloa et plus généralement les centres urbains de l'Ouest du pays fortement déficitaires en protéines animales ;
- (e) l'ensemble des sous-produits d'animaux abattus fait l'objet d'une commercialisation, qui n'a pas été comptabilisée au cours de l'étude faute d'informations suffisantes. Outre la viande noble immédiatement revendue sur le marché local, des revendeurs(ses) achètent à l'abattoir les abats et les peaux aux fins d'une commercialisation, notamment pour le marché d'Abidjan. En revanche, à la différence des pays d'élevage sahéliens, il n'existe pas localement d'unités industrielles ou artisanales de transformation des cuirs et peaux

Abattages enregistrés par sous-préfecture (1997)
(Nombre de têtes et % du total)



Estimation des volumes traités par la filière viande du département (1997)



Consommation locale

Département	Ville	Villages
5,1 kg / tête	9,5 kg / tête	3,2 kg / tête

Source : DRARA, CFD, Estimations Ecoloc- Korhogo

Comptes cumulés de la filière élevage bovin

Il vient des données précédemment exposées que : la commercialisation des produits laitiers, de la viande de bœuf et des animaux exportés, aurait laissé pour l'exercice 1997 un chiffre d'affaires de 2,02 milliards de francs ; l'auto-consommation de viande et de lait représente une valeur de 1,4 milliard ; la valeur du croît du cheptel est de 0,8 milliard.

Les consommations intermédiaires et autres charges supportées par les éleveurs sont difficiles à mesurer puisqu'elles tiennent souvent à des règlements directs ou à des contrats de prestation en nature. Elles ont été estimées ici, et pour la seule partie monétaire, à un total de 518 millions correspondant à : 138 millions d'alimentation animale, soit 27 % des dépenses des éleveurs ; 346 millions de produits et services vétérinaires : ce qui représente environ 59 % du chiffre d'affaires déclaré des vétérinaires implantés à Korhogo, auxquels s'ajoutent les frais de vaccination, d'un montant de 34 millions.

La valeur ajoutée brute de la filière élevage s'établit au final à 3,8 milliards. Par ailleurs, les propriétaires de bétail passent des contrats de nature variée avec les bouviers, de sorte qu'une estimation des charges salariales se révèle délicate. Néanmoins, il est courant que ces derniers perçoivent une rémunération monétaire annuelle de 2 000 francs par tête de bétail gardé, calculée sur la base d'un troupeau moyen de 100 têtes appartenant à un propriétaire individuel ou à plusieurs propriétaires rassemblés. Cette dernière estimation conduit à un versement de 700 millions de salaires à l'échelon départemental, répartis entre les quelques 3 500 gardiens de troupeaux. Ce montant, auquel il faudrait ajouter les rentrées monétaires des Peuls liées à la vente des sous-produits du cheptel, représente la plus lourde charge pour les propriétaires.

Les taxes prélevées sur les marchés départementaux et à l'abattage officiel comptent pour un total de 58 millions, entrées non négligeables pour les finances locales mais dont on voit bien qu'elles pourraient être nettement relevées par une réduction de l'abattage clandestin et par un relèvement du taux d'exploitation du cheptel.

Comptes cumulés de la filière élevage bovin (1997)

	Lait	Abattage + Export.	Total
Prod. Autoconso.	639	824	1 463
Croît du cheptel			830
Prod. Vendue	639	1 387	2 026
CI			138
Autres charges			380
VAB			1 508
Salaires			705
Impôts et taxes			58
EBE			745

Source : Estimations ECOLOC – Korhogo

- (a) Le tableau ci-dessus propose une synthèse des comptes de la filière et une ventilation des ressources et emplois par acteur. Il souligne le constat d'une sous-exploitation monétaire de la ressource, et l'urgence d'une valorisation intensive passant par la sensibilisation des propriétaires aux opportunités de cette filière. Les effets d'entraînement direct de la filière

sur l'activité urbaine sont, à ce jour, quasi-nuls, faute d'unités de valorisation des sous-produits de l'élevage départemental. On notera néanmoins qu'un secteur privé vétérinaire est en train d'émerger, et qu'une Centrale de prophylaxie a vu le jour suite au démantèlement de la Sodepra. En termes d'emplois, et hors administration assurant le suivi de la filière, l'élevage procurerait quelque 3 000 postes de bouviers, 130 postes de distributeurs spécialisés de lait, et une centaine de postes d'intermédiaires commerciaux et de bouchers, ces derniers étant 51 à disposer d'un droit d'exercice dans le département.

Comptes des autres viandes et volailles

En marge de la filière d'élevage de bovins, les ovins, les caprins, les porcs et volailles sont élevés traditionnellement en liberté, et se nourrissent autour des villages. Ils consomment également les déchets de cuisine et les sous-produits agricoles. Les ovins et les caprins sont quelquefois gardiennés au pâturage pendant la saison des cultures.

Outre ces pratiques d'élevage traditionnel répandues dans le département, il se développe depuis peu des fermes avicoles et porcines plus ou moins modernes, pour la plupart concentrées autour de la ville de Korhogo où existe un marché rémunérateur en périodes de fêtes. Quant aux ovins, la modernisation des bergeries se réalise avec l'installation d'ex-agents encadreurs de la Sodepra Nord qui ont bénéficié de facilités d'installation.

L'abattage enregistré de petits ruminants dans le département a atteint 16 052 têtes en 1997, soit une augmentation de + 13 % par rapport à l'exercice 1996, 90 % des animaux étant destinés à la consommation korhogolaise. Pareillement, la ville de Korhogo est le principal débouché commercial pour la viande porcine, puisque 75 % des 1 526 têtes abattues dans le département lui sont destinés. On ne dispose malheureusement d'aucune donnée pour établir les comptes de la sous-filière des petits ruminants et des porcins. Les comptes ont été établis en supposant que l'auto-consommation et l'exportation étaient en proportion identique à celles notées sur le cheptel bovin. Les données de l'enquête budget-consommation ont été employées pour redresser ces estimations.

L'Anader dispose de quelques données relatives aux volailles détenues par les paysans encadrés, soit environ 82 000 têtes, ce qui représente une partie infime du stock départemental élevé de façon traditionnelle ; de même que pour les autres animaux, on s'est basé sur la consommation départementale estimée par l'EBC pour l'élaboration des comptes.

Au total, la valeur ajoutée des producteurs sur les ovins, porcins, caprins et volailles serait de 1,3 milliard, dont 65 % sont réalisés sur la consommation et la vente de pintades et poulets ; le montant des charges des producteurs étant de 100 millions environ. Pour leur part, les commerçants réaliseraient un chiffre d'affaires de 910 millions sur ces produits, et une valeur ajoutée de 76 millions.

7.4. Les perspectives d'intensification de la filière

Dans une visée prospective, la croissance économique du département de Korhogo passera probablement par une révision profonde et conjointe des sous-systèmes cultureux et pastoraux, désormais tenus de vivre ensemble et de développer leurs synergies.

Des opportunités de développement agricole ont été abordées dans les chapitres relatifs aux produits vivriers et de rente. Pour l'élevage, un projet de croissance à moyen et long terme pourrait passer par :

- (a) la levée des contraintes sociales et humaines sur le secteur, soit : (1) la reconnaissance sans ambiguïté de l'élevage productif comme moteur de développement local, qui doit pousser les autorités à rechercher des équilibres contractuellement établis entre les populations d'agriculteurs et d'éleveurs ; (2) la sensibilisation et la formation des propriétaires Sénoufo à la mise en valeur du cheptel, qui mènera à une meilleure organisation professionnelle de ces derniers, et à une réduction du poids décisionnel des bouviers ; (3) la mise en place d'une structure de concertation permanente entre le secteur privé et les pouvoirs administratifs locaux, qui doit aboutir à la sécurisation foncière ;
- (b) la levée des contraintes zootechniques soit : l'amélioration de la situation alimentaire du bétail, passant elle-même par une meilleure valorisation des ressources fourragères locales et l'emploi de sous-produits agricoles et agro-industriels, notamment ceux de la CIDT ; la réhabilitation et la démultiplication des points d'eau et barrages accessibles au bétail ; une meilleure prise en charge de la prévention et du traitement des maladies épizootiques ;
- (c) l'amélioration des performances génétiques des races locales, qui conduira à terme à une meilleure rentabilité du cheptel en délais de vêlage, en poids unitaire de viande et en excédents laitiers ;
- (d) le renforcement des structures locales de commercialisation des produits de la filière, afin : de faciliter l'écoulement des surplus sur les marchés extérieurs ; d'ajuster dans le temps l'offre à la demande – rappelons, pour le lait, que la forte production en saison des pluies s'accompagne de pertes liées aux difficultés d'accès aux zones de production ; et que la forte demande en saison sèche n'est pas couverte par la production locale faute d'une alimentation suffisante des animaux.

La région dispose actuellement d'un formidable potentiel de production, encore mal exploité, mais qui pourrait être valorisé par des actions ciblées exigeant au préalable une véritable mobilisation des autorités et des acteurs locaux. A ce potentiel s'ajoute des atouts déjà présents dans le département soit : l'existence de deux stations expérimentales où sont élevés des animaux améliorés et performants, seuls capables de valoriser les investissements lourds qu'exige l'intensification ; la présence d'un secteur vétérinaire privé et dynamique, totalement opérationnel à Ferkessedougou, Korhogo et Boundiali.

Les efforts considérables de l'ex-Sodepra n'ont pas donné les résultats escomptés, eu égard à la gestion déficiente de cette structure et à la concentration de son action sur le seul segment amont de la filière. De ce fait, les propriétaires du cheptel départemental (paysans comme citadins) ne s'impliqueront dans l'intensification qu'une fois stabilisé et sécurisé l'aval de cette filière.

Il existe désormais un programme de développement de la production laitière du Nord ivoirien visant à une meilleure intégration des systèmes agricoles et d'élevage, ainsi qu'à une valorisation des produits laitiers dans une unité industrielle privée de transformation située à Korhogo–Norlait, dont l'usine est en cours d'implantation. Pour Korhogo, le projet s'appuie au démarrage sur l'exploitation de mille vaches concentrées dans les stations expérimentales de Nioroungue et Panya, et doit également tabler sur la collecte quotidienne d'environ 5 000 litres

de lait auprès de 500 éleveurs en cours d'organisation. Cette initiative s'appuie par ailleurs, sur la fiabilisation des circuits commerciaux, *via* l'implantation de relais de distribution desservant les marchés de Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Abidjan. Toutefois, il faut souligner que l'ambition d'un tel projet, conçu et financé par le secteur privé et qui devrait à terme modifier les conditions de production et de valorisation du cheptel local, n'aura sa pleine portée économique qu'à condition d'être relayée par la formulation d'un projet de croissance à moyen et long terme par les pouvoirs locaux, et dont les principaux volets ont déjà été évoqués.

7.5. Production et importation de poissons. Une dépendance extérieure à réduire

La pisciculture : une expérience à développer

Initiée en 1979 et réalisée à compter d'août 1980 par le projet Pisciculture en milieu rural (PMR), la production piscicole du département est une activité récente dont l'objectif était, à l'origine, de réduire l'importation locale de poissons. En effet, à la fin des années 1970, le volume départemental de pêche se chiffre à environ 120 tonnes l'an, le recensement effectué par une équipe de l'ORSTOM-Bouaké faisant mention de 82 pêcheurs et de 35 pirogues. Le décalage entre les besoins de consommation locale et la sous-exploitation des ressources des bassins et rivières laissait envisager une opportunité de développement à court terme de la pisciculture.

Au moyen d'une sensibilisation, d'aménagements réalisés sur fonds internationaux, et d'un fort encadrement des périmètres, le projet Pisciculture en milieu rural connut un net essor *via* l'aménagement d'étangs familiaux destinés en partie à l'auto-consommation : sont alors réalisés 397 étangs de 5 à 10 ares, pour une superficie totale de 19 hectares. Toutefois, la mise en sommeil de l'activité au milieu des années 1980 tient : aux faibles pluviométries qui ont freiné les rendements escomptés des étangs ; au défaut général d'entretien du matériel d'exploitation ; mentionnons ici l'exemple récent de l'important projet « Sologo » financé par la Coopération allemande, afin de mettre en eau le village et y aménager 40 étangs, a dû être récemment interrompu en raison de l'endommagement de la vanne du barrage ; aux difficultés relatives à la mise en place d'un circuit de commercialisation locale ; à la concurrence du poisson importé dont le prix de vente est resté faible. La combinaison de ces divers facteurs a mené à l'arrêt d'exploitation de près de la moitié des étangs du projet.

Une nouvelle politique piscicole a été élaborée à partir de 1987-88, cette fois fondée sur l'exploitation commerciale d'étangs d'une taille unitaire de 10 ares minimum et menée sur un cycle de sept mois. Cette nouvelle politique repose sur le constat d'une chute considérable du taux départemental d'auto-consommation, celui-ci était évalué à 70 % à la fin des années 1970 ; il serait inférieur à 20 % dix ans plus tard, les contraintes en temps de travail et les aléas climatiques constituant les principaux facteurs dissuasifs pour les ruraux, et sur la croissance urbaine korhologaise ouvrant un débouché marchand et d'importantes opportunités de rémunération. Le département de Korhogo compte ainsi six grandes fermes nées de cette réorientation, dont la ferme d'Etat de Natio-Kobadara située à cinq kilomètres de la ville, et celle de Ferké II postée à mi-chemin de Ferkessedougou et de Komborodougou. Dans l'ensemble près de 13 hectares d'étangs à vocation commerciale ont été aménagés.

Les comptes de la production piscicole départementale présentés ci-dessous s'appuient sur : les données comptables de la ferme expérimentale de Natio-Kobadara ; les indications fournies par les autorités ayant en charge l'assistance à l'ensemble des pisciculteurs du département de Korhogo ; les informations collectées auprès des producteurs.

En 1997, la production du site expérimental de Natio-Kobadara, la plus performante du département, n'a concerné que six des 14 étangs qui occupent une superficie totale de 1,4 hectare. 3,56 tonnes de poissons ont été produits, soit un rendement de 593 kg par étang de 10 ares, hors production d'alevins. La surface totale des autres fermes piscicoles du département est de l'ordre de 11 ha fractionnés en 110 étangs de 10 ares. Leur fonctionnalité est légèrement inférieure à celle de Natio-Kobadara. Elle est ici estimée à 40 %, la ferme de Ferké II par ses performances élevées, contribuant à relever le taux moyen d'exploitation. Au total, près de 44 étangs auraient été fonctionnels, assurant une production de 26 tonnes de poissons marchands en 1997.

Un premier constat s'impose : la production piscicole du département n'assure encore qu'une partie très marginale (de l'ordre de 1,5 %) de la consommation locale de poissons. Mais, au-delà, l'enjeu présent est d'établir le niveau de rentabilité de l'expérience piscicole afin d'envisager l'intérêt d'une phase d'extension. Les comptes de l'exercice 1997, font état d'un prix de commercialisation moyen de 700 francs par kilo, soit un chiffre d'affaires de 2,49 millions pour la ferme de Natio (la vente d'alevins s'élève ici à 0,44 million) et de 16,43 millions pour les autres fermes départementales²⁶. Au total, l'activité piscicole a dégagé une recette brute de 19,4 millions pour 27 tonnes de poissons produits.

Les données tirées du rapport d'activité de la ferme de Natio-Kobadara indiquent que 71 % des charges totales d'exploitation sont constituées par l'alimentation des poissons, soit un total de 2,65 millions de dépenses engagées ; le redressement des comptes laisse toutefois penser que la charge effective à imputer serait de 1,4 million²⁷. Pour les autres fermes, ces dépenses représenteraient au total 9,9 millions, soit sept fois environ celles de Natio-Kobadara. En définitive, les frais de l'activité piscicole départementale s'établirait à 12,5 millions, la valeur ajoutée d'exploitation étant de 6,8 millions.

Il vient que la marge moyenne par ferme piscicole est de l'ordre de 1 million l'an, dont doivent être déduites les charges diverses : carburant, amortissement des matériels, etc., d'un coût total par ferme de 500 000 francs hors rémunération du personnel et frais d'encadrement des fermes.

La réhabilitation de 27 étangs actuellement non fonctionnels devrait se poursuivre dans les années à venir. Toutefois, elle est conditionnée à la capacité des autorités locales, ou des opérateurs privés, à prendre le relais de l'Etat (dont les subventions sur la filière ne cessent de baisser), à améliorer les rendements des fermes et à rationaliser leur gestion. Le marché existe, encore doit-il être exploité dans des conditions de rentabilité optimum.

²⁶ Un taux d'auto-consommation de 10 % ayant été retenu, sur la base des informations collectées.

²⁷ La reconstitution a été menée sur la base des prix unitaires au kilo suivants : farine 3A (112 francs), farine base riz (40 francs), tourteau de coton (30 francs), farine de poisson (200 francs). Les volumes consommés par la ferme en 1997 ont été : (a) de 16 tonnes (soit 2,3 t/mois) de farine 3A ; (b) de 12,5 tonnes (soit 1,79 t/mois) de farine base riz ; (c) de 4 tonnes (soit 0,5 T / mois) de tourteau de coton ; (d) enfin de 1,2 tonnes (soit 0,17 t/mois) de farine de poisson. Il doit cependant être noté que l'année 1997 a été marquée par une restructuration de la ferme de Natio-Kobadara, de sorte que les dépenses indiquées ne concernent pas que la seule activité marchande. Pour cette dernière, il a été relevé l'emploi quasi-exclusif de farine 3 A au rythme de 1,8 tonne mensuelle, produite par la ferme elle-même. En conséquence, la charge à imputer s'élèverait, pour les sept mois du cycle piscicole, à 1,4 million.

La production commercialisée des pêches en cours d'eau

On dispose de peu de données fiables sur la production et la commercialisation issue de l'exploitation des cours d'eau du département. Les informations obtenues auprès des professionnels pendant l'étude concernent la mise en marché de cette ressource dans la ville de Korhogo *via* les ventes quotidiennes effectuées, face à la Mosquée du quartier Koko, par opérateurs informels de cette filière. Aucune information n'a été collectée sur d'éventuelles ventes hors ville et sur le niveau d'auto-consommation. Les données de la DRARA font état, pour leur part, d'une production de 313 tonnes qui nous servira ici de référence même si le tonnage paraît sous-estimé.

L'estimation annuelle du chiffre d'affaires réalisé à Korhogo sur les produits de pêche en cours d'eau est de l'ordre de 190 millions, pour un prix de vente moyen légèrement supérieur à 600 francs par kilo. Cette filière assurerait ainsi 18 % de la commercialisation locale (la proportion étant sans doute sous-estimée), puisque reposant sur l'hypothèse d'une vente nulle dans les chefs-lieux de sous-préfectures. Les charges induites par la vente sont minimales : elles se résument pour l'essentiel à l'achat de carburant pour les cyclomoteurs.

L'approvisionnement en poissons congelés : une activité à risques

Face à la faiblesse de la production locale de produits de pêche continentale, l'importation de poissons congelés assure environ 80 % de la demande urbaine et rurale du département. En 1997, huit opérateurs privés équipés au total de neuf chambres frigorifiques exerçaient dans la ville, sept étant basés dans le grand marché de Korhogo et un, équipé de deux frigos, étant installé au quartier commercial. La capacité locale totale de stockage en chambre frigorifique est de 90 tonnes ; elle semble suffisante eu égard aux actuelles capacités de distribution de la filière.

Les opérateurs locaux s'approvisionnent tous une fois par semaine chez les grossistes situés à Abidjan, les entrées hebdomadaires variant de 24 à 30 tonnes selon la saison. Une moyenne de 27 tonnes a ici été retenue. Le chinchar, surtout écoulé auprès des citoyens parce que d'un coût unitaire élevé, représenterait la moitié des importations, la sardine un peu plus du tiers, et la bonite environ 15 %. Au total, le volume annuel importé à Korhogo serait de 1 404 tonnes d'une valeur de 612 millions répartis comme suit :

Volumes et prix rendu Korhogo du poisson congelé importé (1997)

<i>Catégorie</i>	Tonnage	Prix t/rendu Korhogo	Valeur import
Total	1 404	436 000	612 187 000
<i>Chinchar</i>	707	491 000	347 137 000
Sardine	486	350 000	170 100 000
Bonite	211	450 000	94 950 000

Source : Ecoloc-Korhogo (1998)

La revente aux détaillantes locales se fait à crédit, les grossistes disposant de véhicules bâchés approvisionnant les principaux chefs-lieux des sous-préfectures et quelques villes situées hors du département : Ouangolodougou et Boundiali par exemple. Seuls les bourgs très éloignés et faiblement consommateurs tels que M'Bengue et Tengrela échappent à la distribution hebdomadaire. La commune a absorbé environ 850 tonnes, *via* les circuits féminins de redistribution et de transformation : séchage et fumage réalisés à domicile ; les bourgs et villages consommant environ 600 tonnes l'an. La marge brute commerciale sur la filière import est de 166 millions, dont 69 millions sont absorbés par divers frais dont la charge d'électricité la plus importante, et la location des magasins. Les grossistes ont aussi signalé l'effet négatif des retards de paiement et créances douteuses accumulés par les détaillantes, ainsi que les risques élevés de pertes lors du stockage : l'un des opérateurs de la filière a ainsi perdu 100 tonnes en 1997, suite à une défaillance du circuit de livraison d'électricité. Le seuil de rentabilité dépend, dans cette filière, de la bonne connaissance du circuit de distribution en aval, d'une réduction des risques liés à un stockage excessif et d'un contrôle permanent des frais d'énergie.

La filière du poisson importé induit une activité de séchage et de fumage artisanal réalisée sur près de 300 tonnes par une centaine d'opératrices résidant à Korhogo : les prix de détail des différentes variétés sur le marché de la ville s'élèvent significativement lorsque les poissons sont vendus en morceaux ou fumés. L'activité de transformation et de revente en ville laisserait une marge d'environ 34 millions aux petites commerçantes.

Comptes de la filière poisson du département (1997)
(millions FCFA)

Agrégats comptables	Pisciculture	Pêche continentale	Importation	Total
CA final	19	188	778	985
Coût achat Abidjan	-	-	612	612
Autres charges	12	12	69	93
VAB	7	176	97	280
Salaires	2	0	4	6
Impôts et taxes	0	1	1	2
EBE	5	175	92	272

Source : Ecoloc- Korhogo (1998)

Au total, le chiffre d'affaires final de la commercialisation du poisson s'élèverait, dans tout le département à près de 1 milliard, dont 80 % serait réalisé sur la seule vente de poissons importés. La valeur ajoutée brute atteindrait 280 millions venant pour 35 % des acteurs de la filière importation, pour 63 % des opérateurs de la pêche en rivière, et pour 2 % seulement des unités expérimentales de pisciculture. Comme pour la plupart des activités urbaines de commercialisation, la distribution de salaires par la filière est très modeste : l'emploi de main-d'œuvre s'effectue sur la base d'un recrutement d'aides familiales, notamment dans la transformation et la petite distribution, ce qui réduit sensiblement le coût final du produit.

En 1988, la consommation de poissons était estimée à 10,6 kg par habitant pour l'ensemble de la région Nord, soit le niveau de consommation le plus bas de toute la Côte d'Ivoire, la moyenne nationale se situant à 18,2 kg. Au cours de la présente étude, et hors autoconsommation rurale, le niveau par tête s'établirait désormais à moins de quatre kg par habitant, ce qui appelle les remarques suivantes : (a) la détérioration du pouvoir d'achat, liée à la crise économique, a joué en réduisant de façon drastique la consommation de la première source de protéines animales, de la même façon que pour l'ensemble des ménages ivoiriens ; (b) la dévaluation de 1994, en renchérissant le prix du poisson importé et les coûts de transport, a renforcé cette tendance, tout particulièrement pour les ménages les plus pauvres (Cortese, 1994). Un objectif à moyen terme d'amélioration du niveau de vie de la population du département, réside dans la mise en place des filières d'approvisionnement à moindre coût. Un projet de valorisation des ressources locales reste certes à concevoir ; mais il reste aussi à envisager les moyens d'une baisse des charges locales de distribution du poisson importé, ce qui ne peut être réalisée sans une concertation avec les professionnels de la filière.

TROISIÈME PARTIE :

**KORHOGO, INTERFACE ENTRE
LE RURAL ET L'EXTERIEUR**

VIII. L'économie populaire urbaine. Un poids socio-économique considérable

L'objectif de ce chapitre est de faire apparaître : (a) le poids de l'économie populaire urbaine dans l'emploi, les revenus, la création de richesses, les ressources fiscales à l'échelon des communes et du département ; (b) les dynamismes et facteurs de blocage des divers secteurs de l'économie populaire, en soulignant ceux qui appellent des réponses de la part des autorités locales ; (c) la contribution de cette économie aux tâches d'intermédiation entre les villes et les campagnes ; d) l'urgence d'une vision municipale intégrant ces activités dans une prospective de moyen et long terme ; au plan économique : comment œuvrer à leur développement ?, au plan de l'aménagement urbain : comment l'espace communal doit-il s'ajuster et orienter la croissance des activités ? ; au plan financier : comment fiscaliser cette économie pour qu'elle contribue, à sa mesure et de façon équitable, au financement d'une politique locale ?

Le classement des activités de Korhogo en secteurs appelés « moderne », « intermédiaire » et « économie populaire » qui guide le présent chapitre s'entend comme un moyen pratique d'analyser l'économie urbaine. Mais il reste qu'une partie importante du secteur informel est en relation directe avec les entreprises de taille supérieure, ou lui est très directement soumise *via* les circuits de crédit dans le cas du petit commerce, et de l'accès aux outils de travail dans le cas de l'artisanat et du transport de marchandises. Il existe d'évidentes différences d'échelle entre ces catégories d'activités, qui n'excluent pas de forts courants d'échanges entre eux, et des liens de dépendance économique, financière et sociale.

Un autre objectif non moins important est de suggérer aux responsables qu'une des premières tâches à entreprendre, pour un pilotage à moyen terme de leur politique locale, réside dans l'élaboration de bases de données des opérateurs, mises régulièrement à jour, ainsi que dans le croisement des fichiers d'ores et déjà mobilisables auprès de différentes administrations. On n'insistera pas sur les inconvénients évidents liés à ce « maillon manquant » du système d'information – notamment une fiscalisation à vue, à la fois très faible par rapport à la masse imposable et très inégalement répartie – pour souligner les causes majeures de cette situation soit : des services déconcentrés de l'Etat plus soucieux de leurs obligations hiérarchiques que mobilisés sur les enjeux du développement local ; des services locaux insuffisamment préparés au travail de collecte d'information ; des autorités, municipales et préfectorales, ne prenant pas encore toute la mesure et tout l'intérêt d'une capitalisation de données.

L'économie populaire urbaine de Korhogo sera tout particulièrement traitée à partir des résultats d'enquêtes menées au cours de la présente étude. Les dix autres chefs-lieux de sous-préfectures seront aussi abordés, avec cependant moins de précisions. Il doit par ailleurs être noté que la notion d'économie populaire urbaine exclut ici les activités agro-pastorales menées en ville, celles-ci ayant été traitées dans les parties précédentes.

8.1. L'économie populaire dans la ville de Korhogo. Considérations méthodologiques

Sources d'information et données disponibles

La mobilisation des données d'enquêtes effectuées pendant l'étude, des listings et autres types d'enregistrement des entreprises exerçant dans la commune de Korhogo, a été le moyen d'arriver à un classement des activités, acceptable aux plans méthodologique et empirique. Ce classement se veut soucieux : de la diversité de la taille des établissements et du type de fiscalisation et de suivi administratif auquel ils sont soumis.

Plus précisément, les activités urbaines non-agricoles ont été réparties en groupes soit : (a) un vaste ensemble composé de plus de dix mille « points d'activités », qu'il est possible de désigner par les termes « secteur informel » ou « économie populaire » ; (b) un ensemble plus restreint d'entreprises des secteurs « intermédiaire » et « moderne », soit quelque trois cents établissements d'une taille nettement supérieure au groupe précédent, et en conséquence plus aisément identifiés par l'administration locale. Les sources d'information utilisées pour ce classement ont été les suivantes :

- (a) un inventaire complet des activités de rue et de marché a été effectué en juin 1998. Celui-ci consistait en un dénombrement des « points d'activités » de la ville, hors les activités à domicile et ambulantes. Pour chaque point, il a été relevé des informations de base relatives à la localisation géographique, à la nature de l'activité, au type de local, au sexe de l'opérateur, au nombre de personnes employées ;
- (b) une enquête auprès d'un échantillon de 260 petites et micro-entreprises a été menée, constituant une base statistique convenable pour une extrapolation à l'échelle de la ville. Des entretiens auprès de personnes ressources, de responsables locaux et d'organismes de soutien aux acteurs de l'économie populaire ont été menés par : Chambre des Métiers, Fédération des Entrepreneurs du Secteur Informel (FEDESI), Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI), Coopérative mutualiste d'Epargne et de Crédit (COOPEC), Programme Endogène des Artisans de Côte d'Ivoire (PEACI), Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) ;
- (c) divers dénombrements nominatifs d'opérateurs et d'entreprises récemment menés par des administrations et organismes locaux ont été consultés : Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), Directions régionales du Commerce, du Tourisme, du Plan et de l'Industrie, etc... ;
- (d) les listings d'employeurs publics et privés répertoriés en 1997 à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ; ainsi que les données mises à disposition de l'étude par la Direction départementale des impôts, et le service chargé des recettes municipales ;
- (e) les données disponibles à la Centrale des bilans et celles de l'enquête REEMCI effectuée par l'Institut national de la statistique pendant l'exercice 1997.

Les délimitations des secteurs "moderne", "intermédiaire" et d'économie populaire ont été réalisées sur la base de critères croisés relatifs : (a) au type de régime d'imposition fiscale ; (b) aux effectifs salariés inscrits à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ; (c) à l'enregistrement des établissements sur les listings des administrations de tutelle, et/ou à leur

présence dans les fichiers de la Centrale des bilans ou du REEMCI. Au total, les définitions suivantes ont été adoptées :

- (a) secteur "moderne" : toute entreprise déclarant au moins cinq salariés permanents à la CNPS, est simultanément assujettie au régime réel d'imposition (BIC et BNC) par la Direction départementale des impôts. S'y ajoutent les succursales locales de sociétés qui sont assujetties à l'impôt hors du département de Korhogo ;
- (b) secteur intermédiaire : entreprises assujetties au régime d'imposition au réel normal ou simplifié à la Direction départementale des impôts mais n'apparaissant pas dans les fichiers d'employeurs de la CNPS. S'y ajoutent les entreprises non assujetties au régime d'imposition précédemment décrit, mais répertoriées à la CNPS quelque soit le nombre d'employés déclarés. Enfin, font partie du secteur "intermédiaire" les entreprises payant l'impôt synthétique, à la condition qu'elles soient dûment répertoriées par une direction régionale ou qu'elles aient répondu à l'enquête REEMCI ;
- (c) secteur de l'économie populaire : micro et petites entreprises non enregistrées à la CNPS, non assujetties au régime réel ou simplifié d'imposition, n'apparaissant dans aucune des listes nominatives des directions régionales, n'ayant pas répondu à l'enquête REEMCI. Ces entreprises peuvent indifféremment être soumises à l'impôt synthétique, ou au régime des patentes collectées par la Mairie.

Classement des entreprises : critères employés

	Régime d'imposition					CNPS			Autres		
	Succ	RN	RSI	IS	PPM	Aucun	0	1 - 4	5 et +	Adm	REEMCI
Secteur moderne											
Secteur Intermédiaire											
Economie Populaire urbaine											

ECOLOC Korhogo

Contenu des sources d'information

Les différents fichiers et enquêtes donneront une première vision d'ensemble des types d'entreprises présentes dans la zone d'étude. Parmi ces sources, mentionnons :

- (a) la Direction Départementale des Impôts (DDI) disposant pour l'exercice 1997 d'un fichier des contribuables comportant : 59 entreprises assujetties au régime du Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) réel normal ; 39 entreprises inscrites au Régime Simplifié d'Imposition (RSI) ; 35 entreprises assujetties au régime des Bénéfices Non Commerciaux(BNC). Par ailleurs, le nombre des établissements soumis à l'impôt synthétique, libératoire jusqu'au seuil de 30 millions de chiffre d'affaires, est de 1 250 ;

Impôts et taxes levés par la Direction départementale des Impôts (1997)

Type d'impôts	Montants
Total	1 225 513 982
BIC ET BNC réel	42 469 181
BIC RSI	7 142 349
TVA Réel	3 612 391
TVA Régime simplifié	981 879
TPS	971 042
Patente de commerce	34 484 233
Patente de transport	117 891 298
ITS	434 266 112
Taxe apprentissage + TFP	46 169 612
Impôt synthétique	44 455 819
Paiement par ASDI	493 070 066

Source : DDI Korhogo

- (b) la Mairie de Korhogo, qui dénombre pour l'exercice 1 137 entreprises assujetties à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. S'y ajoutent 153 patrons de taxis urbains et 23 propriétaires de véhicules de transport collectif. Le nombre des opérateurs soumis quotidiennement au règlement d'une taxe de place a enfin pu être estimé à 4 500 environ. Au total, ces deux premières sources d'informations permettent d'estimer à près de 7 200 le nombre d'opérateurs régulièrement fiscalisés ;

Classement des établissements par régime d'imposition

Total imposés	7 196
BIC / BNC réel + RSI	133
Impôt synthétique	1 250
TFPCA + taxis	1 313
Taxe de place	4 500

Source : Données DDI et Municipalité

- (c) les fichiers de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) permettent de mieux isoler les établissements des secteurs "moderne" et "intermédiaire". La Direction régionale tient en effet trois listings : le répertoire des entreprises privées avec 235 employeurs dans la région dont 164 sont basés à Korhogo ; le répertoire des services administratifs déclarant du personnel journalier ; le répertoire des préfectures et sous-préfectures occupant des journaliers. Le premier fichier est directement utilisable, une fois avoir distingué les établissements privés des administrations privées et des employeurs de personnels domestiques. Apparaissent alors 62 employeurs situés dans la Commune, occupant 5 salariés et plus, le nombre total d'emplois déclarés par ces opérateurs étant de 1 222. Par ailleurs, 102 employeurs déclarent entre un et quatre salariés déclarés, soit 222 employés au total.

L'analyse du fichier CNPS montre que la Commune de Korhogo accueille 80,4 % des *employeurs privés* de la région Nord. En revanche, la part du personnel déclaré ne représente cependant que 17 % du total des *salariés déclarés* des quatre départements. L'écart tient à : (a) l'importance des effectifs des complexes sucriers de Ferkessedougou, soit 1 857 et 2 855 travailleurs respectivement à Ferké 1 et 2 ; (b) d'évidentes sous-déclaration d'entreprises appartenant pourtant à des secteurs-clé de l'emploi : hôtellerie,

commerce général et transport ; (c) l'ampleur du travail occasionnel et journalier dans des établissements de première importance, la CIDT par exemple, ou la SATMACI et Anacarde Industrie, qui emploient de 100 à 400 travailleuses pendant la campagne.

Il faut enfin noter, qu'une partie des employeurs répertoriés dans le fichier « trimestriel » rassemblant les entreprises de moins de 20 salariés permanents (au-delà les employeurs doivent remplir une feuille de déclaration mensuelle) ne figurent que pour des motifs d'opportunité : l'accès aux marchés publics suppose en effet une mise en règle vis-à-vis de la CNPS, de sorte que des petites unités candidates, notamment dans le secteur du bâtiment, déclarent leur personnel occasionnellement, et pour peu de temps.

- (d) l'enquête REEMCI a touché 41 entreprises situées dans la commune de Korhogo, dont 14 n'ont pas répondu au questionnaire, soit un nombre de 27 entreprises dont les données comptables et financières sont exploitables. Un rapide croisement des résultats avec ceux de la Centrale des bilans montre qu'une dizaine d'établissements, appartenant au secteur des services : éducation, santé et commerce, ont fourni des informations sur l'activité alors qu'elles ne sont pas répertoriées à la BDF ;
- (e) l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a effectué en 1997, un travail d'inventaire nominatif des grossistes et des demi-grossistes de la région Nord. Il montre toute l'importance que conserve la ville dans le système régional de collecte et d'évacuation des produits agricoles à l'exception du mil et du sorgho, où les opérateurs sont concentrés dans les zones frontalières de Ouangolodougou et de Diawala, ainsi que de l'arachide, surtout cultivé et commercialisé dans la zone de Boundiali.

Ce fichier OCPV est d'autant plus utile que le secteur du commerce vivrier est presque totalement absent des listings de la CNPS et de la Direction des impôts : six grossistes seulement sont imposés au Bénéfice Industriel et Commercial.

Grossistes du secteur vivrier dans la région des Savanes (1997)

Produit principal	KGO ville	KGO Dépt	Autre Nord	Total Nord
Total	55	73	96	169
Maïs	9	16	10	26
Mil Sorgho	1	1	31	32
Igname Tubercules	12	19	4	23
Riz local Paddy	6	10	6	16
Anacarde Karité	12	12	10	22
Maraîchers	5	5	8	13
Fruits	3	3	3	6
Cola	6	6	2	8
Arachide	1	1	22	23

Source : OCPV Antenne de Korhogo

- (f) d'autres listings ont été collectés auprès de la Direction du commerce, des transports, de la Direction du Tourisme. Leur fiabilité est certes partielle – par exemple pour celui de la Direction du Commerce puisqu'une approche empirique fait surgir des interrogations sur les critères de classement entre gros, demi-gros et détail. Néanmoins, ces fichiers contribuent chacun à reconstituer le paysage des entreprises de Korhogo. Il faut donc insister pour qu'une initiative soit prise par les autorités locales afin de mettre à jour ces fichiers, et d'avancer vers des approches améliorées.

Par définition, l'étude ne pouvait s'appuyer sur des tranches de chiffre d'affaires afin d'effectuer un classement des entreprises. Les critères ci-dessus proposés s'appuient en grande partie sur les régimes d'imposition afin de cerner des groupes d'entreprises supposés homogènes. Le secteur "moderne" peut être assimilé aux unités soumises au régime réel normal ou simplifié du Bénéfice Industriel et Commercial ; le secteur intermédiaire étant plutôt frappé par l'impôt synthétique, l'informel urbain réglant ses impôts auprès de la municipalité, ou n'en payant pas. Cette délimitation, bien que nécessaire, reste cependant approximative pour plusieurs raisons, les erreurs et omissions s'élevant pour les établissements de type "intermédiaire" et "moderne" :

- (a) d'importants établissements pourtant soumis au régime du réel tels que la CIDT, la SATMACI et les banques par exemple, ne sont répertoriés à l'échelon départemental que comme succursales et représentations, leurs comptes étant agrégés puis déclarés dans les localités des sièges sociaux ; cette situation n'est pas sans incidence sur le montant des recettes fiscales locales, et notamment des impôts d'Etat dont le produit est attribué à la commune. Pour éviter ce biais, toutes les succursales ont été rangées dans le secteur "moderne" ;
- (b) on doit tenir compte du fait que l'armature économique de la commune repose sur les secteurs du grand commerce et du transport, et qu'une fraction élevée de grossistes et de transporteurs opposent une résistance, ou à tout le moins une opacité aux investigations fiscales. C'est dans ce groupe que le seuil des 30 millions de chiffre d'affaires séparant le paiement d'un impôt synthétique de la déclaration BIC est le plus aléatoire . La sous-estimation est probablement forte dans le commerce général et dans les divers commerces spécialisés, par exemple la vente en gros et en demi-gros du textile, des pièces détachées, des céréales et autres produits du cru. Notons de plus, l'absence presque totale de transporteurs de marchandises dans les listings d'opérateurs soumis au réel normal et simplifié ;
- (c) il faut souligner enfin, que les difficultés d'harmonisation entre les services de la Direction des impôts et ceux de la Mairie rendent parfois illusoire la différence entre les surfaces d'affaires des opérateurs payant la petite patente et ceux assujettis à l'impôt synthétique. L'une des recommandations qu'il convient de faire à nouveau, en vue d'une amélioration de la fiscalité locale tient à l'indispensable travail d'inventaire, d'identification et de recoupement des listings d'opérateurs privés de la commune. Dans l'attente, il est probable que les pertes sur les recettes fiscales dont le produit est attribué à la commune sont élevées.

Nombre de points d'activités de l'économie populaire urbaine

Les unités relevant de l'économie populaire ont été considérées comme étant égales à l'ensemble des points d'activités inventoriés pendant l'enquête, déduction faite des entreprises rangées dans les secteurs "intermédiaire" et "moderne". En d'autres termes, au nombre de points établi par une enquête de terrain ont été retranchés, une fois identifiés, tous les établissements figurant dans un listing d'entreprises "intermédiaire" et "moderne" établi par confrontation des fichiers des administrations précédemment mentionnées.

Ont été inventoriés tous les points d'activités des 25 quartiers de la ville de Korhogo. Le découpage de la cartographie pré-électorale de 1995 a servi pour réaliser l'inventaire de terrain et la numérotation des îlots. Ce découpage identifie 26 quartiers urbains. Toutefois pour des motifs de commodité, il a été procédé au regroupement des quartiers Dem et Commercial lors

de l'inventaire. Ont par ailleurs été inventoriés tous les points d'activités des sept marchés de la ville ; pour le Grand marché, un découpage par sections a été effectué à partir de la carte au 1/500^e établie en 1991 par l'ORSTOM.

Les règles imposées à l'inventaire excluaient : (a) les activités à domicile, sauf lorsqu'un panneau ou une inscription visible de la rue permettait de l'identifier ; (b) les activités sans emprise matériellement repérable sur le domaine public ; (c) les activités de transport, saisies par une enquête spécifique, de même que les entreprises de construction, rarement repérables par un inventaire physique des points d'activités. Pour les marchés, n'ont été inventoriés que les points fixes identifiables par un équipement permanent même modeste²⁸ ; une partie des points de vente de produits alimentaires (fruits et maraîchers, biens agricoles mis en marché par les exploitant(e)s des villages voisins) n'ont pas été répertoriés. Ils seront néanmoins estimés plus tard.

Au total, 10 600 points d'activités appartenant à l'économie populaire urbaine ont été inventoriés, soit 5 933 points de rue (57%) et 4 667 points de marché (43 %). La densité des points d'activités est particulièrement élevée, soit un point fixe pour 14,5 habitants de la Commune ; par comparaison, il avait été dénombré à San Pedro un point d'activités pour 22,7 habitants²⁹.

La répartition spatiale fait apparaître quatre sites géo-économiques distincts : (a) le cœur de la ville, constitué par les quatre quartiers historiques de Koko, Soba, Dem et Administratif encadrant l'actuel Grand marché et accueillant près de 52 % des points de rue ; (b) les quatre principaux quartiers situés à l'Est et Sud-Est de la ville soit Petit Paris, Sinistré, Air France et Quatorze qui en comptent 21 % ; les quatre quartiers populaires du Nord de la ville soit Delafosse, Ahoussabougou, Banaforo et Sonzoribougou en regroupant 17 % des points dénombrés ; enfin, les quartiers de la périphérie urbaine tels que les extensions Petit Paris, Sinistré, Tchekelezo et Résidentiel 3 – toutes situées au-delà de la ceinture routière Nord et de la voie dite des « 100 mètres » –, ainsi que les quartiers résidentiels de l'Ouest, rassemblant environ 10 % des activités.

Cette répartition indique aussi que l'attraction du centre-ville reste très supérieure à celle qu'induit le peuplement des quartiers périphériques, de sorte qu'une bonne partie de l'approvisionnement des urbains en biens courants s'opère par un déplacement de ces derniers vers le cœur de la ville, non par la formation d'un tissu d'activités de proximité dans les principales zones de peuplement. Le centre compte un point d'activités pour 14 habitants, la zone Est et Nord-Est un pour 24, les quartiers Nord un pour 42, et les quartiers excentrés un pour 62 habitants. La répartition des 4667 « points fixes » d'activités inventoriés dans les sept marchés de la ville renforce le constat précédent puisque le Grand marché concentre environ 60 % des points d'activités, celui du quartier Delafosse 20 %, le solde étant réparti sur les marchés Sinistré (251), Soba (233), Petit Paris (217), Koko (208) et Sonzoribougou (44).

²⁸ N'ont pas été inventoriés les points « flottants » des marchés, composés d'implantations passagères de vendeurs et surtout de vendeuses : le nombre des points est en effet variable selon la saison ; il est aussi rythmé par la forte affluence des petits producteurs ruraux le jour de grand marché (*kundiele*). L'estimation de ces points n'a donc de sens que dans leur saisonnalité.

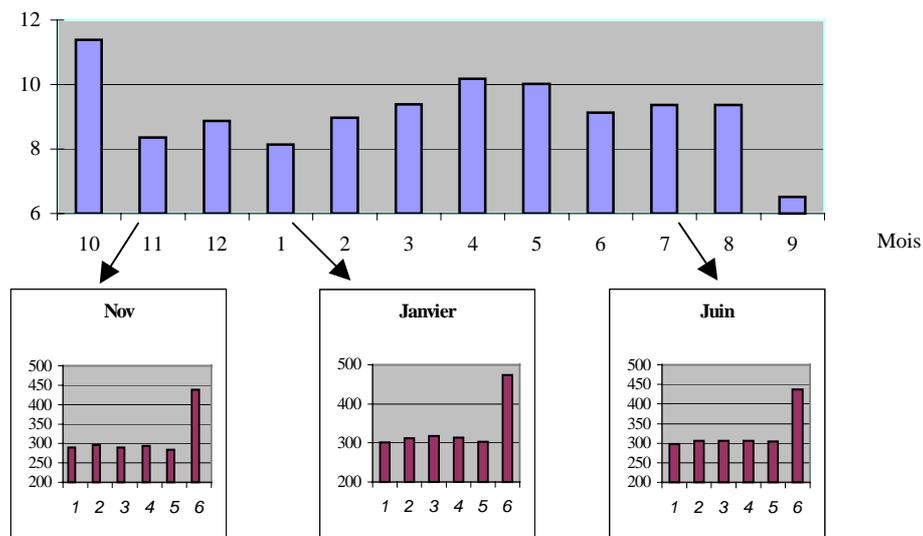
²⁹ Rappelons pour mémoire les résultats obtenus par Lootvoet (1988) pour les villes d'Agboville (1 point pour 40 habitants), de Dimbokro (1 pour 38), de Bouaké (1 pour 36) et de Katiola (1 pour 18). Les chiffres ne sont cependant pas comparables en l'état, puisqu'étaient exclues des villes précitées les commerces alimentaires.

Les opérateurs occasionnels des marchés

L'enquête s'est basée sur une approche strictement topologique des marchés, de sorte que les points situés à leur pourtour immédiat ont été comptabilisés dans les activités de quartier. De plus, la période du dénombrement correspondant avec le début de la saison des pluies, il est probable qu'une partie des opérateurs habituels du marché, occupés aux travaux champêtres, a échappé au dénombrement.

Une estimation des vendeurs et vendeuses occasionnels des marchés peut cependant être tentée. Les données municipales indiquent en premier lieu une forte saisonnalité des taxes de places avec : une phase de progression allant de février à avril correspondant à l'afflux de produits maraîchers et fruitiers ainsi qu'à un progressif déstockage de produits céréaliers ; une phase de déclin des recettes de mai à septembre liée aux activités agricoles et à la soudure ; une forte remontée en octobre faisant suite à la mise en marché d'arachides et de céréales nouvelles. En deuxième lieu, la partie non fixe du marché dépend du jour de semaine : le jour de *Kundiele* permet de réaliser une recette supérieure de 46 % aux jours ordinaires, et ce en moyenne annuelle. En revanche, les jours qui précèdent et suivent immédiatement *Kundiele* accusent une chute des recettes ordinaires moyennes de près de 5 %.

Recettes mensuelles des taxes sur les marchés
(Millions de francs)



Source : Municipalité de Korhogo (1997)

Les recettes de marché réalisées le jour de l'inventaire, déduction faite des points fixes inventoriés, permettent de faire une estimation par solde du nombre des points « flottants ». Les résultats font apparaître : que les vendeurs non fixes des marchés représentaient au jour de l'inventaire environ 20 % des commerçants, soit 1 200 personnes environ : que le Grand marché concentrait 71 % de ces opérateurs « flottants ». Rares sont les commerçants occasionnels de produits alimentaires, maraîchers, céréales et autres produits de saison ayant fait le choix d'écouler leur production sur les marchés de quartiers à l'exception notable du marché Sinistré en attirant une partie non négligeable ; que le Grand marché de Korhogo conserve l'une de ses vocations : l'approvisionnement quotidien des citoyens en produits frais venant des villages voisins, au prix d'un engorgement du centre-ville et d'une sous-occupation

de la plupart des petits marchés de quartier – à l’exception du marché Delafosse proche de la saturation ; il est possible que ce dernier, desservant quatre gros quartiers populaires, soit pour cette raison et à la différence de Sinistré, délaissé par les vendeurs occasionnels de vivriers.

Points d’activités des marchés de Korhogo

	Fixe	Flottant	Total	Maximal *
Total marchés	4 646	1 218	5 864	8 720
Grand marché	2 801	870	3 671	4 883
Delafosse	913	57	970	1 178
Soba + Petit Paris	433	65	498	1 116
Koko	206	20	226	515
Sinistré	249	151	400	867
Sonzoribougou	44	55	99	161

* Source : Inventaire Ecoloc, Services techniques municipaux

L’inventaire des points de marché confirme l’extrême densité des activités populaires dans le centre ville. Cette observation est confortée par la répartition spatiale des recettes de l’impôt synthétique puisque les quartiers Commerce, Soba et Dem ont représenté 62 % des montants à encaisser en 1977, les quartiers Air France et Quatorze 25 %.

Il faut s’interroger sur les conséquences à terme d’une si forte concentration d’activités en centre ville. D’ores et déjà, les effets sont perceptibles en termes de transport, importants mouvements pendulaires des opérateurs et des populations, alors que les moyens collectifs de desserte sont insuffisants ; surcharge des voies bitumées dans le pourtour du Grand marché ; spéculation sur les tarifs des emplacements commerciaux. Eu égard au nombre élevé des opérateurs(trices) venant des villages voisins, une meilleure organisation des lignes de transport améliorerait les conditions de mise en marché des produits locaux, et rentabiliserait au mieux le temps de travail des commerçantes. Plus généralement, il est souhaitable qu’une réflexion soit amorcée sur l’opportunité d’un schéma visant à susciter des sites commerciaux au Nord et à l’Est de la ville.

Points d'activités et type de local

	nd	Dur	Demi-dur	Apatam	Table	Air libre	Total
Ensemble	29	2 398	743	2 210	3 744	1 476	10 600
%	0,3	22,6	7,0	20,8	35,3	13,9	100,0
Quartiers	12	1 810	463	856	1 328	1 464	5 933
%	0,2	30,5	7,8	14,4	22,4	24,7	100,0
Marchés	17	588	280	1 354	2 416	12	4 667
%	0,4%	12,6	6,0	29,0	51,8	0,3	100,0

Source : Ecoloc Korhogo

Les activités inventoriées sont exercées à 23 % dans un local construit en dur, à 7 % dans des locaux en demi-dur. Les apatams représentent 20,8 % du type de bâti, les tables mobile 35,3 %, et les activités exercées à l’air libre 13,9 %. Une caractéristique de l’économie populaire korhologolaise tient ainsi à sa faible emprise sur l’espace urbain, puisque 70 % des points d’activités sont exercées hors d’un local fermé. Les quartiers accueillent 75 % des points construits en dur et 66 % des demi-dur. En revanche, les marchés regroupent 61 % des apatams de la ville, et 65 % des tables.

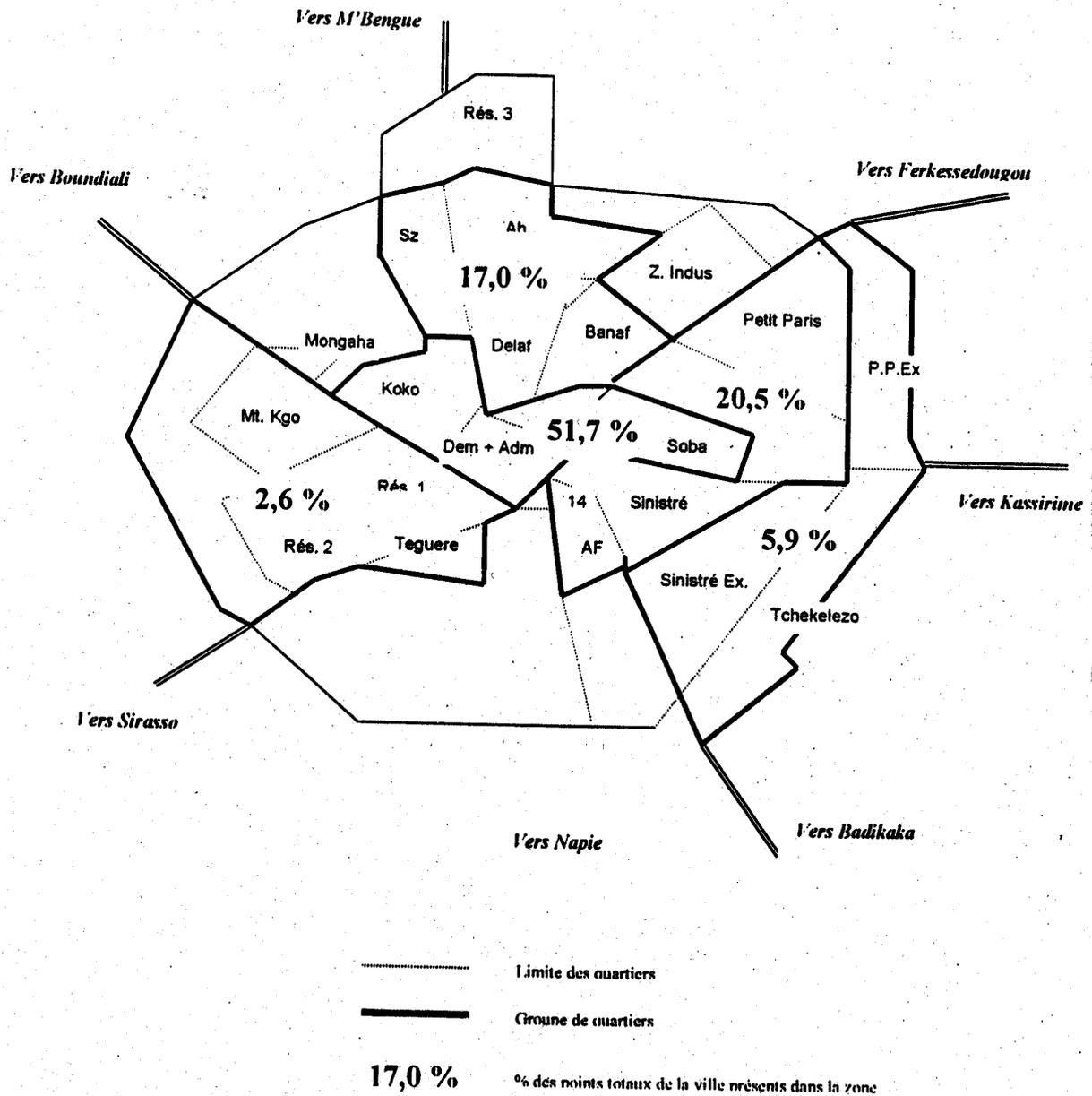
Points d'activités par quartier, marché et par habitants (1998)

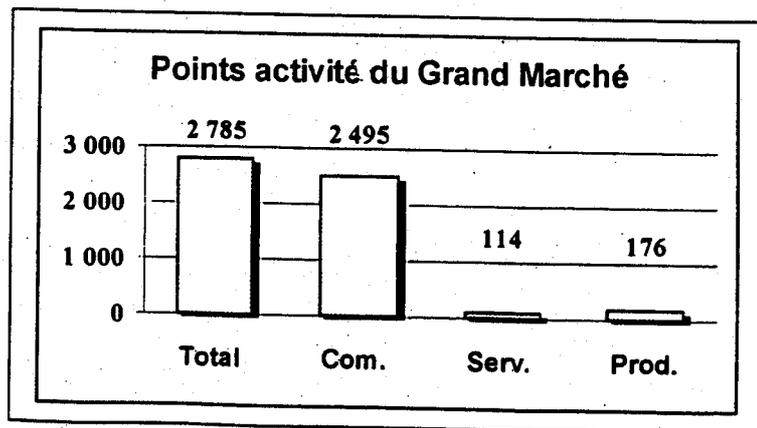
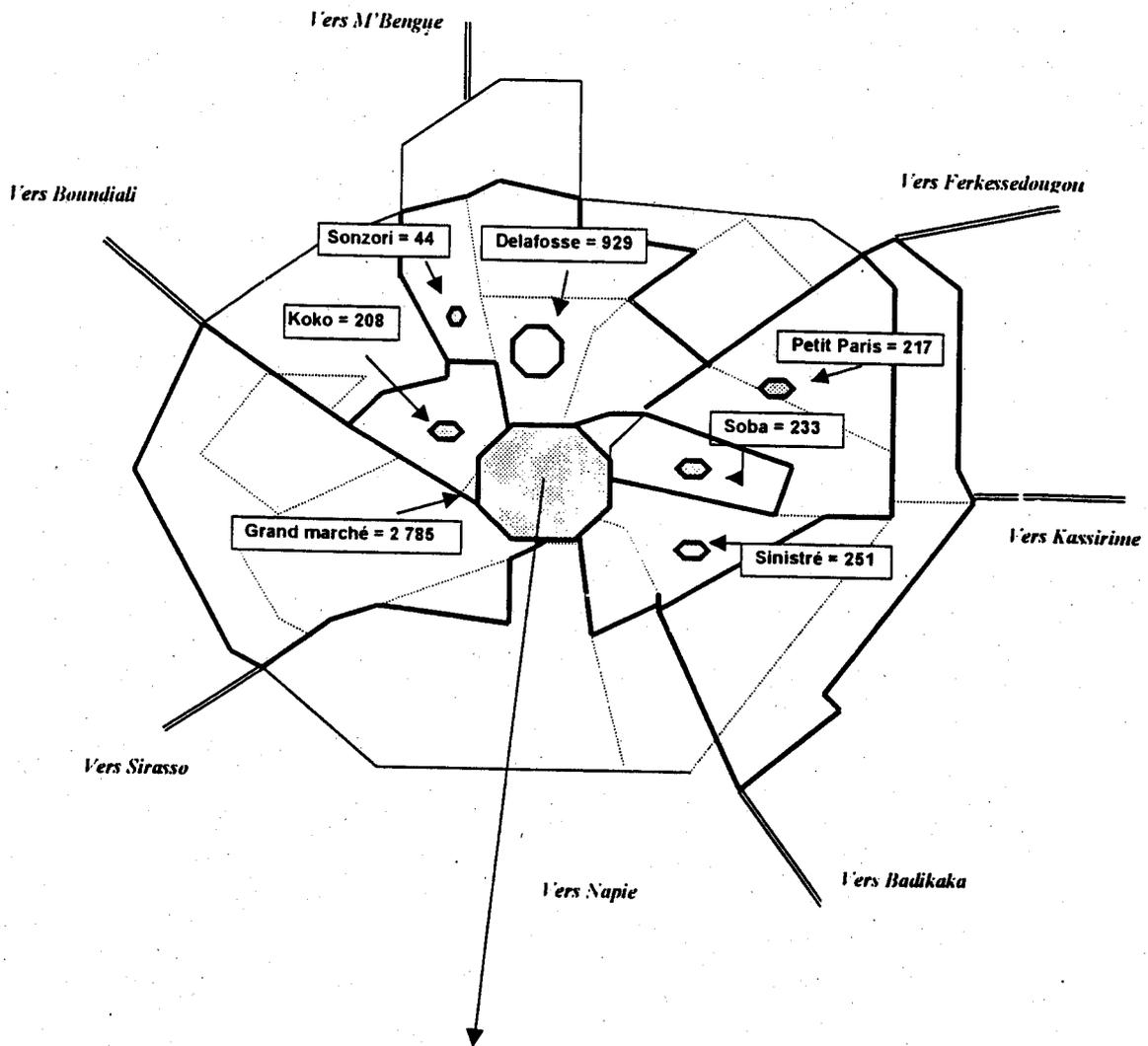
Quartiers	Commerce	Service	Production	Total	hab/pts
Total Korhogo ville	7 361	1 964	1 275	10 600	14,1
1. Centre ville	1 641	951	480	3 072	13,3
<i>Koko</i>	405	247	168	820	20,4
<i>Soba</i>	748	498	228	1 474	12,1
<i>Dem + Administratif</i>	488	206	84	778	8,2
2. Est et Sud-Est	627	362	228	1 217	23,8
<i>Air France</i>	124	124	88	336	14,3
<i>Quatorze</i>	95	68	18	181	23,3
<i>Petit - Paris</i>	266	127	80	473	28,3
<i>Sinistré</i>	142	43	42	227	28,8
3. Nord	535	247	229	1 011	41,1
<i>Sonzoribougou</i>	102	29	29	160	41,8
<i>Ahoussabougou</i>	161	58	55	274	55,7
<i>Delafosse</i>	127	73	78	278	33,6
<i>Banaforo</i>	145	87	67	299	34,4
4. Autres	371	159	103	633	58,4
<i>Zone industrielle</i>	31	36	7	74	30,6
<i>Petit Paris - extension</i>	51	18	33	102	50,8
<i>Sinistré - extension</i>	112	34	27	173	45,3
<i>Tchekelezo</i>	39	14	24	77	103,8
<i>Téguéré</i>	28	15	5	48	28,9
<i>Résidentiel 1 + 2</i>	38	19	1	58	66,3
<i>Route Kapele + Mongaha</i>	40	7	1	48	72,6
<i>Résidentiel 3 + Cocody</i>	32	16	5	53	70,2
5. Marchés	4 187	245	235	4 667	33,0
<i>Grand marché</i>	2 495	114	176	2 785	
<i>Marché de Koko</i>	166	29	13	208	
<i>Marché Delafosse</i>	887	31	11	929	
<i>Marché Sinistré</i>	208	26	17	251	
<i>Marché Petit Paris</i>	199	14	4	217	
<i>Marché Soba</i>	191	28	14	233	
<i>Marché de Sonzoribougou</i>	41	3	0	44	

Source :Ecoloc, 1998

Points d'activités de rue par groupe de quartiers (1998)

Centre Ville	3 072	Nord	1 011	Est/Sud Est	1 217	Autres	633
Koko	820	Sonzoribougou	160	Petit Paris	473	PP Extens.	102
Soba	1 474	Ahoussabougou	274	Sinistré	227	Si Extens.	173
Dem + Admin.	778	Delafosse	278	Air France	336	Tchekelezo	77
		Banaforo	299	Quartier 14	181	Divers	281





8.2. Prépondérance des activités marchandes, rôle majeur des femmes

Hors bâtiments, travaux publics et transports, la répartition sectorielle des points d'activités fait apparaître : (a) l'importance du micro et petit commerce, soit 7 361 points et 69 % du total des activités ; (b) la part réduite des activités de service, soit 1 964 points (18 %) situés surtout dans les quartiers ; (c) la faible proportion des activités de production (1 275 points soit 13 %). La composante marchande de l'économie populaire est donc largement dominante. Certains quartiers recèlent toutefois des activités à domicile non inventoriées ici : transformation du karité à Petit Paris et Sinistré, nombreux petits maquis à Sinistré et Banaforo, etc. Il ne fait pas de doute que la plupart des activités de transformation alimentaire s'effectuent à domicile, dans le cadre de la pluriactivité ou par des opérateurs(trices) spécialisé(e)s. Ce point mérite réflexion, ces activités échappant à toute forme d'encadrement et d'appui par les structures présentes en ville.

Répartition des points d'activités par branche, lieu et nombre d'employés

	Quartiers	Marchés	Ensemble	NB. emplois
Total ville	5 933	4 667	10 600	17 121
1. Production	1 040	235	1 275	3 280
<i>Transformation alimentaire</i>	141	3	144	
<i>Matériaux de construction</i>	5	1	6	
<i>Travail du bois et articles en bois</i>	224	10	234	
<i>Travail des métaux</i>	169	18	187	
<i>Textile, cuir et habillement</i>	437	195	632	
<i>Productions diverses et artisanat d'art</i>	64	8	72	
2. Commerce	3 174	4 187	7 361	9 459
<i>Commerce alimentaire</i>	1 628	2 646	4 274	
<i>Bois et combustibles</i>	907	33	940	
<i>Habillement</i>	133	858	991	
<i>Loisir, culture</i>	94	13	107	
<i>Produits pharmaceutiques, cosmétiques</i>	71	243	314	
<i>Autre commerce</i>	341	394	735	
3. Services	1 719	245	1 964	4 382
<i>Bureautique</i>	105	16	121	
<i>Réparation</i>	696	35	731	
<i>Santé et soins de beauté</i>	85	39	124	
<i>Loisir et culture, tourisme</i>	92	3	95	
<i>Restauration</i>	632	148	780	
<i>Autres services</i>	109	4	113	

Source : Ecoloc - Korhogo

Les artisans du textile représentent 54 % des points d'activités de production urbaine. La vente de produits alimentaires représente 59 % des activités commerciales et l'habillement 17 %. Dans les services, la petite réparation est dominante (52 %) ainsi que la restauration de rue (30 %). L'inventaire montre ainsi l'extrême focalisation des opérateurs sur un petit nombre de métiers, signe d'une concentration de la demande urbaine sur les « complexes » alimentaires, vestimentaires et de transport. Les opérateurs du loisir, de la culture, de la bureautique sont par ailleurs nettement concentrés dans le centre de la ville.

Le secteur informel est bien le premier pourvoyeur d'emplois dans la ville de Korhogo. Il regrouperait en effet 17 121 travailleurs patrons compris, soit une moyenne de 0,6 employé pour un opérateur. Les activités commerciales concentrent 55 % des emplois, soit 0,28 employé pour un patron de commerce ; les services en absorbent 26 % avec un ratio d'employés par patron de 1,23 ; le secteur de la production représente enfin 19 % des emplois, le taux d'occupation par patron est de 1,57. En d'autres termes, le commerce est le secteur clé de l'auto-emploi, mais il est faiblement créateur de postes d'employés ; à l'inverse, le secteur de la production et plus encore, celui des services comptent une plus faible proportion de patrons, mais ces derniers sont d'importants créateurs d'emplois. On constate enfin que les activités de quartier drainent le plus d'emplois, soit 3 280 employés dans la production, 9 459 dans le commerce et 4382 dans les services.

Répartition des points par branche d'activités et par sexe de l'employeur

	Marchés				Quartiers				Total F	% F
	Nd	H	F	Ens.	Nd	H	F	Ens.		
Total ville	110	1 669	2 888	4 667	367	3 470	2 096	5 933	4 984	47,0
1. Production	0	185	50	235	14	913	113	1040	163	12,8
<i>Transfo. alimentaire</i>		3		3	1	68	72	141		
<i>Mtx de construction</i>			1	1		5		5		
<i>Bois</i>		8	2	10	2	220	2	224		
<i>Métaux</i>		8	10	18	5	164		169		
<i>Habillement</i>		161	34	195	4	396	37	437		
<i>Divers, artisanat d'art</i>		5	3	8	2	60	2	64		
2. Commerce	101	1422	2664	4187	307	1461	1406	3174	4 070	55,3
<i>Alimentaire</i>	64	442	2140	2646	116	674	838	1628		
<i>Bois, combustibles</i>	7	14	12	33	149	279	479	907		
<i>Habillement</i>	8	607	243	858	6	106	21	133		
<i>Loisir, culture</i>	1	8	4	13		87	7	94		
<i>Pharm., cosmétiques</i>	7	55	181	243	6	25	40	71		
<i>Autres</i>	14	296	84	394	30	290	21	341		
3. Services	9	62	174	245	46	1096	577	1719	751	38,2
<i>Bureautique</i>		3	13	16	2	43	60	105		
<i>Réparation</i>		34	1	35	17	672	7	696		
<i>Santé, soins de beauté</i>	2	12	25	39	2	56	27	85		
<i>Loisir, culture, tourisme</i>	1	2		3	4	79	9	92		
<i>Restauration</i>	5	8	135	148	16	143	473	632		
<i>Autres services</i>	1	3		4	5	103	1	109		

Source :Ecoloc Korhogo

Les femmes sont des opérateurs économiques de premier plan : dans le secteur du petit commerce où elles tiennent 54 % des points de vente de la ville : sur les marchés, les femmes représentent 64 % des activités commerciales ; dans le secteur des services, avec 40 % des points d'activités. Elles sont peu représentées dans les secteurs de la production (13 %), bien qu'il soit certain qu'elles dominent dans la transformation alimentaire, dont on a vu qu'elles échappaient à l'inventaire. Le petit entrepreneuriat féminin est particulièrement présent dans le commerce alimentaire et la restauration, dans la vente de produits cosmétiques et les services de santé et de soins de beauté. Ces quelques domaines d'activités accueillent 77 % des femmes opératrices de Korhogo.

Cet inventaire sous-estime la contribution des femmes korhogoïses à l'activité urbaine puisque la transformation à domicile, à forte composante féminine, a été exclue de l'enquête – elle est néanmoins approchée dans l'analyse des filières de produits vivriers et de rente.

8.3. Les comptes de l'économie populaire

Les principaux comptes d'exploitation des micro et petites entreprises de la ville de Korhogo, (hors BTP et transports) ont été calculés sur la base de l'enquête menée auprès de 266 unités, suivie d'une extrapolation menée à partir de l'inventaire exhaustif des points d'activités informels. On se reportera au document annexe pour plus de détails méthodologiques.

Les principaux agrégats

Les 10 600 points d'activités de la ville de Korhogo réaliseraient un chiffre d'affaires annuel de 57,9 milliards de francs et une valeur ajoutée de 18,2 milliards. Les emplois créés sont estimés à 6 521 hors patrons, la masse des salaires et autres formes de rémunérations distribués comptant pour moins de 4 % de la valeur ajoutée produite soit 720 millions. La productivité apparente moyenne serait de 1 million par tête et par an. Ce sont les activités commerciales qui emploient le plus de main-d'œuvre, bien que les emplois des activités de services soient mieux rémunérés. Par ailleurs, le taux de fiscalisation de l'économie populaire est globalement faible : il serait d'environ 1,1 % de la valeur ajoutée totale, dont 0,9 % soit 174 millions perçus par la commune³⁰ et 0,2 % soit 44 millions par les services de l'Etat. Le taux est plus élevé pour les activités de commerce (1,2 %) que dans les services et la production (0,7 %). En valeur absolue, le secteur marchand fournit le gros des recettes fiscales : 73 % des impôts perçus sur l'économie populaire en sont issus.

Comptes des unités informelles de la ville de Korhogo (millions francs)

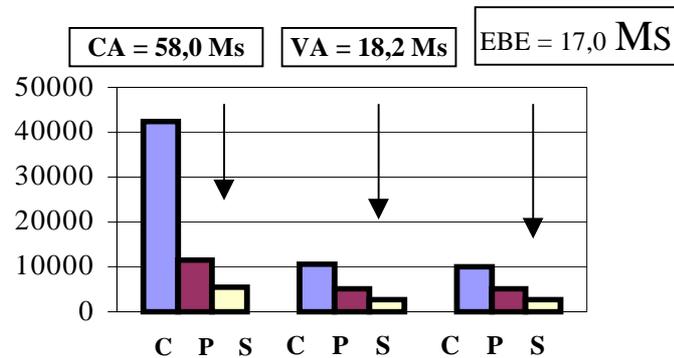
	CA	VA	Sal.	I. T.	dont Etat	Invest.	EBE	Sal / VA	I.T / VA	Emplois	VA / Emp
Total	58 041	18 219	720	174	45	472	17 005	4,0	0,9	17 111	1,1
Production	4 628	2 445	54	10	8	156	2 342	2,2	0,5	3 280	0,7
Commerce	42 384	10 523	278	131	30	182	9 888	2,6	1,2	9 459	1,1
Services*	11 029	5 251	389	33	7	134	4 775	7,4	0,6	4 372	1,2

Source : Ecoloc - Korhogo

L'évidente domination du commerce dans tous les agrégats comptables s'explique d'une part, par la fonction marchande de la ville, et d'autre part, par les conséquences de la crise et de l'ajustement qui ont favorisé l'essor d'activités familiales et féminines, souvent de subsistance et nettement anticycliques. Il faut souligner que la démultiplication des petits commerces a été une stratégie d'ajustement des ménages à la baisse des niveaux de vie, mais qu'elle n'est pas nécessairement porteuse de croissance : le commerce est le secteur où la valeur ajoutée par point d'activités est la plus faible comparativement à la production et aux services, soit 1,4 million, 1,9 million et 2,7 millions respectivement. Enfin, les restructurations du secteur public et parapublic ont probablement conduit à une reconversion des déflatés dans le secteur informel.

³⁰ Hors taxes sur les transports et les pompes à carburant. Les données de fiscalisation de l'économie populaire font néanmoins apparaître un écart sensible entre les recettes de la Mairie et l'extrapolation réalisées à partir de notre enquête. Ce sont ici les données de la Mairie qui ont été retenues.

Répartition des grandeurs comptables par secteur d'activités (millions de francs)



Source : Ecoloc - Korhogo

La baisse de la demande locale solvable a été propice à l'essor des petites activités de survie, travaillant avec des petites marges et vendant au micro-détail. Il paraît donc indispensable de concevoir un projet de relance de l'économie urbaine locale, fondé : sur un développement des productions locales à haute intensité de main-d'œuvre ; sur des appuis financiers ciblés, et de moyen terme, en direction des unités de l'économie populaire les plus aptes à développer leur niveau d'activités ; sur des programmes de soutien : financement de court terme, et formation aux femmes pratiquant des activités génératrices de revenus. Il est significatif que le secteur informel korhologais, travaillant à des échelles d'activités modestes, réalise une faible accumulation de capital, de l'ordre de 2,7 % de la valeur ajoutée totale et ce, quelle que soit la branche d'activités.

Comptes par sous-branches

Par sous-branches d'activités, le textile, cuir et habillement, produisent plus que la moitié de la valeur ajoutée des activités de production ; le commerce alimentaire et la vente d'habits produisent la plus grande part de la valeur ajoutée des activités de commerce ; la restauration et la réparation sont la source majeure de valeur ajoutée dans les services.

Spatialisation des flux informels

La grande majorité des établissements se fournissent en intrants et en marchandises auprès de commerçants situés en ville ; 13 % seulement effectuent des achats sur Abidjan. Cette forte polarisation des sources d'approvisionnement est aussi visible dans l'artisanat et le commerce, et est redoublée par une faible diversification des grossistes et demi-grossistes locaux. Il y a en conséquence, une évidente dépendance des opérateurs envers l'amont des filières qui se traduit par des coûts élevés de consommations intermédiaires. Il doit être souligné qu'un des facteurs de blocage des opérateurs à l'approvisionnement hors zone réside dans la petite taille des activités, qui ne permet pas de rentabiliser les frais de transport jusqu'à Abidjan. Il est possible, de ce point de vue, que la constitution de centrales d'achats soit une solution envisageable à terme.

Bien que les résultats de l'enquête par questionnaire ne le fasse pas apparaître, certains secteurs du commerce : tissus, pièces détachées, électroménager par exemple, s'appuient sur des circuits d'approvisionnement orientés vers le Burkina Faso, le Mali. Il existe aussi un commerce féminin ambulant non négligeable et faisant de la vente directe auprès des ménages de fonctionnaires de Korhogo, qui s'approvisionne au Nigeria, au Togo et Bénin.

Lieux d'approvisionnement principal des opérateurs du secteur informel

Lieu	%
Korhogo commune	73
Korhogo département	3
Région Nord	1
Abidjan	13
Autre régions RCI	2
Etranger	2
Non déterminé	6

Source : Ecoloc - Korhogo

La clientèle directe des entreprises de l'économie populaire est d'abord composée de ménages ; néanmoins, la vente à des revendeurs est pratiquée par 17 % des opérateurs de la ville. Le secteur des entreprises modernes, des administrations d'Etat et locales, et des structures-projet est un débouché pour 6 % environ des petites entreprises interrogées ; il s'agit alors d'établissements de taille moyenne, de créations anciennes et dont la principale difficulté réside dans la mobilisation de fonds de roulement pour faire face aux commandes importantes. La répartition spatiale de la clientèle indique que, outre les ménages de Korhogo, un tiers des établissements approvisionnent des résidents du département, et 16 % vendent à des clients résidant hors du département. Il est fréquent, dans le petit commerce spécialisé, que les opérateurs confient à des parents le soin d'effectuer une tournée dans les principaux marchés départementaux afin d'écouler des produits.

Type de clientèle des opérateurs du secteur informel

Type de clientèle	%
Particuliers seuls	75,0
Revendeurs seuls	0,0
Part + Rev	17,4
Entrepr + Adm. + Mairie	0,0
Part + Entrepr. Adm.	2,0
Part + Rev + Entrepr. + Adm	1,6
Part + ONG	1,0
Part + Rev + Entrepr + Adm + ONG	1,0
Autres	2,0
Non déterminé	0,0

Source : Ecoloc Korhogo

Autres caractéristiques des établissements

Les résultats de l'enquête auprès des exploitants de la ville indiquent :

- (a) que 80 % d'entre eux sont propriétaires de leur propre entreprise, 15 % exercent pour le compte d'un tiers et 4 % sont en association, dans ces deux derniers cas, les liens familiaux sont déterminants ;
- (b) que moins de 20 % des opérateurs sont propriétaires de leur local ou ont un droit de propriété sur le lieu d'exercice, 21 % ont un accès aux locaux à titre gratuit. Les locataires représentent finalement 38 % des exploitants, et les autres formes onéreuses d'accès aux points d'activités 22 %. Il existe donc un important marché locatif, sous-locatif, de gérance sur lequel aucun contrôle n'est exercé. Ce point doit être souligné, puisqu'il tend à transférer aux propriétaires (ou aux destinataires officiels) des lieux et locaux d'activités ainsi qu'une partie très importante des bénéfices d'exploitation, la concentration des points au centre-ville renforçant ce marché spéculatif ;
- (c) que près de deux établissements sur trois ont moins de cinq années d'existence, et que 15 % des établissements ont plus de dix ans d'existence. L'évidente précarité des points d'activités de l'économie populaire ne doit pas être confondue avec l'ancienneté des opérateurs dans leur métier, plus importante, dans bien des cas, que celle du local professionnel.

Ancienneté des points d'activités et des opérateurs

Ancienneté	local	patron
Moins de 2 ans	32 %	28 %
3 à 5 ans	31 %	26 %
6 à 10 ans	23 %	23 %
de 11 à 30 ans	15 %	23 %
Total	100 %	100 %

Source : Ecoloc - Korhogo

Les chefs d'établissements informels sont à 84 % des Ivoiriens, 7 % sont d'origine malienne et 2 % sont Burkinabé. Cette situation contrevient au constat établi d'ordinaire sur l'extranéité du secteur informel en Côte d'Ivoire. Korhogo n'est pas une destination pour les migrants des pays voisins, et les communautés étrangères implantées localement sont très souvent en continuité territoriale avec les populations autochtones.

Les opérateurs de la ville ont un niveau scolaire faible, puisque 33 % n'ont pas suivi de cycle scolaire occidental et 56 % ont un niveau d'éducation primaire. Un enjeu majeur pour l'amélioration des performances de l'économie populaire korhogolaise réside, à terme, dans la formation de base des opérateurs et de leurs apprentis. Il est d'autant plus indispensable que les entrepreneurs locaux sont des jeunes : 34 % ont moins de 30 ans, et 63 % ont moins de 40 ans, de sorte qu'ils sont destinés à peupler longtemps le secteur informel et à former un grand nombre de jeunes. Cette situation doit donc être prise en compte dans les politiques de soutien à la formation professionnelle – le FDFP par exemple, installé depuis peu à Korhogo.

Niveau scolaire acquis des chefs d'établissements

Niveau scolaire patron	%
Nd	15 %
Aucun	22 %
Coranique, Franco Arabe	11 %
Primaire	30 %
Secondaire général	18 %
Secondaire technique	3 %
Supérieur	1 %
Total	100%

Source : Ecoloc, 1998

Enfin, 28 % des opérateurs déclarent pratiquer une ou plusieurs activités secondaires, qu'ils s'agissent d'occupations agricoles ou d'artisanat et de petit commerce. La proportion est probablement plus élevée encore, eu égard aux omissions ou non réponses à la question. Quoiqu'il en soit, on doit insister sur le fait que la formation des revenus de l'économie populaire locale s'appuie sur la pratique de plusieurs métiers simultanément, et que les entrepreneurs préfèrent souvent diversifier leurs activités que densifier l'activité principale, entre autres pour des raisons d'exiguïté du marché local et de visibilité fiscale (Fauré, Labazée, 1998).

Les perspectives des opérateurs à court et moyen terme

L'appréciation des petits opérateurs sur l'évolution récente de leurs affaires indique une distribution étalée des réponses : 36 % font état d'une amélioration pour les années ayant suivi la dévaluation, il s'agit principalement de commerçants et d'artisans, 32 % constatent une stabilité et 31 % une régression. La reprise ivoirienne semble encore peu profiter au secteur informel de Korhogo ; lorsque des perspectives d'investissements ont été évoquées, elles concernent plutôt des diversifications (61 % des cas) que l'achat d'équipements pour l'activité principale.

Les attentes des opérateurs concernent : (a) les soutiens en fonds de roulement, plus que des appuis en équipement qui sont le plus souvent financés sur fonds propres ; (b) des appuis en matière de formation professionnelle, 31 % sont demandeurs ; (c) l'existence d'un système d'information sur l'état des marchés locaux, nationaux voire internationaux : il faut insister sur le fait que les petits entrepreneurs se sentent démunis pour prendre des décisions relatives à l'avenir de l'entreprise, et il y a place pour une structure légère de conseil travaillant avec le segment supérieur du milieu de l'économie populaire, cette fonction centrale n'étant pas assurée par les organismes actuellement présents à Korhogo.

Evolution récente des activités

Secteur	Amélioration	Stabilité	Régression
Ensemble	36 %	32 %	31 %
Production	37 %	13 %	47 %
Commerce	39 %	35 %	24 %
Services	26 %	29 %	45 %

Source : Ecoloc - Korhogo

Les comptes du secteur informel dans les sous-préfectures du département

Les activités de rue et de marché dans les autres sous-préfectures du département ont été approchées au cours de l'étude, au moyen : d'inventaires complets des points permanents d'activités dans quatre chefs-lieux de sous-préfectures ; d'estimations relatives au nombre d'opérateurs fréquentant les principaux marchés des bourgs et des villages. L'établissement des comptes s'appuie sur des ratios tirés de l'enquête « secteur informel » menée à Korhogo, ratios eux-mêmes estimés à partir des différences dans les niveaux d'activités constatés dans l'étude Ecoloc-Dalao.

Au total, la valeur ajoutée brute des micro et petites activités de rue et de marché du département serait de 5,2 milliards, soit l'équivalent de 29 % de celle constatée à Korhogo-ville. Environ 45 % de ce montant serait réalisé par les multiples opérateurs fréquentant les 62 principaux marchés de villages et de bourgs, et 55 % soit 2,75 milliards par les commerçants (1,2 milliards), artisans (259 millions) et prestataires de services (1,2 milliard) sédentaires installés dans les chefs-lieux des sous-préfectures.

Comptes des établissements de rue dans les chefs-lieux du département (hors Korhogo) (millions francs)

Secteur	Nb.	CA	CI	AC	VA	Salaires	EBE	Inv. 97
Total	1 800	6 651	3 632	271	2 747	150	2 502	57
Production	240	496	180	57	259	9	241	23
Commerces	1 013	3 819	2 450	115	1 254	41	1 169	17
Services	547	2 336	1 002	99	1 234	100	1 092	17

Source : Ecoloc - Korhogo

Le nombre d'opérateurs fixes présents dans les chefs-lieux des sous-préfectures autres que Korhogo serait de 1 800, soit environ un point permanent pour 140 habitants. Il a souvent été noté, au cours de l'enquête, qu'un nombre élevé de ces opérateurs exercent une activité agricole principale, les magasins et ateliers étant fréquemment confiés à des proches.

Le nombre d'intervenants sur les divers marchés départementaux est en revanche très difficile à estimer ; il a été précédemment souligné que les mêmes opérateurs professionnels desservent plusieurs marchés au cours des cycles de six ou sept jours. Néanmoins, des hypothèses ont été faites à partir des données d'enquêtes ORSTOM (1992) couvrant l'ensemble des marchés départementaux, complétées par les relevés de taxes pour les marchés fiscalisés ; elles conduisent à estimer : que les gros marchés hebdomadaires rassemblent 2 000 points d'activités au cours d'un cycle ; que les gros marchés situés sur un cycle de six jours en rassembleraient 3 300 ; que les petits marchés d'influence villageoise compteraient 3 100 points d'activités. Les comptes ont été ensuite établis sur la base des données d'enquête auprès des opérateurs de Korhogo, hypothèse sans doute grossière et sous-estimant l'activité réelle des marchés locaux.

Comptes des opérateurs de marché dans les chefs lieux du département (hors Korhogo) (millions francs)

	Nb.	CA	CI + AC	VA	Salaires	IT
Total	8 345 *	2 828	1 940	888	35	8

* Nb. points cumulés, non assimilable au nombre d'opérateurs

Source : Ecoloc - Korhogo

8.4. Les caractéristiques d'emploi dans l'économie populaire locale

Dans l'ensemble, l'économie populaire est le premier pourvoyeur de postes de travail en ville. On a vu que le contexte économique local avait plutôt favorisé l'auto-emploi dans le secteur du micro-commerce, et peu suscité d'emplois salariés dans le secteur productif. Les décideurs locaux doivent prendre la pleine mesure de cette situation. Le tissu de l'économie populaire est composé : (a) d'un grand nombre de micro-entrepreneurs « de survie », qu'il faut sans doute soutenir, mais qui ne constitue pas en l'état une base solide du développement économique local ; (b) d'un petit nombre d'établissements susceptibles de créer des emplois salariés, d'investir et de développer durablement leur niveau d'activités : c'est sur ce segment qu'il est souhaitable d'agir par des politiques d'appui « intégrées », élaborées conjointement par les organisations spécialisées et les autorités locales.

L'emploi non salarié domine largement la micro et petite entreprise locale : les salariés permanents représentent seulement 16,2 % des effectifs, les salariés occasionnels 6 %, tandis que les apprentis et aides familiales représentent ensemble 71 % de la main-d'œuvre soit 33,6 % et 37,5 % respectivement. Cette faible représentation de l'emploi salarié explique : (a) le peu de revenus distribués par le secteur dans l'économie locale, soit 720 millions en 1997, pour un peu plus de 6 000 employés ; (b) le niveau particulièrement modeste de la rémunération moyenne unitaire des personnels du secteur informel, à peine plus de 10 000 francs mensuels.

Répartition des employés selon le statut et le sexe

Statut	%	Sexe	
		Hommes	Femmes
Total	100 %	62 %	38 %
Salarié permanent	16 %	67 %	33 %
Salarié occasionnel	6 %	20 %	80 %
Tâcheron	4 %	62 %	38 %
Apprenti	35 %	78 %	22 %
Aide familiale	37 %	52 %	48 %
Autres	1 %	50 %	50 %

Source : *Ecoloc*, 1998

L'insertion dans l'économie populaire se fait presque toujours sur la base de relations ou de recommandations, aussi bien dans le cas des apprentis et aides familiales qui forment la majorité de la main-d'œuvre employée, que dans celui des salariés. Plus de 60 % de la main-d'œuvre a des liens directs de parenté avec l'entrepreneur, notamment dans le commerce (81 %) où l'apprentissage se fait fréquemment de père en fils, ou à un neveu *via* la pratique très répandue du confiage et du tutorat. Il ne fait pas de doute que la densité des liens sociaux en ville, déjà évoquée et réapparaissant ici dans sa composante emploi, joue comme un facteur d'intégration professionnelle puissant. Mais en contrepartie, elle semble écarter les jeunes dépendants familiaux de la distribution de revenus ainsi que du système scolaire : la main-d'œuvre employée dans l'économie populaire est jeune, les moins de 15 ans représentant 22,4 % des effectifs.

L'un des défis majeurs pour l'avenir consistera ainsi à articuler l'apprentissage des jeunes, sous sa forme actuelle, à l'enseignement général et à des formations professionnelles fournies en complément. Il est probable que la conjonction des trois modes d'acquisition des connaissances soit un préalable à une amélioration de la productivité des établissements, et à leur croissance.

Mode d'embauche par secteur d'activités

Activité	Connaissance	Dont liens parenté	Autres	Total
Total	89 %	61 %	11 %	100 %
Production	83 %	42 %	17 %	100 %
Commerce	93 %	81 %	7 %	100 %
Services	88 %	51 %	12 %	100 %

Source : Ecoloc, 1998

Le défi paraît d'autant plus important que les employés ont un niveau scolaire très bas : près de 40 % n'ont suivi aucun type d'enseignement, 10 % ont fréquenté les écoles coraniques ou franco-arabes, 37 % ont un niveau d'instruction primaire. La faible dotation du personnel en formation généraliste n'est probablement pas étrangère à la modestie de la productivité apparente du travail, compensée *in fine* par des horaires de travail largement au-dessus de la moyenne légale.

Répartition des employés selon le niveau d'instruction

Activité	Total	Aucun	Coranique	Primaire	Secondaire
Total	100 %	39 %	9 %	37 %	15 %
Production	100 %	34 %	10 %	46 %	8 %
Commerce	100 %	37 %	12 %	30 %	22 %
Services	100 %	45 %	5 %	37 %	10 %

Source : Ecoloc, 1998

55 % des employés travaillent sept jours sur sept, tandis que 34 % disposent d'un jour de repos hebdomadaire. De même, la moitié des personnels enquêtés ont déclaré travailler plus de 8 heures par jour. Le sous-emploi, mesuré par des horaires hebdomadaires de travail inférieurs à 40 heures, concerne ici 11 % des employés du secteur informel.

8.5. Les structures d'appui. Des initiatives à coordonner, des manques à combler

Les acteurs du secteur informel korhologais disposent localement de diverses structures de représentation, Chambre des Métiers ou section de la Fédération des Entrepreneurs du Secteur Informel (FEDESI) par exemple, et d'organismes spécialisés dans le micro crédit : le Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI) financé par la Banque mondiale, les Caisses Coopérative d'Epargne et de Crédit (COOPEC) soutenues par la Coopération canadienne et l'Agence Française de Développement, les Fonds Locaux d'Epargne-Crédit (FLEC) animés par la FEDESI et le CFRAR, les divers Fonds sociaux nationaux. Il existe aussi des initiatives de soutien à caractère non financier, plutôt orientées vers l'appui à la formation professionnelle : Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), Programme Endogène des Artisans de Côte d'Ivoire (PEACI), Opération Commerçants Ivoiriens Modernes (OCIM). Un rapide bilan des intervenants fait apparaître :

- (a) l'absence de structures de soutien spécialisées dans l'entreprise de taille intermédiaire : le Fonds Ivoirien de Développement et d'Investissement (FIDI) n'est pas représenté à Korhogo, et une récente étude de l'Union européenne doute de l'intérêt d'une implantation locale. De même, les ex-Aides aux Initiatives Productives de Base (AIPB) ne se sont engagées à Korhogo que sur deux dossiers, l'un de service vétérinaire et l'autre de

boulangerie. Enfin, les lignes intermédiaires Fonds sociaux de type PCME ont été très peu présentes localement ;

- (b) le faible taux de pénétration des organismes dans les milieux professionnels concernés, qui n'excède pas 5 % des opérateurs korhogois ;
- (c) l'insuffisance de coordination entre organismes professionnels et d'appui, chacun tendant à travailler sur son propre projet et sans recherche réelle de synergie. Ce dernier point doit être souligné, puisque la présence de structures spécialisées dans l'encadrement, dans le micro-crédit et dans la formation constitue un avantage aisément exploitable en vue de mettre en place des formes « intégrées » de soutien.

La structuration et le soutien ciblé aux petits opérateurs urbains est une priorité que les autorités locales doivent prendre en compte dans leur projet de développement tant les enjeux sociaux et économiques sont centraux, notamment en termes d'emplois dans la commune, de transformation des productions agricoles de l'arrière-pays, de base fiscalisable. Les pouvoirs locaux ont ainsi tout intérêt à appuyer, à suivre et à susciter la coordination des initiatives, bref à jouer un rôle mobilisateur faisant actuellement défaut.

La Chambre des Métiers

Créée par décret du 7 janvier 1993, la Chambre régionale des Métiers de Korhogo n'est opérationnelle que depuis mars 1994. La structure est financée d'une part, par les centimes additionnels de l'Etat, d'autre part, par les cotisations des artisans inscrits. La Chambre a pour rôle : l'instruction des représentants des Organisations professionnelles départementales ; le suivi, la coordination et l'information des artisans locaux ; l'intermédiation entre les artisans et les Autorités administratives locales. La Chambre de Korhogo connaît bon nombre de difficultés dans son fonctionnement courant :

- (a) le personnel de la Chambre se résume à une secrétaire, une secrétaire de direction et un gardien ; le peu de dotation en effectifs réduit considérablement sa capacité d'action ;
- (b) le budget affecté à la Chambre nationale, déjà très faible en 1997, a été réduit de 31 % en 1998. Par ailleurs, les ressources des cotisations (chaque artisan paye une adhésion de 2 000 francs) ne représentent que cinq millions d'apports. En bref, la Chambre dispose d'un volant réduit de financement pour assumer ses fonctions ;
- (c) la proportion d'opérateurs inscrits à la Chambre serait de l'ordre de 18 % du total des entrepreneurs répertoriés. Ce score, déjà modeste, doit être révisé à la baisse car un grand nombre d'adhérents n'entretiennent que des relations d'ordre administratif avec la structure.

La Chambre soutient néanmoins le mouvement coopératif artisanal local et a servi d'intermédiaire entre la Coopération allemande et quelques groupements d'artisans d'art : trois hangars financés par l'Ambassade d'Allemagne, d'un montant total de cinq millions, ont été récemment érigés à Kapele pour des tisserands et vendeurs de perles, ainsi qu'à Korhogo. En 1998, la même Ambassade a offert 24 machines à coudre d'une valeur de quatre millions aux couturiers de la commune.

La Chambre de Korhogo dispose d'un fichier recensant quelque 2 527 opérateurs situés dans les départements de la région des Savanes, et travaillant dans les sept branches relevant de sa compétence. L'examen des caractéristiques de ces opérateurs indique d'abord une nette sous-représentation du petit patronat féminin – à peine 5 % des activités recensées sont dirigées par des femmes, la plupart relevant des OPD Artisanat d'art, textile-habillement, hygiène-alimentation. En revanche, les autres caractéristiques confortent les remarques issues de notre enquête, soit : la relative jeunesse des chefs d'entreprises ; la dominante ivoirienne du milieu (85,52 % d'opérateurs ivoiriens) ; le faible niveau d'instruction des entrepreneurs ; un salariat d'entreprise quasi-inexistant (à peine 6 % des effectifs employés) ; une sous-fiscalisation du milieu, puisque 1 % des opérateurs payent l'impôt et 32 % la patente, aucun ne faisant de déclaration à la CNPS.

La revitalisation de la Chambre des Métiers mérite d'être un objectif fort des autorités locales. Notons d'ailleurs que la municipalité ne s'en désintéresse pas, et que le représentant principal de la Chambre est simultanément un élu local. C'est plutôt le reprofilage des fonctions qui constitue une priorité. Deux suggestions pouvant être ici avancées : la Chambre semble bien placée pour être un relais dans la coordination des organismes de soutien aux micro-entreprises ; elle devrait aussi être en mesure d'assumer une fonction d'information des opérateurs sur l'état des marchés, cette attente étant très souvent exprimée par les entrepreneurs eux-mêmes (Fauré, Labazée, 1998).

**Caractéristiques socio-économiques des entreprises du secteur informel recensées
à la Chambre Régionale de Métiers - Korhogo (1997)**

		CHEFS										ENTREPRISES														
Secteur / Activité	Total	Réinscr.	Tranches d'âge		Sexe		Nationalité		Formation			Ancienneté				Personnel				Fiscalité				C.N.P.S.		
			< 45	> 45	F	M	Ivoir.	Etrang.	1	2	3	1/10	11/20	21/30	31 +	Aux	Sal	App	Sans	Dp	P	I	Sans	Ch	Sal	Sans
BATIMENT	700	55	352	348	2	698	619	81	85	13	602	85	361	186	68	61	64	321	376	7	321	27	345	1	4	695
METAUX MECA.	560	68	352	208	0	560	485	75	42	4	414	31	291	155	83	90	50	925	142	106	170	0	284	0	0	560
BOIS	167	69	114	53	0	167	152	15	45	8	114	18	98	26	25	14	14	221	53	16	60	0	91	0	0	167
TEXTILE - HAB.	366	84	225	141	41	325	298	68	66	0	300	19	231	63	53	22	15	380	89	54	130	0	182	0	0	366
HYGIENE - ALIM.	189	105	129	60	25	164	118	71	102	1	86	14	123	31	21	17	48	193	108	38	52	0	99	0	0	189
ARTISANAT ART	467	48	156	311	60	407	425	42	38	1	428	9	132	92	234	160	2	380	227	6	30	0	431	0	0	467
ELECTRO - FROID	78	49	70	8	0	78	65	13	69	2	7	30	35	10	3	4	2	148	6	15	56	0	7	0	0	78
TOTAUX	2527	478	1398	1129	128	2398	2162	365	447	29	2051	206	1271	563	487	368	195	2568	1001	242	819	27	1439	1	4	2522
%	100	18.90	55.30	44.70	5.06	94.94	85.52	14.48	17.68	1.15	81.17	8.16	50.27	22.27	19.30	11.75	6.23	82.02	39.60	9.57	32.40	1.07	56.96	0.04	0.20	99.76

Source : C.R.M. - KORHOGO

LEGENDE :

1 Formation générale	Aux : Auxiliaires	Dp : Droit de place	Ch : Chef
2 Formation technique	Sal : Salarié	P : Patente	
3 Analphabète	App: Apprentis	I : Impôt	

La Fédération pour le Développement du Secteur Informel (FEDESI)

La FEDESI est née du projet de promotion du secteur informel initié en Octobre 1992 par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), sous la supervision du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et sous la conduite du Centre de Formation et de Recherche en Animation Rurale (CFRAR). Son influence dans le département de Korhogo est non négligeable, et tient notamment à son action d'organisation à la base du petit patronat local, et plus récemment à l'instauration d'un Fonds Local d'Epargne et de Crédit (FLEC). Ce dernier repose sur la mobilisation préalable d'une épargne des opérateurs, suivi d'un crédit de court terme dont les conditions générales sont : l'accord de l'organisation professionnelle départementale dont dépend le demandeur ; une durée d'épargne de six mois au minimum à raison de 100 francs par jour. Le montant du prêt peut atteindre cinq fois le montant de l'épargne, assorti d'un taux d'intérêt de 17 %. Les activités de crédit ont commencé en 1998, les prêts cumulés étant de l'ordre de 5 millions pour 35 bénéficiaires.

Situation FLEC-Korhogo

Période	Fonds FLE	NB. Epargnants	Prêts cumulés	NB. Bénéficiaires
Décembre 1997	2.666.200	364	0	0
Mars 1998	5.754.000	464	0	0
Avril 1998	6.652.000	436	829.500	7
Mai 1998	8.250.000	452	3.619.500	26
Juin 1998	10.859.000	488	5.119.500	35

Source : FEDESI Korhogo

Il est à noter que les premiers crédits FLEC ont été octroyés à des femmes et que, fin juin, 17 bénéficiaires avaient obtenu un total de crédits de deux millions. Les opératrices actuellement concernées sont d'une part, les commerçantes grossistes de tomates, d'arachides et de pistaches, et d'autre part, les vendeuses de charbon. La faiblesse de l'épargne des femmes est cependant un facteur limitant dans l'accès aux crédits. Aussi, avec l'appui financier du Fonds Ivoir-Suisse de Développement Economique et Social (FISDES), la FEDESI réalise du micro-crédit à rotation rapide et sans épargne préalable.

La Coopérative d'Epargne et de Crédit (COOPEC)

La COOPEC de Korhogo connaît un incontestable succès auprès des opérateurs locaux, tenant d'une part, à sa fonction de garde-monnaie (l'épargne déposée est ainsi mise à l'abri des sollicitations communautaires) et d'autre part, à l'automatisme des crédits. On doit noter qu'une singularité des opérateurs du Nord, maintes fois soulignée par divers responsables des structures d'appui financier, vient de leur réticence envers l'endettement de long terme, et de la pratique courante du remboursement anticipé. Ce trait comportemental explique l'état de santé financière de la COOPEC de Korhogo, le taux de risque sur prêt étant plus faible que dans la zone forestière. Les conditions de prêt sont : la formation d'une épargne préalable sur une période de six mois ; le nantissement à 50 % du crédit ; la constitution d'un dossier présentant le projet pour lequel le prêt est sollicité.

Les résultats COOPEC dans la zone attestent d'un volume d'épargne non négligeable, en particulier en ville, les hommes participant en moyenne à 72 % du total des dépôts : hors épargne nantie, et hors structures collectives, quand les femmes n'en réalisent à peine que 28 %. L'écart n'est pas moindre en matière de crédits accordés, les hommes en capitalisant 79 %. Ce déséquilibre s'accroît par ailleurs dans les sous-préfectures de M'Bengue et de

Napie où les taux de crédit féminin sont presque nuls. Il semble donc souhaitable de constituer une structure de crédit féminin *ad hoc*, ou encore de constituer une structure intermédiaire, de type Afisef, facilitant l'accès des femmes aux crédits COOPEC.

Situation de l'épargne et du crédit COOPEC (1997)

	Korhogo	M'Bengue	Napie
Epargne	257 763 038	11 236 970	14 780 624
Epargne nantie	44 098 115	1 555 000	5 409 651
NB d'épargnants	2 863	329	82
- Femmes	46 114 309	556 365	934 178
- Hommes	121 975 942	5 286 275	6 817 221
- Personnes morales	45 574 672	3 792 230	1 569 234
Crédit	98 931 590	2 631 090	9 608 420
NB emprunteurs	316	14	5
- Femmes	18 655 063	200 000	0
- Hommes	77 024 435	1 431 090	6 008 420
- Personnes morales	700 000	1 000 000	0

Source : Coopec Korhogo (au 31 12 1997)

Les prêts COOPEC sont particulièrement ajustés aux attentes du petit commerce urbain, que le taux d'intérêt élevé exigé, et la rapidité du remboursement ne constituent pas des obstacles majeurs. A Korhogo, 40 % du montant des prêts sont destinés aux commerçants locaux, contre 8 % aux artisans et 3 % aux agriculteurs : le solde, soit 49 % étant représenté par des prêts de consommation courante.

Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI)

Financé par la Banque mondiale, et exécuté par l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), le programme PASI opère à Korhogo depuis décembre 1995. Son objectif est de faciliter la création ou l'extension de micro et petites activités en finançant les exclus du système bancaire, notamment les femmes. Pour ce faire, le PASI tient chaque semaine des séances de sensibilisation au cours desquelles sont présentées les conditionnalités des prêts et leurs emplois possibles. Les demandeurs doivent : (a) avoir un aval salarié, cette conditionnalité limite considérablement les possibilités d'accès au crédit ; (b) être le gérant de l'activité requérant le financement ; (c) offrir une garantie, telle qu'un loyer ou un équipement ; (d) disposer d'une expérience professionnelle liée au projet. Le montant des prêts, et la durée des remboursements se situent dans la fourchette supérieure à celle des COOPEC et des FLEC.

En trois ans d'existence, la dotation de l'ordre de 200 millions du PASI aura bénéficié à 380 bénéficiaires dont 60 % de femmes, ce qui paraît modeste au vu des objectifs de cette structure et surtout des montants de crédits alloués. Le programme gagnerait en outre à se rapprocher d'autres structures d'appui telles que le Programme endogène, la Chambre des Métiers et la Fédération des opérateurs, afin d'assurer un appui intégré aux entrepreneurs qui le sollicitent.

Promotion Endogène des Artisans de Côte d'Ivoire (PEA-CI)

Face aux difficultés de financement et de formation qu'ils éprouvent, les artisans de la commune de Korhogo tendent à se regrouper dans des structures légères, travaillant parfois en parallèle avec la Chambre des Métiers. L'une des initiatives les plus prometteuses dans ce

domaine reste celle du programme de Promotion Endogène des Artisans de Côte d'Ivoire (PEACI), financé par Swiss Contact – le projet n'est implanté que dans le Nord du pays, mais existe aussi au Burkina Faso et au Mali. L'action du programme est orientée vers : (a) l'appui à la formation technique et à l'alphabétisation des opérateurs ; (b) l'organisation du milieu par groupement professionnel ; (c) la constitution de centrales d'achats. Le PEACI, en revanche, ne dispose pas d'instrument de crédit.

L'une des ambitions du programme est de rassembler les opérateurs korhogois, puis de les inciter à réaliser des achats groupés afin de faire baisser les coûts des intrants et des équipements ; à terme, il s'agit de constituer des associations autofinancées, aptes à réaliser des dépôts bancaires et à bénéficier de crédits d'extension. Actuellement, le PEACI dispose d'une centaine de cotisants dans : la ferronnerie (22), la couture (27), l'électronique (24) et la menuiserie (13) ; plusieurs centrales d'achats ont été montées qui, sauf exception, réalisent des chiffres d'affaires convenables et sont rentables.

Le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)

L'antenne FDFP de Korhogo a été créée en juillet 1997. Jeune institution, née en 1992 à Abidjan, puis progressivement étendue sur tout le territoire national, le Fonds finance des formations à la demande des acteurs locaux – entreprises du secteur moderne, petites et micro-entreprises informelles, organismes de développement local, à travers deux dispositifs orientés vers des opérateurs distincts soit :

- (a) les grandes entreprises et les PME cotisantes bénéficient de formations financées sur le Fonds de Formation Professionnelle Continue (FFPC), qu'alimentent un prélèvement de 1,2 % de la masse salariale, ainsi que la taxe d'apprentissage fixée à 0,4% de la masse salariale ;
- (b) les acteurs de l'économie informelle et de la société civile : artisans, agriculteurs, éleveurs, jeunes déscolarisés, créateurs de micro-entreprises, commerçants, bénéficient du fonds PAFPA (Projet d'Appui à la Formation de la Population Active), sans aucune contrepartie financière lorsqu'est démontrée la viabilité du projet.

Si l'offre de formation reste encore à mieux structurer, en raison de la jeunesse de l'antenne de Korhogo, la demande de formation reste paradoxalement insuffisante, notamment par manque d'intermédiaires locaux identifiés. L'antenne multiplie-t-elle les actions de sensibilisation auprès de partenaires potentiels : administrations, Mairie, Organismes non gouvernementaux, groupements coopératifs, ANADER, PNADER, PEACI. Jusqu'au 30 juin 1998, 13 projets PAFPA ont été mis en place dans la région des Savanes, dont trois avec le PEACI : 30 ferronniers de Korhogo, 20 de Nielle et 30 électroniciens de Korhogo. Une formation de 200 productrices de beurre de karité est d'ores et déjà prévue, ainsi que pour une centaine de femmes fabricantes de savon du quartier Sinistré. Environ, 260 actifs de l'informel sont concernés sur le département par des projets FDFP, pour un coût total de 40 millions.

IX. Grands commerçants et transporteurs

Interfaces pour l'économie locale et nœuds d'accumulation

En raison de son passé, de la densité de ses liens avec son arrière-pays immédiat, de sa position stratégique dans la savane ivoirienne, de la proximité des frontières malienne et burkinabè, la ville de Korhogo est prédisposée à jouer un rôle d'interface pour l'ensemble des courants d'échanges à courte, moyenne et longue distance. Héritière d'une longue tradition marchande locale et sous-régionale, reposant sur l'existence de « réseaux » de commerce extrêmement efficaces et structurés, la région est par ailleurs dotée d'un dense réseau de marchés locaux, lieux de groupage des produits agricoles et de distribution des biens manufacturés. Le commerce dans la zone korhogolaise se caractérise par la coexistence de deux circuits, l'un dit « informel » ou « traditionnel » - les deux termes sont sujets à controverses, mais le premier renvoie à l'existence d'un groupe d'opérateurs locaux puissants, bien enracinés, réalisant d'importantes affaires, vecteurs d'une accumulation de capital, contrôlant le négoce, le transport, investissant dans l'élevage et l'agriculture, et le second dit « moderne », est fait de succursales de compagnies de commerce et d'un établissement korhogolais d'influence majeure, la CNCI.

Dans le cadre de l'étude, une approche par type de produits commercialisés a été retenue. Elle permet en effet d'évaluer les interdépendances et le degré d'intégration dans l'économie locale des activités situées en amont et en aval du grand commerce. Cette approche donne ainsi une image convenable du poids du grand commerce dans l'activité urbaine et régionale. Surtout, elle souligne les fortes relations unissant les grossistes et les micro et petits opérateurs du commerce local (ceux-ci étant étudiés plus particulièrement dans le chapitre sur l'économie populaire urbaine). En revanche, l'analyse par filières ne permet pas de rendre compte d'une dimension pourtant importante du grand commerce local : sa capacité à traiter des affaires hors du domaine d'activité principale.

La méthode s'inspire de la démarche généralement utilisée pour analyser les réseaux ouest-africains de commerce, et combine les échelles d'observation soit : (a) le traitement des données économiques régionales collectées dans d'autres secteurs d'activités, qui indiquent et évaluent les besoins d'intermédiation ; (b) l'étude de quelques flux d'échanges importants ; (c) la confection de monographies de réseaux marchands permettant d'identifier les acteurs-clé.

9.1. Caractéristiques d'ensemble du grand commerce local

Nature des activités du grand commerce local

De façon globale, le secteur marchand korhogolais se compose d'un pôle d'entreprises dûment enregistrées et répertoriées, et d'un pôle rassemblant les grossistes et demi-grossistes de vivriers, produits de rente et de bétail. Les sous-ensembles se présentent comme suit :

- (a) 16 établissements de commerce général réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 38 milliards et une valeur ajoutée de 2,2 milliards. Hors produits vivriers et de rente, le commerce général représente environ 60 % du volume d'activités du secteur marchand local, quel que soit l'indicateur retenu ;

- (b) 42 établissements de commerces spécialisés sont enregistrés. Parmi ces derniers, huit vendent en gros des produits alimentaires d'importation : riz, poissons congelés, etc., quatre sont des distributeurs de pièces détachées, trois vendent des matériaux de construction et de la quincaillerie, quatre commercialisent des produits phytosanitaires, cinq sont des pharmacies et dix sont des distributeurs d'hydrocarbures. En terme de volume d'affaires, le secteur hydrocarbures réalise le tiers de l'activité commerciale spécialisée, tandis que la vente de phytosanitaires et de produits alimentaires importés comptent, l'un et l'autre, pour 18 % du chiffre d'affaires total ;
- (c) on dénombre 55 grossistes en produits vivriers et de rente basés à Korhogo, mal cernés au plan des affaires réalisées, mais par lesquels passent l'essentiel de la collecte et de l'évacuation des produits du cru. S'y ajoutent un nombre élevé d'opérateurs demi-grossistes, plus de 300, dont l'activité se distingue mal des précédents si ce n'est par leur volume d'affaires et leur moins grande spécialisation. Les données des chapitres relatifs à l'agriculture et à l'élevage local permettent néanmoins d'estimer leur valeur ajoutée à 630 millions pour le bétail, à 2,1 milliards sur les produits vivriers et à 1,5 milliard sur les autres biens agricoles.

Acteurs principaux du grand commerce

Hors pharmacies et hydrocarbures, on peut distinguer deux pôles dans le grand commerce korhologolais, distincts aux plans de leur histoire, de l'origine du capital et des dynamiques économiques :

- (a) le premier est formé d'établissements de type européen tels que la Commerciale du Nord de la Côte d'Ivoire (CNCI), la CDCI, la Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest (CFAO), etc., pour la plupart issus des reconversions, fusions et changements de statut juridique de l'ancien commerce de traite implanté localement depuis l'entre-deux guerres. Les restructurations se sont poursuivies dans les dernières années, par exemple avec l'absorption de la SACI et la mise en sommeil d'Ivodis, et confirment : la position dominante de la CNCI sur le commerce général de l'ensemble de la région ; l'apparition de succursales spécialisées, réalisant d'importants chiffres d'affaires dans les produits phytosanitaires et le textile par exemple ;
- (b) le deuxième pôle est formé d'entreprises de commerce de gros et demi-gros détenues par des opérateurs africains. Il s'est formé peu avant l'Indépendance, à l'initiative de quelques commerçants d'origine malienne et voltaïque rompus au négoce inter-régional entre Bamako, Bobo-Dioulasso et Bouaké. C'est plus tardivement que des opérateurs autochtones, employés comme intermédiaires du commerce colonial, ont pu créer leurs propres entreprises. Les principales unités de ce pôle sont les établissements Diaby Nouhoun, Kone Soukpafolo; la société Multiproduits dont le fondateur est situé à Odienné, etc.

Il est important de noter l'important repli des capitaux libano-syriens, autrefois présents à Korhogo et désormais impliqués dans les seuls secteurs des matériaux de construction et de la quincaillerie, ainsi que dans quelques commerces spécialisés de taille secondaire. Ce retrait s'est opéré pendant les années de crise et, selon les informations recueillies pendant l'étude, la modeste reprise locale post-dévaluation ne semble pas susciter des intentions d'investissement de la part de ce groupe d'opérateurs.

Les opérateurs implantés dans le secteur de la pharmacie ne sont pas originaires de la commune de Korhogo ; leur implantation est ancienne, et s'est effectuée le plus souvent au détour des années 1980, lorsque l'emploi et les revenus versés par les Sociétés d'Etat ont créé un marché local stable. Ces opérateurs ont fréquemment fondé d'autres entreprises à Korhogo, notamment dans le secteur des services : photocopies et prestations de secrétariat, écoles privées, et jouent parfois un rôle de financement d'opérations commerciales. Les opérateurs assurant la gérance de stations d'hydrocarbures sont plutôt, pour leur part, des notables ou des parents proches de notables de la ville de Korhogo.

Dans l'ensemble, les caractéristiques d'ensemble du grand commerce local résident dans : (a) le rôle central joué par la CNCI dans la distribution des marchandises générales ; (b) le poids non négligeable du capital africain, souvent autochtone, dans le commerce spécialisé et dans une moindre mesure dans les marchandises générales ; (c) l'absence d'opérateurs d'origine libano-syriens.

Localisation en ville

Hors pharmacies et stations services, l'essentiel du grand commerce korhogolais est localisé dans les quartiers Administratifs, Dem et Soba, enserrant ainsi : les micro et les petits détaillants du Grand marché qu'ils approvisionnent directement ; les demi-grossistes de ce même marché disposant de réseaux de colporteurs et de revendeurs travaillant à l'échelle du département voire de la région. Les grossistes en vivriers sont pour leur part localisés au sein du Grand marché, mais disposent d'entrepôts dans les rues voisines ainsi que dans les quartiers Ahoussabougou et Delafosse.

Les relations entre grossistes et distributeurs

Toutes les entreprises commerciales de gros, qu'elles soient généralistes ou spécialisées, disposent d'un réseau de distributeurs et de boutiquiers s'approvisionnant à crédit, les montants de prêt étant liés aux garanties que les petits opérateurs sont capables de présenter. L'encours des crédits ainsi consentis à l'aval de la filière serait de l'ordre de 1,9 milliard, dont près de 80 % émaneraient de la Commerciale du Nord de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, nombre de grossistes et de demi-grossistes tendent à créer leur propre circuit de distribution au détail, ce qui a conduit à plusieurs différends avec les boutiquiers locaux, qui qualifient cette pratique de concurrence déloyale. Quoiqu'il en soit, Le rôle considérable joué par le grand commerce dans le financement de la vente au détail appelle les remarques suivantes :

- (a) le chiffre d'affaires et la marge finale des boutiquiers sont étroitement liés à l'avance en marchandises que consentent les grossistes de la place. Le contrôle du milieu des petits opérateurs est ainsi assuré par l'amont de la filière ;
- (b) le crédit, indispensable aux petits opérateurs pour accomplir leur métier, est un facteur de polarisation, de hiérarchisation et de mise en dépendance des circuits locaux de distribution urbains et ruraux. Il est en effet difficile, pour la plupart des détaillants ayant une dette fournisseur, de changer de grossiste sans préalablement apurer l'avance en marchandises ;
- (c) le volume des créances clients positionne le grand commerce en véritable secteur bancaire local, régulant la distribution selon ses capacités à obtenir lui-même des crédits de la part des importateurs, des industriels du pays et du système bancaire formel. Aussi paraît-il important pour le suivi de la consommation locale, de la commercialisation des produits du

cru comme pour l'activité du secteur informel marchand, que les responsables locaux conçoivent un cadre de concertation et d'information permettant d'identifier les éventuels goulots d'étranglement du système de crédit ;

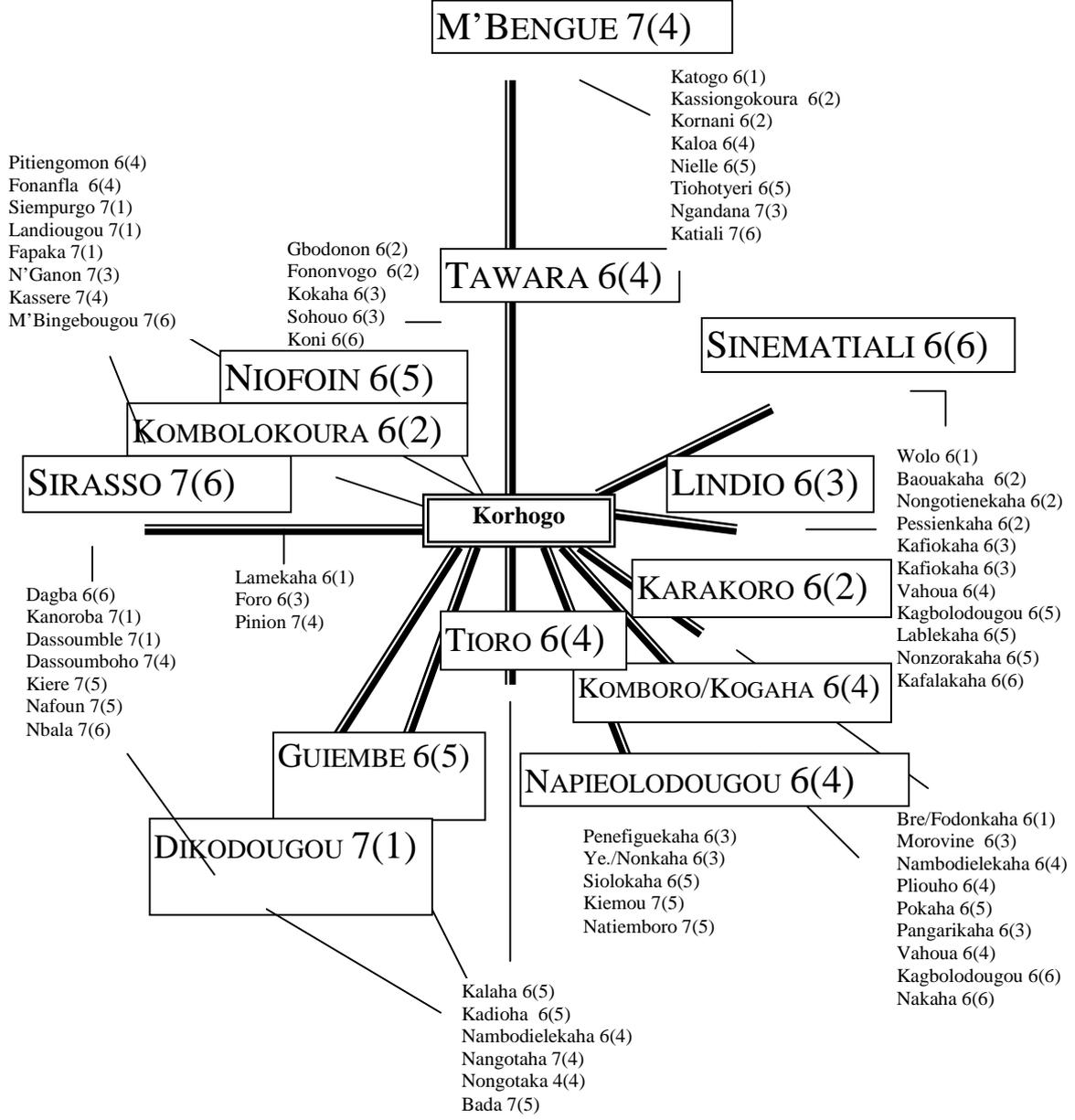
- (d) plus généralement, le grand commerce korhologais, eu égard à son poids économique propre, à son impact sur la distribution et à son rôle de financier du monde marchand, doit être un interlocuteur de premier rang pour toute politique municipale souhaitant orienter l'économie locale vers la croissance.

Le réseau des marchés départementaux

Une attention particulière doit être portée à l'agencement des marchés départementaux, puisque c'est par leur intermédiaire que les échanges commerciaux entre villes et campagnes s'établissent tout au long de l'année. Sont distinguées ici trois catégories de sites marchands départementaux distincts par leur fonction et leur ampleur, ainsi que par les acteurs qui y interviennent, soit :

- (a) Korhogo ville, qui reste le principal lieu d'approvisionnement des commerçants intervenant sur les marchés départementaux, et de regroupement final des produits collectés en brousse. Cependant, quelques opérateurs venus de Bouaké, de Tortyia, de Daloa et d'Abidjan fréquentent les plus gros marchés sous-préfectoraux pour y faire la collecte de vivriers : Napie, Dikodougou, ainsi que M'Bengue qui constitue un lieu stratégique des échanges avec le Mali. Les opérateurs de Korhogo ont ainsi un rôle de connexion avec les autres régions de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'avec le Mali et le Burkina Faso ; ils sont aussi les points de passage obligés des produits manufacturés destinés à l'arrière-pays ;
- (b) la dizaine de marchés de regroupement : marchés de chefs-lieux, ou encore gros marchés situés à l'intersection d'axes routiers importants tels que Lindio, Tawara, (cf. carte suivante) se tenant selon un cycle de six jours et permettant une desserte régulière des populations des sous-préfectures *via* des colporteurs et des commerçants ambulants. Ces derniers travaillent sur les avances en produits des grossistes et demi-grossistes de la ville de Korhogo. Ces marchés de regroupement sont d'indispensables interfaces entre la ville et les populations rurales ;
- (c) enfin, une soixantaine de marchés villageois sont desservis en biens manufacturés par des petits commerçants, souvent d'origine rurale et peu professionnalisés. Ces marchés sont en revanche visités par les collecteurs professionnels de produits vivriers et de rente, agissant pour le compte des grossistes korhologais.

Réseaux des marchés locaux et Départementaux

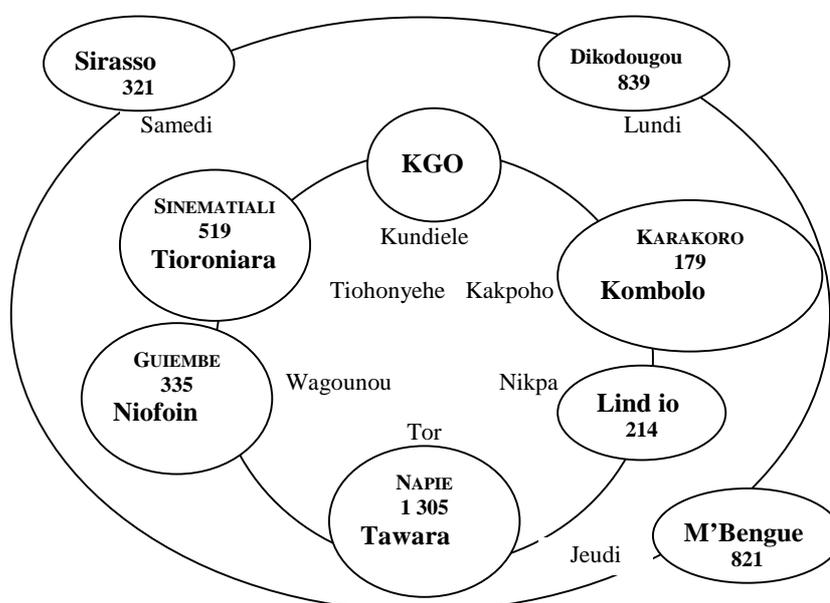


<p align="center">Cycle principal Marchés de regroupement</p> <hr style="border-top: 3px double black;"/> <p align="center">6 (J) : Périodicité du cycle (J3) : Date dans le cycle</p>	<p align="center">Cycles secondaires Marchés de regroupement – marchés villageois</p>

Il est possible de distinguer un cycle commercial principal assurant, à partir de Korhogo, la desserte des pôles marchands régionaux, et un ensemble de cycles secondaires rattachés à un ou plusieurs de ces pôles. La fréquentation des marchés de regroupement, telle qu'estimée au travers de la perception des taxes communales, souligne le rôle central de Napieoledougou, de Dikodougou, de M'Bengue et dans une moindre mesure de Sinematiali, qui réalisent à eux seuls 70,1 % des montants de taxes de place collectés dans le département ; le rayonnement des autres marchés des chefs-lieux est nettement plus localisé et modeste.

Il apparaît donc indispensable que les autorités se chargent, outre d'assurer une collecte convenable de recettes sur ces marchés, de garantir la fluidité des échanges sur ces interfaces sensibles des relations ville-campagne, ce qui signifie : une desserte correcte en terme de routes et de transports, qui restent encore aléatoires en particulier sur les axes de M'Bengue et Sirasso ; l'élimination des entraves aux échanges *via* les barrages ou les prélèvements indus.

Cycles et fréquentation des marchés de regroupement
(en nombre moyen d'opérateurs par marché)



SOURCE : ECOLOC - KORHOGO

Les circuits frontaliers

L'aire d'influence du grand commerce korhogolais dépasse néanmoins le département. La CNCI dispose ainsi de distributeurs dans les départements de Boundiali, Ferkessedougou, Odienné et Tengrela, de même qu'elle est représentée à Tortyia et à Bouaké. Pareillement, les grossistes locaux entretiennent des réseaux de distributeurs dans tout le Nord ivoirien, et en particulier à proximité des zones frontalières malienne et burkinabè. Il est néanmoins très difficile d'extraire des ventes des grossistes locaux ; une partie étant destinée aux départements voisins ou aux pays limitrophes.

Les données obtenues auprès de la Direction régionale des douanes, les observations faites aux postes de Pogo et de Ouangolodougou, et les informations recueillies auprès des acteurs du commerce régional laissent néanmoins penser que les échanges frontaliers ont une importance

non négligeable pour les opérateurs korhologais. Sur un total de perception de droits de douane de 1 002 millions en 1997, le poste de Pogo, directement articulé à l'axe malien de Sikasso, Ségou et Bamako, en réalise 440 millions ; et celui de Ouangolo, desservant l'axe Bobo-Dioulasso et Ouagadougou en réalise 485 millions dont la quasi-totalité par voie terrestre.

Les échanges enregistrés au poste de Pogo sont considérables : sur une semaine, le relevé effectué au cours de la présente étude des camions franchissant la frontière fait état de 2 287 véhicules à destination du Mali, et de 754 entrant en Côte d'Ivoire. Parmi les principaux produits sortant de Côte d'Ivoire, hors les marchandises importées du reste du monde, on notera les engrais et produits phytosanitaires, les détergents et savons, le bois, la cola, la banane plantain, l'igname, le riz et le maïs, l'huile de palme. Les produits entrant en Côte d'Ivoire sont : le bétail et la volaille, le coton, les maraîchers et les pommes de terre. Cet important mouvement de véhicules profite peu à Korhogo, ville de destination, mais plutôt à Ferké, ville de passage située sur l'axe routier desservant Abidjan.

La ville de Korhogo constitue néanmoins un marché pour les produits d'importation non enregistrés venant du Mali et du Burkina Faso, portant essentiellement sur les pièces détachées, les biens d'équipement ménager, les cigarettes, les tissus imprimés et autres textiles, les liqueurs, les produits alimentaires, la volaille et le bétail. Aucune investigation *ad hoc* n'a été effectuée pour tenter de mesurer ces flux. A titre d'exemple néanmoins, le taux de couverture du marché local par la Société ivoirienne de tabac (Sitab) ne dépasserait pas 70 %, le solde étant assuré par les circuits de contrebande. La fraude est plus forte sur quelques marques de cigarettes, soit 40 % pour Fine et 35 % pour Craven et Dunhill. Par des « convois » de mobylettes et de véhicules, les cigarettes entrent soit depuis le Mali : cas des Craven et d'autres marques conditionnées localement, soit depuis la Guinée : Marlboro, Dunhill, soit depuis le Burkina Faso : Craven et Excellence. Au cours de l'année 1997, les saisies de cigarettes de fraude effectuées par les services de répression ont porté sur moins d'un million de marchandises, soit une proportion probablement inférieure à 0,3 % du trafic global.

Des flux non enregistrés de maïs, de riz local importé, d'ignames, de phytosanitaires ont été notés, partant cette fois du département de Korhogo en direction du Mali. Ces flux correspondent, soit à des échanges intervillageois permettant de compenser des déficits vivriers passagers, soit à des mouvements commerciaux de plus grande ampleur s'appuyant sur des différentiels durables de prix entre les pays.

9.2. Les structures d'encadrement et d'organisation du commerce

Le ministère de Tutelle d'une part, et d'autre part les organisations syndicales, constituent les principales structures d'encadrement institutionnel du commerce ivoirien. Localement, les structures publiques et parapubliques semblent toutefois démunies, en effectifs comme en moyens, pour jouer un rôle de régulation dans un secteur dominé par des opérateurs puissants et fortement structurés ; elles ne semblent pas non plus en mesure d'effectuer un suivi régulier de ces opérateurs de sorte que les listings d'entrepreneurs sont incomplets, peu opératoires, et rendent difficilement compte des flux et des stocks de marchandises approvisionnant la ville et son arrière-pays. Il est donc souhaitable que les autorités locales, si elles souhaitent pour se doter d'un système d'information fiable, jouent une fonction dynamisante en direction des groupements d'opérateurs korhologais, ainsi qu'après des administrations déconcentrées.

La Direction du commerce

L'Arrêté n° 051 d'avril 1996, définit l'organisation et les attributions et les fonctions de coordination des Directions régionales du commerce, en tant que services extérieurs relevant du Ministère. La direction de Korhogo, ayant compétence sur les quatre départements de la région des Savanes, a été constituée en 1980 et dispose désormais, outre les fonctions lui revenant en tant qu'organe déconcentré de l'Etat, de deux structures à caractère parapublic sous sa tutelle. Il s'agit d'une part, de l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) que la Direction accueille dans ses locaux, et d'autre part, de l'Opération Commerçants Ivoiriens Modernes (OCIM) chargée de l'organisation, de l'encadrement et de la formation des commerçants locaux de nationalité ivoirienne. Dans le cadre de sa mission, la Direction a des activités appelées "activités classiques", soit : (a) la promotion des activités commerciales des commerçants ivoiriens et des équipements commerciaux ; (b) la vérification périodique des instruments de mesure, le contrôle de la qualité et de la répression des fraudes ; (c) le respect du libre jeu de la concurrence ; (d) le suivi des activités des organismes sous tutelle et des dossiers des exportateurs et importateurs installés au niveau régional.

La Direction a ainsi un rôle théorique d'animateur, de promoteur, de surveillance et de répression éventuelle des activités marchandes, en conformité aux deux lois fondamentales réglementant le commerce ivoirien, l'une datant de juin 1962 qui définit les unités de mesure et précise les instruments de mesure, l'autre établie en août 1963 étant relative à la répression des fraudes, au contrôle des prix et transactions, et prévoyant les amendes et confiscations en cas de contravention. Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles orientations libérales des politiques publiques nationales, deux autres lois ont été adoptées en 1991, la première ouvrant les conditions de la concurrence, et la seconde portant interdiction et répression de la publicité mensongère ou trompeuse. Outre ce corpus réglementaire, divers articles précisent le cadre légal des ventes, notamment : (a) l'obligation d'indiquer clairement les prix par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié ; (b) l'obligation de préciser d'éventuelles limitations de responsabilité contractuelle et les conditions particulières de vente ; (c) l'obligation d'émettre une facture pour toute vente effectuée par un commerçant, pour tout achat de produit destiné à la vente en l'état ou après transformation, et pour toute opération effectuée pour le compte ou au profit d'un commerçant pour les besoins de son entreprise.

Au cours de l'année 1997, les interventions des agents de la Direction du Commerce ont permis de constater diverses infractions à la réglementation commerciale, qui ont conduit à l'établissement de 31 procès-verbaux dont 20 ont été entièrement ou partiellement soldés. Des amendes d'un montant cumulé de 2,1 millions ont été perçues. Les défauts de publicité des prix et de facturation, la vente des produits périmés et des marchandises frelatées, sont les infractions les plus fréquentes. Néanmoins, en matière de respect du cadre réglementaire, l'activité de la Direction apparaît extrêmement modeste, du moins si l'on s'en réfère au nombre d'opérateurs relevant de sa tutelle.

On notera par ailleurs, que les agents opérationnels du ministère, d'ailleurs peu nombreux, soit trois contrôleurs et un inspecteur des prix, sont perçus par les opérateurs locaux sous le seul angle répressif, et que leur contribution à la promotion du commerce local est très rarement aperçue. Divers commerçants se plaignent notamment de l'impuissance de la Direction du Commerce à réduire les « tracasseries administratives sur les routes et le nombre encore élevé de barrages ». De ce point de vue, le relatif insuccès de la semaine commerciale de Korhogo en septembre 1997, est un signe du mécontentement (ou du doute) des opérateurs locaux envers

l'efficacité de leur tutelle locale. Il en va de même pour l'échec de la constitution de coopératives d'achats à Korhogo et Ferkessedougou, boudées par les grossistes et fort peu soutenues par les boutiquiers. Enfin, il convient de noter que le travail d'inventaire des commerçants régionaux récemment mené par la Direction, mériterait d'être valorisé et amélioré dans ses méthodes, en vue de contribuer à une meilleure connaissance des milieux d'opérateurs locaux.

L'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a pour fonction d'établir des relations avec les opérateurs du vivrier afin : de mesurer les flux entrant et sortant dans sa zone de compétence ; de favoriser la mise en rapport des acheteurs et des vendeurs ; d'émettre des certificats de provenance lors de l'exportation de produits du cru ; d'animer le centre de collecte de mangues de Sinematiali, d'œuvrer à l'exportation de ce produit et d'appuyer la constitution de coopératives de producteurs dans ce secteur. Pendant l'exercice 1997, l'OCPV a encaissé pour 7,2 millions de droits de vente de certificats de provenance (la performance est relativement faible, eu égard aux chiffres d'évacuation des produits du cru estimés dans le présent rapport) et a contribué à l'exportation de 994 tonnes de mangues. Il apparaît clairement que l'OCPV est en mesure de jouer un rôle central dans l'exportation des mangues locales, mais qu'il reste mal armé pour animer la commercialisation des vivriers.

L'OCIM s'inscrit dans un souci fort ancien de l'Etat d'accélérer l'ivoirisation du petit commerce de proximité, *via* différentes structures d'appui dont les résultats passés n'ont guère été à la mesure des espoirs :

- (a) en 1970, il a été mis en place un Programme d'Action Commerciale (PAC) situé au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, constitué d'un réseau de magasins de détail, ouverts aux jeunes Ivoiriens de moins de 30 ans. Le dispositif a par la suite été complété par un accès automatique des postulants aux financements dispensés par le Crédit de Côte d'Ivoire (CCI), puis par l'internalisation des circuits de gros et demi-gros au sein de la chaîne Distripac dont l'Etat était seul propriétaire. Dès 1971, les bilans de l'opération se sont révélés alarmants, mais il a fallu attendre 1980 pour que l'enseigne PAC soit liquidée ;
- (b) l'échec a conduit, au milieu des années 1980, à une reformulation du projet sous forme d'un Programme National d'Assistance aux Commerçants Ivoiriens (PNACI), faisant suite à une phase pilote d'encadrement d'une vingtaine de distributeurs basés à Bonoua et à Man. A la différence de l'expérience PAC, le Programme a été logé à la Chambre de Commerce, assurant ainsi une forte liaison entre la politique publique d'ivoirisation, et les intérêts privés de grands groupes contrôlant le SCIMPEX et dirigeant la Chambre. Ce package fut soutenu par trois financements FAC entre 1985 et 1988. Le Programme suivait 152 boutiquiers fin 1985, 496 fin 1987, plus de 600 en fin de décennie. C'est la charge financière du Programme, et plus encore la recomposition du paysage du commerce de gros qui a cette fois mené à une crise du dispositif, puis à différentes tentatives de réanimation du projet de 1990 à 1995 ;
- (c) l'actuelle Opération Commerçants Ivoiriens Moderne (OCIM) est l'héritière de ces expériences, dont elle conserve les objectifs originels : ivoiriser le petit commerce local, aider à la formation des opérateurs, intégrer les fonctions de l'amont à l'aval de la distribution, reconstituer une chaîne nationale du commerce repérable par son enseigne. La reprise de ses activités date d'août 1995, et repose sur un financement public programmé sur deux ans. Peu d'anciens ressortissants du PNACI en font partie, moins de 15 % semble-t-il, le taux de fermeture définitive de ces commerces ayant été particulièrement élevé, plus

de 50 %, pendant la période de cessation des activités. L'activité des agents de l'OCIM consiste à la mise en place de comptabilités dans les magasins, les outils étant différents selon que les opérateurs disposent déjà de connaissances affirmées ou manquent de compétences élémentaires ;

- (d) Korhogo est l'une des régions de Côte d'Ivoire où le Programme OCIM éprouve le plus de difficultés à s'implanter, puisque moins de quinze opérateurs sont actuellement suivis dans la commune de Korhogo. Ce désintérêt relatif tient : (a) au fait que l'objectif d'ivoirisation affiché par la structure a, localement, peu de signification ; (b) au nombre restreint d'opérateurs lettrés, qui déplace les besoins d'appui en gestion vers des attentes d'alphabétisation ; (c) au fait que cette structure reste perçue comme un outil de contrôle public des comptabilités et des activités des opérateurs ; (d) aux doutes des opérateurs sur la capacité de l'OCIM à créer un fonds de garantie, d'un montant annoncé de 300 millions, facilitant aux opérateurs OCIM l'accès aux crédits fournisseurs. Rien n'indique que ce projet soit financièrement réalisable sur fonds publics ; en outre, l'absence de nationaux dans les circuits de gros et de demi-gros rend difficilement envisageable une connexion économiquement efficace entre des détaillants et des fournisseurs strictement ivoiriens. Conçue comme un isolat, et à l'écart des dynamiques réelles du commerce local, l'Opération Commerçants Ivoiriens Modernes reste à ce jour très en marge des dynamiques marchandes.

L'organisation des commerçants

Il existe en Côte d'Ivoire deux structures syndicales faîtières de commerçants, soit la Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire (FENACCI) et l'Union Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire (UNACCI). A Korhogo, seule la FENACCI est représentée et elle a établi un bureau depuis 1985 et, selon son représentant, la quasi-totalité des commerçants ayant un local fixe y adhèrent. Actuellement, les activités du syndicat consistent : (a) en réunions trimestrielles d'informations et de discussions avec le ministère du Commerce, qui rassemblent soit l'ensemble des commerçants, soit les grossistes et demi-grossistes, les opérateurs exerçant dans un secteur particulier ; (b) en négociations relatives aux litiges entre les commerçants et les services de l'administration fiscale, en particulier autour de l'application de la taxe à la valeur ajoutée et de l'impôt synthétique que certains commerçants jugent très élevés comparativement à leurs activités ; (c) en arbitrage des différends entre les grossistes et les détaillants, suite à l'essor d'une distribution intégrée aux activités des grossistes. Il doit être noté que la fonction généraliste et l'organisation pyramidale du syndicat, si elles lui donnent un poids important dans les négociations avec les autorités locales, réduisent sa capacité à se faire l'écho des difficultés propres aux différentes catégories d'opérateurs marchands, et aux divergences d'intérêts entre eux.

En pratique, le milieu des marchands korhogolais est structuré par de multiples organes non formels de représentation et d'information réalisant un important travail de proximité. Il est souhaitable que ces structures à la base : regroupements de commerçants du marché ou des quartiers, associations d'originaires et de ressortissants des pays voisins, groupes d'opérateurs d'un même secteur, etc..., par lesquelles transitent les consignes et les informations relatives à l'état des marchés, soient soutenues par les autorités locales et trouvent un lieu institutionnel d'expression. Renforcer leur visibilité, et leur capacité de « voicing », est sans doute le meilleur moyen de trouver des compromis acceptables aux cinq difficultés les plus souvent évoquées soit : (a) les conditions d'accès aux lieux et locaux professionnels ; (b) les entraves commerciales liées aux barrages routiers et aux prélèvements indus ; (c) l'accès aux crédits en

marchandises et le coût des approvisionnements ; (d) l'absence d'informations sur les débouchés commerciaux locaux, régionaux et nationaux ; (e) la fiscalisation de leurs activités.

9.3. Le financement des investissements dans le secteur commercial

Il ressort des discussions avec les opérateurs du commerce général local que le financement des investissements ne constitue pas, actuellement, un obstacle à la croissance des activités puisque : (a) les principales entreprises, telles que la CNCI et les établissements succursalistes ont la possibilité d'accéder aux prêts bancaires de moyen et long terme ; (b) les grossistes et les demi-grossistes locaux n'y ont pas accès, mais les besoins de financement exprimés sont moins souvent orientés vers l'acquisition d'équipements commerciaux que vers l'accroissement du fonds de roulement ou l'achat de matériels roulants. Plus généralement, la capitalisation de ces commerçants, dans d'autres domaines d'activités : élevage, agriculture et arboriculture surtout, laisse penser que ces opérateurs sont en mesure d'autofinancer les besoins d'équipements réels.

La plupart des compagnies d'hydrocarbures sont représentées à Korhogo, *via* dix stations dont deux ELF, deux Texaco, une Shell, deux Total, une Mobil, une BP et une Agip. Qu'elles soient en gérance libre ou contrôlée, l'équipement nécessaire : pompes, locaux et aménagement des aires de service, appartiennent en propre aux sociétés mères et la maintenance des outils de travail sont également à leur charge. Le gérant n'est qu'un exploitant de ces investissements. Les camions citernes livrant les hydrocarbures ne sont pas rémunérés par les gérants, l'Etat s'étant engagé à payer le transport afin d'éviter les écarts de prix entre les différentes localités du pays. Au total, la distribution d'hydrocarbures semble moins être un élément moteur dans l'investissement local, qu'un secteur de capitalisation de revenus garantis accessibles à des notables ou à leurs proches.

Depuis quelques années, la libéralisation du secteur de la distribution des produits pharmaceutiques a eu pour effet de transférer les charges d'investissement de l'Etat vers quelques sociétés de distribution de médicaments, notamment Laborex, qui soutiennent au plan financier l'implantation des officines en proportion des capacités de remboursement, et des garanties et avals présentés par les pharmaciens. Néanmoins, peu de pharmacies ont été créées récemment en ville, de même, il n'a pas été noté d'implantations récentes de cabinets ou de cliniques privées, les dépenses des ménages korhogolais en médicaments ayant nettement chuté au cours des dix dernières années. A la différence des distributeurs d'hydrocarbures, les pharmaciens ont localement investi dans des secteurs d'activités variés.

9.4 Les comptes du grand commerce local

Les comptes du grand commerce local ont été reconstitués à partir de sources diverses : (a) les données de la Centrale des bilans et du REEMCI pour les quelques entreprises qui y sont enregistrées ; (b) les données fournies par les opérateurs eux-mêmes ; (c) la désagrégation de données issues des comptes consolidés des groupes succursalistes. La diversité de ces sources invite donc à la prudence dans l'examen des résultats présentés ci-dessous.

Les comptes du grand commerce moderne (1997)
(millions de francs)

NATURE	NB.	CA	CI	AUT. CH	VAB	SALAIRES	I ET T	EBE	EMPLOI
TOTAL	58	53 325	47 705	1 657	3 963	1 152	547	2 268	578
GÉNÉRAL	16	38 482	35 017	1 211	2 254	867	434	953	266
HYDROCARBURE	10	4 817	4 591	62	164	36	21	107	44
PHYTO	4	2 775	2 193	167	415	67	6	342	72
ALIMENTAIRE	8	2 516	2 181	87	248	7	21	223	12
PHARMACIE	5	1 772	1 484	42	246	61	16	169	45
TISSUS	1	779	697	18	64	16	2	46	15
MTX. CONSTR	3	750	583	21	146	32	32	83	27
PIÈCES DÉT.	4	546	476	10	60	4	4	52	12
AUTRES	7	888	483	39	366	62	11	293	85

Source : Ecoloc - Korhogo

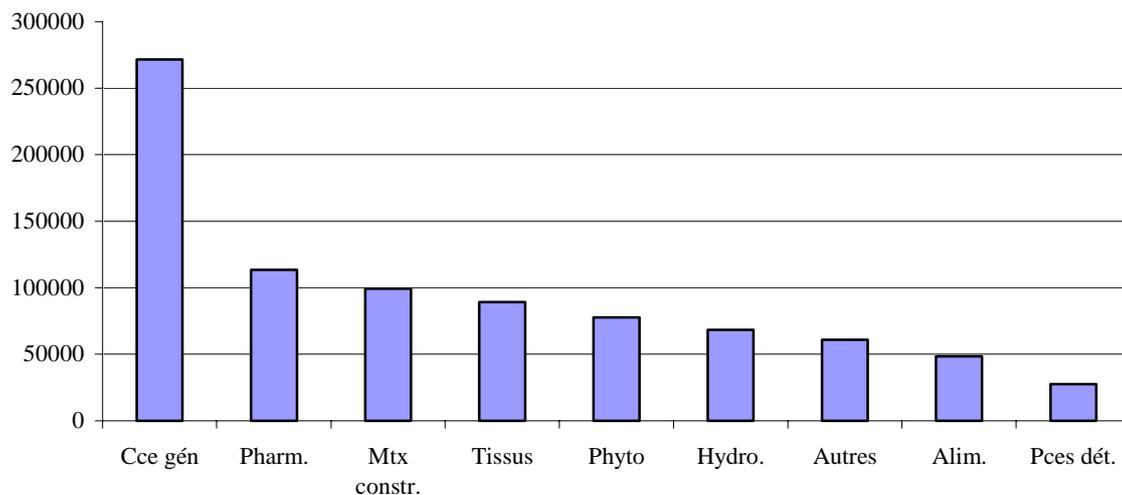
Le chiffre d'affaires total du grand commerce s'établit à 53 milliards, dont 72 % sont réalisés dans le domaine du commerce général, 9 % dans la distribution d'hydrocarbures et 5 % dans la vente de produits phytosanitaires. La valeur ajoutée brute représente 7,4 % du chiffre d'affaires du secteur commercial, qui est le résultat : (a) d'une forte concurrence sur le segment du commerce général où ce ratio est inférieur à 6 %, des hydrocarbures où il s'établit à 3,4 % ; (b) de concurrences encore limitées dans les secteurs des matériaux de construction (19,4 %), des produits phytosanitaires (15 %). C'est dans ces domaines qu'il semble possible de mettre en place des centrales d'achats, afin de fournir les petits distributeurs en intrants moins coûteux.

Le chiffre d'affaires cumulé du grand commerce enregistré masque de fortes hiérarchies entre opérateurs puisque : (a) la principale société commerciale de Korhogo réalise à elle seule 50 % du volume d'affaires commercial total ; (b) six établissements seulement déclarent un chiffre d'affaires supérieur à un milliard, soit quatre dans le commerce général, un dans la distribution de phytosanitaires et un dans la vente d'hydrocarbures ; (c) la majorité des unités a un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions.

Une comparaison avec la structure du grand commerce local au début de la décennie met en évidence divers changements significatifs parmi lesquels : (a) la disparition de quelques grands commerçants locaux, au profit d'une génération plus jeune, mieux scolarisée et plus prompte à nouer le dialogue avec les autorités locales et l'administration ; (b) la percée d'un pôle de distribution de produits phytosanitaires, mais qui reste contrôlé par les grandes sociétés abidjanaises ; (c) la quasi-disparition, déjà mentionnée, de capitaux marchands libano-syriens.

Le grand commerce korhogolais compte 578 salariés permanents percevant quelque 1,15 milliard de rémunérations. Le salaire moyen annuel, de l'ordre de deux millions, cache en fait de nets écarts entre les personnels du commerce général (la CNCI est, avec la CIDT, le principal employeur privé local et les salaires qu'elle distribue sont largement supérieurs aux moyennes constatées dans les autres secteurs) et les employés du grand commerce korhogolais : le secteur de la vente des pièces détachées distribue par exemple 330 000 francs de salaire moyen annuel. En pratique, les emplois déclarés par le secteur marchand sont largement inférieurs aux emplois effectifs, la quasi-totalité des grands commerçants locaux occupant de nombreux dépendants et des aides familiales peu ou non rémunérés.

Salaire moyen mensuel dans les sous-branches du grand commerce (1997)



Sur un chiffre d'affaires cumulé de 53 milliards en 1997 et une valeur ajoutée de quelques 4 milliards, les établissements du grand commerce versent 547 millions d'impôts et taxes, soit 14 % de leur valeur ajoutée. De même que pour les salaires, le principal contributeur local est la Commerciale du Nord de la Côte d'Ivoire, les autres opérateurs étant plus faiblement imposés en proportion des valeurs ajoutées déclarées.

Le principal entraînement de l'activité commerciale locale tient néanmoins aux effets sur le secteur du transport. Comme on l'a déjà vu, la fonction marchande de Korhogo a toujours reposé sur l'existence d'un puissant milieu de transporteurs locaux, l'intégration entre les deux secteurs étant largement entamée. Plus généralement, les quatre départements de la région des Savanes accueillent plus de dix établissements de transport de voyageurs, et concentrent près de 600 gros porteurs qui assureraient un fret d'environ 400 000 tonnes l'an.

Les grossistes et demi-grossistes en produits agro-pastoraux

Les comptes du secteur marchand local, tels qu'exposés ci-dessus, ne prennent pas en compte l'activité de mise en marché des produits agricoles du cru : riz et paddy, igname, maïs et mil-sorgho, arachide, maraîchers, mangues, anacarde, karité, etc... et des opérations marchandes sur le bétail. A la différence du commerce général, relativement bien cerné, on dispose de peu de données fiscales et d'informations comptables sur les opérateurs intervenant dans ce domaine, ce qui révèle moins un souci de dissimulation systématique de leur part (ce souci n'est cependant pas totalement absent), que des difficultés réelles de tenue des comptes, liées d'une part, au faible niveau scolaire des grossistes et demi-grossistes, et d'autre part, à l'inadéquation entre l'outil comptable standard et les pratiques commerciales des opérateurs.

Pour fournir un ordre de grandeur de ces comptes, la démarche s'est appuyée sur : (a) les évaluations de mise en marché des produits agro-pastoraux telles établies dans les chapitres précédents ; (b) les marges brutes du commerce de gros, mesurées par le bureau statistique de la Direction régionale de l'agriculture (DRARA) et par l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) ; (c) une estimation de la valeur ajoutée des grossistes locaux, identique à celle constatée dans le secteur "moderne", soit 7 % du chiffre d'affaires, ce qui

correspond aux estimations faites lors d'entretiens avec les commerçants³¹ ; (d) une hypothèse supplémentaire, discutable mais inévitable en l'état de l'information disponible, réside dans le fait que toute la commercialisation des produits locaux transite par les grossistes. Si la supposition est probablement exacte pour la partie des vivriers exportés hors zone, elle est sans doute plus approximative pour les ventes effectuées dans la commune et le département de Korhogo. Enfin, il est tout à fait impossible de faire une estimation des revenus distribués sous forme de salaire. La notion de salariat n'est pas appropriée pour rendre compte des formes de rémunération : à la tâche, ou sous forme de cadeaux, et de prise en charge des frais courants, des personnels occupés dans ce secteur.

Le tableau ci-dessous évalue, par type de biens agro-pastoral, les principaux agrégats comptables des grossistes korhogolais. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires réalisé sur les biens commercialisés dans et hors zone est de l'ordre de 45 milliards, dont 68 % sur le vivrier, 18 % sur les autres produits agricoles et 14 % sur la vente de bétail et volailles. Les deux tiers du chiffre d'affaires représentent les achats aux producteurs, et 22 % soit 10 milliards sont des frais d'accès et de stockage des produits. La valeur ajoutée des grands commerçants serait de l'ordre de 4 milliards, de sorte que ces entrepreneurs contribuent à la richesse commerciale locale pour un montant comparable à celui des opérateurs du secteur "moderne". Ce poids économique important tient en grande partie au rayonnement marchand régional et inter-régional de Korhogo : ces opérateurs collectent les produits bien au-delà du département, et les redistribuent sur le marché local, national et sous-régional. Les charges de main-d'œuvre sont difficiles à apprécier, compte tenu des modes variés de rémunération des pisteurs, « basculeurs », manutentionnaires et autres agents permanents et occasionnels des réseaux de commerce. L'estimation faite est celle d'une rémunération moyenne mensuelle de 15 000 francs pour les 2 000 agents travaillant pour les grossistes.

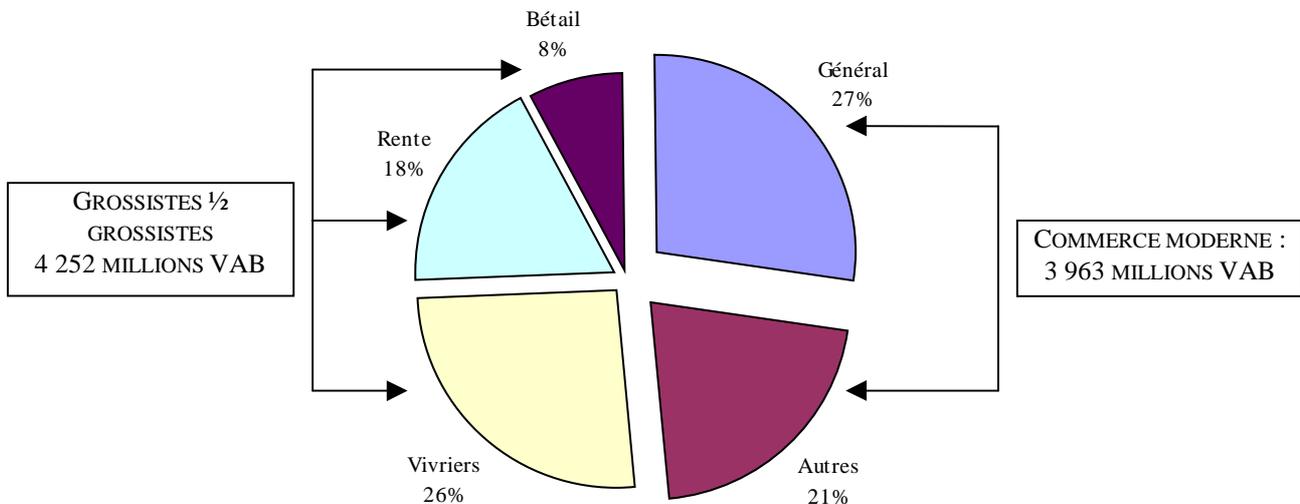
Estimation des comptes du grand commerce de produits locaux (1997)
(millions de francs)

	CA	CI	Aut. Ch	VAB	SALAIRES	I ET T	EBE	EMPLOI
ENSEMBLE	44 898	30 440	10 200	4 252	(360) *	107	3 785	(2 000) *
VIVRIERS	30 551	20 487	7 925	2 140				
RENTE	8 245	4 895	1 868	1 482				
BÉTAIL	6 102	5 058	408	631				

Source : Ecoloc-Korhogo

³¹ A l'exception du commerce d'ignames, où les frais d'approche du produit sont nettement plus élevés que pour les autres vivriers ; et du commerce de mil et sorgho dont les frais commerciaux sont surestimés, eu égard au très faible taux de perte.

Valeur ajoutée comparée des différents secteurs marchands locaux (1997)
(% de la VAB commerciale totale)



9.5. Le secteur du transport. Des opérateurs orientés vers l'import-export

L'activité de transport à Korhogo est assurée par différents agents économiques, qu'il s'agisse d'entreprises à formes sociétaires, de petits transporteurs ou marchands indépendants, d'établissements de commerce ou industriels disposant de leur parc privé. Comme dans le cas du commerce, les propriétaires des véhicules sont en majorité des ivoiriens originaires de la région de Korhogo, de même que la plus grande partie des 2 000 employés : chauffeurs et apprentis pour l'essentiel.

Une caractéristique dominante du secteur du transport est sa forte intégration technique et financière aux activités commerciales. Rares sont en effet, les transporteurs de marchandises et de voyageurs n'exerçant aucune autre activité, soit que l'acquisition de camions ou de cars résulte d'une accumulation préalable dans un négoce toujours pratiqué, soit que la rentabilité des investissements en véhicules pousse les transporteurs à commercialiser du fret acheté à leur propre compte ou sur ordre. En d'autres termes, les connections entre le monde commerçant et celui des affréteurs sont multiples, au point qu'il devient arbitraire d'établir une frontière.

Il existe environ 1 300 unités de transport qu'il est possible de répartir entre trois types de transport soit :

- (a) le transport urbain comptant : 130 taxis de cinq places, ce qui semble très en deçà du stock moyen de véhicules dont disposent d'habitude les villes secondaires de cette taille ; 35 bennes et 70 bâchées pour le transport d'animaux et de produits divers ; de 600 à 700 charrettes enregistrées à la Mairie assurant le déplacement intra urbain de marchandises diverses ;
- (b) le transport inter-urbain de voyageurs, assuré par mini-cars et cars desservant le département, la grande région Nord, le reste du pays et les Etats voisins (Mali et Burkina Faso). Plus de cinq sociétés effectuent la liaison extérieure avec cinq capitales régionales ivoiriennes soit Abidjan (la principale destination), Bouaké, Daloa, Man et San Pedro. Les

mini-cars Badjan et Dyna assurent le transport sur les destinations départementales, avec des fréquences convenables les jours de grand marché. En revanche, plusieurs sous-préfectures situées sur les axes Nord et Ouest, Sirasso et M'Bengue par exemple, sont relativement isolées hors de ces jours. Ces mêmes véhicules relient Korhogo aux grands marchés de la région Sud du Mali : Loulouni et Sikasso par exemple ;

- (c) l'évacuation des animaux et des produits du cru, ainsi que l'importation de marchandises générales, sont effectuées principalement par 240 gros porteurs, camions ou véhicules articulés. La fréquence des voyages, et la pression sur le secteur local du transport, est importante pendant les périodes de campagnes agricoles, en particulier la période cotonnière. A l'inverse, le fret devient rare à la fin de la campagne et différents transporteurs cherchent à rentabiliser les équipements dans d'autres secteurs et lieux.

Au total, le secteur du transport korhogolais se caractérise par un capital dominé par les originaires de la région, fortement orienté vers l'importation et l'exportation hors zone et cela au détriment : du transport intra-urbain de voyageurs ; du transport de marchandises et de voyageurs entre les villages de l'arrière-pays immédiat et la ville de Korhogo ; des relations entre la capitale régionale et les sous-préfectures les plus éloignées du département. Aussi faut-il se demander si, dans une perspective de moyen et long terme, les services du transport des voyageurs ne méritent pas d'être renforcés dans l'aire communale et sous-préfectorale, afin de réduire la durée et la pénibilité des déplacements des opérateurs assurant l'approvisionnement urbain, et d'alléger le temps passé par les citoyens : scolaires, petits commerçants et employés à revenus faibles, à atteindre leur lieu de travail.

Répartition des véhicules de transport par nature et rayon d'action

NATURE DES VÉHICULES	NB	NB PLACES / TONNAGE	RAYON D'ACTION
BÂCHÉES	70	< 2 T	DÉPARTEMENT
BENNES	35	<3 T	VILLE
CAMIONS	240	3,5 - 40 T	RC I - PAYS VOISINS
CARS	45	39 à 70 PL	RC I
CHARRETTES	650	-	VILLE
MINI-CARS	127	16 à 22 PL	RÉGION - PAYS VOISINS
TAXIS BREAK 504	4	8 PL	RÉGION
TAXIS	130	4 PL	VILLE

Source : Enquête Ecoloc Korhogo.

9.6. Les structures d'encadrement du transport

L'organisation du transport à Korhogo relève essentiellement des structures syndicales représentées localement, et de l'action du ministère de Tutelle. Rappelons cependant que, dans le cadre de l'ajustement, la Côte d'Ivoire a allégé la réglementation en matière de transport de sorte, que si subsiste toujours un droit de regard sur la nature, le volume et la destination du fret, tout opérateur privé, est libre d'intervenir dans le transport régulier sous réserve que son armement, le type de chargement et sa destination soient connus. Les entreprises de transport ne peuvent être gérées que par des personnes physiques de nationalité ivoirienne, ou par des sociétés régies par les lois ivoiriennes et possédant, eu égard à leur siège et à la nationalité de ses dirigeants, la nationalité ivoirienne.

Une réglementation assouplie mais encore peu opérationnelle

Dans ces conditions, la Préfecture, la Mairie et le Service régional des transports routiers sont responsables du respect de la réglementation du secteur, et sont chargés de créer un cadre propice au développement des activités. En pratique, un Comité départemental des transports existe, conformément au décret 66-588 de novembre 1966, gérant la réglementation et l'harmonisation des transports routiers. Pour chaque véhicule régulièrement enregistré est délivrée une carte précisant les itinéraires desservis. Aux entreprises inscrites au registre des transports de marchandises, il est également octroyé pour chaque véhicule et dans la limite du tonnage utile une carte dont le modèle diffère suivant que le véhicule est utilisé en zone départementale, en zone interdépartementale ou en zone de camionnage. Ces cartes, renouvelables tous les deux ans, coûtent dix mille francs à acquitter dès la constitution du dossier requis.

Soucieux de mieux organiser le transport, en particulier le gros portage, l'Etat a favorisé la création de l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) suite aux dysfonctionnements rencontrés par la Bourse de fret. L'OIC est désormais l'intermédiaire entre l'Etat et les chargeurs, traite avec ces derniers la répartition des charges selon les principes mis en place, délivre enfin les lettres de voiture nécessaires à la matérialisation du contrat conclu entre l'expéditeur et son transporteur. Elles accompagnent les marchandises tout le long de leur parcours.

En théorie, la lettre de voiture est à la fois : (a) un instrument de collecte des informations sur le marché de fret en vue de l'établissement des statistiques ; (b) un support d'analyse et de suivi des coûts et de la qualité des services ; (c) une base de perception du droit de timbre sur les contrats de transport ; (d) un moyen de facilitation du contrôle routier. Elle est établie par les agents de l'Office, et délivrée soit directement au transporteur, soit via l'affréteur-chargeur, transitaire, commerçant. Toutefois, en dépit de l'importance de la lettre de voiture dans la maîtrise de l'activité des gros porteurs, nombre d'obstacles en réduisent l'impact à Korhogo. Les oppositions au principe de la lettre sont, pour l'essentiel dues aux désaccords entre le Syndicat National des Transporteurs de Marchandises et Vivriers de Côte d'Ivoire (SNTMVCI) et les responsables de l'OIC. En conséquence, c'est seulement aux camions de la CNCI que s'applique la délivrance des carnets de lettre de voiture, de sorte que les statistiques de fret ne couvrent qu'une partie des opérations des transporteurs locaux.

Un rôle prépondérant des lobbies et syndicats

Rappelons tout d'abord, le rôle central des transporteurs de la ville de Korhogo dans l'animation et la structuration du milieu professionnel national lors des années 1970. Toutefois, sous l'effet du processus de démocratisation et de forts litiges apparus dans le monde des transporteurs, le paysage syndical s'est considérablement transformé pendant la dernière décennie. Désormais, le transport routier à Korhogo est réparti entre trois syndicats : le Syndicat national des transporteurs de marchandises et de vivriers de Côte d'Ivoire (SNTMVCI), principale structure professionnelle ; le Syndicat national des transporteurs terrestres de Côte d'Ivoire (SYNTTCI) ; l'Union nationale des transporteurs internationaux et inter-Etats de Côte d'Ivoire (UNATIECI). Actuellement, le SNTMVCI regroupe le plus grand nombre de transporteurs, soit 427 véhicules dont 175 gros porteurs, 25 camions de 10 tonnes, 39 cars, 67 mini-cars, 45 bâchées, 30 bennes, 4 taxis break 504 et 85 taxis. Le SYNTTCI est en seconde position en termes de nombre de véhicules enregistrés.

Il doit être souligné que le milieu des transporteurs locaux est fortement divisé et que, eu égard aux personnalités de premier plan animant les débats et au poids économique spécifique du secteur, les oppositions en termes de stratégie catégorielle sont redoublés par des conflits inter personnels et des positionnements politiques forts. Aussi faut-il insister sur l'importance, pour les autorités locales, d'un apaisement des tensions dans l'optique de l'élaboration d'un projet collectif de développement à moyen et long terme, auxquels les transporteurs doivent être à l'évidence associés. Une hypothèse est qu'un retour à un débat serein passe par : (a) un dialogue associant l'ensemble des professionnels – il faut insister sur le fait que les responsables syndicaux ont tendance à privilégier leur propre position d'autorité, et à négliger les revendications des petits transporteurs qui constituent pourtant le gros des effectifs syndiqués ; (b) le règlement rapide et définitif de conflits juridiques anciens, dont la persistance ne peut s'expliquer que par une dommageable confusion entre le régime du droit des affaires et le régime du passe-droit politique ; (c) un renouvellement des cadres organisateurs du milieu des transporteurs, et un soutien à l'émergence d'une nouvelle génération plus lettrée et moins impliquée dans les enjeux politiques et économiques passés.

L'ensemble des trois syndicats joue un double rôle. D'une part, il leur incombe la gestion des différents types de transport routier puisqu'ils se chargent, en pratique, de délivrer les attestations de transport, et qu'ils occupent également une fonction d'affréteur. D'autre part, la défense des intérêts socio-économiques des transporteurs auprès de l'administration publique leur est confiée. En contrepartie, chaque transporteur verse au syndicat de son choix des taxes et cotisations syndicales *via* l'achat d'une carte d'adhésion, et des tickets d'embarquement. Le montant des taxes syndicales est identique dans toutes les structures représentées à Korhogo, soit 2 000 francs par voyage pour les gros porteurs, 1 000 francs pour les camions de 10 tonnes, 500 francs pour les mini-cars et 200 francs pour les bennes et bâchées. Quant aux cotisations, les propriétaires de taxis y sont assujettis à hauteur de 3 000 francs l'an.

9.7. Les comptes du secteur transport

L'acquisition des véhicules de transport dépend à la fois de l'épargne personnelle des opérateurs et de leur capacité à accéder aux crédits. Les entretiens avec les transporteurs indiquent que l'épargne initiale provient d'autres activités telles que le commerce, l'artisanat et parfois l'élevage. Néanmoins, quelques transporteurs privés ont été auparavant des chauffeurs ou des employés du secteur du transport. Quant aux prêts, ils sont accordés après une sélection sévère par des établissements de crédit spécialisés ou des banques.

Les conditions d'acquisition des véhicules de transport

Pour obtenir un nouveau car d'environ 70 places, dont le prix d'achat varie entre 80 et 90 millions de francs, le transporteur doit préalablement avancer au comptant 35 % du prix et présenter des garanties matérielles couvrant la quasi-totalité du prêt demandé ; il doit aussi présenter deux avals solvables. Le crédit est d'ordinaire consenti sur une durée de deux à trois ans, équivalente à la durée de l'amortissement comptable.

En pratique, les entretiens menés pendant l'étude suggèrent que le système d'aval a donné naissance à plusieurs lobbies dominés chacun par les principales personnalités du monde local du grand transport, et que ces groupes tendent à effectuer une sélection préalable parmi les postulants au crédit, conduisant à une forte hiérarchisation et une mise en dépendance des petits transporteurs.

L'achat de véhicules de transport de marchandises ne déroge pas au système de dépendance, puisque les intermédiaires et vendeurs potentiels de camions, sont eux-mêmes soumis à la forte hiérarchisation des lobbies. Il doit être noté que, dans quelques cas, l'achat d'un véhicule d'occasion par un petit opérateur s'effectue à des conditions de prix et de crédit peu avantageuses, mais que ces derniers sont tenus d'accepter s'ils souhaitent conserver des relations convenables avec les responsables du milieu du transport.

Il vient que, sous l'apparente dispersion du monde local du transport – attestée par exemple par la faible proportion d'opérateurs disposant de plus de dix véhicules, et inversement par la forte représentation des petits transporteurs disposant d'un camion seulement –, se cache de forts regroupements autour de quelques opérateurs-clé dominant l'aval de la filière.

Dans le transport routier, le niveau de l'investissement dépend : de l'épargne réalisée par des opérateurs locaux du secteur ou de secteurs connexes, disposant déjà d'une surface financière convenable. La crise économique a, de ce point de vue, réduit sensiblement la capacité locale d'acquisition de nouveaux véhicules, comme en atteste le vieillissement du parc et la disparition de plusieurs sociétés de transport, pourtant dominantes dans les années 1970 et 1980 ; du coût des véhicules, renchéri suite à la dévaluation du FCFA. Face à cette situation, plusieurs transporteurs s'adressent désormais aux vendeurs de véhicules d'occasion provenant de l'Europe, et ont recours au marché parallèle des pièces détachées afin de réduire les charges d'entretien courant.

Pour l'année 1997, le stock de capital résiduel immobilisé localement dans le secteur s'élèverait à environ quinze milliards. Les véhicules de transport de marchandises d'un poids total roulant situé entre 10 et 40 tonnes constituent 68 % de ces investissements. Viennent ensuite les cars avec 25 % des immobilisations nettes. On notera que les taxis et petits cars de type « Badjan » constituent, en proportion et en montant net, un segment délaissé par les investisseurs. Cette situation, dommageable pour couvrir convenablement les besoins de déplacement intra-urbains et intra-départementaux, vient d'une part, des difficultés d'accès au crédit pour les opérateurs souhaitant investir, et d'autre part, à une rentabilité en moyenne plus faible des véhicules de ce type.

**Estimation du stock de capital résiduel par type de véhicule
(millions de francs)**

TYPE DE VÉHICULE	CAPITAL	%
TOTAL	14 421,50	100,00
BENNES	437,50	3,03
BÂCHÉES	49,00	0,34
CAMIONS	9 600,00	66,57
CARS	3 600,00	24,96
CHARRETTES	26,00	0,18
MINICARS	508,00	3,52
TAXIS	201,00	1,40

Source : Ecoloc Korhogo

Les données disponibles indiquent une nette reprise de l'investissement dans le secteur local, puisque 112 nouveaux véhicules ont été acquis au cours de l'année 1997. Cette reprise vient opportunément recapitaliser cette filière, en particulier dans le secteur du transport par cars des voyageurs : la forte concurrence observée dans les années 1980 entre les sociétés de la place, la chute des tarifs passagers, les comportements rentiers de quelques opérateurs de premier plan avaient conduit à un vieillissement du parc, combiné à un entretien du matériel roulant très insuffisant. Il convient donc d'être attentif à la diffusion de cette reprise dans les domaines du transport de marchandises et de la desserte des distances courtes, et d'éviter que le recours aux véhicules européens recyclés sur le marché africain, s'opère au détriment de la qualité et de la sécurité des services.

Les patentes et les vignettes constituent une ressource importante pour les autorités. Pour l'année 1997, la valeur des patentes et des vignettes émises a été de l'ordre de 146,9 millions. Le tableau ci-dessous indique que les propriétaires de gros porteurs versent 37 % du montant total des patentes et des vignettes, les propriétaires des cars et mini-cars payant respectivement 23,8 et 25,4 millions, soit 16,2 % et 17,3 % du montant total des taxes du secteur.

Patentes et vignettes par type de véhicule

TYPE DE VÉHICULE	PATENTE ET VIGNETTE	%
TOTAL	146 873 400	100,00
BENNES	4 935 000	3,36
BÂCHÉES	16 646 000	11,33
CAMIONS	54 000 000	36,76
CARS	23 780 000	16,20
CHARRETTES	3 900 000	2,65
MINICARS	25 400 000	17,30
TAXIS	18 212 400	12,40

Source : Ecoloc Korhogo.

En 1997, le transport routier local aurait réalisé un chiffre d'affaires de 14 milliards, ce qui souligne toute son importance dans l'activité économique korhologaise. Les dépenses du secteur concernent essentiellement la consommation en carburant, les frais de vidange, d'entretien courant et de réparation, des visite techniques. L'importance de ces frais fait des transporteurs le principal marché de débouchés des stations services de la ville, et des ateliers effectuant l'entretien simple des véhicules. Mais on notera que beaucoup d'opérateurs locaux, à commencer par les compagnies de cars, préfèrent s'approvisionner en pièces détachées lors de leur séjour à Abidjan et confier l'entretien complexe des véhicules aux garagistes d'Adjamé. Au total, l'entraînement sur le secteur de la réparation reste limité.

Consommations intermédiaires par type de véhicules
(milliers de francs)

TYPE DE VÉHICULE	CONSOMMATION EN CARBURANT PAR AN		AUTRES CHARGES	
	MONTANT	(%)	MONTANT	(%)
TOTAL	2 541 320	100,00	1 867 900	100,00
BENNES	47 600	1,87	16 520	0,88
BÂCHÉES	21 420	0,84	58 100	3,11
CAMIONS	1 267 200	49,87	1 238 400	66,30
CARS	652 800	25,69	301432	16,14
MINICARS	253 200	9,96	1 560 80	8,36
TAXIS	299 100	11,77	97 368	5,21

Source : Ecoloc Korhogo.

Les consommations intermédiaires du secteur s'élèvent à 5,2 milliards dont 2,5 milliards reviennent à la consommation de carburant. S'y ajoutent les cotisations et les taxes syndicales, ainsi que les primes d'assurance dont une proportion très faible est réglée auprès des représentations locales des compagnies, ou des courtiers privés. On notera au passage que les bennes ne sont pas assujetties aux cotisations syndicales ; ces véhicules sont en effet chargés du transport de sable, gravier et argile tirés de carrières dont l'exploitation n'est pas encore autorisée. Toutefois, selon la Direction des mines, un site de carrière est en voie d'autorisation.

Cotisations syndicales et assurances selon le type de véhicules
(millions de francs)

TYPE DE VÉHICULE	COTISATIONS / TAXES SYNDICALES		PRIMES D'ASSURANCE	
	MONTANT	(%)	MONTANT	(%)
BENNES	NÉANT	NÉANT	6 825 000	1,85
BÂCHÉES	4 760 000	9,49	8 750 000	2,37
CAMIONS	23 040 000	45,93	210 000 000	56,91
CARS	11 560 000	23,05	50 800 000	13,77
MINICARS	10 530 000	20,99	63 568 580	17,22
TAXIS	269 600	0,54	29 080 000	7,88
TOTAL	15 509 600	100,00	369 023 580	100,00

Source : Ecoloc Korhogo.

Il a été dénombré plus de deux mille emplois créés par le secteur du transport. Parmi ceux-ci, on dénombre 1 595 employés – salariés ou non salariés – de patrons transporteurs et près de 650 travailleurs indépendants, parmi lesquels sont rangés les exploitants de charrettes. Les revenus distribués aux employés seraient de l'ordre de 896,7 millions pour l'année 1997, soit un niveau moyen mensuel de 46 800 francs. Le transport routier est ainsi un puissant vecteur de création de postes de travail et de distribution de revenus pour les ménages de Korhogo.

9.8. D'importants facteurs de blocage à prendre en compte

Le transport compte parmi les indicateurs significatifs de l'état de santé de l'économie locale. La vitalité de ce secteur traduit en effet : (a) la capacité d'exportation des produits du cru : vivriers, produits de rente et de l'élevage qui constituent la quasi-totalité du fret de sortie de la zone korhogolaise ; (b) le niveau de vie des populations locales, dont les effets se traduisent par l'importation de biens manufacturés, de matériaux de construction et de vivriers venus de la zone côtière. La reprise de l'investissement dans le secteur, noté précédemment, ne doit pourtant pas masquer les difficultés des transporteurs de la région des Savanes. Parmi celles qui sont le plus souvent revenues lors des entretiens, on citera :

- (a) l'état déplorable du réseau routier communal, la dégradation des voies a atteint un tel degré qu'un entretien ordinaire ne suffit plus, la remise en état imposant des travaux lourds de réhabilitation voire de reconstruction, par exemple dans les quartiers Delafosse, Banaforo, Zone industrielle, tous difficiles d'accès pour les taxis comme pour les gros porteurs. L'une des conséquences de cette situation (outre l'abandon d'une zone industrielle dont on voit mal comment elle pourrait être desservie par des camions) est de centrer l'activité du transport sur le pourtour du centre-ville, encore accessible mais désormais en surcharge. La même remarque doit être faite pour la desserte des voies départementales – à l'exception des tronçons Korhogo–Sinematiali et de la récente route bitumée traversant le Sud du département ;
- (b) de façon générale, les conséquences du mauvais état des routes sont directement supportées par les usagers et les consommateurs. Une étude de l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement (ISTED) montre qu'en Afrique, qu'un franc d'économie sur le budget d'entretien routier se traduit en réalité par une dépense supplémentaire de deux à trois francs sur les coûts d'exploitation des véhicules. L'augmentation des coûts de transport peut également avoir un impact sur le prix de certains produits de consommation, déjà pénalisés par la distance entre Abidjan et Korhogo. La détérioration des infrastructures routières fait obstacle au développement économique et conduit de fait à un appauvrissement de la région ;
- (c) le nombre élevé de barrages routiers de police, de gendarmerie, de la douane et des eaux et forêts est le problème le plus souvent mentionné par les transporteurs. Le coût des prélèvements à ces barrages a été estimé à 808,2 millions pour l'exercice sous revue, soit 5,75 % du chiffre d'affaires. Les camions seraient prélevés à hauteur de 576 millions, les cars à 88 millions, les mini-cars à 51 millions, les bâchées à 48 millions ;
- (d) les sources de financement du secteur se limitent à l'épargne et au crédit d'un nombre restreint de banques et de sociétés spécialisées, dont l'accès reste soumis à quelques groupes de pression et lobbies.

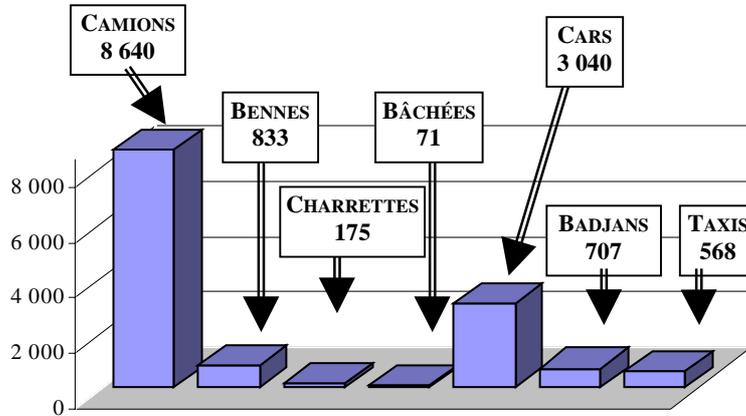
Comptes récapitulatifs du secteur transport (1997)
(Millions de francs)

Chiffre d'affaires	14 036
CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	5 216
- CARBURANTS	2 541
- VIDANGES	740
- ENTRETIENS ET VISITES	1 127
- FRAIS DE ROUTE	808
Autres charges	419
Valeur ajoutée brute	8 401
IMPÔTS ET TAXES	261
REVENUS	1 072
EXCÉDENT BRUT	7 068

Source : Ecoloc-Korhogo

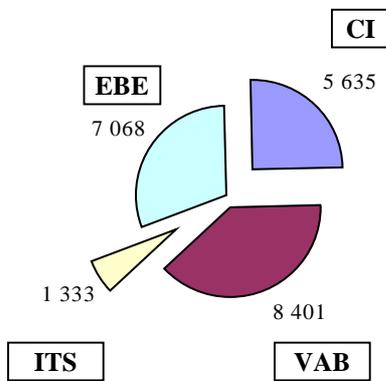
Comptes récapitulatifs du secteur du transport

Chiffre d'affaires par catégorie de véhicule (1997)
(millions de francs)

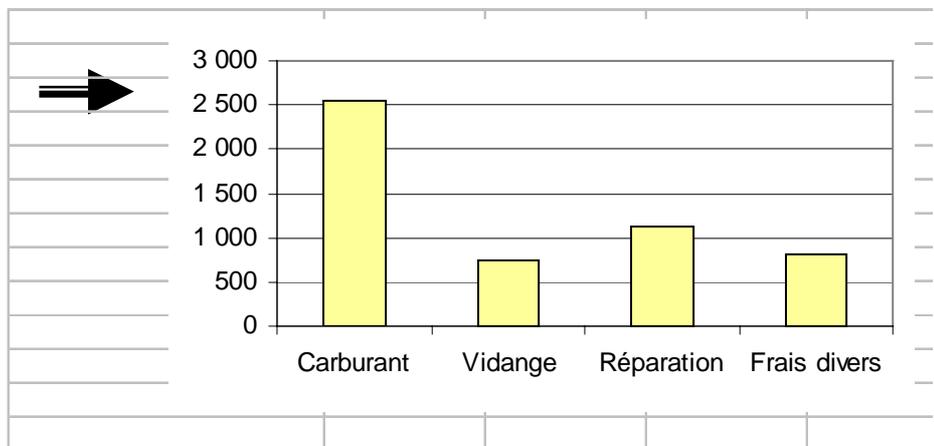


Source : Ecoloc - Korhogo

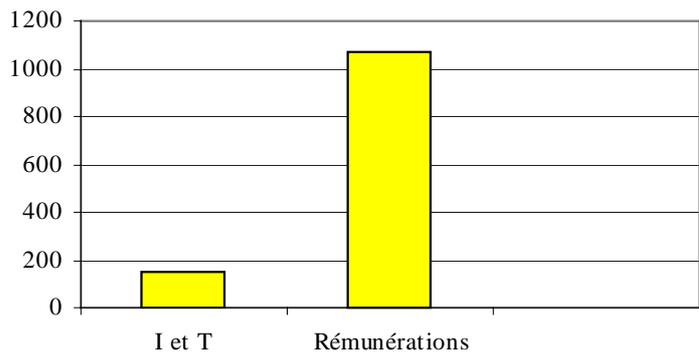
Décomposition des principaux soldes de gestion



CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES



IMPÔTS, TAXES ET SALAIRES



X. Le secteur du BTP dans le département

Dynamismes et blocages dans la production d'habitats et d'infrastructures

Le chapitre exposera en détail les agrégats comptables de la filière BTP. On s'est attaché dans un premier temps à cerner les grands comptes du bâtiment, les principales difficultés venant : (a) de l'existence de circuits informels fournissant une partie du marché local en matériaux de construction ; (b) des activités émanant d'opérateurs non répertoriés à la Chambre des Métiers ; (c) de la production domestique d'habitations. Dans un deuxième temps, les grands chantiers départementaux ont été répertoriés, et leurs implications multiples sur l'économie locale : en termes d'emplois, de revenus, d'achats locaux notamment ont été approchés.

10.1. La demande potentielle d'habitations dans le département

L'agglomération korhogolaise a connu une forte croissance démographique, liée d'une part, à ses fonctions marchandes et administratives, d'autre part, à un taux de fécondité élevé, enfin à l'intensité de la pression foncière s'exerçant dans l'arrière-pays immédiat qui conduit à une migration de jeunes ruraux. Bien que moins forte aujourd'hui qu'au cours des années 1970, (cf. chapitre II), cette croissance est à l'origine de la densification des vieux quartiers du centre-ville et de la formation d'extensions urbaines peu entravées par les contraintes de site. L'agglomération progresserait ainsi d'environ 70 hectares l'an, sous l'effet d'habitations nouvelles construites en zones loties ou non loties. Encore ce chiffre, calculé sur la seule base des surfaces moyennes d'*habitat*, est-il sous-estimé, la consommation moyenne d'*espace* par habitant étant de 150 m², soit une croissance de consommation de 120 hectares par an.

Par ailleurs, la forte endogénéité sociale urbaine – mouvements modérés d'entrée d'allochtones et de sortie d'allochtones – explique qu'une des préoccupations majeures des citoyens soit d'accéder à la propriété. Le statut de locataire est rarement bien accepté. Il n'est véritablement consenti que par les fonctionnaires en poste : 93 % des personnels enseignants enquêtés au cours de l'étude étaient locataires, contre 37 % des commerçants et transporteurs. Il est toléré, faute de mieux, par les autochtones dont le niveau de ressources exclut un accès immédiat à la propriété.

Il existe ainsi une attente considérable des populations en matière d'habitats urbains. Les données de la Préfecture font ainsi état d'une accumulation de plus de 10 000 demandes de parcelles en souffrance, encore insuffisamment satisfaites puisque la production de lots aura été de l'ordre de 1 000 unités l'an de 1996 à 1998, ce malgré l'effort réel fourni par l'équipe municipale dans ce domaine.

Production de lots de 1996 à 1998

Quartiers	NB. lots	Prix unitaire	Année
Total	2 286		
CIDT	548	40 000	1996
Logokaha Résidentiel	294	300 000	1997
Belleville	442	40 000	1998
Logokaha village	384	50 000	1998
Klofouakaha	309	30 000	1998
Logokaha Rés-extension	309	200 / 375 000	1998

Source : Préfecture de Korhogo

Il faut noter que les litiges entre les chefs de terres et les autorités administratives conduisent à des blocages lors de l'occupation effective des parcelles par les ménages attributaires, de sorte que les lots produits et bâtis ne sont pas en nombre identique. L'accord préalable des chefs coutumiers de la périphérie urbaine, notamment sur des terres à vergers, est en effet acquis en contrepartie de lots livrés gratuitement, les enchères tendant à monter lors des opérations de lotissement. Les actuels projets de bornage à Loghognon, à l'extension dite « Marcory » de Tchekelezo sont ainsi soumis à de délicates négociations sur le partage de la rente foncière entre municipalité et responsables des terres. Au total, et en l'absence d'un cadre formel, négocié et consenti par les divers acteurs urbains, il paraît peu probable que la ville soit à court terme en mesure de fournir des terrains aux demandeurs, de sorte que les circuits de dépôt de demande se démultiplient. Mairie, Préfecture, groupes informels de pression et corps constitués : BNEDT, Sodeci, CIE par exemple, sont devenus les points de passage obligés des citoyens voulant accéder à la sécurité foncière. Ces tensions expliquent les difficultés à siéger à la commission d'attribution des lots, sa préoccupation étant d'éviter toute formation de litiges ouverts entre les catégories de demandeurs.

Une estimation de la demande urbaine au prix de marché

En supposant une relance vigoureuse de l'économie locale, et un relèvement du taux d'accroissement urbain autour de 4,5 % l'an, la population communale pourrait atteindre les 200 000 habitants dès l'an 2002 répartis sur une superficie globale de 2 685 hectares ; le secteur du bâtiment devrait ainsi devenir l'un des moteurs de l'activité korhogolaise.

Au cours de l'année 1997, le nombre d'unités d'habitations directement liées à la croissance communale a été estimé à près de 1 000 sur la base d'un croît démographique annuel d'environ 6 400 habitants des résidences de 6,5 personnes en moyenne. Il est possible d'évaluer et au coût du marché la valeur de ces habitations ; le tableau suivant présente ainsi le prix moyen des bâtis résidentiel, évolutif, évolutif-traditionnel et villageois, ce dernier est d'ailleurs comparable à celui de l'habitat traditionnel en milieu urbain, tels qu'ils sont ressortis d'entretiens menés avec les professionnels du secteur du bâtiment.

Au total pour 1997, la demande de 984 logements supplémentaires serait répartie : 10 % d'habitats de type résidentiel ; 71 % d'habitats évolutifs ; 12 % d'évolutifs traditionnels ; le solde soit 7 % d'habitations rurales dans les villages rattachés. Il s'agit bien sûr d'approximations, non de données certaines, mais qui fournissent une image proche des constats empiriques émanant des artisans et des services administratifs. Exprimée au coût moyen que pratiquent localement les opérateurs du bâtiment et les fournisseurs de matériaux, la demande représenterait un marché potentiel de 2,8 milliards de francs auxquels s'ajoutent les

coûts d'accès aux lots distribués, d'un montant moyen de 50 millions figurant dans les recettes de la commune.

Estimation des coûts moyens de l'habitat communal

	Résidentiel	Evolutif	Evolutif traditionnel	Villages*
Population (en 1997)	16 162 (10,1%)	113 526 (70,7 %)	19 857 (12,4 %)	11 000 (6,8 %)
Coût accès terrain (public)	150 000 F	40 000 F	30 000 F	30 000 F
Prix moyen du bâti	7 700 000 F	2 400 000	500 000 F	

Sources : RGPH 1988, estimations INS 1998, Mairie de Korhogo, Antenne FIAU, Chambre des métiers

Une estimation de la demande départementale hors commune

Les valeurs relatives à la production départementale de logements hors commune sont plus délicates à estimer. Il faut distinguer : (a) la construction d'habitations villageoises ; (b) le bâti évolutif et résidentiel émergeant dans divers chefs-lieux de sous-préfectures tels que M'Bengue, Sinematiali, Dikodougou ou Napie ; (c) la construction, par des urbains aisés, de maisons en dur et de résidences dans les villages dont ils sont originaires ; (d) les constructions villageoises réalisées avec l'aide du Fonds de soutien à l'habitat rural, géré par la DRCU de Korhogo. Les informations collectées auprès de ce Fonds font état d'une production totale de 61 logements construits en milieu villageois, d'un coût unitaire moyen de 3 millions en moyenne, soit un coût global de 183 millions pour l'exercice.

Le taux de croissance modéré du milieu rural départemental, estimé ici à moins de 2 % l'an, et le poids démographique encore faible des chefs-lieux de sous-préfectures expliquent que le montant au prix du marché, de la production d'habitations ne dépasserait pas 800 millions en 1997, dont 80 % seraient en bâtis traditionnels, 11,5 % en évolutifs et 8,5 % en bâtis de type résidentiel. Une hypothèse formulée pour l'élaboration des comptes est que la totalité du bâti traditionnel est réalisé par les ruraux eux-mêmes, en mobilisant de la main-d'œuvre familiale et villageoise. En revanche, il a été supposé que les autres types d'habitations sont réalisées par des entreprises ou des tâcherons.

Au total, la demande potentielle de constructions privées rurales et urbaines, exprimée au prix du marché, peut être estimée à plus de 3,6 milliards pour l'exercice 1997, dont 22 % émaneraient du monde rural et 78 % de la croissance de l'agglomération urbaine. L'habitat traditionnel représenterait 27 % du montant global de ce marché, l'habitat évolutif 49 % et l'habitat résidentiel 23 %.

Marché potentiel du secteur bâtiment dans le département (1997)

(millions francs CFA)

	Résidentiel	Evolutif	Autres	Ensemble
Nb. Habitations	110	741	1 790	2 641
Prix de marché	7,7	2,4	0,5	-
Marché potentiel	847	1 778	985	3 610

Source : Estimation Ecoloc - Korhogo

10.2. Les autorités exerçant un contrôle et un soutien au secteur de la construction

La Mairie

La Municipalité est chargée de la gestion du domaine communal. Elle procède à : (a) l'attribution d'autorisations provisoires de construire sur le domaine relevant de sa compétence, au bénéfice des ménages et des acteurs économiques : commerçants, artisans, etc..., et en contrepartie d'un loyer de 5 000 francs par an. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révocable ; elles n'aliènent pas durablement le domaine ; (b) l'attribution de terrains communaux à des grandes entreprises, en contrepartie de loyers par exemple, et sur la récente demande de la société ELF, la Mairie souhaite établir un bail sur 25 ans pour un terrain de 1,57 hectare cédé à un coût mensuel de 3,2 millions ; (c) des opérations régulières de lotissement destinées à l'habitation familiale. Les frais de bornage s'élèvent entre 30 000 et 50 000 francs pour un lot de 600 m² dans un quartier populaire et de 300 000 à 400 000 francs pour un lot de 1200 m² en quartier résidentiel. Les deux tiers de ces frais correspondent au bornage, le tiers restant à l'ouverture du lot.

Réglés par les ménages bénéficiaires à la trésorerie départementale de Korhogo, les frais de bornage sont ensuite centralisés par le Trésor d'Abidjan qui en reverse ultérieurement la quote-part à la municipalité. On a vu que la Mairie de Korhogo avait, dans les dernières années, produit au rythme de 1 000 lots par an, alors que 10 000 demandeurs ont déposé un dossier. Aux difficultés tenant à la coordination de divers droits fonciers, s'ajoutent souvent d'importants retards de versement de la part des ménages bénéficiaires. Cette situation dommageable pour les recettes municipales vient du faible niveau de ressources des ménages urbains ; mais il doit être aussi imputé au fait que ceux-ci restent défiants envers la capacité réelle des autorités à faire respecter leurs droits d'accès aux terrains.

La question foncière est, depuis longtemps, au centre des préoccupations des autorités communales, la croissance urbaine exacerbant peu à peu les tensions. Entre le droit foncier traditionnel, variant lui-même d'un village à l'autre (il n'est nullement figé) et les règles de droit positif, des compromis sont à négocier pour chaque cas, qui passent le plus souvent par une cession d'une part de la rente foncière sous la forme d'attribution gracieuse d'un nombre variable de lots au *tarfolo*. A titre d'illustration de la diversité des enjeux fonciers auxquels se trouve confrontée la Mairie, citons : (a) le cas d'un descendant direct de la chefferie de canton affirmant avoir un droit d'héritage sur un terrain acquis en 1931, mais sans consignation d'un droit de propriété. Or, une partie du terrain est désormais occupée par l'actuel marché central, 32 commerçants y étant installés. Les services techniques de la Mairie doivent alors vérifier que le demandeur s'est toujours acquitté de la taxe annuelle, fixée par le conseil municipal à 290 francs par m². Simultanément, le même responsable de terres est à même de remettre en cause des cessions faites antérieurement, à titre gratuit ou onéreux, parce que non enregistrées dans le cadre du droit positif ; (b) le cas d'un village récemment loti, mais dont la population demande à la Commune l'attribution d'une centaine de lots supplémentaires ; or le village voisin s'oppose à ces lotissements, considérant que le terrain leur appartient au titre du droit coutumier, un compromis étant difficile à trouver puisque certains villages refusent de répondre aux convocations pour négocier ; (c) d'importantes difficultés sont apparues dans les zones d'habitats précaires, par exemple à Sonzoribougou, où un aménagement convenable passe par le déplacement vers le Nord-Ouest de populations disposant, au titre de la coutume, d'un droit d'occupation concédé par les chefs de terre.

L'une des conséquences de la situation foncière réside, outre la précarisation des droits sur les parcelles, dans l'émergence d'un marché hautement spéculatif et non contrôlé : si le mètre carré de terrain est cessible à 300 ou 400 francs selon un arrêté du conseil municipal, les coûts des transactions réelles sont multipliés par dix voire plus sur ce marché privé. Un projet de désenclavement et de lotissement de 12 villages rattachés à la commune a été mis en place par la Mairie avec l'appui du FIAU (cf. le programme prévisionnel de la Mairie) qui devrait contribuer à réduire les tensions spéculatives dans l'agglomération

La Direction Régionale de la Construction et de l'Urbanisme (DRCU)

Cette Direction couvre la région des Savanes, ses activités étant à la fois de contrôle de la construction privée, et de soutien à l'habitat. Au titre du contrôle, la DRCU est chargée de donner un avis technique sur les autorisations de construire dans le cadre d'une commission rassemblant des techniciens de la Mairie ainsi que divers spécialistes, l'autorisation finale étant délivrée par la Mairie. En 1997, 70 permis ont ainsi été donnés. La DRCU vérifie aussi le respect des normes d'urbanisme et doit enfin lutter contre la concentration d'habitations précaires dans des zones non loties. Pour ce faire, la Direction dispose d'un contrôleur et prend appui sur les forces de police municipale lorsque la situation exige une répression.

Le FSH (Fonds de Soutien à l'Habitat)

Mise en place depuis 1984, l'activité du Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH) a été insérée depuis 1995 dans un cadre communautaire *via* les groupements à vocation coopérative (GVC) du monde rural, qui sont ses interlocuteurs directs. La Direction régionale de la construction et de l'urbanisme (DRCU) exerce ici une fonction de suivi des travaux préfinancés par l'Etat. Un apport minimal des paysans est obligatoire au démarrage d'un projet de construction, fixé à 5 % du montant total auquel s'ajoute un dépôt de garantie de 5 %. Les ruraux décaissent ainsi 10 % avant le démarrage des travaux, les GVC se constituant en caution solidaire. Le remboursement de la quote-part de l'Etat se fait sur 15 ans, à un taux d'intérêt préférentiel de 2 %. Le coût des travaux ne peut dépasser 5 millions ; il se situe en moyenne entre 2 et 3,5 millions pour des logements de 2 à 4 pièces. Les entreprises du bâtiment attributaires de ces marchés sont désignées par les bénéficiaires, mais après vérification de la DRCU, parfois par Abidjan et sur appel d'offres.

Les travaux engagés par le Fonds, sous tutelle de la DRCU, constituent un volet certes modeste mais nullement négligeable du secteur local de la construction. Ainsi, 108 logements ont été construits ou sont en cours de construction depuis 1997 sur toute la région Nord – ce qui reste peu au regard de certaines régions, telles que le Centre pour laquelle 231 logements ont été réalisés pendant la même période. Au total, 12 logements sont en cours de construction à Ouangolodougou (département de Ferkessedougou) ; 16 à Wolo (département de Korhogo) ; 90 sont prévus à la cité CIDT située à la sortie Est de la ville de Korhogo (ils seront réalisés en trois tranches et sur 10 mois) ; 30 sont en cours de construction à Peguekaha (département de Korhogo, sous-préfecture de Sinematiali) et sont réalisés en géobéton par une entreprise d'Abidjan ; 15 logements ont été construits dans un village de la sous-préfecture de Karakoro.

Sur demande du Préfet, la DRCU effectue aussi des lotissements pour la commune, après avis du ministère de la Construction d'Abidjan. La Direction de Korhogo dispose de personnels spécialisés : un géomètre, deux urbanistes et des manœuvres.

10.3. Acteurs et organisation de la filière. L'importance du petit entrepreneuriat

Les artisans et membres des corps de métiers du bâtiment sont répertoriés à la Chambre Régionale des Métiers de Korhogo, et ont chacun un représentant siégeant à l'OPD. L'appui de ces représentants a été indispensable pour évaluer les effectifs du secteur et estimer le volume d'activités. Il faut en effet souligner que l'inventaire exhaustif mené pendant la présente étude n'a pas permis de cerner convenablement les opérateurs du bâtiment, ceux-ci exerçant le plus souvent sans local fixe, ou à tout le moins identifiable lors du parcours des rues. Les corps de métiers du bâtiment sont : (a) les entreprises du bâtiment et de maçonnerie, dont le représentant est aussi responsable de l'OPD ; (b) les entreprises de plomberie ; (c) les entreprises de carrelage ; (d) les entreprises de peinture en bâtiment, vitrerie, étanchéité, décoration ; (e) les entreprises d'électricité du bâtiment ; (f) les entreprises d'extraction de sable et gravier ; (g) les entreprises de fabrication d'agglomérés de carreaux et ciment ; (h) les entreprises de menuiserie du bâtiment et de charpente, dont le représentant, responsable de l'OPD du bois, est en même temps le Président de la Chambre ; (i) les unités de briqueteries et tuileries sont quasi-inexistantes – il n'y en a qu'une dans la zone, d'ailleurs non représentée à la Chambre des Métiers. Le poids relatif du secteur est donc important, et mesurable par l'ampleur des effectifs répertoriés comme par les fonctions occupées dans la hiérarchie de la Chambre.

On évalue à 700 le nombre d'entrepreneurs du bâtiment inscrits à la Chambre Régionale des Métiers, qui couvre toute la région des Savanes. La ventilation pour chaque département n'a pu être effectuée avec précision ; en revanche, la proportion d'opérateurs basés à Korhogo serait dominante, la commune accueillant par ailleurs des unités de taille importante. Sur les 700 opérateurs immatriculés, 352 soit 50 % ont entre 21 et 45 ans, et deux seulement sont des femmes. Les entrepreneurs non ivoiriens comptent pour moins de 12 % des effectifs. La grande majorité (86 %) a appris le métier par apprentissage traditionnel ou sur le tas, tandis que 85 entrepreneurs ont une formation générale et 13 ont bénéficié d'une formation technique. L'ancienneté dans le métier est une caractéristique forte des effectifs répertoriés à la Chambre : 85 opérateurs seulement exercent depuis moins de 10 ans, 361 ont entre 11 et 20 ans d'expérience ; le reste soit 254 opérateurs ont plus de 20 ans d'expérience. L'essentiel de la main-d'œuvre du secteur est composé d'apprentis et d'aides familiales. Une proportion élevée d'entrepreneurs, soit 49 %, n'est pas assujettie à l'impôt, de même que 45 % ne payent pas de patente. Enfin, cinq unités seulement déclarent une partie de leurs employés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ; il existe en revanche un système de prise en charge familiale des soins de santé.

Le nombre des opérateurs départementaux du bâtiment et des corps de métiers connexes, immatriculés à la Chambre, est de l'ordre de 500. Dans la commune cette fois, près de 250 entrepreneurs sont immatriculés dans l'OPD « bâtiment » ; il faut y ajouter une centaine d'opérateurs de la menuiserie bois et métal, qui travaillent dans la filière mais relèvent d'autres OPD. Au total, environ 350 opérateurs inscrits travaillent dans la construction. L'activité des entreprises, artisans et tâcherons de Korhogo a été estimée par entretiens auprès de chacun des responsables des corps constituant l'OPD « bâtiment » de la Chambre, et auprès de divers opérateurs de la commune. Les entrepreneurs situés à Korhogo répondent aussi à la demande rurale de sorte qu'une fois ajustés, les chiffres exposés ci-dessous donnent, même de façon approximative, une bonne image de l'activité départementale.

Le nombre d'opérateurs mentionné pour chaque corps de métiers est certainement sous-estimé : si le représentant de l'OPD dénombre environ 250 entrepreneurs du bâtiment (hors bois) en ville, il n'en reste pas moins que les opérateurs et tâcherons interrogés ont largement souligné

le poids des concurrents occasionnels, voire des intervenants non professionnels qui « cassent les prix » au détriment de la qualité des prestations fournies.

Entreprises du bâtiment

Une cinquantaine d'opérateurs exercent dans la commune, dont une dizaine seulement disposent d'un local professionnel. Le chiffre d'affaires moyen par entreprise (hors établissements du secteur intermédiaire, présentés plus loin) serait de l'ordre de 7 millions, soit un total d'affaires situé entre 300 à 400 millions l'an. Le compte moyen d'exploitation fait état de 40 à 60 % de consommations intermédiaires acquises auprès d'établissements de la place, de 10 % de charges de personnel. Le montant total des impôts et taxes versé est de 30 millions. Le niveau des investissements est faible, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée brute : l'outillage est en effet fourni par les donneurs d'ordre dans le cas d'opérations de sous-traitance.

Electriciens

40 électriciens sont immatriculés dans la commune, réalisant au total quelque 320 millions de chiffre d'affaires. La proportion de consommations intermédiaires est plus forte que dans le bâtiment et la maçonnerie, et se situe entre 60 et 70 % du chiffre d'affaires ; les grands distributeurs locaux assurent une partie des ventes de produits intermédiaires. Cependant, il existe divers circuits non enregistrés d'approvisionnement local, moins coûteux mais obligeant les tâcherons à un paiement comptant.

Les fournisseurs en sable et gravier

Le nombre d'opérateurs en ville est de 40, et le total des bennes disponibles pour l'approvisionnement des chantiers est de 52. Le chiffre d'affaires moyen est de 8 millions par opérateur, soit un montant cumulé de quelque 320 millions. L'achat des matériaux s'élève à 38 millions l'an, tandis que les charges de transport représentent près de 92 millions.

Les fabricants de carreaux agglomérés en ciment

Il n'existe pas plus de six fabricants professionnels et confirmés dans la commune, auxquels s'ajoutent une quinzaine de producteurs occasionnels. Le chiffre d'affaires se situerait à quelque 10 millions par fabricant et par an, soit un total de 60 millions pour les professionnels. L'achat de ciment et des composants annexes approcherait 35 millions.

Les carreleurs

Une quarantaine de carreleurs professionnels immatriculés à la Chambre exercent dans la commune. Selon le responsable de cette sous-branche, il existe cependant un grand nombre d'occasionnels et de personnes installant du carrelage pour leurs propres besoins. Le chiffre d'affaires des professionnels est d'environ 120 millions par an, dont 70 millions d'achats de matériaux nécessaires à la fabrication.

Les plombiers

Vingt plombiers sont répertoriés dans la ville de Korhogo, réalisant un chiffre global d'environ 80 millions. La technicité de ce métier constitue une barrière relative à l'entrée d'occasionnels et de non professionnels. Au total, le chiffre d'affaires cumulé est d'environ 80 millions, la structure des charges étant relativement différente de celles relevées dans les autres

corporations du bâtiment : des consommations intermédiaires d'un niveau faible (environ 18 %), des charges de renouvellement d'équipements plus élevés (environ 20 %).

Les vitriers, peintres et décorateurs

Près de 30 vitriers professionnels exercent sur la ville de Korhogo. Le chiffre d'affaires unitaire est particulièrement modeste, soit 0,5 million et un total de 15 millions pour l'ensemble de la corporation. Le coût des consommations intermédiaires absorbe entre 60 % à 75 % du chiffre d'affaires, le revenu net par opérateurs étant de l'ordre de 40 000 francs par mois.

Une initiative des petits opérateurs locaux : la centrale d'achats des électriciens

Les électriciens se sont organisés en centrale d'achats depuis un an. Chaque adhérent paie au départ 1 000 francs d'adhésion, puis 25 000 francs par an. Ils sont au nombre de 25, tous immatriculés à la Chambre Régionale des Métiers de Korhogo. Ils sont parvenus à capitaliser 300 000 francs, qu'ils ont décaissé en achats d'intrants et de matériels : interrupteurs, fils, gaines, câbles, boîtes de dérivation, etc..., qui ont été vendus. Une deuxième série d'achats a été effectuée pour un montant 350 000 francs il y a trois mois. Sur cette somme, 25 000 francs ont servi au transport des adhérents chargés des achats à Abidjan, les 325 000 francs restant ont été destinés au paiement du matériel transporté par cars après un accord passé avec la société UTNA.

Le loyer du local de la centrale d'achats situé à Soba est payé mensuellement par le PEACI ; il sert aussi à d'autres corporations : soudeurs, tailleurs, et chaque groupement professionnel verse de 5 % à 10 % de l'épargne collective pour couvrir les charges courantes du local.

Sur les 40 électriciens immatriculés à la Chambre de Korhogo, 25 sont désormais organisés au sein de la centrale d'achats.

10.4. Une vision d'ensemble des comptes des opérateurs de la filière

L'agrégation des comptes des opérateurs basés en ville et appartenant aux divers corps de métiers, y compris les artisans du bois et du fer de bâtiment, laisse apparaître un chiffre d'affaires cumulé d'environ 1 610 millions et une valeur ajoutée de 778 millions. L'excédent brut cumulé d'exploitation serait ici de l'ordre de 600 millions, le revenu moyen par opérateurs étant ainsi supérieur à un million par an.

Estimation des comptes par corps de métier et du compte agrégé de la filière (1997) (millions de francs)

	CA	CI	VA	FP	I et T	EBE
Ensemble	1 610	832	778	127	58	597
Bâtiment	350	160	190	35	17	138
Electricité	320	210	110	32	12	66
Sable gravier	326	130	196	10	5	181
Carrelage (fabr.)	120	72	48	24	8	16
Plomberie	80	15	65	8	3	54
Vitres et autres	15	10	5	2	1	2
Carreaux (instal.)	60	36	24	9	6	9
Autres (*)	339	199	140	7	6	127

Source : Ecoloc Korhogo

(*) Les autres corps de métiers sont essentiellement constitués des menuisiers bois et métal. Les données ont ici été tirées des comptes d'exploitation moyens réalisés au cours de l'enquête « secteur informel » de l'étude.

Les données comptables présentées ci-dessous ne constituent qu'une partie des agrégats de la filière bâtiment du département. S'y ajoutent en effet :

- (a) quelques entreprises importantes contrôlant la plus grosse partie de la construction résidentielle dans et hors commune. Les données de certains de ces établissements ont pu être reconstituées *via* les déclarations fiscales, et complétées par entretien auprès d'un des opérateurs. Au total, le chiffre d'affaires cumulé des sept entreprises concernées (celles-ci figurent dans les comptes du secteur « intermédiaire ») serait de 734 millions, leur valeur ajoutée étant de 305 millions ;
- (b) divers intervenants occasionnels et tâcherons installés dans les chefs-lieux des sous-préfectures, dont la part de marché a été estimée à quelque 400 millions, le nombre de ces intervenants étant de l'ordre de 600 dont 350 installés hors commune.

Le schéma ci-dessous vise à rendre les ordres de grandeur de la filière. Il appelle les commentaires suivants :

- (a) la fourniture de matériaux de construction est assurée, outre les carrières, par trois circuits : (a) deux grandes sociétés de la place occupant le tiers environ du marché ; l'une d'entre elle, la CNCI, importe pour plus de 900 millions de matériaux de construction, mais elle concentre ses ventes sur le segment des travaux publics, non sur les opérateurs du bâtiment ; (b) huit établissements de commerce spécialisés fournissent les entrepreneurs et tâcherons professionnels comme occasionnels, mais ne pratiquent le crédit que de façon limitée ; leur part de marché est de l'ordre de 17 % ; (c) d'autres circuits d'approvisionnement existent dont la part de marché, à l'évidence importante a été estimée par solde à 46 % ; ces circuits sont composés de commerçants partant s'approvisionner à Abidjan, de transporteurs à la recherche de fret de retour, de particuliers faisant acheminer des matériaux à moindre coût ;

Schéma de la filière bâtiment (millions de francs)

Fournisseurs de matériaux de construction

	Sociétés	Ets. Intermédiaires	Carrières	Autres circuits	Ensemble
CA	471	229	38	716*	1 454

* Obtenu par solde



Corps de métier du bâtiment

	Ets. Interm.	Ets. CRM	Autres opérateurs	Ensemble
CI	429	832	193 *	1 454
CA	734	1 610	400 *	2 744

* Estimations



Demande potentielle

	Résidentiel	Evolutif	Autres	Ensemble
Marché potentiel	847	1 778	985	3 610

Source : Ecoloc - Korhogo

- (b) les entreprises du secteur « intermédiaire » réaliseraient un quart environ du marché local de la construction. Elles sont principalement concentrées sur le segment de la construction résidentielle, ou de bâtiments inscrits aux projets de soutien à l'habitat. Les petits opérateurs de Korhogo dûment répertoriés à la Chambre des Métiers ainsi que leurs concurrents de même taille (non immatriculés) captent 58 % environ du marché. Enfin, les tâcherons et occasionnels du département, les plus nombreux, réaliseraient 15 % du marché ;
- (c) il convient ici de rapprocher ces ordres de grandeur, relatifs au marché réel des opérateurs du bâtiment (2,7 milliards), du marché potentiel précédemment estimé à 3,6 milliards pour l'année 1997. La différence est forte, de l'ordre de 866 millions soit 25 % du marché ; elle signale, outre de possibles omissions et inexactitudes liées aux estimations, l'importance de l'activité de production domestique de logements, dans les zones rurales d'abord (640 millions), mais aussi dans la production d'habitats urbains évolutif et évolutif-traditionnel (226 millions) ;
- (d) l'existence de filières informelles fournissant une partie importante des matériaux de construction suggère que l'une des difficultés des opérateurs réside dans l'accès aux intrants à des coûts supportables. La dépendance des entrepreneurs envers les fournisseurs des secteurs "moderne" et "intermédiaire", dont les marges sont fortes et qui distribuent parcimonieusement le crédit, est un facteur de blocage de l'activité du secteur. On signalera quelques expériences de constitution de centrales d'achats à Korhogo, menées à l'initiative de la Chambre des Métiers, du Programme Endogène des Artisans et commerçants (PEA-CI) et soutenus par la Fondation Friedrich Naumann (FFN) et Swisscontact. Ainsi pour la centrale des opérateurs du bâtiment, mise en place en 1994 sur un prêt de 1,5 million de FFN, qui a pu fournir les adhérents à des prix de moitié inférieurs à ceux que pratiquent les commerçants – un mètre de tôle vendu 3 800 francs revenait, acheté directement à Abidjan, à 2 000 francs. La centrale d'achats a cependant fait faillite, faute de paiement des entrepreneurs eux-mêmes bloqués par les retards de paiement de leurs donneurs d'ordre.

Marché du bâtiment et entreprises locales Concurrences « par le bas » et contraintes d'approvisionnement

Les quelques entreprises du bâtiment susceptibles de traiter des chantiers importants – ce qui suppose un minimum d'équipement et d'enregistrement légal – travaillent à 20 % avec l'Etat, à 50 % avec les ONG, les projets de développement et les sociétés, à 20 % avec les FIAU et les FRAR, et à 10 % avec les particuliers : ceux-ci sous-traitent généralement les travaux de construction à des petits tâcherons ou des travailleurs de la région, sans passer par une entreprise. Cette concurrence « par le bas » des entreprises intermédiaires, qui réduit leur part de marché, est doublée d'une concurrence "par le haut" à travers la politique de certains grands établissements de commerce, tels que la CNCI et d'autres entreprises spécialisées dans la vente de matériaux de construction, qui diversifient leurs activités en s'installant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, comptant capter les marchés de construction les plus fructueux.

Certains grands chantiers font appel à de grandes sociétés qui, quasi-inexistantes localement, viennent directement d'Abidjan ; c'est le cas pour la construction de l'université, pour le bitumage de la route Niakaramandougou – Korhogo, ou pour le bâti du lotissement CIDT réalisé en géobéton par une jeune entreprise abidjanaise spécialiste de cette technique. Il reste que ces sociétés : (a) sous-traitent et font appel à des tâcherons de Korhogo ; (b) qu'une partie des manœuvres sont recrutés sur place. Elles concurrencent moins les petits entrepreneurs locaux qu'elles ne fournissent des petits chantiers de sous-traitance : la complémentarité l'emporte sur la substituabilité.

Pour tel opérateur interrogé, les principaux débouchés sont les chantiers issus des projets Riz -Nord, des commandes de la CIDT, du PNADER, de l'ANADER, des groupements à vocation coopérative et des projets FRAR et FIAU. La contrepartie de sa « visibilité » d'entrepreneur se lit dans ses comptes : il supporte un loyer mensuel de 5 000 francs pour son local professionnel, paye en moyenne 15 000 francs d'électricité sur deux mois, s'acquitte d'un impôt synthétique de 285 000 francs l'an, avance 10 % du montant des chantiers en provision d'impôt à la Direction départementale. Il prend des crédits auprès des fournisseurs, et demande des avances pour son fonds de roulement au démarrage de chaque chantier, qu'il rembourse généralement en trois mois. L'investissement en matériel lui revient à près de 300 000 francs par an.

Le même entrepreneur emploie un chef de chantier, trois maçons qualifiés, un menuisier qualifié, un plombier et un peintre. Ces ouvriers, contractualisés pour la durée de chaque chantier, constituent le noyau dur de l'entreprise ; eux-mêmes recrutent des travailleurs non qualifiés, des apprentis et des connaissances personnelles pour mener les travaux sous leur direction.

Lorsqu'il travaille pour le compte d'une grande entreprise, c'est cette dernière qui complète le matériel professionnel ; en revanche, dans le cadre des projets FRAR et FIAU, c'est lui-même qui ramène ses outils de travail.

En 1997, l'entrepreneur a traité divers chantiers importants tels que le hangar de Petit-Paris (FIAU), la construction de prises d'eau approvisionnant des bas-fonds, de retenue d'eau financés sur le budget du projet Riz - Nord. Il a aussi obtenu le marché de réhabilitation de l'hôpital de Napieoledougou, grâce à ses relations avec l'entreprise sélectionnée sur appel d'offres et installée à Abidjan.

10.5. Le secteur des travaux publics dans la ville et le département

On récapitule dans cette partie l'ensemble des chantiers exécutés en 1997 dans le département de Korhogo, ainsi que leur coût global et leur impact local : achat local d'intrants, effets sur la distribution de revenus, conséquences sur les entreprises sous-traitantes. Les divers travaux répertoriés pendant l'étude sont d'envergure variée, les financements étant sur fonds publics ou internationaux – avec parfois, une participation de la population, dans le cadre des FIAU par exemple. Certains travaux de bâtiment ont aussi été pris en compte, lorsqu'ils ne concernaient pas directement la demande d'habitation précédemment traitée. La nature de ces chantiers, qui couvrent la période 1997–1998, ressort comme suit :

- (a) Chantiers FIAU : 425,8 millions sur le département de Korhogo (44 projets), dont 30 millions dans la commune (5 projets) et 80 % sont exécutés par des entreprises locales. La commune finance 23 % du montant global des chantiers ;
- (b) Chantiers Mairie de Korhogo : 116,1 millions (hors contribution FIAU déjà comptée ci-dessus) sur le département, l'impact local étant presque total ;
- (c) Travaux de la DRCU de Korhogo : 10 millions en 1997, dont 40 % exécutés par des entreprises locales ; 34 % sont des travaux FIAU ;
- (d) Travaux de la BAD, sous contrôle de DRCU : 164 millions pour le premier volet démarré en 1996, à 80 % exécutés par des entrepreneurs locaux ;
- (e) Electrification des villages par la CIE, soit 13,12 millions pour la dernière campagne et 486 tableaux installés dans les ménages ruraux, l'impact local étant de 100 % ;
- (f) Chantier Shell : 140 millions dont 3 millions pour la main-d'œuvre recrutée dans la commune de Korhogo, soit 20 manœuvres sur 4 mois, rémunérés à 1 500 francs par jour, (chantier en cours) ;
- (g) Pistes cotonnières et ouvrages : 3,6 milliards de travaux commencés depuis octobre 1997, la moitié ayant été réalisée soit 1,8 milliard (dont 491 millions pour 1997 seulement). Six millions de revenus salariaux ont été distribués à la main-d'œuvre recrutée sur place (dont 1,6 million pour 1997) ; l'impact local est donc réduit. Les achats d'intrants et matériels localement effectués ont été évalués à 132 millions pour le ciment, à près de 50 millions pour le fer à béton (dont 36 millions et 13,6 millions respectivement, pour l'année 1997 seule) ;
- (h) Construction de la route Kanawolo – Korhogo (de novembre 1996 à avril 1998) : 8 milliards dont l'impact local est estimé à 726 millions d'achat local de ciment, et de 20 millions de revenus pour la main-d'œuvre ;
- (i) Entretien routier de 5 000 kilomètres de pistes pour un milliard, financé par la Banque mondiale, et dont le tiers est dépensé localement, prévu pour 1998 ;
- (j) Voirie de Korhogo ville, sur l'exercice 1998 : 250 millions dont 1,85 million est distribué aux journaliers recrutés localement.

Pour l'ensemble des chantiers ci-dessus répertoriés dans le département de Korhogo, le montant global des dépenses engagées sur les deux exercices 1997 et 1998 se situerait à 10,92 milliards. Pour le seul exercice 1997, les engagements seraient de 6,5 milliards. L'impact local global est grossièrement estimé à 1,88 milliard, soit 14 % des engagements, ventilé en achats d'intrants et de matériels pour 1,6 milliard et en main-d'œuvre locale pour 172 millions, pour les deux exercices. Pour l'année 1997 seule, l'impact local est de 1,4 milliard : ventilé en achats locaux d'intrants à 1,2 milliard et en recrutement local de main-d'œuvre à 156 millions.

La réfection de la voirie de la ville de Korhogo

L'entreprise Colas est sur le chantier depuis un mois, et compte terminer les premiers travaux fin octobre 1998 ; les travaux concernent trois kilomètres sur l'artère de la Grande Mosquée du quartier Koko et sa bretelle gauche, ainsi que sur la rue Tolbert en direction du Centre hospitalier régional. L'entreprise a préfinancé la première tranche des travaux pour un montant de 250 millions de francs ; elle attend un financement de l'Etat encore incertain pour poursuivre. Déjà installée sur place en tant qu'exécutant des travaux de l'axe Kanawolo – Korhogo, et n'ayant ainsi pas eu à facturer les frais d'installations et de transferts de matériel et de main-d'œuvre, Colas a pu obtenir le marché de la voirie de gré à gré.

Selon les estimations des experts de l'entreprise Colas, trois milliards de francs seraient nécessaires pour réhabiliter les voies principales de l'agglomération, soit de 25 à 30 kilomètres d'assainissement et de bitumage indispensables pour rendre l'accès urbain praticable. Il est de plus indispensable, eu égard à la croissance et à l'extension de l'agglomération, d'effectuer des ouvertures en direction de quartiers enclavés, et de remettre en état des voies secondaires totalement impraticables, qui paralysent l'activité économique de quartiers déjà occupés. Une couverture convenable des besoins en réhabilitation et en extension des voies bitumées, qui prendrait en compte la croissance à venir, reviendrait à 15 milliards. Trois milliards d'investissements seraient actuellement envisagés par l'Etat ivoirien, qui équivalent à la réfection et au bitumage d'une trentaine de kilomètres par Colas.

La route Kanawolo-Korhogo

La réalisation de la route Kanawolo – Korhogo, soit 89 kilomètres bitumés, est un atout considérable pour l'agglomération de Korhogo ainsi que pour les sous-préfectures situées au Sud du département. Outre l'axe Korhogo, Abidjan se trouve ainsi raccourci, réduisant d'autant les frais de desserte de la capitale régionale, la route préfigure une nouvelle voie à vocation internationale, reliant Bamako à Abidjan *via* Sikasso et Korhogo. Les travaux ont été confiés à Colas, filiale du groupe Bouygues, après lancement d'un appel d'offres auquel 16 entreprises avaient répondu. Les travaux ont duré 18 mois et se sont achevés en avril 1998. Le financement total s'est élevé à 8 milliards de FCFA, avec une participation de l'Etat de 15 %. L'imputation des frais sur le seul département de Korhogo n'a pas été possible. Il est par ailleurs envisagé à terme des travaux sur l'axe Korhogo - M'Bengue soit 75 kilomètres, et sur la voie reliant Korhogo à Dikodougou et Mankono (200 km) ; un bitumage serait à l'étude et supposerait l'appui de bailleurs internationaux.

Les pistes cotonnières : un projet ambitieux, des retombées immédiates encore modestes

Les pistes cotonnières visent à désenclaver les villages ou localités producteurs de coton pour faciliter l'évacuation du premier produit de rente local. Les travaux se font sous le contrôle du BNETD, maître d'œuvre du projet, et sous la direction du ministère des Travaux Publics, maître d'ouvrage et co-initiateur du projet avec la CIDT. Le projet d'entretien routier est

localisé sur quatre départements producteurs de coton : Korhogo, Ferkessedougou, Boundiali et Mankono, il est constitué de deux volets : la réhabilitation de pistes ; la construction de 47 ouvrages d'art et la réhabilitation de 7 ouvrages d'art actuellement détériorés. Le projet est réparti de la façon suivante par département :

Projet « Pistes cotonnières » par département

Département	Pistes (km)	Ouvrages (NB)
Total	2153	54
Korhogo	526	13
Ferkessedougou	589	17
Boundiali	447	13
Mankono	591	11

Source : Bnetd, antenne Korhogo

Le financement de ce projet d'ampleur, conçu afin de renforcer l'activité cotonnière régionale et de réduire significativement les coûts d'accès au coton – dans un contexte de privatisation de la CIDT – est assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 80 %, l'Etat ivoirien supportant le montant de la taxe à la valeur ajoutée soit 20 % du financement total. Le coût total du projet s'élève à 18 milliards de francs. Après approbation des autorités ministérielles concernées, les travaux ont été attribués à près d'une quinzaine d'entreprises sur appel d'offres par le BNEDT. Une priorité a été accordée aux PME ivoiriennes. Il reste que le gros de la réhabilitation des pistes cotonnières est assurée par deux grandes entreprises, EJLCI et COLAS, le reste revenant à sept entreprises moyennes³². La construction et la réhabilitation d'ouvrages sont assurées par les entreprises Magassouba, Franzetti, COM-CI, Etracoci, SITCP, Egetra-TP, ETA/EIBGECEI.

Les travaux ont commencé en octobre 1997. Fin août 1998, 758 kilomètres de pistes avaient été réhabilités, soit un taux de réalisation de 35 %, et 15 ouvrages avaient été construits, 7 étant actuellement en cours de construction et 32 restant à construire. A cette même date, le tiers du financement total était engagé, soit 5 859 millions. Les travaux sont prévus pour une durée de trois ans.

Pour le seul département de Korhogo, quatre entreprises ont été chargées de quatre lots de pistes à réhabiliter représentant 529 kilomètres, et de deux lots d'ouvrages déjà réalisés soit 13 ouvrages, la plupart importants et à fort débits d'évacuation pour les bas-fonds inondés. Le marché départemental représente 3,6 milliards de francs, équivalent à 20 % de l'enveloppe destinée aux départements concernés³³.

³² Soit TPZCI, CEB, LOCA-TP, MAGASSOUBA, EGETRA TP, AGRO TP, KARLAN'S.

³³ Ventilés par entreprises bénéficiaires, le marché départemental se décompose comme suit :

- (a) COLAS pour 1,1 milliard hors taxes relatif à deux lots de pistes : la première tranche de 123 km vers Niofoin et M'Bengue, d'un montant de 437,69 millions hors taxes exécuté en 8 mois au lieu des 14 mois prévus ; la seconde de 104 Km vers Dikodougou, d'un montant de 661,5 millions, prévue pour une durée de 8 mois et entamée en mai 98
- (b) TPZCI pour 983 millions hors taxes relatifs à deux lots de pistes : le premier d'un montant de 650,2 millions réalisé en 10 mois et le second, qui reste à réaliser sur 18 mois, d'un montant de 332,4 millions
- (c) COMCI pour 354 millions hors taxes relatifs à un lot de 7 ouvrages réalisés en 9 mois
- (d) FRANZETTI pour un lot de 6 ouvrages réalisés en 5 mois d'un montant hors taxes de 318,6 millions

L'entretien des pistes régionales

Le projet d'entretien de la région Nord couvre 5 000 kilomètres de pistes à réhabiliter, sur un financement Banque mondiale d'un milliard de francs. Les entreprises concernées par ce projet sont : la CNCI-TP, la TPZCI et LOCATP. Outre l'importance de l'initiative visant à désenclaver les pistes régionales (et qui facilitera les échanges entre la commune et des zones parfois inaccessibles en saison des pluies), il doit être noté qu'elle consacre l'entrée d'un intervenant local dans le secteur des travaux publics. La CNCI, société déjà dominante dans le secteur commercial sur la région, compte ainsi diversifier son portefeuille d'activités, profiter de l'absence d'opérateurs locaux dans un contexte de reprise des grands travaux, et tirer avantage de sa position de premier fournisseur local de matériaux de construction.

Une initiative locale susceptible de modifier le paysage du BTP

Créée depuis un an et demi, la CNCI Travaux Publics, emploie une dizaine de salariés permanents et a recours à près d'une centaine de manœuvres journaliers. Cette structure souple d'emploi lui permet de réduire ses charges fixes. Pour l'année 1997, l'entreprise a réalisé un milliard de chiffre d'affaires ; et bien qu'elle soit déficitaire, suite aux lenteurs des procédures de décaissement du bailleur, la marge bénéficiaire future est évaluée à 10 %. La CNCI-TP dispose d'atouts par rapport à d'autres entreprises, en raison de son implantation locale, donc de l'absence des frais d'installation et de déplacement – relativement élevés pour les autres entreprises venant d'Abidjan : à titre d'illustration, le déplacement d'un porte-engin revient à 1 200 francs au kilomètre. Elle dispose aussi de meilleures conditions d'achat, étant elle-même son propre fournisseur. Les perspectives semblent bonnes pour l'entreprise : le marché s'étend avec la privatisation des entreprises publiques (CIDT) et des travaux d'entretien routier dans le cadre du PAST. L'entreprise a de bonnes capacités d'investissement par ailleurs. Enfin, la taille de la CNCI TP, en tant que PME, est un atout supplémentaire (structure productive et d'emploi plus souple que celle de grandes entreprises de TP, telle que Colas³⁴). Ces avantages n'excluent ni les difficultés d'accès aux marchés du TP – relations à développer, accommodements, etc. – connus de tous, ni de la forte concurrence d'entreprises moyennes qui pourraient s'insérer dans le secteur.

Les travaux de la Direction Régionale de la Construction et de l'Urbanisme

Outre les attributions précédemment relevées dans le secteur de l'habitat, la DRCU assure aussi le suivi et le contrôle des travaux commandés par l'Etat au niveau régional et départemental. Il s'agit de travaux d'entretien d'établissements publics qui, financés sur les budgets de chaque entité administrative, sont sous-traités à des entreprises sur appel d'offres *via* le ministère de la Construction.

Il a été recensé sur 1996 et 1997, 18 chantiers d'entretien pour les départements de Korhogo, Boundiali, Ferkessedougou et Tengrela³⁵. Si l'impact de ces travaux est immédiat pour

³⁴ Colas prévoit des plans de licenciements dans les 6 mois à venir (en passant de 1300 salariés permanents et occasionnels à 600 salariés permanents).

³⁵ Soit : (1) Centre de santé de Dikodougou, 1996 ; (2) Remise en état de la RTI, 1997 ; (3) Remise en état des locaux du centre social II, 1997 ; (4) Travaux d'entretien et de rénovation du cabinet dentaire du CHR, 1997 ; (5) Travaux d'entretien du laboratoire du CHR, 1997 ; (6) Remise en état de deux bâtiments aux bureaux des impôts de Korhogo, 1996 ; (7) Travaux de couverture en tôle de la Direction régionale de l'Industrie, 1996 ; (8) Clôture du futur bureau régional de la Direction de la santé de Korhogo, 1996 ; (9) Remise en état de la Trésorerie départementale de Korhogo, 1996 ; (10) Clôture de la résidence du directeur régional de la fonction publique et de l'emploi, 1997 ; (11) Clôture de la Direction régionale de la fonction publique, 1997 ; (12) Travaux de construction et de clôture de la Caserne de douane de N'Gandana, 1997 ; (13) Réfection des bureaux de la direction régionale de la Santé, 1997 ; (14) Réfection des logements des grands pénitenciers de la maison d'arrêt de Korhogo, 1997 ; (15) Travaux de climatisation de la Trésorerie départementale de Korhogo, 1997 ; (16) Clôture de la sous-préfecture centrale, 1997 ; (17) Remise en état de la maison d'arrêt, 1997 ; (18) Réfection de la résidence du directeur régional des Mines, 1997.

l'économie locale, la majorité des entreprises concernées étant localisées à Korhogo, certains travaux et non des moindres sont néanmoins menés par des entreprises siégeant à Abidjan, Yamoussoukro ou encore Bouaké.

Les engagements de la BAD dans le secteur éducatif

La Banque Africaine de Développement (BAD) contribue au Programme d'Appui aux Secteurs Education et Formation (PASEF) qui comprend une composante « infrastructure » faite de travaux de construction et de réhabilitation d'écoles financés par l'IDA, via le ministère de l'Education Nationale et de la Recherche. Dans le département de Korhogo, cinq chantiers ont été engagés au cours du premier volet de ce projet : (a) la réhabilitation des EPP Ouezzin Coulibaly et de Soba, exécutée pour des coûts de 12,3 et 8,7 millions respectivement ; (b) la réhabilitation des EPP de Napieoledougou I, II et III, pour un coût total de 39 millions ; (c) la réhabilitation du groupe scolaire Application C par l'entreprise Constrivoire de Korhogo, pour un total de 27 millions ; (d) la réhabilitation du groupe scolaire Montagne de Korhogo pour 50 millions ; (e) la construction de blocs sanitaires neufs pour 18 millions.

Pour 1999, le second volet de la composante « infrastructure » prévoit, pour le département de Korhogo, la construction de 11 écoles primaires de trois à six classes, situées pour la plupart dans les villages, et la réhabilitation de quatre écoles primaires dont deux sont à Korhogo ville-quartier Ahoussabougou.

Les projets FRAR et FIAU

Les projets FRAR et FIAU ont pour objectif de financer des opérations à caractère communautaire dans les villages et communes du département. Il s'agit de projets mis en œuvre sur des financements conjoints de l'Etat, des autorités locales et/ou des résidents, à qui est demandée une contribution sous diverses formes - elle atteste de leur engagement sur les projets. Les FRAR existent depuis 1973, couvrant à l'origine toutes les sous-préfectures et les communes de la région Nord, et sont financés par l'Etat et les populations rurales. Les FIAU, nés en 1993, se concentrent spécifiquement sur la commune de sorte que désormais les FRAR ne couvrent plus que les sous-préfectures. Les projets FIAU sont multisectoriels mais réservés au secteur public ; ils sont intégrés au Programme triennal de la Commune, mais sont annuellement planifiés par l'antenne FIAU basée à la Direction régionale du Plan. Les projets lissés sur 1995-1997 doivent normalement être clôturés. Néanmoins, en raison des retards, le programme pour 1998 n'a pas encore été mis en application.

Le financement des projets n'a pas toujours été étatique. De 1993 à 1995, une partie des FIAU a par exemple été financée, outre la part des communes, par le Fonds Européen de Développement, ou encore sur les ressources du Stabex obtenues par la Côte d'Ivoire par suite des méventes cumulées jusqu'en 1992. La Banque Mondiale est intéressée au titre de son action dans le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), ainsi que dans le cadre du Projet d'Appui à l'Investissement en milieu Rural (PAIR) et les tractations sont en cours pour les FIAU. L'Agence Française de Développement semble, depuis 1996, proposer ses services comme bailleur des projets FRAR et FIAU ; elle propose de financer 40 % des projets à

Pour l'année en cours, les travaux suivants ont été effectués, sous le contrôle de la DRCU de Korhogo, d'un coût total supérieur à 25 millions soit : (1) Construction du foyer polyvalent de Sinematiali ; (2) Création d'un bloc sanitaire dans le foyer polyvalent ; (3) Climatisation des bureaux au centre des impôts ; (4) Réfection et extension des locaux du centre social I de Korhogo ; (5) Réhabilitation du centre de santé urbain de Sinematiali (6) Réhabilitation des dortoirs, logements et cuisine au CFP de Korhogo

condition qu'ils soient orientés vers des secteurs productifs et rentables à moyen et long terme. Les FRAR et FIAU constituent en ce sens des fonds qui pourraient, à brève échéance, être autant de canaux par lesquels transiteraient des ressources extérieures.

Localement, les structures FRAR et FIAU disposent de quatre techniciens de suivi chargés de gérer les projets pour toute la région Nord, ce qui paraît peu, eu égard au nombre d'initiatives. Ainsi, le département de Korhogo compte à lui seul une moyenne de 8 à 10 projets pour chacune des 11 sous-préfectures, auxquels s'ajoutent 3 à 4 projets pour chacune des communes. La structure est dotée de cinq véhicules. Les FIAU contrôlent l'exécution des projets mais ne les exécutent pas en régie : si la demande est publique, la réalisation reste bien privée. Les projets départementaux font appel à des petites entreprises localisées à Korhogo, et ont recours aux fournisseurs tels que la CNCI, Khazale, CFAO, etc.. Environ 80 % des entreprises intervenant sur les projets FIAU sont localisées à Korhogo et 20 % sont des entreprises d'Abidjan. L'effet d'entraînement sur le secteur "intermédiaire" est donc très direct.

Le nombre des projets s'est nettement accru au fil des ans. En 1993, on dénombrait six projets dans le département de Korhogo, contre 13, 14, 38 et 44 pour chaque année suivante (cf. annexe). En 1997, la commune de Korhogo a mis en place cinq projets d'un montant global de 30 millions, le département de Korhogo exécutant 44 projets d'un montant global de près de 426 millions. Pour la région cette fois, 71 projets ont été engagés en 1997 – dont 12 dans le département de Ferkessedougou, neuf à Boundiali, cinq à Tengrela et 44 à Korhogo – pour un montant total de 873 millions. En bref, Korhogo « pèse » 49 % du total des financements régionaux.

Il existe 24 communes dans la région, la clé de répartition des 664,5 millions attribués à l'entité régionale dépendent de leur dimension respective et de leurs capacités productives – les moyens de mise en œuvre des projets sont notamment évalués. Sont aussi évaluées leurs capacités de réalisation des travaux antérieurs et de leurs capacités contributives actuelles. Les communes sont tenues d'investir le tiers de leur budget d'investissement pour les projets FIAU, ce qui représente en moyenne 15 % du total des financements des projets FIAU. La part de la commune peut cependant être plus élevée. Conformément aux directives venues d'Abidjan, la commune de Korhogo contribue pour 25 % au financement des projets FIAU, la moyenne régionale calculée sur les 24 communes étant de 13 % seulement. Plus la part de la contribution communale est forte, plus les projets peuvent être multipliés, la part de l'Etat restant fixe.

Les investissements régionaux FIAU estimés pour 1998 (cf. programme prévisionnel en annexe) sont de 1,4 milliard, répartis en 1,2 milliard pour l'Etat et 259 millions pour les communes. Les projets sont en grande partie axés sur l'électrification, les infrastructures scolaires, la construction de marchés, l'adduction d'eau et les lotissements. Il est prévu cinq projets dans la commune de Korhogo d'un montant de 203 millions, et 46 projets dans tout le département d'un montant global de 601 millions. Sur l'ensemble de la région, il est prévu 99 projets d'un coût proche de 1,5 milliard, le taux prévisionnel de participation des communes étant de 17,3 %.

Les principaux travaux réalisés par la Mairie

La Mairie de Korhogo a réalisé une série de travaux sur financement communal d'une part, et avec l'appui des FIAU d'autre part. Les principaux travaux effectués de 1996 à juin 1998, la source et le montant du financement sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Travaux d'investissement de la Commune de Korhogo (1996-1998)

	Financement		
	Commune	FIAU	Total
1998	96 072	59 665	155 737
1997	116 137	45 525	161 662
1996	73 420	-	73 420

Source : Comptes administratifs du Maire

Les investissements de la commune se situent autour d'une centaine de millions par année. Environ 30% des travaux financés par la Mairie sont exécutés par les services techniques municipaux, le reste étant sous-traité à des entreprises ou des tâcherons. Sous-dotés en équipement, les services disposent actuellement de quatre bennes usagées (et souvent en panne) destinées à la voirie, d'une citerne pour les chantiers et de deux tracteurs utilisés pour le ramassage des ordures du marché central et des marchés secondaires. Le personnel des services techniques est constitué d'un chef de bureau d'études, de deux secrétaires, de quatre gardiens, de trois ouvriers d'entretien, d'un chef d'équipe et d'une centaine d'ouvriers et de manœuvres, dont 25 seulement disposent d'une qualification de maçons, ferrailleurs, mécaniciens, électriciens, plombiers, tractoristes, conducteurs de Grader. Le sous-équipement d'une part, et le déficit d'autre part, en cadres et personnels qualifiés se conjuguent pour réduire l'efficacité générale du service, et limiter la capacité d'engagement de la Mairie en matière d'entretien et d'investissement. Les tracteurs achetés remplacent désormais des bennes inutilisables et trop souvent utilisées à d'autres fins qu'au ramassage des ordures.

Hors d'état d'assumer seule les tâches relatives aux projets d'investissement, la Mairie fait appel à trois catégories de partenaires : des opérateurs connus et fidélisés ; des entrepreneurs liés aux élus ; des unités spécialistes venant d'Abidjan. Les principaux entrepreneurs locaux sont une dizaine environ. Les travaux effectués par la Mairie elle-même sont généralement de faible ampleur : clôture d'école, construction de bâtiments exigeant peu de matériaux et de technicité. Il faut noter que les délais de reversement à la commune de la quote-part des impôts d'Etat sont tels que la commune se retrouve endettée vis-à-vis de son principal fournisseur, la CNCI, et que la situation tend à renforcer le recours aux sous-traitants quand il s'agit de travaux exigeant des achats importants de matériaux : ce sont alors les sous-traitants qui s'endettent auprès des fournisseurs ou des banques.

Incontestablement, la sous-traitance assure un marché aux entreprises privées locales et exerce ainsi un entraînement direct sur le secteur de la construction. En revanche, elle est coûteuse : la construction d'un mètre de caniveau revient à 155 000 francs en sous-traitance, contre 55 000 francs lorsque le service technique en est chargé. Il reste que, dans la seconde solution, les services techniques ne disposent ni de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire, ni de l'encadrement, ni même des moyens d'actions techniques.

10.6. Les retombées locales des travaux publics sur l'emploi, les revenus, l'activité

L'impact des chantiers Colas : une faible distribution de revenus salariaux

L'entreprise Colas achète la majorité de ses intrants et matériels à Abidjan et transfère le gros de sa main-d'œuvre qualifiée vers Korhogo. Seule la moitié des manœuvres est recrutée sur place. L'entreprise a employé des tâcherons locaux de façon temporaire, et ce pour les travaux d'assainissement.

Les retombées sur l'économie locale se chiffrent donc d'une part, en emplois créés, qu'il a été possible d'approcher, et d'autre part, en achats d'intrants, les montants ayant été indiqués par les acteurs locaux :

- (a) pour les travaux de voirie de Korhogo, une dizaine de manœuvres a été recrutée sur place, tandis que huit ouvriers qualifiés : chauffeurs, conducteurs - et une dizaine de manœuvres sont venus d'Abidjan ; l'entreprise a eu recours à un tâcheron local, qui a recruté 25 occasionnels pour une durée d'un mois. Les travaux auront duré trois mois, induisant une distribution de revenus salariaux temporaires de deux millions, ce qui représente 0,4 % du montant total du projet et 5,3 % des frais de personnels ;
- (b) pour les travaux de pistes cotonnières, huit manœuvres ont été recrutés sur place, tandis que huit autres manœuvres et 27 ouvriers qualifiés sont venus d'Abidjan. Les travaux auront duré six mois pour le premier lot (au lieu des 14 mois prévus), et pour le second il est prévu huit mois. Pour les pistes cotonnières, l'entreprise utilise aussi un tâcheron qui a recruté 30 journaliers sur place. La distribution de revenus salariaux s'établit ainsi à 6,5 millions, soit 0,4 % du montant global déjà engagé et 2,4 % de ses charges de personnel. Les achats d'intrants auprès de la CNCI s'élèvent à 182 millions ;
- (c) pour la route Kanawolo - Korhogo, Colas a fait venir 60 de ses salariés permanents mais a embauché une centaine de manœuvres sur place. L'impact de ce chantier sur l'emploi local peut être estimé à 20 millions de revenus salariaux distribués, soit 0,25 % du montant global et 1,6 % des charges totales de personnel. D'autre part, on estime que Colas s'est approvisionné sur le marché local pour 726 millions – en ciment surtout.

Les recrutements sur place, y compris de manœuvres, ont été difficiles pour des raisons d'information, l'entreprise disposant de peu de temps pour embaucher au démarrage des travaux. La main-d'œuvre représente pour Colas, 15 % des dépenses totales, le matériel 35 % des dépenses, les intrants et autres fournitures 50% des dépenses. La marge réalisée représente seulement 2 à 3% du montant total du projet.

L'effet d'entraînement induit par d'autres attributaires

La société Shell installe une station service près du marché central de la ville de Korhogo. Elle a passé le marché à SGA, société située à Abidjan. Le chantier s'étend sur 1 200 m², son coût total étant de 140 millions pour une durée de quatre mois. L'entreprise emploie un chef de chantier, un dizaine d'ouvriers qualifiés venant d'Abidjan et une vingtaine de manœuvres embauchés sur place, ce qui représente une distribution globale de revenus de 2,88 millions.

Un impact plus fort pour les fournisseurs locaux de matériaux

Si l'effet des grands chantiers sur les revenus locaux est finalement modeste, ce qui tient en partie aux difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée, et au souci des entreprises abidjanaises de préserver l'emploi de travailleurs qu'ils connaissent et dont ils sont sûrs, l'entraînement apparaît plus fort en matière d'approvisionnement des chantiers. Ainsi, la CNCI fournit en partie le secteur du BTP de toute la région Nord, la moitié de son chiffre d'affaires étant réalisé dans le département de Korhogo ; par ailleurs, le montant des ventes de matériaux, matériels et autres inputs du BTP représenterait près de 20 % du chiffre d'affaires total. La vente destinée au secteur des travaux publics et des chantiers hors habitations est concentrée sur trois produits principaux : les tôles, le ciment et le fer à béton, à quoi s'ajoute la quincaillerie. D'autres entreprises locales, de taille plus modeste, fournissent une part secondaire du marché, bien que cette part soit importante dans la consolidation de leur chiffre d'affaires.

Une estimation des retombées locales peut être esquissée par une entrée des produits, soit :

- (a) environ 215 000 tôles sont vendues sur l'ensemble de la région Nord, soit 850 millions dont plus de 80 % sont achetées localement ;
- (b) la vente de ciment représenterait 1,152 milliard pour 1 990 tonnes environ, la proportion d'achats locaux étant estimée à plus de 80 %. Il doit être relevé que ce volume de vente est imputable aux gros chantiers, tandis que les ventes courantes émanant de la demande locale des ménages, des administrations, des entreprises du bâtiment, des ONG et de quelques projets à caractère social ne représentent que 7 % du total. L'impact des gros chantiers de travaux publics, via des financements étatiques et étrangers, est donc considérable dans la distribution du ciment. La route de Kanawolo à Korhogo a ainsi occasionné l'achat local de 11 000 tonnes de ciment par Colas, soit 726 millions ; et les 32 ouvrages du projet de pistes cotonnières ont permis de vendre 2 000 tonnes de ciment à Franzetti et Comci pour 132 millions. Le coût du ciment standard acheté localement est de 54 000 à 58 000 francs la tonne : il représente près de 80 % du marché, le ciment de qualité exigé par les normes du BNETD, coûtant de 64 000 à 68 000 francs ;
- (c) le marché du fer à béton est de l'ordre de 550 tonnes, dont 60% environ sont employés à la construction d'habitations pour les particuliers, le reste étant destiné aux grands chantiers d'entreprises et d'administrations. Le prix de la tonne est en moyenne de 440 000 francs, soit une rentrée de 249 millions pour les commerçants de la place, dont 40% issus des achats d'entreprises, qui bénéficient d'une remise moyenne de 10 à 20% ;
- (d) les autres produits, notamment la quincaillerie et les matériels de plomberie, électricité, peinture sont beaucoup plus difficilement mesurables ; pour mémoire, ils ont été estimés (à partir d'informations tirées des fournisseurs) à 1,2 milliard, dont 20 % environ sont écoulés par la CNCI.

Au total, l'achat de matériaux et consommables divers représenterait 2,5 milliards de chiffre d'affaires pour les fournisseurs de la commune. Sur ce montant global, la part des grands chantiers et opérations de travaux publics représenterait 1,78 milliard (soit près de 70%), le reste soit 700 millions étant acheté par les opérateurs du bâtiment.

10.7. Comptes du secteur du BTP

L'importance du secteur du bâtiment et des travaux publics dans le département de Korhogo, et particulièrement dans la commune, peut être résumée au travers des données suivantes, qui ont été désagrégées au cours de ce chapitre. La production du secteur serait d'environ 10,1 milliards répartis entre :

- (a) la production des entreprises du BTP ayant travaillé dans le département soit 9,2 milliards de chiffre d'affaires dont 70 % ont été réalisés sur les grands chantiers : construction de l'axe routier Niakaramandougou-Korhogo notamment, le reste soit 30 % environ revenant aux établissements travaillant dans le secteur de l'habitat ;
- (b) pour répondre à la demande potentielle d'habitations estimée à 3,6 milliards, trois types d'intervenants ont été identifiés : (1) un très petit nombre d'établissements classés dans les secteurs « moderne et intermédiaire », réalisant 734 millions de chiffre d'affaires, soit une part de marché de 20 % ; (2) un grand nombre de micro et petits opérateurs réalisant un peu plus de 2 milliards de chiffre d'affaires, soit 56 % du marché ; (3) des résidents urbains et ruraux réalisant des travaux pour leur compte, d'un montant de près de 900 millions, soit 24 % du marché.

Schéma récapitulatif des acteurs et circuits de la filière locale du BTP (millions de francs CFA)

	Production	CI	VAB	Salaires	I et T	EBE
Total	10 110	5 454	4 656	1 327	858	1 605
TP	6 500	4 000	2 500	1 167	800	533
Ets. intermédiaires	734	429	305	64	15	226
Autres Ets.	2 010	1 025	985	96	43	846
Autoproduction	866	-	866	-	-	-

Source : Ecoloc - Korhogo

La valeur ajoutée réalisée sur les travaux accomplis dans le département serait de 4,6 milliards dont 3,8 milliards viennent de l'activité des entreprises, principalement du secteur des travaux publics. Une partie des matériaux de construction est acquise auprès de grandes sociétés commerciales de la place (46 %), une autre partie (41 %) étant directement achetée à Abidjan par les sociétés de travaux publics. Il reste un reliquat d'approvisionnement assuré par divers circuits informels. Les rémunérations distribuées localement représenteraient 305 millions de francs, soit 23 % du total des revenus (1 302 millions) distribués par les entreprises ; la différence est constituée par le paiement des salaires et revenus annexes des travailleurs des établissements abidjanais. Les effets du secteur BTP sur l'emploi local sont manifestes : on dénombre quelque 500 unités du bâtiment répertoriées à la Chambre des Métiers, auxquels s'ajoutent un nombre supérieur de micro et petits entrepreneurs travaillant le plus souvent de façon occasionnelle à leur propre compte.

Si la demande de construction d'habitations induit d'ores et déjà, par son importance, des effets non négligeables sur le secteur du bâtiment de Korhogo, elle devrait nettement progresser à l'avenir, et modifier en conséquence le paysage entrepreneurial local. Plusieurs défis majeurs doivent être relevés dès à présent, qui devraient s'inscrire dans un programme d'urgence, afin d'éviter un essor non régulé de l'urbanisation au sein du département, soit :

- (a) une déconcentration de l'habitat urbain par une meilleure répartition des terrains habités et par la prévision d'une armature urbaine dans les bourgs et centres secondaires du département ;
- (b) un désenclavement des quartiers situés à la périphérie de la commune de Korhogo ;
- (c) une priorité doit être donnée à l'extension ou la réhabilitation des voies et des routes reliant entre elles les quartiers de la commune, et la commune aux centres secondaires du département. Les travaux réalisés et en cours sont encore limités bien qu'encourageants. La contrainte financière reste lourde pour la commune et le département.

La demande privée en construction d'habitats est en partie à l'origine de l'activité actuelle de l'entrepreneuriat local du bâtiment, mais la part de l'auto-construction reste encore très importante et satisfait 25 % du marché potentiel. Le marché des entreprises locales semble ainsi bloqué entre l'activité des grandes sociétés de travaux publics et celle des ménages en quête de logements au plus faible coût.

En conséquence, les facteurs de croissance du bâtiment sont à rechercher dans plusieurs directions, notamment :

- (a) dans la production plus rapide des lots mis à la disposition des résidents, la demande étant encore loin d'être satisfaite ;
- (b) dans la multiplication de petits projets de développement local, porteurs pour les unités du bâtiment de taille modeste, et dont le financement est le plus souvent public ou étranger ;
- (c) dans le renforcement du nombre et de la taille des unités intermédiaires – 20 % seulement du marché leur revient actuellement – ce qui suppose un accès plus aisé à la sous-traitance sur de grands chantiers, et un soutien aux fonds de roulement des PME locales. Dans l'attente, beaucoup d'opérateurs adoptent des comportements prudents, se traduisant par exemple par des stratégies de pluriactivité souvent observées. Selon les acteurs interrogés, l'accès aux marchés publics est difficile, les fonds extérieurs et publics peuvent se tarir, la demande des ménages ne suffit pas à assurer une activité constante pendant l'année.

C'est bien sur le long terme que le développement d'un entrepreneuriat local du BTP est à promouvoir *via* :

- (a) une meilleure organisation du secteur local et l'émergence de groupes d'entreprises soumissionnaires. Les divers essais de mise en place de centrales d'achats dans le secteur du bâtiment sont des signes positifs d'un souci de regroupement des opérateurs, et d'une volonté de maîtrise des circuits d'approvisionnement afin de lever la contrainte relative au coût élevé des intrants et matériels ;
- (b) la recherche de complémentarités entre les Majors des travaux publics abidjanais et les entrepreneurs sous-traitants locaux ;
- (c) une compétitivité accrue des professionnels actuellement concurrencés par des occasionnels, ceux-ci étant capables de proposer à des ménages à faibles revenus des travaux à des coûts inférieurs ;

(d) la hausse des revenus des ménages urbains et ruraux et partant à la recherche d'opportunités du développement départemental qui est, dans tous les cas, la condition *sine qua non* d'une reprise effective des activités de construction ; elle suppose la mobilisation des acteurs du département en vue de l'élaboration d'un projet local à moyen et long terme.

Les travaux d'infrastructures, qui concentrent l'essentiel de la valeur ajoutée du secteur du BTP, trouvent aussi leur financement hors du département. Malgré les montants investis, et au-delà de l'intérêt des programmes, les chantiers ont des effets limités d'entraînement sur le revenu local, plus particulièrement sur l'emploi local. L'impact des travaux demeure néanmoins élevé pour les fournisseurs locaux d'entreprises de travaux publics. Les opérations sont d'envergure : pistes cotonnières, routes, etc... et ont un évident intérêt en vue d'un essor souhaitable des axes inter-régionaux et internationaux de commercialisation. En revanche, les conséquences sur le développement de l'entrepreneuriat local, de la création d'emplois et de revenus demeurent limités. La création récente d'une entreprise locale de travaux publics siégeant à Korhogo constitue, de ce point de vue, une nouvelle donne certes exceptionnelle, mais qui confirme l'existence de coûts d'opportunités sur le marché local.

Si le Programme d'urgence de 1975 avait, en son temps, réussi à entraîner fortement le secteur du BTP sur le département – création d'entreprises locales, et développement considérable de la demande d'habitations de moyen et haut standing –, la période de reprise économique actuelle et la redynamisation nationale du secteur du BTP ne parviennent pas encore à insuffler une dynamique ancrée dans le long terme dans le département de Korhogo.

XI. Tourisme et artisanat d'art

Un secteur à revitaliser, une politique à imaginer

L'établissement des comptes et l'étude du complexe « Tourisme et artisanat d'art » ont été rendus possible grâce au soutien apporté par les responsables et agents de l'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OITH), de la Chambre Régionale des Métiers (CRM), des membres de l'Association des Guides de Korhogo (AGUICO) et des opérateurs de la filière. Ont été pris en compte dans ce complexe : l'ensemble des services d'hôtellerie et de restauration de la commune et du département, pourvu qu'ils soient susceptibles de recevoir une clientèle de visiteurs nationaux et internationaux venus pour le tourisme, les voyages d'affaires ou à l'occasion de colloques et séminaires ; l'ensemble de l'artisanat d'art, des sites naturels et des localités intégrés (ou susceptibles de l'être) dans une mise en valeur touristique de la région. Sont donc exclus la restauration de rue, de kiosques et maquis, ainsi que les gîtes traités dans le complexe de l'économie populaire.

11.1. Hôtellerie et restauration. Un état des lieux

Le listing disponible à l'antenne régionale de l'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OITH) fait état de quatre établissements hôteliers de bon standing dotés d'une capacité totale d'accueil de 154 chambres, un hôtel en cours de construction devant bientôt renforcer cette capacité d'une quarantaine de chambres supplémentaires ; et de 20 hôtels non classés, de standing intermédiaire ou populaire comptant 300 chambres, les extensions actuelles devant

faire passer cette capacité à 166. En fait, ces premières données ne permettent pas d'avoir une idée précise du nombre de chambres effectivement exploitables, ni de leurs équipements. Par ailleurs, il n'existe aucune source locale fiable permettant d'évaluer la fréquentation de ces établissements.

Aussi a-t-il été procédé, avec l'appui des opérateurs de l'hôtellerie et de la restauration et en concertation avec l'OITH, à une enquête par questionnaire auprès de 19 établissements hôteliers (cinq hôtels de standing intermédiaire et populaire n'ont pu être enquêtés, et leurs comptes ont été reconstitués via des sources secondaires) et de deux restaurants.

La quasi-totalité des entreprises sont des établissements individuels, à l'exception de deux réceptifs : l'un étant l'ex-hôtel Sietho, privatisé dans des conditions difficiles l'an passé. A la différence d'autres sites touristiques, les investisseurs de la filière sont majoritairement des Ivoiriens, 24 établissements étant à capitaux nationaux. En revanche, 15 unités seulement sont à majorité de capital nordiste, tandis qu'une bonne partie des structures de standing supérieur et intermédiaire appartiennent à des opérateurs privés originaires d'autres régions, ce sont souvent d'anciens fonctionnaires ayant servi à Korhogo. Une dernière remarque complétera la présentation des acteurs de la filière : il apparaît nettement que les premières infrastructures hôtelières de la commune ont été financées par des opérateurs issus du monde politique local, elles faisaient partie d'investissements à vocation démonstrative, mais leur gestion très approximative et le recrutement de personnels peu qualifiés les ont mené à la faillite où à une dégradation avancée des équipements. En revanche, les six hôtels et restaurants ouverts au cours de la présente décennie appartiennent plutôt à des opérateurs et des professionnels confirmés, leur compte d'exploitation étant plus équilibré.

Les données globales de la filière hôtellerie-restauration telle que définie précédemment se présentent comme suit :

Comptes de la filière Hôtellerie - restauration

Nature	Montant
Chiffre d'affaires	637 165 000
Valeur ajoutée	337 601 000
Masse salariale	111 946 000
Impôts et taxes	42 666 000
Excédent brut d'exploitation	185 415 000

Source : Enquête Ecoloc-Korhogo

Le chiffre d'affaires de la filière s'élève à quelque 640 millions, montant non négligeable si on le compare à ceux de sites touristiques plus visités (cf. les résultats obtenus à San Pedro), et les charges courantes comptent pour 260 millions de francs, les dépenses en eau, électricité et téléphone en représentant près des deux tiers. Outre ces dépenses, l'hôtellerie comme la restauration font appel à des consommations intermédiaires achetées localement : produits alimentaires, petites réparations par exemple, d'un montant d'environ 90 millions. Un autre effet d'entraînement est relatif à l'emploi, le secteur occupe 181 travailleurs percevant un salaire mensuel moyen de 51 000 francs. En fait, la dispersion autour de cette moyenne est considérable, puisqu'à l'impressionnante grille des salaires de l'Hôtel Mont Korhogo – héritée de la période pré-privatisation et ayant été relevée à la veille de cette dernière, ce qui éloigne d'autant le seuil de rentabilité – répondent les ressources dérisoires versées à des dépendants familiaux par des propriétaires d'hôtels de classe subalterne.

La valeur ajoutée du secteur s'élève à 337 millions ; on notera cependant que deux unités ont une valeur ajoutée négative, et que celle de sept établissements dépassent les 50 millions. En d'autres termes, la concentration est forte sur le petit nombre de réceptifs dotés d'équipements adaptés. A l'inverse, la dispersion des chiffres d'affaires et des valeurs ajoutées est importante dans les réceptifs à standard intermédiaire et populaire. On notera par ailleurs, qu'après une longue phase de désinvestissement dans la filière, et de dégradation générale des structures d'accueil, 14 hôtels et restaurants ont effectué des investissements d'un montant de 102 millions pendant l'année 1997 – non compris la construction en cours d'un hôtel de 40 chambres appartenant à un important opérateur de Korhogo. Pareillement, 17 propriétaires et gérants ont déclaré avoir des projets d'investissement (extension, rénovation) pour l'année en cours. Au total, les extensions et constructions en cours devraient bientôt accroître le réceptif de 62 chambres supplémentaires, soit une hausse de + 16 % du réceptif disponible actuel.

Le nombre de chambres dans les 24 hôtels de la commune est de 447, non compris le Kafiledjo fermé depuis plusieurs années et un nouveau réceptif en construction. Toutefois, le nombre de chambres effectivement exploitables est de 378, chiffre nettement inférieur à celui qu'avance l'Office du Tourisme. D'une part, l'un des hôtels de standing intermédiaire de la ville, comptant 34 chambres est en voie de rénovation ; d'autre part, nombre d'hôtels doivent procéder à des travaux de réhabilitation avant de remettre en location une partie du réceptif ; enfin, il est fréquent qu'une ou deux chambres soient affectées à des membres de la famille employés dans l'établissement. Sur les 378 chambres exploitables inventoriées au terme de l'enquête, 289 sont équipées de climatisation, 197 ont la télévision et 101 disposent d'un téléphone.

L'une des faiblesses majeures du secteur hôtelier korhogolais réside, on l'a vu, dans son degré encore faible de professionnalisme, celui-ci se traduisant d'une part, par un recours fréquent à une gérance directe ou familiale : 9 hôtels sont directement administrés par des propriétaires, dont 6 n'ont pas d'expérience hôtelière, et 10 sont gérés par des parents du propriétaire. Il se manifeste aussi dans le fait que peu d'hôtels ont fait l'effort de financer une formation à leurs employés : 3 établissements seulement ont, dans les deux ans passés, payé une formation ou embauché sur compétences dûment établies.

L'enquête a par ailleurs, avec l'aide des hôteliers, tenté de cerner les clientèles-type des divers établissements de la ville. Les résultats, encore partiellement exploités, laissent cependant apparaître quelques traits majeurs :

- (a) toutes catégories confondues, le taux moyen d'occupation des réceptifs est de 53 % en haute saison (soit de fin décembre à mai), et de 29 % en basse saison. Les scores sont cependant très différenciés selon la nature des établissements, et le poids relatif de la clientèle touristique : les unités travaillant le plus avec les touristes sont particulièrement exposées aux saisonnalités ; à l'inverse, les entreprises travaillant avec une clientèle venant pour affaires, ou vivant plus directement des « *day user* », ne font pas de nette distinction entre haute et basse saison. Quoi qu'il en soit, ces résultats permettent d'estimer l'occupation annuelle à quelque 56 000 nuitées, pour une capacité maximale de 136 000 nuitées, le montant moyen d'une nuitée étant de 6 800 francs – le résultat diffère du chiffre d'affaires total de la filière par le fait que la restauration et les revenus des bars ne sont pas comptabilisés ;

- (b) les touristes internationaux représenteraient sur l'année, 24,4 % de l'occupation hôtelière totale. Ces derniers se situent dans la tranche d'âge des 30 – 45 ans, ce sont le plus souvent des ressortissants étrangers travaillant en Côte d'Ivoire – ils peuvent aussi être des parents et amis d'européens résidant à Abidjan. Ce premier profil de clientèle internationale passe en moyenne trois jours et deux nuits dans la région pour effectuer le parcours touristique local. Mais il existe aussi un flux non négligeable de touristes « sac à dos » venant du Mali et du Burkina Faso, et dont le temps de visite est du même ordre. Ce dernier point mérite d'être souligné puisqu'il suggère par contraste que des circuits sous-régionaux partant d'Abidjan, est à ce jour quasi-inexistants, pourraient drainer une clientèle supplémentaire sur Korhogo ;
- (c) la région est encore très peu desservie par les organisateurs de circuits touristiques basés à Abidjan. Trois agences seulement envoient régulièrement des visiteurs étrangers sur Korhogo, leur chiffre d'affaires mensuel réalisé sur cette destination se situant entre deux et cinq millions en haute saison, soit de décembre à mai. Le peu d'empressement des agences à vendre la destination tient d'une part, aux difficultés et aux coûts d'accès par route et voie aérienne, d'autre part, à l'insuffisance des équipements et de l'encadrement touristique local : un seul hôtel, le Mont Korhogo en voie de réhabilitation est en mesure de proposer une gamme de prestation se rapprochant d'un standard touristique international ; les sites à visiter sont peu mis en valeur ; l'organisation locale et l'accompagnement des parcours sur les sites sont au cœur de litiges non tranchés entre l'Office du Tourisme et une récente et dynamique Association des Guides de Korhogo (AGUIKO) ;
- (d) une ressource extrêmement importante de l'hôtellerie de bon et moyen standing de Korhogo tient aussi à la fonction de capitale administrative régionale dévolue à la ville, qui accueille ainsi nombre de séminaires, manifestations et campagnes organisés par les secteurs public et privé. Dans l'ensemble, cette clientèle représenterait quelque 43 % de l'occupation hôtelière annuelle ; simultanément ce motif de voyage constitue la voie principale par laquelle les cadres du Sud du pays ont l'occasion de (re)visiter le Nord ivoirien et de préserver ainsi un lien social utile : outre les retombées économiques pour la filière, ce type d'accueil est en effet garant des relations entre le Nord et le Sud du pays, pondérant ainsi des tensions d'une autre nature ;
- (e) on ne saurait enfin négliger l'effet d'entraînement qu'exerce la fonction marchande régionale de la ville sur l'hôtellerie intermédiaire et non classée, puisque la clientèle issue de la zone assurerait 28 % des nuitées hôtelières, et plus de 45 % de l'hôtellerie non classée.

Décrites par les hôteliers et restaurateurs, les limites principales à l'expansion de ce secteur d'activités à Korhogo tiennent en premier lieu (et outre le coût fort peu compétitif des billets internationaux sur la destination abidjanaise) aux difficultés et à la durée d'accès à la ville : celle-ci est désormais distante de 570 kilomètres d'Abidjan, l'ouverture début 1998, de l'axe bitumé Niakaramandougou-Korhogo ayant cependant réduit de près d'une heure le temps de transport par route. En cours d'année 1997, la suspension de l'activité d'Air Ivoire et son remplacement par la ligne privée Air continental ont par ailleurs eu pour effet de renchérir considérablement le coût de la desserte aérienne de la ville. Toutefois depuis quelques mois, la reprise des vols Air Ivoire a conduit à une réduction substantielle des tarifs aériens. En deuxième lieu, les hôteliers considèrent être délaissés d'une part, par l'OITH : on signalera que moins d'un quart d'entre eux entretiennent des relations avec l'Office, d'autre part, par les professionnels basés à Abidjan. En dernier lieu, le peu de valorisation des sites locaux, l'absence d'intégration à d'autres sites du Nord et notamment à la réserve de la Comoé, enfin

l'état des routes de la ville – rappelons par exemple que deux des hôtels de catégorie intermédiaire sont presque inaccessibles tant les voies sont crevassées - sont autant de facteurs de blocage du secteur.

11.2. Ressources de l'artisanat d'art et sites touristiques de la ville

Sculpteurs sur bois du quartier Koko

Les sculpteurs sur bois sont issus de lignées d'artisans venus de M'Bengue ; les différentes sources anthropologiques disponibles situent cependant leur origine plus au Nord, dans l'aire Sénoufo de la région de Sikasso. Il existe à ce jour, une quarantaine d'ateliers artisanaux actifs, auxquels s'ajoutent une dizaine d'artistes âgés, certains ont une réputation internationale, qui, ne produisant plus, se consacrent à la vente et parfois à la finition des pièces fabriquées par leurs descendants. Dans le courant des années 1980, l'activité des sculpteurs s'est profondément transformée : le débouché touristique local et plus encore bassamois a poussé les aînés à spécialiser les jeunes dans la fabrication en série de masques-type ; la standardisation a mené vers une spécialisation de chacun des actuels ateliers sur des masques précis afin de tempérer les conflits entre artisans. Désormais, deux types de production assortis de deux circuits distincts d'écoulement coexistent : (a) l'un de production et de vente de produits standards ; son chiffre d'affaires, estimé *via* les durées de fabrication et les données du groupement coopératif, peut être estimé à une soixantaine de millions annuels ; (b) l'autre de fabrications de qualité destinée aux bois sacrés, de copies effectuées sur commandes, de pièces anciennes conservées par les aînés, sur lesquelles le chiffre d'affaires est extrêmement difficile à évaluer – il ne saurait être inférieur, selon les antiquaires et les revendeurs qui ont été interrogés, au double du chiffre d'affaires des produits standards.

La vente des sculptures, dont moins de 5 % restent dans la commune – s'opère principalement : (a) dans les ateliers auprès de particuliers, ou de revendeurs et antiquaires sénégalais et haoussas résidant à Korhogo ; (b) auprès de vendeurs venus des sites touristiques du Sud ivoirien, et avec lesquels certains artisans ont des accords commerciaux informels ; (c) par l'intermédiaire du groupement coopératif et du centre artisanal de l'Union Générale des Artisans du Nord (UGAN) – cette modalité est cependant peu utilisée par les artisans, puisqu'elle conduit à ristourner 10 à 15 % de la valeur des ventes à la structure coopérative.

Sur la durée, il est possible d'affirmer que le volume d'activités des sculpteurs a connu un net déclin de la fin des années 80 jusqu'à une période récente. La reprise ivoirienne et la relance (encore bien timide) du tourisme, en particulier dans le Sud du pays, modifie cependant cette tendance. En prospective cette fois, la situation mérite l'attention : l'appauvrissement du niveau de formation d'une partie des jeunes sculpteurs désormais focalisés sur la production en série, l'absence d'ouverture sur des productions nouvelles – et plus encore l'enfermement sur des modèles dits « anciens » qui n'ont plus, en fait, qu'une vague parenté de forme avec les produits issus de la tradition du siècle passé –, enfin les difficultés d'organisation professionnelle des membres d'un corps de métier fermement attachés à cultiver leurs singularités sont autant de ferments de dilution du groupe, dont l'un des signes est la migration des cadets en direction des zones de forte consommation touristique. On voit mal, hors d'une politique volontaire et cohérente de valorisation locale de l'artisanat korhogolais, comment le collectif conservera sur les vingt ans à venir son identité, ses savoirs-faire et son actuelle implantation géographique une fois disparus les chefs des lignées de sculpteurs.

Peintres sur toile

Anciennement implantés au quartier Tchekelezo, les peintres sur toile de Korhogo–ville ont été en 1996, regroupés à l’entrée de la route de Waraniene sur un site concédé par la municipalité. Leur revendication d’appartenance à la corporation des peintres sur toile de Fakaha, qui s’exprime aussi bien en termes de parenté, d’origine villageoise que de connaissances des techniques d’artisanat – permet de les assimiler aux véritables peintres sur toile du village de Fakaha dont la réputation est internationale. A l’examen, cette identification est contestée par les artistes de Fakaha, ainsi que par l’Union Générale des Artisans du Nord (UGAN) – à ce jour, les artisans sont enregistrés à la Chambre des Métiers, seul organisme à leur apporter un appui – : la nature des supports de coton, le type d’outils employés et, au bout du compte, la qualité du produit final n’ont qu’une relation ténue avec celle des artisans Sénoufo situés dans la sous-préfecture de Napieoledougou. A ce jour, le site compte sept ateliers et une trentaine d’artisans, qui bénéficient de leur implantation pour capter une partie de la clientèle touristique locale et dont une partie de la production est évacuée *via* des revendeurs en direction des sites touristiques de la côte. L’appauvrissement de la qualité du produit, s’il sert dans l’immédiat les intérêts de ces artisans et de leurs circuits commerciaux, mérite cependant d’être combattu : on voit mal comment cette dérive, dommageable à l’image de l’artisanat local, peut être contenue hors de la création d’un certificat d’origine. Plus généralement, au travers du cas des peintres sur toile de Korhogo, se dessinent deux tendances opposées, l’une de rapprochement des ateliers d’artisans de la ressource touristique, l’autre plus exigeante de conservation des sites d’origine. La première option revient à faire de Korhogo un point de centralisation en vue de la vente directe aux consommateurs de passage ; la seconde, si elle est convenablement négociée, offrirait l’avantage d’une découverte des villages et de la culture Senoufo, et partant d’une durée des séjours touristiques plus longue.

Le chiffre d’affaires annuel des peintres sur toile de Korhogo a été estimé au cours de l’étude à quelque 38 millions de francs.

Musée régional

Le Musée régional Gbon Coulibaly dispose de plusieurs salles conçues au début des années 1990, en vue de faire connaître le patrimoine culturel du Nord soit : (a) chaises sculptées de la chefferie Senoufo ; (b) salle du patriarche et généalogie ; (c) histoire du Nord ivoirien ; (d) masques désacralisés ; (e) exposition d’instruments de musique. Edifié sur la concession du patriarche Peleforo Gbon Soro (notons au passage que l’ancienne maison de style soudanienne, la « *woleo Zazano* », telle qu’apparaissant sur les photos d’archives, a été remplacée par un bâtiment contemporain peu représentatif de l’habitat originel), le Musée reste méconnu des touristes, et fait encore l’objet de litiges entre les descendants du fondateur peu prompts à se départir des signes, objets et symboles dont ils ont hérité. Le Musée, qui veut être la mémoire du pays Kiembara et de ses environs, reste ainsi paralysé par les dissensions familiales internes, ainsi que par la vitalité que les descendants confèrent, aujourd’hui encore, aux divers instruments symboliques de l’autorité du Patriarche. Par ailleurs, le Musée accueille six artisans de la région de Korhogo : un bronzier, un sculpteur, trois tisserands et un peintre sur toile, bien que le peu de fréquentation du site les incite plutôt à rejoindre leur implantation d’origine.

Revendeurs et antiquaires

Il convient de noter une importante activité commerciale d'environ 25 semi-grossistes et revendeurs de produits d'artisanat d'art, souvent d'origine sénégalaise et malienne, regroupés depuis 1996 sur le marché Katana ; ils sont les intermédiaires d'artisans locaux, à qui ils assurent une bonne partie de la revente aux touristes locaux et dans une moindre mesure de l'évacuation vers la zone côtière. La plupart s'inscrivent dans des réseaux sous-régionaux de distribution maillant les villes ivoiriennes, maliennes et burkinabè. Par ailleurs, l'une des singularités de la ville est de disposer de quatre familles d'antiquaires travaillant avec d'autres professionnels à l'échelon régional et international ; la revente directe aux touristes n'est pas leur spécialité – il ne disposent pas, d'ailleurs, de magasins d'exposition mais d'entrepôts dans les quartiers Haoussabougou, Delafosse et Dem où se trouvent regroupées des pièces rares d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Leur implantation dans la ville est ancienne – elle date probablement de l'époque où le patriarche Peleforo Gbon, avec le concours politique du Président Houphouët Boigny et les compétences techniques de B. Holas, comptait faire collecter les pièces Sénoufo les plus aptes à figurer dans des collections publiques et privées. La venue de ces grands professionnels nigériens, guinéens et sénégalais a ainsi été programmée : il n'est pas exagéré de dire qu'elle s'inscrivait dans une politique volontaire de valorisation du patrimoine local – bien que celle-ci se soit traduite par l'exportation de bon nombre de biens culturels du Nord. L'une des difficultés majeures de cette génération d'opérateurs, dont les chiffres d'affaires ont été considérables au cours des années 1960 à 1980 (plusieurs centaines de millions selon les experts situés à Abidjan) est d'assurer la transmission des compétences à leurs descendants : le cas d'El Hadj Karamini ou *Rabiou*, l'un des premiers opérateurs installé et figure légendaire du milieu, est significatif à cet égard. Il reste qu'en l'absence de stratégie contemporaine et cohérente de conservation et d'adaptation des savoir-faire de ces antiquaires, tout laisse penser que ces opérateurs et leurs descendants seront bientôt relégués au second rang de la circulation sous-régionale des pièces d'art ; on plaidera donc pour un regroupement de ces antiquaires et une meilleure visibilité, afin que leur site devienne un lieu d'attraction pour le tourisme local.

Autres ressources en ville

D'autres sites korhologais restent à ce jour non valorisés, tels ceux des vanniers situés au quartier Haoussabougou (une famille), ou encore des fabricants et réparateurs de balafont des quartiers Cocody, Sinistré et Soba (trois familles) totalement méconnus des visiteurs internationaux ; le constat vaut d'ailleurs pour le principal artisan balafoniste de la sous-préfecture, situé à Dihi, qui réalise à lui seul une bonne moitié des ventes locales.

Il reste que les deux principaux gisements de ressources culturelles de la ville restent à ce jour inexploitées, signe de l'abandon de toute politique touristique locale depuis plus de vingt ans : le premier réside dans l'existence de sites historiques communaux non aménagés : le petit quartier Dielissokaha, premier lieu de peuplement de l'actuel Korhogo, les traces visuelles encore présentes du fondateur putatif Nanguin et de Tiegolo, les sites et concessions de la grande famille et des familles apparentées – celle des Djassa par exemple ou encore la maison historique du vieux Gbon Coulibaly qu'il conviendrait, on l'a vu, de restituer d'urgence dans son apparence originelle. En bref, la mise en valeur du passé de la ville est souhaitable : elle constituerait un puissant levier du tourisme culturel, et contribuerait de plus à affirmer l'image nationale et internationale de la cité ; le second tient au formidable fonds photographique, le plus important à l'échelon ouest-africain, constitué depuis plus de quarante ans par un artisan du quartier Dem, August. Riche d'une centaine de milliers de négatifs, ce fonds de réputation

mondiale découvert il y a peu par le sociologue J.-F. Wernert mérite à la fois d'être protégé de tout risque de dispersion, d'être analysé par des anthropologues souhaitant travailler sur la mémoire et l'image de la ville – de ce point de vue, la richesse du fonds semble inépuisable – et d'être localement valorisé dans le cadre d'une Fondation. On y reviendra dans le rapport final.

11.3. Insuffisances et errements dans la valorisation des sites communaux et départementaux

Quatre sites de production artisanale à vocation touristique, sont actuellement valorisés, à des degrés divers, dans les villages appartenant à la commune de Korhogo. Certains sont devenus des points de passage obligés du tourisme local, et des lieux d'accumulation économique non négligeables, même s'il faut regretter que leur mise en valeur (sur fonds internationaux ou sur ressources FRAR) s'est faite hors de toute politique touristique intégrée et sans grand souci d'intégration dans l'environnement architectural villageois.

Tisserands de Waraniene

Le village de Waraniene compte à ce jour 354 métiers à tisser opérationnels, utilisés par près de 500 tisserands et apprentis ; s'y ajoute l'activité de filature et de tricotage traditionnel des femmes du village. L'origine de cet artisanat villageois, tenant aux premières implantations de communautés migrantes Dioula dans le pays Kiembara, a été établie par Yves Person et, plus tard, par Edmond Bernus ; son adaptation aux évolutions contemporaines a par ailleurs été étudiée par l'anthropologue américain Robert Launay.

Les tisserands de Waraniene ont été les premiers à avoir été constitués en Groupement à Vocation Coopérative (GVC), celui-ci exerçant encore une réelle autorité sur les artisans de sorte que les prix de vente des pièces fabriquées ont pu être harmonisés et maintenus face à la pression des revendeurs et des visiteurs de passage. L'existence d'un groupement fort a endigué la tendance à la migration de tisserands vers les sites touristiques côtiers, perceptible au début des années 1970. Il est délicat d'évaluer les chiffres d'affaires et les valeurs ajoutées annuelles des opérateurs, tant les variations saisonnières sont fortes : la vente quotidienne varie en effet de 15 à 300 pièces/jour. Une première approximation, qu'on tentera plus tard d'améliorer, laisse penser à un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 millions l'an et à une valeur ajoutée brute de 400 millions – la différence étant constituée d'achats de fils industriels et des colorants sortant des usines de Bouaké et d'Agboville.

L'effet d'entraînement de l'activité sur le niveau de vie des familles est fort, et perceptible par les investissements qu'elle induit (notamment pour ceux des aînés détenant parfois jusqu'à dix métiers où travaillent des dépendants rémunérés) dans l'agriculture cotonnière du village, dans l'élevage et l'immobilier urbain. On doit toutefois regretter que l'aménagement du site actuel se soit fait sans réel souci d'intégration (et d'opérationnalité, tant les halls d'exposition et l'aire de travail sont exposés aux intempéries), et au fil d'initiatives fort peu coordonnées prises, par la Coopération Suisse puis Japonaise, ou menées sur fonds nationaux.

Vanniers de Torgokaha

Une dizaine d'ateliers de vanniers sont actuellement présents dans ce site, dont les principales faiblesses tiennent : à l'absence d'organisation coopérative ; à l'absence de diversification des produits fabriqués. Les débouchés restent ainsi presque exclusivement locaux : vente sur le

grand marché de Korhogo et dans les villages voisins en vue de l'utilisation effective des vans. Le total des ventes ne dépasserait pas les quatre millions annuels.

Fabricants de perles de Kapele

D'origine mandingue, la technique de fabrication de perles est un sous-produit de l'activité de filature traditionnelle du coton local : celles-ci servaient à l'origine de toupies à quenouilles, avant d'être montées en colliers décoratifs ; elles constituaient par ailleurs un bien qui, une fois peint à l'aide de colorants naturels, scellait les alliances matrimoniales. Si la réputation des fabricants de perles remonte à une vingtaine d'années, leur regroupement et l'exploitation commerciale de leur art date de 1996, année où a été bâti un hall d'exposition sur financement de la Coopération Allemande. Le gros des ventes est réalisé sur place, et *via* des expositions organisées à Abidjan. En revanche, il n'existe pas encore de circuits importants de revendeurs, de sorte que le potentiel de fabrication reste à ce jour partiellement employé. Au total, le chiffre d'affaires des 18 artisans permanents exerçant cette activité est d'environ 43 millions, les consommations intermédiaires achetées se limitant aux vernis industriels qui assurent le brillant final aux produits.

Plus généralement, le site de Kapele est exemplaire d'une absence générale dans la région, de conception intégrée, de mise en valeur des ressources villageoises : les quelques forges du site sont mal situées et peu visitées, la fabrication particulière du riz étuvé (*malo woussou*) ne fait l'objet d'aucune valorisation touristique, et les danses *fononbeug* et *kurubi* ne contribuent qu'exceptionnellement à la visite du village.

Natiokobadara

Situé au bord d'une retenue d'eau et d'un périmètre rizicole et maraîcher aménagé, centre impressionnant de transformation artisanale du beurre de karité (cf. monographie du rapport consacrée à la valorisation des produits du cru), la visite du village de Natiokobadara est depuis peu inscrite dans les circuits nordistes de quelques agences touristiques d'Abidjan et dans ceux qu'organisent, depuis Korhogo, les guides locaux. Elle se résume cependant à la présentation du *Boloi*, ou danse panthère, effectuée par des groupes tarifant chaque prestation à 25 000 francs. Les rentrées financières annuelles ne dépassent cependant pas les 5 millions.

Forgerons de Koni

Quatre forgerons sont actuellement en activité permanente dans le village de Koni, situé sur un filon ferrugineux reliant le site à celui de Kassoumbarga. Si la production habituelle des haches, couteaux, machettes, dabas, serpettes et herminettes des sculpteurs sur bois, balles en fer pour fusils Sénoufo reste à ce jour le principal débouché marchand de ces artisans, une valorisation touristique existe néanmoins sous la forme de visites payantes des forges, et d'une vente d'objets contemporains – dont on doute qu'ils soient véritablement ajustés aux attentes des visiteurs. Il reste qu'une réflexion doit être amorcée pour une meilleure mise en valeur de cette ressource locale, les techniques de production du fer comptant parmi les plus anciennes du monde. Celle-ci passe sans doute par : la réhabilitation de la piste menant à la mine, celle-ci étant inaccessible depuis près de deux ans ; une réflexion d'ensemble sur l'opportunité d'une fabrication de modèles artistiques renouvelés ; une éventuelle formation des forgerons à la fabrication de modèles neufs. Actuellement, le chiffre d'affaires des forgerons du village n'excède pas huit millions annuels.

Sites des sous-préfectures de Komborodougou, Napieoledougou, Niofoin

Deux villages d'artisanat d'art, aisément accessibles, sont présents à ce jour dans la sous-préfecture de Komborodougou.

Il s'agit d'abord du village de Fakaha, accueillant 55 peintres sur toile de renommée internationale et dont les motifs traditionnels ont inspiré, au cours des années 1920, les peintres cubistes européens, à commencer par Picasso dont la référence à Fakaha est explicite. A l'origine, cet artisanat Sénoufo s'inscrit dans un circuit d'échanges anciens et de proximité entre les villages d'agriculteurs cédant, vers la fin du XVII^e siècle, des grains contre des bandes de coton tissées par les communautés Dioula. Ultérieurement, les bandes ont été décorées de motifs peints, reprenant divers masques et signes peuplant les bois sacrés de la région, et ont été portées comme habits de protection. Le village de Fakaha, sans doute l'un des plus visités par le tourisme national et international, réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 130 millions annuels, dont il faut déduire environ 25 à 30 millions d'achats de bandes de coton à deux villages proches de Napieoledougou et Komborodougou.

On signalera ensuite le site de Pimakaha, accueillant aussi des peintres sur toile de haute qualité mais dont la reconnaissance, ne dépassant pas un cercle très restreint de spécialistes, semble étouffée par la réputation des artisans de Fakaha : la majeure partie de la production de Pimakaha est actuellement revendue à ceux-ci, de sorte que la commercialisation sous le label Fakaha englobe de fait d'autres techniques à motifs géométriques, qui compteraient pour quelque 15 % des ventes totales.

Le principal site de la sous-préfecture de Napieoledougou est celui de Takpalakaha qui réunit des potières, cette production artisanale accompagne ici la culture locale de tabac. La vente des produits reste exclusivement locale, et est pour l'essentiel réalisée les jours de grand marché à Napieoledougou, Tioroniaradougou et Korhogo. Le montant des ventes annuelles est de l'ordre de six millions.

C'est en fait à Lindio, situé dans la sous-préfecture de Sinematiali, que sont basées les plus réputées des fabricantes régionales de poteries de grande taille, et dont les techniques ne sont pas sans rappeler celles employées à Syonfan, département de Boundiali (cf. Xavier le Roy) ; le site de Lindio reste cependant non valorisé au plan touristique, bien que celui-ci accueille un marché d'importance régionale et particulièrement actif. Outre le débouché local, les potières du village parviennent à évacuer vers Abidjan une petite partie de leur production, et il convient de se demander si ce débouché ne pourrait pas être mieux exploité au moyen d'un circuit commercial et de transport adapté. Au total, le chiffre d'affaires a été grossièrement estimé à près de 15 millions annuels.

Le chef-lieu de la sous-préfecture de Niofoin s'inscrit enfin dans le parcours touristique-type du département de Korhogo. Signalons du reste l'initiative prise localement par l'Union des groupements coopératifs afin d'aménager une auberge et de retenir ainsi les visiteurs. En revanche, les sites de Tolman, villages de vanniers et potières traditionnels, de Sakouma, bourg Dioula accueillant des tisserands de N'Ganon spécialisés dans la vannerie et la forge, et plus encore de Somon rassemblant des sculpteurs de haut niveau approvisionnant ceux de Korhogo en lits mortuaires, en chaises et tabourets, sont à ce jour inexploités.

11.4 Approche des comptes de l'artisanat d'art. Des performances améliorables

Les chiffres mentionnés ci-dessous ont un caractère indicatif ; ils sont cependant des ordres de grandeur probables, eu égard aux capacités de production des opérateurs et aux modalités présentes de distribution. Dans l'ensemble, les sites d'artisanat et de commerce des produits de l'artisanat s'inscrivant dans le périmètre touristique de Korhogo réaliseraient un chiffre d'affaires de 1,2 milliard, soit le double du chiffre réalisé par l'hôtellerie et la restauration korhogolaise. L'artisanat est donc à ce jour, au sens strict, une ressource importante pour la région même s'il est loisible de penser qu'il reste sous-valorisé. La moitié du chiffre d'affaires vient du village de Waraniene, dont on a vu qu'il avait su : préserver une structure faîtière forte, s'inscrire dans des circuits de revente locale, nationale et internationale, et résister à la baisse des prix de vente. Globalement, la commune de Korhogo compterait pour 32 % du total d'affaires, les sites de la sous-préfecture pour 56 % et ceux des autres sous-préfectures du département pour 12 % seulement. La valeur ajoutée du secteur pourrait avoisiner les 700 millions.

Bien que non négligeable, le secteur doit faire l'objet d'une réflexion générale visant à : (a) une meilleure intégration de chaque site dans son environnement ; (b) préserver l'artisanat local de la tendance si fréquente à la migration, que la destination finale soit Korhogo ville ou la zone côtière ; (c) une politique de certification d'origine des produits vendus, seule capable d'éviter une progressive dilution des techniques artisanales du Nord ; (d) une stratégie de diversification des produits fabriqués : cas des vanniers et forgerons de la région.

Par ailleurs, la valorisation de l'artisanat doit s'appuyer d'une part, sur l'élaboration de circuits locaux denses et cohérents, reliant les sites les uns aux autres et intégrant, outre l'artisanat au sens strict, la visite de lieux de transformation de produits agricoles : karité, riz étuvé par exemple. D'autre part, le destin du tourisme local reste subordonné à son intégration à des circuits plus amples, incorporant par exemple l'actuelle réserve de la Comoé actuellement dévastée par le braconnage ; le programme Geprenaf de la Banque mondiale, est destiné à réduire les dégâts causés par les populations ivoiriennes et burkinabè riveraines de la réserve, pourrait de ce point de vue améliorer la situation. Il est possible d'envisager des circuits englobant l'aire Sud du Mali et Sud-Ouest du Burkina Faso.

Enfin, rappelons que le profil-type des visiteurs internationaux optant pour le Nord ivoirien permet d'envisager l'aménagement de sites historiques et culturels à Korhogo, actuellement en jachère ; de même que les témoignages photographiques du récent passé de la ville pourraient être valorisés.

XII. Le système financier moderne

12.1. Présentation générale

Les grandes banques du pays sont représentées dans le département de Korhogo. La Banque Centrale (BCEAO) a une agence dans la ville de Korhogo qui supervise les activités financières dans la région des Savanes et le département d'Ouangolodougou. Les grandes banques commerciales ayant des agences dans la ville de Korhogo sont : la SGBCI, la BICICI, la SIB et la BIAO. Ces agences supervisent les activités de leur maison-mère dans toute la région des

Savanes. En 1997, ces quatre agences ont réalisé dans la région un chiffre d'affaires d'environ 1 088 millions et une valeur ajoutée estimée à 606 millions. Le montant des salaires payés à leurs agents est estimé à 289 millions.

L'agence de la BCEAO de Korhogo emploie 61 personnes de façon permanente dont sept cadres. L'installation de l'agence à Korhogo est justifiée par le dynamisme de l'activité économique dans la région. Cette agence veille au bon fonctionnement du système bancaire local et travaille exclusivement avec les agences locales des banques commerciales et la Trésorerie régionale. Elle a pour rôle principal de mettre à la disposition des banques locales : les moyens financiers et matériels nécessaires au bon fonctionnement de leurs activités. Toutefois, elle peut demander des informations ou collecter des données auprès d'autres établissements ou administrations de la ville.

Etat de l'exécution du budget de l'agence BCEAO Korhogo (1996-1997)
(milliers de francs)

Années	1996	1997	96/97 (%)
Dépenses de fonctionnement	397 591	429 206	+ 8
Salaires	298 831	330 426	+ 11
Impôts et taxes	409	510	+ 25
Charges courantes	72 303	70 048	- 3
Autres charges	26 048	28 222	+ 8
Dépenses d'investissement	3 757	7 404	+ 97
Total des dépenses engagées	401 349	436 610	+ 9
Total des crédits ouverts	417 218	469 106	+ 12
Solde	15 870	32 495	+ 105

Source: BCEAO - Agence de Korhogo

L'agence de la BCEAO à Korhogo dispose d'un bâtiment administratif et des villas de fonction d'une valeur initiale estimée à 1 912 millions de francs. En 1996, la valeur vénale de cet équipement est estimée à 1 233 millions. Les ressources de l'agence proviennent essentiellement de l'allocation budgétaire annuelle provenant du siège de la BCEAO. Ce budget est en nette évolution : il est passé de 417 millions en 1996 à 469 millions en 1997, soit un accroissement de 9%. D'autres ressources proviennent des commissions, intérêts et services divers à la clientèle. Celles-ci sont marginales et sont estimées à 6,5 millions en 1997.

L'agence de la BCEAO assure la gestion des comptes des banques de la place ouverts dans ses livres. Elle reçoit les versements des banques à ses guichets et effectue des paiements aux profits des banques. Elle anime également la Chambre de compensation où s'échangent quotidiennement les valeurs des banques. En 1997, au total 249 séances de compensation ont eu lieu, traitant des opérations d'une valeur globale de 27 milliards. En 1996, les opérations traitées étaient valorisées à 24 milliards contre 20 milliards sur les 15 mois de l'exercice 1994/95. Cela montre un regain d'activités dans la région depuis 1995. Cela est confirmé par l'analyse du bilan intégré des banques qui montre que le montant des dépôts et des crédits octroyés au secteur privé est en nette augmentation. Le montant des dépôts est passé de

12 382 millions fin décembre 1995 à 14 633 fin décembre 1997. Le nombre des comptes est passé respectivement de 17 025 à 19 359. Le montant des crédits octroyés a suivi la même tendance : il est passé de 2 062 millions en 1995 à 2 656 millions en 1997. Les entreprises sont les principaux bénéficiaires des crédits. En 1997, leur part était de 59 % de l'ensemble des crédits alors qu'ils ne représentaient que 8% des bénéficiaires. Mais ce sont des crédits à court terme. Les crédits à long terme en 1997 ont été accordés à 22 bénéficiaires pour un montant global de 87 millions. Le faible montant de crédits à long terme octroyés résulte des taux d'intérêts élevés qui découragent les investisseurs mais aussi les projets à financer dans les petites villes qui sont le plus souvent « non bancables ».

12.2. Analyse des dépôts et des crédits

Au cours de l'année 1997, l'Agence BCEAO-Korhogo a émis 22 291 millions de francs de dispositions et en a reçues 16 740 millions ce qui dégage un solde négatif de 5 551 millions correspondant aux sorties nettes de fonds en direction des autres agences. La plus grande partie de ces émissions et réceptions s'effectue avec l'Agence d'Abidjan qui a émis 15 060 millions et reçu 11 550 millions, soit un solde négatif de 3 510 millions. L'Agence BCEAO travaille également avec les agences de Bouaké (1 090 millions émis contre 4 400 millions envoyés) et de San Pedro (5 360 millions émis contre 150 millions reçus). Au niveau des banques commerciales, la SGBCI est la plus grande émettrice avec 15 930 millions émis en 1997. La BIAO-CI est la plus grande réceptrice avec 7 670 millions émis. Elle est suivie par le Trésor Régional qui a émis 4 150 millions au cours de la même année. Dans l'ensemble, la banque commerciale leader de la région est la SGBCI tant au niveau des dépôts qu'au niveau de la clientèle.

Les opérations de change enregistrées par la BCEAO-Korhogo au cours de l'année 1997 ont porté essentiellement sur les francs français. Les entrées enregistrées s'élèvent à 89 millions de FCFA, alors que les sorties se chiffrent à 112 millions. Ces sorties se rapportent essentiellement à des expéditions de francs français sur Abidjan.

On note également la présence dans le département d'autres organismes d'épargne comme : la COOPEC (Coopérative d'épargne et de crédit) et les FLEC (Fonds locaux d'épargne et de crédit), mais aussi des compagnies d'assurance. Parmi les grandes compagnies d'assurances représentées dans la ville de Korhogo, on peut citer l'Union Africaine, l'AFRAM, l'Abidjanaise d'Assurance, l'Alliance Africaine d'assurances, la MACI-Somavie, le Groupama-Vie et la SIDAM qui supervisent les activités de leur maison-mère dans la région des Savanes. En 1997, ces compagnies d'assurance ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1 820 millions et une valeur ajoutée estimée

**Montant des dépôts
(en millions)**

Année	Déc. 95	Déc. 96	Déc. 97
Total	12 382	12 244	14 633
Compte Chèque	1 418	1 323	3 382
Compte Entreprise	2 430	1 765	3 060
Compte Epargne	5 173	5 366	6 010
Compte à Terme	3 361	3 790	2 181

Nombre de comptes

Année	Déc. 95	Déc. 96	Déc. 97
Total	17 025	16 506	19 359
Compte Chèque	4 768	4 526	4 951
Compte Entreprise	379	314	451
Compte Epargne	11 418	11 262	12 295
Compte à Terme	460	404	1 662

**Montant des crédits octroyés
(en millions)**

	1995	1996	1997
Total	2 062	2 388	2 656
Crédits court terme entreprises	1 190	1 335	1 553
Crédits à court terme particuliers	732	942	1 016
Crédits à long terme	140	111	87

Nombre de bénéficiaires des crédits

	1995	1996	1997
Total	1 566	1 511	2 152
Crédits à court terme entreprises	63	105	165
Crédits à court terme particuliers	1 503	1 406	1 965
Crédits à long terme			22

Compte des agences des banques commerciales et des compagnies d'assurance

EMPLOIS	
Consommations intermédiaires	477
Charges courantes	1 618
Impôts	51
Salaires	442
EBE	321

RESSOURCES	
Chiffre d'affaires	2 908

Source : Ecoloc - Korhogo

QUATRIÈME PARTIE :

ETAT ET MUNICIPALITÉS

FACE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

XIII. Système éducatif du département

Impact, coûts et efficacité

On indiquera d'emblée quelques ordres de grandeur du système éducatif départemental qui donneront une idée de l'importance locale de ce secteur, en particulier pour la commune de Korhogo tirant partie de la concentration des infrastructures éducatives du secondaire et du supérieur, ainsi que de l'enseignement technique. Au-delà de ses fonctions strictement éducatives, il convient d'insister, sur le rôle structurant du « complexe » scolaire dans la vie sociale du département et de la commune. Il n'est pas exagéré de dire que Korhogo est une ville d'élèves : bien que la zone soit fortement sous-scolarisée, la commune accueille environ 33 000 élèves et s'anime au rythme des rentrées scolaires qui sont autant d'événements majeurs à l'échelon local. Par ailleurs, fort de quelque 1 000 salariés, le corps professoral et administratif constitue l'armature principale des classes urbaines moyennes de la ville et « pèse » à lui seul près de 1,5 milliard de pouvoir d'achat annuel. Les ménages korhogolais consacrent un montant équivalent aux frais annuels de scolarisation, soit environ 5 % de leurs dépenses de consommation. Le département de Korhogo est géré par trois circonscriptions d'inspection de l'enseignement primaire, soit Korhogo I, II et III, qui regroupent quelque 260 écoles pour environ 45 000 enfants scolarisés et près de 1 100 enseignants en exercice. Le CAFOP-Korhogo accueille 425 élèves encadrés par 23 professeurs et 11 instituteurs formateurs. Pour sa part, l'enseignement secondaire général compte 18 établissements pour environ 300 classes et 15 000 élèves encadrés par plus de 400 enseignants. L'enseignement technique peu développé, regroupe quelque 440 élèves encadrés par une cinquantaine d'enseignants. Il existe aussi un système d'enseignement coranique et franco-arabe beaucoup plus difficilement mesurable ; sa capacité d'encadrement, pourrait être de l'ordre de 3 000 à 3 500 élèves pour tout le département.

La rentabilité économique et sociale de l'éducation n'est plus à démontrer, le développement durable d'un pays passant par la scolarisation des nouvelles générations. L'obstacle le plus difficile, dans ce domaine, sera de favoriser une progression harmonieuse du taux de scolarisation dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire, et une réduction des écarts entre garçons et filles. Avec un triplement de sa population dans les 35 prochaines années, et l'ambition de faire passer de 51 % à 90 % le taux net de scolarisation dans le primaire et de favoriser la poursuite des études dans le secondaire, le challenge est difficile à relever d'autant plus que « les taux d'inscription actuels dans l'enseignement primaire ne permettent guère d'espérer une amélioration sensible du taux d'alphabétisation des adultes d'ici à quinze ans, et chaque jour qui passe retarde le moment où les avantages d'un taux d'alphabétisation élevé commenceront à se faire sentir » (Banque mondiale, 1997).

Face à ce défi, le gouvernement ivoirien a mis en place depuis mai 1997, un Plan National de Développement du secteur Education - Formation (PNDEF) afin d'indiquer la façon dont les efforts seront déployés en faveur de l'éducation de base et de l'alphabétisation, tout en veillant à investir dans l'enseignement supérieur. Malgré d'importants efforts budgétaires consentis par l'Etat dans le secteur éducatif, il semble que certains obstacles persistent dans la promotion de l'éducation pour tous. Ce chapitre fera le point sur l'offre d'éducation primaire, secondaire général et technique, ainsi que de l'enseignement supérieur dans le département de Korhogo, les enquêtes ayant privilégié : le recensement des infrastructures publiques et privées, ainsi que du personnel enseignant présent localement ; l'examen des moyens financiers des ménages, et des soutiens de l'Etat en direction du financement des études ; les stratégies éducatives des

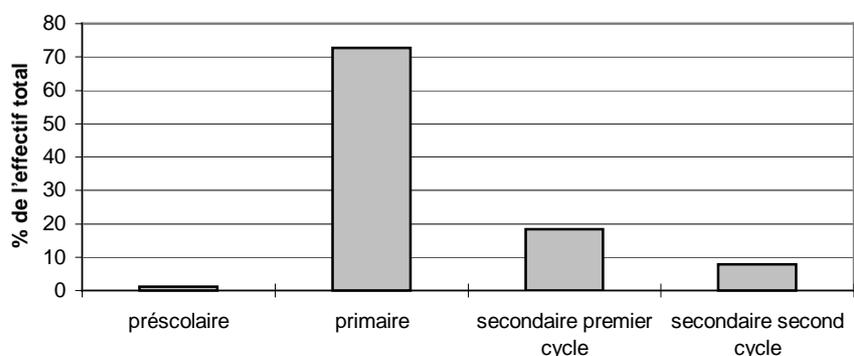
familles résidant dans le département, qui constituent un facteur-clé du taux général d'éducation.

Le délicat problème de la promotion de l'enseignement dans une région de Savane fortement ébranlée par quinze années de crise est au centre de la réflexion. Il est apparu en effet de fortes disparités géographiques au sein du département, une sensibilisation sans doute insuffisante des parents sur l'utilité de l'enseignement, notamment pour les filles qui sont souvent retirées tôt de l'école, un coût de scolarisation élevé par rapport au niveau de vie des ménages qui n'en perçoivent pas toujours l'intérêt à terme, et de fortes tensions liées à l'existence de divers choix alternatifs : investissement éducatif, mise en apprentissage, ou utilisation de la main-d'œuvre familiale, dans le cadre des activités agricoles ou de l'économie populaire urbaine. D'autres obstacles pratiques sont apparus : l'absence de cantines, l'éloignement de l'école, surtout pour les élèves du secondaire, sans omettre les difficultés des enfants non originaires de la commune de Korhogo vivant parfois mal des situations d'accueil ou de placement chez des tuteurs.

13.1. L'enseignement dans le département. Sous-scolarisation, discrimination selon le genre

Au niveau départemental, le nombre d'élèves inscrits en préscolaire en 1997 est faible, soit 701 élèves présents dans les 21 classes de maternelle relevant des secteurs privé et public. Les établissements ne peuvent accueillir et encadrer qu'une très faible proportion d'enfants de trois à six ans.

Proportion d'élèves selon les cycles au niveau départemental (1997)



En revanche, les structures d'enseignement primaire accueillent l'essentiel des effectifs scolarisés du département de Korhogo, soit 43 298 élèves. Les effectifs du premier et du second cycle de l'enseignement secondaire général représentent au total 15 520 élèves, soit 10 900 dans le premier cycle et seulement 4 620 dans le second. Le graphique ci-dessus permet de mesurer l'ampleur des déperditions d'effectifs d'un cycle à l'autre, que celles-ci tiennent aux sorties du système scolaire (cas le plus courant) ou à la poursuite des études hors de la commune de Korhogo.

Carte scolaire de l'enseignement primaire

Avec 254 établissements et 1 068 classes du primaire, les jeunes enfants du département sont mieux encadrés que ceux des autres départements du Nord. Le maintien des classes a été

préservé à l'échelon des chefs-lieux de sous-préfectures et des bourgs : 15 établissements en moyenne sont enregistrés dans les sous-préfectures, ce qui représente 70 % des infrastructures départementales mais seulement 46 % des effectifs scolarisés.

Infrastructures, personnels et effectifs de l'enseignement primaire dans le département (1997)

	Établissements		Classes		Enseignants		Elèves	
Total	254		1 068		1 133		43 298	
Sous-préf. Korhogo	76	30 %	498	46 %	567	50 %	23 493	54 %
Autres sous-préf.	178	70 %	570	54 %	566	50 %	19 805	46 %

Source : Statistiques scolaires du département

A en croire les ratios du tableau suivant, la singularité de l'enseignement primaire des sous-préfectures est la densité non négligeable de l'encadrement. Des différences existent pourtant d'une sous-préfecture à l'autre. Le nombre moyen d'élèves par enseignant, varie de 40 à M'Bengou à 30 à Karakoro, l'écart type étant néanmoins limité à 3,3.

Encadrement des élèves de l'enseignement primaire

	Elèves/enseignant	Elèves/établissement	Elèves/classe
Korhogo sous-préf.	41,4	309	47
Autres sous-préf.	34,9	111	34

Source : DREN

Quel que soit le ratio étudié, la densité des effectifs scolaires est la plus élevée dans la sous-préfecture de Korhogo : la capacité moyenne d'accueil des établissements est trois fois supérieure à celle relevée dans les autres sous-préfectures, les élèves sont nettement plus nombreux par classe. L'encadrement serait de qualité moindre, si l'on s'en remet au nombre moyen d'élèves par enseignants qui suggère, à première vue, une capacité à faire face à la demande d'éducation inférieure à celle notée dans les autres zones du département. Une approche plus qualitative nuance ce constat, puisqu'elle révèle que c'est de la difficulté à scolariser les enfants du monde rural que vient la faible proportion d'élèves par enseignant noté hors de la commune.

Estimation de la population en âge d'être scolarisé

Une estimation de la population départementale des enfants en âge d'être scolarisé a été effectuée à partir des quelques données démographiques disponibles. Des évaluations de population par tranche d'âge pour 1997 ont été faites à l'aide des données des recensements de 1975 et 1988. Ne disposant que d'informations fragmentaires sur l'évolution récente des taux de natalité et de mortalité infantile dans le département, on s'est calé sur la répartition par tranche d'âge de la population de 1988.

Le tableau suivant expose les résultats. Ils ne s'éloignent pas de ceux consignés dans l'étude Santé et démographie de 1994, où était noté qu'en 1988 la population ivoirienne de 6 à 11 ans révolus était de l'ordre de 1 873 000 pour une population globale de 10 816 000 habitants, soit 17,3 % des effectifs. Et qu'elle atteindra 3 704 000 enfants pour une population totale de 22 millions en 2007 ; 16,8 % de la population appartiendront alors à cette tranche d'âge qui représentait 15 % des effectifs en 1975. Notre évaluation pour l'année 1997, indique que les moins de 19 ans révolus représenteraient environ 60,4 % de la population totale du département

de Korhogo. Parmi cette dernière population, les 6–11 ans révolus représentent environ 18,12 % de l'effectif départemental.

**Population par tranche d'âge des sous-préfectures,
de Korhogo sous-préfecture et Korhogo commune
(1997)**

Tranche d'âge	%	KGO Département	KGO Commune	KGO Sous-préf.	Autres Sous-préf.
Total	100,00	477 756	149 448	222 534	255 222
[0 ; 4]	19,97	95 408	29 845	44 440	50 968
[5 ; 9]	15,85	75 724	23 688	35 272	40 453
[10 ; 14]	12,98	62 013	19 398	28 885	33 128
[15 ; 19]	11,65	55 659	17 411	25 925	29 733
+ de 19	39,55	188 952	59 107	88 012	100 940

Sources : Ecoloc – Korhogo 1998, Projections à partir de RGPh (1988)

La distinction entre la sous-préfecture de Korhogo et les autres sous-préfectures du département fait apparaître d'importantes disparités des niveaux de scolarisation des enfants de 5 à 14 ans, et un taux moyen départemental très faible, malgré l'encadrement disponible dont on a vu qu'il n'était pas négligeable. Au total, moins d'un enfant sur trois serait scolarisé pour la tranche d'âge étudiée.

Scolarisation des 5 - 14 ans dans le département (1997)

	KGO sous-préf.	Autres sous- préf.	KGO Département
Population scolarisable *	64 157	73 581	137 737
Population scolarisée **	23 493	19 805	43 298
Taux de scolarisation	37 %	27 %	31 %

*Source : * Ecoloc Korhogo (estimations), ** Statistiques scolaires*

Malgré un taux local de croissance des effectifs de l'enseignement (3,21 %) proche de celui observé au plan national et au niveau départemental (3,25 %), le taux de scolarisation dans le département figure parmi les plus bas de toute la Côte d'Ivoire. Au niveau national, le taux brut de scolarisation pour l'année 1995–1996 était de 71,1 %, et de 41,3 % seulement à Korhogo, il est de 79,7 % à Man. Le taux brut de scolarisation des filles se situait à moins de 36 % dans le département de Korhogo, pour comparaison, il se situe à 70 % à Yamoussoukro. Il importe de souligner, en conséquence, la sous-scolarisation générale de la zone d'étude liée en grande partie à l'exclusion d'une majorité de filles : l'objectif gouvernemental d'un taux moyen de 70 % pour les filles à l'horizon 2015 est, pour la région, hors de portée. La Direction régionale de l'éducation souligne du reste qu'une des raisons de cette situation régionale particulièrement dommageable vient du fait que pour bon nombre de ménages, « la fille est faite pour être mariée et non pour aller à l'école, [...] et que 80% des activités champêtres et domestiques sont exercées par les femmes qui sont d'autant plus réticentes à mettre leurs filles à l'école ».

L'un des grands défis du département et de la région consiste ainsi à impulser une forte croissance des effectifs scolarisés, et en conséquence à analyser les motifs profonds menant les parents au désengagement massif de leurs enfants, et particulièrement de leurs filles, des structures éducatives locales. L'enjeu est double. D'une part, il a été montré que, dans le secteur informel (qui constitue le premier pourvoyeur d'emplois du département) le niveau scolaire jouait comme une variable explicative de la réussite, de la taille des activités et des niveaux de revenus ; dans la durée, une croissance économique significative du département ne

pourra pas faire l'économie d'un relèvement fort du taux de scolarisation. D'autre part, il semble indispensable qu'une politique éducative adaptée aux conditions locales tienne compte : (a) des ressources faibles des ménages, les contraintes financières étant un obstacle majeur à la scolarisation des enfants dans le primaire ; (b) des filières de formation et d'éducation implantées localement, qui doivent garantir aux parents une bonne insertion professionnelle de leurs fils et filles : le rendement de l'investissement scolaire est un critère premier de la stratégie éducative des familles, ou à l'inverse des décisions de mise au travail (PNDEF, 1998).

Abandons entre primaire et secondaire

On a déjà abordé l'importante déperdition d'effectifs entre les niveaux d'enseignement primaire et secondaire : 18,3 % et 7,7 % des élèves du département de Korhogo sont inscrits respectivement dans le secondaire de premier et second cycle. L'abandon de la scolarité entre le primaire et le secondaire se conjugue avec un taux de sortie élevé entre le premier et second cycle du secondaire. Le tableau suivant renseigne sur la persistance, depuis le début des années 1990, de ces faibles taux de transition entre les niveaux éducatifs qui, une fois encore, touche particulièrement les jeunes filles.

Taux de transition des élèves du département de Korhogo (1996)
(%)

Année scolaire	CM2 → 6 ^e	Admission en 2 ^e
1993-1994	45,6	43,8
1994-1995	37,2	41,2
1995-1996	43,3	43,9
1996-1997	42,1	41,3

Source : DPES-MENFB

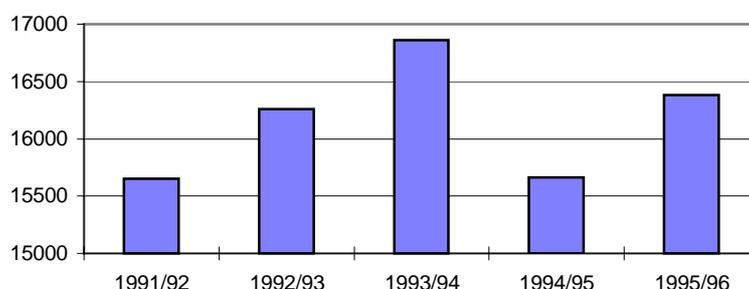
On peut noter d'ores et déjà qu'un premier élément d'explication au blocage dans la poursuite des études est d'ordre géographique. L'effort qu'exige le financement d'études dans une école korhogolaise située loin du village d'origine est en effet largement supérieur à celui qu'impose l'inscription d'un enfant à l'école primaire de ce village. La carte scolaire départementale est à ce titre illustrative : on dénombre 178 écoles primaires dans les sous-préfectures du Nord, commune de Korhogo exclue, mais seulement six établissements secondaires de premier et de second cycles confondus, la majorité de ces établissements enseignent de la sixième à la troisième ; c'est le cas des collèges municipaux de Dikodougou, M'Bengue, Napié, Sinematiali, Sirasso. La concentration des établissements d'enseignement général à Korhogo explique que l'encadrement scolaire des enfants de plus de 11 ans résidant dans les autres sous-préfectures soit inapte à assurer l'accueil sur place de ceux qui ne disposent pas de familles ou de proches dans le chef-lieu de Région.

L'enseignement secondaire général

Les effectifs du premier cycle d'enseignement secondaire sont faibles depuis plusieurs années. Par rapport au reste du pays, Korhogo souffre d'un déséquilibre important dans la croissance des effectifs inscrits dans les collèges et lycées. De 1991-1992 à 1995-1996, la progression des élèves dans le premier cycle s'est faite au rythme de 1,1 % contre 5,9 % pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Signalons cependant que les taux d'admission en sixième ont progressé de 37,2 % à 43,3 % entre 1994-1995 et 1995-1996. Au regard de divers indicateurs, l'enseignement secondaire paraît moins encadré que l'enseignement primaire : on dénombre

plus de 87 élèves en moyenne par enseignant, et plus de 25 % des classes fonctionnent en double vacation. Les professeurs travaillant à Korhogo soulignent le manque de temps pour approfondir les programmes, et les résultats aux examens sont médiocres puisque 35,7 % des élèves obtiennent leur BEPC, et 35,3 % leur baccalauréat.

Evolution des effectifs du premier cycle de l'enseignement secondaire (1991/92 – 1995/96)
(nombre d'élèves)



Il convient de remarquer que l'écart de scolarisation entre garçons et filles se creuse considérablement dès le passage à l'enseignement secondaire, et qu'il se renforce peu à peu de la classe de sixième jusqu'à la terminale, les filles ne représentent plus alors que le quart des effectifs scolarisés. L'école, en conséquence, joue encore très peu un rôle de promotion du « capital humain » pour les jeunes filles du département.

13.2. Enseignement public et privé

L'enseignement primaire comptait en 1995-1996, 7 401 écoles dont 6 692 établissements publics soit 90,4 %, et 709 établissements privés soit 9,6 %. Pour la commune de Korhogo, la répartition confère une place plus importante à l'enseignement privé. Le tableau suivant montre de plus que les élèves de maternelle sont mieux encadrés dans les écoles privées que dans les écoles publiques, le ratio élèves-enseignants y étant respectivement de 18 et 29 ; la double vacation ne touche que 5,7 % des établissements du préscolaire. Plus généralement, il existe une différence sensible dans les taux de transition au secondaire : par exemple, l'école privée Fuggazza enregistre un taux de 91,6 % de passage en 6^e, nettement supérieur au taux moyen départemental de 42,1 %.

Enseignement public et privé primaire du département (1997)

Cycle	Elèves	%	Enseignants	El/Ens.	Classes	El/classe
Préscolaire	701	100,0	28	25	21	33
- privé	159	22,7	9	18	5	32
- public	542	77,3	19	29	16	34
Primaire	43 298		1 133	38	1 068	41
- privé	3017	6,9	81	37	72	42
- public	40 281	93,0	1 052	38	996	40

Source : DREN Korhogo

Des taux de réussite sensiblement plus élevés dans le privé

La remarque précédente reste valable pour l'enseignement secondaire. Les entretiens menés auprès des chefs d'établissement mettent en effet en évidence des taux de réussite au BEPC et

au baccalauréat nettement supérieurs dans les établissements privés. Le collège privé Sainte Elisabeth obtient un taux de 91,2 % au BEPC, contre 30 % au collège Houphouët-Boigny. De même, le lycée privé Don Bosco atteint 61 % de réussite au baccalauréat, contre 35 % de réussite au plan national.

Les établissements d'enseignement secondaire présents à Korhogo accueillent 12 770 élèves, dont 67 % fréquentent des établissements publics et 33 % des structures privées. La place occupée par le privé est donc loin d'être négligeable dans la commune ; elle s'explique par les moyens dont disposent les parents aisés pour assurer un rendement élevé de leur investissement scolaire. Les collèges présents dans les autres sous-préfectures du département sont, pour leur part, trop peu nombreux pour assurer la formation des élèves résidents : ils en accueillent néanmoins 2 000, les autres étant tenus de s'installer à Korhogo pour poursuivre leurs études. A Korhogo, le lycée Houphouët-Boigny, établissement de première importance, concentre le quart des élèves du secondaire. Le collège Bema Coulibaly, première structure privée, en accueille 7 %. La moyenne des effectifs par classe est de 37 élèves, la double vacation touche 25,6 % des établissements secondaires de sorte que le nombre moyen d'élèves par enseignant s'élève à 87, public et privé confondus.

**Infrastructure et effectifs scolarisés
des établissements secondaires publics et privés départementaux (1997)**

Etablissement public Korhogo (55%)	Premier cycle	Second cycle	Total	%
<i>Ensemble</i>	5 555	2 980	8535	100
Lycée Houphouët-Boigny	1 934	1 140	3 074	36
Lycée moderne	0	1 237	1 237	14
lycée municipal	1 492	603	2 095	25
Collège moderne	2 129	0	2 129	25
Etablissement public S/P (13%)	Premier cycle	Second cycle	Total	%
<i>Ensemble</i>	1 906	110	2 016	100
Collège Dikodougou	470	0	470	23
Collège M'Bengue	281	0	281	14
Collège Napié	365	0	365	18
Collège Sinematiali	622	110	732	36
Collège Sirasso	168	0	168	8
Etablissement privé Korhogo (27%)	Premier cycle	Second cycle	Total	%
<i>Ensemble</i>	2 865	1 371	4 236	100
Collège Bema Coulibaly	460	476	936	22
Collège Don Bosco	0	336	336	8
Collège Loniya	384	186	570	13
Collège Nanlo Bamba	286	85	371	9
Collège Sakanoko	329	172	501	12
Collège Marcelin Champagnat	375	0	375	9
Collège Kimou M'Bra	296	25	321	8
Collège Ste Elisabeth	430	0	430	10
I.F.P.G. Korhogo	305	91	396	9
Etablissement privé S/P (5%)	Premier cycle	Second cycle	Total	%
<i>Ensemble</i>	574	159	733	100

Source : DREN, enquête Ecoloc - Korhogo

Les écarts de performances public-privé : des causes multiples

L'écart des performances entre les établissements publics et privés apparaît élevé. Les établissements privés catholiques bénéficient d'appoints financiers non négligeables provenant de congrégations religieuses, espagnoles ou françaises, qui permettent à des familles étrangères de parrainer la scolarité de certains élèves. Outre ces soutiens, plusieurs établissements reçoivent des subventions publiques permettant à certains élèves de payer leur scolarité. Pour ces écoles, un cercle vertueux semble bien s'instaurer : l'Etat accorde des bourses en raison de la réussite des élèves, ce qui les incite à étudier et permet aux établissements d'accueil de se concentrer sur la sélection de l'encadrement professoral, sur l'environnement du travail et dans certains cas sur le suivi post-enseignement des enfants, de sorte que les résultats s'améliorent et donnent droit à des bourses supplémentaires. Ainsi, à ce jour, des bourses de scolarité sont fournies à 70 % des élèves du collège Don Bosco, à 74,8 % de ceux de Sainte Elisabeth et à 75,2 % de ceux du collège Champagnat. Signalons que les élèves y ont la possibilité, pour une somme d'environ 6 000 francs par an, de louer les livres nécessaires pour une bonne scolarité. Enfin, le collège Don Bosco et Sainte Elisabeth disposent respectivement d'un internat pour 32 et 140 filles. Dans le secteur public, le lycée Houphouët-Boigny reste le seul à disposer d'un internat de 486 lits, dont 23 % sont occupés par des filles.

Les données collectées sur la qualité et aux résultats comparés de l'enseignement public et privé doivent être interprétés de façon nuancée. Accorder des bourses d'enseignement selon le seul critère du mérite passé induit de fait une discrimination envers les enfants issus de milieux défavorisés et rencontrant des difficultés matérielles, parfois environnementales, pendant leurs études. Nous y reviendrons par l'analyse des questionnaires administrés aux élèves sur leurs conditions de vie. Dans l'attente, signalons que les milieux d'élèves fréquentant les établissements public et privé sont tendanciellement différents : on trouve dans le privé une proportion plus élevée d'enfants issus des catégories aisées de la population locale, et d'enfants appartenant à des familles de cadres locaux installés à Abidjan.

Nombre moyen d'élèves par classe dans quelques établissements (1997)

Enseignement privé	
Lycée Don Bosco	37
Collège Sainte Elisabeth	25
Collège Marcelin Champagnat	42
Collège lycée Bêma Coulibaly	47
Collège Kimou M'Bra	43
Enseignement public	
Lycée Houphouët-Boigny	49
Collège Moderne	79

Source : Ecoloc Korhogo

L'écart des performances s'explique sans doute par de meilleures conditions de travail : encadrement, locaux, bibliothèques et prêts de livres, etc... ainsi que par un niveau plus élevé d'encadrement (cf. tableau ci dessus) dans le privé, notamment le privé confessionnel. Mais on peut également évoquer l'effet incitatif des salaires versés aux professeurs : l'amplitude des salaires du privé, mise en relation statistique avec les résultats des établissements, montre en effet qu'une corrélation positive existe entre ces deux variables.

Notons que le caractère confessionnel de plusieurs établissements privés de Korhogo n'est pas un critère d'accès à l'enseignement³⁶ ; par exemple, le collège Sainte Elisabeth compte 34 % d'élèves catholiques, 5 % de protestants, 35 % de musulmans, enfin 23 % et 3 % respectivement d'enfants non baptisés et animistes. Au collège Marcelin Champagnat, 48 % des élèves sont chrétiens, 32 % musulmans, 15% non baptisés et 5 % animistes.

Au total, l'enseignement privé joue un rôle d'encadrement non négligeable à l'échelon communal et affiche des performances élevées, en particulier les établissements confessionnels. Les données comptables collectées auprès des établissements et complétées par des sources administratives locales permettent d'évaluer le chiffre d'affaires (subventions comprises) du secteur d'enseignement privé korhologais à 325 millions, la valeur ajoutée à 183 millions. Les écoles privées distribuent annuellement 145 millions de salaires, et emploient en permanence 212 personnes.

Les difficultés rencontrées par les élèves : quelques résultats d'entretiens

Il a paru utile de laisser la parole aux jeunes scolarisés, garçons et filles, pour qu'ils évoquent librement les difficultés rencontrées pendant leur parcours scolaire. Des entretiens ont été menés dans plusieurs classes d'établissements d'enseignement secondaire, portant sur leur environnement familial, les ressources financières, les conditions d'accès à l'établissement. Par définition, cette enquête ponctuelle exclut de son champ les garçons et filles déjà sortis du système éducatif local – ceux qui ont probablement éprouvé les difficultés les plus graves. Quoiqu'il en soit, un dépouillement des entretiens fait apparaître :

- (a) l'extrême inquiétude des jeunes originaires des sous-préfectures voisines, ou d'autres départements de Côte d'Ivoire, envers les conditions d'hébergement chez des tuteurs, qu'ils soient ou non des parents. A la difficile rupture psychologique qu'induit la distance aux pères et mères, s'ajoutent parfois des situations de précarité financière et d'intégration dans les familles d'accueil envers qui une dette est contractée ;
- (b) les distances considérables à accomplir chaque jour pour se rendre dans les établissements situés pour la plupart à la périphérie de la ville ;
- (c) l'absence de cantines dans la plupart des établissements : rappelons que 124 écoles primaires du département, pour l'essentiel rurales, ont une cantine, les rares collèges et lycées de la ville pratiquent un tarif d'environ 100 francs par repas, alors que le niveau des revenus des parents exclut qu'ils puissent se nourrir convenablement à proximité des écoles ;
- (d) pour certaines jeunes filles, la combinaison de situations financières précaires, d'une incertitude sur l'avenir de leur scolarité, de la distance géographique envers les parents proches conduisent à la recherche de protecteurs masculins qui n'est pas sans de multiples conséquences dommageables : risque de grossesse mettant fin à la scolarité, dérives affectives et sociales, etc.

³⁶ La première école catholique de Korhogo date du début du siècle, et fut créée par des prêtres de la Société des missions africaines de Lyon. Elle fut fermée en 1908 par décision du gouvernement afin de ne pas nuire à la création des écoles publiques dans les centres. Le véritable essor des établissements scolaires catholiques date cependant de 1954, avec l'extension de l'école des filles de Korhogo et la construction d'une école de garçons dont la capacité d'accueil est alors de 320 élèves.

Ces quelques remarques attirent l'attention sur les mesures susceptibles d'être engagées à l'initiative des responsables locaux : ainsi, un suivi et une formalisation des situations d'accueil chez des tuteurs résidant dans la commune pourrait être mis en place. De même, l'ouverture de lignes de transport sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest (dont les conditions de rentabilité devraient être analysées) allégerait considérablement les temps de déplacement. Pareillement pour la restauration de proximité, éventuellement sur la base des « coûts partagés » entre les enfants, les autorités communales, les entreprises locales. Il faut enfin indiquer qu'une meilleure compréhension des difficultés spécifiques des jeunes filles scolarisées passe sans doute par l'amélioration du taux de féminisation du corps professoral à Korhogo. Si, au plan national, les femmes représentent 37 % des enseignants du privé et 18 % dans le public, on notera que le taux de féminisation à Korhogo est plus faible encore : 15,2 % des effectifs globaux, dont 20 % exercent dans le privé. Or, les femmes enseignantes ont un rôle central à jouer dans le système éducatif local, tant au plan de la sensibilisation des filles (en matière de contraception par exemple) qu'à celui du conseil individuel, ou de la réponse ponctuelle à une situation de détresse.

13.3. Les établissements d'enseignement technique. Une opportunité pour le département

Effectifs et infrastructures

La création récente d'une Direction régionale de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'artisanat montre l'intérêt porté au développement local de l'enseignement technique. Il existe, dans le Nord, sept établissements publics d'enseignement technique répertoriés dont deux se trouvent à Odienné, deux à Ferkessedougou et un à Korhogo—le Centre de formation professionnelle (CFP). S'y ajoutent divers établissements privés d'importance très variable, la répartition entre public et privé étant la suivante :

Etablissements publics et privés d'enseignement technique (1997)

Public (Région) Etablissement	Effectif			Privé (local) Etablissement	Effectif		
	Garçons	Filles	Total		Garçons	Filles	Total
Total	789	91	880	Total	131	265	396
CFP Korhogo	104	6	110	IFPG Korhogo	100	110	210
AAP Ferké	10	0	10	CFCB Korhogo	16	119	135
CFP Ferké	133	7	140	SIRATEC Formation	3	11	14
CFP Toubá	78	2	80	Lycée privé K.P.F.	12	25	37
CFP Mankono	116	4	120				
AAP Odienné	10	0	10				
CFP Odienné	94	1	95				

Source : DRET - Korhogo

En terme d'encadrement, l'enseignement technique apparaît privilégié, aussi bien dans les établissements publics que privés. Au plan régional, le nombre moyen d'élèves par atelier et par enseignant est de 12, le nombre d'élèves par classe étant de 18. De plus, l'entrée dans ces établissements techniques se solde par une réussite quasi-générale, le taux d'abandon étant nul, le redoublement n'existant pas, le taux de promotion étant situé entre 98 et 100 %. Les filles sont majoritaires dans les établissements privés où elles représentent plus de 67 % des effectifs ; elles sont en revanche très minoritaires dans les établissements publics, soit 10 % de l'effectif total. Le type de formation proposée explique cette segmentation. Les établissements

publics proposent des spécialisations en mécanique, électricité, chaudronnerie, ferronnerie, maçonnerie, soudure, charpente métallique, tandis que les établissements privés délivrent des formations en secrétariat, couture, broderie ou assistante sanitaire. L'ensemble des formations publiques sont diplômantes (CAP et BEP) et les établissements ont passé des accords avec des artisans et des entreprises de Korhogo pour prendre ces élèves en apprentissage.

Les établissements publics

Une aide importante de l'Etat est accordée aux établissements publics où 64 % des effectifs reçoivent une allocation de bourse, 72 % étant en internat. Les conditions d'étude des élèves sont, dans l'ensemble, nettement meilleures que dans l'enseignement secondaire général et le nombre d'enseignants et de personnels administratifs est, relativement aux effectifs scolarisés, très élevé, soit 175 travailleurs pour 880 élèves. Il reste que le rendement du technique public est finalement modeste pour la région, d'une part, en termes de débouchés professionnels pour les élèves puisque les taux de chômage postcolaires sont nettement supérieurs que ceux relevés dans l'enseignement général, et d'autre part, en termes de capacités d'absorption des entreprises locales qui considèrent que les exigences des diplômés ne correspondent ni à leurs possibilités financières, ni même aux besoins techniques les plus pressants. Par ailleurs, le problème majeur du Centre de formation professionnel de Korhogo réside dans l'obsolescence de ses équipements techniques et l'absence de matériel didactique.

Effectifs de boursiers et d'internes dans les établissements publics techniques

Etablissement	Boursiers			Internes			Effectifs Totaux
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Total	527	42	569	597	37	634	880
CFP Korhogo	60	0	60	90	0	90	110
CFP Touba	78	1	79	78	0	78	80
CFP Mankono	83	3	86	83	0	83	120
AAP Odienné	0	0	0	0	0	0	10
CFP Odienné	76	1	77	76	0	76	95
AAP Ferké	0	0	0	0	0	0	10
CFP Ferké	63	0	63	103	0	103	140
LP Odienné	167	37	204	167	37	204	315

Les établissements privés

Le nombre d'établissements privés habilités à délivrer des diplômes d'Etat tels que BEP, CAP et baccalauréats professionnels sont encore peu nombreux au niveau national, bien que beaucoup soient en attente d'une homologation délivrée par le Ministère. A Korhogo, l'Institut de Formation Professionnelle et Générale (IFPG) qui dispense des cours de préparation au BEP de secrétariat et de comptabilité, au BTS et Baccalauréat de gestion, et également un cursus général de la sixième à la terminale, dispose seul de subventions gouvernementales pour financer la scolarité des étudiants. Cette habilitation lui permet de délivrer des diplômes reconnus, et d'obtenir ainsi la confiance des parents d'élèves.

Les autres écoles décrites ci-dessous sont toutes en attente d'homologation. Elles proposent soit des formations de couture et broderie (CFCB), d'infirmier assistant (SIRATEC Formation), des enseignements de gestion et de comptabilité, voire aussi des enseignements ménagers comme c'est le cas à l'IFEF. L'une des caractéristiques des élèves inscrits dans ces formations tient à ce qu'ils ont pour la plupart été longtemps déscolarisés. Une grande majorité s'est arrêtée au

niveau du primaire, d'autres sont illettrés. Des cours de remise à niveau sont en conséquence proposés à ces étudiants. Il est important de noter que, malgré un coût élevé des formations, soit par exemple 85 000 francs pour une année de couture et 110 000 FCFA pour une année d'assistant infirmier, près de 400 parents sont prêts à faire un effort financier, notamment pour l'éducation des filles. Il existe ainsi un « second marché » scolaire, auquel font appel les parents après un premier échec éducatif des enfants ; il resterait à donner à ce marché une dimension supplémentaire, d'une part, au plan des débouchés professionnels – on ne peut en effet que s'interroger sur l'efficacité ultime de formations plutôt généralistes et dont on sait qu'elles offrent peu de débouchés d'emplois salariés et d'autre part, au plan des coûts d'inscription.

Financement des établissements techniques privés

	Elèves		Boursier	Total droits de scolarité		Salaires prof./mois	Invest./an	Frais de fonct°.
	Filles	Total		Parents	Etat			
CFCB	90 %	125	0	8 205 000		37 000	2 920 000	3 082 000
Siratec	11 %	14	0	1 260 000		122 000	1 077 000	730 000
IFPG	33 %	604	34 %	48 120 000	85 670 000	177 491	19 300 000	11 383 152
IFEF	100 %	150	0	2 950 000				

Source : Ecoloc - Korhogo

On constate une grande disparité des moyens de financement mobilisés par chacun des établissements, et qui explique que certains d'entre eux, par exemple le CFCB, atteignent à peine le seuil de rentabilité. Cette disparité explique sans doute la diversité des niveaux de rémunération des professeurs. Au vu des taux de réussite de l'IFPG, soit 75 % au BEP, 50 % au baccalauréat G1 et G2, et 50 % aux épreuves du baccalauréat et du BEPC, on peut se demander si la qualité de l'enseignement n'est pas, comme pour l'enseignement général, positivement corrélée avec le niveau de salaire. On ne dispose toutefois d'aucune possibilité de vérifier le constat, puisque seul l'IFPG soumet ses élèves à des examens nationaux.

13.4. L'enseignement universitaire à l'URES de Korhogo. Une initiative à consolider

Il existe à Korhogo une Unité Régionale d'Enseignement Supérieur (URES), spécialisée dans la gestion agro-pastorale et dont les cours sont actuellement dispensés dans l'enceinte du lycée Houphouët-Boigny. Au terme de la première année d'existence de cette unité, produit de la décentralisation des Universités ivoiriennes, le taux de passage en deuxième année a été de 77 %. Pour l'année universitaire passée, l'unité a accueilli 131 étudiants de première année et 101 de deuxième année. La majorité (60% selon le délégué général des étudiants) est originaire de Bouaké, les autres étudiants venant de la région de Savane.

Le nombre de boursiers est faible, soit seulement quatre en première année et 44 en seconde année ce qui représente à peine 20 % des effectifs totaux. Les boursiers bénéficient d'une allocation de 20 000 francs mensuels, et une cité universitaire assure le logement de 90 % de ces étudiants pour un montant de 3 000 francs par mois. Aucun restaurant universitaire n'existe sur le campus, et les moyens de transport sont limités. Ces difficultés matérielles, combinées : (a) à l'incertitude sur la nature des enseignements et des diplômes qui seront délivrés ; (b) à la localisation du site universitaire ; (c) aux capacités d'encadrement professoral très modestes – pour l'année 1996-1997, sept heures de cours par jour étaient assurés pendant cinq jours ; l'année suivante, seuls deux jours et demi de cours ont pu être maintenus, faute de personnels –

ont conduit à différentes perturbations dans le fonctionnement de l'URES pendant l'année 1997-1998. La construction désormais commencée du campus de Korhogo – pour un investissement public d'un milliard l'an pendant trois ans – devrait à terme tempérer les mécontentements, et affirmer la fonction d'enseignement supérieur de la commune.

13.5. Systèmes éducatifs et confessionnels non reconnus par l'Etat

Divers centres d'alphabétisation existent dans le département de Korhogo, animés par exemple par la CIDT ou encore par divers organismes non gouvernementaux, professionnels et confessionnels, qui prennent en charge l'alphabétisation en français et en langue locale : Sénoufo et Dioula. Ces initiatives, dont 13 sont situées à Korhogo, sont d'autant plus opportunes que les centres qui devaient être pris en charge par l'Etat ne sont plus fonctionnels. Il convient aussi de mentionner le financement sur ressources UNESCO de cycles d'alphabétisation en direction d'adultes et de jeunes. Sur la région Nord, 37 classes travaillant en cours du soir sont fonctionnelles, et accueillent 632 élèves dont 137 filles encadrés par 114 enseignants. A Korhogo, quatre classes dispensent ces enseignements.

Des écoles de confession islamique dispensent aussi des enseignements. On distinguera ici les écoles franco-arabes proposant un mixte d'enseignement général et religieux, des écoles coraniques animées par des marabouts et exclusivement consacrées à l'enseignement du Coran en langue arabe. Les premières sont en nombre restreint mais capitalisent désormais la majeure partie des effectifs scolaires. Elles souhaitent se situer en compromis entre un système éducatif laïc et son alternative purement confessionnelle ; elles seront ci-dessous abordées en détail.

Les secondes sont indissociables du processus d'islamisation de Korhogo au cours du XIX^e siècle, puis de l'enracinement local de maîtres coraniques se réclamant de la *Qadiriya* issue des grandes souches maraboutiques de la boucle du Niger et de Kong. La majeure partie des maîtres ou *Karamogho* des quelques 60 écoles de la sous-préfecture ont une filiation (*isnad*) religieuse avec les grandes figures fondatrices de l'Islam local soit :

- (a) Anzoumana Suare (1830-1913), Almamy de Korhogo pendant 25 ans et fondateur d'une école très réputée, dont le grand-père *Alaji* Suare était originaire du Macina et s'installa à Kong à la fin du XVII^e Siècle. Son fils aîné Fadibi, né vers 1970, dirigea la *medersa* de son père à partir de 1900 et fut un conseiller écouté du patriarche Gbon ;
- (b) Anzoumana Diane, issu d'une famille Mande-Jula d'obédience *Qadiriya*, venu à Kong depuis Dia – Nord-Ouest de Ségou à la fin du XVIII^e Siècle. Né vers 1872 à Bobo-Dioulasso, Anzoumana Diane s'installa en 1884 à Korhogo, après avoir reçu l'affiliation *Qadiriya* à Djenné de *Cheikh* Omar, rattaché par *Cheikh* Bekkaï à la grande famille Kounta. Il dirigea à Korhogo une importante école coranique, reprise à sa mort par son neveu Amara Diane ;
- (c) Moustapha Cissé, né vers 1870, d'obédience *Qadiriya* et issu de la grande famille Cissé du Wagadou. Rattaché à l'Emirat de Sokoto, Moustapha Cissé reçut l'*ouïrd* d'un maître Pullo de l'Emirat du Sokoto et vint s'installer dans l'actuel quartier Koko dont il fut Almamy à partir de 1917 ;
- (d) On mentionnera aussi, parmi les fondateurs locaux de la *Qadiriya*, *Alaji* Ba Fatigui Coulibaly, de l'école de Kong et maître coranique à Koko au début du siècle ; et Bale Coulibaly, disciple de *Karamogho* Sidiki Sakanoko de l'école de Kong ;

- (e) Deux grandes figures historiques de la *Tidjaniya* de Korhogo sont aussi à l'origine d'écoles coraniques toujours actives localement. Celle, tout d'abord, d'Ibrahima Soumaré, issu d'une grande famille Sarakholè de Bakel et venu à Nambigue, au Nord de Korhogo et non loin de Ouangolodougou pour y fonder une école coranique de grande réputation : elle est d'ailleurs mentionnée par l'islamologue Paul Marty, qui signala en 1922 que son fondateur « est un arabisant des plus distingués, le seul à vrai dire de toute la Côte d'Ivoire à pouvoir tenir une conversation en arabe littéraire et qui possède une culture islamique générale ». Celle enfin d'Abdulaye Tamba Bakary, d'origine Toucouleur, dont la carrière de Maître coranique se déroula entre Korhogo et Sikasso ;
- (f) On signalera enfin divers centres d'étude coranique départementaux, tels que : (1) Kadioha, situé au Sud du département de Korhogo. Le bourg fut et reste un centre islamique d'importance régionale, dominant la région pendant un demi siècle – on y dénombre encore une dizaine d'écoles coraniques – par l'influence de Ba Sakanoko Keïta, issu de la chaîne *Qadiriya* de Kong ; (2) le village de Kapele situé dans la commune de Korhogo fut aussi un centre coranique réputé grâce à Sakanoko Labassou, rattaché à l'école de Kong, et surtout à Ba Sanassi Sakanoko dont le grand-père Alaji Sakanoko disposait d'un considérable prestige ; (3) Sinematiali, qui fut une ville étape importante entre Bobo-Dioulasso et Korhogo, et subit l'influence de la *Qadiriya* de Kong par Ba Amara Sakanoko.

Il n'a pas été possible de recenser le nombre des élèves suivant les enseignements des Maîtres coraniques actuels. Toutefois, une estimation raisonnable permet de situer celui-ci entre 600 et 800 pour la commune et la sous-préfecture de Korhogo, et probablement autant dans les autres sous-préfectures du département. L'influence des écoles coraniques a nettement décru au cours des années 1960 et 1970, sous le double effet de la généralisation des écoles publiques et de l'émergence de pôles franco-arabes.

On dénombre à Korhogo cinq écoles franco-arabes importantes, l'une au quartier Dem, trois autres au quartier Delafosse et la dernière à Banaforo. La formation proposée par ces écoles n'est pas reconnue par l'Etat et ne permet pas de présenter les épreuves du BEPC ou du baccalauréat. Il s'agit néanmoins, pour les parents de placer leurs enfants dans un établissement où ils recevront des cours d'enseignement général en arabe et en français, et apprendront de plus les textes de l'Islam. L'une des principales écoles franco-arabes de la ville compte environ 1 000 élèves, les effectifs du primaire étant les plus importants. De la sixième à la troisième, les classes ne comptent plus qu'une vingtaine d'enfants par niveau ; de la seconde à la terminale, les effectifs sont réduits à environ cinq élèves par classe. En l'absence d'un relais universitaire dans le pays, la seule possibilité des élèves est de poursuivre leurs études à l'Université d'Al Azar au Caire ; en fait, un élève seulement a été admis l'an dernier à y poursuivre ses études. Les autres élèves en fin de cycle ont également la possibilité d'enseigner le Coran ou d'accéder au rang d'imam ; toutefois, beaucoup d'enfants scolarisés dans les écoles franco-arabes tentent de rejoindre l'enseignement général laïc, public ou privé, après un examen de passage. Dans l'établissement visité au cours de l'étude, trois professeurs étaient ivoiriens et quatre égyptiens, l'Etat égyptien prenant d'ailleurs en charge les salaires de ces derniers. Les parents participent à la scolarité de leurs enfants à hauteur de 1 000 francs par mois.

XIV. Offre et demande de soins de santé dans le département

Une situation sanitaire précaire

D'importants efforts budgétaires ont été consentis par l'Etat au cours des années 1990, en vue de relever la part des ressources allouées à la santé, soit 8 % environ en moyenne nationale depuis 1994. La majeure partie du budget est dépensé : (a) dans la création ou la maintenance de structures sanitaires publiques ; (b) dans la formation des agents de santé ; (c) dans le versement des salaires du personnel médical et para-médical.

Des déséquilibres entre les ménages persistent néanmoins en matière de recours aux soins de santé, les inégalités d'accès dans le département de Korhogo reflétant la situation nationale. Au cours de l'étude, il a été observé d'importantes disparités liées aux ressources monétaires des ménages d'une part, et d'autre part, aux dotations inégales d'équipements et d'effectifs entre la ville de Korhogo et les zones rurales. Au total, les ressources financières du système de santé publique qui revient au quintile le plus pauvre de la population est inférieur de 64 % à celles revenant au quintile supérieur³⁷ ; et l'écart se creuse entre quelques établissements du département sans moyens pour répondre à une demande forte et en progression, et ceux qui sont en quête de patients.

La situation départementale du système de santé, telle qu'elle a pu être étudiée, indique une nette inadéquation entre la demande de soins et l'offre des services publics, le *gap* n'étant que partiellement comblé par l'émergence (modeste mais effective, et à dynamiser au plus vite) d'un secteur privé fournissant des soins aux ménages solvables. Il semble donc nécessaire et urgent, tant pour le bien être des ménages que pour l'amélioration des capacités productives locales, d'adapter l'offre d'information et de soins aux besoins de base – les moyens devraient être concentrés sur les quelques maladies les plus fréquentes, et des efforts d'information sont indispensables pour abaisser le taux de fécondité régional, le plus élevé de la Côte d'Ivoire – et aux capacités financières d'une population dont le revenu moyen est en-dessous de la moyenne nationale. Le problème du recours insuffisant aux soins de santé modernes des ménages n'est sans doute pas spécifique à Korhogo ; mais il est ici plus pressant puisque « le choix de s'adresser à un centre de santé publique, à un hôpital public ou à une clinique privée pour se faire soigner reflète le revenu des ménages » (Banque mondiale, 1997).

On présentera et commentera dans ce chapitre le recensement de l'ensemble des structures sanitaires et des moyens dont elles disposent, avant d'évoquer, conformément au cadre fixé par le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) un redéploiement géographique des activités plus adapté à la situation korhogolaise.

14.1. Les structures publiques disponibles localement. Un besoin de redéploiement

Les établissements de santé dans la région

La région Nord se compose de trois districts sanitaires : Korhogo, Boundiali et Ferké, qui ont chacun fait l'objet d'enquêtes très précises et complètes au niveau de la Direction de la Planification et de la Programmation Sanitaire (DPPS). Celles-ci ont porté sur le caractère fonctionnel ou non des établissements suivants : dispensaire, maternité, centre de santé, PMI, SSSU, centre médico-social, BSR, CAT, HG, CHR, CHU. L'enquête a permis de faire le point

³⁷ Cf. La pauvreté en Côte d'Ivoire. Rapport n° 15640-IVC de la Banque mondiale, 14 juin 1991.

sur l'ensemble des activités de l'exercice 1995, et sur les super-structures et les infrastructures opérationnelles dans la région.

Le nombre total d'établissements fonctionnels dans la région Nord est de 103 en 1995. Les établissements publics de référence sont au nombre de quatre. Le nombre d'habitants pour un lit d'hôpital est de 1 329, ratio convenable puisque la moyenne nationale est de un lit pour 1 700 habitants. L'une des faiblesses du système régional de soins réside néanmoins dans un ratio population – bloc chirurgical très élevé, soit 915 000, le plus important pour la Côte d'Ivoire, puisque les autres régions ont un bloc pour une population comprise, selon le cas, entre 200 000 et 660 000. En d'autres termes, la région des Savanes accuse un net retard en matière de soins opératoires, qui contraint les populations aisées à programmer (lorsque cela est possible) leurs interventions hors de la zone, et qui élimine les populations pauvres de ce type de soins.

Etablissements sanitaires par secteur, type et fonctionnalité (1995)

Etablissements publics	Total	Fonctionnels	% ensemble
Nature	48	46	100
Dispensaire rural	23	21	46
Centre de santé rural	8	8	16
Dispensaire urbain	1	1	2
Maternité urbaine	2	2	4
PMI Urbaine	1	1	2
Centre de santé urbain	10	10	20
Service de santé scolaire et universitaire	1	1	2
Base de santé rurale	1	1	2
Centre hospitalier régional	1	1	

Source : DPSS (1995)

Il y a en moyenne un établissement sanitaire de base fonctionnel pour 8 460 habitants en tenant compte des secteurs privés et parapublics. Cette couverture semble au premier abord acceptable, si l'on considère que la fourchette généralement admise en Côte d'Ivoire est d'une structure sanitaire pour 5 000 à 10 000 habitants. Par ailleurs, les établissements de santé de base paraissent bien implantés, la distance moyenne d'accès aux établissements étant de cinq kilomètres – à l'exception des sous-préfectures de très faible densité de population où la desserte moyenne passe à 10 kilomètres et plus. L'indicateur de synthèse de localisation mesurant les critères d'implantation géographique des établissements sanitaires de base par rapport aux habitations périphériques est relativement convenable, soit 6,8/10.

Dans l'ensemble du département, 95 % des établissements de santé publique sont fonctionnels, et 65 % des structures sont localisées dans les villages situés hors de la commune de Korhogo. Les centres de santé présents en milieu rural assurent les soins de première nécessité relatifs au traitement du paludisme, des maladies respiratoires, des diarrhées et anémie, et plus rarement des campagnes de vaccination. La pénurie de personnel médical apte à diagnostiquer des maladies plus spécifiques explique en partie ce constat. Les centres plus spécialisés comme PMI, maternités, CHR, SSSU sont quant à eux localisés dans la commune de Korhogo.

Si le nombre des infrastructures sanitaires disponibles localement est comparable à celui d'autres régions du pays, il n'en va pas de même pour le personnel médical et paramédical qui y est affecté. Une comparaison des taux de couverture nationaux et korhologolais fait apparaître une nette désaffectation du corps médical pour la région Nord puisque, selon la Direction de

l'information et de la planification sanitaire³⁸, on dénombrait en 1995 environ un médecin pour 13 000 habitants en Côte d'Ivoire, Korhogo ne disposant pour la même année que d'un médecin pour 26 789 habitants ; ce ratio situe le département très loin de l'objectif d'un médecin pour 6 600 habitants, fixé par le PNDS à l'horizon 2005. La même constatation est vérifiée pour le personnel paramédical : alors que la Côte d'Ivoire dispose d'un infirmier pour 3 000 habitants et d'une sage-femme pour 1 700 femmes en âge de procréer, la couverture korhologaise n'est respectivement que d'un infirmier pour 3 530 habitants et d'une sage femme pour 2 277 femmes en âge de procréer.

Personnel médical dans le département de Korhogo

	Effectif			Effectif / établissement		
	Médecin	Infirmier	Sage femme	Médecin	Infirmier	Sage femme
KGO district	6	65	29	0,13	1,44	0,64
Ss-pr. hors KGO	2	37	12	0,07	1,23	0,40
Ss-pr. KGO hors commune	0	9	6	0	1	0,67
KGO commune	4	19	11	0,67	3,17	1,83

Source : DPSS (1995)

Les suggestions actuelles de la DPSS sont en faveur d'un triplement du nombre des médecins, et simultanément d'une préservation du nombre des infirmiers et des sages femmes. Dans le contexte du Nord, il faut se demander si, à l'évidente nécessité de relever la proportion des médecins, ne se surajoute pas un besoin d'accroître les personnels aptes à fournir des soins de base et d'améliorer leurs compétences généralistes.

On constatera par ailleurs, que le personnel médical est essentiellement concentré dans la commune de Korhogo, avec plus de trois infirmiers et presque deux sages femmes par établissement, tandis que les villages avoisinants de la sous-préfecture n'enregistrent plus qu'un infirmier et moins d'une sage femme par établissement. Ainsi, les femmes résidant hors de la commune et désirant être assistées lors de leur accouchement n'ont souvent pas d'autre choix que de se déplacer en ville. L'absence de moyens de locomotion et de transports en commun dans ces villages oblige les femmes à se rendre à pied à la maternité, ou se résignent à accoucher à domicile. Contrairement à une idée trop souvent répandue, les femmes interrogées au cours de l'étude ont, à de rares exceptions, fait état d'une demande de sécurisation de leurs conditions d'accouchement, et plaidé pour que les accueils en milieu médical soient, en nombre comme en qualité, améliorés.

Il existe une forte hétérogénéité dans le niveau de couverture des communes et des sous-préfectures du département. Ainsi, les établissements situés dans la commune de Dikodougou accueillent en moyenne trois fois plus de visiteurs qu'à Guiembe. Celles de Niofoin et Korhogo ont les ratios les plus faibles de population à charge par établissement de soin. Le nombre de consultations par établissement et par habitant est, de même, très dispersé par sous-préfecture.

³⁸ Cf. Enquête Démographie et de santé 1994. INS et DHS.

Consultations, ratio de fréquentation des établissements de santé dans le département (1995)

	Pop. à charge ³⁹	NB. Ets.	Pop/Ets	ISL	Consultation	Cons./Ets	Cons./pop	Accouch
Moyenne	37 951,5	3,75	10 533	6	13 097,9	3 895,7	0,4247	847,42
Ecart type	45 724	2	5 570	2	11 212	3 214	0,39	1 543
Somme	455 418	45						2 628
Dikodougou	34 319	2	17 160	7,75	9 346	4 673	0,2723	274
Guiembe	11 316	2	5 658	6,75	3 831	1 916	0,3385	141
Karakoro	16 161	1	16 161	5,5	1 344	1 344	0,0832	144
Korhogo (S/P)	179 936	9	19 993	5,35	41 749	4 639	0,2320	1 143
KGO commune	22 921	6	3 820	6,6	26 076	4 346	1,1376	5 658
Komboro	13 409	1	13 409	6,5	13 151	13 151	0,9808	598
M'Bengue	33 288	5	6 658	6,7	10 943	2 189	0,3287	546
Napie	36 987	3	12 329	7,8	14 737	4 912	0,3984	600
Niofoin	20 418	6	3 403	6,6	6 026	1 004	0,2951	184
Sinematiali	39 153	3	13 051	6,16	9 457	3 152	0,2415	436
Sirasso	29 993	5	5 999	6,5	16 118	3 224	0,5374	331
Tioro	17 517	2	8 759	7,5	4 397	2 199	0,251	114

Source : DPSS (1995)

L'indice de synthèse de la localisation indique que la proximité des foyers korhologais aux dispensaires est satisfaisant. De plus, le nombre d'établissements susceptibles de recevoir des femmes en couches sont plus nombreux dans la commune de Korhogo que dans le reste du département. Signalons que PMI et maternités, infirmiers et sages femmes sont majoritairement localisés à Korhogo.

Le nombre de consultations réalisées ne donne pas d'informations sur les capacités des établissements à répondre à la demande potentielle de soins. On constate néanmoins que : (a) la prévention est le maillon faible du système de soins à l'échelon local, comme l'atteste la rareté des réunions d'information (IEC) relatives au planning familial, à l'avortement, aux maladies sexuellement transmissibles et au Sida ; (b) l'ensemble des femmes enceintes, des nouveaux nés et des enfants en bas âge ne sont pas suivis comme ils devraient l'être ; (c) la sensibilisation des jeunes femmes aux risques encourus pendant la grossesse et l'accouchement est très nettement insuffisant.

Il est indispensable de développer les séances d'information et d'éducation collectives et communautaires, qui sont le meilleur moyen (voire le seul) de diffuser, dans un milieu à fort niveau de contrôle social et de dépendance féminine, un savoir permettant aux jeunes filles de se prémunir contre une éventuelle grossesse, les risques de l'avortement, les maladies sexuellement transmissibles. Permettre aux femmes, jeunes filles, mères, matrones et autres accoucheuses traditionnelles, d'acquérir une certaine autonomie de comportement à l'égard de leur santé et de celle de leur famille devrait permettre une diffusion des connaissances au sein des collectifs domestiques qui pourront à leur tour prévenir, soigner les maladies et transmettre leur savoir aux nouvelles générations.

³⁹ Population à charge : Population des localités pour lesquelles l'établissement est théoriquement le plus proche (calculé par la DCGTX).

Consultations préventives dans le département de Korhogo

	Consultations prénatales	Consultations Postnatales	Vaccination	Enfants 40	IEC 41
Moyenne	3 079	83	10 382	560	50
Ecart type	3 134	165	9 563	795	34
Dikodougou	1 513	5	7 943	403	8
Guiembe	779	0	2 050	138	8
Karakoro	5 173	9	3 678	0	26
Korhogo (S/P)	5 914	574	34 653	493	108
KGO commune	11 546	0	0	2 277	48
Komboro	1 712	51	8 983	1 963	76
M'Bengue	2 480	30	19 395	179	38
Napie	2 432	0	8 628	1 092	42
Niofoin	754	45	9 656	0	42
Sinematiali	2 238	197	18 036	88	96
Sirasso	1 623	84	5 040	82	85
Tioro	782	0	6 519	0	20

Source : DPPS (1995)

Si l'on observe le taux d'utilisation des infrastructures sanitaires publiques calculé en nombre de consultations par rapport à la population, on constate qu'il est localement très faible, notamment dans la commune de Korhogo où il est inférieur de 10 points à celui du district. Tel n'est cependant pas le cas pour les taux d'accouchements assistés, qui atteignent 50 % dans la commune alors que deux femmes sur trois accouchent à domicile dans le district de Korhogo. Le suivi des jeunes mères et de leurs enfants est également mieux assuré en ville, les consultations prénatales étant en effet supérieures de 25 % à celles du district sanitaire. De ce point de vue, le travail réalisé au niveau du centre de protection maternelle et infantile et des maternités semble efficace.

Taux d'utilisation des établissements de santé du district de Korhogo (1995)

	Taux d'utilisation ⁴²			
	Consultation	Accouchement	CPN	Vaccination
Korhogo district	23	35	71	22
Ss-préf. hors KGO	27			
Ss-préf. KGO hors commune	19			
KGO commune	13	49	96	

Source : Carte sanitaire, DPPS (1995)

⁴⁰ Nombre de consultations pour les enfants : nombre total de pesée/suivi nutrition.

⁴¹ Nombre de séances d'information et d'éducation communautaires.

⁴² - Taux d'utilisation en consultations curatives = NB. consultants / population à charge
 - Taux d'utilisation en consultations prénatales = NB. consultants (CPN1) / population à charge * Taux de natalité (0.05 %)
 - Taux d'utilisation pour les accouchements = NB. accouchements dans l'établissement / population à charge * Taux de natalité (0.05%).
 - Vaccination = NB. de DTC3 avant 1 an / population à charge * taux de natalité corrigé (0.048%)

Deux types de raisons peuvent expliquer la faible proportion de consultations dans la commune de Korhogo soit :

- (a) les prestations proposées par les établissements de soins sont trop onéreuses, et se traduisent par des prescriptions de produits pharmaceutiques dépassant les moyens financiers des familles, de sorte que celles-ci préfèrent recourir à l'automédication ou, au mieux, font appel à des infirmeries privées travaillant à des tarifs nettement plus bas ;
- (b) les patients interrogés ont souvent mis en cause la qualité des services de soins, l'accueil dans les structures jusqu'à la prescription finale, et la méconnaissance qu'ils ont des spécialités proposées par ces établissements. Le ministère de la Santé Publique, désormais sensibilisé à l'inadéquation entre l'offre et la demande de soins de santé, propose des solutions instaurant dans chaque établissement un Paquet Minimum d'Activités (PMA) apte à répondre aux maladies les plus courantes.

Causes de décès et PMA

Les données du ministère de la Santé Publique relatives aux décès enregistrés dans les centres de santé publique font état d'une forte concentration des causes de mortalité puisqu'en 1996 et 1997, 68 % et 73 % respectivement de ces causes tiennent à cinq maladies : le paludisme, les pneumonies, les cas de naissances prématurées, les anémies et diarrhées. Ainsi, en concentrant les efforts sur ces cinq maladies ou symptomatologies, il devrait être possible d'en atténuer l'impact sur la mortalité des populations locales. Proposer des consultations à prix modique par les établissements publics pour ces maladies, devrait permettre de faire face à une forte demande de soins, à condition toutefois que ces PMA ne donnent pas l'occasion au personnel médical de routiniser et de déresponsabiliser à l'extrême leurs interventions.

Coût de fonctionnement des établissements publics

Les dépenses publiques de santé dans le département de Korhogo ont atteint près de 348 millions pour l'année 1991. Par habitant, la prise en charge publique des infrastructures est de 1 400 francs ; ce montant se révèle plus élevé que dans diverses régions ivoiriennes, par exemple celles du Centre-Ouest (935 francs) et du Sud-Ouest (720 francs), mais reste très en-deçà des coûts moyens prévisionnels définis par le Programme national de développement sanitaire, soit 2 600 francs.

Selon l'analyse de la Direction de la planification et de la programmation sanitaire, le niveau de recouvrement des soins de santé est faible, en moyenne 36 %, l'objectif fixé par l'Atelier étant d'atteindre au moins 80 %. Ce mauvais résultat s'explique par : un déficit d'enregistrement des recettes ; une proportion élevée de patients ne pouvant pas payer pas la totalité des frais de consultation.

Coût de fonctionnement des établissements publics

	Année 1998		Année 1997		
	Frais de fonctionnement	Frais d'équipement	Frais de fonctionnement	Frais d'équipement	Salaires
Total	2 169 4150	14 441 650	140 575 800	33 000 300	174 342 821
Moyenne (francs)	3 099 164	14 441 650	17 571 975	4 125 038	21 792 853
Ecart type (francs)	1 932 733		17 796 399	5 392 091	34 154 437
CHR		14 441 650	57 754 000	17 000 000	99 750 135
District sanitaire	2 500 000		9 000 000	333 300	7 774 790
SSSU	1 375 000		4 750 000		1 784 203
Centres de santé rurale	6 000 000		24 678 300	4 100 000	42 387 242
DR Santé	3 691 650		13 766 000	4 300 000	2 193 987
Dispensaires urbains	1 300 000		4 900 000	1 667 000	8 424 719
CAT	5 268 500		19 741 500	3 000 000	4 199 321
PMI	1 559 000		5 986 000	1 500 000	7 828 424
BSSR				1 100 000	

Source : Ecoloc-Korhogo

L'effort important du gouvernement, qui a élevé de 6 à 8 % les dépenses publiques de santé entre la fin des années 80 et aujourd'hui, n'a pas été suffisant pour atténuer les disparités dans l'accès aux soins entre les différents bénéficiaires. De fait, la répartition des dépenses publiques reste inégale. Par exemple, le montant par sexe des dépenses de santé individuelles n'est pas en rapport avec les besoins plus grands des femmes en matière de soins. Le même type de disparités s'observe entre les différentes catégories d'établissements de soins qui ne bénéficient pas de frais de fonctionnement et d'allocations en personnels en proportion des attentes de la population et de leurs taux de fréquentation.

En 1998, moins de 5 % des frais de fonctionnement reviennent aux centres de protection maternelle et infantile qui prennent en charge les femmes enceintes, les jeunes mères, les nourrissons, les jeunes enfants, et organisent des campagnes de vaccination et des séances d'information et d'éducation communautaires sur l'hygiène de la grossesse, sur l'importance de l'allaitement jusqu'à six mois, sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles, etc. Localement, et eu égard au taux de fécondité élevé, à la proportion élevée des tranches d'âge jeunes et au sexe ratio, les autorités devraient être attentives au soutien de ces activités promotionnelles et préventives.

Part des coûts par catégorie d'établissement (1997) (%)

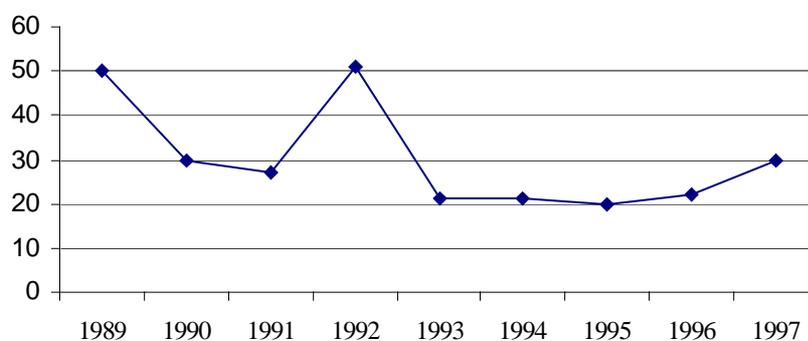
Catégorie	Fonctionnement	Equipement	Salaires
Ensemble	100,00	100,00	100,00
CHR	41,08	51,51	57,21
District sanitaire	6,40	1,01	4,46
SSSU	3,38	0,00	1,02
Centre de santé rurale	17,56	12,42	24,31
DR Santé	9,79	13,03	1,26
Dispensaire urbain	3,49	5,05	4,83
CAT	14,04	9,09	2,41
PMI	4,26	4,55	4,49
BSSR	0,00	3,33	0,00

Source : Ecoloc-Korhogo

Les efforts doivent être orientés vers une nette amélioration des performances : (a) des services aptes à fournir des soins d'assez haute technicité, ce qui est une condition pour que les résidents aisés et leurs familles, autochtones comme allochtones, ne développent pas des projets de migration en zone côtière ; (b) des établissements de soins primaires dont le matériel et le personnel sont insuffisants et qui ne sont pas en mesure de répondre aux attentes populaires de base. L'importance des dépenses du CHR de Korhogo, qui absorbe 50 % du budget local consacré à la santé, n'est pas de nature à améliorer la situation puisque la faible activité de la structure, liée à divers dysfonctionnements : accueil des patients, insuffisance du nombre, de la motivation et des performances du personnel, etc... ne justifie en rien une telle concentration de moyens : le taux d'occupation de l'hôpital de Korhogo est de 20 %, la moyenne nationale étant de 40 %.

Le nombre d'accouchements en milieu hospitalier a nettement régressé au cours des dernières années : 3 097 seulement en 1997, ainsi que le nombre d'hospitalisations, soit 7 939 pour l'exercice passé, pour une durée moyenne de séjour de 5,2 jours. Une réallocation des financements et des activités doit être engagée au niveau communal afin que les établissements disposent des moyens et personnels nécessaires pour répondre à la demande réelle : on constate par exemple que, pour l'année 1995, le taux moyen d'accouchements par sage femme n'était que de 207 pour le CHR, tandis qu'il atteignait 418 et 707 pour les deux maternités. Certes, le pourcentage non négligeable (10 %) de mort-nés rappelle que le CHR répond souvent aux situations d'urgence. Mais le sous-emploi de sa capacité d'accueil lui permet largement d'ouvrir ses portes aux patients distincts des « référés » .

Taux d'occupation du CHR de Korhogo (1989-1997)
(%)



Source : CHR Korhogo, Rapport d'activité (1996 et 1997), MSP

Il est donc urgent de réorienter l'activité du CHR, d'améliorer ses services, sa qualité, son accueil. Malgré l'effort réel entrepris sur le tarif des consultations, le taux de fréquentation reste trop faible, révélant un malaise profond de la structure. Le programme Paquet Minimum d'Activités doit répondre à ce problème en fournissant aux centres de santé les plus fréquentés un éventail de prestations courantes afin de mieux répondre à la demande des patients. De même, l'action de sensibilisation du Centre antituberculeux (CAT) doit être renforcée. Malgré la gratuité de ces services, la maladie reste mal connue des citoyens : un seul assistant social est chargé d'informer la communauté korhologolaise, mais son action mériterait d'être secondée afin de toucher la plus grande partie de la population.

14.2. Les établissements privés. Des initiatives encore limitées et à encourager

Les établissements privés ont été inventoriés au niveau de la commune de Korhogo, soit : (a) 16 infirmeries privées fondées pour la plupart par d'anciens infirmiers retraités de la fonction publique ; (b) une polyclinique et un récent cabinet dentaire. L'ensemble de ces établissements fonctionne avec un personnel permanent réduit : un médecin, un dentiste, un infirmier pour chacune des structures, et seule la polyclinique fait appel à du personnel du CHR afin de prendre en charge les spécialités : elle dispose ainsi de consultations en gynéco-obstétrique, en pédiatrie et en chirurgie. L'établissement répond surtout à la demande de soins généralistes émanant des catégories sociales aisées de la ville préférant les prestations fournies par la clinique à celles du CHR, et des travailleurs du secteur moderne dont la prise en charge médicale est assurée. La qualité du service et l'accueil expliquent sans doute ce choix car les vacations de spécialistes, sages femmes et chirurgiens sont réalisées par les docteurs de l'hôpital. Plus rarement, la polyclinique réalise des consultations prénatales et des accouchements, ou des actes chirurgicaux. On notera que la cherté des consultations et des hospitalisations dans cet établissement, relativement aux centres de santé de base, ne l'empêche pas d'avoir un taux de fréquentation non négligeable. Les seules limites à son activité tiennent : (a) à la faible proportion de salariés présents dans le tissu urbain ; (b) à l'environnement médical korhogolais, qui dissuade les clients potentiels de faire appel à ses services et les pousse à partir à Abidjan pour des interventions complexes.

Récemment installé, un cabinet dentaire réussit progressivement à faire sa place contre les dentistes du marché qui, pour un prix dérisoire, pratiquent des extractions dans des conditions d'hygiène pour le moins insuffisantes. Malgré les tarifs abordables pratiqués par ce chirurgien dentiste, son taux de fréquentation reste encore limité, de l'ordre de cinq consultations par jour dont deux à trois extractions.

Les effectifs sont réduits au minimum dans les établissements privés, notamment dans les infirmeries de quartier où un seul infirmier accueille, dans un local d'une ou deux pièces à peine aménagées, les malades souffrant de fièvre, paludisme, diarrhées, parasites intestinaux ou anémie. Les infirmiers, le plus souvent fondateurs des infirmeries, prescrivent des analyses de selle, de goutte épaisse et soignent à prix modique. La consultation et l'analyse sont ainsi facturées à 500 francs, l'injection intramusculaire à 300 francs. Il est donc possible de soigner un paludisme avec 1 150 francs, médicaments et consultations comprises. Les tarifs pratiqués dans ces établissements, ainsi que l'accueil réservé aux patients, expliquent que nombre de ménages choisissent de s'y faire soigner, et se détournent des centres de santé publique. Les taux de fréquentation des infirmeries privées sont élevés (soit une moyenne de plus de 15 consultations par jour), les prix et la nature des prestations sont ajustés aux pathologies les plus courantes, leur implantation dans les quartiers populaires semblent répondre à une attente des ménages.

Personnels de quelques établissements privés enquêtés

Personnel	Médecin	Para médical	Aide infirmier	Administratif	CA / mois
Polyclinique	1	3	3	2	3 630 000
Cabinet dentaire	1	1	3	1	1 113 000
Infirmerie Soba		1	2		200 000
Infirmerie Mont Korhogo		1		1	200 000
Infirmerie Grand Marché		1	1		150 000

Source : Ecoloc – Korhogo (1998)

Au total, les comptes actuels du secteur privé relatifs à la santé font état d'un chiffre d'affaires total de 153 millions, et d'une valeur ajoutée brute de 90 millions. Les salaires qui y sont distribués représentent 16 millions pour un total de 32 emplois, les impôts et taxes 11 millions – rappelons que la polyclinique bénéficie d'un agrément prioritaire – l'excédent brut d'exploitation représentant 63 millions. Rapporté aux dépenses totales de santé des ménages de la commune de Korhogo, ce secteur en capte 9,5 %, performance non négligeable même si elle peut aisément être améliorée.

Les conditions d'une meilleure couverture médicale par le secteur privé sont sans doute liées à : (a) une amélioration du niveau de vie des populations locales, indispensable pour relever les coefficients budgétaires relatifs aux soins de santé ; (b) à une refonte du système de protection sociale des travailleurs indispensable pour favoriser l'accès aux services médicaux ; (c) à un effort d'investissement supplémentaire de la part des infirmiers exerçant en libéral, qui mériterait d'être soutenus par des structures de prêt spécialisées : dans l'immédiat, les unités de quartiers sont très modestement équipées, et un soutien ciblé à de nouvelles structures permettrait de rajeunir le corps des infirmiers privés, d'ouvrir des débouchés professionnels et de dynamiser le secteur ; (d) à un effort de formation des opérateurs du secteur à la pratique libérale. Il faut enfin insister sur les synergies entre secteur privé et public : il est en effet probable que les populations à niveau de revenus intermédiaires et supérieurs seront d'autant plus consommateurs de soins privés spécialisés que le système de santé local, dominé par les structures publiques, sera fiable.

14.3. La demande locale de soins et de produits pharmaceutiques. Des besoins mal couverts et non couverts

L'enquête menée auprès des ménages urbains et ruraux du département de Korhogo, complétée par les entretiens qualitatifs réalisés auprès des patients et des professionnels du secteur de la santé, ne laissent pas de doute sur : (a) une inadéquation entre l'offre de soins et les besoins effectifs des populations ; (b) une sous-consommation générale de soins médicaux, très souvent combinée à une prescription excessive de médicaments pharmaceutiques par des personnels médicaux cherchant à se prémunir d'un mauvais diagnostic ; (c) une dépense en produits pharmaceutiques représentant plus de 70 % des frais de santé, cette dernière proportion étant une caractéristique classique de la structure des dépenses parmi les ménages pauvres.

En moyenne annuelle par tête, les dépenses de santé s'établissent à environ 9 000 francs dans la ville de Korhogo, soit un coefficient budgétaire de 4,2 % relativement faible au regard de la moyenne nationale, et qui chute à 3,9 % dans les quartiers excentrés de la ville. Les habitants dépensent ainsi un total de 1,4 milliard de francs pour leurs soins, ce qui représente 44 % des frais de santé engagés dans le département et évalués au cours de l'étude à 3,1 milliards. La répartition par poste indique que les médicaments pharmaceutiques et traditionnels comptent pour 78 % des dépenses totales des ménages citadins, les produits vendus en pharmacie dominant largement (88 %) par rapport aux médicaments traditionnels (12 %) ; tandis que les frais d'hospitalisation en représentent 7,5 %. Il vient que les dépenses en consultations de types préventif et curatif ne pèsent respectivement que 4 % et 3 % des charges des ménages. Dans le milieu rural cette fois, les dépenses en médicaments comptent pour 82 % du total des soins de santé, les frais d'hospitalisation pour 3 % seulement, la part des consultations étant ici de 7 %. On notera que les dépenses engendrées par les guérisseurs traditionnels ont peu de poids en ville, soit 2,7 % contre 7 % en milieu rural : ces derniers ne semblent finalement bien implantés que là où la médecine contemporaine a laissé le terrain vide.

On recense cinq pharmacies privées et une pharmacie de santé publique (PSP) au niveau de Korhogo. Leur aire d'attraction dépasse largement les seuls quartiers urbains pour englober les communes voisines, voire les résidents des sous-préfectures du département. En moyenne, chacune de ces pharmacies emploie un pharmacien diplômé et cinq vendeurs sans qualification particulière. Ramené à la population korhogolaise, on dénombre un pharmacien pour environ 25 000 habitants, le service de pharmacie présent dans l'enceinte du CHR de Korhogo assurant par ailleurs la distribution de médicaments aux malades reçus en urgence et aux patients hospitalisés pour un traitement de trois jours maximum. Au cours de l'année 1996 (seule disponible, le rapport 1997 n'étant pas encore édité), la pharmacie de l'hôpital de Korhogo a délivré 122,8 en médicaments et petits matériels, ce qui représente moins de 7 % du total des ventes de produits pharmaceutiques réalisées à Korhogo.

Les faiblesses de la couverture sanitaire de la zone korhogolaise résident, au bout du compte, dans l'inadéquation entre l'offre de soins et la demande des ménages, les écarts étant particulièrement élevés pour les soins courants relatifs aux maladies récurrentes : paludisme, diarrhées, anémie, infections parasitaires et pulmonaires, pour ceux qu'engendre le fort taux de natalité départemental, et pour les affections et accidents nécessitant des soins spécialisés et à haute technicité.

Les réalités économiques du Nord en matière de niveau de revenus, d'insuffisances graves dans l'information sur les implications des maladies sexuellement transmissibles et du Sida, de manque de sensibilisation sur la planification familiale et sur l'hygiène de base sont autant de vecteurs explicatifs de la situation sanitaire locale, qui appellent une mobilisation des professionnels de la santé, des centres de soins et des autorités locales qui doivent en faire une priorité. Un redéploiement des activités et des financements peut être envisagé en privilégiant les soins de première nécessité, la sensibilisation dans les quartiers fortement touchés par la tuberculose et les MST, les campagnes d'information auprès de la population jeune relativement à la contraception et aux risques engendrés par les avortements répétés.

**Indicateurs comparés sur l'état et la couverture sanitaire
du Nord et du département de Korhogo (1995)**

Ressources en infrastructures	RCI	Départ.	Nord
- Habitant / FSP fonctionnelle	18 000	11 900	
- Habitant / lit hôpital	1 732		1 329
- Hab / bloc chirurgical	450 000		915 621

Ressources humaines			
- Habitant / médecin	12 846		28 613
- Habitant / infirmier	3 839		11 590

Mortalité			
- Mortalité maternelle p. 1000 naissances	0,208		0,201
- Mortalité infanto-juvénile p. 1000	3,5		10,0

Maladies endémiques			
- Paludisme			
- Paludisme p. 1000 habitants	69	86	
- MST p. 1000	12,5	5,2	
- Séroprévalence p. 1000	0,15		0,06
- Tuberculose p. 1000	0,8	1,4	

Etat nutritionnel			
- Hypotrophie néo-natale p. 100	13	8,7	
- Malnutrition (- de 5 ans) p. 1000	10	9,5	
- Anémie (- 5 ans) p. 1000	8,8	9,4	

Soins préventifs et promotionnels			
- Accouchement assisté p. 100	33,2	21,3	
- Consultation prénatale (3° rang) p. 100	34	16,8	
- Hab / participants séances IEC (%)	10	6,1	

Soins curatifs			
- Tx. utilisation des structures sanitaires	21,5		18,9
- Tx. occupation CHR	40,9	20,2	

Source : Ministère de la Santé publique, Rapport annuel (1995)

XV. Finances municipales, finances d'Etat

Korhogo a été successivement baptisé Poste du Bandama en 1900, Poste de Korhogo en 1903 et Subdivision centrale en 1951. La loi n° 59-4 du 28 mars 1959, portant division du territoire de la République de Côte d'Ivoire en quatre départements, fait de Korhogo le département du Nord. Le département de Korhogo éclate en 1969 par la création des départements d'Odienné, de Boundiali, de Ferkessedougou, de Touba, de Seguela. En 1991, le pays est divisé en dix régions administratives, dont la Région du Nord ayant pour chef-lieu Korhogo. Enfin le 15 janvier 1997 un nouveau découpage administratif de la Côte d'Ivoire en 16 régions dont la région des Savanes composée de quatre départements : Korhogo, Boundiali, Ferkessedougou et Tengrela. Le département de Korhogo compte 11 sous-préfectures. Chaque sous-préfecture a pour chef-lieu une commune du même nom.

15.1. L'engagement de l'Etat à l'échelon local

Mise en perspective historique

Au lendemain des indépendances, l'Etat ivoirien s'est fermement engagé dans l'ensemble des domaines relatifs à l'aménagement urbain et régional : création d'infrastructures, de superstructures et production de services à l'échelon local. Le renforcement de l'armature urbaine et des équipements régionaux a été mené, soit par des investissements directs, soit *via* des programmes exécutés sur fonds publics par des sociétés d'Etat chargées d'en amortir le coût au moyen de tarifications adaptées : eau, électricité, téléphone, etc.. La croissance économique a été le levier de l'équipement local et régional ivoirien, que celui-ci soit financé sur les ressources nationales tirées des prélèvements, sur les exportations agricoles, ou sur un endettement gagé sur ces ressources.

L'effort d'aménagement n'aura pas touché également les régions. Celui consenti pour le développement du Sud-Ouest a par exemple été considérable – 25 milliards d'investissements de 1963 à 1983 pour l'exécution du projet ARSO, considéré comme un « pari raisonnable » et une « étape majeure de la politique de développement national »⁴³ –, de même que celui visant à l'aménagement de la vallée du Bandama. Le projet urbain ivoirien fut polarisé sur la capitale économique, subsidiairement sur les cités côtières, accompagnant ainsi l'envolée du café-cacao et comptant par ailleurs « sur l'effet d'émulation et d'incitation des investisseurs »⁴⁴.

Au cours des années 1960 et 1970, l'économie du Nord porte profondément la marque de cette stratégie d'Etat volontariste, concentrant l'essentiel de l'effort d'équipement urbain et de développement rural sur le Sud, et approfondissant en conséquence les inégalités en dotations du Nord – apparues il est vrai dès le début du siècle⁴⁵. Cette « politique d'abandon » de la savane ivoirienne se traduit, en 1962, par un Produit Intérieur Brut par tête trois fois plus faible que celui du pays – le PIB commercial par tête est pour sa part cinq fois inférieur –, par un revenu monétaire unitaire de 4 000 francs contre 27 000 francs dans le Sud-Ouest rural, par le

⁴³ E. Dioulo, PDG de l'ARSO, in « Structures et actions économiques de la République de Côte d'Ivoire », Paris, 1975.

⁴⁴ Discours du Président Houphouët-Boigny, Journées mondiales de l'urbanisme, 1969.

⁴⁵ Rappelons, en accord avec Semi-Bi Zan, que la disparité Nord-Sud était faible au début du siècle et ne s'est véritablement creusée qu'au cours de la première partie de ce siècle, sous l'effet d'une politique de valorisation des ressources exportables de la colonie.

plus faible taux de scolarisation du pays. Dix ans plus tard, les déséquilibres persistent quels que soient les indicateurs retenus. Les investissements publics consentis sur les quatre départements du Nord représentent 7 % de l'effort national (15 % dans la région Centre, et 63 % dans le Sud), le nombre d'agents de la fonction publique en poste dans ces départements est de 3 800, soit un fonctionnaire pour 163 habitants (un pour 99 en moyenne nationale). En 1975, cette fois, la quasi-totalité des ratios d'infrastructures disponibles par habitant font état d'un écart d'environ 50 % par rapport à ceux du pays.

En rupture avec la « politique d'abandon » de la zone Nord, le Programme d'urgence établi en 1974/1975, lors des tournées du Président Houphouët-Boigny dans les départements des Savanes Centre, Nord et Ouest, il se donnait pour but de réduire les inégalités régionales par : (a) une série d'investissements publics permettant de rééquilibrer l'engagement local de l'Etat et de revaloriser le niveau de vie des populations ; (b) une forte mobilisation des « cadres autochtones à la recherche de solutions pour un développement équilibré de leur région », et un effort d'investissement local de leur part. Un montant cumulé de 21 milliards fut affecté au programme, 9 milliards revenant à la seule zone de Korhogo. Les travaux publics furent, dans cette enveloppe, largement privilégiés (45 %), ainsi que les investissements agricoles (24 %) et les équipements scolaires (12 %). Au total, l'effort d'investissement public a représenté un montant de 17 400 francs par habitant, soit l'équivalent de la moitié de la valeur ajoutée par tête pour l'année 1975. Parallèlement, les effectifs de la fonction publique affectés dans le département ont progressé de 600 entre 1970 et 1975.

Les années de crise ont rapidement mis un terme à l'ambition de rééquilibrage des flux financiers et des projets de développement local et régional. Elles ont par ailleurs conduit à l'abandon et/ou à la dégradation du stock d'équipements départementaux disponibles, faute de moyens pour les entretenir et d'une politique de transfert progressif des charges récurrentes aux collectivités et populations. On notera aussi que les opérations inscrites au Programme d'Investissements Publics (PIP) pour les dernières années représentent un engagement de 52,9 milliards pour la région Nord, soit 3,3 % des engagements prévus, et que 8 des 9 projets sont des Investissements de Fonction Régionale (IFR), à contenu presque exclusivement rural – seul le Programme de Développement des Communes du Nord (PDCN), d'un montant total de 1,4 milliard, à une fonction locale. Pour l'année 1994, le stock d'équipements de fonction locale disponible à Korhogo aurait eu une valeur de 12,5 milliards, appelant un investissement de mise aux normes supérieur à 5 milliards, soit l'effort d'investissement urbain le plus élevé de la Côte d'Ivoire après Bouaké.

L'investissement de l'Etat en 1997

L'Etat finance le développement local à travers les FRAR pour les villages des sous-préfectures et les FIAU pour les communes. Les projets exécutés sont des équipements socio-économiques, qui contribuent à améliorer le niveau et le cadre de vie des populations.

Au titre des FRAR, l'Etat a investi au total 1 378 millions dans 316 projets sur la période 1994-1997. La contribution de la population est évaluée à 592 millions. Au total ces investissements ont coûté 1 970 millions. Pour la seule année 1997, 89 projets FRAR ont été programmés pour un coût total de 556 millions répartis en contribution des populations de 160 millions et au financement de l'Etat évalué à 396 millions.

Au titre des FIAU, 104 projets urbains d'un coût total de 1 067 millions ont été financés de 1994 à 1997. La contribution de l'Etat est de 832 millions et celle des communes est évaluée à

235 millions. Pour l'année 1997, 44 projets FIAU ont été programmés pour un coût total de 426 millions avec une contribution de l'Etat de 321 millions. Par ailleurs, les travaux de construction de l'URES ont débuté en 1998. Le coût total est de trois milliards étalé sur trois ans.

L'Etat intervient également dans le département à travers des grands projets de développement. Il y a trois grands projets :

- (a) Le projet Riz-Nord, commencé en 1994, est entré en 1997 dans sa phase d'exécution. De 1994 à 1997, l'Etat a dépensé 46 millions et la GTZ contribue pour 92 millions ;
- (b) Le Programme national de gestion de l'espace rural de la région des Savanes (PNAGER-Nord) sert d'appui aux populations rurales pour la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement de l'espace. D'un coût total de 977 millions, l'Etat participe à travers le BSIE pour 192 millions, tandis que la CFD finance les 785 millions restants ;
- (c) Le Programme d'appui au développement rural de la Région Nord (PADER-Nord) d'un coût total de 2 800 millions, est financé par la GTZ (2 450 millions) et l'Etat (350 millions).

Les autres investissements de l'Etat concernent les routes et la voirie. Dans ce cadre, de 1994 à 1998, l'Etat a dépensé environ 2,8 milliards pour la route Katengue-Boundiali, 6 milliards pour la route Korhogo-Kanawolo, 149 millions pour le drainage et la voirie de Dikodougou, 1,5 million pour le rechargement des pistes cotonnières et 250 millions pour la voirie de Korhogo. Les travaux de bitumage des routes Korhogo-Boundiali et de Korhogo-Kanawolo ont permis de désenclaver le département et la ville de Korhogo. Néanmoins la voirie urbaine et les routes intérieures sont dans un état délabré et les moyens fournis par l'Etat sont très insuffisants.

L'administration déconcentrée à Korhogo

La ville de Korhogo est la capitale de la commune, de la sous-préfecture, du département et de la région des Savanes. Elle accueille à ce titre plusieurs directions et antennes régionales représentant la quasi-totalité des institutions administratives existant en Côte d'Ivoire. L'administration dans l'ensemble du département occupe au total près de 2 272 employés dont 1 835 fonctionnaires, 288 agents temporaires et 149 agents expatriés. Ainsi on compte 1 fonctionnaire pour 210 habitants. La masse salariale distribuée par l'Etat est estimée à 2 699 millions. La plupart des fonctionnaires sont localisés dans la ville de Korhogo. La seule sous-préfecture de Korhogo compte 1 633 agents de l'Etat, soit 72 % de l'ensemble du département.

Répartition par sous-préfectures des agents de l'Etat du département (1997)

	Fonctionnaires	Temporaires	Expatriés	Total
Total	1835	288	149	2272
Korhogo	1267	229	137	1633
Napie	70	8	2	80
Dikodougou	98	4	1	103
M'Bengue	65	9	3	77
Niofoin	37	6	0	43
Sinematiali	89	9	0	98
Sirasso	65	5	1	71
Karakoro	53	3	1	57
Tioro	35	5	1	41
Komoro	26	6	3	35
Guiembe	30	4	0	34

Source : Préfecture de Korhogo

Comme à San Pedro, les responsables des services déconcentrés de l'Etat exercent dans des conditions peu propices au plein exercice de leur mission : la plupart des unités régionales disposent d'un budget annuel de fonctionnement inférieur à 1,5 million, ce qui est très insuffisant pour assurer l'entretien des bâtiments, des véhicules et plus généralement des moyens de travail qui sont le plus souvent vétustes et en mauvais état. On notera également l'absence de matériels informatiques, de fournitures de bureau, même élémentaires, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande auprès de l'administration centrale. Conjugée aux lenteurs et lourdeurs des procédures administratives, cette situation constitue un obstacle au développement des activités économiques et explique que l'une des revendications principales des opérateurs privés, réside dans l'amélioration des rapports avec les entités administratives locales. Les finalités concrètes de la déconcentration demeurent donc théoriques de sorte que, réduite à son expression formelle, celle-ci tend plutôt à ralentir les délais d'exécution des démarches.

Le prélèvement fiscal de l'Etat sur l'économie locale

La Direction régionale des impôts abrite le centre de recouvrement qui alimente en partie la trésorerie de la région. Elle est représentée dans les autres départements par des zones (Ferkessedougou, Boundiali, Tengrela). Le niveau des recettes fiscales connaît une amélioration régulière depuis 3 ans. Il est passé de 842 millions en 1995 à 1 226 millions en 1997. Cela est dû à un regain d'activités des opérateurs économiques de la région et à une amélioration du système de collecte des impôts. Mais ces recettes ne représentent qu'une partie des impôts versés par les entreprises, certaines d'entre elles sont des succursales dont le siège verse directement les taxes à Abidjan. En 1997, dans l'ensemble du département le montant estimé des impôts prélevés par l'Etat est de 5,9 milliards, dont 5,8 sur la seule commune de Korhogo.

La région des Savanes étant une zone frontalière, la présence des services des douanes s'impose. Ceux-ci ont collecté 1 213 millions de taxes douanières en 1997. Ces recettes évoluent de façon erratique : elles sont passées de 1 126 millions en 1994 à 1 122 en 1995, en passant par un pic de 1 415 millions en 1995 ; puis sont remontées en 1997. Ces recettes

devraient être plus élevées mais les services douaniers rencontrent beaucoup de difficultés. En effet, la zone est très vaste pour un effectif et un équipement insuffisant. La frontière est très perméable et la collaboration des populations laisse à désirer. Les moyens de déplacement sont très limités.

Le compte de l'Etat

Pour l'ensemble de la région, la Trésorerie régionale a enregistré 8 066 milliards de recettes en 1997 contre 7 806 en 1996. Les dépenses transitant par elle sont évaluées à 4 827 milliards en 1996 et 4 822 en 1997. Il faut signaler que toutes ces transactions ne passent pas par la Direction régionale du Trésor. Il y a certains paiements ou versements qui sont effectués directement à Abidjan. Pour cela nous avons construit un compte de l'administration centrale permettant d'avoir une vision globale des actions de l'Etat dans le département

Compte de l'administration centrale (milliards, %)

Emplois	Montants	%	Ressources	Montants	%
Total	11,1	100	Total	11,1	100
Transferts ménages	3,2	29	Impôts et taxes	5,9	53
<i>Salaires des fonctionnaires</i>	2,2		<i>Moderne</i>	4,2	38
<i>Salaires agents temporaires</i>	0,7		<i>Informel</i>	0,2	2
<i>Prestations sociales</i>	0,3		Revenu	1,5	14
Transferts commune	0,5	5	Droits de douane	1,2	11
Transferts administra. déconcentrées	2,4	22	Cotisations sociales	0,3	3
FBCF	5,1	46	CFSNM ménages	0,6	5
			Solde négatif	3,0	27

Source : Ecoloc - Korhogo

L'Etat subventionne chaque commune du département. De 1994 à 1997, l'ensemble des communes a bénéficié de 1 361 millions de subventions. Sur l'année 1997, les subventions aux communes du département sont évaluées à 468 millions. La commune de Korhogo vient en tête avec 65 millions. Mais ce montant est très faible compte tenu des besoins des communes. Les administrations déconcentrées ont par ailleurs reçu 3 milliards au titre de crédits de fonctionnement, 0,7 pour payer les agents temporaires, 0,6 pour l'équipement et 1,6 pour le fonctionnement..

L'apport des activités locales aux caisses de l'Etat représente 8,1 milliards, dont 11 % et 53 % respectivement sont des recettes douanières et des impôts et taxes sur les entreprises du secteur moderne. En revanche, l'apport de l'Etat au département est de 11,1 milliards : 5,1 milliards sont des investissements en infrastructures et 3,2 milliards sont des versements de ressources aux ménages. En bref, la position nette de l'administration centrale dans le département serait déficitaire de 3 milliards.

La CNPS et les prestations sociales aux ménages

L'Etat effectue une redistribution des revenus à travers la CNPS. Elle collecte les cotisations sociales des employeurs et les redistribue aux ménages sous forme de prestations sociales. Les activités de l'agence de la CNPS de Korhogo s'étendent sur quatre départements : Korhogo, Ferké, Boundiali et Tengrela, soit au total 4 préfectures et 23 sous-préfectures. En fait, le

département de Korhogo représente 50 % des cotisations régionales perçues, et 40 % des prestations servies ; la commune de Korhogo cumule pour sa part 90 % des cotisations et des prestations départementales de la Caisse. Elle emploie 17 agents, dont 3 cadres, 2 techniciens et 11 agents de bureau. Ce personnel est en nombre suffisant compte tenu des activités de recouvrement à opérer dans la région.

L'agence de la CNPS a pour rôle de recouvrir les cotisations sociales de la région et de distribuer les prestations sociales. Selon le cas, chaque mois ou chaque trimestre, les employeurs sont tenus de verser à l'agence les cotisations sociales de leurs agents. La section de recouvrement de l'agence enregistre les déclarations d'employeurs et des salariés. Elle poursuit en justice les employeurs qui ne versent pas les cotisations au delà de la date d'exigibilité. Le montant des cotisations sociales dans la région évolue en dents de scie. Il est passé de 660 millions en 1995, à 560 millions en 1996, à 664 millions en 1997. Les prestations en 1997, s'élèvent à 546 millions soit un solde positif de 118 millions au bénéfice de l'Etat. Le secteur privé contribue pour 79 % aux recettes de la CNPS en 1997.

La CNPS assure aux travailleurs 3 types de prestations sociales :

- (a) **Les prestations familiales** concernent l'allocation prénatale (13 500 francs pendant la grossesse), l'allocation de maternité (18 000 francs par enfant), l'allocation au foyer du travailleur (18 000 francs), l'allocation familiale (4 500 francs par enfant par trimestre) les indemnités journalières aux femmes en couches (la totalité du salaire pendant 14 semaines allant du 7^{ème} au 9^{ème} mois) ;
- (b) **Les pensions de retraite** sont octroyées aux travailleurs ayant atteint l'âge de 55 ans, qui totalisent au moins dix ans d'activité et de cotisations. Plusieurs types de pension sont servies : (a) la pension de retraite à 55 ans ; (b) la pension de retraite anticipée à 50 ans au moins ; (c) la pension de réversion aux veuves ; (d) la pension aux orphelins ; (e) l'allocation unique ; (f) le remboursement des cotisations personnelles ;
- (c) En **cas d'accident de travail** la CNPS verse des rentes aux victimes et ayant droit (en cas de décès) ; des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ; et prend en charge les frais médicaux. Au total en 1997, la CNPS a versé 654 millions en prestations sociales dans la région des Savanes. Les prestations familiales s'élèvent à 102 millions pour 4 433 ordonnances. Les 1 402 retraités de la région des Savanes ont reçu 463 millions, les 732 retraités du département de Korhogo ont reçu 219 millions au cours de l'année 1997. Les autres prestations sociales se chiffrent à 89 millions et ont été réparties entre 913 cas.

La lourdeur administrative et le manque de personnel ne permet ni un bon recouvrement des cotisations, ni une bonne qualité des prestations sociales dispensées. Les hôpitaux et les pharmacies se plaignent des arriérés de paiement de la CNPS entre 1993 et 1996 et refusent d'établir de nouvelles conventions. Ce qui fait que les accidentés par exemple ne sont pas soignés à temps. Les bénéficiaires se plaignent de la lenteur du traitement de leur dossier.

15.2. Les finances municipales dans le département

Les municipalités et leurs conseils ont pour fonction d'assurer aux populations des communes les meilleures conditions de vie et de promouvoir l'image des villes. A cet effet, les Mairies du département de Korhogo, comme toutes les municipalités de Côte d'Ivoire, disposent de

recettes propres, d'un crédit de fonctionnement et d'équipement répartis dans les divers services techniques, financiers et administratifs. Les services administratifs rendus à la collectivité concernent l'état civil et la délivrance d'autorisations de manifestation publique ; les services techniques ont à charge, pour leur part, d'entretenir les propriétés et infrastructures, le réseau d'assainissement, la voirie, et de contribuer à l'hygiène publique et à la propreté des lieux collectifs ; les services financiers ont pour fonction le recouvrement des taxes et la gestion des recettes et dépenses municipales, ils ont également un pouvoir de proposition en matière d'exécution du budget.

Les ressources des communes en 1997

Le montant total des recettes recouvrées par l'ensemble des communes de la préfecture de Korhogo s'élève à 1,14 milliard pour les recettes de fonctionnement.

Répartition des recettes du budget de fonctionnement dans les communes du département (1997) (en milliers de francs)

Commune	Recettes fiscales	Prestation de services	Patrimoine portefeuille	Aides Etat & extérieures	Recettes diverses	Total
Total	270 221	211 329	27 567	462 656	166 039	1 137 813
Korhogo (% total)	199 061 74	170 440 81	23 800 86	48 656 11	79 987 48	521 945 46
Dikodougou	10 628	6 946	-	41 400	6 861	65 835
Guiembe	556	1 464	-	41 400	11 043	54 463
Karakoro	375	1 412	1 784	41 400	9 718	54 690
Komborodougou	449	1 818	159	41 400	5 053	48 879
M'Bengue	9 436	5 805	1 618	41 400	6 792	65 051
Napié	19 365	12 229	158	41 400	3 785	76 937
Niofoin	266	1 523	-	41 400	20 920	64 108
Sinematiali	12 094	4 845	-	41 400	4 661	63 000
Sirasso	17 925	2 874	48	41 400	4 324	66 571
Tioroniaradougou	65	1 972	-	41 400	12 896	56 333

Source : Comptes des municipalités (1997)

Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des aides de l'Etat, et de l'aide extérieure (41 %) et des recettes fiscales (24 %). Les recettes issues du revenu du patrimoine et du portefeuille sont les plus faibles avec 28 millions. Avec 523 millions, la commune de Korhogo réalise la majeure partie des recettes de fonctionnement (46 %), suivie de loin par Napié avec 77 millions (7 %).

En ce qui concerne les recettes d'investissements, elles sont issues pour 302 millions (71 %) du prélèvement sur fonds d'investissement et pour 123 millions de FCFA (29 %) de l'aliénation du patrimoine mobilier effectuée à Sinematiali.

**Répartition des recettes du budget d'investissement
des communes du département (1997)**
(milliers de francs)

Commune	Fonds d'investissement	Aliénation du patrimoine	Total
Total	302 338	123 419	425 757
Korhogo (% total)	114 948 38	119 0	115 067 27
Dikodougou	18 101	-	18 101
Guiembe	12 585	-	12 585
Karakoro	19 083	-	19 083
Komborodougou	13 768	-	13 768
M'Bengue	12 081	-	12 081
Napié	22 011	-	22 011
Niofoin	28 344	-	28 344
Sinematiali	18 900	123 300	142 200
Sirasso	23 214	-	23 214
Tioniaradougou	19 305	-	19 305

Source : Comptes des municipalités (1997)

Dans la commune de Korhogo, les sources du budget de fonctionnement viennent essentiellement de taxes fiscales (38 %), de revenus de prestations de services (33 %) et de recettes diverses (15 %). Dans les autres communes, les principales ressources des communes du département dépendent du concours de l'Etat de 41 millions pour chacune. Par exemple, celui-ci représente 54 % du budget de fonctionnement de la commune de Napié et 85 % de celle de Komborodougou. Cette situation s'explique par le fait que l'activité économique est concentrée dans la ville de Korhogo, capitale régionale et départementale. La plupart des autres communes étant de création récente, les activités imposables dans les chefs-lieux sont dérisoires sauf à Napié et à Sirasso où les recettes fiscales représentent respectivement 25 % et 27 % du budget de fonctionnement.

Structure des recettes du budget de fonctionnement des communes du département (1997)
(%)

Commune	Recettes fiscales	Prestation de services	Patrimoine et portefeuille	Aides Etat et extérieures	Recettes diverses	Total
Total	24	19	2	41	15	100
Korhogo	38	33	5	9	15	100
Dikodougou	16	11	-	63	10	100
Guiembe	1	3	-	76	20	100
Karakoro	1	3	3	76	18	100
Komborodougou	1	4	0	85	10	100
M'Bengue	15	9	2	64	10	100
Napié	25	16	0	54	5	100
Niofoin	0	2	-	65	33	100
Sinematiali	19	8	-	66	7	100
Sirasso	27	4	0	62	6	100
Tioniaradougou	0	4	-	73	23	100

Source : Comptes des municipalités (1997)

L'action des communes en 1997

L'ensemble des dépenses mandatées des communes de la préfecture de Korhogo s'élève à 1 482 millions composés de 415 millions de dépenses d'investissements et de 1 067 de dépenses de fonctionnement. Avec 648 millions de dépenses au cours de l'année 1997, la commune de Korhogo vient en tête (soit 44 % des dépenses de l'ensemble des communes), suivie de Sinematiali (14 %). Des communes comme Guiembe et Komborodougou viennent en fin de liste, la part de chacune dans les dépenses totales est de 4 %.

Avec 532 millions de dépenses de fonctionnement (50 %), la commune de Korhogo est celle qui en effectue le plus. Napié est la suivante avec 68 millions (7 %). Guiembe et Karakoro, avec près de 42 millions de francs, sont les communes avec les plus faibles dépenses d'investissement. Celles-ci sont destinées essentiellement aux services généraux (37 %) et aux dépenses diverses (36 %), tandis que les services socio-culturels et de promotion humaine n'enregistrent que 5 %. Par nature, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement orientées vers le paiement des salaires et des indemnités avec 424 millions de FCFA (40 %) et vers les interventions et transferts avec 343 millions (32 %). En revanche, le paiement de l'abonnement à l'eau, à l'électricité, au téléphone, aux transports, aux missions sont les postes les moins élevés avec respectivement 27 et 28 millions de francs.

Au niveau des dépenses d'investissements, avec 142 millions (34 %), Sinematiali est la commune qui investit le plus. Les investissements concernent essentiellement l'équipement des services de collectivités. Korhogo est la suivante avec 78 millions de FCFA (28 %). Quant à la commune de Komborodougou, elle ne représente que 3 % des dépenses d'investissement. Celles-ci sont destinées essentiellement à l'équipement des services de collectivités (61 %), tandis que les services économiques sont les moins équipés avec 26 millions. Cela a un impact négatif sur le recouvrement, comme on le verra par la suite dans le cas de Korhogo

Répartition des dépenses de fonctionnement des communes du département (1997)
(milliers de francs)

Commune	Salaire Indemnité	Charges sociales	Transport Missio	Carburant lubrifiant	Matériel Fournitures	Eau - Elect. Téléphone	Travaux à l'entreprise	Intervention transferts	Total
Total	424 462	29 949	28 638	68 183	113 456	26 514	32 159	343 377	1 066 739
Korhogo (% du total)	220 751 52	16 884 56	20 827 73	30 970 45	69 420 61	22 089 83	14 497 45	136 609 40	532 046 50
Dikodougou	24 774	1 558	771	5 798	6 408	682	986	20 482	61 458
Guiembe	16 869	1 003	560	1 469	5 598	203	1 938	14 378	42 019
Karakoro	13 683	680	732	2 792	2 461	44	890	21 039	42 322
Komborodougou	16 588	1 400	746	3 506	3 661	60	1 684	16 037	43 682
M'Bengue	23 853	1 595	1 285	5 500	4 809	552	1 043	15 417	54 054
Napié	30 861	2 134	509	2 720	1 955	423	4 342	24 938	67 883
Niofoin	14 830	777	675	1 600	2 119	107	299	29 789	50 196
Sinematiali	29 843	2 187	1 200	3 100	2 144	1 200	1 100	22 226	63 000
Sirasso	19 307	1 019	946	7 597	11 845	915	2 934	21 290	65 853
Tioniaradougou	13 103	714	386	3 130	3 036	240	2 446	21 172	44 227

Répartition des dépenses de fonctionnement des communes du département (1997)
(%)

Commune	Salaire Indemnité	Charges sociales	Transport Missio	Carburant lubrifiant	Matériel Fourniture	Eau - Elect Téléphone	Travaux à l'entreprise	Intervention transferts	Total
Total	40	3	3	6	11	2	3	32	100
Korhogo	41	3	4	6	13	4	3	26	100
Dikodougou	40	3	1	9	10	1	2	33	100
Guiembe	40	2	1	3	13	0	5	34	100
Karakoro	32	2	2	7	6	0	2	50	100
Komborodougou	38	3	2	8	8	0	4	37	100
M'Bengue	44	3	2	10	9	1	2	29	100
Napié	45	3	1	4	3	1	6	37	100
Niofoin	30	2	1	3	4	0	1	59	100
Sinematiali	47	3	2	5	3	2	2	35	100
Sirasso	29	2	1	12	18	1	4	32	100
Tioniaradougou	30	2	1	7	7	1	6	48	100

Dépenses de fonctionnement par service dans les communes du département (1997)
(milliers de francs)

Commune	Services généraux	Services de collectivités	Services sociaux et culturels	Services Economiques	Dépenses diverses	Total Fonctionnement
Total	396 570	188 457	44 105	57 084	380 523	1 066 739
Korhogo	165 768	111 009	28 923	45 140	181 206	532 046
<i>Poids Korhogo (%)</i>	<i>42</i>	<i>59</i>	<i>66</i>	<i>79</i>	<i>48</i>	<i>50</i>
Dikodougou	30 845	9 443	258	1 340	19 572	61 458
Guiembe	20 083	6 601	750	945	13 640	42 019
Karakoro	17 936	3 549	1 136	-	19 699	42 322
Komborodougou	20 900	4 891	1 838	865	15 189	43 682
M'Bengue	24 575	7 018	4 407	4 236	13 818	54 054
Napié	27 520	11 620	1 658	1 496	25 590	67 883
Niofoin	15 062	4 882	697	783	28 773	50 196
Sinematiali	28 389	11 122	938	1 575	20 976	63 000
Sirasso	25 056	14 715	3 104	655	22 323	65 853
Tioroniaradougou	20 437	3 606	396	50	19 738	44 227

Source : Comptes des municipalités (1997)

Dépenses d'investissements par service dans les communes du département (1997)
(milliers de francs)

	Services généraux	Services de collectivités	Services sociaux et culturels	Services économiques	Total Investissement
Total	70 310	253 658	64 703	26 193	414 863
Korhogo	11 717	78 118	12 849	13 453	116 137
<i>(% total)</i>	<i>17</i>	<i>31</i>	<i>20</i>	<i>51</i>	<i>28</i>
Dikodougou	5 484	4 440	3 577	4 600	18 101
Guiembe	10 005	980	700	900	12 585
Karakoro	4 018	14 365	700	-	19 083
Komborodougou	1 768	3 300	5 700	-	10 768
M'Bengue	1 499	1 513	8 069	1 000	12 081
Napié	9 146	3 300	3 865	-	16 311
Niofoin	12 519	8 825	3 960	3 040	28 344
Sinematiali	3 852	128 248	10 100	-	142 200
Sirasso	2 299	4 500	13 152	-	19 950
Tioroniaradougou	8 005	6 070	2 031	3 200	19 305

Source : Comptes des municipalités (1997)

Dans l'ensemble, les communes de la Préfecture de Korhogo présentent un excédent budgétaire global de 82 millions de francs. Cependant, il faut noter que seule la commune de Korhogo a présenté un déficit budgétaire (11 millions). A l'inverse, Niofoin enregistre le plus grand excédent avec 14 millions de FCFA.

Gestion de la municipalité de Korhogo

Le conseil municipal a pour souci d'assurer d'une part, le bien-être de la population et d'autre part, de résoudre les multiples problèmes de développement qui se posent à la commune de Korhogo.

Durant les trois années de l'actuel mandat, quelques actions menées peuvent être citées. Chaque année, différentes voies sont reprofilées. En 1998, l'Etat a ainsi déboursé 250 millions pour améliorer quelques axes particulièrement dégradés. Des caniveaux ont été construits sur certaines rues. Les quartiers Koko et Sonzoribougou ont été électrifiés sur les fonds FIAU. 31 classes ont été construites dans les écoles. En 1997, des centres de santé ont été réhabilités, notamment la maternité de Petit Paris. Deux hangars ont été aménagés dans le marché de Petit Paris. Dans le marché central, la Mairie a construit un escalier et des toilettes publiques et installé une bouche d'incendie. La commune subventionne régulièrement la jeunesse communale pour ses activités, notamment l'équipe de football et de basket-ball. Pour le ramassage d'ordures ménagères en 1998, il était prévue d'acheter deux tracteurs pour les services techniques. Dans l'ensemble, on note un net effort d'exécution du programme triennal et certaines activités du programme sont parfois devancées.

Néanmoins, les moyens sont très limités. Un kilomètre de route bitumée coûte environ 150 millions, alors que le budget annuel d'investissements de la commune n'a été que de 116 millions en 1997. Le programme triennal 1999-2001 retient des actions et opérations prioritaires suivantes : travaux de voirie, assainissement, électrification, lotissement, construction, restauration des infrastructures et équipements communaux.

Ressources

En 1995, année précédent le début du mandat de l'actuelle municipalité, le budget de la commune de Korhogo était de 340 millions. Depuis lors, des efforts remarquables ont été fournis pour augmenter les recettes fiscales. En 1998, environ 667 millions ont été recouverts, soit presque le doublement du budget en moins de 3 ans. En faisant l'hypothèse du maintien de cette évolution, en l'an 2001, le budget peut atteindre les 1 334 millions ; en l'an 2010, il pourrait dépasser 10 milliards. L'accroissement des recettes fiscales est dû à un meilleur suivi des collecteurs et à la réorganisation du marché central. Néanmoins le service économique n'a pas encore atteint le niveau optimal. Actuellement la commune ne recouvre qu'environ 60 % des recettes potentielles. La principale difficulté provient de la réticence des commerçants à s'acquitter du paiement de la taxe communale, celle-ci est perçue par la population comme une brimade. Des efforts doivent donc être fournis au niveau de la sensibilisation des acteurs économiques afin qu'ils comprennent le bien fondé de la taxe municipale. La collecte des taxes municipales pose en effet nombre de problèmes à la Mairie : il n'existe pas de fichier à jour des contribuables de sorte que les procédures de perception restent soumises aux aléas de terrain. Différents contribuables n'ont pas encore compris le bien fondé des taxes municipales. En outre, comme pour le cas de San Pedro, la collaboration entre la Mairie et la Direction des impôts ne semble pas totale, de sorte que les petites et moyennes unités artisanales et de commerces peuvent jouer des litiges entre leur influence respective. Il faut donc renforcer la collaboration entre le service économique de la municipalité et les directions régionales et départementales des Impôts et du Trésor.

Les recettes de fonctionnement de la commune sont passées de 336 à 522 millions entre 1995 et 1997, soit une progression de + 55 %, proche en cela de la hausse des prix intérieurs au cours de la période, et résultant de la progression considérable des recettes fiscales : celles-ci, qui représentaient 21 % des ressources de fonctionnement en 1993, en ont fourni 38 % en 1997. En revanche, l'apport des prestations de services est passé, entre ces deux exercices, de 49 % à 33 %. Il en est de même de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune qui est passée de 18 % à 9 %.

Evolution des recettes de la Mairie de Korhogo (1993-1997)
(%)

<i>Poste</i>	<i>1993/95</i>	<i>1995/97</i>
Recettes fiscales	65	72
Recettes des prestations et services	- 0	5
Revenu du patrimoine et du portefeuille	- 41	272
Aide de l'Etat - Aide extérieure	- 5	- 17
Recettes diverses	- 49	429
Total recettes de fonctionnement	7	45
Prélèvement sur Fonds d'investissement	- 2	60
Aliénation du patrimoine mobilier		
Total recettes d'investissement	- 2	60

Source : Comptes des municipalités (1997)

D'autres actions peuvent être menées pour accroître les recettes municipales. Ainsi, l'actuel cadastre, très ancien, ne retrace plus la réalité. La plupart des nouvelles constructions ne sont pas prises en compte, ce qui diminue les recettes de la Mairie au titre de l'impôt foncier. Le recouvrement de l'impôt foncier est effectué par la Direction des impôts. Tout est centralisé à Abidjan avant reversement théorique de 65 % à la commune. Cette procédure, difficile à suivre, empêche la Mairie de vérifier exactement le montant collecté. La municipalité devrait ainsi avoir un service cadastre, comme celui d'Abidjan ou de Bouaké. Cela permettrait à la Mairie d'augmenter ses recettes fiscales. En effet la demande de terrain à Korhogo est très forte. Par ailleurs, le service économique de la Mairie doit également être doté de moyens, il lui faut un véhicule, des motos et des vélos afin de renforcer le contrôle au niveau des collecteurs et des opérateurs économiques.

Evolution de la structure des recettes municipales (1993-1997)
(%)

<i>Poste</i>	<i>1993</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>
Recettes fiscales	21	32	38
Recettes des prestations et services	49	45	33
Revenu du patrimoine et du portefeuille	3	2	5
Aide Etat et extérieur - Fonds de concours	18	16	9
Recettes diverses	9	4	15
Total recettes de fonctionnement	100	100	100
Prélèvement sur Fonds d'investissement	100	100	100
Aliénation du patrimoine mobilier	-	-	0
Total recettes d'investissement	100	100	100

Source : Comptes des municipalités (1997)

Selon le statut légal, l'Etat doit reverser à la Mairie une certaine partie des impôts, tels que patentes (35 %), contribution foncière (40 %), impôt synthétique (40 %). Le montant des impôts que l'Etat reverse à la commune a augmenté fortement en 1997. Il est passé de 111 millions en 1996 à 165 millions en 1997, soit un taux de croissance de 48 %. Le poste le plus important concerne la contribution des patentes, soit 75 % et 87% de 1996 à 1997. Cette augmentation s'explique par l'amélioration du recouvrement, mais aussi par la croissance de l'activité économique dans la commune.

Dépenses de fonctionnement

Les besoins de la commune dépassent de loin ses recettes. L'Etat ne lui verse que 64 millions par an, le reste provenant des recettes propres de la Mairie : taxes sur le petit commerce et l'artisanat, frais de bornage, état civil, impôts reversés par l'Etat à la commune, etc.. L'assainissement est un problème majeur de la commune. Il n'y a pas suffisamment de caniveaux. Lors des pluies torrentielles, de juin à novembre, le ruissellement balaie tout sur son passage. Le service technique de la Mairie connaît beaucoup de difficultés logistiques. La ville couvre une superficie de 700 km² pour 26 quartiers. Mais le service technique ne dispose que de 3 tracteurs. Pour collecter les ordures, la Mairie ne dispose que d'un seul camion qui date de 1986. Or les ménages de l'ensemble de la commune produisent environ 60 tonnes d'ordures par jour. Il est prévu d'acheter une benne en 1999, mais celle-ci ne suffira pas.

En 1997, les dépenses de fonctionnement de la Mairie s'élèvent à 532 millions, dont 31 % ont couvert les charges courantes des services généraux, en particulier celles engagées par l'administration générale qui représentent 166 millions, et 34 % ont été affectés aux dépenses diverses, la quasi-totalité consistant en fait en versements aux fonds de réserve.

Structure des dépenses par service (1993-1997) (%)

	1993	1995	1997
<i>Total dépenses fonctionnement</i>	100	100	100
Services généraux	28	31	31
Services à la collectivité	30	26	21
Services sociaux et culturels	6	9	5
Services économiques	10	11	8
Dépenses diverses	25	24	34
<i>Total dépenses investissement</i>	100	100	100
Services généraux	27	16	10
Services à la collectivité	45	35	67
Services sociaux et culturels	28	40	11
Services économiques	-	8	12

Source : Comptes des municipalités (1997)

En d'autres termes, les charges engagées par les autres services municipaux, et dont l'impact sur le cadre de vie des populations est le plus sensible, sont particulièrement restreintes. Comme pour bien d'autres communes du pays, la faiblesse des recettes mobilisées pour couvrir les charges ordinaires se ressent ici, au premier chef, sur les prestations destinées aux résidents et tend, en second lieu, à replier le budget sur les frais fixes municipaux.

La ventilation des dépenses de fonctionnement par nature pour l'exercice 1997, montre que les charges de personnel ont absorbé 41 % du budget hors fonds d'investissement. Les dotations en carburant, celles destinées aux matériels et fournitures, ont représenté respectivement 6 % et 13 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses globales sont revenues à 3 325 francs par habitant, dont 1 913 ont servi à couvrir les frais de personnel et le coût des consommables, 856 francs ont été affectés au fonds d'investissement, et 556 francs ont permis l'engagement de dépenses diverses.

Evolution des dépenses par service (1995-1997)
(%)

	1995	1997
Total dépenses	5	50
<i>Total dépenses fonctionnement</i>	7	48
Services généraux	16	51
Services à la collectivité	- 8	19
Services sociaux et culturels	53	- 9
Services économiques	15	14
Dépenses diverses	1	114
<i>Total dépenses investissement</i>	- 2	62
Services généraux	-44	4
Services à la collectivité	- 23	206
Services sociaux et culturels	42	- 56
Services économiques		124

Source : Comptes de la municipalité (1997)

Investissements de la commune

La Mairie a réalisé sur fonds propres au cours de l'année 1997, des investissements d'un montant de 116 millions, contre 73 millions en 1996. L'Etat a soutenu cet effort à travers les FIAU à hauteur de 46 millions, consacrés essentiellement à l'électrification de la ville et la construction de classes. Les postes les plus importants du budget d'investissement concernent la voirie. Par ailleurs, au cours de l'année 1998, les travaux d'électrification de la commune se sont poursuivis, de même que la construction d'écoles, la réhabilitation de la voirie et l'enlèvement des ordures. Il est aussi prévu d'apurer la dette de la commune, d'un montant de 116 millions en 1996, notamment envers les entreprises.

La première priorité concerne la voirie. Sur 361 km de route de la commune, 31 km seulement sont bitumés, le bitumage a été réalisé avant 1974. Avec le temps, cette voirie s'est érodée. La deuxième priorité concerne l'assainissement. Les services techniques sont dépourvus de moyens. Les engins sont vétustes et en panne. Les infrastructures socio-culturelles sont également insuffisantes, et il est nécessaire de les renforcer.

Investissements de la commune (1996-1998)
(milliers de francs)

	Financement		
	Commune	FIAU	Total
1998	96 072	59 665	155 737
1997	116 137	45 525	161 662
1996	73 420	-	73 420

Source : Comptes administratifs du Maire

Les investissements de la commune se situent autour d'une centaine de millions par année. Environ 30 % des travaux financés par la Mairie sont exécutés par les services techniques municipaux, le reste étant sous-traité à des entreprises ou des tâcherons. Sous-dotés en équipements, les services disposent actuellement de quatre bennes usagées (et souvent en panne) destinées à la voirie, d'une citerne pour les chantiers et de deux tracteurs utilisés pour le ramassage des ordures du marché central et des marchés secondaires. Le personnel des services techniques est constitué d'un chef de bureau d'études, de deux secrétaires, de quatre gardiens, de trois ouvriers d'entretien, d'un chef d'équipe et d'une centaine d'ouvriers et de manœuvres, dont 25 seulement disposent d'une qualification de maçons, ferrailleurs, mécaniciens, électriciens, plombiers, tractoristes, conducteurs de Grader. Le sous-équipement d'une part, et le déficit d'autre part, en cadres et personnels qualifiés se conjuguent pour réduire l'efficacité générale du service, et limiter la capacité d'engagement de la Mairie en matière d'entretien et d'investissement. Les tracteurs achetés remplacent désormais des bennes inutilisables et trop souvent utilisées à d'autres fins qu'au ramassage des ordures.

Hors d'état d'assumer seule les tâches relatives aux projets d'investissement, la Mairie fait appel à trois catégories de partenaires : (a) des opérateurs connus et fidélisés ; (b) des entrepreneurs liés aux élus ; (c) des unités spécialisées venant d'Abidjan. Les principaux entrepreneurs locaux sont une dizaine environ. Les travaux effectués par la Mairie elle-même sont généralement de faible ampleur : clôtures d'école, constructions de bâtiments exigeant peu de matériaux et de technicité. Il faut noter que les délais de reversement à la commune de la quote-part des impôts d'Etat sont tels, que la commune se retrouve endettée vis-à-vis de son principal fournisseur, la CNCI, et que la situation tend à renforcer le recours aux sous-traitants quand il s'agit de travaux exigeant des achats importants de matériaux : ce sont alors les sous-traitants qui s'endettent auprès des fournisseurs ou des banques.

Incontestablement, la sous-traitance assure un marché aux entreprises privées locales et exerce ainsi un entraînement direct sur le secteur de la construction ; en revanche, elle est coûteuse : la construction d'un mètre de caniveau revient à 155 000 francs en sous-traitance, contre 55 000 francs lorsque le service technique en est chargé. Il reste que, dans la seconde solution, les services techniques ne disposent ni de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire, ni de l'encadrement, ni même des moyens d'action technique.